53e ANNÉE

TOME 51

FASCICULE 184 (1er TRIM.)

Mars 1930



Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE

4 à 10, rue Thuillier (Place Kléber)

53e ANNÉE

TOME 51

FASCICULE 184 (1er TRIM.)

Mars 1930



CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE

4 à 10, rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin


1 MAI 1966
No 2013

Chèques Postaux ALGER 49-93

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

TOME 51. — ANNÉE 1930

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE
4 à 10, Rue Thuillier et Place Kléber

1930

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

Reconnue d'utilité publique par Décret du 29 Mai 1922

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1929-1930

MM. Abadie (docteur).
Banton (Chanoine).
Biard.
Blondin.
Brunie.
Chauvin.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre.
Fabre la Maurelle.
Fischer.
Flahault.

MM. Keime.
Kehl.
Kriéger.
Lefrancq.
Lussagnet.
Maillet.
Malmejac.
Moteley.
Pellecat.
Pellet.
Stéfanopoli.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Kehl.
1er Vice-Président :	Doumergue.
2e Vice-Président :	Tournier.
Secrétaire général :	Chauvin.
Trésorier :	**Fischer.**
Bibliothécaire-archiviste :	**Moteley.**
Secrétaire pour la Section de Géographie et d'Histoire :	**Pellecat.**
Secrétaire-adjoint id.	Lefrancq.
Secrétaire pour la Section d'Archéologie :	Chanoine Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Fabre La Maurelle
Trésorier honoraire :	Pock.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Kehl.
Doumergue.
Tournier.

MM. Chauvin.
Chanoine Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

M. Blondin.

MM. Kriéger.
Maillet.

Liste Générale des Membres

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 3 Mars 1930

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.

G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal Lyautey, ancien Résident général de France au Maroc, à Torcy (Meurthe-et-Moselle).

Lucien Saint, Résident général de France au Maroc, à Rabat.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.

Le Général commandant la Division d'Oran.

Le Consul Général, Chef de la Région Civile d'Oudjda (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Recteur de l'Académie d'Alger.

Le Sénateur du département d'Oran.

Les Députés du département d'Oran.

Le Président du Conseil Général d'Oran.

Le Maire d'Oran.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 3, rue Mazarine, Paris, VIe.

Gsell St., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIe).

Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.

MM. Nansen, explorateur
Rallier du Baty, explr.
Trivier, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS[1]

MM. Eugène ALBERTINI, professeur à la Faculté de Lettres, Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Général Paul AZAN, chef du Service Historique de l'Etat-Major de l'Armée, 37, rue du Général Foy, Paris (8-).

DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences, 15 ter., rue Daguerre, Alger.

FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de) chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 12, rue de la Liberté, Alger.

Le P. DELATTRE, correspondant de l'Institut, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

DONATEUR

1925 FABRE Sylvain, don de 1.000 francs pour fondation du « Prix FABRE Ernest ».

Les arrérages de ce don devront être employés, au moins tous les quatre ans, à récompenser l'auteur de l'ouvrage couronné à l'occasion des concours ouverts par la Société ou, à défaut, celui des membres de la Société qui, pendant la période de non attribution, aura publié au Bulletin la meilleure étude, ou un ensemble de travaux, sur un sujet de Géographie, d'Archéologie ou d'Histoire. Le prix portera les mentions :

« PRIX FABRE Ernest », « DONATION FABRE Sylvain son père ».

MEMBRES BIENFAITEURS

ayant effectué un versement d'au moins 500 francs

Le Gouvernement Général de l'Algérie.

Le Conseil Général du département d'Oran.

Le Protectorat du Maroc.

La Chambre de Commerce d'Oran.

La Commune d'Oran.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES A VIE[1]

rachetant leurs cotisations annuelles par un versement unique

MM.

(2)

1927 ARMYNOT du Châtelet, avocat, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1925 ARNOUX Auguste, propriétaire-viticulteur, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1930 BAYON Pierre, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1929 BONAFOS, capitaine, attaché au Bureau politique du Gouverneur Général de la Mauritanie, St-Louis du Sénégal.

1902 BONNARD, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

1900 ENGEL, ingénieur E. C. P., 45, rue Michel-Ange, Paris (XVe).

1895 FABRE, chanoine, curé de la paroisse St-Louis, 3, rue du Cardinal Mercier, **Oran**.

1897 GETTEN, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

1917 JOLEAUD Léonce, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences, Sorbonne, 143, Bd. Saint-Michel, Paris (Ve).

1924 KIDDER (Homer Huntington), membre de l'*Association américaine d'Anthropologie*, Boston (Etats-Unis).

1921 LAULAGNET Hippolyte, propriétaire, 18, r. Paixhans, **Oran**.

1909 MASSENET Alfred, ingénieur civil, 19, rue d'Aumale, Paris (IXe).

1905 PALLARY, instituteur, en retraite, Eckmühl-**Oran**.

1900 SARTON DU JONCHAY, général de division du cadre de réserve, Atmania. (Constantine).

1906 THORIN, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

1915 VASSAS Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

MEMBRES TITULAIRES[1]

(payant une cotisation annuelle)

MM.

1930 ABADIE Raoul, propriétaire, 2, rue de Paris, **Oran**.

1920 ABADIE, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

1923 ABEILHÉ, vétérinaire, délégué financier, Tlemcen.

1926 ACHARD, docteur en médecine, Aïn-Témouchent.

1925 ADOUE François, inspecteur des chemins de fer, en retraite, Villa Nicolas, Sidi-Bel-Abbès.

---

1 Voir renvoi 1, page 5.
2 Année de l'entrée dans la Société.
3 Tout postulant doit être présenté par deux Sociétaires et admis par le Comité. La demande d'admission peut en être faite directement, ou par écrit, au Président

MM.

1915 Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran**.

1925 Alfsen Alf, consul de Norvège, directeur de la succursale d'Essvik, 6, rue de la Paix, **Oran**.

1930 Allée Marika (Mme), 15 bis, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1926 Amar Albert, négociant, 26, rue d'Arzew, **Oran**.

1929 Amar Léon, transitaire, 34, rue de Vienne, **Oran**.

1929 Amiel Félix, vérificateur adjoint des Poids et Mesures, 4, rue Bichon, **Oran**.

1923 Anduze Gaston, avocat, 67, rue de Mostaganem, **Oran**.

1911 Anduze Joseph, délégué commercial de la Compagnie Transatlantique, 7, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1930 Antoine, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, route du Port, **Oran**.

1909 Aracil (abbé), curé d'Aïn-Tédélès.

1910 Arambourg Camille, professeur à l'Institut agricole de Maison-Carrée, 5, Boulevard Auguste Comte, Alger.

1925 Arnaud, médecin-oculiste, 9, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1930 Audierne André, lieutenant au 66me R.A.C., **Oran**.

1929 Auzas, professeur au Lycée de Garçons, 4, rue Charles-Gounod, **Oran**.

1922 Babeau Paul, officier d'administration de 1re classe du service de l'État-Major de la Division, **Oran**.

1929 Baldensperger (Mlle), 5, rue Alsace-Lorraine, chez M. Hélot, **Oran**.

1929 Baldensperger, Président de la Société d'Apiculture de Nice, 10, Avenue Rimbaldi, à Nice.

1925 Baldous, orthopédiste, boulevard Galliéni, **Oran**.

1908 Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran**.

1929 Ballongue Joseph, chef de service à la Banque de l'Algérie, **Oran**.

1920 Banton (chanoine), aumônier du Lycée de Garçons, 6, rue de la Bastille, **Oran**.

1921 Barbeau, conservateur de la bibliothèque Souk el Attarine à Tunis.

1929 Barbeau Serge, avocat au Barreau d'Oran, 5, rue Schneider, **Oran**.

1923 Barbeyrac de Saint-Maurice, Lt-Colonel, chef du cabinet militaire de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, Palais d'Eté, Alger.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1904 BARBIN, directeur d'école à Marnia.
1925 BASSET Louis, propriétaire, 10, rue Ampère, **Oran.**
1923 BASTOS Adolphe, propriétaire, 73, rue d'Arzew, **Oran.**
1930 BAUSSAY Aristide, directeur du Musée Artistique (Maison Fouque), 22, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran.**
1920 BAYLE, répétiteur, Lycée de Garçons, 5, rue Réaumur, **Oran.**
1930 BAYON Emile, commerçant, 1, rue de la Paix, **Oran.**
1925 BEAUD André, géomètre, 25, boulevard Lescure, **Oran.**
1907 BEAUPUY, président honoraire de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran.**
1928 BEDEAU André, 11, boulevard L.-Fouque, **Oran.**
1925 BÉDOAS Maurice, avocat, 6, boul. du 2e Zouaves, **Oran.**
1930 BELMEHDI Mohamed ould Mohamed, khodja interprète, Renault.
1930 BELMONTE Fernand, professeur au Lycée de garçons, 5, rue Mirauchaux, **Oran.**
1906 BEN DANOU César, docteur vétérinaire de 1re classe du service de l'élevage de l'Algérie, chargé de mission, Miliana.
1913 BEN DAOUD, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**
1927 BEN DAOUD Bendaoud, capitaine interprète, Affaires Indigènes, cercle du Loukkos, Ouezzan (Maroc).
1925 Mme BENGUIGUI-KALFON, pharmacien, Mascara.
1930 BENHARRATS Abdelkader ould Hadj Mohamed, khodja-interprète, Renault.
1925 BENTAYOU Paul, avocat, 1, boulevard Lescure, **Oran.**
1923 BENZECRI, médecin-oculiste, 27, rue El-Moungar, **Oran.**
1927 BENZÉCRI Edmond, professeur au Lycée, 8, rue Bombonnel, **Oran.**
1930 BERGUERAND Yves, avocat au Barreau d'Oran, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1929 BERNARD, Docteur, médecin de colonisation, à Pont-de-l'Isser.
1925 BERNARDIN Albert, sous-intendant militaire de 2e classe en retraite, industriel, usine St-Charles, 12, r. Bruix, **Oran.**
1924 Mme Vve Joseph BERNAUER, rentière, 47, r. d'Arzew, **Oran.**
1913 BERNAUER Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**
1928 BERNHEIM Maurice, négociant, 2, Place des Quinconces, **Oran.**
1928 Mlle BERSOT, professeur à l'Ecole Normale de Filles, **Oran.**
1926 BERT, directeur de la Société Algérienne d'Eclairage et de Force, boulevard Galliéni, maison Valéro, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1926 Berte, propriétaire-agriculteur, 2, rue de la Tour-d'Auvergne, **Oran**.

1930 Bertouy René, huissier, 8, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1906 Bertrand, propriétaire, conseiller général, Mostaganem.

1927 Bertrand, commis d'économat au Lycée de Garçons, **Oran**.

1925 Beuchot Paul, inspecteur principal de la Cie P. L. M., 50e Section C.F.C. secteur postal 22.

1910 Beugnot, colonel en retraite, 3, rue Jeanne d'Arc, Châtellerault (Vienne).

1929 Bessière Lucien, professeur d'histoire au Lycée de Mustapha, Alger.

1920 Beylier Marius, ingénieur, directeur de la Société des Chaux et Ciments, Saint-Eugène, **Oran**.

1926 Biard Jean, ingénieur E.C.P., 10, avenue de Saint-Eugène, **Oran**.

1908 Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou, à Parakou (Dahomey).

1920 Bidorff Maurice, conseiller de Préfecture, rue Potin, Saint-Eugène, **Oran**.

1930 Bize, ingénieur E.C.P., inspecteur principal adjoint du service de l'Exploitation, Chemin de fer P.L.M., gare Karguentah, **Oran**.

1925 Blanc, architecte, 1, rue d'Igli, **Oran**.

1903 Blanchet Louis, propriétaire, trésorier de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran**.

1929 Blondelle Georges, Rédacteur principal, Office de la Propriété Industrielle, Résidence générale à Rabat (Maroc).

1925 Blondin Arthur, capitaine en retraite, 6, rue Adjudant Gabay, **Oran**.

1925 Bodin Marcel, rentier, avenue Raynal, Mostaganem.

1922 Boggio Jean, propriétaire, boul. Laurent Fouque, **Oran**.

1912 Bolelli, inspecteur primaire en retraite, 41, boul. Sébastopol, **Oran**.

1929 Boluix-Basset, avocat au Barreau d'Oran, 2, rue Ramier, **Oran**.

1929 Bonifay Pierre, Avocat, 30 boulevard Seguin, **Oran**.

1905 Bonifay Paul, propriétaire, juge au Tribunal de Commerce, 30, boulevard Séguin, **Oran**.

1925 Bonnefoy J. Marc, ingénieur agricole (E. a. n.), 14, rue Brancion, **Oran**.

1923 Bonnet Ernest, licencié en droit, Président des Mutuelles d'Assurances Agricoles à El-Kalâa par Tlemcen.

1925 Bontoux, inspecteur principal des Douanes, Alger.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1927 Bordes Maurice (abbé), curé à La Sénia.

1909 Bories Auguste, propriétaire, domaine Marguerite, à Rivoli (Oran).

1908 Borne François, ingénieur principal des travaux publics, ancienne Résidence, Rabat (Maroc).

1919 Bouchet Georges, négociant en vins, président honoraire de la Chambre de Commerce, faubourg Delmonte, **Oran**.

1930 Boudard, directeur de la S.E.C.I.A.N., chemin de ceinture, **Oran**.

1922 Boucourt Georges, géomètre du service topographique, 2, rue du Général Laperinne, **Oran**.

1921 Bouffier Albert, inspecteur du travail, 1 *bis*, rue Marie Thérèse, **Oran**.

1925 Boussard Marcel, négociant en vins, juge au Tribunal de Commerce, 4, square Garbé, **Oran**.

1910 Bouty Joseph, pharmacien, conseiller général, Tlemcen.

1923 Bouzar Mohammed, interprète judiciaire, Miliana (Alger).

1912 Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 5, rue Lamartine, **Oran**.

1930 Brémond Robert, avocat au Barreau d'Oran, 2, boulevard du 2me Zouaves, **Oran**.

1926 Brenet, proviseur du Lycée de Garçons, **Oran**.

1925 Breuilh Pierre, ingénieur d'artillerie navale en retraite, villa des Falaises, Gambetta, **Oran**.

1925 Brière Henri, Député, 3, rue des Pommiers, **Oran**.

1925 Brigol, ingénieur des Ponts et Chaussées, 144, chemin du Telemly, Alger.

1930 Bron Albert, professeur au Lycée de Garçons, 42, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1901 Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran**.

1905 Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran**.

1925 Buadès Vincent, directeur de la maison Causse, 1, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1921 Busson Charles, commissaire enquêteur du Service de la propriété indigène, 2, rue du Marquis De Morès, **Oran**.

1922 Calzaroni, directeur de l'Ecole du Nord, Tlemcen.

1912 Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur (Oran).

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM

1920 CAMPARDOU, chef des travaux pratiques de chimie à la Faculté des Sciences, 9, Allées Saint-Etienne. Toulouse.

1882 CANAL J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

1930 CAPILLA René, répétiteur au lycée de Garçons, 4 Rue Beauprêtre, **Oran**.

1925 CAPISANO, avocat au barreau d'Oran, 10, rue Ampère, **Oran**.

1906 CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen, 15, rue de la Paix, Tlemcen.

1927 CARDUSI, ingénieur, Compagnie de dragages, route du Port, Mostaganem.

1921 CARÉ Robert, secrétaire général de la Préfecture d'Oran (Affaires Indigènes), **Oran**.

1913 CARLES Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1928 CARLES, juge au Tribunal Civil, 3, rue Lamartine, **Oran**.

1930 CARMOUZE (abbé), curé de Kléber, **Oran**.

1930 CASABIANCA, Censeur des études au Lycée de Garçons, **Oran**.

1930 CAUBET Paul, professeur au Lycée de Garçons, 36, Rue d'Azoff, **Oran**.

1921 CAZENAVE Jean, professeur au Lycée de Garçons, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

1921 CAZES Alfred, secrétaire général de la Chambre de Commerce, boulevard Galliéni, **Oran**.

1929 Mme CHABASSEUR Amélie, professeur au Lycée de Jeunes Filles, 6, rue du Général Cérez, **Oran**.

1921 CHALON Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1922 CHAMBON Etienne, entrepreneur de menuiserie, 5, rue Pomel, **Oran**.

1925 CHAMBONNET François, receveur des Domaines, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

1925 CHAMPENDAL Marc, Martimprey du Kiss (Maroc).

1919 CHAMPENOIS L., docteur en médecine, 12, rue de la Liberté, Alger.

1904 CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2e Zouaves, **Oran**.

1928 CHANSAREL Robert, administrateur délégué de la Société Africaine de Travaux, 10, rue Schneider, **Oran**.

1910 CHANSON (abbé), curé de Trézel.

1921 CHANSON Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

1929 DE LA CHAPELLE, lieutenant au Centre de Documentation sociologique, Rabat.

1925 CHAPUIS Balthazar, propriétaire-viticulteur à Arlal (De Malherbe).

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1908 CHAREIX Jacques, interprète militaire de 1re classe, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

1925 CHARLOT, directeur de la Société Lebon et Cie (Gaz et électricité), 9, boulevard National, **Oran**.

1925 CHARRIAUD Bernard, négociant en futailles, boul. Gauthier, Saint-Eugène, **Oran**.

1928 CHATROUSSE, avocat au barreau d'Oran, 5, Rue de la Bastille, **Oran**.

1925 CHAUVIN, professeur au Lycée de garçons, 45, rue Cavaignac **Oran**.

1919 CHOLET Alfred, ingénieur en chef, adjoint au Directeur de la Cie P.L.M., 51, allée des Mûriers, Alger.

1927 CHOSKI Jean, professeur au Lycée, 22, Boulevard Fulton, **Oran**.

1913 CHRISTAUD Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran**.

1923 COHEN Félix, directeur de l'Ecole de Commerce, 3, rue Cavaignac, **Oran**.

1905 COHEN SOLAL A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran**.

1892 COHEN SOLAL Emile, professeur honoraire de Lycée, 6, rue de Paris, **Oran**.

1912 COIGNARD Paul, ingénieur E. C. P., rue Say (villa Delmar), **Oran**.

1925 COLIN Léon,, président de l'*Union des Mutilés*, Hôtel-de-Ville, **Oran**.

1926 Mlle COLLE Juliette, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

1928 COLLET Georges, chef d'arrondissement aux Chemins de fer de l'Etat, 43, Boulevard National, **Oran**.

1925 COMMENT, professeur au Lycée de Garçons, 3, rue des Flandres, Eckmühl, **Oran**.

1913 COMMON, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran**.

1925 COQUELIN Félix, chef du Service des Titres à la Compagnie Algérienne, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1925 CORDIER Emile, pharmacien, 26, boul. de Mascara, **Oran**.

1921 COSTANTINI Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran**.

1930 COT Pierre, Vérificateur des Contributions Diverses, 31, rue du Fondouk, **Oran**.

1906 COUR, professeur de la chaire publique d'arabe, place Négrier, Constantine.

1906 COURCELLE Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1892 Courrech Paul, directeur d'école, en retraite, Eckmühl, **Oran**.

1927 Courtot Léon, propriétaire, maire de Lamoricière.

1927 Courtot Paul, étudiant, Lamoricière.

1927 Courtot Léo, ingénieur-agricole, Chanzy.

1929 Cousin Georges, Fondé de pouvoirs de la Maison Lemoine, 6, rue Péraldi, **Oran**.

1926 Créput, architecte de la ville d'Aïn-Témouchent.

1929 Créput, consul du Mexique, impasse de la Fontaine à Monte-Carlo.

1927 Cros Jean, représentant de commerce, 19, Bd Marceau, **Oran**.

1929 Crozat Joseph, Docteur en Droit, 13, Rue Jean Macé, Alger.

1925 Curel Paul, notaire, 1, rue de la Paix, **Oran**.

1925 Cuvellier Louis, directeur de la Société Algérienne des Engrais et Produits Chimiques, 16, boul. Magenta, **Oran**.

1907 Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran**.

1926 Dalifard, professeur au Lycée, 6, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran**.

1925 Danthon Henri, avocat, maire d'Aïn-Témouchent, conseiller général, 5, rue Schneider, **Oran**.

1922 Dantzer, inspecteur d'Académie, préfecture, **Oran**.

1929 David André, Avocat au Barreau d'Oran, 18, Boulevard Séguin, **Oran**.

1925 Declerck, inspecteur des Eaux et Forêts, 5, rue du Général Joubert, **Oran**.

1903 Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.

1910 Delage, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, 48, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

1921 Delmas Victor, commis à l'Inspection Académique, 7, rue Dutertre, **Oran**.

1930 Delrieu, principal Clerc d'Avoué, 29, Boulevard Séguin, **Oran**.

1929 Depieris, juge au Tribunal Civil, International Hôtel, **Oran**.

1920 Deros Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 15, rue Jean Kraft, Miramar supérieur, **Oran**.

1907 Derrien Louis, ingénieur chimiste, route du Blockaus, village Cholet, **Oran**.

1923 Desage Rodolphe, docteur en médecine, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1907 DESCOURS, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

1930 DESMORTIERE, Chef de bataillon en retraite, 43, Rue Dumanoir, **Oran**.

1913 DESSEAUX Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran**.

1929 DIAZ Alfred, Secrétaire d'Avocat, 8, Rue Mirauchaux, **Oran**.

1921 DIDIER, ingénieur E. C. P., châlet Saint-Bernard, rue Michelet prolongée, Alger.

1907 DOBRENN, chirurgien-dentiste, 7, Bd Séguin, **Oran**.

1922 DOMAS Jules, directeur du Crédit Lyonnais, boulevard Seguin, **Oran**.

1924 DOSTE Edmond, propriétaire-viticulteur à la Providence, Sidi-Chami.

1898 DOUMERGUE, professeur honoraire, 4, rue Manégat, **Oran**.

1923 **DRÉVETON Maurice, propriétaire, Frenda.**

1930 DROUHIN, Ingénieur Ordinaire des Ponts et Chaussées, 17, avenue Loubet, **Oran**.

1925 DUBOIS Marius, instituteur, école du faubourg Lamur, **Oran**.

1929 DUCHESNE, agent général du Comptoir cotonnier, Place de France, Oudjda (Maroc).

1925 DUCUING, architecte, 17, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1930 DUMÉ Jules, professeur au Lycée de Garçons, 13, Rue de la Bastille, **Oran**.

1895 DUPUY Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran**.

1930 DUQUESNAY Lucien, vins en gros, 3, rue des Lois, **Oran**.

1930 DURAND Georges, professeur au Lycée de Garçons, 16, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1925 DURANTET André, capitaine de cavalerie en retraite, 4, Place Karguentah, **Oran**.

1929 DUSSERT Abel, professeur au Lycée de Garçons, **Oran**.

1930 DUTILLEUL, Ingénieur Ordinaire des Ponts et Chaussées, Grand-Hôtel, Mostaganem.

1927 DUZAN André, propriétaire, maire de Saint-Leu, 79, rue d'Arzew, **Oran**.

1929 EBERT Joseph, avoué, 29, boulevard Seguin, **Oran**.

1921 EDELEIN Lucien, pharmacien, avenue Dar el Maghzen, **Rabat (Maroc)**.

1925 EISENCHTETER Jules, chef de bataillon de réserve, 14, boulevard Magenta, **Oran**.

1905 ELGHOZI Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran**.

1878 EMERAT Albéric, négociant, 8, Place d'Orléans, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM

1928 Esclapez Louis, ingénieur agricole, 31, boulevard Magenta, **Oran**.

1929 Espiard Marcel, propriétaire à Legrand.

1907 Estaunié, Secrétaire de Commune-mixte, détaché à la Préfecture, 5, rue Arthur-Ranc, St-Charles, **Oran**.

1903 Fabre la Maurelle, chef de bureau à la direction des Compagnie P.L.M., rue du docteur Sandras, **Oran**.

1927 Fabre la Maurelle Henri, employé au Service de la Compagnie P.L.M., 52, rue de Mostaganem, **Oran**.

1929 Fabreguettes Edmond, avoué, 10, rue de la Paix, **Oran**.

1924 Mlle Faudon, institutrice, Ecole maternelle, **Saint-Eugène, Oran.**

1927 Faure Alphonse, instituteur, en retraite, 55, Avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1885 Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

1920 Ferrandiz (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

1929 Fieschi, Maire de Mers-El-Kébir.

1920 Fischer, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

1886 Flahault, ingénieur E.C.P., 35, r. de Mostaganem, **Oran**.

1929 Filliatreau, pilote-major de la marine, en retraite, 28, boulevard H.-Giraud, **Oran**.

1930 Flandrin, Directeur des usines de la Société Algérienne des Produits Chimiques, La Sénia, Oran.

1928 Foat, docteur, poste restante, recette principale, Paris.

1925 Fondère Marcel, négociant en vins, 116, rue de Mostaganem, **Oran.**

1925 Fouilloux Jean, propriétaire-viticulteur, 12, rue Floréal-Mathieu, **Oran.**

1913 Fouque Léon, imprimeur, Président du Tribunal de Commerce, 4, rue Thuillier, **Oran.**

1927 Franceschi, capitaine en retraite, avocat, 1, Avenue Loubet, **Oran.**

1927 Frassati, propriétaire, 38, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1925 Fredouille Louis, inspecteur des Contributions Diverses, 1, place de la République, **Oran.**

1922 Frichet De Falloy, capitaine en retraite, 9, Boulevard de la République, Sidi-Bel-Abbès.

1924 Fromental Baptiste, propriétaire, 35, Boulevard Séguin, **Oran**.

1924 Fromental Pierre, propriétaire, 72, rue d'Arzew, **Oran.**

1927 Gabizon, huissier à Michelet, département d'Alger.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1904 GABRIEL Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

1909 GALAN (chanoine), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

1892 GALLET, lieutenant-colonel, commandant le 2e Groupe d'Aviation d'Afrique, 8, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

1905 GAME Louis, juge de paix, Arzew.

1925 GANTÈS Maurice, ingénieur E.S.A., directeur du Service des Eaux, Avenue de Tunis, **Oran.**

1930 GARAGNON Emile, professeur au Lycée de Garçons, 1, Rue de la Paix, **Oran.**

1925 GARCHON Henri, industriel, Garage Latil, Rue du Fondouk, **Oran.**

1917 Mlle GARNIER, professeur à l'Ecole Normale de filles, 7, rue de Relizane, **Oran.**

1914 GARROUSTE Charles, inspecteur des Contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

1907 GASQUET Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

1926 GASSER Paul, docteur en médecine, 3, rue Général Joubert, **Oran.**

1921 GAUDIN, chef d'escadron en retraite, 18, Rue Claude Bernard, **Oran.**

1930 GAULTIER, rédacteur à la Préfecture, **Oran.**

1921 GAUTARD Jean, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1929 GERBAUD Jean, Avocat au Barreau d'Oran, 30, Rue El-Moungar, **Oran.**

1900 GIBOU Emile, propriétaire, Saïda (Oran).

1930 GILLY Marius, Surveillant Général au Lycée de Garçons, 1, rue P.-Bert, **Oran.**

1930 Mlle GIRARD Louise, institutrice au Lycée de Garçons, 13, rue Pascal, **Oran.**

1930 GIRARDEY Emile, professeur au Lycée de Garçons, 1, Rue Ch.-Gounod, **Oran.**

1907 GIRAUD Amédée, villa Fanny, 8, avenue de Sidi-Chami, Delmonte, **Oran.**

1920 GIRAUD Casimir fils, banquier, 3, pl. de la Bastille, **Oran.**

1927 GIRAUD Louis, avocat, 14, boulevard Lescure, **Oran.**

1929 GLAÇON, propriétaire, adjoint au Maire, Assi-bou-Nif.

1929 Mme GLAÇON, directrice d'école, Assi-bou-Nif.

1909 GLATARD, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

1930 GOETZINGER Edouard, Directeur des Etablissements Carrié, 26, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1929 GOMIS Emile, industriel, 10, rue de Namur, Eckmühl, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1930 GORCE, inspecteur divisionnaire du Service de l'Exploitation des chemins de fer P.L.M., gare Kargentah, **Oran**.

1925 GOUDEAU Auguste, représentant des Etablissements Schneider (Creusot), 2, rue Ramier, **Oran**.

1920 GOUDON Adolphe, chef de district aux chemins de fer P.L.M., 3, Boulevard Bugeaud, Alger.

1920 GOUPIL DE LA PICQUELIÈRE, sous-chef de bureau aux chemins de fer algériens de l'Etat, 22, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1923 GRAFTIEAUX Edmond, directeur de la Société Générale, 1, rue des Lois, **Oran**.

1896 GRANDJEAN, directeur de l'École Jean-Macé, rue Mirauchaux, **Oran**.

1914 GRAPINET, chef de bataillon, Section spéciale du Recrutement indigène, rue de Vienne, **Oran**.

1927 GREILSAMMER René, ingénieur-agronome, Compagnie Massey-Harris, 19, boulevard Hippolyte Giraud, **Oran**.

1925 GRENET Henri, principal du Collège, Tlemcen.

1908 GRIGUER Jules, inspecteur principal des Domaines à la Résidence générale à Rabat (Maroc).

1926 GRIMAUD Jean, secrétaire de mairie, Pont-de-l'Isser.

1925 GROS J., contrôleur des P.T.T., 5, boul. Galliéni, **Oran**.

1921 GROSRENAUD, préparateur de physique au Lycée de garçons, 3, rue Marie-Thérèse, **Oran**.

1925 GUIGUET Charles, propriétaire, 40, boulevard du Nord, Miramar, **Oran**.

1920 GUILHAUME Emile, chef d'arrondissement des chemins de fer algériens à Constantine.

1923 GUITTARD Raoul, négociant en vins, Président du Comité oranais du Transsaharien, 53, rue d'Arzew, **Oran**.

1919 GULLON, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.

1930 HADIDA Daniel, répétiteur au Lycée de Garçons, 10, Boulevard de l'Industrie, **Oran**.

1925 HADJ HACÈNE Abdelkader, officier en retraite, 67, Rue de Wagram, **Oran**.

1923 HADJ HACÈNE BACHERZI Ben Aouda, adjoint au Maire, 67, rue de Wagram, **Oran**.

1925 HADJ HACÈNE BACHTERZI Mustapha, propriétaire, président de la *Mouloudia Hamidia*, 51, rue des Jardins, **Oran**.

1921 HADJ HACÈNE BRAHIM, khodja à la Préfecture, **Oran**.

1928 HAVARD Charles, propriétaire, Hennaya.

1923 HAVARD Léon, président du Syndicat agricole, délégué financier, allée des Ormeaux, villa Yvonne, Tlemcen.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1914 Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Avenue du 1er de Ligne, Mostaganem.

1921 Heilbronner, sous-directeur de la Société Marseillaise de Crédit, 6, Rue Aubert, Paris IX.

1900 Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.

1926 Hérelle Charles, avocat, 8, rue Saint-Denis, **Oran**.

1923 Hernandez, président de la Chambre de Commerce, conseiller général, 1, rue de Coulmiers, **Oran**.

1925 Hernandez Joseph, commis des P.T.T., 10, r. Lahitte, **Oran**.

1923 Hertogh Eugène fils, propriétaire à El-Ançor.

1914 Houdou Albert, propriétaire, 6, rue Arago, **Oran**.

1930 Houlès Janvier (abbé) curé à Gambetta, **Oran**.

1925 Huc Louis, docteur en médecine, négociant en vins, carrefour de l'Ecole Normale, Eckmühl, **Oran**.

1925 Huertas Raymond, avocat, 40, boulevard Séguin, **Oran**.

1930 Huertas René, administrateur-adjoint de Commune-mixte, Sous-Préfecture de Tlemcen.

1909 Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue René Estienne, **Oran**.

1913 Ivara Albert, administrateur de commune mixte, Zemmora.

1923 Mme Vve Jacquot, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1929 Jai[illegible]r Jean-Baptiste, délégué financier, Fénouane. Saïda.

1926 Jammes, avocat, 9, rue de la Paix, **Oran**.

1930 Ianovici Arnold ,Directeur de la Société Orélite de New-York, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

1913 Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boul. Séguin, **Oran**.

1903 Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El Moungar, **Oran**.

1907 Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.

1925 Dr Jaume F., médecin-oculiste, 20, boul. Séguin, **Oran**.

1926 Jeanmot Henri, notaire, conseiller général, Arzew.

1914 Jeannel, docteur, directeur du d'Histoire naturelle, 110, rue du Bac, Paris (7e).

1926 Jehel Edouard, expert près les Tribunaux, 8, boulevard des Chasseurs, **Oran**.

1902 Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 11, rue Ledru-Rollin, **Oran**.

1927 Joly, docteur en médecine, 32, boul. du 2e Zouaves, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1912 JULIEN André, professeur au Lycée Janson de Sailly, 17, rue de la Santé, Paris (13e).
1925 JULIEN Louis, courtier en vins, 12, rue de la Paix, **Oran.**

1925 KALIFA Nessim, facteur des P.T.T., 7, rue du Général Bouscarin, **Oran.**
1930 KARRER Marcel, 13, rue Lamartine, **Oran.**
1905 KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 101, boul. Malesherbes, Paris (8e).
1925 KARSENTY Armand, avocat, 10, rue de la Paix, **Oran.**
1929 KARSENTY Gustave, avocat, 3, rue Lepelletier, **Oran.**
1920 KEHL, avocat, rue de la Paix, **Oran.**
1914 KEIME Emile, architecte, villa Lorraine, place de France, Arbesville (Oran).
1930 KESSOUS Mohamed, interprète judiciaire au Tribunal Civil, **Oran.**
1920 KIENER, ancien juge, président du Syndicat d'Initiative, village Brunie, Eckmuhl, **Oran.**
1906 KLEIN, fabricant d'huile à Delmonte, 4, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1906 KŒBEL, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran.**
1930 KONQUY, Avocat au barreau d'Oran, 6, Place du Maréchal Foch, **Oran.**
1906 KRIEGER Edouard, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, 29, rue de Turenne, **Oran.**

1921 LABADIÉ, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran.**
1925 LABORBE Paul, constructeur de machines agricoles, 9, boulevard Lescure, **Oran.**
1925 LACOMBE Pierre, avocat, 1, boul. Sébastopol **Oran.**
1921 LACRETELLE, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
1926 LAFAILLE René, avocat, 10, rue général Joubert, **Oran.**
1925 LAFORGUE Pierre, adjoint principal des Services civils de l'A.O.F., cabinet du Gouverneur de la Mauritanie, Saint Louis, Sénégal.
1929 LAIMÈCHE, Avocat au barreau d'Oran, 6, Rue de Paris, **Oran.**
1928 LAMBERT, colonel en retraite, 12, rue Lanjuinais, **Oran.**
1929 LANGUEPIN Jean, pharmacien, Relizane.
1925 LAUGÉ, docteur en médecine, 79, rue d'Arzew, **Oran.**
1921 LAUGÉ Marius, propriétaire, 51, rue Pégoud, **Oran.**
1901 LAURET François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1924 Lavergne Gaston, instituteur, en retraite, 40, Avenue de Bordeaux à Agen (Haute-Garonne).

1925 Lebhar Henri, avocat, 4, rue de la Paix, **Oran**.

1929 Leblanc, Avocat au barreau d'Oran, 5, Rue Schneider, **Oran**.

1929 Mlle Le Bœuf, directrice du Lycée de Jeunes Filles, **Oran**.

1925 Lebrun Marcel, ingénieur, directeur de la Compagnie des T. O. B. H., 60, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

1929 Lécluse Amédée, professeur au Lycée de Garçons, 29, rue Dumanoir, **Oran**.

1930 Lecat Fernand (abbé), Vicaire à Tlemcen.

1909 Lecocq, avocat. 10, rue Bel-Abbès, Tlemcen.

1929 Le Cesve, Inspecteur primaire, 45, Boulevard d'Iéna, **Oran**.

1928 Lefrancq Paul, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, Préfecture, **Oran**.

1925 Legagneur Paul. courtier en vins, 11, boul. Séguin, **Oran**.

1923 Léger, vétérinaire major en retraite, 12, rue de la Paix, **Oran**.

1906 Lemoisson, professeur en retraite, Fontaine-Raoul, par Droué (Loir-et-Cher).

1922 Léouffre Albert, répétiteur au Lycée, Alger.

1929 Lesaint, professeur au Lycée de Garçons, 11, rue de l'Abricotier, **Oran**.

1930 Letertre (abbé), vicaire de la paroisse St-Esprit, **Oran**.

1910 Levain Paul, ingénieur, 252, avenue Daumesnil, Paris 12e

1900 Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).

1924 Levent Louis, directeur d'école, La Sénia.

1923 Lévy Joseph, propriétaire agriculteur, adjoint spécial de la commune mixte de Marnia.

1925 L'Huillier (Chanoine), curé de la Cathédrale, 18, boul. Magenta, **Oran**.

1906 L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue Degas, **Oran**.

1930 Licari Paul, administrateur-adjoint de Commune-mixte, à Renault.

1910 Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.

1930 Llabador Francis, Etudiant en pharmacie, 2, Rue Théophile Brécy, Alger.

1921 Lott, commis principal des Contributions diverses, quai Lamoune, maison Bastos, **Oran**.

1920 Loye, professeur au Lycée de garçons, 2, rue d'Igli, **Oran**.

1926 Lussagnet, chef de bataillon en retraite, 13, rue Condorcet, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1930 Macé Jean, avocat au barreau d'Oran, 14, boulevard Seguin, **Oran**.

1914 Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).

1929 Mahdad, professeur au Lycée de Garçons, 10, rue de Relizane, **Oran**.

1920 Maigron, professeur au Lycée de Garçons, 1, rue du lieutenant Dahan, **Oran**.

1921 Maillet, command^t^ en retraite, 41, r. de l'Arsenal, **Oran**.

1930 de la Maisonneuve Xavier, secrétaire général adjoint de la Chambre de Commerce, d'Oran, 2, boulevard Fulton, **Oran**.

1921 Malméjac, pharmacien major de 1re classe en retraite, chimiste, 17, boulevard Charlemagne, **Oran**.

1929 Mancini, juge de paix, canton Est d'Oran, 54, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1928 Manhès Claude, libraire, passage Pérez, **Oran**.

1914 Manquené, directeur des services agricoles du département, 3, rue Jalras, **Oran**.

1905 Maraval, médecin oculiste, 2, rue de Vienne, **Oran**.

1930 Mararval Joseph (abbé), curé à St-Cloud d'**Oran**.

1925 Marcenac Philippe, receveur des Contributions Diverses, 8, rue Saint-Denis, **Oran**.

1926 Marcenaro, avocat au barreau, Oudjda.

1921 Marcilhac (chanoine), aumônier des Trinitaires, 2, rue Rognon, **Oran**.

1923 Maréchal A., avoué près la Cour d'Alger, 2, rue Dumont d'Urville, Alger.

1924 Marégiano Paul, pharmacien, 24, boul. Séguin, **Oran**.

1920 Mariani Noël, lieutenant de vaisseau, 3, rue de l'Artillerie, **Oran**.

1930 Marie Charles, avocat au barreau d'Oran, 2, rue Ramier, **Oran**.

1924 Mme Vve Martin, rentière, 14, rue Gradvolh, **Oran**.

1908 Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran**.

1922 Martin Fernand, propriétaire-agriculteur, 1, rue Pierre Couture, **Oran**.

1929 Martin Franck, vérificateur-adjoint des Poids et Mesures, 4, rue Bichon, **Oran**.

1929 Martin Lucien, professeur au Lycée de Garçons, 1, place Murat, **Oran**.

1929 Martinez Antoine, comptable, 8, rue d'Igli, **Oran**.

1930 Martinez Louis, clerc d'avoué, étude Rolland, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1912 Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, 1, rue Dampierre, **Oran.**

1925 Mas Georges, ingénieur E. C. P., 5, rue de Lyon, **Oran.**

1930 Mas Thomas (abbé), curé à St-Leu.

1923 Mascard Lucien, agent-voyer en chef du département, 14, boulevard Lescure, **Oran.**

1927 Massiera Paul, professeur au Collège, conservateur des Antiquités, Sétif (Constantine).

1925 Massiou, docteur en médecine, 36, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1912 Masson, inspecteur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

1929 Mathieu Saint-Laurent Georges, avocat, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**

1929 Maurin, docteur en médecine, chirurgien, 116, rue d'Arzew, **Oran.**

1930 Mazard Jean, juge de paix, Le Télagh.

1925 Mazel Adrien, industriel, juge au Tribunal de Commerce, 47, rue Dutertre, **Oran.**

1925 Mazot Robert, docteur en médecine, 70, rue de Mostaganem, **Oran.**

1929 Meisonnier Gustave, vérificateur principal des Poids et Mesures, chef du bureau d'Oran, 4, rue Bichon, **Oran.**

1927 Mekki Djénéidi ben Ahmed, Moudérés, à Bône.

1923 Mercier, professeur en retraite, agriculteur, Tlemcen.

1930 Mestre Jules, agent général de la compagnie « Le Secours », rue de Kinburn, **Oran.**

1910 Metz (de), colonel, commandant le 106[e] Régiment d'Infanterie, Châlons-sur-Marne (Marne).

1929 Meyère Roger, librairie Hachette, Paris.

1912 Méziat, négociant en vins, 11, rue de la Paix, **Oran.**

1925 Michel, ingiénieur électricien, 21, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran.**

1913 Milhe-Poutingon, maire de Rio-Salado, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

1927 Millon Louis, directeur de la Société Marseillaise de Crédit, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1904 Molle, docteur en médecine, député, maire d'Oran, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

1917 Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

1928 Monier, capitaine en retraite, cité Monier, Planteurs, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM

1927 MONOD Aimé, directeur-adjoint des Etablissements L. Billiard, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1920 MONTCHOVET, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran**.

1925 DE MONTROND, commandant en retraite, 48, boulevard National, **Oran**.

1925 MORAZZANI Henri, ingénieur E. C. P., à la Société Lebon, 9, boulevard National, **Oran**.

1922 MOREL, capitaine au 3e Régiment Etranger, Fez (Maroc).

1929 MOREL, industriel, 20, rue Herzog, Miramar, **Oran**.

1930 MORETTI Paul, instituteur, Valmy.

1929 MORIN René, caissier à la Banque de l'Algérie, 25, rue Kimburn, **Oran**.

1893 MOTELEY Albert, propriétaire, 5, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1925 MOUTTE Emile, constructeur de machines agricoles, juge au Tribunal de Commerce, 9, boulevard Lescure, **Oran**.

1930 MUNOZ Emmanuel (abbé), aumônier de l'Ecole Secondaire de Sonis, Sidi-Bel-Abbès.

1929 NAHON Charles, avocat au barreau, 3, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran**.

1907 NAVARRE Honoré, négociant, 6, rue Alsace Lorraine, **Oran**.

1885 NESSLER, consul du Pérou, 9, boul. de l'Industrie, **Oran**.

1924 NICOLAZZO, sous-intendant militaire de réserve, Saïda.

1923 NOVELLA, administrateur principal de l'Inscription Maritime, **Oran**.

1930 ODINOT Paul, chef de bataillon, bureau des Affaires Indigènes, Fez (Maroc).

1930 OHRESSER, directeur de la Compagnie Algérienne, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1929 Mlle OLIVA, professeur au Lycée de Jeunes Filles, 13, rue des Jardins, **Oran**.

1914 OLIVIER Pierre, propriétaire, Aïn-Mouzoudj, par Bou-Tlélis.

1919 ORSERO François, géomètre du Service topographique, 45, rue de Mostaganem, **Oran**.

1905 PAGÈS Jean, armateur, 6, rue de la Paix, **Oran**.

1920 PAOLI, instituteur, Ecole Edgar-Quinet, St-Eugène, **Oran**.

1924 PARÈS, avocat, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1923 PARIENTÉ Auguste, docteur en médecine, 3, rue Floréal Mathieu, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1905 PARIENTÉ Maurice, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Mlle PARMENTIER, professeur au Collège de Tlemcen.

1913 PASCALIN Charles, directeur d'assurances, 30, boulevard Séguin, **Oran.**

1905 PASSERON A., ingénieur des Travaux Publics, en retraite, 3, rue Lamartine, **Oran.**

1926 PAUC, avocat, 7, rue du général Joubert, **Oran.**

1925 PAYRI Auguste, propriétaire, maire de Mercier-Lacombe.

1911 PÉDOUSSEAU, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

1918 PELLECAT G., commandant de gendarmerie en retraite, adjoint au Maire, 61, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

1887 PELLET, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**

1923 Dr PÉLOQUIN, médecin, lieutenant-colonel, chef de l'hôpital militaire, Oudjda (Maroc).

1930 PÉRALDI (Mlle), institutrice au Lycée de Ben-Aknoun, Alger.

1928 PENNY Paul, Président de la Société de Préparation militaire, 19, rue Cavaignac, **Oran.**

1923 PERCEVAL Charles, 7, rue Dutertre, **Oran.**

1905 PÉREZ Henri, banquier, 4, Square Garbé, **Oran.**

1927 PERNIN Louis, médecin de colonisation, adjoint spécial, Bou Hanifia.

1914 PERROT Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

1906 PETIT Claude, ancien député, Mascara,

1925 PETIT Victor chef de bureau à la Préfecture, **Oran.**

1904 PIERART Alexandre, administrateur de commune-mixte, sous-préfecture de Mostaganem.

1928 PIGUET, pasteur aux Trois-Marabouts.

1929 PIOLET Pierre, rédacteur à la Préfecture, **Oran.**

1913 PINEL Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

1925 PISTRE Louis, courtier en vins, 6, rue du Général Cérez, **Oran.**

1930 PITAUD Edmond, fabricant de tapis, avenue de la Gare, Tlemcen.

1895 PITOLLET, notaire honoraire, conseiller général, 23, rue de Nancy, Miramar, **Oran.**

1925 PLAÎT Georges, avocat, 1, rue Jasseron, **Oran.**

1930 PLATEL, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, 5, boulevard Galliéni, **Oran.**

1895 POCK, caissier de la succursale de la Caisse Nationale d'Epargne, en retraite, 20, rue de Nancy, **Oran.**

1925 POGGI, inspecteur principal des Douanes, 24, boulevard Fulton, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1923 Pomiès Ernest, maire d'Eugène-Etienne (Hennaya).
1913 Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.
1907 Pontet, directeur des Contributions directes en retraite, 67, rue d'Arzew, **Oran**.
1910 Porthé Raymond, propriétaire, Frenda
1923 Poujouly, receveur des Domaines, en retraite, 53, rue d'Arzew, **Oran**.
1923 Pradel père, propriétaire, 20, rue de l'Abricotier, **Oran**.
1925 Pradel Cyrille, propriétaire, Sidi-Marouf, par Assi-bou-Nif.
1898 Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.
1913 Prat Clément, négociant 12, Boulevard Seguin, **Oran**.
1927 Prat Henri, préparateur à l'Ecole Normale Supérieure, 24, rue de la République, à Saint Germain en Laye (S. et O.).
1929 Prévost C., chef de bureau, Préfecture, Alger.
1921 Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.
1921 Prinet Paul, architecte, 20, rue d'Arzew, **Oran**.
1925 Proux Roger, conducteur des Travaux communaux, 6, rue de la Paix, **Oran**.
1927 Puech Léon, curé de Misserghin.
1920 Puverel Louis, agent maritime, conseiller général, 4, place de la République, **Oran**.

1929 Randier Georges, économe du Lycée de Garçons, **Oran**.
1921 Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard Galliéni, **Oran**.
1922 Raskine A., docteur en médecine, Mers-el-Kébir.
1929 Ravel Léon, notaire à Aïn-el-Arba.
1921 Réalé Auguste, père, négociant, 36, rue du Fondouk, **Oran**.
1929 Réalé Auguste, fils, négociant, boul. de l'Industrie, **Oran**.
1910 Recoing Maurice, géomètre principal, Service Topographique, 28, boul. Fulton, **Oran**.
1929 Renaux Joseph, payeur adjoint de la Trésorerie d'Algérie, en retraite, 46, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.
1908 Renaud F., propriétaire, conseiller général, 7, rue Chabrière, Sidi-Bel-Abbès.
1921 Renauld, représentant de commerce, 7, rue Schneider, **Oran**.
1928 Revol, vérificateur du service topographique, 48, boulevard National, **Oran**.
1924 Rey Georges, architecte, 23, rue de Létang, **Oran**.
1923 Rey Louis, agent maritime, juge au Tribunal de Commerce, 1, place de la République, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1923 Reygasse Maurice, professeur de préhistoire à la Faculté des Lettres d'Alger.

1929 Reys Jean Paul, secrétaire de la Présidence du Tribunal de Commerce, 23, rue Dutertre, **Oran**.

1929 Ribeton Henri, propriétaire, 4, Square Garbé, **Oran**.

1924 Richermo H., propriétaire, adjoint spécial, Ouillis (Oran).

1930 Rodriguez Louis, secrétaire adjoint de commune-mixte, Renault.

1927 Rognon Gaston, commerçant, 5, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1921 Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

1924 Romand, professeur au Lycée de Mustapha, rue Hoche, Alger.

1927 Roques Jean, propriétaire, Tizi.

1926 Roques Philippe, propriétaire, adjoint spécial, Tizi.

1929 Rosso Fernand, docteur en médecine, 6, boul. Seguin, **Oran**.

1927 Rouère (Marius de la), hôtel des Voyageurs, Tlemcen.

1927 Roufast Jean-Baptiste, employé au Service de la Voie, Compagnie P.L.M., 264, boulevard de Lorraine, Casablanca (Maroc).

1908 Rousset Maurice, inspecteur principal de l'Enregistrement, 1, rue Thiers, **Oran**.

1912 Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran**.

1899 Roux-Freissineng, député, 14, rue José Maria de Hérédia, Paris (7e).

1922 Roy Laurent, représentant de commerce, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran**.

1929 Roy Louis, avoué, à Mostaganem.

1929 Ruelle Aimé, ingénieur des travaux communaux, 5, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran**.

1930 Rulié Georges, secrétaire-adjoint de commune-mixte, Renault.

1926 Ruiz Louis, instituteur, Saïda.

1930 Sabatier Louis, inspecteur primaire adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Préfecture, **Oran**.

1923 Sabot, secrétaire général de la Mairie en retraite, Eckmühl, **Oran**.

1920 Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.

1928 De Sainte-Marie Pierre, sous-directeur des Usines chimiques, La Sénia, 46, boul. Seguin, **Oran**.

1920 Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1896 Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**

1928 Salièges Eugène, sous-directeur, Société Marseillaise de Crédit, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

1925 Sanchez Pascal, 1er clerc d'avoué, 36, boul, Marceau, **Oran.**

1925 Sandras Lucien, avocat, 5, Boulevard Seguin, **Oran.**

1921 Sanson Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

1925 de Santocildes Gonzalo Alonzo, commandante de infanteria, 42, rue d'Arzew, **Oran.**

1922 Sarda, inspecteur des Contributions diverses, 25, boul. des Chasseurs, **Oran.**

1929 Sarrochi, avocat au barreau d'Oran, 2, rue Ramier, **Oran.**

1928 Saucés, abbé, professeur, 40, rue de Mostaganem, **Oran.**

1907 Saurel Jules, avoué, conseiller général, 1, rue René Estienne, **Oran.**

1929 Scalli, docteur en médecine, 5, boul. Galliéni, **Oran.**

1929 Schall, employé aux chemins de fer de l'Etat, 22, boul. Sébastopol, **Oran.**

1929 Schiano (abbé), professeur à l'Externat du Sacré-Cœur, 13, rue Bruat, **Oran.**

1914 Schlotterbeck Frédéric, ingénieur, maison Brustlein, 70, rue d'Arzew, **Oran.**

1902 Schœnberg, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

1925 Sebbagh Mostefa, officier en retraite, 51, rue des Jardins, **Oran.**

1929 Sebban Emile, propriétaire, 46, rue des Jardins, **Oran.**

1929 Sebban Simon, propriétaire, 46, rue des Jardins, **Oran.**

1909 Secrétant, professeur honoraire, 1, rue du Lieutenant Dahan, **Oran.**

1924 Segond Henri. receveur des Contributions Diverses en retraite, 6, rue Péraldi, **Oran.**

1924 Ségui François, receveur des Contributions diverses, Aïn-Témouchent.

1920 Sépulcre, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran.**

1926 Sergent Henri, ingénieur E.C.P., sous-directeur de la Société des Eaux, **Oran.**

1925 Sérignat (abbé), curé de la Paroisse Saint-André, 5, place du Maréchal des Logis Ben Daoud, **Oran.**

1924 Sicard, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture, 30, rue Dumanoir, **Oran.**

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1927 Sicard Georges, docteur en miédecine, chirurgien, 31, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1906 Smadja Gaston, négociant, 11, rue Saint-Félix, **Oran**.

1929 Soler Joseph, propriétaire, boulevard Lescure, **Oran**.

1924 Solères Paul, agent d'assurances, 13, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1921 De Solliers Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran**.

1920 Soufflot André, propriétaire, 11, avenue Loubet, **Oran**.

1925 Soulé-Tholy François, maître primaire, en retraite, à Toulouse.

1907 Soulier, docteur en pharmacie, 44, boul. Séguin, **Oran**.

1928 Souquet Louis, fondé de pouvoirs de la Maison Léon Gay, 3, rue du Général Laperrine, **Oran**.

1925 Stehr A., ingénieur, villa Delorme, chemin de ceinture, Eckmühl, **Oran**.

1885 Stéfanopoli, vice-président du Conseil de préfecture en retraite, 69, rue d'Arzew, **Oran**.

1905 Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran**.

1926 Tardos Frédéric, ingénieur E.C.P., à Triès-sur-Baïse (Hautes-Pyrénées).

1927 Teyssandier H., officier de justice militaire de 3e classe, 20, rue Béranger, **Oran**.

1930 Teyssonière, commissaire-priseur, à Tiaret.

1920 Thirion Georges, ingénieur électricien, 3, rue Schneider, **Oran**.

1930 Thouvenot Raymond, professeur au Lycée de Garçons, 54, rue Cavaignac, **Oran**.

1912 Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran**.

1925 Tonnaire Victor, professeur au Lycée, 4, rue Monge, Miramar, **Oran**.

1913 Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.

1929 Toubiana Joseph, négociant, 43, boulevard National, **Oran**.

1902 Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

1899 Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et édit. de musique, 6, pl. de la République, **Oran**.

1919 Trottmann, rentier, place de France, villa Pierrot, Arbesville, **Oran**.

1926 Troussel M., administrateur principal de commune-mixte, Saint Lucien.

1929 Thuveny, secrétaire général à la Préfecture, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

MM.

1923 UGNON Louis (abbé), curé d'Arzew.

1908 VALÉRIAN Louis, architecte, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.
1920 VALÉRO Jacques, propriétaire, 12, boul. Galliéni, **Oran**.
1923 VALÈS René, notaire, 4, Boul. Seguin, **Oran**.
1910 VALETTE, syndic de faillites, 19, boul. Charlemagne, **Oran**.
1925 VALIÈRE Aimé, négociant, vice-président honoraire de la Chambre de Commerce, 15, boul. du 2[e] Zouaves, **Oran**.
1923 VALLEUR Albert, avocat, conseiller général, Tlemcen.
1912 VARNIER Abel, administrateur-adjoint de la commune mixte de Palikao.
1928 VARNIER Paul, vérificateur des contributions diverses, rue de Séville, cité Barthélémy, **Oran**.
1930 VEAUX Raymond, professeur au Lycée de Garçons, 73, rue d'Arzew, **Oran**.
1909 VERGNIEAUD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 11, rue Degas, **Oran**.
1927 M[lle] VERNET Marguerite, docteur en pharmacie, Place des Victoires, **Oran**.
1925 VÉSIGNÉ L., colonel d'artillerie en retraite, 22, rue du général Foy, Paris (VIII[e]).
1925 VIALLE Marius, avoué, 29, rue El-Moungar, **Oran**.
1921 VIC, ingénieur E. C. P., 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.
1925 VIOLET BERNARDIN, 28, boulevard Fulton, Oran.
1926 M[me] VINCENT, place Karguentah, **Oran**.
1926 M. VINCENT, docteur en médecine, place Karguentah,
1925 VIRAZELS Elie, négociant, membre de la Chambre de Commerce, 17, rue Alsace Lorraine, **Oran**.
1921 VISSAC, négociant en vins, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.
1908 VOINOT, lieutenant-colonel en retraite, direction des renseignements section de sociologie, Résidence Générale, Rabat (Maroc).
1929 WERNERT (abbé), curé de Rivoli.
1930 WILHELM (docteur), 8, rue du Général-Joubert, **Oran**.
1930 WIRTZ Gérard, administrateur-adjoint de la commune mixte de Zemmora.

1923 ZANNETTACCI-STÉPHANOPOLI René, administrateur-adjoint de la commune mixte de Marnia.
1921 ZURBAC, professeur au Lycée d'Oran, villa Battestini, cité Barthélemy, **Oran**.

Voir renvois 1 et 2 page 6.

BIBLIOTHÈQUES, COMMUNES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS & PRIVÉS.

1913 BIBLIOTHÈQUE communale de la Ville de Tlemcen.
1902 BIBLIOTHÈQUE populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran**.
1925 BILLIARD (Les Etablissements Louis), machines agricoles, 9, rue de Mostaganem, **Oran**.

1921 COMMUNE d'Oued-Imbert (Oran).
1879 COMMUNE de Perrégaux (Oran).
1890 COMMUNE de Relizane (Oran).
1879 COMMUNE de Saint-Denis-du-Sig (Oran).
1879 COMMUNE de Sidi-Bel-Abbès (Oran).
1929 COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).
1918 COMPAGNIE des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran**.
1927 CONSULAT d'Espagne, 1, rue du Citoyen Bézy, **Oran**.

1929 ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, **Oran**.
1889 EVÊCHÉ d'**Oran**.

1920 GRAND Hôtel Le), place de la Bastille, **Oran**.

1925 KRUGER-NISSOLE et Cie (Maison), vins en gros, rue Degas, **Oran**.

1878 LOGE MAÇONNIQUE « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran**.

1925 NOUGUIER (Maison), location de futailles, 49, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran**.

1921 PETIT ORANAIS (Le), 4, rue du Général Joubert, **Oran**.

1902 RÉUNION DES OFFICIERS (Cercle militaire), **Oran**.

1930 SÉMINAIRE d'**Oran**.
1919 SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE, 140, rue de Grenelle, Paris (7°).
1929 SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE, Ministère de la Guerre, Paris (7°).
1921 SOCIÉTÉ (La), des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

dont les publications sont échangées avec celles de la Société

I — SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Afrique du Nord :

Alger. — Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord : (*Bulletin*) (1)

Bordeaux. — (Société de Géographie commerciale : *Bulletin*).

Casablanca. — (Société de Géographie du Maroc : *Revue de Géographie Marocaine*).

Dunkerque — Société de Géographie (*Bulletin*).

Le Havre. — Société de Géographie Commerciale (*Bulletin*).

Lille. — Société de Geographie (*Bulletin*).

Lorient — Société de Géographie Bretonne (*Bulletin*).

Lyon. — Société de Géographie (*Bulletin*).

Marseille. — Société de Géographie et d'Études coloniales (*Bulletin*).

Montpellier. — Société Languedocienne de Géographie (*Bulletin*).

Paris. — Société de Géographie (*La Géographie*)

id. (Société de Géographie Commerciale; *Revue économique française*).

Rochefort s/mer. — Société de Géographie (*Bulletin*).

Toulouse. — id.

Etranger :

Anvers. — Société royale de géographie (*Bulletin*).

Berne. — Geographische Gesellschaft von Bern. (*Iahres ericht*).

Brisbane — Royal geographical Society of Australasia (*Queensland geographical journal*).

Bruxelles. — Société Royale belge de géographie (*Bulletin*).

Bucarest. - Societatea Regala Romana de Geographie (*Buietinul*).

Buda Pesth. — Magyar Foldrajzi Tarsasag, [Société hongroise de géographie] (*Bulletin*).

Buenos-Ayres. — Societad Argentina de Estudios geographicos (*Gaea*).

Le Caire. — Société royale de géographie d'Egypte (*Bulletin*).

Copenhague. — Kongelige Danske geografiske Selskab [Société royale danoise de géographie] (*Geografisk Tidsskrift*).

Cracovie. — Société polonaise de géographie (*Wiadomosci*).

Edimbourg. — The Royal Scottish geographical Society (*The Scottish geographical Magazine*.

(1) Les titres de publications sont imprimés en italiques.

Genève. — Société de géographie (*Le Globe*). (*Matériaux pour l'étude des calamités*). (1)

Hambourg. — Geographische Gesellschaft (*Mitte lungen*).

La Havane. — Sociedad geographica de Cuba (*Revista*).

Helsinki (Finlande). — Societas geographica Fenniae (*Fennia*).

Leningrad. — Société Russe de Géographie (*Isvestia*).

Lioubliana. — Société de Géographie de Liubliana (*Vestnik*).

Lisbonne. — Societade de geographia (*Boletim*).

Londres — Royal geographical Society (*The ge graphical journal*).

Lund. — Sydsvenska geografiska Sallskapet (*Arsbok - Bulletin annuel*).

Madrid. — Real Sociedad geographica (*Boletin*). (Anales)

Manchester. — Manchester geographical Society (*The journal*).

Mexico. — Societad Mexicana de geographia y estadistica (*Boletin*).

Munich, — Geographische Geselleschaft (*Milteilungen*).

Neuchatel. — Société Neuchateloise de Géographie (*Bulletin*).

New-York. — American geographical Society of New-York (*Geographical Review*).

Rio-de-Janeiro. — Sociedade de geographia do Rio de Janeiro *Revista*).

Rome. — Reale Societa geographica italiana (*Bolletino*).

II. — AUTRES SOCIÉTÉS

I. — France et Colonies :

Alger. — Société Historique Algérienne (*Revue Africaine*).

Alger. — Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord (*Bulletin*).

Angoulême — Société archéologique et historique de la Charente (*Bulletin et Mémoires*)

Casablanca. — Société de préhistoire du Maroc (*Bulletin*).

Constantine. — Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine. (*Revue des Notices et Mémoires et Bulletin Mensuel*).

Dax. — Société de Borda (*Bulletin*).

Lyon. — Société Linnéenne (*Annales*).

Paris. — Société Nationale des Antiquaires de France (*Mémoires*).

Paris. — Société des Etudes Maritimes et Coloniales (*Revue des Questions Maritimes et Coloniales*).

---

(1) Les titres des publications sont imprimés en italiques.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest (*Bulletin*). (1)
Rabat. — Société des Sciences Naturelles du Maroc (*Mémoires*)
Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises (*Bulletin*).
Saint-Dié. — Société Philomathique Vosgienne (*Bulletin*).
Setif. — Société historique et géographique de la région de Sétif (*Bulletin*).
Sousse. — Société Archéologique de Sousse (*Bulletin*).
Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France (*Bulletin*).
Toulouse. — Société des Etudes Orientales du Midi de la France.

II. — Etranger :

Bakou. — Société de recherches et d'études de l'Azerbaïdjan (*Matériaux du Musée d'Azerbaïdjan*).
Lima. — Sociedad Geologica del Peru (*Boletin*).
Lima. — Société péruvienne pour l'avancement de la Science (Asosacion Peruana para el progreso de la Ciencia) (*Archivos*).
Mexico. — Société Scientifique Antonio Alzate. (Sociedad Cientifica Antonio Alzate) (*Memorias y Revista*).
Naples. — Société Africaine d'Italie (Societa Africana d'Italia) (*l'Africa Italiana*).
Turin — Société Piémontaise d'Archéologie et des Beaux-Arts. (Societa Piemontese di Archeologia et Belle Arti) (*Bolettino*).

ACADÉMIES, INSTITUTS, UNIVERSITÉS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

I. — France et Colonies :

Alger. — Gouvernement Général de l'Algérie. — *Exposé de la situation générale de l'Algérie.* — *Délégation financières algériennes (Comptes-rendus des sessions annuelles).* — *Statistique générale de l'Algérie.* — *Renseignements statistiques et agricoles.* — *Bulletin comparatif trimestriel du mouvement commercial et maritime de l'Algérie.* — *Collection du Centenaire de l'Algérie.*

Service des Forêts. — *Bulletin de la station des recherches forestières du Nord de l'Afrique.*

Université — Service météorologique. — *Bulletin mensuel et Bulletin météorologique (Quotidien).*

Bulletin agricole de l'Algérie-Tunisie-Maroc.

---

(1) Les titres des publications sont imprimés en italiques.

Bône. – Académie d'Hippone (*Bulletin*). (1)

Dakar. — Gouvernement Général de l'A. O. F. (*Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*).

Grenoble. — Faculté des Sciences (*Travaux du laboratoire de Géologie*).

Oran. — Chambre de Commerce (*Exposé des travaux de la Chambre de Commerce d'Oran*).

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Bulletin*).

Paris. - Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — (*Revue des Travaux Scientifiques. — Bulletin de Géographie Historique et descriptive. — Bulletin Archéologique. — Bulletin de la Section des Sciences économiques et Sociales. — Bulletin Historique et Philologique. — Congrès des Sociétés Savantes.*)

Paris. — Comité de l'Afrique Française (*Bulletin*).

Paris. — Ministère des Colonies – Office Colonial (*Bulletin*).

Paris. — Office du Gouvernement Général de l'Algérie (*Bulletin*).

Paris. — Réunion d'Etudes Algériennes (*Bulletin*).

Paris. — Université — Institut d'Ethnologie (*Travaux et Mémoires*).

Rabat. — Institut des Hautes Etudes Marocaines. (*Hespéris-Archives Berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*)

Tunis. — Institut de Carthage (*Revue Tunisienne*).

Tunis. — Direction des Antiquités et des Arts du Gouvernement Tunisien (*Notes et documents*).

II. — Etranger :

Baltimore. — Johns Hopkins University (*Johns Hopkins University Studies in Historical and political Science*).

Cordoba. — (République Argentine) Academia Nacional de Ciencias (*Bolletin*).

Damas. — Académie Arabe (*La Revue de l'Académie Arabe*).

Florence. – Instituto geografico militar (*l'Universo*).

Kief. — Académie des Sciences d'Ukraine (Laboratoire d'Anthropologie et d'Ethnologie Th. Vovk.)

Lima. — Cuerpo de Ingenieros de Minas y Aguas del Peru (*Boletin*).

Lima. — Museo de Arqueologia de la Universitad mayor de San-Marco (*Inca Revista Trimestral*).

Madrid. — Real Academia de la Historia (*Boletin*).

Mexico. — Instituto Geologico (*Boletin*).

Milan. — Universita Bocconi (*Annale di Economia*).

---

(1) Les titres des publications sont imprimés en italiques.

Naples. — Reale Instituto Orientale (*Annale*). (1)
Rome. — Réal Academia dei Lincei (*Rendiconti-classe di Scienze Morali Storiche e Filologiche*).
id. Ecole Française de Rome (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*).
id. Deutsches Archeologisches Institut (*Milteilungen-Ræmische Abteilüng*).
Stockholm. Académie Royale des Belles-lettres, d'Histoire et des Antiquités (*Fornvânnen*).
Tartu. — (Esthonie) Institut Géographique de l'Université de Tartu.
Toronto. — Royal Canadian Institut (*Transactions*).
Upsala. — Institut Géologique de l'Université d'Upsala.

ABONNEMENTS ET SERVICES

I. France et Colonies

Alger. — Bibliothèque Nationale.
— Bibliothèque du Gouvernement Général.
— Bibliothèque de l'Université.
— Direction des Territoires du Sud.
Oran. — Bibliothèque Municipale.
— Bibliothèque du Musée Demaeght.
— Rédaction de l'« Écho d'Oran ».
Oudjda. — Région civile.
Paris. — Académie des Sciences Coloniales.
— Bibliothèque de l'Université (Sorbonne).
— Bibliothèque du Ministère de la Guerre.
— Librairie Klincksieck 11, rue de Lille.
— Office du Protectorat de la République Française au Maroc.
— M. P. Raabe, publiciste.
— Rédaction du « Journal des Débats ».
— Société d'Histoire des Colonies, 56, rue Jaeob, VIe.
Rabat. — M. Michaux-Bellaire, Direction des Renseignements, Section de Sociologie.
Tunis. — Direction Générale des Travaux Publics du Gouvernement Tunisien.

---

(1) Les titres des publications sont imprimés en italiques.

II. Etranger

Bruxelles - M. Goossens, Secrétaire Général de la Ligue Maritime et Coloniale Française, Section Belge, 105, Avenue de Jette, à Jette-lez-Bruxelles.

Londres. - Luzac and Co, 46, Great Russel Street - W. C. 1.

Cambridge.-U. S. A. Harvard University.

New-York.-Humphrey M. Cobb. 723 Waverley Place N. Y. City.

New-York.-The New-York public Library.

A la mémoire du maître aimé
Michaux BELLAIRE
Je dédie ce modeste essai.

ROLE POLITIQUE
des
Confréries religieuses et des Zaouias au Maroc

Il est probable que les confréries religieuses n'eurent au début que des buts religieux, et ces assemblées d'hommes pieux et mystiques, les « soufi », peuvent, certes, faire songer à nos ordres du Moyen âge.

Dans un pays anarchique d'où la justice et la sécurité sont absentes, les hommes éprouvent le besoin de chercher un refuge, refuge matériel comme nos monastères de Citeaux et de Morimond, mais surtout refuge moral, où l'on prie, où l'on s'efforce de s'approcher de Dieu en « mourant au monde », en s'éloignant des hommes. Puis, ces réunions d'hommes pieux deviennent, par leur exemple, des centres de prosélytisme. C'est là que les pécheurs viennent faire des retraites. C'est de là que partent les missionnaires qui vont, parmi les dangers, porter la parole divine, conduire les croisades ou racheter les esclaves. Certes, on ne peut traduire le mot « zaouia » par monastère, mais il y a cependant de nombreuses analogies entre les deux institutions. La confrérie religieuse qui fonde une zaouia fonde aussi des écoles où l'on instruit les enfants. Le chef de la confrérie devient toujours l'arbitre, le pacificateur; c'est lui qui s'interpose entre les familles ou les provinces ennemies et apaise les conflits; et si des moines chez nous établirent la trêve de Dieu, nous voyons au Maroc, en 1512, le Cheikh Abou Abdallah ben Embarek obliger des belligérants en présence à cesser leurs combats trois jours par semaine. (1)

De nombreuses zaouias ont encore le droit d'asile.

---

(1) Nozhet el Hadi.

Et surtout elles sont dispensatrices d'aumônes. Ibn Asker dit: Les membres des confréries religieuses s'efforcent d'acquérir des vertus, le repentir, l'amour de la solitude, l'ascétisme, la crainte de Dieu, le contentement, la résignation, etc...

Mais la confrérie religieuse fait aussi penser à nos associations occultes. Le Chef suprême ne révèle pas aux adeptes tous les secrets. Il y a initiation progressive, des grades, comme chez les francs-maçons, et souvent il y a désaccord entre la conduite apparente des affiliés et les directives des chefs. En tous cas, le travailleur (rhoddam) ou le frère (Khou pl. Khouan,) ou faqir, le pauvre, doit obéissance absolue aux ordres qui lui viennent, il ne sait d'où, par l'intermédiaire de son moqqadem.

Et l'on voit bien que les confréries durent à un certain moment prendre souci des choses terrestres.

Tout comme d'ailleurs dans nos ordres du Moyen-Age, une assemblée d'hommes qui s'augmente sans cesse reçoit dans son sein des personnages qui veulent jouer un rôle politique et qui comptent, pour y parvenir, sur l'appui moral et matériel de ces religieux.

Par contre, Sultans et Vizirs affiliés aux confréries subissent forcément les suggestions des chefs de secte. Et si les hauts personnages s'affilient aux confréries, c'est parce qu'ils veulent obtenir leur aide, mais c'est aussi pour les surveiller. Quant aux savants, aux lettrés, ils se font initier pour connaître les règles de l'ordre, les prières qui y sont dites qu'on ne révèle que lentement et à ceux qui sont capables de les comprendre.

D'autre part, tout groupement qui s'enrichit a besoin de se défendre contre les convoitises; il lui faut donc des alliés, des défenseurs, et le voilà mêlé à la vie politique du pays. D'autres personnages religieux, dans leur désir d'amener au vrai Dieu de Mohammed les infidèles, les juifs, les chrétiens que le Maroc du Moyen-Age cache encore dans ses montagnes, se font moines soldats. Et voilà la dynastie des Almoravides, celle des Almohades, des Dilaïtes qui naissent d'un prosélytisme religieux et guerrier.

Mais je ne veux pas m'attarder à cette passionnante comparaison entre les institutions religieuses de notre Moyen-Age et celles du Maroc qui mériterait d'être étudiée avec attention.

Je veux dire d'abord quelques mots des confréries chadilites antérieures à celles dites de l'époque Djazoulite.

Non pas qu'il y ait des différences profondes entre le Chadilisme et le Djazoulisme. Et l'on ne peut nier que les Morabitin et les Almohades, tout imprégnés de soufisme, aient joué un rôle politique, mais le djazoulisme est une renaissance ou plutôt une nationalisation du soufisme au Moghreb.

Les confréries s'adaptent au caractère des gens auxquels elles s'adressent et, pour se développer, profitent des circonstances favorables; en même temps que des guerriers pour la guerre sainte, elles recrutent des adeptes.

Et puis enfin, le Djazoulisme c'est l'époque de la suprématie des chorfas. Saadiens et Filaliens vont gouverner le pays, leurs cousins dirigent les zaouias. Il n'y aura pas toujours accord entre eux, c'est certain ; mais, cependant, le pouvoir temporel ou spirituel ne sortira guère des mains des chorfas.

Ce n'est qu'à partir du XI[e] siècle de notre ère que l'on retrouve au Maroc la trace de confréries organisées.

Deux d'entre elles ont été le point de départ des deux grandes dynasties berbères des Almoravides et des Almohades.

La première, celle des Mourabitin, a été fondée au commencement du V[e] siècle de l'hégire (J.-C. XI[e]) par Ouagag ben Zaloua el Lamti dans le Sous, où il avait, en revenant de Qairouan, créé une zaouia sous le nom de Dar el Mourabitin, la maison de ceux qui sont liés, (sous entendu : par l'obéissance à leur cheikh). Son disciple, Abdallah ben Yasin, après avoir été le cheikh de Yahia ben Ibrahim el Djedali et de Yahia ben Omar el Lemtouni, roi des Cinhadja, fonda en 1061 avec leur successeur Aboubeker ben Omar el Lemtouni la dynastie des Mourabitin, dont nous avons fait les Almoravides.

En 1121, la dynastie des Almohades prenait naissance à la zaouia de Timmalel, fondée par Mohammed Ibn Toumart el Harghi, disciple du fameux Imam Abou Hamid el Ghazali.

De son enseignement, Ibn Toumart avait tiré la doctrine du Taouhid, l'Unification et de l'adoration et la glorification de Dieu qui doivent être les seuls buts de tous

les actes des hommes. Ses disciples prirent le nom d'Al Mouahiddoun, les Unitaires, les Almohades. (1)

Puis nous passerons aux confréries djazoulites.

J'appelle ainsi celles qui sont fondées depuis moins de deux ou trois siècles, Tidjanya, Derqaoua, Ouazzaniyn, Hançalyin, Kittaniyn, etc., qui se rattachent par une chaîne mystique, fort ténue d'ailleurs, aux vieilles confréries et qui sont néees sans doute, moins d'un besoin de mysticisme que d'un sentiment xénophobe provoqué par les invasions lentes mais continues des chrétiens au Maroc, sentiment entretenu par les marabouts et les guerriers pour la foi de la dynastie saadienne.

Qu'est-ce que Djazouli ? J'emprunte à M. Michaux-Bellaire le récit de la vie :

« L'Iman Abou Abdallah Mohammed ben Abderrahman ben Aboubeker ben Soulaïman, couramment appelé Mohammed ben Slima, Es-Semlali el Djazouli, est né dans l'extrême Sous, dans la fraction des Semlala de la tribu de Djezoula, au commencement du ixe siècle de l'hégire; il mourut à Tankourt dans le Sous vers 870 de l'hégire (J.C. 1465) et fut enterré d'abord à Taçrout, puis à Afoughal. Enfin, une soixantaine d'années après sa mort, son corps fut transporté à Marrakech sur l'ordre du premier Sultan saadien Aboul-Abbas Ahmed el Aredj, et inhumé au Riyadh el Arous.

Cette vénération particulière des Saadiens pour Djazouli s'explique de deux façons; c'est, d'une part, aux zaouias issues de ce cheikh que les Saadiens ont dû leur élévation au trône, et, d'autre part, l'importance du tombeau de Djazouli était telle, que les Sultans de la nouvelle dynastie croyaient sans doute préférable d'avoir dans leur capitale un sanctuaire qui était un véritable centre de ralliement.

On sait dans quelles conditions les Saadiens sont arrivés au pouvoir. Dès le commencement du xve siècle, les Portugais avaient commencé à pénétrer au Maroc; successivement, ils s'étaient emparés de Ceuta (1415), d'El Qçar Eç Ceghir (1462), d'Anfa (1468), d'Arzila et de Tanger (1471), de Mazagan (1506), de Safi (1507), d'Azemmour (1513), de Tit, d'Almedine et d'autres villes aujourd'hui détruites.

Les Portugais n'exerçaient pas seulement leur autorité

(1) Cité par M. Michaux-Bellaire.

dans les villes occupées par eux, mais dans les tribus dont un grand nombre étaient devenues leurs vassales, entre autres les Abda, les Doukkala, les Gharbia, les Haha.

Les Portugais avaient à leur service de nombreuses troupes indigènes, dont le principal chef était le fameux Yahia ben Tafout. En un mot, l'occupation portugaise pénétrait de plus en plus dans le pays et semblait s'organiser d'une manière définitive. Il en était résulté une grande effervescence, entretenue et augmentée par les disciples de Djazouli qui étaient, dit-on, plus de 12.000; ils parcouraient les tribus en prêchant à la fois les doctrines de leur cheikh et la guerre sainte.

En 1508, le roi Emmanuel avait acheté à un gentilhomme portugais, Juan Lopez de Sequiera, une maison que celui-ci avait fait construire au Cabo d'Aguer (Agadir) pour se livrer à la pêche. Il y fit construire la forteresse de Santa-Cruz, qui lui permettait de dominer la côte sud et de soumettre au tribut les contrées des environs.

Les provinces du Sous et du Drâa commençaient à s'agiter et à réunir de l'argent pour la Guerre Sainte; elles s'adressèrent à un saint homme, qui habitait Aqqa, le cheikh Mohammed bel Moubarek, qui les engagea à mettre à leur tête le chérif Abou Abdallah Mohammed Es Saadi, qui habitait sa zaouia de Tagmadart dans le pays du Drâa. Cette famille prétendait être originaire de Yambu et descendre de Mohammed Nefs Ez Zakiya, frère de Moulay Idriss.

Abou Abdallah devint le chef des combattants de la guerre sainte au Sous, sous le nom de « El Qaïd bi Amr Allah ». Celui-ci qui s'est dressé par la volonté de Dieu ». C'est son fils aîné, Ahmed el Aaredj, qui fonda la dynastie Saadienne.

Dans les circonstances graves où se trouvait le Maroc devant l'invasion des Portugais, ce personnage avait donc le double prestige que lui donnaient sa sainteté personnelle et son origine. Avoir à leur tête un descendant du Prophète semblait aux populations un gage de victoire pour la défense de l'Islam menacé. »

Et il faudrait tout un livre pour raconter la lutte des marabouts contre l'occupation étrangère du XVIIe siècle.

Des fanatiques se levèrent partout à l'appel des chorfas et de déclarèrent prêts à entreprendre la guerre sainte.

On sait qu'ils réussirent à chasser les Européens de tous les ports de l'Atlantique sauf Mazagan.

Mohamed el Ayachi et le Ghaïs Ghaïlan sont les plus célèbres, mais le rivage de la mer est jalonné d'un grand nombre de tombeaux où sont enterrés ceux qu'on a appelés les martyrs et qui sont morts en combattant.

Et tous les ports atlantiques du Moghreb furent reconquis, sauf Mazagan, par les guerriers de la foi au service des premiers chorfas Filaliens qui donnaient ainsi à leur dynastie naissante le prestige de la victoire.

C'est de cette époque que date au Maroc le chérifisme, c'est-à-dire la suprématie des chorfas.

Si nous étudions l'histoire des Saadiens, nous y trouvons à chaque pas des exemples de l'influence des zaouias et des confréries.

Je veux d'abord, en parcourant l'histoire des dynasties saadienne et alaouite, noter les fréquents contacts survenus entre les Sultans et les confréries, les zaouias. Le pouvoir central n'est pas fort, l'anarchie règne presque continuellement, il est des provinces où le Sultan ne peut parvenir malgré ses harkas. Souvent, pour ne pas dire toujours, il est obligé de solliciter l'intervention des chefs religieux locaux.

En retour, il est obligé de leur concéder des privilèges d'exemptions.

Les chorfas, les marabouts sûrs de leur puissance s'enorgueillissent et reconnaissent à peine la suprématie des Sultans.

Bien souvent, ceux-ci, irrités de cette atteinte portée à leur pouvoir, à l'unité du pays vers laquelle tendent tous leurs efforts, entrent en guerre contre les confréries ou contre les marabouts. C'est ainsi que les Hassaniens, après avoir profité au début de leur dynastie de l'aide des Dilaïtes, les écraseront, les disperseront et détruiront leur ville avec une satisfaction non dissimulée.

Et le Nozhet el Hadi nous dit que Abou Abdallah Mohamed, fondateur de la dynastie des chorfas, était plein de méfiance envers les confréries et qu'il les redoutait parce que c'était précisément grâce à leur entremise qu'il était monté sur le trône.

L'action des confréries est intermittente, soit qu'elles soient sollicitées, soit qu'elles prennent parti dans un mouvement national. Rien n'est perfide comme la puis-

sance endormie et dont on ne se méfie pas.

Une confrérie ayant des ramifications dans toutes les contrées islamiques, ayant des milliers d'adeptes, peut déclencher instantanément un mouvement hostile ou favorable à la cause qui l'intéresse.

Je vais noter les principales interventions des confréries dans l'histoire du Moghreb.

Puis j'examinerai spécialement le rôle joué par chacune des grandes confréries au cours de la pénétration de l'Afrique du Nord par la France et les autres puissances européennes.

Vers 1601 le prince héritier Mohammed el Mamoun Ech Cheikh, khalifa de Fez, se révolte contre son père El Mansour Es Saïdi. Celui-ci dépêche auprès de son fils une députation de saints et célèbres personnages qui reçoivent pour mission de ramener le Prince héritier à de meilleurs sentiments vis-à-vis de son père.

Mais ils n'y réussissent pas et le Sultan doit envoyer le fameux Pacha Djouder pour faire sortir El Manoum de la zaouia de Moulay Bouchta où il s'était réfugié.

Il fallut un sérieux combat pour forcer la position et Moulay Mamoun fut emprisonné à Meknès. Mais les chorfas intervinrent et il ne fut pas mis à mort.

Vers 1611 le fils de Abou Mehalli, maître de l'oued Saoura (Sahara), se révolta contre le Sultan Zidan Ben Mansour le Saadien. Celui-ci, à l'annonce de cette mauvaise nouvelle, se rendit en personne auprès du cheikh Yahya ben Abdel Monaïm el Hadji dit Zakaria dans sa zaouia du Djebel Deren pour le prier de mettre fin à la révolte de l'agitateur saharien.

Abou Mehalli fut tué au cours d'un combat près du Guéliz mais tout le mérite de la victoire fut attribué au prestige du saint Cheikh.

En 1775 Moulay el Yazid se révolta contre son père (le sultan Mohamed ben Abdallah) et se réfugia dans la zaouia de Moulay Abdesselem (Tazerout Rif). Le Sultan envoya à la dite zaouia Sidi Ali ben Ahmed el Ouazzani et Si el Arbi el Maâti ech Cherqaoui afin d'essayer de faire ramener son fils à de meilleurs sentiments ; mais cette première démarche ne réussit pas. Les deux saints per-

sonnages furent envoyés une seconde fois à la zaouia de Moulay Abdesslem après avoir reçu, le second un superbe « Dalil el Kheïrat » et le premier un magnifique chapelet. Cette seconde démarche n'eut pas plus de succès que la première.

A la mort du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1790) trois de ses fils prirent les armes pour se disputer la succession au trône. Moulay el Yazid fut tué. C'est alors qu'un individu se levant dans le Souss, se fit passer pour le prince défunt. Son influence grandit et devint dangereuse. Contre lui se mit en campagne Mohammed ben Ahmed Etteskani el Hallali, qui vivait alors dans sa zaouia de « Cheikh Essaouab ». Il parvint à tuer le Rogui et à disperser ses partisans. Cet événement des plus importants n'a pas été rapporté par les historiens tels que Ezzayani, Akensous et Naçiry. (1)

Sous le règne de Moulay Sliman, les Berbères se révoltèrent souvent contre le Makhzen. Le Sultan leur envoya certains personnages saints dont l'autorité en matière religieuse était respectée. Parmi eux il convient de citer: Si Larbi ben el Maâti Ech Cherqaoui de Boujad. Si Ali ben Ahmed el Ouazzani.

Il fit intervenir Moulay Larbi Edderqaoui dans l'affaire de Ben Cherif El Feliti.

En particulier, il n'est pas douteux que ce Sultan essaya de faire tourner à son profit l'agitation causée par les Derqaoua contre les Turcs dans la province d'Oran pour annexer à son royaume la province de Tlemcen qui toujours fut disputée entre les dynasties de l'Est et celles de l'Ouest.

Cet incident est connu. C'est un épisode de cette lutte sournoise que menèrent les Turcs au XVIIIe siècle et jusqu'à leur départ d'Afrique pour empiéter sur le Maroc.

Les Turcs avaient mis à mort un notable important affilié aux Derqaoua et ordonné l'arrestation du moqqadem de cette secte Abou Mohammed Ali ben Ech Cherif el Feliti. Celui-ci réussit à s'enfuir ; ses khouans se rassemblèrent et s'armèrent à sa voix pour aller attaquer les Turcs.

Ceux-ci furent vaincus à plusieurs reprises parce que

(1) Note du chérif Sidi Abd el Haï Kittani.

les indigènes des tribus voisines de Tlemcen et d'Oran n'étaient pas fâchés de se révolter contre leurs gouverneurs turcs (1802-1804).

La ville d'Oran fut assiégée et serrée de près.

Le bey d'Oran écrivit au Sultan Moulay Sliman pour lui demander d'intervenir et d'envoyer Moulay Larbi pour calmer ses serviteurs religieux.

Le cheikh des Derqaoua partit et rencontra ben Cherif sous les murs d'Oran. Au lieu de lui conseiller la soumission, il lui conseilla sans doute la révolte mais les Derqaoua portaient alors leurs efforts sur Tlemcen où les habitants étaient décidés à secouer le joug turc.

Bientôt en effet les kouroughlis furent étroitement encerclés dans la kasbah et pendant ce temps les habitants de Tlemcen écrivaient au Sultan Moulay Sliman pour lui demander son appui.

C'est Moulay Larbi qui transmit leur lettre au Sultan et voici quelle fut la réponse impériale:

Louange à Dieu seul !

Bénédiction et le salut de Dieu sur notre Seigneur le Prophète Mohamed, sur sa famille et sur ses compagnons !

A mon ami sincère, le Chérif el Hassani, le fequih Sid Larbi Derkaoua, que le salut et la miséricorde soit sur toi .

J'ai reçu ta lettre et demande à Dieu de te récompenser de tes bienfaits à l'égard des musulmans pour qui nous n'espérons que la tranquillité et la paix ; c'est d'ailleurs pour cette raison que je t'ai envoyé dans cette contrée. Tu m'as dit que ton fils Sidi Abdelkader Ech-Chérif et ses gens, "veulent sacrifier au Makhzen : leur soumission serait favorablement acceptée. Que Dieu les dirige sur la bonne voie et les aide à bien faire. Tu as bien fait d'accompagner la caravane et de rester avec elle jusqu'à ce qu'elle arrive sans danger. Tout ceci s'ajoute au poids de tes bienfaits.

Lorsque tu viendras me voir, je te demanderai ton avis sur ce qui est nécessaire de faire pour la région où tu es. J'agirai dans cette affaire suivant les conseils que tu me donnes. Car celui qui habite une contrée est plus à même de comprendre ce qui s'y passe. Des choses du pays je te consulterai et j'agirai suivant l'expérience que tu auras acquise en cette contrée.

Salutations finales.

Le 16 Djoumad II de l'année 1220.

II septembre 1805.

La caravane à laquelle il est fait allusion concerne sans doute celle qui portait les présents envoyés à Moulay Sliman. Ceci se passait pendant l'hiver de 1220 et à ce moment le Sultan semble bien décidé à soutenir Abdelkader ben Cherif puisqu'il annonce en novembre à Moulay

Larbi qu'il entreprendra une expédition sur Tlemcen au printemps prochain.

Louange à Dieu !

Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur notre Seigneur le Prophète Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons.

A notre ami sincère le fequih le Chérif Moulay ʿLarbi Derkaoui, que le salut et la miséricorde soient sur toi.

J'ai reçu ta lettre et en ai compris le contenu. J'ai également reçu la lettre du Chérif Sidi Abdelkader ben Chérif : je lui ai fait la réponse dont je t'envoie ci-joint copie. Prends-en connaissance et envisage le soin d'agir.

J'ai décidé de retarder l'affaire au courant de laquelle tu es et j'ai résolu de n'agir qu'après la saison de l'hiver, car pendant cette dernière les pistes sont tellement bourbeuses et les rivières tellement débordées que personne ne peut y circuler. Au printemps prochain, je viendrai moi-même avec l'aide de la force de Dieu, accompagné de mes soldats victorieux, pour poursuivre mes projets, s'il plaît à Dieu.

Recommande bien à Sidi Abdelkader de me rejoindre, dès qu'il apprendra mon arrivée à Oudjda ou à Tlemcen.

Salutations finales.

Le 30 Chaabane 1220.

Les habitants de Tlemcen se réfugièrent au Maroc et le Cheikh Moulay Larbi revint peu de temps après.

Il semble qu'à ce moment Moulay Sliman ait abandonné complètement la cause de Ben Cherif; Moulay Abderrahman, avant-dernier Cheikh des Derqaoua, petit-fils de Moulay Larbi Derqaoui m'a raconté que son grand-père avait été choqué du faste déployé par Ben Chérif. Sans doute il attira l'attention du Sultan sur la nécessité de ne pas grandir outre mesure le personnage.

D'autre part, le Bey d'Alger avait fait des représentations au Sultan du Maroc et lui avait demandé le renvoi à Tlemcen des habitants fugitifs.

Moulay Sliman envoya alors à Tlemcen le Caïd Adou Sourrour el Oudii avec mission de réconcilier les habitants avec les Turcs et d'arrêter Ben Chérif, si celui-ci ne se soumettait pas à ses conseils.

Ben Cherif s'enfuit au Sahara et il y vécut jusqu'à sa mort.

Son petit-fils vit encore et il est moqqadem des Derqaoua à Alger.

Les habitants de Tlemcen demeurèrent encore quelques années au Maroc puis ils retournèrent dans leur ville natale.

Lettres du Sultan Moulay Sliman à Moulay Larbi Edderkaoui

Moulay Larbi Derquaoui revint dans son pays. Mais l'amitié qui le liait au Sultan Moulay Sliman devait bientôt être rompue, car le cheikh Derquaoui ami d'el Ghazi Zemmouri, devait prendre part à la grande révolte de 1236 au cours de laquelle il fut emprisonné.

A cet épisode peut se rattacher celui auquel il est fait allusion dans la lettre ci-dessous, relative à la soumission de Moulay Moslama et dont voici la traduction :

Louange à Dieu seul !

Bénédiction et le salut de Dieu sur le Prophète Sidna Mohamed, sur sa famille et sur ses compagnons.

A notre ami sincère en Dieu et fidèle pour sa cause, le Chérif, objet de la bénédiction, Moulay Larbi Derkaoui. Que Dieu le préserve de tout chagrin et que son salut et sa bénédiction soient sur toi. Nous te prions de penser à nous dans tes prières.

Et ensuite nous t'écrivons au sujet des deux lettres que nous remettons au porteur (notre secrétaire Ben el Hachmi), le Sultan, que Dieu l'aide, le Sultan t'ordonne de les apporter à Moulay Moslama. Le roi nous recommande et exige que nous te les adressions, afin que tu fasses le nécessaire et pour te prouver cet ordre, nous t'adressons ci-joint la misive que S.M. nous a envoyée à leur sujet.

Nous te prions de faire tous tes efforts afin que Dieu nous accorde le succès par ton intermédiaire.

Que le salut et la bénédiction de Notre Maître soient sur toi et sur tous les fouqaras qui t'entourent.

Lorsque tu seras de retour de chez Moulay Moslama, tâche de nous envoyer la réponse à Meknès, par un de tes hommes : il ne faut pas garder notre secrétaire Ben el Hachmi, car nous l'attendons avec impatience.

Salutations finales.

Le 26 Rabia Tani II 1212, de la part de Moulay Abdesselem fils du Sultan. Dieu est son maître.

Dis à Moulay Moslama de nous écrire dès qu'il arrivera à Tlemcen pour que nous puissions avertir le Sultan qui lui enverra l'argent nécessaire au voyage et ce dont il aura besoin.

Salut.

Moulay Moslama était un frère de Moulay Sliman. Mais celui-ci était le fils d'une femme des Ahlaf, tandis que Moslama, ainsi que le Sultan Yizid, étaient les fils d'une espagnole convertie qu'avait épousée le Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah.

Lorsque Moulay Sliman fut proclamé Sultan en 1206/1792, ses deux frères, Hicham et Moslama, se révoltèrent contre lui.

Le premier fut proclamé par les tribus du Haouz de Marrakech, le second par les tribus du Habt et du Djebel.

Les fils de Moulay Moslama réussirent même à soulever les Berbères Ait Ymmour, mais ceux-ci furent complètement battus par l'arrivée du Sultan à Hajer el Ouaqef (tribu Hadjaoua).

Moulay Moslama s'enfuit alors chez les Hayaïna, puis au Djebel Habib, puis au Rif. Traqué, suivi de près par les contingents du Sultan, il se vit abandonné de tous ses partisans et dut se réfugier à Nedroma, puis à Tlemcen sous la protection des Turcs.

Après un court séjour à Sidjilmissa, il se rendit en Orient, fit le pélerinage, puis revint à Tunis et à Oran.

C'est à ce moment qu'il s'ouvrit au Sultan Moulay Sliman, son frère, pour solliciter son pardon.

Le Sultan répondit favorablement et ce sont les lettres qui portaient sa réponse qui furent remises à Moulay Larbi Derquaoui et dont il est parlé dans la lettre ci-dessus.

Mais Moulay Moslama n'accepta pas la proposition qui lui était faite de se rendre à Sidjilmessa, et il retourna en Orient où il mourut.

La lettre citée établit donc que Moulay Larbi fut chargé des négociations entre le Sultan et son frère, négociations qui échouèrent. Mais le Cheikh des Derqaoua dut néanmoins profiter de son voyage à Tlemcen et à Oran pour visiter ses serviteurs religieux et ce n'est pas tout à fait arbitrairement que les descendants de Moulay Larbi ont réuni sur une même feuille cette lettre et celles qui ont trait à la lutte des Derquaoua contre les Turcs.

Les historiens du Maroc disent que Moulay Larbi fut un des plus actifs agents du complot qui fut tramé, vers 1236, pour renverser Moulay Sliman et mettre sur le trône son gendre Moulay Brahim.

Moulay Larbi était très lié avec Ben el Ghazi Zemmouri et Bou Bker M'haouch, principaux instigateurs de la tentative; aussi il fut bientôt arrêté et emprisonné.

Moulay Abderrahman prétend que son grand-père n'a jamais pris part à la proclamation de Moulay Brahim : la véritable raison de son emprisonnement serait le refus qu'il fit au Makhzen de lutter contre les auteurs du trouble en disant : « Les Derqaouas ne peuvent pas mettre au service d'un homme la puissance qu'ils tiennent de Dieu ».

Cette phrase traduit assez bien l'attitude politique des Derqaouas envers le Makhzen.

Ils ne veulent pas l'aider de leur plein gré, mais ils obéissent et surtout ils s'efforcent de régler tous les conflits en conciliant les partis.

Les agents du makhzen perdent là une bonne occasion de « manger » les plaideurs ; ils sont très irrités contre les Chorfas et les accusent d'empiéter sur l'autorité du Sultan.

A la vérité, les Sultan ont toujours eu recours aux bons offices des Derqaouas qui se sont efforcés de maintenir l'ordre dans un pays où le makhzen n'avait aucune autorité, et où les mehallas ne se risquaient pas souvent.

Enfin on ne peut passer sous silence les efforts de Moulay Takki et de Sidi Ali el Haouari qui luttèrent pour former un parti maghzen dans le sud de l'Atlas.

A vouloir remplir cette tâche, le premier perdit un fils; tous ses biens furent pillés ou brûlés par les dissidents. Sidi el Haouari fut assassiné.

Il me semble donc possible de conclure que les Derqaouas ne sont pas des ennemis farouches, ni des Français, ni de l'autorité maghzénienne.

Ils ont donné des preuves de leur loyal ralliement à notre cause, et ce serait leur faire injure que de ne pas compter sur eux aussi bien que sur les fidèles notables du maghzen.

J'ajouterai encore que les Derqaouas, d'après les principes fondamentaux de leur ordre, doivent chercher à éviter les conflits sanglants. Ils doivent donc être pour nous, si nous savons les utiliser, des agents de pénétration pacifique, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont, plus que les autres musulmans satisfaits de la présence des étrangers au Maroc. Mais ils sont convaincus que le croyant est bien plus libre de s'adonner à ses devoirs religieux en acceptant l'autorité, qu'en luttant contre elle.

Car le vrai serviteur de Dieu échappe à la domination des hommes.

Moulay Taïb ould Moulay Larbi fut moins mêlé aux affaires temporelles du Maroc que son père.

Moulay Abderrahman ould Moulay Taïeb, le cheikh actuel, dut prendre parti quand Bou Hamara souleva le

pays Djebala en 1904-1908 et l'on peut affirmer que ce rogui succomba comme tant d'autres parce qu'il eut contre lui les confréries religieuses et surtout les Derqaouas, qui lui fermèrent les routes vers Chechaouen au moment où il était talonné par la mehalla du Baghdadi.

Le cheikh Ahmed Tidjani, sous le règne de Moulay Sliman, s'enfuit de Turquie et vint se réfugier à Fez. Il fut traité généreusement par le Sultan, qui lui offrit une maison connue sous le nom de « Dar el Mraïa ».

Moulay Sliman était affilié à la confrérie Nacerya, à laquelle avait appartenu son père. Plus tard, il s'affilia à la tariqa des Ouazzaniyne. Il fit construire une koubba à Bab Fetouh sur la tombe d'Abou Mohamed Abdelouahab Ettazi.

Son neveu, le Sultan Moulay Abderrahman, était Derqaoui, tariqa à laquelle il s'affilia par l'intermédiaire de Moulay Larbi Eddarqaoui, d'Abou Hafs Omar ben el Mekki Echerqaoui et de Ahmed Essafari el Meknassi. Il avait beaucoup de sympathie pour les gens vertueux et il affectionnait tout particulièrement les gens des zaouias.

Il avait pour ami Moulay Tayeb ben Mohammed el Kittani. Il fit réparer, à Marrakech, le tombeau du cheikh Abou el Abbas Es Sebti et de nombreuses koubba de saints personnages. Il se servait, pour sa politique intérieure, du saint Sidi Ben Daoud ben Larbi ben el Maâti, qui lui servait d'agent politique auprès des tribus du Tadla et des berbères de cette région. Sidi el Hadj el Arbi Ouazzani ne quittait guère Moulay Abderrhaman. Il était, dans toutes ses expéditions, son compagnon de route. La grande vénération qu'avaient pour ce saint personnage tous les gens du bled el Makhzen, voire même ceux du bled Essiba, permit au Sultan, qui avait recours à sa religieuse autorité, de soumettre de nombreuses tribus.

Quand Moulay Abderrahman se décida à aller dans le Haouz pour faire la guerre aux Cherarda, il passa à Arzila où il rendit visite à Sidi Mohamed ben Marzouk.

Ce marabout avait déjà reçu dans sa zaouia le Sultan Moulay Sliman.

Ces Sultans firent ces pieux pélerinages dans l'intention de s'attirer les bénédictions du marabout qu'ils considéraient comme un grand saint.

Le jour où Moulay Abderrahman monta sur le trône, il acheta la maison d'Acheqchaq pour élargir le « Horm » de Moulay Idriss.

Le Sultan Moulay Mohamed avait toujours en sa compagnie un membre de la famille des Oulad el Boqqal. Il affectionnait beaucoup ces derniers et chaque fois que l'un d'entre eux mourait, il l'accompagnait en personne à sa dernière demeure. Il leur fit construire de superbes Koubbas et avec ses vizirs il suivit leur « tariqa ».

Son fils, Moulay el Hassan, avait le plus grand respect des marabouts de son temps. Il leur obéissait.

Sidi Ben Abou Beker Ennaciri renseignait Moulay el Hassan sur tout ce qui se passait dans le Souss. Il lui désignait les personnalités capables de remplir les fonctions de Cadi et de Caïd.

Moulay el Hassan était affilié à la Tariqa Nacirya. C'est lui qui fit construire le tombeau de Sidi Ben Azouz à Marrakech, celui de Sidi Ahmed el Bernoussi à Fez et celui de Sidi Ahmed ben Yahia.

Lorsque Sidi Kaddour ben Sliman créa des ennuis à la France en fomentant du désordre dans les tribus voisines de la frontière algéro-marocaine, le Sultan Moulay el Hassan chargea Sidi el Hadj Abdesselem el Ouazzani d'aller chercher et de ramener le fauteur de troubles.

Moulay el Hassan avait beaucoup de considération pour le marabout Sidi Ezzouin el Oudir, qu'il comblait de cadeaux de toutes sortes. Il le consultait en toutes circonstances. Il vénérait également Sidi el Hassan ou Ahmed el Temguenfi Essoussi, qui lui ramena le caïd Mohammed el Goundafi qui s'était déclaré indépendant dans le Djebel Tenmel (où est inhumé le mahdi Ibn Toumert).

Lorsque Moulay el Hassan se rendit à Boujaâd, il y fit un assez long séjour. Dans cette ville, il fut l'hôte du marabout cheikh Sidi ben Daoud Ech Cherqaoui. Il fit construire une magnifique Kouba sur le tombeau de l'aïeul de ce cheikh, Sidi Salah ben el Maâti.

Sous le règne de Moulay Abdelaziz, le cheikh Ma el Aïnin acquit une très grosse influence, à tel point que certains honneurs, dûs seulement aux Sultans, lui furent également rendus.

Moulay Abdelaziz fit construire, pour le compte de ce marabout influent, de nombreuses zaouias à Marrakech, à Fez, à Mogador et dans d'autres villes.

Les grands de son entourage, à l'exemple de leur souverain, constituèrent de nombreux habous au profit de ces zaouias.

Un jour, le cheikh Ma ou el Aïnin dit au Sultan Moulay Abd el Aziz : « M'étant présenté devant ton aïeul, Moulay Abderrahman, il me dit : « Tu es mon fils. » Son fils, Sidi Mohammed me dit : « Tu es mon frère ». Et enfin Moulay el Hassan me déclara que j'étais son père. »

Ces déclarations firent grand effet sur Moulay Abdelaziz, dont la vénération pour le saint personnage ne fit qu'augmenter, si bien que lorsque Ma el Aïnin ou son fils el Hiba voulaient le voir, ils pouvaient librement pénétrer dans le palais, puis dans les appartmeents particuliers du Prince qui leur réservait toujours le meilleur accueil.

En 1908, lorsque les partisans Zemmour abandonnèrent la mehalla du Sultan installée dans l'oued Fez, le cheikh Mohammed ben Abdelkébir el Kittani se chargea de se rendre dans leur tribu pour les exhorter à reprendre leur place dans les rangs des troupes chérifiennes.

Lorsque Moulay Abdelaziz fut détrôné, Moulay Hafid ne put s'emparer du pouvoir que grâce à l'appui des Kittaniyn.

Le jour où il prit le pouvoir il adressa une lettre au cheikh de la confrérie pour reconnaître les services rendus.

Si Abd el Haï el Kittani a écrit un livre où il démontre que Moulay Hafid n'avait pas pu se passer de l'intervention et de l'influence des Kittaniyn, grâce à qui il soumit plusieurs tribus et, entre autres, les tribus du Djebel.

Il dit s'être rendu lui-même avec son père à Mechra Ech Chaïr, entre Doukala et Rehamna, et avoir réussi à faire rentrer dans l'obéissance ces tribus.

Il dit avoir toujours suivi Moulay Hafid dont il était le bras droit, jusqu'au jour où. mal conseillé par des gens qui étaient leurs ennemis, ce Sultan oublia les services rendus, et fit périr son frère. Ce serait d'ailleurs la cause de sa chute.

Pour terminer, je signalerai que le Maréchal Lyautey, sur les conseils de Sa Majesté Moulay Youssef, chargea Sidi Abd el Haï d'entrer en relations avec le cheikh Ahmed el Hiba qui avait acquis une grosse influence dans le Sahara (sa mission fut remplie en l'année 1331).

Le Chérif Kittani écrivit souvent à ce dernier et possède dans ses archives de nombreuses lettres qui lui furent adressées en réponse.

Sidi Mohamed el Kebir, fondateur de la confrérie, était l'ami et le conseiller de Moulay Hafid et contribua grandement à son avènement, tout en essayant de se faire proclamer Sultan dans le cas où Moulay Hafid n'aurait pas été accepté des ulémas de Fez. L'évènement est assez connu dans l'histoire marocaine. En voici un résumé fait par l' « Afrique française » à l'époque : 1908.

Anecdote sur la famille Kettani qui faillit ouvrir l'ère d'une nouvelle dynastie marocaine

«Lorsque le prétendant Moulay Hafid commença à s'agiter à Marrakech, le Sultan Moulay Abdelaziz se trouvait à Rabat. Le bruit des succès de Moulay Hafid se propagea vite à Fez. Un homme fort intelligent et très intrigant profita de la situation politique à Fez pour essayer de faire un coup d'Etat. Le Chérif Kittani Sidi Mohammed (frère aîné de Sidi Abdelhaï) chef spirituel de toutes les tribus berbères du Sud de Fez profita de l'arrivée à Fez d'une grosse caravane conduite par des hommes de ces régions pour leur faire la leçon, leur disant qu'il n'y avait plus de Maghzen, qu'il fallait refuser de payer les droits de portes à leur sortie par Bab Guissa et piller la caisse des portiers au cas où ces derniers feraient une opposition trop forte. La caisse fut pillée et les représentants de l'autorité malmenés.

Cette nouvelle se répandit immédiatement dans Fez où une panique générale se produisit.

Le Pacha de l'époque, Abderrahman Ben Abdelsadok s'enferma chez lui et ne voulut plus sortir. Le soir même tous les amins des corporations ainsi que les principaux notables se réunirent pour discuter de la situation à tenir.

Si Mohammed el Kittani qui avait provoqué en sous-main cette réunion proposa de faire occuper les remparts vers Fez-Djedid et le Dar el Maghzen pour s'opposer momentanément à l'arrivée d'un Sultan quel qu'il fût, avant qu'une décision fût prise par la Ville de Fez.

El Bachir Moumou, premier esclave du Dar el Makhzen à cette époque, s'opposa à cette décision et pria les Fassis

de prendre les mesures qu'ils voudraient pour la Médina mais il les avertit que si quelqu'un s'opposait à l'arrivée d'un des fils de Moulay el Hassane dont il était le fidèle serviteur, il le ferait mettre à mort.

Intimidés par de tels propos, les notables maintinrent un simple service d'ordre.

Quelques jours après, le vendredi, à la Grande Mosquée de Moulay Idriss, les Ouléma et les notables réunis à l'heure de la prière se virent poser la question suivante par l'Imam : « Au nom de qui faut-il dire la prière ? ». C'est à ce moment que Sidi Mohamed el Kittani prit la parole et dit : « J'ai préparé une beïa (acte d'intronisation) que je vais vous lire, elle est faite en faveur de Moulay Hafid, mais elle contient de nombreuses clauses ». La lecture terminée, un cri unanime se fit entendre : « Jamais Moulay Hafid n'acceptera de pareilles conditions. » «Dans ce cas, répondit Sidi Mohamed el Kittani, remplacez le nom de Moulay Hafid par le mien et je prends l'engagement de respecter toutes les clauses ».

Des murmures se firent entendre dans la mosquée tant l'étonnement était grand, et la prière fut dite au nom de Moulay Hafid.

Lorsque, à quelque temps de là, Sidi Mohammed el Kébir apprit l'arrivée prochaine de Moulay Hafid, craignant des représailles de sa part, il fut un des premiers à aller le saluer.

En tous cas, voici deux documents écrits par ce Sultan au cheikh des Kittaniyn qui prouvent que celui-ci était l'ami intime du Sultan :

Louange à Dieu ! Prière et salut de notre Prophète !

A notre ami préféré, le Chérif Kittani.

J'ai reçu votre lettre dont la correction et le style m'ont impressionné. A sa lecture, j'ai pu constater que vous aviez pour votre pays et votre religion un amour profond qui vous fait oublier vos intérêts personnels pour ne vous occuper que de prêcher la paix et la concorde au milieu des tribus que vous ne cessez de parcourir. De plus je sais que vous leur écrivez souvent pour leur donner d'excellents conseils. Malheureusement les résultats n'ont pas toujours été conformes à nos désirs.

Nous vous prions de vous rendre dans les tribus qui avoisinent Fez pour les exhorter à suivre le Makhzen. Elles vous écouteront car vous n'ignorez pas que la parole d'un saint est toujours très écoutée. Vous me mettrez au courant des résultats que vous aurez obtenus. Soyez assuré que la bonne besogne

que vous accomplirez sera par nous récompensée et que vos sages conseils seront toujours suivis par nous.

Que Dieu vous assiste dans votre tâche et vous accorde un succès sans précédent. Sachez que Notre Majesté ne désire que rétablir la paix sur cette terre d'Islam.

Nous avons écrit à notre oncle, le Khelifa Moulay Abdesselem el Mrani, pour lui dire que nous vous avons chargé de circuler dans les tribus. Ecrivez-moi souvent pour me tenir au courant de tous vos déplacements et de tous événements.

Salut.

Ecrit le 1er Safar 1326.

Autre lettre du même Sultan à Sidi Mohammed el Kebir :

Salutations d'usage .

A notre ami préféré Sidi Mohamed el Kébir el Kittani.

Nous vous écrivons afin de vous assurer de toute notre reconnaissance pour les grands services que vous nous avez rendus.

Nous avons reçu votre lettre et nous vous en remercions. Notre plume se sent incapable de vous écrire tout ce que notre cœur contient d'affection pour vous et ne peut vous dire combien est grande notre reconnaissance.

La harka des Zemmours et des Zaërs est arrivée. Nous vous prions de rejoindre nos cavaliers qui se trouvent actuellement à Oued en Nedja.

Votre frère le mufti Sidi Abdel Hay ne cessera de vous être très utile. Il est chargé d'accompagner nos mehallas victorieuses. Il vous représente dignement. Que Dieu perpétue l'accord qui règne entre vous deux. !

Salut !

Le 7 Rebia I 1326.

Si Moulay Hafid changea d'attitude envers ce chérif, c'est qu'il fut conseillé par ses amis intimes de la confrérie de Ma el Aïnin ou bien c'est parce qu'il s'aperçut que Sidi Mohammed el Kebir le trahissait.

Celui-ci, en effet, très ambitieux, caressa peut-être le dessein de soulever les Berbères parmi lesquels se recrutaient surtout les adeptes de la confrérie, pour se faire ensuite proclamer Sultan, comme on l'a vu plus haut.

Il fut arrêté par Moulay Hafid, emprisonné et mourut sous les verges.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher à quelles confréries appartiennent les Sultans et les hauts personnages chérifiens.

Nous avons vu précédemment que Moulay Sliman était, comme son père, Naciri. Moulay Abderrahman était Derqaoui. Moulay Hassan était Naciri. Moulay Abd el Aziz

était affilié à la confrérie de Ma el Aïnin. Moulay Hafid détestait toutes les confréries (1). Moulay Youssef était Derqaoui, son chambellan Hababou également. Le grand Vizir El Mokri n'est affilié à aucune confrérie, ni El Hadj Omar Tazi.

Le Vizir de l'Enseignement, Si Mohammed Hajoui, est le fils d'un moqqadem des Tidjanyin.

Le Pacha Baghdadi est Ouezzani.

Le Cadi Si Mohammed ben Larbi était jadis Tidjani.

Parmi les Tidjanyin les plus connus, on peut citer Ahmidou bel Hadj, Vizir de Moulay Sliman, Sidi Taïeb Bou Achrine, Vizir de Moulay Hassan, Ba Ahmed, Vizir de Moulay Abd el Aziz, El Menhebbi, Madani el Hadj Thami Glaoui etc...

Nous allons maintenant aborder l'étude plus détaillée du rôle de certaines grandes confréries.

M. Michaux-Bellaire dit qu'il y a dans toute fondation de zaouia le germe d'un prétendant, si ce n'est au trône, au moins à l'établissement d'une petite principauté, d'une abbaye privilégiée.

Je me souviens que je fus vivement frappé des propos que me tint Moulay Ali de Tanger, il y a déjà longtemps, vers 1913.

Ce chérif, fils de Moulay Abdesselem et d'une Anglaise, ancien officier français, me disait : « Nous, Ouezzaniyn, nous voulons être seigneurs de notre fief. Non seulement nous ne voulons pas payer les impôts, mais nous avons droit de les percevoir à notre profit. »

Or, j'ai eu connaissance tout récemment d'un document que je veux faire connaître.

Louange à Dieu seul !

Que Dieu comble de bénédictions notre Seigneur Mohammed, sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut !

Que l'on sache par cet écrit qui restera entouré de bonheur et de respect, que par la puissance de celui qui ne cesse de répandre ses bienfaits, nous accordons notre généreuse assistance aux vénérés Chorfa dont les noms suivent.

Sidi Mohamed el Mekki ben Driss Zin el Abidine el Ouezzani, ses cousins : Sidi Abdelkader ben Abdesselem ; Sidi Abdesselem ben Abdel Ouaritz, Sidi Mohamed ben Chahed, Sidi Ah-

(1) Mais on dit que depuis un an il a fait amende honorable et s'est affilié aux **Tidjanyin.**

med ben Mohamed ben Driss et Sidi Mohamed ben Driss Zin el Abidine. Nous leur renouvelons les dahirs qui leur ont été remis par feu notre père (que Dieu l'agrée) et les autorisons à jouïr de toutes les prérogatives qui y sont mentionnées.

Nous les considérons comme les remplaçants des grands Chorfa disparus et ne cesserons d'avoir pour eux la plus grande vénération. Nous les dispensons, ainsi que leurs parents, amis et domestiques, de toutes les corvées et charges qui pèsent sur le peuple. Nous exemptons également leurs fermiers, jardiniers et Khammes de toutes charges imposées par le Makhzen. Toutes les affaires des Chorfa mentionnés ci-dessus, devront nous être soumises et nous serons seul qualifié pour les juger.

La grande confiance que nous avons en eux nous permet de les autoriser à partager Zekat et achour entre ceux des leurs qui auront par leur piété mérité quelque chose. Nous leur laissons toutes les terres dont ils ont eu jusqu'à ce jour la jouissance. Ils pourront s'y installer, les mettre eux-mêmes en valeur ou les louer. Connaissant leur fidélité et le très grand loyalisme dont ils ont toujours fait preuve à notre égard, nous les assurons de toute notre vénération. Nous prions Dieu de fortifier le lien d'amitié qui nous unit à eux.

Nous désignons Sidi M'Hamed ben el Mekki comme mandataire des Chorfa sus-nommés (choix qui est motivé par la grande réputation dont jouit ce personnage religieux).

Que Dieu fasse de ces Chefs les dignes successeurs de leurs célèbres ancêtres et qu'il fasse régner entre eux un accord éternel !

Nous ordonnons à tous nos fonctionnaires d'avoir pour ces chorfa le plus grand respect et nous les invitons à se baser sur le contenu du présent dahir dans toutes les relations qu'ils auront avec eux.

15 Ramadan 1330 (28 août 1912).

Le Sultan avait été proclamé le 13 août. Et ceci est signé Moulay Youssef, 12 jours plus tard. On dirait, en effet, que les Ouezzaniyn ont obtenu cette faveur à cause de leur participation à l'investiture du Sultan. Et l'on peut voir qu'il est d'une grande importance.

Je me suis fait expliquer à ce sujet par Sidi Mohamed bel Mekki l'Ouezzani l'origine de la coutume qui veut que les Sultans du Maroc demandent aux chorfa d'Ouezzan la confirmation de leur avènement ; sa version ne diffère guère de celle que donne Aubin dans son « Maroc d'aujourd'hui ».

On raconte que Moulay Abdallah, chérif fondateur de la confrérie d'Ouezzan, fut convoqué un jour par le grand saint du Sarsar, Sidi Ali Ben Ahmed, en même temps que Moulay Rechid, premier sultan de la dynastie actuelle.

Le Saint dit au Sultan : « A toi, je donne l'étrier, » et

à l'Ouezzani : « à toi je donne le bâton, » ce qui voulait dire : à chacun son rôle. Aux chorfa alaouites le pouvoir temporel et à vous Ouezzaniyn le pouvoir spirituel.

Il n'en fut pas tout à fait ainsi, car les descendants de Moulay Abdallah essaimèrent rapidement dans tout le Maroc, l'Algérie et au Sahara et souvent des Sultans s'inquiétèrent de la puissance temporelle grandissante des fils de la « Dar Demana ». (1) C'est ainsi que Moulay Ismaïl crut devoir donner un avertissement aux petits-fils de Moulay Abdallah chérif, Moulay Touhami et Moulay Taïeb qui, par leur activité, étaient les deux véritables propagateurs de la secte.

Il convoqua donc Moulay Touhami ; mais celui-ci, irrité des reproches qu'on lui faisait, fit gonfler son ventre d'une telle façon qu'il menaça d'envahir la pièce où il se trouvait assis et le Sultan épouvanté le laissa libre de retourner chez lui.

C'est à ce moment, ou peut être au cours d'une visite à Ouezzan, que Moulay Touhami, voyant le Sultan monter à cheval, se précipita pour tenir l'étrier. Ce geste réjouit fort le Souverain qui aurait dit : « Ce n'est qu'à partir d'aujourd'hui que je suis vraiment Sultan.

Et c'est de cette époque que daterait la coutume, d'ailleurs tombée en désuétude, si même elle a jamais existé, de faire faire au Sultan nouvellement proclamé un voyage à Ouezzan.

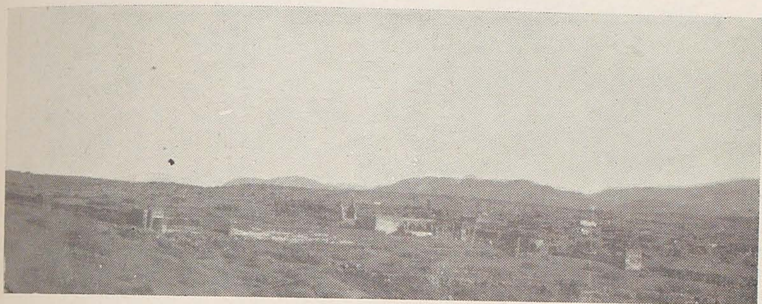
En réalité, la signification de cette légende est facile à saisir.

Le pouvoir makhzénien au Maroc a toujours été trop faible pour pouvoir se passer des grands féodaux, des grands chefs religieux des marches. Les Ouezzanin, puissants chez les Djebala et les Rifains, constituaient pour le Sultan une barrière indispensable contre les tribus turbulentes et pillardes du Nord de l'Ouergha et du Loukkos.

Celles-ci ne pouvaient à leur gré venir attaquer le Gharb et Fez, parcequ'elles rencontraient la muraille sacrée des terres des chorfas respectées.

Et il faut constater que les centres religieux n'étaient pas dans les villes, mais au loin, comme des postes avancés entre le maghzen et la « siba », et là où ils pouvaient convertir, apaiser ou soutenir.

(1) Maison de la Protection.



Zaouïa Aït Ishak, près de laquelle se trouvait la zaouia de Déla



Zaouia Moulay bou Azza, en pays zaïan

Aussi, toute l'histoire des relations entre la maison d'Ouezzan et les Sultans du Maroc tient dans cette formule : « Donnant, donnant, » et c'est ce qui explique que les Ouezzanin aient pu conserver l'amitié du Sultan et en même temps donner leur concours à la France.

Pourtant, il faut faire encore une autre remarque.

Les chorfa d'Ouezzan sont les descendants de Moulay Abdesselem et de Sidi Mezouar, les chorfa Idrissides chassés de Fez par Ibn Abou l'Afia et tenus à distance par toutes les dynasties successives.

Mais il est bien évident que les dynasties chérifiennes eurent besoin, pour empêcher une restauration Idrisside, de composer avec cette puissance que constituent au Maroc les descendants de Moulay Idriss.

Et c'est ce qui explique que jusqu'à nos jours les chorfas d'Ouezzan ne furent pas justiciables du Sultan mais seulement de leur naqib.

Je veux très rapidement examiner le rôle politique des chefs de la confrérie. L'histoire des chorfa d'Ouezzan d'ailleurs, à ma connaissance, n'est pas encore écrite.

Le fondateur, Moulay Touhami, fut à sa mort remplacé par Moulay Taïeb, qui meurt en 1768. La baraka passe à son fils Moulay Ahmed et à son petit fils Moulay Ali qui meurt en 1811.

Puis de lui à El Hadj Larbi, de celui-ci à El Hadj Abdesselem Ould Moulay Larbi, puis à Moulay Taïeb, chef actuel.

Lorsque les Berbères se révoltèrent avec l'appui moral des Derqaoua, Moulay Sliman leur envoya Si Ali ben Ahmed el Ouezzani et Larbi ben el Maâti ech Cherquaoui.

Moulay Sliman était affilié à la confrérie des Nacirya et à celle des Ouezzaniyn.

Sidi el Hadj Larbi était l'ami intime de Moulay Abderrahman et il l'accompagna dans plusieurs de ses expéditions.

Au sujet de l'utilisation des chorfa Ouezzaniyn par le Sultan Moulay Abd el Aziz : on peut citer les deux documents suivants.

Louange à Dieu seul !
(Petit sceau du Sultan Moulay Abd el Aziz).
A notre ami le Chérif Si M'Hamed ben el Ouezzani.

Salutations d'usage.

Nous vous ordonnons de vous mettre en relations avec les principaux chefs de notre Mehalla de Taza, afin de vous entendre avec eux sur les dispositions à prendre pour le déplacement de la dite mehalla, qui doit quitter Taza pour rejoindre notre Majesté Chérifienne.

Vous étudierez attentivement le chemin que devra suivre la mehalla de façon que celle-ci puisse se déplacer en toute sécurité.

Lorsque vous aurez acquis la certitude de pouvoir partir dans de bonnes conditions de sécurité, vous m'en informerez.

Nous écrivons aux chefs de mehalla pour les mettre au courant de nos intentions et de ce que nous vous avons ordonné de faire. Ci-joint cette lettre que vous ne leur remettrez qu'une fois que vous aurez déterminé les conditions de ce départ. Cette précaution est à prendre pour éviter que le secret du départ de la mehalla soit divulgué.

Vous nous mettrez rapidement au courant de tout ce que vous aurez décidé.

Ecrit le 22 Joumada 2 1321, 1903.

Louange à Dieu seul !

Que Dieu accorde ses bénédictions à notre Seigneur Mohamed ainsi qu'à sa famille.

(Petit sceau du Sultan Moulay Abd el Aziz).

A notre ami, le Chérif Si M.Hammed el Ouazzani (Que Dieu vous dirige dans le bien.)

Que le salut soit sur vous, accompagné de la miséricorde divine.

Ensuite :

Nous avons eu connaissance de votre précieux concours, du zèle et de l'activité que vous avez déployés durant cette dernière campagne, qui s'est terminée par une brillante victoire.

Nous vous engageons à continuer votre heureuse action, ce que vous ne manquerez pas de faire, ainsi que nous en avons la conviction.

Ecrit le 11 Djoumada 1321, 1903.

Les confréries religieuses

et les nations européennes en Afrique

Je demandais dernièrement à Sidi Abd el Haï, Chef de la confrérie des Kittaniyn de m'expliquer pourquoi les confréries avaient jadis organisé la lutte contre les invasions étrangères, tandis que depuis notre arrivée au

Maroc nous avions vu peu à peu ces confréries venir à nous, nous aider à pénétrer et à pacifier le pays. La réponse fut que les confréries avaient toujours lutté pour l'ordre, et lorsqu'elles virent que nous apportions aux musulmans la paix et la sécurité, elles avaient pris notre parti. Je crois que cette réponse n'est pas seulement une diversion polie, je crois qu'elle est sincère. Mais il reste à expliquer comment les chefs de confréries peuvent accepter de se compromettre en servant notre cause. Car, enfin, elles réduisent ainsi leurs adeptes, ce qui se traduit par une diminution d'aumônes et de profit.

Certes, nous voyons certaines confréries, qui, tout en servant loyalement en apparence la cause française, constatent que le nombre de leurs fidèles augmente. On peut en conclure que les chefs religieux savent justifier leur attitude devant leurs khoddams, et que, peut être même, ils ont en réalité une attitude moins loyaliste que les apparences et les déclarations publiques ne le font croire.

Les chefs religieux sont avides d'argent, de puissance. Et ils savent que s'ils se heurtent de front à la puissance protectrice ils n'auront ni l'un ni l'autre.

Un Chef de confrérie fait volontiers des courbettes, des démonstrations de loyalisme pour obtenir la permission de faire une tournée de ziara qui rapporte trois ou quatre cent mille francs. Mais au fond de son cœur, qu'y a-t-il ?

Rôle des Confréries

Je veux limiter mon étude au Maroc, mais il faut cependant noter que les confréries religieuses étendent leurs ramifications dans toutes les provinces islamiques.

Quand St-Louis fut vaincu à Parezkous en Egypte, les guerriers musulmans étaient conduits par les chioukh des Beni Adaouia, qui conservent encore dans leur zaouia de Tenlah, les armures prises aux chevaliers français.

Abd el Kader trouva en Algérie un appui immédiat chez les Qadirya, parce que son père, Mahieddine, était un moqqadem notoire de cette confrérie.

Ce fait explique d'ailleurs en partie l'hostilité des Tidjanya contre l'émir, car les confréries ont toujours été

jalouses de leur indépendance et qu'elles admettent encore moins la suprématie d'un chef religieux concurrent que celle d'un chef temporel.

Les Derqaoua sont les principaux instigateurs de tous les soulèvements contre notre occupation algérienne.

Bou Maza, l'homme à la chèvre, était moqqadem des Taïbya.

Les Anglais eurent à lutter en Egypte contre les derviches qu'on a appelé « madhistes », et les Italiens se heurtent encore en Tripolitaine à la puissante confrérie des Senoussi.

Et dans l'histoire de l'Inde, des Iles de la Sonde, de la Chine, on trouverait que tous les mouvements de révolte contre les étrangers ont toujours été préparés par les confréries religieuses.

Voyons quelle a été l'attitude des diverses confréries depuis notre arrivée au Maroc.

Les Bou Azzaouïn

En 1907, la Chaouia est poussée à la résistance par un marabout local très fanatique, très exalté. Il se dit descendant de Saint Ech Sidi Abou Yazza En Nour, enterré en pays Zaïan. Il faut de nombreux combats pour démontrer à ses fidèles que sa baraka, qui doit anéantir notre force, n'est qu'un mensonge téméraire.

En 1912, El Hiba, fils de Ma el Aïnin, essaye de se faire proclamer Sultan, mais ce qu'il veut surtout c'est obtenir des contingents pour la Guerre Sainte.

Par contre, dès le début de notre occupation, nous obtenons le concours des Ouezzanyin, des Tidjanyin, des Derqaoua.

Les Derqaoua

Cet ordre fut fondé par Sidi Mohamed ben Larbi, enterré en 1823 à Bouib Rih. Son petit fils Moulay Abderrahman est le chef actuel de la confrérie et habite la zaouia d'Amjot (Beni Zeroual, 100 kilomètres au Nord de Fès).

Cette confrérie a d'autres branches au Maroc. Les principales sont celles du M'dagha, représentée par Moulay Takki ; celles de Tanger avec El Hadj Mohamed ben Seddiq ; celles de l'Atlas, avec les Ahançal, et les Ahmaouch qui se rattachent à celle du Medagha.

Le hasard de ma carrière m'ayant mis en contact avec les chefs des confréries Derqaoua, j'ai pu étudier leur attitude, leur réaction devant notre occupation du Maroc.

Si mince que soit mon autorité, je suis obligé de dire que mes conclusions sont opposées à celles des historiens qui ont prétendu que les Derqaoua sont les ennemis du Maghzen.

Les chorfa Derqaoua, j'ai essayé de l'expliquer dans une notice publiée par *France-Maroc* (1920), sont comme tous les chorfa du Maroc ; ils se considèrent comme les égaux du Sultan, et ils font songer aux barons et aux comtes du cinquième siècle qui disaient au roi Franc : « Qui t'a fait roi ? »

Mais les Derqaoua ne sont pas des mystiques, ils ne méprisent pas les biens terrestres ; ils sont donc obligés de rester en bons termes avec ceux qui détiennent la puissance matérielle et auxquels ils demandent aussi sans la moindre gêne des aumônes.

Donc, les chioukh Derqaoua ne peuvent pas être hostiles au Maghzen ni à la nation protectrice, car ils savent qu'en cas d'anarchie et de désordre leurs fermes, leur zaouia seront pillées et que les ziaras ne pourront plus être recueillies.

Pourtant, en ce qui concerne les Derqaoua, nous avons pu, en diverses circonstances, constater que les chefs de la confrérie avouaient franchement leurs relations avec nous, recommandaient l'obéissance et la soumission à nos contrôleurs agissant au nom du maghzen, et, dès 1916, j'ai pu obtenir que des émissaires du Sultan soient reçus officiellement par le cheikh des derqaoua en pays Beni Zeroual dissident.

Et l'on est obligé de reconnaître que Moulay Abderrahman n'a pas hésité à lier délibérément son sort au nôtre depuis 1912, et que son action politique sur les Beni Zeroual et sur les tribus voisines nous a permis de tenir le front de l'Ouergha pendant quinze ans avec des effectifs très faibles.

Pour être exact, je dois avouer que Moulay Abderrahman et son fils Sidi Mohamed ont dit à leurs adeptes, pour expliquer leurs relations avec nous :

« Si vous nous obéissez, si vous ne commettez pas de désordres, si vous ne laissez pas venir chez vous les dissidents, les Français ne viendront pas chez vous et vous resterez sous notre égide. »

Et c'est avec cette promesse que les Derqaouas réussirent à grouper des contingents armés pour les opposer aux partisans d'Abdelmalek (1) et d'Abdelkrim.

En même temps ils nous disaient : « Quand vous voudrez venir chez les Beni Zeroual, venez sans prévenir et occupez solidement tout le pays.

« Nous dirons alors aux Beni Zeroual que nous cédons à la Force, puis vous nous laisserez le commandement de la tribu, ce qui nous permettra de laisser croire aux Beni Zeroual qu'ils sont commandés par nous et non par vous ».

Si maintenant nous examinons la situation de partis en présence, nous voyons :

1° Que la confrérie Derqaoua a vu son prestige diminuer parce qu'elle a lié partie avec nous.

2° Que ses chefs sont mécontents parce qu'ils n'ont pas le commandement réel des tribus.

Alors il peut se produire un revirement et la confrérie, soucieuse de récupérer ses serviteurs, c'est-à-dire ses ziaras, peut s'éloigner un peu de nous.

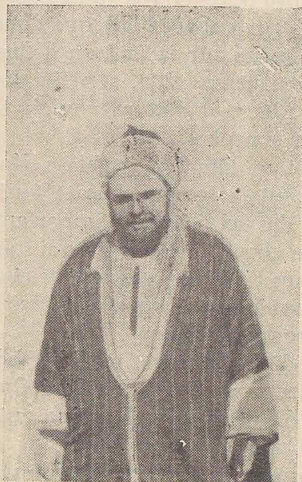
Kittanyin

Cette confrérie toute récente a déjà une histoire, et elle a été mêlée intimement à l'histoire politique du Maroc sous le règne de Moulay Hafid. On l'a vu précédemment.

Sidi Abdel Haï fut chargé en 1331/1913 d'une mission près de El Hiba, pour essayer d'obtenir la soumission de ce personnage. Aujourd'hui encore il met son autorité à

(1) Le fils de l'Emir Abd el Kader, 1915-1922.

notre service, mais il prend à peine le soin de dissimuler qu'il veut obtenir une récompense pour les services qu'il rend.



Sidi Abd El Haï Kittani, Chef de la Confrérie Kittanyin

C'est un personnage d'une haute culture et d'une très belle intelligence. Mais il est ambitieux. Nous devons, tout en suivant de près ses réactions, car il est très susceptible, conserver son aide. En pays berbère, elle peut être efficace, le jour où nous aurions besoin d'opposer le pays berbère au pays arabe, ce qui serait d'ailleurs un pauvre moyen politique.

Ouazzanyin

C'est en 1843 que, sur les instances du Maréchal Bugeaud, qui le premier comprit l'importance des confréries religieuses, le Consul de Tanger fut invité à se mettre en relations avec Sidi el Hadj Larbi.

En 1883, El Hadj Abdesselem en difficulté avec le Sultan, sollicite la protection anglaise ; elle lui est refusée. La France lui donne sa protection.

Depuis cette époque la France n'eut qu'à se louer des bons offices des Ouezzaniyn.

En 1891, Si Abdesselem ben el Hadj Larbi vint à Alger et prépara politiquement l'occupation des oasis du Touat et du Gourara qu'il visita peu de temps après et il signa avec la France un engagement qui donnait à la France une grande autorité sur la maison d'Ouezzan.

Quand il mourut en 1892, son fils Moulay Larbi vint à son tour à Alger, il déclara vouloir tenir les engagements pris par son père.

Mais bientôt sa tête de troubla ; Moulay Taïeb, son fils auquel échut la baraka, habite toujours Ouezzan et nous a rendu des services très importants.

Ce sont les chorfa d'Ouezzan qui ont favorisé notre pénétration dans l'Afrique Saharienne et au Maroc. Il n'est guère d'explorateurs qui n'aient eu recours à leur aide, (De Segonzac en particulier).

Les chorfa de la branche de Sidi Abdeljellil nous ont aidé dans notre avance vers les Beni Ouaraïn.

Les chorfa d'Ouezzan des Hayaina ont donné leur aide politique au Colonel Pain en 1912.

Plus récemment le Chérif Ahmidou de Snada a joué un rôle très important au cours de la capitulation d'Abd-el-Krim.

Mais pour faire ressortir les services rendus par cette famille il serait nécessaire d'examiner dans le détail les Archives de notre action politique. Il faut noter qu'actuellement les chorfas d'Ouezzan, se croyant délaissés, s'éloignent un peu de nous.

Tidjaniin

Cet ordre a eu pour fondateur Sidi Ahmed ben Mohammed el Moktar né à Ain Madhi en 1737 et mort à Fez en 1815.

Il semble que la branche marocaine se soit séparée de la branche algérienne au moment où celle-ci prit parti contre Abd el Qader.

Léon Roche disait: « Parmi les marabouts maîtres des Ksours, il en est un sur qui Abdelqader pourrait établir solidement son influence dans toutes les tribus et villes d'Algérie d'une façon solide et permanente : c'est Sidi Mohammed Tidjani ».

Il convient de noter ici l'heureuse influence exercée par Aurélie Picard qui, en épousant en 1870 le Chef de la confrérie Tidjaniin Sidi Ahmed el Bachir, puis son frère, maintint toujours une grande amitié entre les chefs de cette confrérie et la France.

Voici une lettre d'Aurélie Picard à Sidi Mahmoud, fils de Sidi el Bachir et d'une femme musulmane :

Arc en Barrois, le 18 Mai 1921.

Cher Sidi Mahmoud,

Je suis restée à Aïn Madi deux mois près de ta mère Orgueia et Lala Maman et Namette ; toutes ont été bien bonnes pour moi ; j'ai vu aussi tous tes enfants qui sont bien gentils ; il ne manquait que toi qui aurais fait la joie de tout le monde ; je n'ai pas pu attendre ton retour. Je suis en France depuis 15 jours ; je reste chez mon beau-frère, M. Paul Keller et ma sœur Clara, je suis heureuse, car nous sommes tous bien.

Ils se rappellent à ton bon souvenir et me demandent de tes nouvelles. Je serais heureux de recevoir les petites choses que tu m'as promises à ton dernier voyage à Alger ; tu m'as promis de m'envoyer une caisse que j'attends toujours, tu sais que les objets du Maroc sont rares ici, on n'en trouve pas.

Ecris-moi ; cela me fera plaisir et si tu venais en France, nous te recevrions avec joie.

A bientôt de tes bonnes nouvelles,

Je t'embrasse de tout cœur,

Ta mère, Aurélie.

Voici mon adresse : Madame Vve Tedjani, Chez M. Keller,
Arc-en-Barrois (Haute Marne).

Depuis soixante ans, les Tidjaniin n'ont cessé de nous rendre des services. Ils préparèrent notre pénétration chez les Touareg Azdjer, et facilitèrent le séjour de Duveyrier dans cette tribu, au Sénégal, au Soudan, malgré les efforts des Tidjaniin marocains qui soudoyèrent Ahmadou et el Hadj Omar.

Il semble que depuis l'occupation française les deux branches d'Ain Madhi et de Fez se soient ressoudées malgré les efforts d'un certain nombre d'adeptes marocains.

Et depuis 1911 nous avons utilisé l'influence très vaste des Tidjanyin dans le Sud de Marrakech, en Mauritanie, dans le Rif.

J'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de rapprocher deux documents :

Le premier est une lettre écrite par le Maréchal Bugeaud au Cheikh Tidjani

Le second est une proclamation du Cheikh actuel adressée à ses serviteurs religieux pendant la campagne du Rif.

Cette confrontation est de nature à faire comprendre le chemin parcouru depuis un siècle et les progrès réalisés par notre politique.

Traduction de la copie d'une lettre adressée par le Maréchal Bugeaud au cheikh Ettidjani d'Aïn-Madhi.

Louange à Dieu seul !

Que Dieu comble de bénédictions notre Seigneur Mohamed, sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut.

Sceau du Maréchal Bugeaud.

A notre ami Si Mohamed ben Ahmed Ettidjani.

Que Dieu te vienne en aide dans toutes tes actions et tes louables efforts et qu'il t'accorde le salut.

J'ai l'honneur de te faire savoir que j'ai reçu ta lettre dont j'ai lu le contenu et compris le sens.

Dans cette lettre, tu nous conseilles de mettre fin à notre tyrannie et notre injustice et tu nous recommandes de suivre le droit chemin. Réflexion faite, je puis te répondre que toutes les accusations que tu portes contre nous ne sont pas fondées et que par conséquent tes conseils sont inutiles. Notre religion, d'ailleurs est assez juste pour nous guider dans le droit chemin. Notre prophète « Jésus » (que le salut soit sur lui) nous a laissé d'excellentes directives. Suivant sa parole nous devons agir avec bonté à l'égard de tous les humains sans distinction de races, et nous devons traiter sur le même pied d'égalité, Musulmans, Chrétiens, Juifs et tous ceux qui suivent d'autres religions. Les mauvaises actions dont il est question dans ta lettre sont formellement défendues par notre religion.

Je puis t'affirmer que nous sommes et que nous serons toujours des hommes justes. Voici 1.800 ans que notre trône existe et que notre religion fait sentir son heureuse influence. Ce succès est dû à notre grand amour pour la justice.

En résumé, sache que la tyrannie et l'injustice ne viendront jamais à l'idée de n'importe quel homme intelligent de chez nous.

Ta lettre révèle toute la haine que tu sembles nourrir à notre égard. Les observations qui en font l'objet ne peuvent être adressées qu'à des ennemis.

N'oublie pas que tu es chérif, descendant d'une noble famille (chaîne d'or) cherchant par sa conduite à mériter le monde futur (le paradis) et se refusant toutes les jouissances terrestres.

Malgré tes réflexions déplacées nous continuerons à avoir pour toi la plus grande vénération ; nous ne cesserons de t'aimer et de te laisser vivre dans la paix sans jamais t'inquiéter. En revanche je te recommande de ne point te mêler de politique et de te désintéresser complètement de toutes les actions du Gouvernement. Je ne ferai pour toi aucune différence et tu seras traité comme tout le monde. Tu n'as pas non plus à t'oc-

cuper des conditions de la réconciliation avec la France. Sache seulement que nous avons refusé de causer de trève avec El Hadj Abdelkader et avec d'autres plus puissants et plus nobles que lui. En ce qui te concerne, tu peux être certain que nous avons pour toi le plus grand respect car d'après ce que nous savons, tu détiens une parcelle de la bénédiction divine. Sois calme et laisse les choses en l'état où elles sont.

Nous avons vu sur une liste que tu comptais parmi les notables amis de la France. Mais, hélas, ta lettre est venue nous apporter la preuve du contraire. Si nous n'avions pas connu ton écriture, nous n'aurions jamais pu croire que cette lettre venait de toi. Comme nous sommes généreux, nous te pardonnons.

Nous avons appris que tu craignais que les Marocains s'infiltrent dans ton pays pour y provoquer un soulèvement et qu'alors nous t'adressions des reproches. De ce côté sois tranquille.

Nous te faisons grâce et te recommandons de ne plus nous écrire pour nous faire des reproches immérités.

Regrettant le passé et devenu désormais fidèle, tu pourras atteindre, dans la paix et la tranquillité, le but de tes désirs. Dans le cas contraire tu pourrais t'attirer toute notre colère. Après entente avec le Khalifat de Laghouat Si Ahmed ben Salem, nous avons décidé de t'exempter de toutes charges, nous avons donné des ordres à tous nos subordonnés auprès desquels nous t'avons chaudement recommandé. Sache que tu es le seul à bénéficier de cette exemption.

Puisse Dieu t'accorder la Paix.

Chaque fois que tu auras besoin de quelque chose, ou d'un service quelconque tu n'auras qu'à écrire au Khalifa qui en rendra compte au Général Marc, mon adjoint, lequel s'empressera de me mettre au courant de tes désirs. Dans le cas où ces deux personnages te laisseraient sans réponse, je t'autorise à m'écrire directement, sans intermédiaire.

Salut !

Par ordre du Maréchal Bugeaud,
Gouverneur Général de l'Algérie.

Lettre écrite en 1925 par le cheikh Tidjani Sidi Mohamed El Kebir ben El Bachir.

Louange à Dieu seul !

Que Dieu comble de bénédictions notre Seigneur Mohammed, sa famille, ses compagnons et leur accorde le salut.

A notre sincère ami Si Mohammed Erresmouki et ses foqara. Que Dieu vous protège.

Que le salut, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Depuis que le Gouvernement français a couvert de sa protec-

tion le peuple Marocain, qui a pour Sultan S.M. Moulay Youssef (Que Dieu accorde la victoire) la paix et la tranquillité règnent dans le pays. La population est traitée avec bienveillance ; aussi le pays s'est-il déjà transformé. Il est devenu plus riche et marche à grands pas vers la civilisation. Les Français récompensent les services rendus et pardonnent à ceux qui leur ont fait du mal. Ceux-ci prennent également ce pardon pour de la faiblesse et au lieu de changer de conduite, deviennent plus turbulents. Ils paraissent ignorer que grâce à la bravoure de ses enfants et celle de quelques-uns des soldats de S.M. le Sultan, la France est arrivée à vaincre une des plus grandes et des plus puissantes nations de l'Europe. Dieu le très-haut, ne donne-t-il pas la victoire à ceux qu'il désire voir victorieux ?

Le Gouverneur français aussi bien que S. M. Moulay Youssef ne feront jamais la guerre pour essayer d'agrandir leur empire car Dieu les a gratifiés d'un empire assez grand. Lorsqu'ils prennent les armes, ils ne le font que pour défendre leurs protégés qui bien souvent sont attaqués par des gens qui font de la guerre un métier. Mon père Sidi el Bachir Ettijani avait raison de rappeler les hadits suivants à ses amis :

« Ne souhaitez pas d'avoir à combattre un ennemi, d'avoir à faire la guerre) mais au contraire demandez à Dieu de vous accorder la paix. Toutefois si une rencontre devenait pour vous inévitable, battez-vous avec courage.

La rébellion est un incendie dont l'auteur doit être maudit de Dieu. Ali (que Dieu le bénisse) a dit : « Je n'ai jamais cherché à me battre, mais j'ai toujours accepté le combat chaque fois que celui-ci m'était imposé. Celui qui déclare la guerre se montre injuste, or, l'injuste est toujours vaincu ».

Est-il quelqu'un parmi vous qui ignore le but que poursuit la France, d'accord avec S.M. le Sultan. Peut-on douter du succès de leurs efforts. Il est bien évident qu'un homme (Abdelkrim) d'origine obscure ne peut prétendre au pouvoir. D'autre part la France qui est une des plus grandes nations, et le Sultan Moulay Youssef, un des plus puissants musulmans, ont à leur disposition de nombreuses troupes qui ne comprennent que des braves, de nombreux canons, qui n'épargnent pas l'ennemi, de nombreux avions, et, pour commander tout cela, ils ont enfin, des chefs intelligents, à la fois fermes et bons. L'homme n'a qu'à ouvrir les yeux pour constater les succès remportés par leur politique et en prêtant une oreille attentive il pourra entendre les louanges et remerciements qui leur sont adressés par les populations qu'ils protègent voire même par beaucoup d'étrangers.

N'écoutez pas ceux qui voudraient vous pousser à entreprendre la guerre sainte ; car celle-ci ne peut se faire que lorsqu'il s'agit de défendre un pays musulman contre des infidèles. Or faire une guerre semblable au Maroc serait plutôt se révolter contre l'autorité de S.M. Moulay Youssef qui est l'héritier du trône, descendant d'une famille de chorfas et qui est aimé et vénéré par tous ses sujets.

Abdelkrim ne cherche qu'à verser du sang pour se créer un royaume et usurper un titre auquel il ne peut prétendre.

En conséquence, je vous prie, au nom de Dieu, le puissant, de son Prophète (Que le salut soit sur lui) et de notre cheikh Sidi Ahmed Ettijani, de rester fidèle au Gouvernement français et à S.M. le Sultan Moulay Youssef. Je demande à Dieu de vous protéger et de vous combler de ses bienfaits. Ces prières seront exaucées grâce à l'efficace intervention de notre cheikh (Que Dieu lui fasse miséricorde).

De la part de Sidi Mohamed el Kebir ben el Bachir. (1925).

Paul ODINOT.

NOTE
sur Sîdî M'hammed-ben-Cha'â
patron des Beni-Zerouâl d'Algérie

A quelque distance de la rive gauche du Chélif et de la source chaude de Sîdî Bou Abdallah, s'élève, dans le territoire des Beni-Zerouâl, la coupole de Sîdî M'hammed Ben-Cha'â.

Révéré par les Beni-Zerouâl, Ben-Cha'â est, au contraire, tenu en exécration par leurs voisins, les Oulâ Sidi Bou Abdallah, et, à des degrés divers, par les tribus arabes de l'arrondissement de Mostaganem, notamment par les Medjaher, par les Flita et, au-delà de ces derniers, jusque dans le Sud algérien.

Prononcer le nom de Ben-Cha'â porte malheur, prétend-on dans ces milieux hostiles. Si l'on est absolument contraint de parler du personnage, on le désigne sous le nom de Sîîd des Benî Zerouâl (patron des Benî-Zerouâl) ou encore par le diminutif : « Cha' chou' ». C'est ainsi que le nomme le poète Sîdî Lakhdar-ben-Makhlouf, dans une de ses poésies où il demande une faveur à Dieu en interposant les mérites de Sîdî M'hammed (1). Car Sîdî Lakhdar, loin de partager les préventions des arabes contre Ben-Cha'â, le considérait comme un très grand saint.

S'il faut en croire la tradition, l'antipathie qu'inspire à certains le patron des Benî-Zerouâl, ne serait que trop justifiée. Ben-Cha'â, en effet, aurait été un hérétique, propagateur de doctrines odieuses. Il aurait notamment soutenu que l'union charnelle du père avec la fille, de la mère avec le fils, du frère avec la sœur, est parfaitement licite. Sanguinaire et dépourvu de scrupules, il aurait assassiné, ou fait assassiner, un saint homme et jurisconsulte d'Al-As'nâm (aujourd'hui Orléansville) dont il convoitait la femme. Le couteau qui servit à perpétrer le meurtre était d'une forme spéciale, encore en usage chez les Benî-Zerouâl d'Algérie et caractérisé par la présence d'un fil de métal, généralement du cuivre, qui, servant

---

(1) .... شعشوع السالك المربي – سالك et مربي sont des qualificatifsdonnés aux soufis arrivés à certains degrés, ou étapes, (مقامات) de la voie spirituelle.

de virole, sertit la poignée à l'endroit où la lame s'y emmanche. La plupart des Benî-Zerouâl portent de semblables couteaux et sont seuls à en porter. Les autres indigènes ne s'en serviraient jamais pour égorger selon le rite l'animal destiné à leur nourriture ; la chair de la bête immolée avec un semblable instrument ne serait pas considérée par eux comme licite. Selon certains, Ben-Cha'â, enchanteur et sorcier, aurait joui d'un redoutable pouvoir magique dont il aurait usé pour commettre de nombreux maléfices. Aujourd'hui encore, quand un descendant de Ben-Cha'â entre dans une tente ou dans un gourbi, et n'y reçoit pas un accueil à son gré, ou bien a quelque sujet de mécontentement contre les habitants du logis, ceux-ci ne peuvent ni faire prendre du feu, ni cuire des aliments sur un feu déjà allumé, si forte qu'en soit la flamme. En pareil cas, le maléficieux visiteur est prié de vider incontinent la place.

La tradition ne fournit que de vagues renseignements quant à la personnalité de Ben-Cha'â et quant au lieu et à la date de sa naissance. Certains le disent contemporain de Sîdî Abderrahman-et-Ta'alebî. Une courte notice donnée par un indigène, dans un journal d'Oran, (1) le fait naître au Maroc vers 1688 de notre ère et le qualifie de marabout et de chérif descendant de Moulaye Idrîs. Une autre notice, également due à une plume indigène, (2) le dit originaire des Zekâra, cette curieuse tribu zénète non islamisée, signalée par le commandant Demaëght (3) et étudiée par M. A. Mouliéras (4) mais n'en fait pas un chérif. Un pur Zekrâouî n'ayant aucune goutte de sang arabe ne saurait avoir la prétention de descendre d'Ali-ben-Abî-Tâlib et de Fâtma.

D'autre part, l'auteur du *Ribh'*, (5) nous parlant (6) d'un Sîdî M'hammed-ben-Cha'â-l-R'arbî qui fut un des

---

(1) *La vérité sur l'ascète Ben Châa*, par un ENQUÊTEUR, dans « l'Echo d'Oran » du 4 mars 1929.

(2) *La légende du facétieux Ben Châa*, par un ETYMOLOCISTE, dans «l'Echo d'Oran» du 25 avril 1929.

(3) Commandant DEMAEGHT, *Voyage d'études Commerciales*, dans le Bulletin de la Société de Géographie d'Oran 1896.

(4) A. MOULIÉRAS, *Une tribu zénète anti-musulmane, les Zkâra*.

(5) Sî Ali-ben-Ahmed-ben-Hadj-Moussa-Djezâïri, auteur du Ribh' ot-Tidjâra oua Mar'nam-os-Sa' âda fima iata'allak'o bi Ah'kâm iz-Ziâra 'ala Darih-il-ouali Sîdî Ahmed-ben-Yousef dâkhil Miliâna..

(6) Dans le chapitre final consacré à Sîdî Ahmed-ben-Yousef.

disciples préférés de Sîdî Ahmed-ben-Yousef, le fameux marabout zénète mort en 1524 J.-C. et enterré à Miliâna, s'exprime en ces termes: (1) « *Parmi eux* (les disciples de « Sîdî Ahmed-ben-Yousef), *figure l'ami de Dieu et le « saint homme Sîdî M'hammed-ben-Cha'â-l-R'arbî, l'un « des illustres disciples du chîkh Ahmed-ben-Yousef. Ben « Cha'â fut l'instrument de grands miracles et bénéficia « de grâces suréminentes. Il eut de nombreux disciples « qui tirèrent profit de vivre en sa compagnie et de le « servir. Il composa, dans une langue châtiée, des poé- « sies à la gloire du prophète et sur les circonstances de « l'après-mort et de la résurrection. Le chîkh lui avait « permis d'user du pouvoir magique attaché à la con- « naissance des noms d'Allah et de pratiquer la divina- « tion par l'écriture* ». (2)

Plus loin, dans le même chapitre, le même auteur nous apprend que Ben-Cha'â figurait parmi les disciples fidèles qui accompagnaient Sîdî Ahmed-Ben-Yousef quand ce saint marabout quitta Tlemcen pour aller mourir à Miliana : « Et il (Sîdî Abdelouâh'id-ot Tamîmî) ac- « compagnait, ainsi que d'autres disciples tels que le « saint et vertueux Sîdî Mohammed-ol-Antarî-l-Ouâd'ih'î « et le *seigneur M'hammed-ben-Ch'â*, son directeur spiri-

(1) ومنهم الولي الصالح سيدي محمد بن شعاعة الغربي
من مشاهير تلامذة الشيخ احمد بن يوسف له كرامة عالية
ومواهب سامية تلمذ له خلق كثير وانتفعوا بصحبته وخدمته
وكانت له فصاحة في اللسان في مدح النبي صلعم واحوال القبر
والقيامة وقد اذن له الشيخ في سر الاسماء ومعاني الحروف

(2) Sîdi Ahmed-beu-Yousef et ses principaux disciples pratiquèrent la divination par l'écriture. La Dauhat on-Nachir (traduction Graulle, in. Arch. Maroc., tome 19, p. 36) mentionne un disciple de Sîdi Ahmed-ben-Yousef, nommé Abou-Abdallah-Mohammed-ol-Haddjdj-och-Chotaïbi, mort en 960 hég. (1552), qui a composé des livres sur la divination et sur l'alchimie. Un pouvoir magique est attaché à la connaissance des noms de Dieu La bibliothèque de la Médersa de Tlemcen conserve, sous le n° 42, un manuscrit (non original) d'un opuscule de Sîdi Ahmed-ben-Yousef, consacré à la connaissance des noms de Dieu, sous le titre de : نبا جاء في شرح اسماء الله Parmi ces noms, il en est un dit le nom suprême الاسم الاعظم ou encore, le secret السر qu'il n'est donné de connaître qu'aux saints arrivés aux plus hauts degrés de la hiérarchie de la sainteté. « Other moslem saints had learned the mystery of the great name ». It was communicated to Ibrahim Ibn Adham by a man whom he met while travelling in the desert, and as soon as pronounced it, he saw the prophet Khadir (Elias). (NICHOLSON, *The mystics of Islam*, p. 14).

« tuel Sidi Ahmed-ben-Yousef, dans le voyage au cours « duquel ce dernier mourut ». (1)

Enfin, une tradition orale recueillie par MM. Delphin et Guin nous apprend qu'avant de mourir, le chîkh Sîdî Ahmed-ben-Yousef « fit porter par son disciple Ben Chaa ses dernières instructions à Ben-Marzouk' qu'il regardait comme son fils ». (2)

Nous identifierions volontiers, pour notre part, ce disciple de Sîdî Ahmed-ben-Yousef avec le patron des Benî-Zerouâl du Chélif.

Il est à noter, en effet, que la tradition rapportée par « Un étymologiste » fait naître Ben-Cha'â dans les Zekâra. (3) On sait que les Zekâra sont des zénètes comme l'était Sîdî Ahmed-ben-Yousef lui-même et qu'ils ont résisté à l'islamisation et conservé leurs coutumes païennes, grâce, assurément à leur courage, et à la quasi-impénétrabilité de leurs montagnes, mais aussi, grâce à la protection que le grand marabout musulman et toute sa descendance n'ont cessé d'étendre sur eux.

On reproche à Ben-Cha'â des Benî-Zerouâl de présenter comme licites les unions incestueuses. On retrouve, ici, les accusations lancées par les musulmans contre les Zekâra (4) et contre le autres zénètes non islamisés.

On le dit magicien. On sait que, de tout temps, les Zénètes ont passé pour d'habiles sorciers, magiciens, devins et géomanciens (5) et que Sîdî Ahmed-ben-Yousef est le patron des Benî-'Abs et des 'Amr dont les femmes sont diseuses de bonne aventure et pratiquent la sorcellerie.

---

(1) وكان قد ذهب مع شيخه سيدي احمد بن يوسف عند وفاته مع تلامذته كالولي الصالح سيدي محمد العنتري الواضحي والسيد محمد بن شعاعة

(2) Delphin et Guin, *Notes sur la poésie et la musique arabiz dans le Maghreb algérien.*

(3) Peut-être était-il zerouâlî et venu s'établir avec ses contribules dans la région du Chélif, à la fin du XVe siècle notre ère.

(4) Voir, notamment, Mouliéras, *Les Zkâra*, pp. 99 et seq

(5) L'auteur du Ribh' note, comme on l'a vu plus haut, que Sîdî M'hammed-ben-Chaâ, disciple de Sîdî Ahmed-ben-Yousef, pratiquait la divination à l'aide de l'écriture. El-Idrîsi signalait déjà chez les Zénètes qui habitent entre Tlemcen et Tiaret, l'habitude de prédire l'avenir par l'inspection des omoplates de mouton (علم الاكتاف). Voir Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, pp. 378-379.

Ben-Cha'â le zerouâli est taxé d'hérésie. Sîdî Ahmed-ben-Yousef fut également accusé, et non sans quelque apparence de vérité, de favoriser l'hérésie. Des sectaires abadites qui se réclamaient de lui, plusieurs années après sa mort, furent exterminés par le sultan du Maroc, Abou-Mohammed-Abdallah-ben-Mohammed-ben-Abî-Abdallah-il-K'âim (965-981 h.) (1558-1573 J.-C.). (1)

« L'Enquêteur » nous informe que Ben-Cha'â et sa descendance furent toujours en faveur auprès des beys du vilayet de l'ouest: « Ben-Cha'â était exempt, lui et les siens, « de l'impôt et de la dîme aumônière et ils lui ont cons« titué en habous (libéralité pieuse) de vastes terrains « dans la tribu des Benî-Dergoume, relevant de la confé« dération ancienne des Flita ». (2) Nous notons que Sîdî Ahmed-ben-Yousef avait également fait alliance avec les Turcs dès les premiers temps de leur établissement à Alger. Ils lui assuraient une pension prélevée sur la capitation payée par les juifs. Cette alliance s'étendait à la descendance et aux *adeptes* de Sîdî Ahmed-ben-Yousef. Le saint avait même stipulé que les Turcs n'exerceraient sur ces derniers aucune autorité de maîtres à sujets. (3)

Enfin le pouvoir, qui appartint à Ben-Cha'â, comme il appartient à sa descendance, de destituer de sa chaleur le feu le plus ardent, fut également exercé par Sîdî Ahmed-ben-Yousef : « Quiconque, a dit celui-ci, m'aura « vu et aura vu qui m'aura vu, et cela, pendant dix géné« rations successives, sera à l'abri du feu ». Il s'agit ici, disent les commentateurs, non pas seulement du feu de l'enfer, mais aussi du feu du ciel et du feu terrestre quelque origine qu'il ait. Tous les disciples de Sîdî Ahmed-ben-Yousef ont bénéficié de ce même avantage, grâce à la bénédiction de leur maître. (4)

Nous avouons trouver dans les rapprochements qui précèdent un ensemble de présomptions suffisamment sérieuses, précises et concordantes, pour conclure à l'identité du patron des Benî-Zerouâl et du fidèle disciple de

(1) Voir *Kitab-ol-Istik's'a* d'AHMED-BEN-KHALED-OS-SLAOUI. Tome III, p. 23.

(2) *La vérité sur l'ascète Ben Chaâ*, loco cit.

(3) Ribh' ان حكمكم لا يجري علينا و لا على نسلنا و لا على
من تعلق بنا و نسلنا

(4) Voir Marcel BODIN, *Notes et questions sur Sidi Ahmed-ben-Yousef*, in Rev. Africaine, n°s 323-324 (2e et 4e trimestres 1925).

Sîdî Ahmed-ben-Yousef. Si cette identité est réelle, Sîdî M'hammed-ben-Cha'â des Benî-Zerouâl serait né probablement vers la seconde moitié du xve siècle de notre ère et mort après 1524 J.-C., puisque Sîdî Ahmed-ben-Yousef est mort à cette date et que Ben-Cha'â lui a survécu.

Il n'est pas impossible de dégager des faits que nous nous venons d'exposer, les causes vraisemblables de l'horreur injustifiée qu'inspire le nom de Ben-Cha'â aux populations arabes de l'arrondissement de Mostaganem.

On sait que les Benî-Zerouâl, chassés du R'erîs par les Benî-Râched leurs frères de race, s'établirent, vers la fin du xve siècle de notre ère, sur la rive droite du Chélif où ils sont encore. Ces berbères se trouvèrent ainsi voisins immédiats de tribus arabes. L'antipathie naturelle aux deux races se joignit à la cupidité pour entretenir des razias, pillages et meurtres réciproques, source d'interminables vendettas. Les griefs et la haine des arabes se cristallisèrent tout particulièrement sur la personne du zénète Ben-Cha'â, le personnage le plus éminent et le saint révéré des Benî-Zerouâl. Les beys étaient généreux par politique en habousant au profit de Ben-Cha'â et de sa famille des terres qui appartenaient aux Flita. Ils s'assuraient ainsi et récompensaient le zèle de leurs alliés et établissaient entre ceux-ci et les arabes une opposition d'intérêts qui devait empêcher tout rapprochement de ces deux éléments ethniques contre le maître étranger. Cette opposition d'intérêts devint si invétérée et si irréductible qu'au début de la conquête, les Ben-Cha'â se firent les alliés des Français et les aidèrent puissamment à réduire les Flita. « Au début de la conquête et dès que le corps « expéditionnaire s'avançait dans le territoire alors insou- « mis des Flitta, le chef de la colonne a pu être secondé « par les indications précieuses de ce marabout *(Ben-* « *Cha'â)*, pour la pénétration dans les tribus très acci- « dentées et boisées des Flittas ».

On conçoit que de tels services rendus contre eux à l'envahisseur n'ont pu qu'attiser la haine des arabes contre les Ben-Cha'â. Il serait erroné d'ailleurs de croire que ceux-ci et les Benî-Zerouâl furent mûs par sympathie pour le conquérant. Il s'agissait uniquement pour eux

(1) *La vérité sur l'ascète Ben Chad*, loco cit.

de conserver les terres que les Turcs leur avaient concédées et de remplacer par la nòtre la protection turque qui leur faisait défaut contre leurs ennemis héréditaires. Cette bonne entente avec les Français n'a pas cessé d'exister : « Plusieurs descendants de Ben-Cha'â ont occupé « des fonctions publiques..... Il y a encore aujourd'hui, « de cette famille, des fonctionnaires indigènes très esti- « més et très appréciés ». (1)

Cette alliance de Ben-Cha'â et de sa descendance, d'abord avec les Turcs de la Régence, considérés comme des musulmans assez tièdes, et avec les chrétiens ensuite, jointe à ce que Ben-Cha'â a pu, comme son maître Ahmed-ben-Yousef, se rendre suspect de quelque inclination pour l'hérésie abadite, (2) a donné suffisant prétexte à l'imputation d'hétérodoxie dirigée contre le marabout des Benî-Zerouâl. Mais cette accusation, tout comme celles de magie et de sorcellerie inspirées par une haine dont nous connaissons l'origine, ne saurait tenir contre le témoignage éclatant, rendu en faveur de la doctrine et de la sainteté de Ben-Cha'â par le grand poète Sîdî Lakhdar-ben-Makhlouf et par le pieux mystique et le savant éclairé que fut l'auteur du Ribh'.

Marcel BODIN.

---

(1) *La vérité sur l'ascète Ben Chaâ*, eod. loco.

(2) Il est plus vraisemblable que ce fut en qualité de soufi et non de sectaire abadite, que Sîdî Ahmed-ben-Yousef a été condamné par certains docteurs musulmans de son époque.

D'Algérie au Niger

Notre collègue M. Dupuy a bien voulu faire au Comité de la Société, le 3 Mars 1930, une causerie sur un voyage qu'il venait d'accomplir à Gao. Il nous a donné là un certain nombre de renseignements précis qu'on trouve rarement réunis.

Nous croyons utile de publier les notes que notre secrétaire général a prises et qui résument cette causerie, en les accompagnant de quelques photographies obligeamment communiquées par M. Dupuy.

Désireux d'effectuer la traversée du Sahara, M. Dupuy avait traité avec la Compagnie Générale Transsaharienne dont les auto-cars, circulant de Novembre à Avril, assurent depuis trois ans les relations entre l'Afrique du Nord et Gao (Soudan français).

Le départ eut lieu à Alger, le 19 Janvier 1930.

Ayant pris place dans une voiture spécialement aménagée pour un long parcours, en compagnie de trois autres passagers, notre collègue débarqua à Laghouat, terme d'une étape de 430 km. où il visita une intéressante palmeraie, à 730 m. d'altitude. Le lendemain, après avoir parcouru 203 km. par une bonne piste, à travers une hamada désolée, les voyageurs parvinrent à Ghardaïa, importante ville de 10.000 habitants, parmi lesquels vivent environ quatre-vingts Européens. Après une bonne nuit à l'Hôtel Transatlantique, ils continuèrent sur El-Goléa, oasis prospère dont les jardins sont très beaux et où se trouve le nouveau tombeau du Père de Foucault. De El Goléa à Ghardaïa, la piste traverse, sur une distance de 320 km., un pays monotone et plat. Un peu partout pousse une maigre végétation. Sable, reg, hamada, alternent. En cours de route furent aperçus quelques troupeaux de gazelles.

La caravane passa un jour à El-Goléa et repartit pour Timmimoun, distant de 370 km. et dont l'altitude atteint 380 m. La piste, assez bonne, court dans un pays monotone dont la végétation est toujours très maigre. Vers midi les voyageurs déjeunèrent au bordj de la Compagnie Transatlantique, à Fort Mac-Mahon. Le soir, ils admirè-

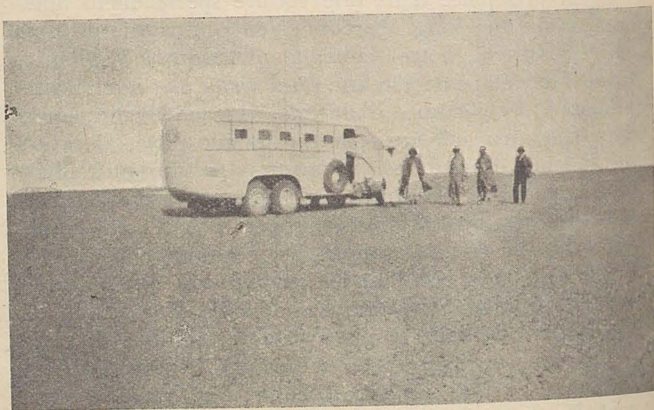
rent le coucher du soleil à Timmimoun la Rouge; spectacle grandiose, digne d'inspirer un peintre.

Timmimoun est exclusivement peuplée de noirs et de quelques métis. Le lendemain, ils la quittèrent pour Adrar et Reggane, où ils parvinrent le 24 janvier, à 7 heures du soir.

Reggane, la plus lointaine des oasis du Sud, se trouve à une altitude de 320 mètres. Son bordj en terre battue abrite l'Hôtel René Estienne, la remise des voitures (1) de la Compagnie Transsaharienne et un poste militaire de T.S.F. A 6 km. à l'Ouest, on peut voir une curieuse forêt fossilisée, dans une région de sables mouvants.

La première partie du voyage s'était donc achevée sans encombre, par des pistes assez sablonneuses, surtout à partir d'El-Goléa. Pendant tout ce trajet la température maxima fut de 20°, et la température minima de 10°. Il fallait maintenant affronter le Tanezrouft.

La traversée du Tanezrouft se fait sur des voitures aménagées de façon à assurer le vivre et le couvert aux



Halte au Tanezrouft

passagers et à les maintenir en relation avec le reste du monde pendant les 48 heures nécessaires pour couvrir les 1300 km. qui séparent Reggane de Gao. Ce sont des Renault à six roues, munies de huit fauteuils transformables en autant de couchettes, d'un petit cabinet de toi-

(1) Cars et camionnettes.

lette, d'une cuisine et d'un poste de T.S.F. D'importants réservoirs contiennent les provisions d'eau, d'essence, d'huile, etc. Ces véhicules tiennent donc à la fois du wagon-restaurant et du sleeping-car. Ils roulent jour et nuit sans autres arrêts que ceux indispensables aux trois repas de la journée. Deux hommes : un chauffeur-mécanicien et un restaurateur-télégraphiste constituent tout l'équipage. Ils alternent au volant, la nuit, pour assurer la continuité de la marche.

Au moment de démarrer, la caravane apprenait par T.S.F., qu'un car venant de Gao était en panne en plein Tanezrouft. Il demandait de l'eau, des vivres, des pièces de rechange, de l'outillage, etc. On embarqua le nécessaire et, trente-six heures après, on rejoignait la voiture immobilisée depuis trois jours. Elle transportait trois passagers, dont une demoiselle. Ils furent ravitaillés et leur voiture réparée. Après quoi, la séparation eut lieu, les uns prenant la route de l'Algérie, les autres se dirigeant vers le Niger.

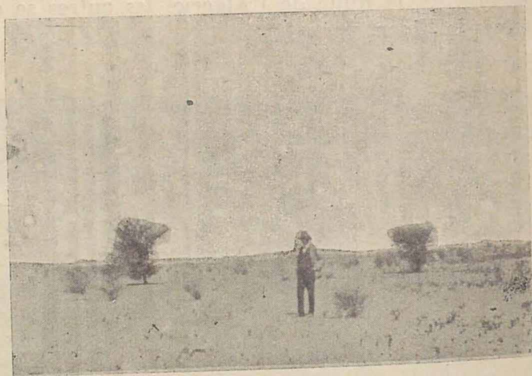


Impression du Tanezrouft

Lancée à une vitesse horaire moyenne de 40 à 50 km., sur cet immense plateau de sable siliceux et caillouteux, absolument plat et désert, la Renault passa sans difficulté à environ 80 km. à l'Ouest d'Ouallen, à 350 km. à l'Ouest du Hoggar, et à 80 ou 100 km. de l'Adrar des Iforras, ayant suivi, du Nord au Sud, le méridien de Greenwich.

20 heures environ après le départ de Reggane, c'est-à-dire vers 3 heures du matin, la belle constellation australe, la Croix du Sud, se montra près de l'horizon, au Sud-Sud-Est.

350 km. avant Gao, dans le Tilemsi, apparurent quelques acacias épineux, très clairsemés, et des graminées sèches. Le Tanezrouft était vaincu. Désormais la voiture roulait dans une sorte de savane annonciatrice du Soudan. Les arbres, devenant de plus en plus nombreux, finirent par former une véritable forêt s'étendant à perte



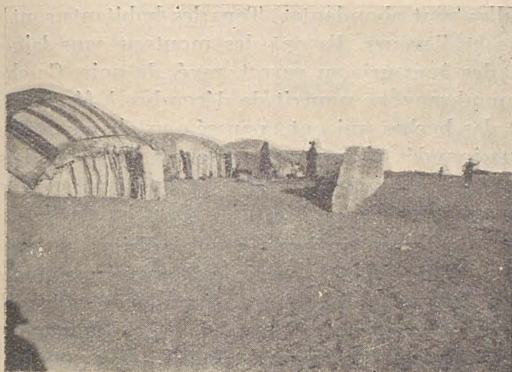
Les acacias épineux

de vue. Le sable était mou, la piste difficile. Peu à peu, cette solitude s'anima ; la caravane rencontra des troupeaux et atteignit enfin Tabankort et son puits.

Un poste de Sahariens s'y était installé, attendant la venue des autos du Rallye-Saharien, organisé à l'occasion du Centenaire de l'Algérie. Cette région est des plus giboyeuses: gazelles, chacals, outardes, perdrix et pintades pullulent. Une autruche même fut aperçue. Plus loin, par une très mauvaise piste sur sol de limon craquelé, et malgré d'horribles secousses, la Renault parvint dans le

voisinage du Niger, dont la réputation de majesté ne parut pas exagérée aux voyageurs. Enfin Gao !

Gao, sur le Niger, est une ville d'environ 4.000 âmes. On y compte une quarantaine de blancs. L'agglomération est bien tracée. Un grand boulevard planté d'acacias longe le fleuve qui atteint une largeur de 2 km. 500 aux pleines eaux. Le sol est un limon durci recouvert de sable. Les rues sont bordées de rez-de-chaussée et d'enclos



Gao. — Paillottes

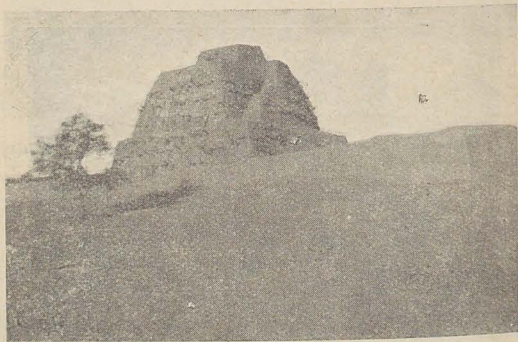
en terre battue qui renferment les paillottes où vivent deux ou trois familles, en compagnie de leurs bestiaux. Cette population paisible offre toutes les apparences d'une



Gao. — Bergers

certaine prospérité. Sur l'une des trois places, se tient un marché quotidien, très fréquenté, non seulement des citadins, mais aussi des gens du « bled »: Maures, Touaregs bleus, venus parfois de très loin. Deux maisons de Bordeaux ont ouvert des bazars pour vendre aux indigènes des toiles, de la quincaillerie, de la parfumerie, etc. Ces comptoirs achètent aussi les produits locaux. Gao prospère au détriment de Tombouctou, en attirant les gens de l'Aïr et de l'Adrar des Iforras. Les ressources naturelles sont abondantes. Tous les habitants sont cultivateurs et éleveurs. Ils ont des moutons sans laine, des zébus, des ânes gris au garrot rayé de noir. Ce cheptel, assez nombreux, se nourrit de décembre à février (saison sèche) des herbes qui ont poussé en abondance sur les terrains inondés au moment des crues du Niger. Les faucheurs vont les recueillir et les rapportent en pirogue. Ce fourrage vert fait l'objet de transactions actives.

Gao possède une infirmerie que dirige un médecin militaire. A la poste, le service est assuré par une dame et un receveur français et trois employés noirs. Il faut citer encore : le Trésor, le palais du Commandant du Cercle, dont les murs épais de 50 à 80 cm., sont en terre battue crépie, la caserne des Tirailleurs Sénégalais, avec sa cour ornée de têtes monstres d'éléphants et d'hippopotames, trouvées dans les alluvions des environs, le jardin potager du Cercle où poussent tous nos légumes, la station d'aviation militaire et ses trois avions



Gao. — Mosquée

une installation d'aviation civile appartenant à la Compagnie Transafricaine d'Aviation, dont les aménagements étaient assez avancés en Février 1930. Cet aéroport sera une étape de ravitaillement pour les avions de la ligne Belgique-Congo Belge. Enfin une mention toute particulière est due à l'Ecole que fréquentent 120 enfants noirs répartis en quatre classes.

La connaissance de la langue française fait des progrès appréciables. Le voyageur ne tarde pas à en être convaincu quand il entend soudain une voix enfantine le saluer en ces termes : « Bonjour monsieur, donne-moi dix sous ! »

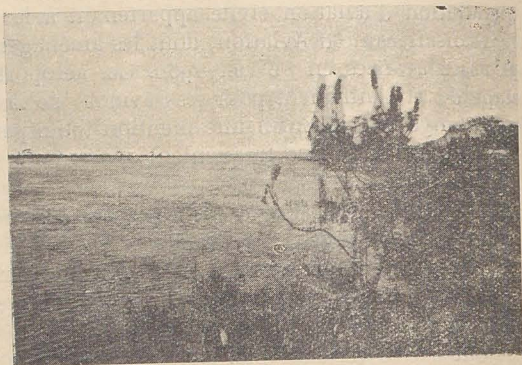
Le séjour à Gao est agréable. Notre collègue y a vécu onze jours, sans le moindre ennui. En Décembre, Janvier et Février, époque fraîche et sèche, la température minima est de 10°, le maximum atteint 25°. Pendant la saison humide et chaude, en plein été, elle monte à 50° à l'ombre et tombe à 25° pendant la nuit.

Les grandes distractions sont fournies par le fleuve. On s'y promène en pirogue, sorte d'embarcation faite de planches légères cousues les unes aux autres et rendues étanches. Les indigènes les conduisent à la perche. Le rendez-vous des élégances est sur le boulevard, à l'heure du coucher du soleil, qui est particulièrement grandiose.

Le gibier d'eau et le poisson pullulent, pour la plus grande joie des chasseurs et des pêcheurs. Il faut cependant se méfier des caïmans qui sont nombreux.



Vue du Niger à Gao



Vue du Niger à Gao

Tous les quinze jours on assiste au départ du bateau à roues « Le Tombouctou » qui effectue en quatre jours le trajet Gao-Tombouctou (450 km.). Une autre attraction est la mise en route du courrier par la pirogue postale. Cette embarcation en tôle est pontée et abrite assez bien les sacs postaux. L'équipage comprend douze hommes qui manœuvrent chacun une perche, un barreur-pilote et le commandant du bord. Les piroguiers et le barreur sont relevés plusieurs fois en cours de route, aux stations de relais. Pour gagner Tombouctou, il leur faut quatre jours et trois nuits. A leur arrivée, le courrier est transbordé sur le Mage qui l'emporte à Bammako. Trois fois par semaine un train relie cette ville à Dakar où il apporte les dépêches qui sont confiées au premier paquebot en partance pour le Maroc et la France.

La Compagnie Générale Transsaharienne possède un hôtel assez convenable, avec eau courante et une salle de bains. Son personnel noir est bien dressé. Le menu se compose principalement de viande de mouton et de bœuf, de gibier et de poisson du Niger. Le jardin potager de l'hôtel, au bord du fleuve, fournit en abondance pommes de terre, tomates, petits pois, choux, fèves, salades, etc. Sa visite est une des distractions classiques des passagers. Le pain laisse à désirer : les boulangers noirs sont peu experts. Il faut dire, en outre, que la farine vient de Bordeaux et ne leur parvient qu'après un trajet de deux mois. Les vins, bières et liqueurs sont très chers.

Le lait, par contre, est excellent; le beurre indigène est malheureusement très fort. Quant aux poules et aux œufs, on les a à discrétion.

Le retour se fit par le Tanezrouft, Reggane, Adrar, Ksabi, Beni-Abbès et Colomb-Béchar. Le trajet dura cinq jours et quatre nuits, avec deux arrêts par jour pour les repas. D'Adrar à Colomb les pistes sont bien plus pittoresques que celles venant d'Alger. A Beni-Abbès se trouve un bon Hôtel Transatlantique. On visite la palmeraie, et, sur un plateau voisin, la chapelle du Père de Foucauld. Le soir, on admire le coucher du soleil sur le « Collier d'or » de Beni-Abbès, c'est-à-dire les dunes.

Le prix du trajet simple de Colomb-Béchar à Gao est de 3850 francs, y compris la nourriture entre Reggane et Gao. Le séjour à l'Hôtel de Gao se paye 150 à 160 francs par jour. L'ensemble du voyage a coûté, en chiffres ronds, 12.000 francs.

Notes et Documents

ORAN EN 1831

M. le général Azan, notre éminent collègue, a bien voulu nous signaler l'existence de la vue d'Oran que nous reproduisons en hors-texte. C'est une aquarelle non signée, conservée aux archives du Ministère de la Guerre, où elle porte le n° B 249. Nous n'en connaissons pas l'auteur.

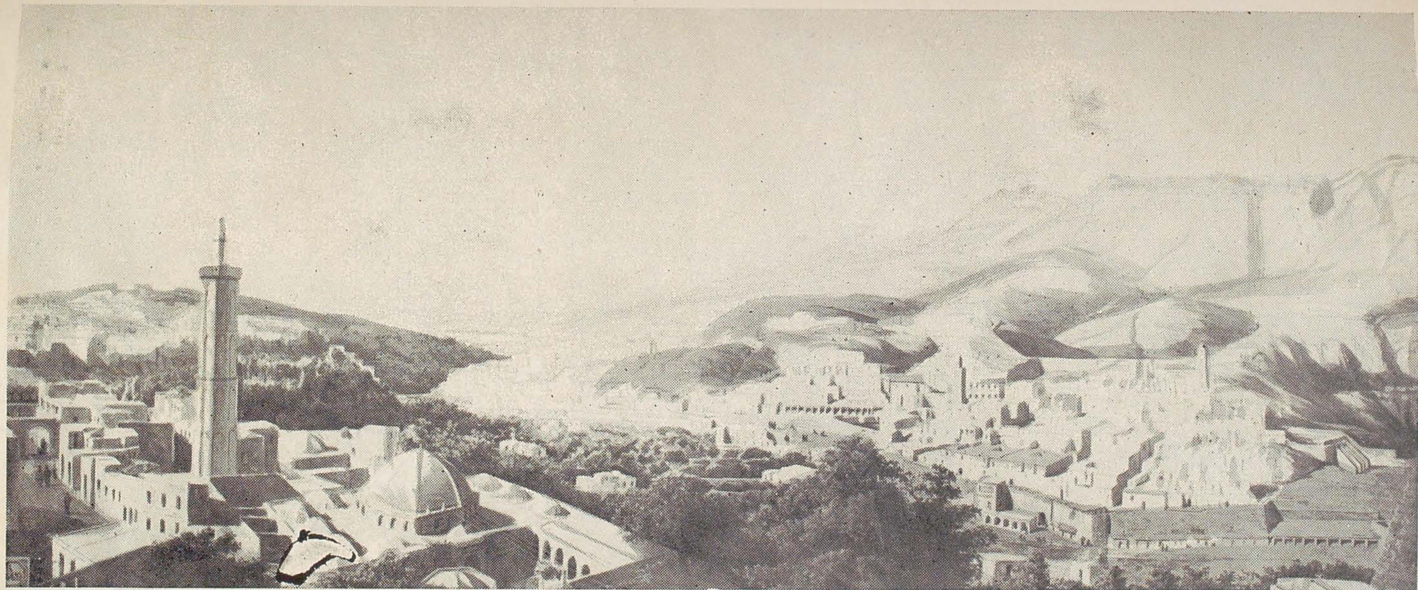
Elle représente la ville d'Oran en 1831, au moment où les troupes françaises l'ont occupée.

Le peintre s'est placé sur le mur d'enceinte du *Bordj el Ahmar* (ancien *Rojas Casas* ou *Rosalcazar* des Espagnols, notre actuel Château-Neuf). Tournant le dos à la mer, il a dessiné avec une remarquable précision de détails le paysage qui s'étalait devant lui, sous un éclairage de la matinée.

Au premier plan, à gauche, on reconnaît sans peine la *mosquée du Pacha,* avec sa grande coupole octogonale qu'encadrent douze autre petites coupoles, et son *minaret* à quatre étages, orné à chaque étage et sur chaque face d'une fausse arcade. Ces bâtiments sont encore tels que le tableau nous les montre; seule, la grande coupole a été refaite et modifiée.

Plus à gauche, la ruelle qui monte et où circulent quelques personnes, c'est le *chemin de Canastel,* qui ne tarda pas à devenir la rue des Turcs, notre actuelle rue Philippe.

Tout cet ensemble paraît encadré par un long massif de verdure qui, partant de la droite du peintre, remonte vers le fond du tableau et, après avoir dépassé les fortifications de la ville, se perd dans l'éloignement. C'est le ravin de l'*Oued er Rehhi* (ruisseau des moulins, ou Ravin Raz-el-Aïn). Quelques bâtiments, sans doute des moulins, surgissent dans cette verdure, qui laisse à sa gauche, à flanc de coteau, la ville haute (quartier israélite), dominée, de la crête du plateau, par les murailles du *Bordj el Aïoun* (fort Saint-Philippe).



ORAN EN 1831

A droite des arbres, c'est la *Blança,* le quartier le plus important de l'ancienne ville espagnole. Il garnit le pied des contreforts nus de l'aride Djebel Mourdjadjo, protégé par les longs ouvrages de la Casba que prolongent encore les murailles fortifiées. Dans cette partie de la ville, on peut reconnaître en bas, près des arbres du ravin, renfoncée à droite d'une maison à cinq arcades, la *porte de Canastel* (actuellement la voûte de la place Kléber, qu'elle relie à la rampe de Madrid). Au-dessus, à droite, l'ancien *cuvo de San Roque* (tour de Saint-Roch), devenue minaret sous la domination turque, à l'emplacement qui est maintenant occupé par l'église Saint-Louis. En suivant vers la gauche, le beau minaret construit par le bey Othman ben Mohammed vers 1800, et que l'on peut admirer au milieu des bâtiments du Campement, près de la place de la Perle. Plus loin vers la gauche, c'est la *Koubba de Sidi el Haouari,* qui existe encore dans la rue du Vieux-Château, avec son petit minaret, et qui est un lieu de vénération très fréquenté par les indigènes.

Tout ce quartier de la Blança n'aurait été, en 1831, d'après Derrien, (1) qu'un amas de ruines, ayant été presque complètement détruit par le tremblement de terre de 1790. Notre tableau prouve qu'il faut fortement atténuer cette affirmation trop nette. Le plan qui figure dans l'ouvrage de Derrien (page 26) rétablit lui-même la juste mesure en montrant que les bâtiments en ruines étaient situés dans le haut du quartier, mais non dans la partie basse qui est la plus visible sur le tableau.

Tout à fait à droite de celui-ci, le *fort de Santa-Cruz* couronne le pic de l'Aïdour, au bas duquel une falaise surplombe les *jardins* isolés du consul anglais *Welsford.*

L'étude de ce tableau sera particulièrement intéressante et permettra sans doute de mieux connaître certains détails de la topographie d'Oran avant l'occupation française et notamment pendant la dernière période espagnole.

---

(1) *Les Français à Oran: Oran militaire,* p. 25.

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL DE LA VILLE D'ORAN DE 1901 A 1929

	POPULATION EUROPÉENNE				INDIGÈNES MUSULMANS				TOTAL DES COLONNES		AUGMENTATION	
	Naissances	Décès	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins	Naissances	Décès	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins	4 et 8	5 et 9	annuelle	quinquennale
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1901	2334	1371	603		316	467		151	603	151	452	
1902	2539	1852	957		282	453		171	957	171	786	
1903	2507	1547	960		407	403	4		964		964	
1904	2391	2048	343		313	687		374	343	374	— 31	
1905	2061	1898	163		378	630		252	163	252	— 89	2082
1906	2727	1632	1095		394	566		172	1095	172	923	
1907	2565	1856	709		394	531		137	709	137	572	
1908	2811	1809	1002		469	472		3	1002	3	999	
1909	2672	1908	764		412	523		111	764	111	653	
1910	2826	1635	1191		479	492		13	1191	13	1178	4325
1911	2877	2056	821		425	578		153	821	153	668	
1912	3104	2001	1103		584	604		20	1103	20	1083	
1913	3112	1903	1209		450	624		174	1209	174	1038	
1914	3155	1951	1204		517	621		104	1204	104	1100	
1915	2632	1631	1001		507	584		77	1001	77	924	4813
1916	2469	1357	612		551	581		30	612	30	582	
1917	2312	2125	187		562	752		190	187	190	— 3	
1918	2540	2031	509		606	845		239	509	239	270	
1919	2672	2179	493		571	839		268	493	268	225	
1920	3423	2157	1266		647	895		248	1266	248	1018	2092
1921	3301	2427	874		478	919		441	874	441	433	
1922	3190	2209	981		656	885		229	981	229	752	
1923	3372	2142	1230		663	794		131	1230	131	1099	
1924	3121	2149	972		687	800		113	972	113	859	
1925	3259	2516	743		645	1033		388	743	388	355	3498
1926	3384	2174	1240		841	1050		202	1210	202	1008	
1927	3070	2254	816		806	1222		416	816	416	400	
1928	3137	2413	724		883	1295		412	724	412	312	
1929	3403	2154	1249		932	1070		138	1249	138	1111	2831

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

Jacques Common, docteur en droit. — *LE BUDGET ET LE FISC ALGÉRIEN*, (thèse). — 1 vol. in 8° de pages. Paris, Pédone, 1929.

Le sujet choisi, riche mais difficile, a inspiré peu de thèses avant celle-ci. Il n'existait, en effet — à ma connaissance — que les travaux de Capot de Quissac (Le budget spécial de l'Algérie : 1923) et de Delmonte (Les pouvoirs financiers des Assemblées algériennes : 1923), d'ailleurs orientés différemment. « Le budget et le fisc algériens » partant des principes généraux, de l'histoire, embrasse dans son plan logique, mais en les séparant nettement, le budget et le fisc.

Une introduction très courte pose suffisamment la question. Beaucoup croient que l'histoire financière de l'Algérie remonte au 19 décembre 1900. C'est une erreur : cette date marque seulement un tournant décisif. La loi du 19 décembre 1900 est la « charte algérienne » devenue nécessaire, mais dont la gestation était connue et suivie de tous ceux qui, Algériens ou non, s'intéressaient au développement de la Colonie. Elle est venue à son heure, au moment même où l'Algérie était assez forte pour évoluer vers ses destinées. La réforme pourtant était importante ; non seulement la Colonie recevait son autonomie budgétaire ,c'est-à-dire devenait maîtresse de ses dépenses, mais surtout, elle recevait une délégation presque complète des pouvoirs du Parlement en matière fiscale.

L'auteur a étudié minutieusement le fonctionnement du régime budgétaire, passant en revue la préparation du budget, son vote :

a) en session ordinaire ;

b) en session extraordinaire ;

c) les dépenses à régulariser ;

enfin, l'exécution et le contrôle du budget.

Commentant, au sujet des dépenses à régulariser, l'instruction ministérielle du 15 octobre 1919 autorisant le Gouverneur général à faire face aux dépenses obligatoires survenues en cours d'exercice, grâce au procédé des avances à régulariser, M. Common écrit (pp. 37-38) :

« Mais ces palliatifs laissent subsister le vice originaire du système budgétaire algérien. En attendant la réforme législative demandée de tous côtés, mais malheureusement sans que les représentants algériens au Parlement français et les délégués financiers se soient mis d'accord sur un même projet, il semble que l'on pourrait cons-

tituer, à l'imitation de la Commission départementale, une Commission permanente de délégués financiers qui serait appelée à donner son avis sur les avances à régulariser sollicitées par le Gouverneur général. Sans doute cet avis n'aurait aucun caractère obligatoire pour celui-ci ; mais il constituerait une sûre indication de l'opinion à venir des Délégations, et, en passant outre, le premier fonctionnaire de l'Algérie se mettrait délibérément en conflit avec elles et s'exposerait à se voir refuser, lors du vote du budget suivant, les crédits permettant de régulariser les dépenses ainsi engagées. »

Des trois premiers chapitres de la deuxième partie, le premier s'attache à l'évolution du système fiscal algérien, depuis l'origine coranique des impôts perçus avant la conquête, la perception des impôts au début de l'occupation, les impôts arabes supprimés en 1918, jusqu'aux impôts français actuellement perçus en Algérie ; le chapitre II ; *Régime fiscal de l'Algérie du Nord*, étudie successivement les différentes ressources de la Colonie, les ressources perçues par la Métropole, enfin les impôts algériens. Signalons, avec M. Common, l'œuvre parfois originale et toujours heureuse des Délégations financières, en matière de fiscalité, « soit qu'elles aient devancé le Parlement métropolitain dans le vote de certaines réformes — par exemple l'autorisation donnée en 1927 aux commerçants ayant subi des pertes de les déduire des bénéfices réalisés les années suivantes, mesure alors à l'état de projet en France — soit en instituant en Algérie des taxes complétement distinctes de celles de la Métropole (pp. 159-160).

M. Common a consacré un paragraphe de son dernier chapitre à la richesse privée de la Colonie. Il estime, utilisant les données des chiffres de l'impôt, à huit milliards et demi la valeur de la propriété immobilière non bâtie et à six milliards et demi environ la valeur globale de la propriété bâtie. Cette dernière richesse se trouverait presqu'entièrement aux mains des Européens qui en posséderaient les neuf dixièmes.

Et la richesse mobilière de la Colonie ?

Quoique augmentant rapidement, son importance est encore inférieure, et de beaucoup, à celle de la richesse immobilière.

Elle comprend : les valeurs mobilières ; les meubles meublants ; les fonds de commerce ; les capitaux industriels ; le cheptel ; le matériel agricole ; les dépôts de fonds.

Le chiffre total donné par l'auteur est 19 milliards et demi pour les Européens et six milliards 250 millions pour les indigènes ce qui, en ajoutant le chiffre de 2 millions et demi présentant le total non détaillé des fonds de commerce et du matériel industriel, donne un total général de 28 milliards 250 millions. Ces chiffres permettent à l'auteur d'établir que, dans l'ensemble « la fortune des Européens est environ triple de celle des indigènes. Et si l'on considère que la population indigène est six fois plus nombreuse que la population européenne, la richesse moyenne par individu apparaît sensiblement

moindre chez les premiers » (Européens : 22.000 francs par tête environ : Indigènes : 1.140 par tête environ) (pp. 243, 244).

En résumé, l'ouvrage est à lire, et, mieux, à étudier et sa vulgarisation est souhaitable. Il trouvera naturellement sa place, non pas seulement sur les rayons des bibliothèques des Facultés de droit, mais encore sur la table de tous ceux, qui en Algérie, sont les serviteurs de la chose publique, délégués financiers, conseilers généraux, fonctionnaires.

Gérard WIRTZ.

Général Paul AZAN. — *L'EXPÉDITION D'ALGER*, 1830, 1 vol. in-12, 229 pages, avec 4 gravures et 1 carte. Paris, Librairie Plon, 1930.

« Le but de ce récit, dit l'auteur dans sa préface, n'est pas de présenter une version nouvelle des évènnements racontés par d'autres ». Les causes et les circonstances de la prise d'Alger ont déjà fait l'objet de nombreux et importants ouvrages Mais ce petit livre n'est pas inutile. C'est un récit alerte, simple, très agréable à lire, qui aidera à faire connaître du grand public français ce que l'on devrait savoir en France de l'expédition de 1830. La haute autorité, en matière d'histoire militaire algérienne, du Directeur du Service historique de l'Etat-major général de l'Armée donne à son œuvre une valeur particulière. Il a consacré la plus grande partie de son existence à l'étude de l'Afrique du Nord, il y a vécu, guerroyé ; il est plus qualifié que tout autre pour apprécier comme il convient les hommes et les faits de son histoire.

Aussi les « Jugements et enseignements » qui forment le chapitre VI de son livre sont-ils à ce point de vue vue très instructifs.

Rendant à chacun le juste hommage de reconnaissance qui lui est dû, il rappelle la part qui revient d'abord au commandant Boutin, dont les plans établis en 1808 ont servi de base à l'expédition ; l'importance des rapports du capitaine de frégate Du Petit-Thouars et du marquis de Clermont-Tonnerre ; l'habileté et la persévérance du prince de Polignac qui, malgré les difficultés intérieures et extérieures, décida, prépara et organisa l'expédition ; la fermeté patriotique de Charles X qui résista aux pressions et aux menaces de l'Angleterre et qui déclarait après l'occupation d'Alger : « Pour prendre Alger, je n'ai considéré que la dignité « de la France ; pour le garder ou le rendre, je ne consulterai que « son intérêt ». M Azan proclame ensuite les mérites de l'amiral Duperré, qui mena à bonne fin l'embarquement du corps expéditionnaire et d'un matériel considérable ; ceux de Bourmont qui, avec méthode et prudence, régla la conduite générale d'une entreprise pleine de risques et dont il assura le succès ; ceux de l'inten-

dant général Denniée, qui organisa et fit fonctionner les services de l'armée.

Il y a bien des ombres, cependant, dans le tableau, et M. Azan ne les dissimule pas : l'état-major insuffisamment préparé aux opérations tactiques dans un pays inconnu et difficile contre un ennemi insaisissable ; la médiocre instruction des troupes qui, lourdement chargées, combattaient en formations trop denses, sans assurer leur liaison, sans prudence, sans prévoir le retour offensif d'un ennemi disparu ; les dégâts que ces troupes commirent dans la ville, faute de discipline suffisante, lorsqu'elles furent laissées au repos par des officiers découragés et qui ne vivaient pas dans une affectueuse camaraderie avec leurs hommes ; ce sont enfin, les fautes commises dans l'installation à Alger et dans l'organisation de la conquête. Tout cela n'empêcha pas cependant l'accomplissement d'une œuvre magnifique dont les conséquences heureuses pour la France sont incalculables.

A la fin de son livre, montrant le rôle particulièrement important rempli depuis 1830 par l'armée d'Afrique, qui a lutté, administré, organisé, colonisé, et où s'est toujours rencontrée une « phalange idéaliste, ardente, consciencieuse, qui rendit au pays les « plus grands services », l'auteur conclut avec juste raison que « la France a une immense dette de reconnaissance envers la foule « anonyme de tous ceux qui, dans ses rangs, ont dépensé leur intel« ligence et leurs forces, ruiné leur santé ou donné leur vie pour « faire rayonner le génie civilisateur de la France en Afrique du « Nord ».

C. Kehl.

Georges Hardy. — *NOS GRANDS PROBLÈMES COLONIAUX*, 1 vol. in-16, (collection Armand Colin), 216 pages. Paris, Librairie Armand Colin, 1929.

Par suite de la guerre et de la crise économique et financière qui en est résultée, les états européens cherchent à se suffire à eux-mêmes. Ils ont espéré en trouver le moyen dans une exploitation plus rationnelle de leurs colonies. L'opinion publique s'est intéressée à cette question, sans toutefois se rendre un compte exact des difficultés qu'elle comporte.

Pour éviter que le public, las d'attendre des résultats qui ne peuvent être obtenus qu'après de longs efforts, ne perde à nouveau de vue les avantages qu'un Etat peut retirer de ses possessions d'outre mer, il n'est pas de meilleur moyen que de faire son éducation coloniale. C'est ce qu'a entrepris M. G. Hardy, en étudiant dans un livre vivant, émaillé d'exemples tirés des faits, et débarassé de considérations trop techniques, les grands problèmes posés par toute œuvre de coloniation.

Ces problèmes sont extrêmement délicats à résoudre ; à leur base, on retrouve toujours un conflit d'intérêts qui, à première

-ue, peut paraître insoluble : l'intérêt des indigènes, celui des colons européens, celui de la métropole, et celui de la colonie — ensemble composé par les indigènes et les européens qui sont venus se fixer dans la colonie, — sont en opposition constante, et il faut les concilier.

Il est tout d'abord bien certain que le peuple colonisateur ne peut se désintéresser du sort des populations indigènes : Un devoir d'humanité l'y oblige, autant que son propre intérêt. En effet, dans la plupart des colonies, les européens ne peuvent pas vivre de façon permanente ; le climat les en empêche ; il est donc nécessaire pour mettre la colonie en valeur, d'avoir recours aux indigènes. Pour y parvenir, il faut les éduquer, améliorer leur vie matérielle, morale, sociale et intellectuelle ; il faut lutter contre des habitudes ancestrales d'indolence, contre des préjugés de toutes sortes, souvent d'ordre religieux. Et tout cela sans trop mécontenter l'indigène, sans avoir l'air, notamment, de le mépriser, mais tout en lui montrant la supériorité de nos façons d'agir. Car la colonisation doit être une œuvre durable, et il ne faut pas oublier que pour s'attacher l'indigène, pour l'apprivoiser, la première des choses sera de ne pas s'attirer son inimitié. On voit que la tâche qui incombe à nos administrateurs de colonies est souvent fort délicate, la moindre fausse manœuvre risquant d'avoir les conséquences les plus graves pour notre influence sur les indigènes.

Une autre question se pose : comment gouverner et administrer la colonie ?

La métropole a une tendance à toujours considérer la colonie comme un enfant qu'elle doit conserver sous sa tutelle ; elle pense qu'en gouvernant directement sa colonie, cette dernière lui sera plus longtemps attachée. Mais, à l'expérience, on s'aperçoit qu'il est impossible de gouverner, de Paris, des pays très éloignés : à distance, le Gouvernement métropolitain ne peut ni avoir de renseignemnts précis sur la situation de la colonie, ni faire exécuter ses ordres en temps opportun. La colonie en souffre, et n'a qu'un désir : s'émanciper. Pour concilier les tendances de la politique métropolitaine avec les légitimes aspirations de la colonie, on donne, en général, à celle-ci une autonomie administrative et financière très large ; la colonie s'administre elle-même, sous la direction et le contrôle d'un représentant de la métropole, Gouverneur général, résident ou vice-roi.

Ce n'est qu'après avoir examiné ces divers problèmes qu'on peut songer à celui qui intéresse le plus le grand public : le développement des ressources naturelles de la colonie. Là encore, on se heurtera à de nombreuses difficultés : une nature hostile, un climat meurtrier. Il convient d'étudier la flore, la faune de la région à coloniser, de résoudre une multitude de questions techniques entièrement inconnues dans nos régions tempérées.

Ce rapide exposé des « Problèmes coloniaux » permet de comprendre l'intérêt de leur étude.

Le livre de M. G. Hardy, clair, présentant d'une manière simple la complexité des faits, contribuera certainement à intéresser plus profondément le grand public aux questions coloniales. Surtout il montrera que la colonisation n'est pas, comme on a une tendance à le croire, l'assujettissement pur et simple d'un peuple à un autre ; pour faire œuvre durable, le colon doit faire preuve de bonté et d'humanité à l'égard des populations indigènes. Et cette simple constatation suffit à refuter l'opinion de certains qui denigrent systématiquement la colonisation en lui prêtant des moyens brutaux et des fins illégitimes.

Y. Berguerand.

E. F. Gautier. — *UN SIÈCLE DE COLONISATION : ÉTUDES AU MICROSCOPE.* (Collection du Centenaire de l'Algérie, section : Archéologie et Histoire), 1 vol. in-8° carré, 347 p., 4 cartes et 17 gravures ; Paris, librairie Félix Alcan, 1930.

M. E. F. Gautier vient d'ajouter à son œuvre un nouveau volume. Cette fois, c'est l'histoire de l'Algérie française qu'il écrit. A vrai dire, M. Gautier n'entreprend pas l'histoire méthodique ; il s'en défend. Quoiqu'il soit « un érudit de profession », il ne veut pas faire de l'érudition. Il cherche à comprendre et à expliquer les hommes et les choses d'après ce qu'il a vu de ses propres yeux pendant trente années de séjour en Algérie. Il choisit, comme il le dit lui-même, « des cas déterminés, restreints, des cas d'espèces, qui puissent être analysés pour ainsi dire au microscope, dans leurs détails menus ; le petit détail humain est seul capable de faire surgir à l'imagination une représentation de la vie ».

Aussi bien, s'il montre comment le pays s'est transformé en un siècle, ne le fait-il que par fragments, par des exemples. Partout, ce sont des hommes, des personnes déterminées qu'il présente.

Voulez-vous savoir comment naquit et se développa une ville algérienne ? M. Gautier vous racontera l'histoire de Boufarik, ce joyau de la Mitidja, l'un des points les plus beaux et les plus riches de l'Algérie.

D'abord le cadre : en 1830, la Mitidja marécageuse, insalubre, inhabitée, inculte et presqu'inaccessible. C'est un pays désolé, produisant tout juste du fourrage à la belle saison. Un poste avancé, le camp d'Erlon, y est créé en 1834. Quelques peintres ou écrivains y sont venue entre 1830 et 1840, mais aucun d'eux n'a daigné décrire ou peindre cette région peu intéressante. Dans ce cadre, en de brefs chapitres où domine la psychologie la plus amusante et la plus vraie, M. Gautier introduit successivement les acteurs : les « gants jaunes », ce baron de Vialar, légitimiste émigré, à la fois philanthrope et spéculateur, qui, dans ce lieu perdu et insoumis, crée une « ambulance » et achète une ferme, que d'ailleurs il ne peut même pas aller voir ; les soldats, premiers pionniers du Camp d'Erlon ; les « cantiniers », ces mer-

cantis qui suivent l'armée, dont ils partagent la vie aventureuse et constamment menacée. Quelques-uns ont leurs femmes, dont le courage ne le cède en rien à celui des hommes ; témoin cette dame Laurans qui, son mari venant d'être enlevé par les Arabes, prend un fusil et part toute seule à sa recherche. Ils sont bientôt près de quatre cents. La fièvre, en cinq ans, détruit le quart de cette population civile. N'importe ! retenus par l'appât du gain, par le désir de posséder un morceau de cette terre qui s'avère magnifique quand on la cultive, ils se cramponnent au pays, y supportent tous les dangers. On danse, on chante, on joue... En 1868, il restera encore 21 colons de la première heure « héros de l'épopée », sur une population qui atteint déjà 4.000 habitants.

Puis, c'est la naissance et le développement de tout ce qui constituera la ville future, à laquelle, certes, on ne songe pas, mais qui fait son « ascension hors du néant » : les marais sont drainés, on plante des arbres, on bâtit des maisons. L'assainissement, c'est le recul de la fièvre, la décroissance de la mortalité. Puis, en 1842, apparaissent un hôtel, un presbytère, une coopérative (déjà !) ; en 1844, le premier corps de sapeurs-pompiers, le premier débit de papier timbré, le premier haras d'étalons. On perçoit l'accroissement rapide et régulier de la population, enfin l'épanouissement de la richesse, qui lui donne « l'armature d'argent » : bétail, cultures maraîchères et fruitières, tabacs, céréales, vignes ; sans compter les essais abandonnés depuis : mûriers et magnanerie, géranium à essence, ramie, lin, sapindus... En 1885, les européens possèdent dans la commune 4.792 hectares, les indigènes, 986.

Autour de deux noms d'hommes, Borély la Sapie et Debonno, nous voyons encore, rapidement, mais avec précision, ce qu'est devenue pour le colon la lutte pour la vie : de guerre contre les Arabes et la fièvre, elle s'est transformée en assaut de la fortune, avec, par moments, des résultats magnifiques, suivis de brusques écroulements.

« Ce qui s'est passé à Boufarik s'est passé, avec des nuances, « partout. L'évolution de Boufarik, c'est celle de toute la colonie », dit M. Gautier.

La deuxième partie du livre est consacrée aux « ouvriers » de la colonisation, colons de la campagne et colons de la ville, avec leurs besoins, leurs désirs, leurs passions. En dehors de la foule, l'intellectuel, (car, quoi qu'on en pense, l'Algérie a ses intellectuels), dont Emile Maupas, savant illustre à l'étranger, complètement inconnu en Algérie, fournit un remarquable exemple ; le moine, cet humble père de Foucauld, dont M. Gautier retrace la vie et dont il évoque avec émotion les hautes qualités morales ; le soldat, dont le général Laperrine, enterré au Hoggar à côté de De Foucauld, fournit le type. N'oublions pas l'indigène, dont il faut comprendre l'état d'esprit en présence de l'évolution qui s'opère autour de lui et, peu à peu, en lui-même. M. Gautier rappelle les curieux phé-

nomènes que constituent, aux yeux de ceux qui ignorent l'âme indigène, la grève des usagers de tramways à Tunis en 1912 et ce « Kanoun » qu'un village kabyle instaure en 1922 pour remplacer le « Code de l'indigénat » que l'on venait de supprimer.

Dans la troisième partie du livre, qui montre « l'œuvre » accomplie, des chapitres sont consacrés à Alger, la capitale, aux mines et aux voies ferrées.

L'élevage des autruches, actuellement disparu, et celui du mouton en pleine prospérité, font l'objet de la quatrième partie intitulée « La Steppe », qui termine le volume.

Amusant à lire, plein d'exemples vivants, de mots typiques, d'expressions qui font image, illustré de photogravures intéressantes et de cartes qui éclairent le texte, ce livre contribuera certainement à faire connaître ce qu'est l'Algérie, avec tous les éléments qui concourent à son développement. Il fera comprendre surtout les caractères psychologiques du peuple algérien, que M. Gautier juge sans aveuglement, avec une bonhomie souriante, pleine de sympathie.

C. Kehl.

Gabriel Esquer, conservateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger. — *LA PRISE D'ALGER*, (1830) (*Les commencements d'un empire*), nouvelle édition, 1 vol. in-8° carré ; Paris, librairie Larose, 1929.

Le remarquable ouvrage de M. Esquer est le livre le plus complet que doivent lire ou consulter tous ceux qui veulent savoir pourquoi et comment fut organisée l'expédition de 1830, les difficultés de tous genres qui l'entourèrent, les circonstances de la prise d'Alger et les débuts de l'occupation française dans l'Afrique du Nord (1).

Dès son apparition, ce livre a obtenu le grand prix littéraire de l'Algérie et, en 1924, l'Académie française lui décernait le second prix Gobert. La deuxième édition que publie aujourd'hui M. Esquer a été revue. Elle est augmentée d'appendices donnant la composition de l'armée navale et du corps expéditionnaire, ainsi que la liste des pertes subies du 14 juin au 31 août 1930. Une vue de la presqu'île de Sidi-Ferruch prise en avion et 23 autres illustrations représentant des tableaux et documents iconographiques de l'époque, enrichissent cette nouvelle édition. Deux cartes dépliantes à la fin du volume permettent de situer et de suivre les opérations militaires.

C. K.

(1) V. le compte-rendu fait par M. André Julien in Bull. Soc. de Géog. et d'Archéol. d'Oran, 1923, p. 274.

Lieutenant-Colonel Henry DE CASTRIES. — *EN NAFHAT EL-MISKIYA fi-s-sifirat el Tourkiya*, relation d'une ambassade marocaine en Turquie, 1589-1591, par Abou-el-Hasan Ali ben Mohammed EL THAMGROUTI (traduction annotée). Publication de la Section historique du Maroc. Paris, P. Geuthner, éditeur.

Le 6 mai 1589, porteur des présents que son maître El Mansour, sultan du Maroc, destinait à Mourad III qui régnait alors sur Stamboul, le très judicieux professeur Aboul-l-Hasan Ali ben Mohamed el Tamgrouti, accompagné de l'écrivain éminent Sidi Mohamed ben Ali el Fichtali, franchissait les portes de Fez. La relation de son voyage a été traduite et annotée avec érudition par le regretté lieutenant-colonel de Castries et aussi considérablement expurgée « de métaphores excessives, de jeux de mots absurdes, d'assonances et d'hyperboles de mauvais aloi » dont s'agrémentait le texte original. Il en est resté un récit bien rarement pittoresque et que l'auteur émaille d'une multitude de citations empruntées à quelques poètes islamiques dont le langage ne brille, comme on le sait, ni par la simplicité, ni par la clarté. Notre missionnaire a une excuse : il ne visita presque jamais les villes où son navire fit escale. Quant à Stamboul, le but de son voyage, si son émerveillement s'adresse en passant à Ste-Sophie ou à la Mosquée Soulaymanié, il ne dépasse en rien le ravissement que lui procura certain festin où il fut convié, à son retour de mission, par le Sultan El Mansour, dans son palais d'El-Bedi.

Un avertissement signé du lieutenant-colonel de Castries précède cette relation et, il faut le reconnaître, l'intérêt de celle-ci est largement dépassé par ces quelques pages qui complètent heureusement l'œuvre savante de celui qui a attaché son nom à l'histoire du Maroc.

M. BEDOAS.

L. G. SEURAT. — *EXPLORATION ZOOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE DE 1830 à 1930*, (*Collection du Centenaire de l'Algérie*) 1 vol. in 4° de 708 pages, illustré de XVI planches et de 27 figures, Paris, Masson MCMXXX.

Avant de donner une brève analyse de l'ouvrage portant le titre ci-dessus, il me paraît utile de rappeler que ce sont les Délégations Financières qui ont pris la louable initiative de faire établir, à l'occasion de la célébration du Centenaire de l'Algérie française, le bilan des résultats obtenus dans toutes les branches de l'activité coloniale algérienne, pendant un siècle d'occupation. A cet effet, elles ont voté, depuis plusieurs années déjà, les crédits nécessaires pour assurer la réalisation de cette œuvre grandiose.

Parmi les mémoires d'histoire naturelle, inscrits sur la liste des publications scientifiques qui doivent ou devaient paraître, le seul ouvrage parvenu à la bibliothèque de la Société de Géogra-

phie, au moment où nous écrivons ces lignes, est celui de M. le professeur L.-S. Seurat, de la Faculté des Sciences d'Alger.

Chargé de la partie zoologique, Seurat s'est appliqué, conformément au plan établi, à rappeler d'abord les noms des principaux naturalistes qui ont contribué à faire connaître la faune de l'Algérie, puis à dresser le bilan des découvertes faites, des résultats acquis et des progrès généraux accomplis dans chaque branche de la classification zoologique.

Après une courte introduction, dans laquelle il manifeste « la satisfaction de pouvoir exposer l'œuvre de tous les pionniers de la zoologie algérienne et de leur rendre la justice qui leur est due », l'auteur fait un historique rapide des recherches antérieures à 1830, puis il s'étend plus longuement sur celles poursuivies de 1830 à nos jours.

Pour la période de 1830 à 1930, on peut estimer que les recherches zoologiques ont commencé dès le premier jour du débarquement des Français sur la plage de Sidi Ferruch, où quelques officiers et médecins majors, naturalistes ou simples amateurs collectionneurs, ne manquèrent pas de récolter quelques beaux coquillages rejetés par la mer sur le sable. Nombreux furent ensuite ceux qui, au fur et à mesure que l'armée d'occupation s'avançait dans l'intérieur du pays, continuèrent à constituer des collections de plus en plus importantes.

Des recherches méthodiques furent officiellement organisées, en 1840, par décision du gouvernement français, qui créa la *Commission d'Exploration scientifique de l'Algérie*. A cette Commission, dirigée par le botaniste Bory de Saint-Vincent, étaient attachés : Charles Levaillant, remplacé bientôt par le capitaine Loche, Guichenot, le docteur Guyon qui étudièrent les Vertébrés, Hippolyte Lucas, Deshayes, Morelet chargés de l'étude des invertébrés.

De 1840 à 1842, ces savants naturalistes recueillirent une énorme quantité de matériaux qui firent l'objet d'une série de publications, richement illustrées, dont l'ensemble constitue une œuvre magistrale, malheureusement rare dans les bibliothèques.

Les recherches poursuivies par la Commission d'études ne furent pas isolées : une pléiade de naturalistes : officiers, médecins, professeurs, parfois des colons, spécialistes ou simples collectionneurs apportèrent leur concours bénévole à la mission ou continuèrent, pour leur satisfaction personnelle, à explorer les régions où, le plus souvent, leurs fonctions les obligeaient à résider. Parmi ceux qui firent d'importantes découvertes, il y a lieu de citer : le docteur Reboud, le colonel Levaillant, le capitaine Ledoux, Bourguignat, Paul Gervais, Paul Marès, Letourneux, etc. Aussi, des savants étrangers : Eichwald, le docteur Strauch, qui parcourut surtout la province d'Oran, Mac Andrew, H. B. Tristam, etc.

Après avoir rendu cet hommage mérité aux principaux pionniers de la zoologie algérienne, Seurat rappelle le rôle joué par certaines Sociétés savantes de la Métropole et de l'Algérie, qui se sont intéressées aux recherches, soit en subventionnant des explorateurs, soit en publiant les résultats de leurs études.

La Société de Géographie d'Oran n'a pas été oubliée. Quoique sa contribution ait été bien modeste, elle enregistre, avec satisfaction, cette marque de reconnaissance et en remercie son auteur.

Dans le chapitre suivant, Seurat dresse le bilan des résultats obtenus et des progrès généraux réalisés dans chacune des branches de la classification zoologique. Il signale les espèces citées par les auteurs anciens, les espèces disparues et les principales découvertes faites avant et après la conquête. Il termine l'étude de chaque groupe par la liste des publications qui s'y rapportent. C'est là, à notre humble avis, une des parties les plus intéressantes du beau mémoire du savant professeur de la Faculté d'Alger. Tous les naturalistes qui s'occupent de la faune algérienne lui en sauront infiniment gré.

La IVe et dernière partie de l'ouvrage est consacrée à une Notice, dans laquelle sont condensés quelques brefs renseignements sur les travaux de tous les zoologistes, explorateurs, naturalistes, spécialistes et simples collectionneurs qui, depuis le XVIe siècle, ont apporté leur tribut à l'étude de la faune algérienne. La liste comprend près de 300 noms.

Comme on ne peut, à cette place, analyser, en détail, chacun des nombreux chapitres de l'ouvrage, nous nous bornerons, avant de terminer ce compte rendu, à recommander la lecture du Mémoire de M. Seurat à tous ceux qui s'intéressent à la faune de l'Algérie.

Peut-être seront-ils surpris de constater que l'étude de certains groupes d'animaux a été, jusqu'ici, à peu près entièrement négligée. Puissent les indications données par Seurat, inciter quelques jeunes naturalistes à combler les lacunes ; ils démontreront ainsi que, quoiqu'on en dise, l'étude scientifique de l'Algérie n'est pas achevée.

En résumé le travail du savant professeur d'Alger est une œuvre consciencieuse, un monument élevé à la mémoire de tous ceux qui se sont consacrés, dans le passé, à l'étude de la faune algérienne et un hommage reconnaissant à tous ceux qui, jusqu'à ce jour, y ont participé.

Merci à Seurat pour la tâche méritoire qu'il a remplie avec autant de conscience que de talent.

F. Doumergue.

Jean MAZARD, docteur en droit, lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. — *DIX ANNÉES D'EXPÉRIENCES AGRAIRES EN EUROPE ORIENTALE ET CENTRALE*, (thèse). — 1 volume. Pfeiffer et Assant, Alger, 1929.

117 pages pour un sujet aussi vaste ! Il y aurait lieu d'en éprouver quelque étonnement ; mais ce court exposé n'est qu'un résumé.

D'un mémoire sur : « Les conséquences agraires de la guerre », couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Limantour, 1928), l'auteur n'a retenu, pour ce petit volume, « que les réformes les plus originales et les résultats les plus intéressants » (1).

Ainsi débarrassé de tous les détails dont la complexité pouvait dérouter le grand public, le tableau du formidable bouleversement agraire de l'Europe Orientale et Centrale après 1928 peut en effet trouver place dans un cadre aussi restreint.

Cependant, même ramené à ses grandes lignes, le sujet risquait encore de déconcerter le lecteur français moyen, tant est grande, sur notre vieux continent, la différence entre l'Occident d'une part et le Centre et l'Orient de l'autre.

Pour apprécier sainement les réformes d'après-guerre réalisées là-bas, il faut, par delà la terminologie internationale des savants et des hommes politiques, dont l'unité peut faire illusion, atteindre à la connaissance « objective » des réalités humaines et matérielles.

L'auteur a donc raison de nous inviter à « faire abstraction de la notion toute française de la propriété foncière » (2), fruit d'une évolution séculaire que l'Europe Orientale et Centrale n'a pas encore tout à fait vécue.

C'est pourquoi il a laissé une large part aux exposés historiques (3). L'initiation historique, par quoi commence le chapitre consacré à chacun des pays étudiés, est bien indispensable : elle donne les éléments d'un jugement « objectif » échappant à l'ignorance, au parti pris et au préjugé.

Tels sont, en effet, en pareille matière, les dangers qui guettent le lecteur français généralement mal renseigné sur des peuples dont avant 1918 il ne soupçonnait même pas le nom, et trop enclin à les mesurer à son aune.

Notre nation est unifiée depuis plus d'un siècle. En dehors de nos frontières, plus d'irrédentisme français ; à l'intérieur, pas de minorités allogènes aspirant à l'indépendance. Pas davantage d'aristocratie étrangère monopolisant terre et pouvoir au détriment de la Nation. Nous vivons « libres et égaux en droits », gouvernés par nos élus qui sont des nôtres. Nous n'avons qu'une

(1) Mazard — Note : page 10.
(2) Mazard — Note : page 8.
(3) Mazard — Note : page 8.

seule langue : le français, les autres parlers usités en territoire français ne sont que dialectes ou patois. Aucun d'ailleurs ne se pose en rival de l'idiome national ; aucun qui soit la voix d'une « nationalité » opprimée ou l'organe d'un séparatisme profond. Seuls les esprits exaltés ou mal renseignés ont pu se méprendre sur la valeur des autonomismes de l'Est ou de l'Ouest. L'unité nationale n'a pas souffert de ces crises tapageuses, mais éphémères. Quant à notre centralisation administrative, intellectuelle, économique, elle est plus forte que les régimes politiques ; c'est bien le symbole le plus frappant de notre cohésion nationale.

Cette unité a pour base un équilibre social qui a fait ses preuves : il a résisté au désarroi économique d'après-guerre. Le principe fondamental en est le respect de la propriété individuelle mobilière et foncière. La fameuse « lutte de classes » ne l'a pas plus abolie qu'elle n'a détruit la notion de solidarité nationale. En particulier, nous profitons encore de l'immense avantage d'avoir une classe paysanne « fortement organisée » (1). Précieux élément de cohésion et de stabilité, s'il est vrai comme l'a écrit Carnégie que « l'Etat peut se reposer en toute sécurité sur des millions d'habitants qui possèdent et cultivent le sol divisé en petites exploitations » (2).

Le jeu de ces circonstances favorables fait que, jusqu'à maintenant, malgré la guerre et ses suites, la France poursuit ses destinées sans sortir de la légalité.

Il en va tout autrement en Europe Orientale et Centrale. Et d'abord se posait et se pose encore, dans ces régions à peine émancipées du régime féodal, la question des nationalités.

Des peuples opprimés par l'étranger ont reçu en 1918 leur indépendance politique. Ainsi sont nés, à la grande surprise de beaucoup d'entre nous, les Etats riverains de la Baltique, et ceux qui se partagent les dépouilles des Halsbourgs ou des Sultans.

Mais cette mosaïque d'Etats ne correspond pas exactement à celle des nationalités. Pas un qui ne soit fait de pièces et de morceaux encore mal soudés entre eux, voire même, parfois, franchement ennemis. Pas un dont le peuplement soit homogène. Pas un qui n'ait ses populations irrédentes. Langues, confessions religieuses, mœurs, se heurtent et s'enchevêtrent dans une confusion contraire à notre tradition jacobine et napoléonienne de l'ordre et de l'unité. Aussi, combien d'antagonismes irritants dont la persistance dangereuse nous choque, comme le ferait un anachronisme : affaire des optants hongrois en territoire roumain, séparatisme croate, difficultés germano-polonaises en Silésie, terrorisme bulgare en territoire serbe, etc...

Sans doute, Gouvernements et Société des Nations font de leur mieux pour que coexistent en paix des voisins d'humeurs si oppo-

(1) Mazard, page 7.
(2) Mazard, pages 8 et 9.

sées. Mais les rancunes sont encore bien vives. Les masses populaires n'ont pas oublié les siècles de domination étrangère : allemande, hongroise, russe ou turque. De leur côté, les maîtres déchus, contraints de traiter d'égal à égal avec ceux qu'ils ont si longtemps opprimés et méprisés, se résignent difficilement à leur disgrâce.

Quoi d'étonnant si, parfois, des conflits aussi aigus se dénouent, faute de mieux, par un coup de force, guerre, bombes, ou par tout autre moyen aussi peu conciliable avec notre conception de la légalité. Le transfert en Grèce des populations helléniques d'Asie Mineure est-il un procédé beaucoup plus légal que les déportations massives en Allemagne des civils belges et français ? Qui oserait pourtant prétendre que cette « illégalité » n'ait été finalement profitable à la Grèce ?

Il serait donc imprudent d'oublier que ces nations nouvelles, peu cohérentes, mal centralisées, ne rappellent que de loin « la Nation, une et indivisible », conçue et définie par nos Conventionnels. De la Baltique à la mer Egée, dans toutes ces agglomérations de terroirs et de provinces qui forment de si jeunes Etats, séparatisme, particularisme, autonomisme, ont toujours beau jeu. Des termes comme Tchéco-Slovaquie, Yougo-Slavie, Union des Républiques soviétiques, en témoignent assez clairement par leur imprécision et leur complexité.

A toutes ces difficultés se superposait la question agraire. Sans doute était-elle antérieure à la guerre, mais, en 1918, il était de toute urgence de lui donner une solution, légale ou non. La vie nationale et l'indépendance politique des nouveaux Ettas était à ce prix.

Comment auraient-ils pu subsister sans s'attacher les masses rurales qui formaient les gros contingents de leurs nationaux ? Et d'ailleurs, quelle base sociale plus stable qu'une classe de paysans propriétaires, à la fois ouvriers et patrons, cultivant eux-mêmes leur petit domaine familial ? Or, cette classe « paysanne » si active, si solidement établie chez nous, était là-bas à peu près sans ressources. Partout la population des campagnes était réduite à la portion congrue, au profit d'une aristocratie terrienne, souvent étrangère au pays, dont elle ignorait ou méprisait la langue et dont les véritables intérêts lui importaient peu. Qu'on songe aux « latifundia » d'Autriche qui, bien avant la guerre, avaient absorbé et transformé en domaines d'agrément ou en terrains de chasses des milliers d'hectares de terres fertiles. Quelles colères devait susciter un pareil spectacle chez des cultivateurs à l'étroit sur leur lopin de terre ? Et quel magnifique terrain pour le bolchevisme que ce paupérisme rural !

Inconnu dans nos campagnes, ce danger était particulièrement menaçant au voisinage de la Russie. Les crises économiques, financières, politiques, qui secouèrent simultanément tous les Etats affranchis ou créés par la guerre aggravaient encore la situation. Il fallait faire vite et grand pour éviter de tomber dans l'anarchie.

Aussi les événements ont-ils suivi un autre cours que chez nous. A partir de 1918 se dessine dans certaines de nos provinces, à l'Ouest surtout, un important mouvement de transactions foncières. A la faveur de la dépréciation du franc, quantité de ruraux arrondissent leur domaine ou accèdent à la propriété. Mais ce ne sont là que des « mutations » normales, régulières. Les uns vendent la terre que d'autres achètent, sans que l'ordre social en pâtisse. En Europe Centrale et Orientale, rien de tel. Les gouvernements se voient contraints de procéder à un répartition des terres au profit de populations qui ne veulent ni ne peuvent les acquérir dans les formes légales. De là cette floraison de réformes plus ou moins hardies, spoliatrices même, que des circonstances « catastrophiques » rendent nécessaires et possibles. En somme, nécessité a fait loi, mais sauf en U.R.S.S., cette loi n'est pas nouvelle, ni dans son principe, ni dans sa fin. Loin de supprimer la propriété individuelle, les réformes créent et substituent aux anciens détenteurs du sol une nouvelle classe de propriétaires.

Chemin faisant, on est peut-être sorti de la légalité, mais pour rentrer dans le droit. Du même coup on a donné à l'Etat l'assiette sociale et nationale qui lui manquait. En ce sens, les expériences agraires tentées et réalisées depuis 10 ans ont été dans leur ensemble couronnées de succès.

Comment ce résultat a été obtenu, c'est ce qu'il faut lire dans les cinq chapitres qui traitent respectivement de l'U.R.S.S., de la Tchéco-Slovaquie, de la Pologne, de la Roumanie et des Etats secondaires (Etats balkaniques, du Danube et de la Baltique).

On ne peut en donner même un court aperçu, ce serait résumer un résumé.

Les pages les plus curieuses, les plus utiles à méditer se trouvent peut-être dans l'étude consacrée aux pays russes.

Nulle part ailleurs la question agraire ne se posait avec une telle ampleur. Nulle part aussi elle n'a trouvé de solution plus chaotique. Si bien qu'on peut dire que, résolue en fait, elle ne l'est pas en droit. Le conflit entre les moujiks, aspirant à être maîtres absolus de leur sol et de ses produits, et les doctrinaires est encore pendant. Mais là-bas, comme ailleurs, la force des choses a lentement raison de conceptions abstraites qui traitent volontiers l'homme en chair et en os comme un simple numéro.

Le travail de M. Mazard, riche en renseignements statistiques et complété par une bibliographie succincte mais substantielle, met en lumière cette vérité si souvent méconnue.

Ce n'est pas là son moindre mérite.

A.-R. CHAUVIN.

BIBLIOTHÈQUE

Mouvement de la Bibliothèque pendant le 1er Semestre de l'Année 1930

OUVRAGES NOUVEAUX

Archéologie

3.801. Docteur Louis CARTON : *Sanctuaire punique découvert à Carthage.* Paris, Geuthner 1929. Don de l'éditeur.

3.808. Lieutenant-colonel VOINOT : *Quelques dessins et inscriptions rupestres du Sahara Central.* Extrait de la *Revue Africaine* 1929. Alger, Carbonel 1929. Don de l'auteur.

3.812. N. JOLY : *L'homme avant les métaux.* Paris, Germer Baillière et Cie 1880. Acquisition.

3.815. L. POINSSOT : *L'autel de la gens Augusta à Carthage.* Tunis et Paris, Tournier et Vuibert 1929. Don du Gouvernement Tunisien.

3.816. A. MERLIN et L. POINSSOT. : *Cratères et candélabres de marbre trouvés en mer près de Mahdïa.* Tunis et Paris, Tournier et Vuibert 1930. Don du Gouvernement Tunisien.

Beaux-Arts

3.798. Gaston MIGEON : *Manuel d'art musulman. Arts platiques et industriels,* 2 volumes. Paris, Picard 1927. Don de M. Chauvin, secrétaire général.

Sciences Economiques et Juridiques

3.792. Mademoiselle Luciene BONNET : *L'industrie du tapis à la Kalaa des Beni-Rached (Oran).* Etude d'économie Algérienne. Alger, Carbonel 1929. Don de l'auteur.

3.834. René VALET : *Le Sahara Algérien.* Etude de l'organisation administrative, financière et judiciaire des Territoires du Sud. Alger, Imprimerie « La Typo-Litho » 1927. Acquisition.

3.652. g. P. ERNEST-PICARD : *La Monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830. Collection du Centenaire.* Alger et Paris, Carbonel et Plon 1930. Don du Gouvernement Général.

Sciences Géographiques et Géologiques

3.796. Hippolyte DESSOLLIERS : *Refoulement du Sahara,* 1re partie. *Comment l'homme accroîtra progressivement les pluies des*

Le titre des ouvrages est précédé de leur N° d'inscription au Catalogue général de la Bibliothèque.

régions arides, 2me Edition. Paris, Librairie polytechnique Ch. Béranger 1930. Don de l'auteur.

3.806. Maurice Gignoux : *Les formations marines pliocènes et quaternaires de l'Italie du Sud et de la Sicile*. Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série, fascicule 36. Lyon A. Rey et Paris, J.-B. Baillière et fils 1913. 1 vol. Acquisition.

3.818. A. Demangeon : *Les Iles Britanniques*. Géographie Universelle publiée sous la direction de Vidal de la Blache et L. Gallois, Tome I. Paris Armaud Colin 1927. Acquisition.

3.819. A. Demangeon : *Belgique, Pays-Bas-Luxembourg*. Géographie Universelle, Tome II. Paris, Colin 1927. Acquisition.

3.825. R. Blanchard et F. Grenard : *Asie Occidentale. Haute-Asie*. Géographie Universelle, Tome VIII. Paris, Colin 1929. Acquisition.

3.826. J. Sion : *Asie des Moussons*, 1re partie. *Chine et Japon*, 2me partie, *Inde, Indo-Chine. Insulinde*. Géographie Universelle, Tome IX. 2 volumes. Paris, Colin 1928-1929. Acquisition.

3.831. M. Sorre : *Mexique. Amérique Centrale*. Géographie Universelle, Tome XIV. Paris, Colin 1928. Acquisition.

3.832. P. Denis : *Amérique du Sud*. Géographie Universelle, Tome XV. 2 volumes. Paris, Colin 1927. Acquisition.

Sciences Historiques

3.793. Octave Aubry : *Napoléon III*. Paris Arthème Fayard 1924. Don de M. Barbaud.

3.794. Octave Aubry : *Le lit du Roi*. (Casanova, Louis XV et Mlle de Romans,) Paris, Arthème Fayard 1924. Don de M. Barbaud.

3.795. Octave Aubry : *Le roi perdu*. (Louis XVII retrouvé). Mémoires inédits du comte de Vaisons 1784-1873. Paris, Arthème Fayard 1924. Don de M. Barbaud.

3.652. d. Gabriel Esquer : *Iconographie historique de l'Algérie, depuis le XVIme siècle jusqu'en* 1871. (Collection du Centenaire). 3 volumes. Paris, Plon 1929. Don du Gouvernement Général.

3.652. e. E.-F. Gautier : *Un siècle de colonisation. Etudes au microscope*. (Collection du Centenaire). Paris, Alcan 1930. Don du Gouvernement Général.

3.800. Lieutenant-Colonel H. de Castries : *En-nafhat el Miskiya. Ti-s-sifarat et Tourkiya*. (Relation d'une ambassade marocaine en Turquie 1589-1591) par Abou-l-Hassan Ali-ben-Mohamed El Tamgrouti. Paris, Geuthner 1929. Don de l'Editeur.

3.803. Général Paul Azan : *L'expédition d'Alger* 1830. Paris, Plon 1929. Don de l'auteur.

3.804. X. *Historique des évènements du Sud-Oranais de* 1901 *à* 1909. Don de M. Kehl.

3.814. A. Mandelstam : *Le sort de l'empire Ottoman*. Paris Payot 1917. Don de M. Mazard.

3.833. L. Milliot : *Notre politique musulmane*. Extrait de l'An-

née Politique française et étrangère). Paris, Librairie Universitaire J. Gamber 1926. Acquisition.

3.835. E. Rouard de Card :*Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord.* Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc. Paris, A. Pedone et J. Gamber 1906. Acquisition.

3.836. E. Rouard de Card : *Les arrangements conclus par le Général Clauzel avec le Bey de Tunis* 1830-1831. Paris, A. Pedone et J. Gamber 1927. Acquisition.

3.837. E. Rouard de Card : *Traités et accords concernant le protectorat de la France au Maroc.* Paris, A. Pedone et J. Gamber 1914. Acquisition.

3.838. E. Rouard de Card : *Traités de délimitation concernant l'Afrique Française.* (Supplément 1914-1925). Paris, A. Pedone et J. Gamber 1926. Acquisition.

3.839. E. Rouard de Card : *Le statut de Tanger d'après la convention du* 18 *Décembre* 1923. Paris, A. Pedone et J. Gamber 1925. Acquisition.

3.840. E. Rouard de Card : *Documents diplomatiques pour servir à l'étude de la question Marocaine.* Paris, A. Pedone et J. Gamber 1991. Acquisition.

Sciences naturelles

3.797. J. Thoulet : *Guide d'océanographie pratique.* (Encyclopédie Scientifique des aide mémoire). Paris, Masson et Gauthier Villars. S. D. Acquisition.

3.799 Arnould Locart : *Les coquilles marines des côtes de France.* Description des familles, genres et espèces. Paris, Baillière et fils 1892. Acquisition.

3.408. *La Revue authropologique*, année 1929. Don de M. Doumergue.

3.652. f. L.-G. Seurat : *Exploration zoologique de l'Algérie de* 1830 à 1930. (Collection du Centenaire). Paris, Masson et Cie 1930. Don du Gouvernement Général.

Divers

3.802. Alphonse Labitte : *Traité élémentaire de blason.* Paris, Ch. Mendel 1893. Acquisition.

3.805. Ministère des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes. Commission des Services Maritimes postaux. *Avant-projet du cahier des charges pour l'exploitation des Services Maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.* Alger, Imprimerie Administrative Victor Heintz 1910. Don de M. Kehl.

3.807. Commandant Cheneval : *Dans la dune.* Contes et Souvenirs, Heintz, Oran 1930. Acquisition.

3.813. S. Chaseray : *Le centenaire de l'oued Melhouf.* Veuve ·raham, Constantine 1930. Don de l'auteur.

3.817. P. Alquier : *Guide de Constantine* 1930. Constantine, .primerie Paulette. Acquisition.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 6 JANVIER 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, président.

Sont présents : MM. le Docteur ABADIE, le Chanoine BANTON, BIARD, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DUPUY, le Chanoine FABRE, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, PELLECAT, PELLET, STÉPHANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. DOUMERGUE et KRIÉGER. .

Absents : MM. MOTELEY, MALMÉJAC, FABRE LA MAURELLE.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre est lu et approuvé, après une rectification demandée par M. Keime, qui avait été indiqué à tort comme absent non excusé.

Allocution du Président. — A l'occasion du nouvel an, le Président présente ses vœux à ses collègues du Comité.

Condoléances. — Il rappelle ensuite que M. MOTELEY, notre dévoué archiviste-bibliothécaire, a eu la douleur de perdre sa fille, Mme ROGNON. Il lui a déjà adressé par écrit ses condoléances et celles du Comité. Il souhaite que la santé de M. Moteley lui permette d'exercer longtemps encore ses fonctions. Il émet l'espoir que notre collègue trouve, dans la sympathie unanime et cordiale des membres du comité un réconfort moral qui l'aide à supporter d'aussi pénibles épreuves.

Il adresse ausi les condoléances du comité à M. BÊDOAS, notre collègue, qui a récemment perdu son père.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires MM. l'Abbé CARMOUZE, CASABIANCA, HADIDA, l'Abbé HOULÈS, HUERTAS, l'Abbé LECAT, LICARI, LLABADOR, l'Abbé MARAVAL, l'Abbé MAS, PITAUD, PLATEL, VEAUX, le Docteur WILHELM, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires, MM. :

1) MARTINEZ Louis, clerc d'avoué, 15, Rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, présenté par MM. KEHL et POCK.

2) MARIE Charles, avocat au barreau d'Oran, 2, Rue Ramier, à Oran, présenté par MM. KEHL et BLONDIN.

3) KONQUY Simon, avocat au barreau d'Oran, 6, place du Maréchal Foch, présenté par MM. KEHL et STÉPHANOPOLI.

4) BAUSSAY Aristide, Directeur du Bureau Artistique, 23, Boule-

vard Hippolyte Giraud, à Oran, présenté par MM. KEHL et POCK.

5) GAULTIER, Rédacteur à la Préfecture, à Oran, présenté par MM. DUMÉ et LEFRANCQ.

Démissions. — Le comité prend acte des démissions de M. le Docteur COLOMBANI, de Rabat, et de M. PERSONNIER.

Félicitations. — L'Académie des Sciences à décerné le prix Delesse à M. DALLONI, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, membre correspondant de notre Société.

A l'occasion de cette haute distinction le Président est heureux d'adresser à l'éminent professeur ses félicitations et celles du Comité.

Subvention — M. le Gouverneur Général vient d'accorder à la Société une subvention de 1.000 francs (arrêté du 23-XII-1929).

Au nom du Comité, le Président a remercié M. le Gouverneur Général de sa libéralité ainsi que M. CARLES, délégué financier, qui à cette occasion a bien voulu intervenir en notre faveur auprès du chef de la colonie.

Divers. — Après l'examen de diverses correspondances, M. FLAHAULT présente au comité 2 briques de l'époque romaine, trouvées à Bellecôte près de l'embouchure du Chéliff.

M. KEHL présente une série de photographies reproduisant des documents relatifs à Oran et à l'histoire de l'Oranie vers 1850.

La prochaine séance est fixée au Lundi 3 Février, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*
C. KEHL. CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 3 FÉVRIER 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. KEHL, président.

Sont présents : MM. BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, PELLET, TOURNIER.

Excusés : MM. DUPUY, KRIEGER, PELLECAT.

Absents : MM. le Docteur ABADIE, le Chanoine BANTON, BIARD, MALMÉJAC, MOTELEY, STÉFANOPOLI.

M. POCK, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 Janvier est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis, comme membres titulaires : MM. MARTINEZ, MARIE, KONQUY, BAUSSAY, GAULTIER, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés :

1° Comme membre à vie, M. Bayon Pierre, 1, Rue de la Paix, à Oran, présenté par MM. Chauvin et Pock.

2° Comme membres titulaires :

Madame Allée Marika, 15 bis, Rue Alsace-Lorraine, Oran, présentée par Madame et le docteur Vincent.

M. Antoine, ingénieur ordinaire des Ponts et Chausées, Route du Port, Oran, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Audierne André, lieutenant au 66me R.A.C., Oran, présenté par MM. Lefrancq et Chauvin.

M. Bayon Emile, commerçant, 1, Rue de la Paix à Oran, présenté par MM. Chauvin et Pock.

M. Belmehdi Mohamed ould Mohamed, Khodja intréprète à Renault (Oran), présenté par MM. Licari et Chauvin.

M. Benharrats Abdel Kader ould Hadj Mohamed, Khodja-interprète à Renault (Oran), présenté par MM. Chauvin et Licari.

M. Bize, ingénieur principal adjoint du service de l'Exploitation des chemins de fer P.L.M. Gare Karguentah, Oran, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Cot Pierre-Edouard, vérificateur des Contributions diverses, 37, Rue du Fondouck, Oran, présenté par MM. Doumergue et Sarda.

M. Drouhin, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, 17, Avenue Loubet, Oran, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Duquesnay Lucien, vins en gros, 3, Rue des Lois, Oran, présenté par MM. Méziat et Sépulcre.

M. Durand Georges, professeur au Lycée, 16, Boulevard Sébastopol, Oran, présenté par MM. Chauvin et Flahault.

M. Dutilleul, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Grand Hôtel, Mostaganem, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Flandrin, directeur des Usines S.A.P.C.E., La Sénia, Oran, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Goetzinger Edouard, directeur des Etablissements Carrié, 26, Rue Alsace-Lorraine, Oran, présenté par MM. Doumergue et Flahault.

M. Gorce, inspecteur divisionnaire du service de l'Exploitation des chemins de fer P.L.M., Gare Karguentah, Oran, présenté par MM. Maillet et Vergnieaud.

M. Karrer Marcel, 13, Rue Lamartine, Oran, présenté par Madame et le docteur Vincent.

M. de la Maisonneuve Xavier, secrétaire général adjoint de la Chambre de Commerce, 2, Boulevard Fulton, Oran, présenté par MM. Cazes et Lefrancq.

M. Mestre Jules, agent général de la Cie « Le Secours », Rue de Kimburn, Oran, présenté par MM. Keime et Pellecat.

M. Moretti Paul, instituteur à Valmy, présenté par MM. Chauvin et Kehl.

M. RODRIGUEZ Louis, secrétaire-adjoint de commune-mixte, Renault (Oran), présenté par MM. LICARI et CHAUVIN.

M. RULIÉ Georges, secrétaire-adjoint de commune mixte, Renault (Oran), présenté par MM. LICARI et CHAUVIN.

Démissions — Sont démissionnaires MM. le lieutenant-colonel FOURNIER et BURDET.

Décès. — Le comité apprend avec regret le décès d'un vieux sociétaire, M Numa DELABY, chef du service Topographique du département de Constantine.

Subvention. — Par lettre en date du 11 Janvier 1930, M. le Résident Général de France au Maroc, a informé la Société qu'il lui avait alloué une subvention de 300 francs. En accusant réception du mandat de paiement, le Président a transmis à M. le Résident Général les remerciements du Comité.

Congrès. — En réponse aux lettres de M. le Recteur de l'Académie d'Alger et des organisateurs des Congrès désignés ci-dessous, le comité décide :

1° D'autoriser M. le Recteur à inscrire la Société sur la liste des membres du Comité local du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu cette année à Alger

2° D'adhérer au-dit Congrès et de prier M. CAZENAVE, professeur au Lycée d'Alger, de bien vouloir la représenter en cette occasion.

3° D'adhérer au 63me Congrès pour l'avancement des Sciences (Alger-Avril 1930) et de demander à M. DALLONI, professeur à l'Université d'Alger, de bien vouloir la représenter.

4° D'adhérer au 5me Congrès international d'Archéologie (Alger-1930) et de demander à M. ALBERTINI, professeur à l'Université d'Alger et directeur du service des Antiquités, de bien vouloir la représenter.

Conférence. — M. RUSSILLON Henri, profeseur à l'Université de Lausanne, propose de faire, sous les auspices de la Société, une conférence sur Madagascar et ses habitants. Le Comité accepte.

Bibliothèque. — Le bibliothécaire présente les ouvrages nouvellement arrivés — (Voir le mouvement trimestriel de la Bibliothèque).

La prochaine séance est fixée au Lundi 3 Mars à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, — *Le Secrétaire Général,*

C. KEHL. — CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 3 MARS 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, le Chanoine FABRE, FISCHER, KRIEGER, LEFRANCQ, MAILLET, MOTELEY, PELLECAT, STÉPHANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. BRUNIE, LUSSAGNET, PELLET.

Absents : MM. le Docteur ABADIE, le Chanoine BANTON, BIARD, FABRE LA MAURELLE, FLAHAULT, KEIME, MALMÉJAC.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 Février 1930 est lu et adopté.

Décès. — Le Président annonce le décès de M. VOLLHARD, membre bienfaiteur.

Il exprime les condoléances du Comité, qui s'associe au deuil de la famille.

Admissions. — Sont admis :

1° Comme membre à vie : M. BAYON Pierre.

2° Comme membres titulaires : Mme ALLÉE, MM. ANTOINE, AUDIERNE, BAYON Emile, BELMEHDI, BENHARRATS, BIZE, COT, DROUHIN, DUQUESNAY, DURAND, DUTILLEUL, FLANDRIN, GOETZINGER, GORCE, KARRER, DE LA MAISONNEUVE, MESTRE, MORETTI, RODRIGUEZ, RULIÉ, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. HUERTAS Jacques, avocat au Barreau d'Oran, 11, Rue du Citoyen Bézy, à Oran, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

M. LAPÈNE Alexis, Inspecteur des Contributions diverses, Recette Municipale, Rue Lamoricière, à Oran, présenté par MM. PELLECAT et CHAUVIN.

Budget de 1930. — Le Comité approuve le projet de budget pour 1930, présenté par M. FISCHER, trésorier.

Correspondance. — Le Président donne lecture des lettres de MM. CAZENAVE, DALLONI et ALBERTINI, qui acceptent de représenter respectivement la Société aux différents Congrès qui auront lieu prochainement à Alger.

Communication de M. Dupuy. — M. DUPUY, retour de Gao, fait un récit très vivant de son voyage Transsaharien, objet d'un compte rendu détaillé qui sera publié dans le bulletin.

Le Président, interprète du Comité, remercie chaleureusement notre collègue qui fait circuler les photographies prises au cours de sa randonnée et dont quelques-unes illustrent le compte rendu.

Bibliothèque. — Voir au Mouvement Trimestriel, la liste des ouvrages arrivés pendant le mois de Février.

La prochaine séance est fixée au Lundi 7 Avril 1930.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h.30.

Le Président,
C. KEHL.

Le Secrétaire Général,
CHAUVIN.

CONFÉRENCE

Le samedi, 8 mars 1930, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville d'Oran, M. Russillon, privat-doccut à l'Université de Genève, a fait aux membres de notre Société une conférence très agréable sur : « L'Ile inconnue, Madagascar et ses habitants ».

Le conférencier, qui fut pendant trente ans Missionnaire à Madagascar et qui est membre de l'Académie malgache, nous a surtout montré l'évolution qui s'est opérée dans les mœurs indigènes, depuis l'ocupation française de l'île, grâce à l'action civilisatrice des missions chrétiennes.

Sa conférence était accompagnée de jolies vues que M. Jean Kruger fit passer sur l'écran.

NÉCROLOGIE

Numa Delaby. — Nous avons été douloureusement surpris par la nouvelle du décès de M. Delaby, Géomètre en chef du département de Constantine, survenu à Constantine le 20 janvier 1930. Né aux Ouled Ali (département d'Oran) le 10 août 1870, il avait, depuis l'âge de 18 ans, mené la vie énergique et active des géomètres du Service topographique. Esprit distingué, chef bienveillant, il conservait la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. Notre Société perd en lui un vieil ami. Il en faisait partie depuis 1913.

Nous renouvelons à sa veuve et à son fils, inspecteur du P.-L.-M. à Tlemcen, nos bien sincères condoléances.

53e ANNÉE

Tome 51

Fascicule 185 (2e Trim.)

Juin 1930

Chèques Postaux ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret

du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE

4 à 10, rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

Dans la Légion d'Honneur

LA PROMOTION DU CENTENAIRE

M. François DOUMERGUE, professeur honoraire au Lycée d'Oran, Conservateur du Musée Demaëght, ancien Président de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran, est fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Tous les membres et tous les amis de notre Société ont unanimement applaudi à cette distinction. Ils savent que notre éminent collègue l'a méritée largement par toute une vie de labeur scientifique et de droiture.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici la liste des nombreuses études importantes que ce savant consciencieux et modeste a publiées dans les pages du Bulletin. Certaines de ces études, comme *l'Essai sur la faune erpétologique de l'Oranie* ou l'ensemble des *Contributions au préhistorique de la province d'Oran* représentent des années de travail patient et méthodique et de méticuleuse probité scientifique. Ils suffiraient à valoir un juste tribut de reconnaissance et d'admiration à leur auteur.

Mais à côté du savant, il ne faut pas oublier l'administrateur remarquable qui a, pendant vingt ans, présidé aux destinées de notre Société et dirigé la marche de ses travaux. Il a su lui maintenir sa haute tenue scientifique et faire de son Bulletin un des plus remarquables parmi ceux des Sociétés savantes de province.

Aussi nous permettra-t-il de lui dire ici toute la satisfaction que nous éprouvons à voir enfin le gouvernement reconnaître et récompenser ses mérites.

Nous avons eu plaisir aussi à voir, dans cette « promotion du Centenaire », les nominations suivantes :

Commandeurs :

M. DESCOURS, délégué financier ;

M. Louis Billiard, directeur des Etablissements Louis Billiard.

Officiers :

M. Augustin Bernard, l'éminent professeur à la Sorbonne, membre d'honneur de notre Société, au Bulletin de laquelle il a donné souvent une précieuse collaboration et qui, par ses cours, par ses ouvrages, par ses articles, a, depuis trente ans, le plus utilement contribué à faire connaître et à faire aimer notre France africaine ;

M. Marlier, préfet d'Oran, vice-président d'honneur de notre Société, qui nous a donné, depuis son arrivée à Oran, les preuves de l'intérêt qu'il porte à nos travaux ;

M. Milhe Poutingon, maire de Rio-Salado ;

M. de Nervo, vice-président de la Société de Mokta-el-Hadid.

Chevaliers :

M. Esquer, archiviste du Gouvernement général, Conservateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, dont les remarquables travaux renouvellent les bases des études d'histoire algérienne ;

M. Caré, secrétaire général de la Préfecture d'Oran ;

M. Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen.

Qu'il nous soit permis de leur exprimer ici nos félicitations.

C. Kehl.

HISTOIRE D'ORAN

par le marquis de Tabalosos

traduite et annotée par M. Jean Cazenave

Les pages qui suivent sont la traduction d'une œuvre manuscrite, rédigée en castillan par le Marquis de Tabalosos, vers la fin du XVIIIe siècle et encore inédite. Reliée avec d'autres documents relatifs à Oran dans le volume Ms. ESPAGNE 34 de la Bibliothèque Nationale de Paris, elle en occupe les 144 premiers feuillets. Elle est signalée par Morel-Fatio, sous le numéro 365 (par. 1 et 2) dans le *Catalogue des manuscrits espagnols et portugais de la Bibliothèque Nationale.*

L'ouvrage, qui débute par un Prologue (*Advertencia preliminar*), ne porte aucun titre ; mais c'est bien une histoire d'Oran et de Mers-el-Kébir pendant la plus grande partie de l'occupation espagnole, c'est-à-dire de 1505 à 1774. Les dernières pages contiennent une *Description d'Oran*, rédigée le 20 décembre 1770 par l'ingénieur Antonio Hidalgo et quelques documents relatifs au père du marquis. Çà et là des notes marginales et des indications autographes pour l'impression de l'œuvre qu'un scribe a recopiée d'une belle écriture du XVIIIe siècle.

L'auteur de ce travail est le marquis de Tabalosos, fils aîné du seigneur don Eugène de Alvarado, de la grande famille espagnole des ducs de Lerma, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, qui fut Commandant Général d'Oran et de Mers-el-Kébir de 1770 à 1774. Avant de venir en Afrique, Alvarado s'était illustré en Amérique, avait, sur l'ordre de Carlos III, rétabli et dirigé à Madrid le Séminaire des Cadets désorganisé par l'expulsion des Jésuites qui en étaient les chefs, et obtenu dans l'armée royale le grade de Lieutenant Général. Lorsqu'il fut rappelé, le souverain lui confia le commandement des îles Canaries ; il y mourut en 1780.

Son fils nous dit, dans son *Prologue*, qu'ayant été pendant quelque temps secrétaire au Ministère de la Guerre, il avait consulté avec profit divers Mémoires se rapportant aux Places fortes africaines et qu'il avait réuni alors les notes nécessaires à la rédaction de son *Histoire*. Il a consulté notamment un manuscrit fort intéressant rédigé par le brigadier Don Antonio de Gaver, Directeur du Génie, pendant son séjour à Oran, en 1742 : *Catalogue historique des Gouverneurs d'Oran.*

Le marquis ne possédait aucune des qualités d'un historien ; il s'est borné simplement à un travail de compilation. Il ne

faut point chercher dans son œuvre des remarques originales, ni des considérations d'aucune sorte sur le gouvernement et les méthodes des Espagnols. La composition de son œuvre ne manifeste d'autre part aucun talent d'écrivain.

Mais ce qui intéresse, dans ces pages, c'est la multitude de menus détails qui nous permettent de reconstituer et d'imaginer fort bien la vie mouvementée, souvent héroïque, parfois misérable, faite d'imprévu, de hasards multiples, de luttes presque quotidiennes, de privations et de souffrances, de bonne humeur aussi et d'énergie, que menèrent les habitants civils et militaires d'Oran pendant tout le XVIIIe siècle.

Le *Prologue* est daté d'Oran, 16 mai 1773. Pourquoi cette date ?... Il est certain que le marquis a vécu en Afrique pendant les quatre années du Gouvernement d'Alvarado, son père (de 1770 à 1774). Mais il n'a pu composer, à cette époque, un ouvrage quelconque, si nous en croyons une note marginale qu'il ajoute de sa propre main au feuillet 127 et dans laquelle il nous dit qu'il n'avait alors que six ans. Il y a contradiction évidente : il est fort probable que cette date (16 mai 1773) ne se trouve là que pour donner plus de valeur aux événements racontés. En fait, l'œuvre a été écrite bien plus tard, après le départ d'Alvarado et même après la cession d'Oran à la Régence d'Alger (1792), puisque à la page 135 l'auteur souhaite qu'un autre historien poursuive son travail jusqu'à l'arrivée des Turcs dans la Place forte si longtemps espagnole.

La première partie, qui va de la conquête de Mers-el-Kébir (1505) à l'évacuation d'Oran, en 1708, ne possède aucune valeur historique ; très brève et très incomplète, elle contient un nombre incalculable d'erreurs et d'omissions importantes ; la liste des gouverneurs elle-même est, sur plusieurs points, inexacte.

La deuxième partie, plus étendue, rapporte l'expédition du duc de Montémar en 1732 et nous mène jusqu'à l'arrivée du Commandant Général don Narciso Vazquez (mai 1774). Il convient d'ajouter encore que les premières pages ont été textuellement copiées dans le *Mémoire* qu'avait fidèlement reproduit (p. 143 et suivantes) le chevalier don Antonio de Clariana dans sa traduction espagnole de l'ouvrage : *Histoire du Royaume d'Alger* publiée à Barcelone (chez Juan Pilferrer) en 1733. (1)

(1) La première édition de cet ouvrage parut à Amsterdam en 1725. Beaucoup de récits et de documents relatifs à cette expédition de Montémar nous ont été conservés, notamment aux Affaires Etrangères (Paris) et aux Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. Plusieurs sont écrits en français. Celui que Clariana et Tabalosos ont utilisé est dû à la plume de don Pedro de la Cueva, du Conseil de S. M., ministre honoraire à toge, membre de la Chancellerie de Grenade, Auditeur Général des Armées Royales de la Côte dudit royaume et du Corps expéditionnaire d'Oran (voir plus loin).

Le reste, rédigé sous forme de *Journal*, relate les principaux événements, heureux ou malheureux, qui se produisent dans la ville ou aux environs immédiats, les rencontres fréquentes avec les Maures, dont les tribus montent obstinément la garde devant les Places Fortes d'Oran et de Mers-el-Kébir ; car il faut dire que, par suite de la politique espagnole en Afrique, les Oranais sont vraiment prisonniers dans leurs murs. Nous assistons en somme à un siège, plus ou moins rigoureux, selon les circonstances, qui ne durera pas moins de soixante ans.

On ne trouvera ci-après que la traduction des pages consacrées à la seconde période de l'occupation espagnole : ce qui précède ayant été copié, en grande partie (comme la description d'Oran et le dénombrement des tribus oranaises), dans le *Mémoire* de Gaver et reproduit dans le livre déjà cité de Clariana.

AU LECTEUR

La chance d'avoir eu sous les yeux divers travaux, non seulement à la Cour lorsque, employé aux bureaux du Cabinet universel de la Guerre, je fus chargé des Archives de l'Artillerie et des Fortifications, mais encore par la suite dans les autres emplois que j'ai occupés, me donna l'idée d'acquérir pour ma satisfaction personnelle quelques renseignements sur les Présides d'Afrique. Je pris alors connaissance, entre autres choses, du *Catalogue Historique* écrit en 1742 par le Directeur du Génie, le Brigadier don Antoine Gaver, aux bons soins duquel furent confiées à cette époque les Fortifications des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir.

Pour la rédaction de son *Mémoire*, ce savant Ingénieur ne manqua pas de rappeler les événements plus ou moins importants qui se produisirent à l'expulsion des Maures d'Espagne, les conquêtes africaines exécutées sous les règnes de Ferdinand le Catholique, de Charles-Quint, de Philippe II jusqu'à l'avènement de Ferdinand VI ; il n'omit point de parler aussi de la conquête d'Oran en 1505 et de son évacuation en 1708, ni de la possibilité de poursuivre plus tard une entreprise si bien commencée. Il prétendait aussi que, pour le moment, il convenait de garder une attitude défensive et que les expéditions en territoire ennemi, étant donné l'état actuel des Barbares, étaient toujours dangereuses et que les prouesses de nos soldats ne compensaient point les revers possibles. Mais, dans ce travail, il se contentait de donner une idée superficielle des Généraux, des Gouverneurs et de plusieurs événements de son temps.

En somme, comme on a dit peu de choses sur ces Présides, et Gaver ayant passé sous silence bien des faits importants, je me suis décidé à compléter ces données en utilisant les Mémoires historiques et les relations dignes de foi, aussi bien anciennes que modernes, que j'ai pu recueillir. J'ai ajouté quelques détails concernant ces deux Places et leurs défenses, les réparations exécutées sous le gouvernement de chaque Général et les travaux qu'il conviendrait encore d'y effectuer.

J'ai donné encore la description de quelques autres Places espagnoles en Afrique, la mention des inscriptions, anciennes et modernes que l'on y trouve, ainsi qu'un abrégé historique que je termine en ce moment des possessions de Ceuta, de Mélilla, du Pégnon et d'Alhucémas, qui sont comprises dans la partie septentrionale de l'Afrique sur les côtes méditerranéennes, en face de l'Espagne, depuis le royaume de Tlemcen jusqu'aux royaumes de Fez et de Meknès.

Oran, le 16 Mai 1773.

SON EXCELLENCE LE DUC DE MONTÉMAR

(alors comte du même nom) (2)

Sa Majesté ayant résolu de reprendre aux Infidèles la Place d'Oran, après une reconnaissance secrète opérée par l'Ingénieur Directeur don Jaime de Siere (3), expédia le le Décret suivant :

« *Mon royal dessein est de ne laisser séparée du giron de l'Eglise et de notre religion catholique aucune partie des domaines confiés à mes soins par la divine Providence, lorsqu'elle m'a placé sur le Trône de cette Monarchie, que la supériorité et le grand nombre de mes ennemis aient arrachée par violence et par surprise à mon obéissance* (4). *Aussi ai-je toujours pensé à la récupération*

---

(2) Don Joseph Carrillo de Albornoz, comte de Montémar, était né à Séville en 1671 et appartenait à la noblesse andalouse. Il avait pris une part active à la Guerre de la Succession d'Espagne et, au moment de l'expédition d'Oran, il comptait parmi les plus brillants officiers de la couronne. Il avait publié sur l'art militaire plusieurs ouvrages remarqués : *Ejercicios que se deben practicar en Caballeria y Carabineros* (Madrid 1729) et *Avisos militares sobre el servicio de Infanteria en guarnicion y en campana* (Palerme, 1718).

Après la conquête d'Oran, il fut l'objet de l'admiration unanime en Espagne. Le roi lui accorda, pour le récompenser, le grade de Généralissime avec le titre de duc, et lui confia la direction des opérations en Italie, où il s'illustra, en 1734, par la victoire de Bitonto, qu'il remporta sur les Impériaux.

Après la prise d'Oran, un beau médaillon de bronze fut frappé en commémoration de cette victoire. Ce médaillon (côté face) représentait son buste en costume militaire avec l'inscription : Ios. CARRILLO ALBONOZ, DUX DE MONTEMAR et, en exergue : MDCCXXXV (date de la frappe) ; au revers : RECUPERATIS avec une Victoire debout sur un monceau d'armes, tenant dans sa main droite la couronne d'Espagne et celle des Indes dans sa main gauche.

Montémar publia encore, en 1735, un troisième livre : *Avisos militares sobre el servicio de la caballeria y dragones en campana* (Palerme. B. Paperini).

Il mourut en 1747.

A noter que le patronyme de ce vainqueur des maures : *Albernoz*, signifie: *le Burnous.*

(3) Rottembourg, ambassadeur de France en Espagne, écrit le 9 février 1732 : « On a fait passer, il y a six semaines ou deux mois sur un bâtiment français, un ingénieur déguisé avec ordre de visiter toute la côte et surtout les ports de mer Oran et Alger ».

(4) Cette phrase rappelle la lettre énergique qu'en 1708 le roi d'Espagne, Philippe V écrivait à son aïeul Louis XIV lorsque les Hollandais n'exigeaient rien moins de lui que l'abandon de son trône : « J'espère que vous écouterez plutôt la grandeur et la bonté de votre cœur qui parle pour moi ; mais quoi qu'il arrive, je crois que vous me rendez assez justice pour croire

du territoire perdu ; mais comme les événements malheureux ont empêché jusqu'à ce jour l'exécution de mes désirs, je n'ai pu employer à cette importante fin les forces considérables que la Toutepuissance divine a remises à ma volonté. Mais aujourd'hui, bien que non entièrement libre d'autres soucis, j'ai résolu de ne point retarder davantage la reconquête de la belle Place forte d'Oran où s'illustrèrent jadis le courage et la piété chrétienne de la Nation Espagnole.

Il convient de considérer tout d'abord qu'étant au pouvoir des barbares Africains, cette Place est une porte fermée à l'extension de ma religion sacrée, une porte ouverte à l'esclavage des gens qui vivent sur les côtes voisines de l'Espagne. Et l'on est en droit de craindre que cette Nation, une fois instruite en l'art de la guerre et sur mer et sur terre, n'utilise les formidables et inévitables avantages que lui donnerait la situation de cette Place, avec son port, sur les provinces de ce Royaume les plus rapprochées, profitant d'une négligence ou d'un moment où elles seraient moins pourvues de forces militaires qu'elles ne le sont présentement, grâce à l'aide du Tout Puissant.

Pour cette si importante expédition, j'ai ordonné de rassembler en Alicante une Armée d'environ 30.000 fantassins et cavaliers, pourvus de tous les vivres, de l'artillerie, des munitions et provisions nécessaires pour une entreprise si ardue, sous les ordres du Capitaine Général Comte de Montémar et autres officiers généraux et subalternes que j'ai nommés (car de leur expérience et de leur valeur j'attends un succès en tous points favorable). Ces troupes, embarquées sur les bateaux que j'ai fait apprêter en nombre considérable et escortées par les escadres de navires, de galères et galiotes que j'ai convoquées dans ce but, partiront immédiatement à la conquête de la Place d'Oran.

Et puisque toutes les précautions humaines ne peuvent, sans les secours de la Toutepuissance divine, assurer le

---

que je ne quitterai l'Espagne qu'avec la vie, que je ne suis point capable de redescendre du trône où Dieu a daigné me faire monter et qui m'appartient si légitimement, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines et que je mourrai plutôt à la tête de mes troupes en défendant mes Etats que de les abandonner lâchement ».

succès d'aucune entreprise, j'ai décidé que dans tous mes royaumes on fasse des prières publiques pour qu'Elle protège mes armées royales et favorise mes très vifs désirs d'atteindre le but d'une si grande expédition.

Et ainsi j'ai voulu porter ceci à votre connaissance, pour que vous secondiez l'accomplissement, comme il a été fait dans d'autres occasions semblables; et pour ma satisfaction, j'espère de votre loyauté, de votre amour, de votre zèle pour le plus grand service des deux Majestés, que vous m'aiderez avec toute l'ardeur et la sincérité qui correspondent à une affaire d'un caractère si religieux.

A Séville, le 6 juin 1732 ». (5)

---

(5) A propos de cette expédition, voici les lignes substantielles, dépeignant la situation et l'état d'esprit de l'Espagne et des chancelleries au moment des préparatifs, écrites par Mgr. Baudrillart dans son ouvrage sur *Philippe V* t. IV, p. 130) :

« Une entreprise dont les préparatifs avaient fort inquiété l'Europe et très particulièrement la France, détournait alors l'attention de Leurs Majestés Catholiques (Philippe V et Elisabeth) de cette question autrichienne qui préoccupait presque exclusivement les hommes d'Etat du continent.

Les vaisseaux qui avaient été préparés et réunis pour l'expédition d'Italie n'avaient pas été désarmés. Loin de là : on en faisait venir de nouveaux de Barcelone et on augmentait leur force. On se perdait en conjectures ; par moments, Rottembourg (l'ambassadeur français) croyait qu'on méditait un coup contre Gibraltar, peut-être avec le consentement tacite du roi d'Angleterre qui ne serait pas fâché de se débarrasser de la question ; d'autres fois, il imaginait que Patino (le premier ministre espagnol) voulait intimider la France.

Vers le milieu de mars, il se décida à dire à Leurs Majestés Catholiques « que les ministres qui résidaient en France en étaient très inquiets et curieux et que la tranquillité où on nous voyait tandis que les troupes espagnoles s'assemblaient sur les frontières du royaume attirait beaucoup de questions ». La reine se mit à rire : « Avouez, monsieur le Comte, que vous ne nous dites cela que pour le savoir ! — Je ne serai jamais assez indiscret, reprit l'ambassadeur, pour demander à Vos Majestés choses qu'il leur répugnerait de me dire. — Nous ne vous en savons, dit la reine, aucun mauvais gré ; cette curiosité est bien permise dans la place où vous êtes et, comme le Roi est très persuadé de votre discrétion et que vous êtes véritablement de nos amis, je ne doute point qu'il vous confie son secret ». Le Roi dit alors « avec précipitation qui marquait une bonté infinie, que c'était pour Oran ». La Reine ajouta que le Roi avait depuis longtemps cette idée et qu'il lui répugnait que les Infidèles lui eussent enlevé cette Place pendant son règne. Philippe fit encore observer qu'Oran était un bon port, utile à l'Espagne. « Mais, dit encore Elisabeth, pourquoi armez-vous à Toulon ? » Le comte de Rottembourg répondit qu'il ne s'agissait que d'exercer la marine et de promener le pavillon. « J'avais ouï dire, fit la Reine, qu'on avait insulté votre consul à Alger ; ce serait fort bien de combiner nos deux attaques ».

Telle n'était pas la pensée du gouvernement français ; la réponse de Chauvelin aux confidences de Philippe V fut un blâme sévère...

Les préparatifs se firent dans le plus grand secret. Keene, ambassadeur d'Angleterre ajoute qu'il n'a pu obtenir que des réponses évasives. Les secrétaires recevaient en même temps ordres et contre-ordres. On remit aux capitaines des instructions séparées, sous pli cacheté, qu'ils ne devaient ouvrir qu'à telle latitude après leur départ. On ne connut la vérité que le 6 juin.

A Barcelone, à Alicante et à Cadix, comme sur toute la côte méditerranéenne d'Espagne, on fréta des embarcations de transport et l'on embarqua les troupes et les munitions préparées; mais la baie d'Alicante fut le lieu du rassemblement général et d'embarquement pour la plus grande partie de l'Armée. Voici le détail des divers armements, le nombre des troupes, l'artillerie, les vivres, les provisions et les munitions:

Officiers généraux :

Capitaine Général

Son Excellence Monsieur le Comte de Montémar.

Lieutenants Généraux

Le marquis de Villadarias (6), les comtes de Marsillac et de Zueveghen, les marquis de Santa Cruz (6), de Gracia Réal, de Monréal, le baron de Sandrask, don Gonzalve Carvajal.

Maréchaux de Camp

Don Alexandre de la Motte (6), les Comtes de la Laing, de Macéda, de Zézil, don Bartholomé Ladron, don Jean-Baptiste de Gages, don Raynal Magdonal, don Isidore Parma, le marquis de la Mina, le comte Mariani, commandant l'Artillerie, don Lucas Fernand Patiño.

Major général

Le marquis de Gracia Real.

Adjudants du Major général

Le colonel don François Savila (capitaine et adjudant-major des Gardes Espagnoles) et don Jaime Raymond (Adjudant-major des Gardes Wallones).

Rottembourg écrivait de Séville le 16 mai : « Jugez de l'armement qui va dépeupler et énerver l'Espagne... Personne ne sait que penser sur le Roi et sur la Reine. Chacun se demande quel profit la Reine tirera-t-elle donc de l'Afrique ?... »

Et le 25 mai : « Ce qui se passe ici est toujours également incompréhensible. Depuis trois fois vingt-quatre heures, le Roi n'a été qu'une demi-heure au lit. Je n'ose entreprendre de vous peindre sa figure, ni ses habillements. Jugez du dérangement intérieur par l'expédition d'Afrique dans ces conjectures-ci... »

Enfin, le 6 juin : « Les repas, les sommeils, tout est plus dérangé que jamais. Le Roi est resté avant-hier onze heures à table. Il passe les nuits à causer seul avec Brière qui prétend qu'il ne lui parle que de l'expédition. Les spéculatifs jugent qu'il a fait vœu de ne pas changer d'habits qu'il n'ait conquis Oran ». (Affaires étrangères. *Correspondance politique. Espagne* vol. 290 p. 397 et ss.).

(6) Plus tard Commandant Général d'Oran.

Maréchal des Logis Général de la Cavallerie

Le duc de San Blas. (7)

Adjudant du Maréchal des Logis

Le Lieutenant-Colonel don Louis de Casasola.

Major Général des Dragons

Don Garcie de Paredes.

Quartier-maître général

Le brigadier don Isidore Barbuen (commandant du Génie).

Brigadiers d'Infanterie

Don Louis Porter, capitaine des Gardes Wallones;
don Pierre Storf, colonel du régiment de Hainaut;
le marquis de Bay, colonel du rég. des Fandres;
le marquis de Tay, capitaine des Grenadiers des Gardes Wallones;
don Melchior de Abarca, cap. des Grenadiers des Gardes Espagnoles;
don Joseph Aramburu, (6) cap. des Gardes Espagnoles ;
le Prince de Yachi, col. du Rég. de Parme;
don Manuel de Zada, grand châtelain d'Amposta, col. du Rég. d'Aragon;
don Jean François Orcasitas, Inspecteur de l'Infanterie;
don Grégoire Fixerat, major de Tranchées;
don Salvador Roldan, col. du rég. d'Espagne;
le marquis de Valdecañas, col. du rég. de Victoria.

Brigadiers de Cavalerie

Don Philippe Ramirez, commandant de la Cavalerie;
don Jaime de Silva, col. du rég. de la Reine.

Brigadiers de Dragons

Don Bernardin Marimon, commandant des Dragons;

(7) Le duc de San Blas, ainsi que le brigadier Vandercruz, Colonel du Régiment de Belgique devait tomber mortellement blessé au cours des premières attaques : s'étant avancés un peu trop témérairement, ils furent chargés par un grand nombre de Maures qui leur coupèrent la retraite. Après le triomphe, le frère du duc de San Blas fut placé à la tête du régiment d'Alcantara et reçut une Commanderie.

(6) Plus tard Commandant Général d'Oran.

don Diègue Ponce, col. du rég. de Numance;
don Charles Vandercruz, col. du rég. de Belgique.

Etat-major de l'Artillerie

Le comte Mariani, commandant;
second commandant: le brigadier don Guillaume Benque, lieutenant provincial;
le colonel don Michel de Tortosa, lieutenant provincial et 40 autres officiers.

Génie

Don Isidore Berbuen, commandant;
le brigadier don Pierre Coisebox, directeur et 40 autres officiers.

Ministres généraux de l'Armée

Grand aumônier et vicaire général, don Jean Bernardin Roxo ;
Intendant général: don Joseph de Contamina;
Auditeur général : don Pierre de la Cueva (8) ;
Payeur: don Salvador de Queretazu;
Trésorier: don Alexandre Ugarte.

Commissaires de Guerre

Don Joseph Verdugo, don Alphonse Raxo, don Pierre Rebollar, don Joseph Rey, don François Pinéda (secrétaire général).

Hôpital

Directeur: don Jean-Laurent del Real;
Payeur: don Joseph Palacios;
Premier médecin : don Louis Chacon;
Chirurgien-major: don Pierre Sorel;
second chirurgien: don Jean Cherri; dix autres chirurgiens et 30 aides-médecins.

Adjudants du Général

Les colonels don Louis Judice et don Diègue Merino; le lieutenant-colonel don Jean Palafox; les capitaines don François Guzman, comte de Valdehermoso, don Manuel Moron, don Jean de Chinchilla, don Pierre Ponce, don

---

(8) Don Pierre de la Cueva écrivit une relation de ces événements qui fut utilisée par Antoine Gaver et Clariana.

Joseph-Marie Milan ; le Garde-du-Corps marquis de Camarena.

Officiers volontaires et autres aventuriers

Le brigadier duc de Populi, les colonels comte de Birhaven, don Joseph Caraveo, don Christophe Franqui; les exempts de Garde du Corps comte de Berme, don François-Xavier de Lansa, don Scipion Filomarino, don Jean Chenchi, don François-Armand de la Camara; les lieutenants-colonels don Bernardin Sifuentes, don Joseph Davila, don Henri Mariñao; le premier Lieutenant de Gardes Espagnoles, don Antoine Curado; les seconds Lieutenants don François de Villavicencio, don Augustin de Ahumada, don Augustin de Alencastre, don François Ledesma; les capitaines comte de Landolina, don Gonzalve Chacon, don Diègue Yopulo, don Antoine Morales, don Etienne Palomares ; les enseignes de Gardes don Pierre Narvaez, don Pierre Salazar ; le Cadet de Gardes don Antoine de Zuñiga et la Cerda ; le comte de Villafranca ; le marquis de Campollano ; le sous-lieutenant don Jean del Campo ; don Antoine Berrio.

INFANTERIE.

Régiments	*Bataillons*	*Soldats*
Gardes Espagnoles	4	2924
Gardes Wallones	4	2924
Espagne	2	1464
Soria	2	1464
Victoria	2	1464
Cantabria	2	1464
Asturies	2	1464
Irlande	1	733
Ultonia	1	733
Aragon	2	1464
Flandres	2	1464
Second de Namur	1	733
Hainaut	2	1464
Anvers	2	1464
1er et 3e bat. de Suisses de Nidriz	2	1277
Artillerie	1	600
	32	23100

Cavalerie.

	Escadrons	
La Reine	3	417
Le Prince	3	417
Santiago	3	419
Grenade	3	419
	12	1676

Dragons.

Belgique	3	425
Sagunte	3	425
Numance	3	425
Lusitanie	3	425
	12	1700

Une compagnie de Fusiliers de montagne (Getares et Tarifa)	30
Une compagnie de guides (originaires d'Oran) avec leur capitaine don Christophe Galiano et leur Lieutenant don Joseph del Pino	30
Le Prévôt avec sa compagnie	30
Total.......(soldats).	26.616

Artillerie.

108 canons (60 du calibre 21; 20 du calibre 16; 12 du calibre 12 et 16 du calibre 6). 20 mortiers de 18 pouces et 40 de 12 pouces.

Munitions, vivres et provisions.

Affûts de tout calibre	200
Chars couverts	20
Avant-trains	2.240
Chariots légers	60
Charrettes légères	60
Pelles, pics, hottes et autres instruments de manœuvres	25 500
Bombes de toute sorte	76.420
Boulets de canon	80.690
Grenades à main	56.000
Balles de fusil (quintaux)	1.522

Caisses de cartouches	8.000
Poudre (quintaux)	12.427
Bourres pour l'artillerie	33.000
Fourneaux de campagne	87
Fusils de rechange	12.000
Fascines de 12 pieds	40.000
Fascines de 9 pieds	20.000
Saucissons (gros fagots)	14.000
Sacs pour tranchées	80.343
Outres de trois quarts chacune	6.000
Fers à cheval	14.000
Vaches	400
Moutons	1.576
Mules pour l'artillerie	140
Bêtes de somme	150
Chevaux de frise	780
Bois de chauffage (arrobes: l'arrobe, 25 liv.)	190.000
Orge (fanègues: la fanègue, 4 boisseaux)	36.000
Paille (arrobes)	220.000
Rations	2.000.000

Enfin on emporta tout ce dont a besoin une armée fort bien pourvue pour exécuter une importante expédition. Les convois arrivèrent de Cadix et de Barcelone; lorsque toutes les embarcations de transport furent réunies, du 3 au 13 juin, on y embarqua tout le matériel d'une si grande entreprise.

Voici le tableau des navires de guerre, sous les ordres du Lieutenant-général de la Flotte, don François Cornéjo, à bord du *St-Philippe:*

Navires	*Canons*	*Commandants*
le *St-Philippe*	80	don Jean Jordan
le *Santiago*	60	don Joseph Herrera
le *Galice*	70	Comte de Bene
le *Castille*	60	don Jean Navarro
le *St-François*	50	don Jacob Maraviella
la *Renommée-Rapide*	50	don François Musi
la *Famille-Royale*	70	don Diègue Lalanda
l'*Andalousie*	60	don Nicolas Giraldino
le *Conquérant*	60	don Martin Chaus
l'*Hercule*	60	don François Liaño
Paquebot *St-Diègue*	50	don Joseph Pigarro
Paquebot le *Jupiter*	50	don Manuel de Sola

Bombarde n° 1 don Jean-Baptiste Danero
Bombarde n° 2 don Joseph Hage

De plus: 7 galères d'Espagne commandées par le Lieutenant général don Michel Reggio ; les frégates d'Ibiza, les 4 garde-côtes du Royaume de Valence: l'ensemble de la Flotte comprenait 525 voiles.

Toute la troupe fut expédiée sur 274 bateaux (46 navires, 22 frégates, 45 saïques, 70 pinques, 6 balandres, 2 hourques, 76 tartanes, 2 polacres, 3 paquebots, 2 gabares. Les autres 373 portaient l'artillerie, les vivres, les provisions et munitions; c'étaient 63 navires, 28 frégates, 52 saïques, 74 balandres, 85 tartanes, 38 pinques, 26 galiotes, 5 paquebots et 2 hourques; de plus on débarrassa 57 unités navales (saïques, pontons, galiotes et chebecs) pour servir au débarquement.

Le 15 juin cette Flotte formidable et dont on avait rarement vu la pareille, mit à la voile; puis avec des vents peu favorables et avec un si grand nombre d'embarcations si différentes, elle se vit obligée de rester sept jours à l'abri du cap de Palos, où, le vent étant presque tombé, elle leva l'ancre le 24, dans la direction du Sud-Ouest. Les instructions nécessaires ayant été données, elle poursuivit sa route, sans devoir rien changer à l'ordre prévu; et poussée par un vent des plus favorables, elle aperçut, le 25 juin, la côte oranaise; mais à cause des courants et des vents contraires, elle ne put doubler le cap Falcon ni mouiller dans la baie qu'il forme. On n'y jeta l'ancre que le 28: n'ayant pas eu à déplorer la perte d'une seule embarcation. (9)

---

(9) Voici d'après des documents contemporains, l'ordre que devait conserver la Flotte pendant la traversée :

AVANT-GARDE

Galice *St-Philippe* *St-Diègue* *Santiago*

Les six Pontons avec les Galiotes qui les remorquent

L'Infanterie (banderoles rouges)

La Cavalerie (banderoles jaunes)

Castille

Hôpital. Train d'Artillerie avec ses provisions et munitions (banderoles blanches et bleues)

St-François. *La Renommée.*

L'Orge (banderoles blanches et jaunes)

La Paille (banderoles blanches)

La Poudre (banderoles bleues)

La Famille Royale

Les rations et les vivres (banderoles blanches et rouges)

La farine (banderoles bleues et rouges)

Les vaches et les moutons (banderoles bleues et jaunes)

Bombarbe n° 2 *Bombarbe n° 1*

L'Hercule. *Le Jupiter.*

Les Galères

Sur les ordres du Capitaine Général Comte de Montémar, on décida de débarquer à la plage des Aiguades qui se trouve à environ une lieue vers l'Ouest du Châteaufort de Mers-el-Kébir. Dès la minuit, on disposa pour atteindre la rive cinq cents barques bien alignées, sous la direction de don Jean Navarro, du comte de Bene et de don François Liaño, capitaines de vaisseaux et sous la protection des navires de guerre, des galères et galiotes placés de chaque côté.

Le Capitaine Général, ayant constaté qu'il n'y avait pas de Maures sur la plage pour gêner le débarquement (car quelques petits groupes aperçus ne constituaient pas un obstacle sérieux), ordonna, aux premières lueurs de l'aube, de faire descendre à terre toute la troupe, même sans observer l'ordre prévu. L'opération réussit à merveille: les troupes commandées par leurs généraux occupèrent les monticules voisins de la rive jusqu'à la fin du débarquement.

Le long de notre front il y avait bien quelques groupes de Maures qui, de loin, faisaient le coup de feu, et blessaient quelques hommes. Alors, on détacha, en avant des bataillons, des groupes de douze à quinze hommes avec un sergent, pour les chasser à coups de fusil. Le gros de leur troupe se voyait au sommet de la colline et un détament d'environ deux mille hommes, cavaliers et fantassins, vint se jeter sur la droite de l'Armée, occupa une petite hauteur, sur le versant de laquelle il y a une source et nous empêcha d'en utiliser l'eau.

A quatre heures de l'après-midi, le Capitaine Général dépêcha les compagnies de Grenadiers de l'aile droite, commandées par le maréchal de camp don Lucas Fernando Patiño, et 400 chevaux sous les ordres du Maréchal de camp Marquis de la Mina pour occuper cette hauteur et en déloger les Maures; la cavalerie devait, pendant ce temps essayer d'encercler une partie des ennemis. Mais à la vue du mouvement exécuté par cette troupe, les Maures regagnèrent le haut de la montagne et rejoignirent le reste de leur armée, en suivant le même chemin qu'à la descente. Les grenadiers occupèrent ledit monticule, s'y établirent. Ainsi se passa la journée du 29; pendant la nuit, toute la montagne fut couronnée des nombreux feux allumés à son sommet par les Maures.

Dans la matinée du 30, on décida qu'à la gauche de

l'Armée et au pied du mont que l'on appelle le *Santon*, on commencerait à construire un fort, qui dominerait la côte et assurerait le débarquement des provisions et la garde des munitions déposées à terre. (10)

Les troupes de gauche, commandées par le Lieutenant Général comte de Marcillac, qui devaient protéger les travailleurs, engagèrent insensiblement le combat avec les Barbares qui descendaient de la colline pour les molester et attaquaient avec une grande violence. A ce moment on fit avancer le Capitaine don Manuel Aparicio, qui, avec 50 dragons, exécuta crânement l'ordre reçu et tomba en combattant valeureusement. Il fallut soutenir les cavaliers engagés et toute l'Armée se mit en mouvement en voyant les Infidèles charger de toutes leurs forces sur ce point. Pour cela le comte de Montémar les fit attaquer par l'aile gauche et lança le centre et la droite à l'escalade de la colline d'où les ennemis descendaient. Ce qui fut exécuté avec une très grande intrépidité et avec ardeur, malgré le nombre des adversaires et la pente presque inaccessible qu'il fallait gravir: on devait en effet traverser le ravin que forment en cet endroit le Djebel du Santon et la colline que l'Armée avait en face d'elle et les ennemis, qui le prenaient d'enfilade sous leurs feux, opposaient une très vigoureuse résistance.

Les grenadiers de l'aile gauche, soutenus par quatre bataillons des Gardes Wallones et par le reste de la troupe qui les suivait, délogèrent peu à peu les Maures et les chassèrent des hauteurs qui dominaient le ravin; ils se retirèrent sur la seconde montagne plus élevée que la première. Ces grenadiers, commandés par le Maréchal de Camp don Alexandre de la Motte, occupèrent alors la colline du Santon et les hauteurs au-dessus de Mers-el-Kébir.

---

(10) Plus tard, dans son rapport au ministre de la guerre daté de Barcelone 1775, et relatif à l'expédition malheureuse d'O'Reilly contre Alger, le maréchal de camp don Diègue de Brias, capitaine des Gardes Wallones écrira : « J'ai assisté à la conquête d'Oran, en 1732. Lors de cette expédition, celle qui peut le mieux se comparer à la présente, on exécuta le débarquement sur la plage des Aiguades ; l'armée se forma en un rectangle et la troupe fut aussitôt garantie sur ses fronts et ses flancs par des chevaux de frise, bien que l'ennemi eût peu de cavalerie, 2.000 hommes au plus, si ma mémoire ne me trompe pas.

A Oran, notre attaque avait été presque imprévue pour l'ennemi qui en éprouva une telle panique qu'il abandonna la Place et ses forts sans entrer en action en attendant le débarquement complet de l'armée espagnole...

La dernière expédition a été inférieure (en moyens d'action) à celle d'Oran, où nous avions plus de monde, où l'ennemi fut surpris et où nous avions pris plus de précautions... »

L'Armée se trouvait extrêmement fatiguée, sans vivres et sans eau, ce qui l'empêcha de poursuivre l'adversaire, qui se maintint sur les postes excellents qu'il occupait, c'est-à-dire sur le plateau des Tortues. Cette nuit-là, il n'y eut qu'une fausse alerte, causée par des coups de fusil tirés par nos soldats, qui occasionnèrent la mort du sous-lieutenant don Manuel Lazo; deux autres furent blessés: le sergent-major don Louis Crel, du régiment d'Espagne, comme Lazo et don François Pineda, secrétaire du Capitaine Général.

Dans la matinée du 1er juillet, on commença à tracer un chemin depuis ledit ravin jusqu'à la côte; pour y faire passer l'artillerie et le matériel de siège, qui serviraient à battre le château-fort de Mers-el-Kébir. Mais à deux heures de l'après-midi le Capitaine Général fut avisé par le Consul de France qui résidait à Oran, que les Maures, épouvantés par les événements de la veille, avaient, pendant la nuit, abandonné la ville et ses châteaux; le Bey avait emporté, avec sa Garde, toutes ses richesses, dont il avait chargé deux cents chameaux. (11)

Sans perdre de temps, en suivant les hauteurs par où les Maures avaient disparu, l'Armée chrétienne vint déboucher devant le village d'Yfre, voisin d'Oran. On avait laissé, pour garder le fort commencé près de la plage, le Maréchal de Camp don Bartholomé Ladron, avec deux bataillons et quelques escadrons de cavalerie ; sur la colline du Santon, le Maréchal de Camp don Alexandre de

---

(11) Dedaux, consul de France à Oran, dans une lettre écrite à Rottembourg le 30 juillet 1732, lui donne quelques détails sur cet événement. Après avoir raconté que les Maures les avaient brimés et même volés dès l'apparition des Espagnols sur la côte africaine, qu'ils avaient dû faire le coup de feu par les fenêtres, il ajoute qu'ils s'étaient, par une porte secrète, réfugiés au consulat anglais, mais que le sieur Peyrade, ayant été capturé, avait eu la tête tranchée. Le 30 Juin, dès 7 heures du matin, les Maures attaquaient le consulat d'Angleterre. Vers dix heures, dans une accalmie, Dedaux envoyait par mer une lettre au général espagnol devant Mers-el-Kébir. « Je l'avisai, dit-il, que le Bey avec toute son armée avait abandonné la ville et tous ses châteaux le 30 Juin à 2 heures après minuit et qu'il pouvait en toute sécurité faire marcher son armée pour venir icy s'emparer de la ville et châteaux ; où estant arrivé le même jour du 30 à 7 heures du soir, il prit entière possession, sans avoir occasion de tirer un coup de fusil... Dès qu'il parut, j'eus l'honneur de luy aller rendre mes devoirs et Montémar m'assura de sa reconnaissance ».

Comme on le voit, Dedaux se trompe quand à la date de l'entrée des Espagnols dans Oran ; elle eut lieu le 1er Juillet et non, comme il écrit, le 30 Juin.

la Motte, avec les grenadiers qui l'occupaient pour surveiller la forteresse de Mers-el-Kébir. (12)

Le 1er juillet 1732, vers sept heures du soir, le comte de Montémar prit possession, avec l'avant-garde de l'Armée royale, de l'importante Place forte d'Oran et de tous ses châteaux abandonnés. La ville était déserte. L'armée campa dans les environs. (13)

Il convient de considérer que, grâce à la visible protection de la Providence divine, la bataille, à peine commencée le 29 dès le débarquement des troupes, et poursuivie pendant les trois jours successifs, avait eu pour résultat de déloger les Infidèles de leurs importantes positions et de les disperser, si bien qu'ils n'avaient même pas pensé à se retirer derrière les murs de la Place, de ses châteaux et de ses forts, ni à emporter leurs biens. Il faut ajouter aussi, à la gloire de Dieu, que leur terreur annihila complètement leurs projets de défense; car ils avaient préparé un train de douze canons, disposés sur leurs affûts et avant-trains pour les utiliser hors des remparts; ils ne surent ni s'en servir, ni les détruire, ni les emporter et les nôtres les trouvèrent entre les forts de St-Philippe et de St-André, où ils les avaient amenés.

Le 2 juillet, le Capitaine Général Comte de Montémar alla prendre possession du château-fort de Mers-el-Kébir; car sévèrement bloqués par le Maréchal de Camp don Alexandre de la Motte et ses grenadiers, les quelque cent Turcs de la garnison étaient dans l'obligation de capituler; ce qu'ils firent à l'arrivée du Général. Ils acceptèrent les conditions qu'on leur offrit et on leur permit de s'embarquer pour se rendre à Mostaganem.

Dans la Place d'Oran, ses forteresses et ses châteaux, ainsi que dans celui de Mers-el-Kébir on trouva 138 canons (dont 87 de bronze et 51 de fer), 7 mortiers, beaucoup de munitions de guerre et des provisions de bouche pour un long siège. (14)

---

(12) Lorsque, plus tard, don Alexandre de la Motte fut nommé Commandant Général d'Oran, il crut devoir, par l'apposition sur les murs de Mers-el-Kébir d'une plaque de marbre (dont la description sera donnée plus loin) commémorer cet épisode important du siège.

(13) Voir sur le Plan d'Oran l'emplacement des troupes après la prise de la ville.

(14) De Rottembourg écrit à ce propos : « Tous les affûts et les canons des Mores estoient d'ouvrages anglais et marqués pour tels. Le Roy en est extrêmement piqué et n'a parlé d'autre chose la nuit dernière ».

Les ennemis abandonnèrent également dans le port une grande galiote et cinq brigantins, dont ils se servaient pour la course, au grand préjudice de la Chrétienté.

L'Armée des Infidèles que l'on avait vaincue comprenait 22.000 Arabes et 2.000 Turcs; parmi ces derniers plusieurs appartenaient à la garnison de Mers-el-Kébir, qu'ils n'avaient pu rejoindre après la prise de la colline du Santon par les troupes du Roi.

On ne put évaluer leurs pertes, par suite de la coutume qu'ils observent toujours comme un rite de leur Religion de retirer leurs morts.

L'Armée royale n'eut que 38 morts et 150 blessés, parmi lesquels le lieutenant-capitaine don Louis Liot Denglegat, le premier lieutenant-capitaine don François Brias de Molanguien, le second lieutenant don Augustin de Vié, le second lieutenant don Philippe de Riou, les enseignes don Louis de Miliancourt, don Jean Bonar et don Louis Liot, les deux premiers seulement avec des blessures graves: ils appartenaient tous au régiment des Gardes Wallones. Dans le régiment des Asturies, fut blessé l'adjudant don Jean Lopez de Alcala; dans celui de Flandres, le capitaine de grenadiers don Antoine Lallemand et le lieutenant don Jean Ypsias; dans celui de Victoria, le lieutenant de grenadiers don Denys Fernandez; dans celui de Hainaut, le lieutenant-colonel marquis de Turbilli, le capitaine de grenadiers don Conrad Suasdal, le lieutenant don Michel de Monségur, le lieutenant don Jaime Mathieu; dans celui d'Anvers, le capitaine de grenadiers don Diègue Vartes, gravement blessé et dans celui des Suisses, le capitaine don Joseph Victor Sehorno.

Ce triomphe, dû à la visible assistance de Dieu a rendu à la Couronne d'Espagne l'importante Place d'Oran avec la baie spacieuse de Mers-el-Kébir et le château-fort qui lui donne son nom et qui, bâti sur le roc ne peut être battu ni miné. La bonne situation d'un port si célèbre et si grand donne encore un plus grand prix à la reprise de ces forteresses et immortalise cette glorieuse conquête. (15)

---

(15) L'annonce de la prise d'Oran provoqua dans toute l'Espagne des manifestations d'allégresse. Le Roi et la Reine en éprouvèrent une joie inconcevable. Il y eut partout des réjouissances publiques et de grandes illuminations ; on chanta des *Te Deum* dans toutes les églises. Les officiers avec Montémar, reçurent des récompenses et de l'avancement. Le gendre

du général en chef fut nommé colonel du Régiment de Sicile avec une Commanderie de 400 pistoles ; le frère de San Blas tombé pendant les premières attaques reçut aussi une Commanderie et le régiment d'Alcantara.

Philippe V annonça officiellement la victoire au Roi de France par la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et neveu,

« Comme je ne doute pas que votre Majesté, par bien des raisons s'intéresse autant à la gloire de mes armes, que je prends part à la gloire des siennes (surtout quand les miennes sont employées contre les ennemis de la Foy), j'ay crû que je ne devois pas différer un instant à informer Votre Majesté que mes troupes débarquèrent avec tout le bonheur possible dans le voisinage de Mazarquivir le 29 du mois de Juin dernier ; que le 30, elles remportèrent une bataille complète sur les Maures, et occupèrent une montagne nommée le Saint, qui étoit un poste très important ; que le 1er du présent mois de Juillet, elles se rendirent maistres de la Place d'Oran et de tous ses forts ; et qu'enfin le jour suivant, 2e du courant, le château de Marzalquivir se rendit par capitulation. Et me remettant aux nouvelles circonstances de ces heureux succès, que j'ordonne au Marquis de Castélar de communiquer à Votre Majesté, je m'en réjouis avec Elle, étant persuadé, qu'elles causeront à Votre Majesté une joye égale à la mienne. Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Majesté les assûrances de la cordiale et tendre amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Neveu

de Votre Majesté
bon frère et oncle

A Séville, le 9 Juillet 1732.

Signé : PHILIPPE ».

(Cette lettre inédite figure dans les dossiers des AFFAIRES ETRANGÈRES. *Correspondance politique.* Vol. 390, p. 85).

Montémar s'embarqua, pour revenir en Espagne le 30 Juillet, avec la plus grande partie de l'Armée. Ce jour-là Dedaux écrit à Rottembourg : « Montémar va s'embarquer dans ce moment. Il laisse 6.000 hommes ou environ dont 500 dragons ». Il ajoute qu'il lui a donné une lionne de la plus belle race pour le Roi Catholique. Et ceci nous remémore le célèbre épisode que Cervantès nous conte dans son *Don Quichotte* au chapitre XVII (livre II) : la rencontre du Chevalier de la Manche avec « les deux braves lions en cage que le Général d'Oran envoyait en présent à Sa Majesté ».

Année 1732

SON EXCELLENCE DON ALVARO NAVIA OSORIO

Marquis de Santa Cruz (16)

Depuis le 31 juillet et durant tout le mois d'août, il n'y eut que quelques escarmouches avec les Maures les lundi, jeudi et vendredi de chaque semaine et chaque fois trois ou quatre d'entre eux tombèrent sous les boulets de nos canons ou les balles de nos fusils.

Le 12 septembre, ils campèrent en face des châteaux St-André et St-Philippe, mais à une distance assez grande de la ville

Le 15, à deux heures de l'après-midi, on découvrit au loin un grand nombre de Maures qui, précédés de bannières arrivaient du côté de Rosalcazar et de St-André. Aussitôt le marquis de Santa Cruz fit sonner la générale pour que tout le monde prît les armes; ce qui fut fait: chaque régiment occupa sur les remparts le poste qui lui était assigné; les Compagnies de Grenadiers, des piquets d'infanterie et de cavalerie se tinrent prêts à exécuter une sortie pour les attaquer; mais ce ne fut pas nécessaire, parce que les ennemis battirent aussitôt en retraite.

Le lendemain il n'y eut qu'un échange de coups de feu aux abords de la source de St-Philippe; quelques

---

(16) En annonçant à son souverain la nomination du Marquis au gouvernement d'Oran, l'ambassadeur français ajoutait : « On prétend que le poste vaudra 50.000 écus et autant plus qu'on lui alloue les appointements de capitaine général payés par la Croisade, qui est un fond immanquable ». La charge de gouverneur d'Oran était très recherchée par les gens de la noblesse espagnole. Les avantages, pécuniaires et moraux qu'elle procurait expliquait le dicton : « *O rey en Castilla o alcade en Berberia : Roi en Castille ou Gouverneur en Berbérie* ».

Don Alvaro de Navia Osorio, vicomte del Puerto, marquis de Santa Cruz, appartenait à l'une des plus illustres familles de la principauté des Asturies ; il était né en 1687. Nommé, à 15 ans. colonel du régiment des Asturies, il fit ses premières armes dans la guerre de Valence, puis au siège de Tortose, sous les ordres du duc d'Orléans. Il servit ensuite en Sicile avec Patino, alors Intendant de l'Armée et en Sardaigne. Il représenta l'Espagne à la signature du traité de Hanovre. Nommé par la suite ambassadeur à Paris (vers la fin de l'année 1727), il collabora à la rédaction du Traité de Soissons. On s'accordait à louer sa justesse d'esprit, sa conversation agréable et ses réparties piquantes, sa vivacité et son caractère droit et sincère. Il avait rédigé un grand ouvrage qui parut en douze volumes (à Turin et à Paris) sous le titre : *Réflexions politiques et militaires*. Cette œuvre fut bientôt traduite en français par M. Vergy (Paris 1735-1738). Quelques temps avant l'expédition d'Oran, à laquelle il prit part avec le grade de Lieutenant Général, il avait été nommé gouverneur de la Place forte de Ceuta.

Maures y périrent. On aperçut aussi un campement de Turcs, à la distance d'un tir de fusil du précédent.

Le 22 se présenta devant la Place un homme bien habillé à la mauresque, qui prétendit être de sang chrétien et avoir été capturé dans son jeune âge avec ses parents originaires de Milan; on l'avait, ajouta-t-il, séparé de ses parents et élevé dans la religion musulmane, aussi avait-il oublié la foi de ses aïeux. Il dit aussi que le jour de la fête de Notre-Dame du Carmel, c'était lui qui, dans la bataille, avait mortellement blessé le brigadier duc de San Blas et plusieurs autres qui étaient tombés dans les autres engagements. Il demanda noblement pardon de tout cela et supplia le marquis de l'autoriser à passer en Espagne pour rentrer dans le giron de l'Eglise; ce qui lui fut accordé.

Son Excellence lui posa alors diverses questions et le renégat lui apprit que deux navires anglais devaient apporter au port de Mostaganem quelques canons et des munitions de guerre et que l'on préparait des tranchées et des batteries pour les utiliser, dès qu'ils seraient arrivés. Il ajouta qu'on avait l'intention de battre la Place et le château de Santa Cruz et qu'ensuite on exécuterait une attaque générale: les ennemis disaient qu'en trois jours ils seraient de nouveau maîtres de la ville.

Le lendemain, de très bon matin, Son Exellence envoya deux navires de guerre pour aller surveiller l'entrée du port de Mostaganem et empêcher le débarquement des secours attendus dont on avait parlé la veille. L'expédition confirma la véracité du renseignement, mais elle arriva trop tard.

Le 24 on fit débarquer encore six autres canons de 24 et deux mortiers avec leurs munitions, le tout avec la plus grande rapidité possible.

Le 26 au matin, un détachement de Grenadiers sortit dans la direction de la source de St-Philippe, où se trouvait une grande multitude de Maures. Après avoir exécuté sur eux une vive fusillade, au cours de laquelle plusieurs d'entre eux tombèrent, ils ramenèrent deux prisonniers que l'on envoya sur les galères.

Le 27 on aperçut, aux premières lueurs du jour, trois batteries, une au-dessus de la source, une autre en face de la mosquée et la troisième sur la montagne qui domine

Santa Cruz. Auprès de cette dernière accourut bientôt le gros des troupes ennemies ; ils bombardèrent avec une pièce de court calibre la ville et le château, qu'ils avaient, semblait-il, tel était leur nombre, l'intention d'attaquer; leur projet échoua piteusement, car les premiers boulets tirés dudit château démontèrent leur canon, tuèrent plusieurs hommes et les obligèrent à fuir.

Le canon qu'ils avaient placé au-dessus de la source fut aussi démonté, en très peu de temps, par une bombe lancée du château St-Grégoire et les boulets de St-Philippe.

A deux heures de l'après-midi, les Maures tombèrent avec acharnement sur le petit village d'Yfre, tout près de la Place et mirent le feu à la plupart de ses maisons. De là ils eurent l'audace de s'avancer jusqu'au pied des remparts de la ville où beaucoup payèrent chèrement leur folle témérité, car les soldats qui couronnaient les murailles ouvrirent sur eux un feu nourri et bien dirigé.

Le 28, la fusillade continua de part et d'autre. Pendant la nuit ils avaient travaillé avec ardeur à réparer et remettre en position leurs canons avec deux autres et un mortier qu'ils avaient amenés. Ils s'avancèrent encore, comme la veille, jusqu'auprès des murs de la Place et de Rosalcazar. Cela leur coûta cher encore, car beaucoup des leurs tombèrent au moment de la retraite.

Le 29, à l'aube, quelques-uns atteignirent les murs de Santa Cruz; des grenades à main en tuèrent certains et mirent les autres en fuite. Durant tout le jour, la fusillade continua, en particulier du château de Santa Cruz, d'où de nombreuses bombes furent lancées au milieu de cette canaille.

Ce même jour, plusieurs Maures qui viennent vendre des vivres dans la Place, pris de peur, demandèrent à son Excellence l'autorisation de passer en Espagne; on la leur refusa, mais on leur donna des armes à tous pour se défendre si on leur cherchait noise.

Durant toute la nuit, ledit château ne cessa de tirer, car les assaillants se trouvaient au pied même des murs.

Et le 30 le feu continua avec une plus grande violence durant tout le jour; car les Maures, s'étant approchés des murs, commencèrent à ouvrir une mine qui leur coûta plusieurs hommes. Malgré cela ils s'obstinèrent avec une

telle ténacité que la vive fusillade des nôtres ne put les en chasser : ils accouraient, au contraire, toujours en plus grand nombre. Enfin, voyant qu'ils perdaient beaucoup de monde, ils réussirent à quitter les abris de gros madriers appuyés à la muraille, sous lesquels ils travaillaient à leur mine ; d'autres, pendant ce temps, faisaient feu continuellement sur les défenseurs du château. Cette situation se prolongeant, vers le milieu de l'après-midi, les chrétiens demandèrent des secours à la Place ; on les leur envoya aussitôt : deux compagnies de grenadiers et un piquet d'infanterie, avec quarante mineurs qui se mirent vite à l'œuvre, préparant tout pour faire sauter le fort, si l'on était obligé de l'abandonner.

Ce même jour, à trois heures du soir, les deux navires de guerre, envoyés le 23 vers Mostaganem, revinrent, mais sans avoir rien vu.

Le 1er octobre, de bon matin, la fusillade reprit et, vers huit heures, les Maures commencèrent à se sauver derrière un gros rocher voisin du château. A neuf heures et demie ils firent sauter la mine, ce qui fit tomber un grand pan de la muraille ; mais comme l'endroit n'était pas très important pour la défense, ceci n'entraîna aucune conséquence fâcheuse ; au contraire, ceux du château, qui s'étaient préparés à cette éventualité, s'étaient retranchés solidement un peu plus en arrière et de là pouvaient résister aux assauts, même avec une brèche plus forte et plus importante.

Quant aux autres, dès l'explosion de la mine, ils se ruèrent tous ensemble et en désordre, pensant pouvoir facilement pénétrer dans l'enceinte ; mais ce fut en vain, car voyant leurs espérances frustrées, ils en eurent grand dépit et se retirèrent, cessant même le feu pendant tout le jour et toute la nuit suivante.

Par la suite, jusqu'au 4 de ce même mois d'octobre, ils resserrèrent encore le siège autour de Santa Cruz, de sorte que pour secourir les défenseurs, nos troupes durent sortir et éprouvèrent des pertes. Au retour, en effet, la majeure partie du régiment d'infanterie *Espagne* fut décimée, bousculée furieusement par une charge des ennemis.

Le blocus continua de plus belle, avec obstination ; aussi le Général décida d'opérer une sortie, le 21 novembre, avec 7.000 hommes et un groupe brillant d'officiers,

pour bouleverser les tranchées que les Maures avaient, en partie, abandonnées après avoir vainement assiégé de fort près les châteaux. Ayant fait sauté les susdites tranchées, où l'on s'empara de quatre canons de bronze, inconsidérément les nôtres se mirent dans la tête de poursuivre les assaillants. Mais ils se butèrent bientôt au gros de l'armée ennemie : 3.200 fantassins et 70.500 cavaliers. Il fallut alors serrer les rangs et former le carré pour battre en retraite devant cette supériorité écrasante. A ce moment, les Maures, qui avaient également l'avantage du terrain, tirèrent sans discontinuer sur les nôtres, semant la mort parmi eux. Quelqu'un, par malheur, vint à crier : « Nous sommes cernés ! » Ce fut le signal de la débandade et le courage des officiers ni la prudente conduite du Marquis ne purent les retenir. Pour donner l'exemple et arrêter la fuite désordonnée de ses hommes, le Général se jeta sur les ennemis et fut par eux massacré, sans qu'on ait jamais pu retrouver son corps. Plusieurs officiers supérieurs furent faits prisonniers, comme le marquis de Valdecañas, le colonel don Joseph Pinel et beaucoup d'autres. Trois cents hommes tombèrent sur le champ de bataille et les conséquences de cette défaite auraient encore été plus funestes sans le secours d'un événement favorable : Juste à ce moment, les deux régiments d'Ultonia et d'Aragon, venus d'Espagne, débarquaient au port ; ils accoururent rapidement. Cette arrivée permit à nos troupes de se refaire et de contenir l'attaque irrésistible des ennemis (17).

---

(17) Ce fut le patron d'un navire français qui apporta la nouvelle du désastre en Espagne. Puis le brigadier marquis de Bay, arrivé de Carthagène à Séville dans la nuit du 28 fit devant leurs Majestés atterrées le compte-rendu officiel de cette malheureuse sortie. Voici ,en quelques mots, d'après les relations de témoins, ce qui s'était passé :

Depuis plusieurs jours, les Maures attaquaient sans répit, avec méthode et obstination ; ils étaient en très grand nombre. Ils s'acharnaient particulièrement contre les châteaux de St-Philippe et de Santa Cruz, creusant des tranchées pour se protéger, bombardant sans cesse la Place. Le siège menaçait de s'éterniser et le moindre oubli risquait d'entraîner des conséquences néfastes. Le Marquis résolut de frapper un coup décisif et le 21 Novembre il fait sortir presque toute la garnison. Il forme ses troupes entre St-Philippe et St-André pour attaquer les tranchées adverses ; détache le Marquis de Valdecañas avec son régiment de Victoria et don Miguel de Zaldua, colonel du Cantabria, vers la source ; envoie le marquis de Taye, avec les Gardes Wallones et Espagnoles et le régiment de Namur vers la gauche pour tenter une diversion.

Son armée comprend un carré de six bataillons ; au centre un autre bataillon avec quatre canons de campagne ; en tout 7.060 fantassins et 380 cavaliers et dragons. (Les chiffres donnés par Tabalosos ne sont pas exacts).

Les Maures, tout en faisant le coup de feu, s'éloignent. Les troupes

Année 1733

SON EXCELLENCE LE MARQUIS DE VILLADARIAS

On n'a pu trouver aucun détail sur le gouvernement de ce Commandant général ; on sait seulement que les ennemis continuèrent leurs hostilités contre la Place avec une grande obstination. Il y eut des engagements plus

---

avancent environ trois quarts de lieue, prennent quatre canons, bouleversent les tranchées. On combat environ pendant six heures. A ce moment les Maures sont disséminés sur toutes les hauteurs, prêts à fondre sur les Espagnols. Leur cavalerie réussit à passer du côté de St-Philippe. Ordre est donné alors au marquis de Taye de rejoindre le gros de la troupe, ses soldats se hâtent trop, bousculent le régiment de Galice, sur la droite ; une confusion s'ensuit. Les ennemis descendent par milliers, crient, attaquent avec fureur. Des soldats, pris de peur en apercevant les ennemis près de St-Philippe se croient encerclés par cette multitude hurlante, s'enfuient et entraînent leurs camarades dans un désordre indescriptible sous le feu nourri des Maures. « Ils avaient l'air plutôt d'un troupeau affolé de brebis que d'une troupe bien conduite, écrira plus tard un témoin ».

En vain les officiers, l'épée au poing, essaient de retenir les fuyards ; en vain le Marquis de Santa Cruz, pour leur donner l'exemple, fonce, suivi de son état-major, sur l'ennemi. Il reçoit bientôt un coup de fusil à la cuisse et tombe à terre pendant que son cheval se sauve. Cinq ou six Maures l'entourent, le dépouillent de sa montre et de sa chaîne en or, de ses bagues de grande valeur. Il se fait connaître : Dispute entre ses agresseurs ; finalement, pour qu'on ne les oblige pas à restituer les dépouilles, ils lui tranchent la tête. Beaucoup d'autres sont tués autour de lui.

Heureusement, à ce moment, débarquaient au port d'Oran le premier bataillon d'Aragon et six compagnies du régiment d'Ultonia, qui accoururent aussitôt baïonnette au canon, au pas de charge, rétablirent un peu la situation et empêchèrent les ennemis d'envahir la ville en poursuivant les vaincus. Les pertes de cette journée néfaste se chiffraient comme suit :

Colonels	4	blessés	2	morts
Lieutenants-Colonels	7	—	1	—
Sergents-majors	3			
Aides-majors	4			
Aumônier			1	—
Capitaines	52	—	9	—
Lieutenants	46	—	9	—
Sous-Lieutenants	50	—	9	—
Sergents	56	—	15	—
Tambours	3	—	3	—
Soldats	1338	—	513	—
Totaux	1553	blessés	561	morts

Parmi les morts se trouvaient le marquis de Valdecanas et le colonel don Joseph Pinel.

On comprend l'impression pénible que produisit en Espagne l'annonce de ce désastre. « Vous ne pouvez imaginer, écrit de Séville, le 28 novembre, de Rottembourg, combien le public se déchaîne contre Patino (le premier ministre) sur la mort du Marquis de Santa Cruz et les désastres d'Afrique. Ce siège d'Oran ne peut être regardé comme de peu de conséquence : il ruine l'Espagne en hommes et en argent ». Quelques jours après il ajoute : « On n'a pas retrouvé le corps de Santa Cruz et de Valdecanas. Le roy a donné 12.000 livres de pension à la marquise de Santa Cruz, une commanderie de 400 pistoles à son fils aîné et une compagnie à chacun de ses

ou moins sérieux et notamment le 10 juin : le Général ayant, ce jour-là, dirigé une sortie, et notre troupe ayant été cernée par les Turcs, on perdit plus de 800 hommes. A la suite de cet événement, il fut relevé de ses fonctions.

SON EXCELLENCE DON JOSEPH VALLÉJO

Commandant général titulaire

don Francisco Arauna y Mallea,

Gouverneur de Mers-el-Kébir

Ce Général reçut de la Cour l'ordre formel de n'exposer la troupe sous aucun prétexte, à cause des désastres récents. A cette époque, vinrent se mettre sous la protection de nos armes les deux chevaliers les plus distingués des royaumes de Damaus et de Mensuar. On fit connaître à la Cour leurs propositions et leur dessein d'accepter notre suzeraineté ; mais comme ils demandaient le secours de nos troupes, on ne put se mettre d'accord ; on leur octroya seulement les honneurs dus aux capitaines généraux. On les traita, en effet, ainsi depuis le jour de leur arrivée. Bientôt cependant, malgré la force supérieure des Turcs, ils se virent obligés à traiter avec eux ; le Bey de la Campagne leur accorda l'*aman ;* mais à leur retour, il les fit tuer. Il est bien évident que si l'on avait pris en considération les projets de ces Barbares, la plus grande partie des tribus oranaises seraient redevenues tributaires de l'Espagne, comme aux temps passés (18).

---

fils. On va combler et compléter les vides ; mais les recrues sont difficiles à lever ».

Le 6 Décembre il dit qu'on estime à plus de 3.000 les tués. « Le Roy d'Espagne a dit à Brière cette nuit qu'il était persuadé qu'on continuait à le tromper sur Oran, qu'on lui avait dit que la conquête serait facile et qu'on en retirerait du blé pour l'Espagne et ailleurs et que maintenant c'était une ruine pour ses troupes et ses finances ».

Pour la reine Elisabeth, si nous en croyons son historien anglais Armstrong, la perte de Santa Cruz était irréparable. Ce brave guerrier était probablement le seul Espagnol pour lequel elle éprouvât une affection naturelle, à cause de son rude caractère et de sa grande dévotion. « Il avait comme elle, ajoute-t-il, une forte aversion pour tout ce qui était Français (a strong aversion to all things French ».

(18) Le fait est confirmé par le Comte de Clonard dans son important ouvrage : *Album de la Infanteria espanola* (Madrid, 1861). L'auteur nous dit que les cheiks des douars Damuy et Mensuar, avec 10.000 hommes vinrent, le 29 février 1735, se mettre à l'abri de la Place forte et qu'ils campèrent dans le Grand Ravin et dans le Ravin de la source. Ils fuyaient les Turcs,

Ce général se distingua par un zèle admirable et une application particulière à réformer le Gouvernement politique, militaire et économique de ces Places et à les rendre inexpugnables par la construction des forts St-Ferdinand, St-Charles, St-Louis, St-Pierre et Ste-Barbe ; il améliora aussi en y exécutant divers travaux St-Philippe et Santa Cruz, fit creuser des retranchements entre les divers châteaux-forts, remit en état les défenses de Rosalcazar, ses pavillons pour officiers et soldats, ainsi que sa chapelle. A Mers-el-Kébir des améliorations furent aussi apportées aux maisons et à la Place elle-même qui lui doit sa propreté actuelle et il apporta dans son gouvernement des modifications que le présent Commandant général don Eugène de Alvarado a conservées en les perfectionnant.

De son temps on trouve à Oran les inscriptions suivantes :

1° Dans le fort de Ste-Barbe :

BARBARE, SISTE VIAM, NESCIS QUOS DIVA CRUELES
BARBARA FULMINEOS HAC PARAT ARCEM.
REGNANTE
PHILIPPO QUINTO SEMPER INVICTO
PRO REGE
D. JOSEPHO DE VALLEJO EQUITE ORDINIS
MILITARIS STI JACOBI, REGIORUMQUE EXERCITUUM GENERALIS LOCUM TENENTE
ANNO CHRISTI
MDCCXXXIV (19).

---

auxquels ils refusaient de payer le tribut annuel (*garrama*). Ils restèrent là assez longtemps. Le 19 Mars, les Beni Amer vinrent se joindre à eux. Le 10 Avril, le Bey se présenta à la tête de ses troupes (maures et turcs), pour leur livrer bataille. Le Général leur fit distribuer des munitions, fit entrer dans la ville leurs femmes et leurs enfants. Leurs blessés furent soignés à l'Hôpital militaire.

Le 13 au matin, Valléjo organisa une sortie, avec le régiment de Cuenca, commandé par don Jean de Villalba. Il plaça à sa droite le Mesouar, à sa gauche les Damaus et les cheikhs des Alaxeses et des Beni Amer. Le combat dura tout le jour. Vers 5 heures du soir, le Bey, vaincu, dut déguerpir.

Tabalosos nous dit que, par la suite, ces tribus durent accepter de nouveau le joug des Turcs.

(19) Cette inscription latine, placée au-dessus de la porte du réduit de Sainte-Barbe, qui a disparu dans la démolition des fortifications espagnoles comprises entre le Château-Neuf et la Place des Carrières, fut jadis déposée au Musée d'Oran par L. Demaeght. Elle était gravée sur une belle plaque de marbre blanc. En voici la traduction :

« *Barbare, arrête-toi ! Ne sais-tu pas le nombre de canons dont Sainte-Barbe a muni ce fort, sous le règne de Philippe V toujours invincible et sous le gouvernement de D. Joseph Valléjo, chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques, Lieutenant Général des Armées royales, en l'an 1734 ?* »

2° Dans le fort de St-Charles :

CHRISTIANÆ FIDEI AD INCREMENTUM
INVICTUM REGNANTE PHILIPPO V
BARBARORUM INDIOSIONIBUS HOC FRETUM
CATHOLICA IMPERANTE MILITIA EQUITE
ORDINIS MILITARIS SANCTI JACOBI
REGIORUMQUE EXERCITUUM LOCUM
TENENTE GENERALIS D. JOSEPHO DE VALLEJO
SUO, DIVI CARLI PRESIDIO INSTRUCTUM EST
ANNO REDEMPTORIS
MDCCXXXIV (20)

3° Dans le fort St-Ferdinand :

HOC QUOD CONTRA BARBORUM
PHALANGES CONSPICUE PROPUGNACULUM
INVICTI SEMPER ET ANIMOSI PHILIPPI V MAJESTATE
REGNANTE EJUSQUE NOMINE COMMANDANTE
GENERALI D. JOSEPHO DE VALLEJO, ORDINIS MILITARIS
SANCTI JACOBI, EXERCITUUMQUE REGIS TENENTE
GENERALIS, SUB INVOCATIONE DIVI FERNANDI
EXITUM FUIT, ANNO SALUTIS. MDCCXXXIV. (21)

4° Sur la porte de la chapelle de la Forteresse (*Alcazaba*) :

REINANDO EN LAS ESPANAS
LA MAJESTAD DE PHILIPPE V TOMARON
LOS TURCOS ESTAS PLAZAS EN EL ANO 1708
EL EXERCITO DEL MISMO REY, MANDADO
POR EL CAPITAN GENERAL CONDE DE MONTEMAR
LAS RECUPERO EL DIA 22 DE JUNIO DE 1732
Y SE RESTABLECIO ESTA REAL CAPILLA

---

(20) *Pour le développement de la Foi Chrétienne, sous le règne de Philippe V, pendant que les troupes catholiques tenaient contre les attaques des Barbares cette Place forte invincible, et sous le gouvernement du Chevalier de l'Ordre militaire de St-Jacques, le Lieutenant Général de ses armées royales, dont Joseph de Vallejo, ce fort a été placé sous l'égide de St-Jacques, en l'année de notre Rédemption* 1734.

(21) *Pour servir de défense contre les phalanges des Barbares, sous le règne de Sa Majesté le valeureux et toujours invincible Philippe V, en son nom le Commandant Général D. Joseph de Vallėjo, de l'Ordre militaire de St-Jacques, Lieutenant Général des Armées Royales, a placé ce fort sous l'invocation de St-Ferdinand, en l'an du salut* 1734.

EN 6 DE ENERO DE 1735
MANDANDO ESTAS PLAZAS DON JOSÉ DE VALLEJO
THENIENTE GENERAL DE LOS EXERCITOS DE S. M. (22)

5° Dans le château St-Philippe :

PHILIPPO 5° TRIUMPHATORE SEMPER INVICTO
PRO REGE D. JOSEPHO VALLEJO EQUITE ORDINIS
MILITARIS SANCTI JACOBI REGIORUMQUE
EXERCITUM GENERALIS LOCUM TENENTE
LONGA TRACTIS OBSIDIONE TURCIS ET ACIE
CATHOLICA FUGATIS ANTIQUAM IMPIETATIS
IN PATRIA RESTITUENDÆ SPEM AC PERDITIS
INNOVATAM SUB DIVI PHILIPPI PRAESIDIO
ARCEM DICAVIT. ANNO CHRISTI REDEMPTORIS
MDCCXXXVI. (23)

6° Dans le fort St-Louis :

PHILIPPO 5° INVICTO HISPANIA-
RUM REGE CATHOLICO TRIUMPHALI
OVANTE CORONA UBIQUE AUGUSTIS-
SIMO FELICITER IMPERANTE
PRO REGE
D. JOSEPHO VALLEJO PRAECLARO
JACOBAEO STEMATE LAUREATO
EQUITE GENERALI BELLI DUCIS
LOCUM TENENTE, INCEPTUM ET CON-
SOMMATUM FUIT FORTALITIUM ISTUD
SUB AUSPICIIS DIVI
LUDOVICI EJUSQUE NOMINI DICATUM AD TUTISSIMUM
FIDEI PRŒSIDIUM ARCIS CATHOLICAE
MUNIMENTUM, BARBARICAM COER-

---

(22) *Pendant que régnait sur les Espagnes Sa Majesté Philippe V, les Turcs s'emparèrent de ces Places, en l'année 1708. L'armée de ce même Roi, commandée par le Capitaine Général Comte de Montémar les reprit le 22 juin 1732 et cette chapelle a été rétablie le 6 janvier 1735, ces Places étant gouvernées par don Joseph de Valléjo, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté.* A noter que la date de la reprise d'Oran donnée par l'inscription (22 juin 1732) est erronée.

(23) *Sous le règne de Philippe V le triomphateur et l'invincible, D. Joseph Valléjo, chevalier de l'Ordre de St-Jacques, et Lieutenant Général des Armées royales, gouvernant en son nom lorsque les Turcs furent, après un long siège, chassés par les armées catholiques et qu'ils eurent perdu l'antique espoir de rattacher cette Place à leur royaume, plaça cette forteresse restaurée sous l'égide de St-Philippe, en l'an du Christ Rédempteur 1736.*

CENDAM AUDACIAM ET QUORUMVIS TE-
MERARIUM PROFLIGANDUM ACCESSUM.
ANNO DOMINI
MDCCXXXVI (24)

7° Dans le fort de St-Pierre :

REGNANTE FELICITER
PHILIPPO V
PRO REGE
D. JOSEPHO VALLEJO
AD DEI CULTUM
...REGIS HONOREM
GLORIAMQUE..... PRINCIPIS (25)
(le reste ne peut se lire)

8° Dans le fort de St-Jacques :

PHILIPPO 5° REGNANTE
PRO REGE D. JOSEPHO VALLEJO
PATRONUM ISPANIAE OPERAE LAUDEAM
EI DICAVIT, ARMOLOCI DICENS...
LUGENS ET DIVI JACOBAE...
NOVIQUE CLIPEUS AERIS...
SEMPER PRŒSIDIUM ARMIS...
TUUM AUXIT FERRE NOMEN...
ANN. MDCCXXXVII (26)

---

(24) *Sous le règne du roi catholique d'Espagne Philippe V le triomphateur et l'invincible, dont le pouvoir très auguste s'étendait heureusement en tous lieux, sous le gouvernement de son représentant D. Joseph Valéjo, chevalier brillant de l'illustre ordre de St-Jacques, Lieutenant Général des Armées, ce fort fut commencé et achevé sous les auspices de St-Louis et consacré en son nom, pour la défense de la Foi et la préservation de cette Place catholique, pour arrêter l'audace des Barbares et leurs téméraires attaques, en l'an du Seigneur* 1736. Citée par L. Fey, la plaque de marbre sur laquelle était gravée cette inscription se trouvait naguère dans la cour de la Direction du Génie.

(25) *Sous le règne heureux de Philippe V, Don Joseph Vallējo, en son nom, pour le culte de Dieu, l'honneur de son roi, la gloire du Prince...*

(26) Il est difficile de donner une traduction de cette inscription très incomplète ; le texte conservé indique que sous le règne de Philippe V et sous le gouvernement de D. Joseph Valléjo, on construisit ce fort pour servir de bouclier à la ville et que l'on le dédia au patron de l'Espagne, l'apôtre St-Jacques.

Du temps de Valléjo, grand bâtisseur, quelques autres inscriptions nous ont été conservées. Dans son ouvrage *Descripcion particular... de la ciudad de Oran en Africa* (Madrid, 1790), don Luis Roel nous donne la traduction d'une, en latin, apposée sur un mur du château de Santa Cruz, datée de 1737. Cette même année une inscription latine transcrite par L. Fey, fut

Année 1738

SON EXCELLENCE DON JOSEPH-BASILE DE ARAMBURU (27)

Il y eut quelques rencontres particulières dans les environs de ces Places pour contenir les continuelles attaques de ces Barbares et la plupart tournèrent à notre avantage. Mais un jour ce Général apprit que non loin du Rio Salado s'était installée une tribu importante comprenant un grand nombre d'hommes, de femmes et de troupeaux. Pour s'en emparer, il fit embarquer quelques compagnies de grenadiers, deux cents fusiliers bien armés et des Maures alliés, sous les ordres du colonel don Juan de Villalba. L'entreprise ne réussit pas ; car dès qu'ils eurent mis pied à terre, cent deux fusiliers tombèrent aux mains des Maures, qui tuèrent deux soldats et les autres s'enfuirent précipitamment n'emmenant comme prisonniers que onze enfants et quelques femmes.

---

placée à l'entrée des galeries souterraines percées par ce même Vallejo pour relier les divers forts de la Place. Enfin le Colonel Ximénez Donoso en a donnée une autre placée dans le fort St-Ignace :

PHILIPPO V REGNANTE
NOMINE S. IGNANTII INSIGNITUM
HOC OPUS PERECTUM FUIT
M. DCCXXXVII

Sous le règne de Philippe V, cette œuvre insigne, dédiée à St-Ignace, a été édifiée, en l'an 1737.

(27) Ce général, comme son nom l'indique, était d'origine basque. Si nous en croyons le sieur Dedaux, il n'aimait pas beaucoup les Français. A maintes reprises, ce commerçant qui était établi à Oran depuis longtemps (dès avant la reprise de cette ville par les Espagnols), et qui avait obtenu le titre de Consul de France, se plaignit des mauvais traitements qu'il eut à subir sous son gouvernement. C'est ainsi qu'il écrivait le 13 Juin 1739 à Maurepas, ministre de Louis XV : « Il est indubitable que le gouvernement espagnol de cette Place y a toujours vu avec chagrin l'établissement d'un Consul de France et dans toutes les occasions il n'y a pas laissé lieu d'en douter. Cependant que M. de Villadarias ou M. de Valléjo y ont commandé, M. le Consul n'a jamais été attaqué personnellement ; on a toujours eu un certain égard pour le caractère dont il est revêtu. Mais depuis que M. Daramburu est général et qu'un certain capitaine du Régiment de Toscane, nommé Berrutia, Régidor, biscayen, ennemi juré des Français et qui se vante en pleine place de les avoir en exécration, a l'oreille de ce général, il n'y a pas de mortification, de peines, d'insultes, de vexations où la nation française n'ait été exposée... » Il raconte ensuite que, sous un prétexte futile, on a osé l'incarcérer et termine en disant qu'il « est le jouet d'une garnison qui s'applaudit d'avoir mortifié le Consul de France, comme s'ils avaient gagné une victoire complète ».

Les commerçants français installés à Oran à cette époque se nommaient : Jean et Joseph Pascal, Loudieu, Pons, Parlier, Astre, Rivière, Garqueval, Caumel. Ils étaient presque tous originaires d'Agde et de Cette.

Don Joseph de Aramburu avait le grade de Lieutenant Général des Armées royales et commandait à titre de capitaine une des Compagnies du Régiment des Gardes Espagnoles.

Ce Général apporta tous ses soins et toute son attention à l'amélioration des ouvrages défensifs de la Place. A cette époque, on construisit les forts St-Michel, Ste-Thérèse, celui de la Pointe de la Moune, avec un chemin praticable pour les chars et les lourds chariots ; on exécuta d'importants travaux à Rosalcazar, dont le chemin couvert fut terminé ; on ouvrit des retranchements devant les forts St-Jacques, St-Joseph et en d'autres endroits, comme devant la porte de Tlemcen ; on éleva les deux corps de garde près de la herse de St-André et de Rosalcazar ; on restaura St-André que l'on munit de contre-gardes, les Tours du Cimetière et celles du littoral ; on dégagea les abords du pont de Canastel.

Dans le fort de la Moune on peut lire l'inscription suivante qui date de son temps :

D. O. M.

REINANDO EN LAS ESPANAS PHELIPE V
Y MANDANDO ESTAS PLAZAS EL EXELENTISIMO SENOR
DON JOSÉ DE ARAMBURU, TENIENTE GENERAL DE LOS
REALES EXERCITOS Y CAPITAN DE UNA DE LAS COMPANIAS
DE GUARDIAS ESPANOLAS, SE ABRIO Y CONSTRUYO ESTA
BATERIA Y SU CAMINO DESDE EL MUELLE EN TERRENO
INACESSIBLE PARA OPONERSE A LAS INVASIONES DE LOS
ENEMIGOS POR MAR Y FACILITAR EL COMERCIO CON
LA PLAZA DE MARZALQUIVIR Y SE CONCLUYO EN EL ANO
DE 1742 (28)

---

(28) *Les Espagnes étant gouvernées par Philippe V et ces Places commandées par Son Excellence don Joseph de Aramburu, Lieutenant Général des Armées royales et Capitaine d'une des Compagnies des Gardes Espagnoles, on construisit cette batterie et on ouvrit ce chemin depuis le môle sur un terrain inaccessible pour s'opposer aux invasions maritimes des ennemis et pour faciliter les communications avec la Place de Mers-el-Kébir. Le tout fut terminé en l'an 1742.*

Après le départ d'Aramburu, l'intérim fut assuré par le colonel don Thomas Durollet de la Tour.

Année 1742

SON EXCELLENCE DON ALEXANDRE DE LA MOTTE

Lieutenant Général des Armées Royales

Gouverneur d'Alicante et Commandant Général d'Oran.

Gouverneur de Mers-el-Kébir :

don Thomas de Miguel

Sous le gouvernement de ce Général, on exécuta plusieurs sorties pour châtier l'ennemi qui s'était attaqué aux troupeaux dans les environs de la Place, dressait de continuelles embuscades et tirait sans cesse pendant la nuit pour favoriser les désertions de nos soldats, assez fréquentes en ce temps-là ; le tout réussit fort bien.

Il améliora aussi de tout son pouvoir les défenses des deux Places, ainsi que l'organisation des fusiliers et prit plusieurs dispositions dans l'intérêt et la sécurité de tous.

Le Bey de la Campagne, Sidi Hamet Mousa Er Rabi, par crainte des tribus qu'il avait traitées avec une sévérité tyrannique, résolut secrètement de se mettre sous la protection de nos armes ; il offrit de se retirer parmi nous avec tous ses biens et son trésor. En attendant sa venue, le Général dépêcha son secrétaire à la Cour pour y demander des directives. Mais avant d'avoir reçu une réponse de Sa Majesté, les sujets du Bey eurent vent de sa détermination ; ses nègres et les autres *Alarbes* (29) se révoltèrent ; c'est avec peine qu'il put s'enfuir, le 2 février 1746 ; il arriva sous nos murs, accompagné seulement de quelques tribus fidèles. On le reçut dans la ville avec de grandes démonstrations de joie. Puis la Cour fit savoir qu'il convenait de le traiter avec tous les honneurs dus à un Lieutenant Général. Il resta dans la Place pendant quelque temps, malgré les propositions de quelques autres tribus qui lui offraient leur concours pour rétablir son autorité dans la province.

Il eut ensuite l'idée de s'embarquer pour aller à Ceuta implorer l'aide du Bey de Meknès ; la Cour ne s'opposa

---

(29) Les Espagnols désignaient ordinairement sous le nom de *Alarbes* par opposition aux Mores des villes, les Berbères et les Arabes paysans ou nomades. Ce terme d'*alarbe* est souvent, pour eux, synonyme de *rustre*.

point à ce départ et il se rendit à Carthagène. Cependant, après quelques jours, constatant l'inutilité de sa démarche, il revint à Oran. Là, s'étant assuré des partisans à Tlemcen, il décida de s'y rendre avec sa famille ; à cette époque la ville de Tlemcen formait une espèce de République libre du joug des Turcs et gouvernée par quelques familles puissantes qui en occupaient les principaux quartiers. Le Bey s'était en outre assuré le secours du Roi de Fès, qui se trouvait alors dans les plaines des Traras et ainsi il résolut de se venger de ses adversaires et de rétablir son autorité sur les campagnes. Le 13 novembre, deux frégates françaises furent frêtées pour le conduire sur la côte la plus voisine de Tlemcen, où trois mois auparavant sa femme avait été reçue en grande pompe et la tribu des Suètes l'escorta jusqu'à cette ville.

A cette époque, les Barbares poursuivirent toujours avec la même activité leurs chevauchées et leurs attaques dans les environs des deux Places contre les fusiliers qui s'éloignaient des portes pour surveiller les troupeaux. Mais ces soldats, plus expérimentés, plus disciplinés et dotés de bannières, de tambours et autres instruments de musique militaire se comportèrent dans toutes les expéditions avec une grande valeur et un courage digne d'éloges.

Ce général, ayant à cœur d'améliorer l'état des places fortes, fit construire le gros mur ou traverse du port, le trottoir de halage et le banc avec son corps de garde, l'estacade du « Réduit rouge » et son fossé, et restaurer le boulevard de la tour de la cloche (*campana*), ainsi que le fameux quartier de la marine; il institua le Conseil de Santé et la maison de la Quarantaine, il édifia plusieurs postes dans les avancées de la ville, des guérites en maçonnerie; il refit le fort de St-Pierre, acheva la contregarde de St-André et y plaça des mousquets, commença la mise en place des batteries au-dessus de Santa Cruz pour battre la campagne. Sous son gouvernement on éleva la belle voûte de l'église paroissiale et la maison de la Trésorerie, on apporta diverses améliorations à celle du Directeur des Finances.

A Mers-el-Kébir, on commença la construction des écoutes : cavalier du boulevard de Santa Cruz, ainsi que le ravelin, où l'on plaça l'inscription suivante :

D.O.M.

ACUERDE ESTE MARMOL A LO BE-

NIDERO QUE REINANDO EN LAS ESPANAS
PHELIPE V EL ANIMOSO Y HALLANDOSE
DE MARISCAL DE CAMPO Y DE DIA EL
THENIENTE GENERAL D. ALEX. DE LA MOTTE
A LA CAVEZA DE LOS GRANADEROS DE
LA IZQUIERDA EN 30 DE JUNIO DE 1732
RECHAZO VALEROSAMENTE A LOS
BARBAROS DE CUYO FAVORABLE
SUCESO RESULTO LA EVACUATION
DE ORAN Y SUS CASTILLOS Y LA REN-
DICION DE ESTA PLAZA. Y ESTANDO
AL PRESENTE DE COMMANDANTE GENERAL DE ELLAS
SE REDIFICO ESTE FRENTE PARA
FRENO DE LOS BARBAROS, Y QUEDO
RESPETABLE POR DEPENDER
DE ELLA Y SU PUERTO LA SEGURIDAD
DE ORAN. ANO DEL SENOR 1743. (30)

Ce général était naturellement débonnaire et plein de compassion pour les Infidèles: ces qualités le firent aimer particulièrement dans ce poste. Il n'aimait pas les acclamations à lui prodiguées par le peuple, qui le comblait d'éloges; aussi fit-il placarder des édits sur les casernes, corps de garde et places publiques pour interdire ces acclamations, sous peine d'amendes. Il parvint à aplanir plusieurs dissensions assez importantes, comme il s'en produit souvent dans ces garnisons et, pendant les sept années de son gouvernement, deux personnes seulement périrent sur le gibet.

Il mourut après une longue maladie le dernier jour de 1748 et sa disparition laissa les deux Places plongées dans une grande douleur. Ses obsèques, avec tous les honneurs dus à un général, furent célébrées dans la grande église, d'où son corps fut transporté au couvent des Capucins à Alicante, où un humble mausolée l'attendait. Par son

(30) *D. O. M. Que ce marbre rappelle aux générations futures que sous le règne du roi des Espagnes Philippe V le Valeureux, le Maréchal de Camp don Alex, de la Motte, à la tête des Grenadiers de l'aile gauche de l'Armée, repoussa courageusement, le 30 juin 1732, l'attaque des Barbares, — que cet événement favorable entraîna l'abandon d'Oran et de ses châteaux, ainsi que la reddition de cette Place, — qu'étant présentement Commandant Général de ces villes, on restaura ce front pour servir de barrière aux Barbares, parce que de lui et de son port dépend la sécurité d'Oran, en l'année du Seigneur 1743.*

testament il laissa à ladite église une tenture, trois lustres, le fauteuil avec son coussin et son tapis, où s'assoient messieurs les Commandants Généraux; il avait payé le tout de ses deniers.

De cette époque subsistent encore les Inscriptions suivantes : à l'Hôpital :

REINANDO EN LAS ESPANAS
PHILIPPE V, MANDANDO ESTAS PLAZAS DE ORAN Y MAZALQUIVIR EL TENIENTE GENERAL D. ALEXAN. DE LA MOTTE DE MINISTRO DE HACIENDA D. FRANCISCO HURTADO, CABALLERO DEL ORDEN DE SANTIAGO, Y DE INGENIERO COMANDANTE D. ANTONIO DE GAVER Y MARI; LOS TRES COMPONIENDO LA JUNTA DE FORTIFICACION: DE ORDEN DE SU MAJESTAD SE HIZO ESTA OBRA EN EL ANO DE 1744 (31)

Sur le boulevard de la Tour de la Cloche:

REINANDO EN LAS ESPANAS
PHELIPE V, MANDANDO ESTAS PLAZAS DE ORAN Y MARZALQUIVIR
EL TENIENTE GENERAL D. ALEJANDRO DE LA MOTTE, SE HIZO ESTA OBRA EL ANO DE 1744 (32)

Sur la caserne de la Marine:

REINANDO EN LAS ESPANAS
PHELIPE V Y MANDANDO ESTAS PLAZAS EL TENIENTE GENERAL DON ALEJANDRO DE LA MOTTE, SE HIZO ESTE CUARTEL DE CABALLERIA
EL ANO DE 1746 (33)

(*A suivre*).

(31) *Philippe V régnant sur les Espagnes, le Lieutenant Général D. Alexandre de la Motte étant commandant des Places d'Oran et de Mers-el-Kébir, D. François Hurtado, chevalier de l'Ordre de Santiago, étant Directeur des Finances et D. Antoine de Gaver y Mari, ingénieur en chef, les trois formant le Conseil de Fortification, sur l'ordre de Sa Majesté cette œuvre a été faite en l'an 1744.*

(32) *Philippe V régnant sur les Espagnes et le Lieutenant Général D. Alexandre de la Motte commandant ces Places d'Oran et de Mers-el-Kébir, cette œuvre a été faite en l'an 1744.*

(33) *Philippe V régnant sur les Espagnes et le Lieutenant Général don Alexandre de la Motte commandant ces Places, a été édifiée cette caserne de cavalerie, en l'année 1746.*

Cent ans de pêches maritimes en Oranie

Origines de la réglementation

Dès le début de l'occupation de l'Algérie, l'industrie de la pêche dans la Colonie fut réglementée, au moins partiellement.

L'historique de la réglementation des pêches maritimes, fait ressortir les soucis du moment qui présidèrent à la rédaction des textes : en premier lieu, l'intention de procurer des ressources au Trésor ne fit envisager que la perception de taxes au profit du Domaine; ensuite l'intention de favoriser la colonisation et de protéger les fonds de pêche conduisit à la publication de décrets, arrêtés, instructions, décisions, parfois en opposition avec, comme conséquence, une ère de tolérances successives empêchant l'application des règlements : à tel point, que l'importance du rendement de la pêche fut longtemps fonction des tolérances de l'Administration et que l'application des règlements sur la pêche maritime fut un obstacle à la fixation des pêcheurs étrangers et, par suite, une entrave à la colonisation.

La première règlementation s'appliqua à la pêche du corail exclusivement; elle n'innova en rien, dans cette matière, puisqu'elle se borna à reproduire, à peu près, les obligations imposées par l'ancienne Compagnie d'Afrique (1).

La pêche était alors tout entière entre les mains de

---

(1) Depuis 1561, des comptoirs ouverts par des commerçants marseillais en divers points de la côte de l'Afrique septentrionale (d'abord au Bastion de France, près de la Calle, puis à Collo, au Cap Nègre et, en 1779, à l'île Tabarca) pratiquaient le commerce des blés, des peaux, des cuirs, du miel, de la cire, des laines, des chevaux et la pêche du corail. Ils payaient tribut aux gouvernements algériens et tunisiens.

Ces comptoirs étaient dirigés par un Directeur nommé par les commerçants intéressés réunis en compagnies successives, dont la dernière, la « Compagnie d'Afrique », vit ses privilèges abolis par arrêté du Comité de Salut Public du 19 pluviose an II. (Le Commerce et la Navigation de l'Algérie avant la conquête, par M. F. Elie de la Primaudaie. 1861. — Histoire de l'Afrique septentrionale — Berbérie, — par Ernest Mercier, 1891.)

marins étrangers — italiens et espagnols — qui n'avaient d'autres soucis que de faire d'abondantes captures sans s'inquiéter de la conservation des fonds et des espèces.

Cette industrie comportait deux branches bien distinctes. L'une englobait les pêcheurs de poissons, crustacés ou coquillages, et ces produits écoulés sur place étaient uniquement destinés à la consommation locale. L'autre branche, plus florissante, concernait la pêche du corail entièrement absorbé par l'exportation ; le corail était en effet acheté immédiatement par des marchands italiens qui l'expédiaient ensuite dans leur pays.

Par arrêté du 31 mars 1832 le Conseiller d'Etat, Intendant Civil *en Alger*, fixa, conformément aux règlements de l'ancienne Compagnie d'Afrique, les conditions de la pêche du corail. La période au cours de laquelle s'effectuait cette pêche était divisée en deux saisons: celle d'été, du 1er avril au 30 septembre, celle d'hiver, du 1er octobre au 31 mars. La gratuité de la pêche était accordée aux corailleurs français (il n'y en avait alors aucun dans toute la province d'Oran.) Les corailleurs étrangers étaient astreints au payement, pour la période d'été, d'une taxe de 200 piastres fortes (1) d'Espagne et pour la période d'hiver de 90 piastres. A cette redevance, la Compagnie d'Afrique avait ajouté deux prestations supplémentaires, l'une de deux rottes (2) de corail pour la première saison, l'autre d'une rotte pour la deuxième saison; ces redevances furent remplacées, par l'arrêté du 31 mars 1832, respectivement par des prestations de 16 piastres et de 8 piastres.

Les bateaux corailleurs recevaient une patente que délivrait la douane d'Oran à tous les bateaux pêchant à l'ouest d'Alger, après dépôt de leurs papiers de bord et, éventuellement, d'une caisse contenant une quantité suffisante de corail pour répondre des prestations en cas de non payement de ces dernières.

Plus tard, un arrêté du Ministre de la Guerre, du 16 octobre 1851, permit de substituer au dépôt d'une caisse de corail la garantie d'une caution solidaire notoirement solvable. En outre, le patron ou propriétaire d'un bateau corailleur devait faire élection de domicile dans le lieu où la patente était délivrée et souscrire une sou-

(1) La piastre forte d'Espagne valait 5 fr. 40.
(2) La rotte valait environ 500 grammes.

mission par laquelle il affectait le bateau et ses agrès à la garantie des droits, indépendamment de toutes autres facultés.

L'arrêté de 1832 faisait défense à tout corailleur « d'employer, pour la pêche, d'autres filets ou engins « que ceux *d'usage* et d'en employer qui seraient de « nature à détruire les bancs. » Prescription bien vague, conséquence probable de l'ignorance du rédacteur touchant la pratique de la pêche du corail. L'Administration était ainsi laissée juge de décider quels étaient les engins prohibés, et les sanctions comportaient uniquement l'interdiction de pêche pendant un certain nombre de jours que prononçait le fonctionnaire chargé de la police de la pêche.

L'arrêté de 1832 accordait aux corailleurs des facilités pour le logement et les magasins à engins, l'autorité locale ayant la charge de leur désigner elle-même les immeubles à occuper et d'en fixer le loyer. Enfin les provisions de bouche et de pêche à l'usage des corailleurs étaient exemptes de droits de douane.

Un autre arrêté de l'Intendant Civil de la Régence d'Alger, en date du 12 septembre 1832, soumit les bateaux de pêche, de passage et autres, au payement, aux Domaines, d'un droit de 25 francs par an.

La Ville d'Oran perçut à son tour, sur chaque bateau de pêche, un impôt mensuel de 0 fr. 35 par tonneau, établi par décision du Conseil Municipal dans sa séance du 15 janvier 1835.

C'est en cela que se bornait toute la réglementation concernant les pêches maritimes. Elle n'avait qu'un caractère purement fiscal et de police, les compétences, les connaissances techniques faisant complètement défaut pour l'élaboration de textes susceptibles de sauvegarder l'intégrité des fonds maritimes ; il est vrai aussi que les circonstances n'auraient pas été propices pour leur application, ainsi que le démontra l'avenir.

De ce que les taxes indiquées plus haut devaient être en proportion des gains de ceux qui les supportaient, on peut conclure, ce qui était conforme à la réalité, que la pêche la plus rémunératrice était celle du corail, produit qui, en raison des débouchés faciles ouverts pour son

écoulement, atteignait à des prix variant entre 130 et 140 francs le kilogramme.

Il n'en était pas de même pour le poisson dont la pêche était limitée aux besoins de la population maritime peu nombreuse, l'insuffisance des communications en rendant impossible l'écoulement sur les marchés de l'intérieur. On aura une idée de la précarité de ces communications par le fait caractéristique suivant. Lorsque le 14 septembre 1833 (Oran avait été occupé le 4 janvier 1831), le représentant de la Marine Royale, — précurseur des Chefs du Quartier d'Oran — installa les bureaux de la Marine à Mers-el-Kébir, il se trouva brusquement aux prises avec les difficultés matérielles de la vie. Il écrivait le lendemain de son entrée en fonctions :

« Le port de Mers-el-Kébir n'offre aucune ressource; « les communications par mer (*avec Oran*) sont souvent « interrompues par le vent du large et celles par terre « sont impossibles à cause des Bédouins... Il n'y a au « port (*de Mers-el-Kébir*) ni marchand, ni marché. » Et il demandait, « pour le tirer de l'état pénible où il se « trouvait avec ses appointements de 1200 francs par an, « à être mis en subsistance à bord du bâtiment « stationnaire ».

Le nombre de bateaux de pêche était, par suite, peu important. Il n'y avait en tout, en 1833, à Oran et à Mers-el-Kébir, que 54 bateaux de pêche, de passage ou de transport.

Le 3 juillet 1835 tous les bâtiments présents dans ces deux ports furent réquisitionnés — les corailleurs compris — pour se rendre à Arzew où s'était repliée l'Armée française après l'affaire de la Macta. Les bateaux de pêche furent ainsi mis à contribution pour le ravitaillement de l'Armée et l'évacuation des blessés sur Oran.

A ce moment déjà, avec le développement économique de la Colonie, l'industrie de la pêche du poisson s'était accrue parallèlement. Sur 180 bateaux, chaloupes ou embarcations, armés à Oran, à Mers-el-Kébir, à Arzew et à Nemours, il y avait environ 150 bateaux de pêche d'une jauge moyenne de $\frac{1}{2}$ tonneau. Mais le rendement est toujours limité strictement aux besoins de la consommation locale. On commence à saler quelques bonites destinées à parer à la pénurie des jours de mauvais temps dont l'influence était bien plus sensible que de nos jours en raison du faible tonnage des bateaux.

Souvent, en outre, les bateaux de pêche, dans la baie d'Oran, étaient employés au transport, d'Oran à Mers-el-Kébir ou inversement, de marchandises en provenance de l'intérieur ou de la Métropole, et destinées au commerce ou à l'Armée.

Pour faciliter l'essor de la pêche, une ordonnance du Roi, du 21 avril 1835, supprima le droit de 25 francs établi par l'arrêté du 12 septembre 1832. Ce dégrèvement avait pour objet de décharger une classe malheureuse et pauvre qu'il importait d'encourager.

L'ordonnance du Roi du 16 décembre 1843 établit des prescriptions de police, d'ordre, en rendant obligatoire pour les bateaux corailleurs et de pêche étrangers — comme pour les Français — l'inscription d'un numéro, du nom du propriétaire et du port d'attache, sur les côtés de l'embarcation. Ces renseignements devaient être reproduits sur le passeport ou le congé délivré par la douane.

L'année suivante, dans le but de favoriser l'industrie de la pêche du corail et la colonisation, une ordonnance du Roi du 9 novembre 1844 ramena à 800 francs par an le droit de pêche imposé aux corailleurs étrangers par l'arrêté du 31 mars 1832 et qui s'élevait pour l'ensemble des deux saisons, d'été et d'hiver, à la somme de 1695 francs.

Cependant la pêche du corail et du poisson, se pratiquait toujours en toute liberté, et l'absence de toute réglementation relative à la forme, aux dimensions et aux conditions d'emploi des engins, autorisait des abus regrettables, entraînant la destruction des fonds et provoquant des plaintes de la part des pêcheurs qui accusaient, comme toujours, de tous les méfaits, les engins qu'ils n'employaient pas eux-mêmes. Ainsi la pêche au filet bœuf pratiquée par des étrangers, affranchie de toute entrave, portait la dévastation et la ruine parmi le frai et le fretin; elle neutralisait les efforts de la pêche côtière par la raréfaction du poisson qui avait tendance à augmenter de prix au préjudice des consommateurs. Ces abus se prolongeant, risquaient d'amener une diminution de la population maritime se livrant à l'industrie de la pêche et qui constituait une pépinière de matelots pour nos Marines. Aussi le décret-loi du 9 janvier 1852 sur la pêche côtière maritime, qui avait été promulgué pour la France, fut-il rendu applicable à l'Algérie par décret du

22 novembre de la même année ; mais une disposition particulière plaçait dans les attributions du Ministre de la Guerre l'établissement des règlements à prendre pour l'exécution de ce décret-loi.

Pour la préparaion de ces règlements, une enquête fut ordonnée par l'Amiral commandant la Marine en Algérie. Le Commissaire de l'Inscription Maritime de Mers-el-Kébir, M. Lebœuf, en exécution des ordres reçus, réunit sous sa présidence, à la Mairie d'Oran, en février 1852, une commission comprenant le Maire et deux négociants : un ancien enseigne de vaisseau et un capitaine au cabotage. Il fut impossible d'admettre des membres vivant de l'industrie de la pêche, car il n'existait « d'expert et d'habile en cette matière que des napolitains et des espagnols ». On ne comptait à cette date, dans toute la province d'Oran, qu'un seul pêcheur français qui pêchait au filet bœuf à Arzew.

Ainsi, plus de 20 ans après l'occupation de la province d'Oran, la pêche y était encore toute entière entre les mains de pêcheurs étrangers.

Cette population maritime se présentait déjà avec des caractères bien distincts qui en différenciaient les éléments. Les pêcheurs espagnols, moins nombreux, utilisaient surtout le palangre ; leurs apports sur les marchés étaient par suite très faibles ; mais ils étaient installés à demeure avec leur famille dans le pays, ce qui était très important au point de vue de la colonisation.

Les Napolitains et un petit nombre de Génois formaient la majorité de la population maritime. Ils employaient des engins divers (palamidière, trémail, sardinal, aiguillère, bouliche, malgré son interdiction, et aussi le palangre) et la population était approvisionnée surtout par eux. Mais, non sédentaires, dès la saison finie, ils retournaient dans leur pays en emportant leurs économies évaluées à une centaine de mille francs pour Oran.

L'absence, on peut dire complète, d'éléments français empêchait d'appliquer le décret-loi du 21 septembre 1793 aux termes duquel « aucun bâtiment ne sera réputé « français et n'aura droit aux privilèges des bâtiments « français... si les officiers et les 3/4 de l'équipage ne sont « pas français ». Un arrêté du Gouvernement Général, pris le 30 juin 1836, autorisant l'embarquement d'étrangers, sous certaines conditions de résidence, dans la limite de la moitié de l'équipage, demeura également

inopérant ; l'autre moitié de l'équipage devait être constituée par des français, inexistants, et des indigènes, rebelles aux métiers de la mer.

Ce fut seulement le 24 septembre 1856 que, en exécution du décret-loi du 3 janvier 1852, le Ministre de la Guerre prit un arrêté réglementant minutieusement la pêche côtière en Algérie. Cet arrêté plaçait la police de la pêche dans les attributions du Commandant supérieur de la Marine, sous l'autorité du Gouverneur Général. En cas de guerre, la pêche ne pouvait être interdite que par le Ministre de la Guerre.

L'arrêté du 24 septembre 1856 déclarait la pêche libre, sans fermage ni licence, formule encore en application de nos jours. Il fixait les dimensions des engins autorisés, ainsi que les conditions de pêche de certaines espèces. La pêche des moules et des huitres, dont il existait des bancs importants, la pêche à pied du poisson, étaient réglementées.

Ce texte ne mentionnait nullement la pêche du corail qui ne fut réellement réglementée que beaucoup plus tard par arrêté du Gouverneur Général du 15 septembre 1876. La liste des engins autorisés ne comprenait pas le filet-bœuf, ni le bouliche, en grand usage en Algérie et qui continuèrent à être tolérés. Mais, inspiré des règlements de 1853 concernant la pêche sur les côtes de l'Atlantique en France, l'arrêté de 1856 citait à tort des espèces non représentées sur les côtes de l'Algérie : le hareng qui ne descend pas au-dessous de la Loire, la plie, le carrelet, le lançon... ; il ne s'adaptait pas du tout aux conditions de la pêche dans la Colonie.

Arrivé en ce point de l'historique de la réglementation de la pêche, il nous est apparu nécessaire de diviser notre sujet et, pour donner plus de clarté à cette relation, d'examiner l'évolution de la pêche en envisageant séparément les diverses industries qu'elle comporte et les principaux engins employés.

PÊCHE DU CORAIL

La pêche du Corail fut de tout temps pratiquée dans la province d'Oran sur des bancs s'étendant du Cap Ferrat

au Rio-Salado. Les bateaux, jaugeant de 2 à 6 tonneaux, étaient dispersés sur toute cette étendue, ne reparaissant généralement qu'à la Noël, et le Commissaire de l'Inscription Maritime en profitait pour les faire mettre en règle à ce moment avec la Caisse des Invalides de la Marine et leur faire renouveler leurs rôles périmés.

Pratiquement, la pêche ne durait guère plus de 6 mois, et, le reste du temps, les corailleurs vivaient sur les plages, aux Habibas, à Camerata, à Rachgoun, à l'embouchure du Rio-Salado, leur bateau tiré à terre, attendant le temps favorable. Le rendement le plus élevé de la pêche au corail correspondait à la période allant d'avril à septembre inclus.

Au cours de l'été de 1861, les bénéfices élevés que procurait aux pêcheurs, la récolte du corail, attirèrent l'hiver suivant un plus grand nombre de bateaux. De 23 le nombre de corailleurs passa à 29 en octobre : 19 avaient un équipage espagnol, 9 étaient italiens, un seul était armé avec des pêcheurs français.

En 1861, les parts de pêche, tous frais déduits, et suivant les bateaux, varièrent de 850 à 1150 frs ; les pêcheurs habitant la Colonie avaient les parts les plus fortes en raison de leur parfaite connaissance des fonds corallifères.

Les bateaux corailleurs étaient en querelle journalière pour la possession des roches à exploiter, ce qui exigeait une surveillance constante dont était chargée une péniche dénommée « Le Corail », laquelle était armée d'une espingole pour semoncer les délinquants.

C'est surtout entre corailleurs de nationalité différente, Catalans espagnols et Gênois, qu'éclataient ces querelles dégénérant parfois en rixes. La cause en était dans la compétition d'une même roche amenant les corailleurs à pêcher dans les mêmes parages, ce qui occasionnait le plus souvent un accrochage involontaire des engins.

Les Gênois pêchaient par babord, soit en se laissant aller au courant, soit en se déplaçant à l'aide des avirons, ou à la voile quand le vent était favorable ; ils utilisaient de lourds engins constitués par une croix de bois qu'ils traînaient sous un angle de 45 degrés. Au contraire les Catalans se tenaient toujours sur leurs avirons debout au courant, pêchant par tribord avec des croix légères, fortement lestées, fixées à des lignes très courtes pour que l'engin soit le plus possible à pic sur le fond. Inévitable-

ment, quand Gênois et Catalans pêchaient dans les mêmes fonds, leurs lignes se croisaient ; des injures, d'abord, puis des coups s'échangeaient.

Le plus souvent, la querelle se terminait à l'avantage du Catalan. Les armements des bateaux rivaux étaient égaux numériquement ; mais à bord des corailleurs catalans, les pêcheurs, co-propriétaires de leur barque, étaient tous adultes ; chez les Gênois, les équipages étaient engagés pour le compte d'un propriétaire non embarqué ; ils comprenaient toujours un ou plusieurs mousses ou novices. Aussi dans les querelles éclatant entre corailleurs, les Catalans avaient l'avantage sur les Gênois et, abusant de leur supériorité, ils demeuraient maîtres de la roche corallifère que, étrangers au pays, ils ne connaissaient pas et dont ils dépossédaient les Gênois qui l'avaient découverte, les fonds étant familiers à ceux-ci.

Dans le but de développer la pêche du corail sur le littoral algérien, de développer notre Marine et de fixer dans la Colonie les marins étrangers qui y venaient pratiquer cette pêche, une décision impériale du 10 avril 1861 réduisit la prestation imposée par l'Ordonnance du Roi du 9 novembre 1844, de 800 frs à 400 frs pour les bateaux corailleurs, de construction française ou algérienne, appartenant à des personnes domiciliées dans l'un ou l'autre de ces deux pays ; cet avantage était maintenu aux bateaux dont l'équipage était composé de matelots étrangers par suite de l'insuffisance notoire de Français ou d'Algériens disponibles.

La prestation était même supprimée pour les barques françaises ou algériennes montées par des étrangers, lorsque le propriétaire pouvait justifier qu'il possédait dans la colonie un ou plusieurs immeubles d'une valeur de 3000 frs et ce, moyennant soumission cautionnée, portant engagement à peine de 1000 frs d'amende, de résider en Algérie et d'y faire résider son équipage pendant 5 années consécutives.

Ces dispositions furent encore complétées par le décret du 1er juin 1864 qui maintenait le droit de pêche de 800 frs pour les corailleurs étrangers, mais en dispensait, en outre des bateaux français ou algériens, les corailleurs de moins de 6 tonneaux de construction française ou francisés appartenant à des personnes domiciliées en France ou dans la colonie depuis plus d'un an et ayant

à bord un mousse, un novice ou deux matelots remplissant les mêmes conditions de domicile en Algérie ; ces bateaux étaient considérés comme Français. Enfin les bateaux de construction française ou francisée, déjà pourvus d'une patente étaient dispensés de la taxe de 800 francs.

Au cours de l'hiver de 1862, le nombre de corailleurs était passé à 31 : 1 Français, 6 Gênois et 1 Espagnol, tous habitant la colonie, et 23 Catalans de passage. Bien que les parts fussent tombées, cette année-là, pour les matelots à 600 frs (1150 frs pour les patrons), deux nouveaux corailleurs catalans arrivaient en mars 1863 ; puis à la suite d'arrivées succesives, on en compta bientôt 48 en avril et 55 en mai.

Ces 55 corailleurs employaient 258 hommes, dont 200 Catalans. Les marins français se livrant à la pêche du corail représentaient à peine une proportion de 4 à 5 % (1).

En vue d'attirer, en Algérie, des pêcheurs de la Métropole et d'y fixer les corailleurs étrangers, une décision impériale, du 25 juin 1864, avait dispensé du service militaire les marins français se livrant à la pêche du corail. Cette disposition fut implicitement abrogée par la loi du 6 novembre 1875 en vertu de laquelle tous les Français domiciliés en Algérie étaient soumis au service militaire.

Le 14 mai 1865, l'Empereur au cours de son voyage en Algérie, arriva dans la rade de Mers-el-Kébir, à bord de son yacht « L'Aigle », venant d'Alger et accompagné de l'escadre.

Suivant la tradition, les corailleurs de Mers-el-Kébir dressèrent à cette occasion un arc de triomphe formé de branches de corail ; puis le plus vieux d'entre eux remit à l'Empereur, le 15 mai, une pétition demandant une réduction de la taxe de 800 frs imposée aux corailleurs étrangers.

La pêche du corail était déjà à son déclin.

Le nombre des bateaux corailleurs tombé à 28 en 1864, n'était encore que de 29 en 1866. A cette date le corail avait cependant une valeur marchande considéra-

(1) Compte rendu de la Chambre de Commerce d'Oran de 1863.

ble ; des échantillons adressés à Alger, choisis, il est vrai, parmi les plus belles branches, avaient été estimés : 1 kilogramme de corail rose et rouge, à 1200 frs ; 1 autre kilogramme de corail rouge, rose et blanc, à 800 frs.

La valeur du corail pêché dans la province d'Oran et exporté à l'étranger en 1868, s'éleva encore à plus de 200.000 frs. Mais, lentement, l'importance de cette pêche diminuait ; elle n'était plus pratiquée en 1874 que par 22 bateaux.

La péniche « Le Corail », chargée de la surveillance des corailleurs fut transformée en magasin ; le garde-pêche qui suppléait « Le Corail », étant disparu en mer, la pêche du corail s'effectuera désormais pendant quelque temps sans surveillance et les engins prohibés, d'ailleurs non définis par aucun règlement, utilisés jusque-là de manière intermittente, vont être d'un usage courant.

Pour éviter la ruine complète des fonds, le Gouvernement Général, par arrêté du 15 septembre 1876, interdit enfin, pour la pêche du corail, l'usage de tout instrument en fer ou autre métal, tels que grattes, dragues, casseroles, grappins, cercles, etc... sous peine d'interdiction temporaire ou définitive pour la saison commencée, de pêcher dans les parages algériens. Les engins prohibés étaient confisqués. Seule était autorisée la croix de bois garnie de filets de chanvre et munie, en son centre, d'un poids suffisant pour la faire descendre au fond. Les bras de cette croix ne devaient porter aucune armature métallique de quelque forme qu'elle puisse être. L'arrêté du 15 septembre 1876 permettait aussi l'emploi du scaphandre.

Enfin, un décret du 19 décembre 1876, considérant que les immunités accordées aux étrangers ne peuvent avoir une durée indéfinie, abrogeait le décret du 1er juin 1864 et maintenait la patente et la redevance de 800 frs imposées aux corailleurs étrangers.

Les pêcheurs corailleurs étaient divisés en deux catégories : les Français indigènes ou naturalisés exonérés de tous droits et les étrangers payant patente.

La gratuité de la pêche était accordée aux bateaux construits en France ou en Algérie ou francisés appartenant à des Français ou naturalisés et dont le patron et les trois quarts de l'équipage étaient français, indigènes ou natu-

ralisés ; la décision du 10 avril 1861 qui accordait certaines immunités aux propriétaires des bateaux corailleurs résidant en Algérie, était abrogée.

Ce décret ne fut pas mis en vigueur immédiatement. Considérant qu'il convenait de donner aux armateurs le temps de faire régulariser leur situation à l'expiration de la campagne en cours, son application en fut prorogée jusqu'au 1er octobre 1877, par décret du 8 mai 1877. Puis, renvoyée d'année en année, sa mise en vigueur ne fut finalement ordonnée que beaucoup plus tard par décision du Gouverneur Général du 3 avril 1886 à la suite de la rupture du traité de commerce avec l'Italie.

En 1877 on avait découvert sur les côtes de Sicile, à Sciacca, des bancs corallifères, d'une richesse telle qu'elle amena une brusque chûte du prix du corail. Ce fut un rude coup pour l'industrie oranaise déjà peu brillante. Aussi les armements furent-ils nuls en 1877 et, s'ils reprirent en 1878, ils diminuèrent ensuite progressivement, malgré la suspension de l'application du décret du 19 décembre 1876, mesure qui répondait aux désirs des corailleurs installés à Mers-el-Kébir.

En 1880, il n'y avait que 15 corailleurs qui étendaient leur action jusqu'au delà de Nemours sans oser aller plus loin par crainte des Marocains hostiles. L'année suivante un seul bateau italien cherchait encore, tenacement, à exploiter des roches, hélas dénudées.

Quinze ans plus tard, 4 bateaux de Mers-el-Kébir, montés par 20 naturalisés d'origine italienne, traînent leurs engins entre le cap Ferrat et le cap Figalo. Les bancs paraissaient reconstitués et prospères, mais la baisse du prix du corail qui se maintenait malgré l'épuisement des bancs de Sciacca déjà constaté dès 1886, et le faible rendement de la pêche, gênée par les courants, ne récompensèrent pas les efforts des équipages. En 4 mois, les 4 bateaux n'avaient recueilli ensemble que 110 kilogrammes de corail qu'acheta, au prix de 30 frs le kg., un négociant originaire de la Catalogne espagnole. Le bénéfice de chaque homme fut de 120 frs environ.

L'année suivante, à ces corailleurs, s'en ajoutaient deux autres venant de la Calle. Le rendement mensuel moyen

par bateau était de 10 à 25 kilogr., qui furent vendus à raison de 35 frs le kilogramme à des marchands italiens. Les gains infimes que rapportait la pêche du corail provoquaient des incidents fréquents entre patrons et équipages ; les premiers devenant exigeants pour le travail et nourrissant maigrement les pêcheurs ; ceux-ci protestant contre la nourriture insuffisante et les fatigues excessives qu'on leur imposait. Quatre bateaux désarmèrent en octobre.

Malgré ces résultats décevants, l'annonce de la reprise de la pêche du corail dans la baie d'Oran attira de nouveaux concurrents.

Cinq corailleurs de Mers-el-Kébir ayant réarmé en 1897, quatre autres — dont deux appartenant à des maisons italiennes — arrivèrent à Oran.

Enfin en 1898, la pêche touchait à sa fin ; il restait encore six corailleurs de la Calle et un d'Alger, montés par 53 hommes dont 5 étrangers seulement. Ils récoltèrent 650 kilogrammes de corail vendu 35 frs le Kg.

C'est alors que parut le décret du 15 mars 1899 qui interdit la pêche dans les eaux algériennes aux bateaux étrangers. Il divisait le littoral de la colonie en trois zones : la première comprenait le quartier de Bône, la deuxième les quartiers de Philippeville et d'Alger, la troisième le quartier d'Oran. La pêche du corail devait être ouverte alternativement pendant cinq ans dans chacune de ces zones et être interdite dans les deux autres pendant la même période.

Les corailleurs installés à Mers-el-Kébir et venus de différents ports de l'Algérie — la Calle, Bône, Philippeville et Alger — demandèrent, inutilement, que l'application du décret du 15 mars 1899, au point de vue de l'ouverture de la pêche, se fit en commençant par la troisième zone : Oran.

Depuis, les roches corallifères du quartier d'Oran n'ont plus signalé leur présence que par quelques branches de coraux accrochés aux paniers à langoustes calés dans ces parages.

Aujourd'hui, la pêche du corail est encore pratiquée dans le quartier de Bône. En 1929, six bâteaux (dont un venant d'Alger), jaugeant ensemble 15 T. 46, montés par

25 pêcheurs ont récolté 730 kilogrammes de corail que des acheteurs italiens payèrent 122.700 francs.

PÊCHE DU POISSON FRAIS

Les premiers pêcheurs qui exploitèrent les eaux de l'Oranie française se localisèrent d'abord dans les ports d'Oran, de Mers-el-Kébir et d'Arzew.

Les pêcheurs des deux premiers ports étendaient leur action dans l'Ouest jusqu'à l'embouchure du Rio-Salado, aux Iles Habibas, à Rachgoun, à la Tafna (1). Ceux qui demeuraient dans la baie d'Oran étaient à la fois pêcheurs et transporteurs de marchandises. Puis, avec le développement de la colonie, l'industrie de la pêche devint la seule occupation de ceux qui s'y adonnaient.

La caractéristique de cette population maritime était son instabilité : dense quand les tolérances de l'Administration lui facilitaient son industrie, elle avait une tendance à se raréfier et à rechercher d'autres régions lorsque la rigueur dans l'application des règlements maritimes la gênait dans l'emploi de ses engins.

Ce sont les constatations que fut amené à faire le Commissaire de l'Inscription Maritime de Mers-el-Kébir à l'occasion de la mise en vigueur de l'arrêté du 24 septem-

(1) Ces régions sont encore très fréquentées, de nos jours, suivant les saisons. Les séjours prolongés des pêcheurs sur certaines parties du littoral leur permettaient d'en connaître parfaitement les fonds. En mai 1875, le patron Subiéla, du bateau « Messaoud », avisa le Commissaire de l'Inscription Maritime d'Oran, de l'existence de roches non portées sur les cartes du Service Hydrographique de la Marine établies d'après les sondages effectués, en 1870, par le capitaine de vaisseau Mouchez. L'une de ces roches, que cet officier avait longuement et vainement recherchée, était signalée au N.N.E. de l'Aiguille (Pointe Abuja) avec une hauteur d'eau de 10 mètres environ. Le patron Subiela déclarait aussi connaitre « encore quelques roches non portées sur la carte dans l'Est des Fourmies (Les Moules) et sur lesquelles passent souvent les bateaux de commerce » ; d'après lui ce danger se trouvait par 9 mètres de fond.

Les dangers ainsi signalés, et que reconnut une mission du Service Hydrographque spécialement envoyée à ce sujet, furent portés sur les cartes dès l'année suivante, en 1876.

Il est certain que la mission qui rechercha les roches en question, dut procéder à des sondages minutieux pour s'assurer qu'il n'en existait pas pas d'autres dans ces parages ; elle fut certainement guidée dans ses opérations par les indications données par les pêcheurs fréquentant ces points ; et cependant la roche sur laquelle s'échoua, le 4 Janvier 1930, le croiseur « Edgar Quinet », échappa à ses investigations.

Quoique connue par les pêcheurs qui venaient caler leurs palangres dans ces régions, son exiguité, sa profondeur, sa proximité d'autres hauts fonds portés sur les cartes, firent que l'Administration n'en eut jamais connaissance jusqu'au jour de la catastrophe qui coûta la perte du bâtiment-école

bre 1856 qui contrecarrait brusquement des habitudes, des usages de plus de 25 ans. Aussi des plaintes furent-elles présentées et, en 1857, des pêcheurs quittaient Oran et n'y revenaient que lorsque l'Instruction du 31 mai 1858 ajourna l'application de l'arrêté en question.

En 1860 le littoral de la province d'Oran était exploité par 130 bateaux — dont 16 balancelles pratiquant la pêche au filet-bœuf — ; le rendement total fut de 7.800 quintaux de poisson d'une valeur de 284.700 frs. Dans ces quantités, le poisson bleu (allaches, sardines, anchois) figurait pour 314 quintaux.

Mers-el-Kébir servait d'abri à une trentaine de bateaux de pêche ; Oran en possédait près de cinquante ; leurs équipages comprenaient globalement 110 hommes pour le premier port et 170 pour le second.



PALANGRIER

Les Iles Habibas étaient très fréquentées et servaient d'abri aux pêcheurs de sardines, de thons, de langoustes, de même qu'aux corailleurs. La petite crique placée au milieu de la partie Est de la plus grande des îles, recevait jusqu'à 50 bateaux. Les langoustiers y demeuraient neuf mois de l'année et ne la quittaient que pendant les fortes chaleurs ; le poisson bleu, thon, bonite, anchois, qui y abondait, y retenait les pêcheurs pendant toute la durée

de son passage ; des corailleurs y habitaient pendant toute l'année.

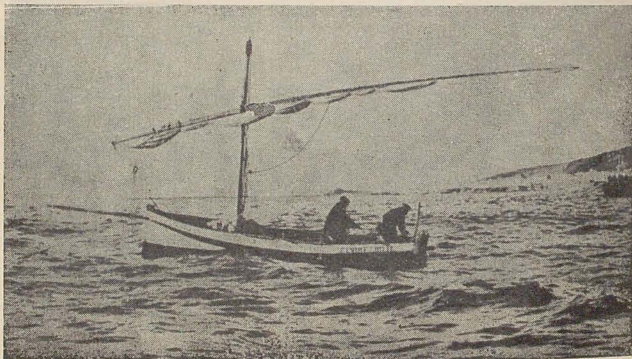
Des baraques ou gourbis élevés dans le S. O. de l'île et groupés en hameau, servaient de logements aux équipages, soit à 200 hommes environ.

Les pêcheurs de poisson bleu, aidés par des journaliers venus d'Oran, préparaient leurs salaisons dans des grottes situées dans l'Est de la grande île.

Enfin l'animation était accrue dans cette petite république sans gouvernement, par la chasse aux goëlands qui procurait les plumes nécessaires pour la pêche à la traîne.

La non-application de l'arrêté du 24 septembre 1856 donnait toute latitude à la pêche à la senne, (dénommée aujourd'hui bouliche), engin traînant surtout en usage alors sur la plage de Saint-André de Mers-el-Kébir. Le nombre de bateaux bœufs armés dans le quartier s'était, aussi, accru.

En 1863 la Chambre de Commerce d'Oran, répondant à un questionnaire du Gouvernement Général en vue d'une enquête sur la Marine Marchande ordonnée par l'Empe-



BATEAU PÊCHANT LE THON (BAIE D'ARZEW)

reur, disait : « La réglementation de la pêche côtière n'est « pas appliquée à Oran, parce que l'expérience a prouvé « qu'elle ne pouvait pas l'être. Nos côtes sont très pois- « sonneuses ; la population, relativement à l'étendue des

« côtes est très restreinte, les consommateurs par consé-
« quent peu nombreux ; les restrictions paraissent donc
« inutiles quant à présent ».

En 1870 la situation de la pêche était la suivante : 20 chalutiers, 145 bateaux de pêche ; rapport de la pêche, 10.588 quintaux ; valeur totale des produits pêchés 381.100 frs.

Un décret du 15 mars 1877 ayant ouvert au commerce le port de Béni-Saf, nouvellement créé, les pêcheurs qui pratiquaient leur industrie dans les environs, à la Tafna en particulier, vinrent s'y fixer ou y apportèrent leur poisson qu'ils expédiaient de là sur Tlemcen.

A partir de 1877 on constata nettement une diminution importante du rendement de la pêche, s'accentuant les années suivantes et que l'on attribua à plusieurs causes : mauvais temps, pêche avec des engins prohibés, absence de répression et vente directe, en mer, du poisson à des balancelles espagnoles. On apporta, cette année-là, sur les marchés 13.124 quintaux contre 17.480 l'année précédente.

C'est seulement à partir de 1885 que l'on nota un relèvement sérieux qui fut encore plus important l'année suivante.

En 1881, 232 bateaux de pêche (bateaux-bœufs compris) capturaient 6.161 quintaux d'une valeur globale de 567.531 frs ; les poissons bleus intervenaient dans ce nombre pour 1.101 quintaux. En 1883, avec 275 bateaux, les produits pêchés atteignaient seulement au chiffre global de 8.636 quintaux.

Aussi une circulaire ministérielle du 18 septembre 1884 prescrivit une enquête aux fins de révision de l'arrêté du 24 septembre 1856.

Cette enquête avait été ordonnée par le Ministre de la Marine, un décret du 26 août 1881, dit de Rattachement, ayant placé dans ses attributions la réglementation de la pêche maritime en Algérie.

Par l'effet de la naturalisation le nombre des pêcheurs étrangers admis dans les équipages diminuait, mais dans des proportions des plus faibles.

En 1880 il y en avait encore 660 sur un effectif total de 744 pêcheurs.

Pour les années 1885 à 1888, le tableau ci-après donne le nombre de bateaux et de pêcheurs étrangers et français et la valeur des produits pêchés par chacune de ces deux catégories :

ANNÉES	NOMBRE DE PÊCHEURS			NOMBRE DE BATEAUX			VALEUR DES PRODUITS PÊCHÉS PAR LES BATEAUX		
	Français	Etrangers	Total	Français	Etrangers	Total	Franç is	Etrangers	Total
1885	58	1.022	1 080	173	95	268	376 296	212.617	588.913 frs
1886	3	1.011	1.114	99	200	299	273.731	546.475	820 206 –
1887	138	913	1.051	130	174	304	214.824	301.054	515.878 –
1888	292	763	1.055	278	145	423	254.619	135.023	389.642 –

En juillet 1886, la Chambre des Députés ayant rejeté le projet de convention de navigation avec l'Italie, qui avait été soumis à son aprobation, et d'autre part la convention antérieure du 13 juin 1862 ayant cessé d'être en vigueur, les bateaux de pêche italiens furent désarmés et leurs rôles retirés. Furent exceptés de cette mesure, les bateaux francisés ou qui non francisés étaient montés, à la date du 18 juillet 1886, par des patrons et un équipage composé de marins portés, pour les trois quarts au moins, sur nos matricules au titre français ou étrangers.

Cette mesure eut pour effet de réduire le nombre de bateaux de pêche de nationalité italienne. Mais la plupart des pêcheurs italiens se mirent en instance de naturalisation et purent ainsi pratiquer la pêche au titre français. Les quantités capturées diminuèrent, elles passèrent de 24.000 quintaux en 1886 à 14.350 en 1887 ; il en résulta une légère hausse de prix qui ne se maintint pas l'année suivante.

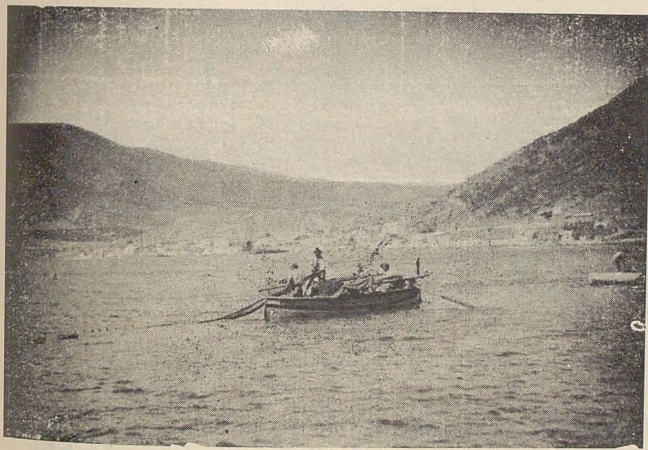
Le décret du 5 mai 1888 portant règlement sur la police de la pêche maritime en Algérie fut substitué à l'arrêté du 24 septembre 1856 qui fut abrogé : le décret de 1888 prononçait pour les engins autorisés, dont l'emploi était temporairement suspendu par les règlements, leur prohibition pendant la période d'interdiction. Il souleva de telles difficultés, parfois graves, que le Minis-

tre songea dès 1890 à le reviser et il envoya à cet effet, pour enquêter sur place, un savant, M. Bouchon-Brandely, Inspecteur Général des pêches maritimes.

Une enquête fut également effectuée par l'autorité maritime locale.

Il en résulta le décret du 2 juillet 1894 encore en vigueur aujourd'hui.

En 1888, la loi du 1er mars, ayant pour objet d'interdire la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie, supprima pour nos nationaux une concurrence gênante. Le nombre de bateaux de pêche tomba à 262, mais les pêcheurs stimulés par les événements, purent non seulement parer, par leur activité, au fléchissement attendu, mais encore relever le rendement de la pêche à 17.119 quintaux.

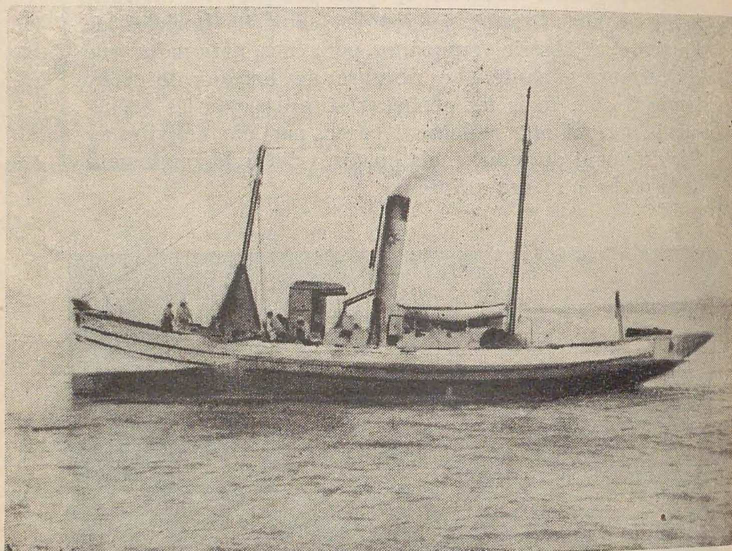


BATEAU SARDINAL CALANT SON FILET

La petite pêche continua ensuite à se développer progressivement jusqu'en 1913. A cette date on comptait 657 bateaux de pêche contre 489 l'année précédente ; cette différence considérable provenait de la mise en service de 6 nouveaux chalutiers à vapeur et de la construction en 1912 et 1913 de 124 bateaux neufs.

En 1914, il n'y avait plus que 473 bateaux armés ; le rendement de la pêche fut cependant très élevé, — 41.424 quintaux —, la saison de pêche du poisson bleu ayant été exceptionnelle.

En 1916 on commença l'installation de moteurs sur les petits bateaux de pêche ; cette amélioration des moyens de propulsion s'accentua depuis sans arrêt entraînant parallèlement la diminution du nombre des voiliers. Il y a actuellement dans tout le quartier d'Oran 230 petits



CHALUTIER A VAPEUR AYANT RELEVÉ SON CHALUT

bateaux de pêche à moteur contre 116 voiliers. La conséquence de ce progrès a été la diminution du nombre total de bateaux de pêche et la rapidité du déplacement des barques à moteur qui a permis, non seulement de compenser la réduction de l'effectif, mais encore d'obtenir un rendement plus considérable.

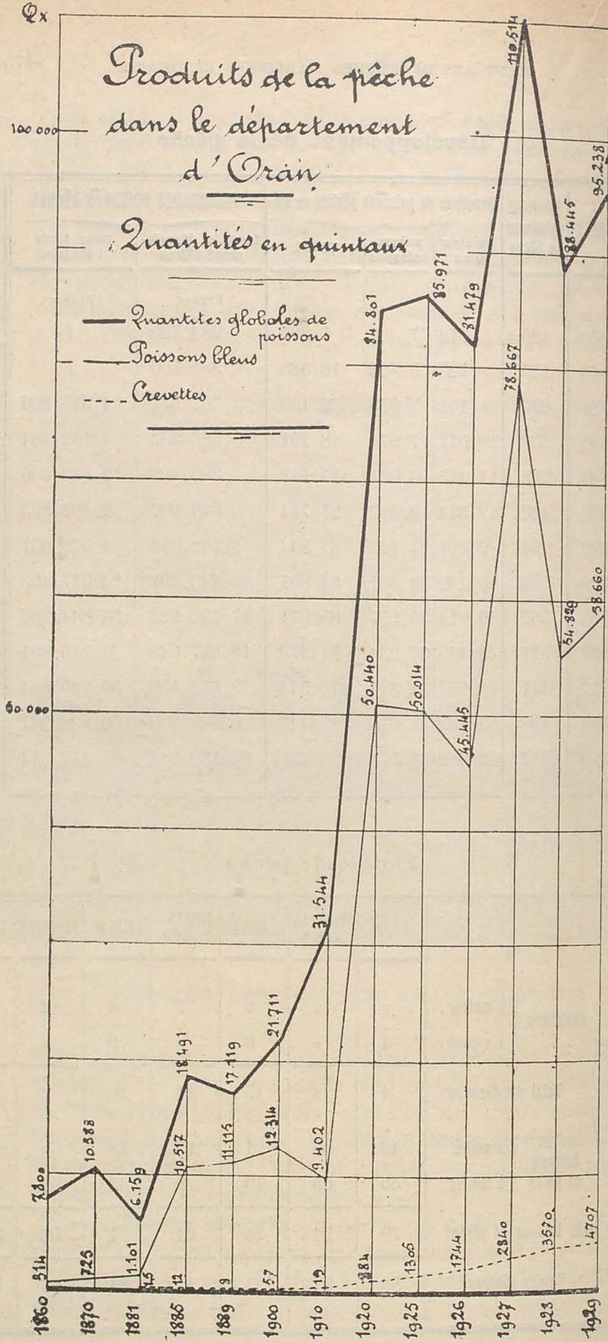
Les tableaux ci-après donnent un aperçu du développement de la pêche dans le département d'Oran depuis 1860 jusqu'à 1929 et de l'importance de la flotille de pêche actuelle :

Développement de la pêche

ANNÉES	NOMBRE de bateaux de pêche	Quantités de poissons pêchés en qx. poisson bleu	autres poissons	TOTAL	VALEUR DES POISSONS PÊCHÉS dans le département d'Oran	dans toute l'Algérie
					Francs	Francs
1860	130	314	7.486	7.800	284 700	?
1870	165	725	9.863	10.588	381.100	?
1881	232	1.101	5.058	6.159	567 531	4.325 806
1885	268	10.517	7.974	18.491	588 933	4.101.384
1889	262	11.115	6.004	17 119	393.408	3.843.636
1900	460	12 314	9.397	21 711	820.000	2.402.803
1910	457	9.402	22.142	31.544	1.262.014	4.079 031
1920	554	50.440	34 361	84 801	10 643.202	24.977.403
1925	552	50.014	35.957	85.971	17.190.623	36.844.286
1926	517	45.445	36 034	81.479	18.817.642	43.216.891
1927	441	78.667	31 847	110 514	22.612.450	50 940.684
1928	438	54.829	33.616	88.445	20.829 219	50.003.527
1929	387	58.660	36 578	95.238	23.189.942	65 477.914

Flotille de pêche

			ORAN	MERS-EL KÉBIR	BÉNI-SAF	MOSTA-GANEM	ARZEW	NEMOURS	TOTAUX
Nombre de bateaux de pêche en armement au cours de 1929	chalutiers	à moteur..	»	»	6	2	4	2	14
		à vapeur..	4	»	9	8	6	»	27
	Total des chalutiers.		4	»	15	10	10	2	41
	autres bateaux de pêche	à voiles .	43	29	1	15	28	»	116
		à moteur .	36	65	19	9	43	58	230
Totaux des petits bateaux de pêche.			79	94	20	24	71	58	346
Totaux généraux...			83	94	35	34	81	60	387


Qx
Produits de la pêche dans le département d'Oran
Quantités en quintaux
Quantites globales de poissons
Poissons bleus
Crevettes
100 000
50.000
1860
1870
1881
1886
1889
1900
1910
1920
1925
1926
1927
1928
1929
7800
10.588
6.159
18.491
17.119
21.711
31.544
84.801
85.971
81.479
110.514
88.445
95.238
10.517
11.115
12.314
9.402
50.440
50.014
45.445
78.667
54.829
58.660
314
725
1.101
15
12
9
57
19
284
1305
1744
2840
3570
4707

Aujourd'hui les bateaux de pêche en usage sont de 6 types portant le nom du filet le plus généralement employé ou un nom en dérivant ; ce sont, le lamparo, le sardinal, le palangrier, le bouliche, le bateau-bœuf, le chalutier.

Les engins utilisés se classent en engins traînants, flottants ou fixes.

Engins traînants. — Utilisés dans la pêche de fond, ce sont : le filet-bœuf, le chalut à plateaux, le bouliche, le tartanon, l'épervier.

Engins flottants. — Employés dans la pêche de surface : lamparo, sardinal, thonaire volante, ligne de traîne.

Engins fixes. — La pêche littorale se pratique avec ces engins qui comprennent, le trémail, la bonitière, la thonaire fixe, la boguière ou empostade, la madrague, la ligne de fond, les nasses, le palangre.



PÊCHEUR « INACTIF » CONFECTIONNANT UNE NASSE

PÊCHE AU FILET BŒUF

Le filet-bœuf, utilisé d'abord par des Italiens, presque au début de l'occupation, est un engin traînant que remorquaient deux balancelles à voiles appelées « pareilles ». Le premier centre de pêche au bœuf, dans la province d'Oran, fut Arzew.

Le faible tonnage des balancelles et l'étroitesse du plateau continental, c'est-à-dire de la partie du fonds de la mer comprise entre la terre et les grands fonds, localisaient l'emploi du filet-bœuf dans une zone très rapprochée du littoral.

Traîné sans souci de la conservation des fonds et des alevins, aucune réglementation de la pêche au filet bœuf n'existant encore en Algérie, cet engin éminemment nuisible, appauvrissait les côtes au préjudice des petits pêcheurs dont les protestations légitimes demeuraient sans effet. Au début de 1862, une vingtaine de petits bateaux de pêche désarmèrent par protestation autant que par suite des pertes que leur faisait éprouver la concurrence des bateaux bœufs alors au nombre de 9 paires.

Lorsque fut publié l'arrêté du 24 septembre 1856, le filet-bœuf ne figurant pas sur la liste des engins autorisés, était de ce chef classé comme engin prohibé : cela n'empêcha pas son utilisation, comme par le passé, c'est-à-dire sans entrave aucune.

Cependant un arrêté du Gouverneur Général du 24 juillet 1861 interdisait en toute saison la pêche au filet-bœuf dans les quartiers d'Alger et de Stora seulement. A Oran, elle demeurait libre, exempte de toute restriction.

En 1864, un arrêté gouvernemental du 22 octobre, appliquant une réglementation uniforme à toute l'Algérie, autorisait la pêche au bœuf, mais au-delà de 3 milles du rivage, c'est-à-dire dans les eaux internationales.

Cet arrêté paraît n'avoir jamais été notifié à Oran car les balancelles, au nombre de 10 couples, de 2 à 4 tonneaux, montées chacune par un équipage de 4 à 5 hommes, continuaient à ravager les fonds de la baie d'Arzew en 1871.

Il en était encore de même en 1880. A cette date les petits pêcheurs de Mostaganem demandaient l'interdic-

tion de l'emploi du filet-bœuf pendant la période du 1er mai au dernier août.

Pour leur donner satisfaction les tolérances dont bénéficiaient les balancelles ne furent plus admises que du 1er septembre au 1er mai; du 1er mai au 1er septembre celles-ci devraient se tenir au-delà de 3 milles.

Un arrêté gouvernemental du 18 août 1884 ajouta le filet-bœuf à la nomenclature des engins dont l'emploi était autorisé en Algérie par l'arrêté du Ministre de la Guerre du 24 septembre 1856 ; il en fixa les dimensions ainsi que celles des mailles, en autorisa l'usage de jour et de nuit au-delà de 3 milles des côtes et le prohiba pendant les mois de juin, juillet et août.

Un délai, expirant le 1er janvier 1886, fut donné aux armateurs pour l'observation des prescriptions relatives aux dimensions et aux mailles de ces engins.

Un décret du 5 mai 1888 portant règlement sur la police de la pêche maritime côtière en Algérie, confirma les dispositions de l'arrêté du 18 août 1884 au sujet de l'emploi du filet-bœuf.

Les pêcheurs au bœuf protestèrent bientôt et saisirent le Ministre en 1891, demandant des facilités pour pêcher dans les eaux territoriales. Leur demande était justifiée par le fait que, en raison de leur faible tonnage, les balancelles ne pouvaient aller bien au large par tous les temps ; en outre, la fécondité des eaux et le faible rendement de la pêche limité par les difficultés d'écoulement des produits, pouvaient, à ce moment, faire admettre que les fonds étaient pratiquement inépuisables.

Le décret du 2 juillet 1894 et l'arrêté ministériel pris pour son exécution, du 5 juillet de la même année, donna satisfaction aux pêcheurs au bœuf; il autorisa la pêche avec cet engin en dedans de 3 milles et par des fonds de 40 ou 60 mètres au moins, suivant les points de la côte, du 1er septembre au 30 mai. Du 1er juin au 31 août, cette pêche demeurait interdite et le filet-bœuf était considéré comme prohibé pendant cette période. Cette *prohibition relative* ne visait que les engins traînants; elle fut plus tard étendue par le décret du 9 août 1911 — modifiant celui du 2 juillet 1894 — à tous les engins qui, quoique autorisés d'une manière générale, seraient employés dans des circonstances de lieu, d'époque ou de temps ou dans des conditions autres que celles prévues par les lois, décrets, arrêtés ou règlements.

Des ordres très sévères furent donnés pour s'opposer aux ravages des balancelles. L'unique armateur à la pêche au bœuf à Mostaganem répondit à ces mesures par une attitude de défi ; il fit sortir ses balancelles de nuit pour les faire échapper à la surveillance des agents de l'Inscription Maritime.

Ordre formel fut donné par l'Amiral d'appliquer rigoureusement l'article 16 du décret du 2 juillet 1894 qui interdisait l'emploi du filet bœuf pendant les mois de juin, juillet et août.

Le Gouverneur Général par arrêté du 4 mai 1903 modifia la période d'interdiction, qui fut fixée du 15 avril au 15 août, de l'usage des engins traînants de la 1ère série parmi lesquels figurait le filet-bœuf ; puis l'arrêté du 9 mars 1905, étendit cette période d'interdiction du 1er avril au 1er octobre.

Ce manque de fixité dans la réglementation, que les pêcheurs considéraient comme la conséquence de l'indécision de l'Administration, les enhardissait et les amenait à violer délibérément une règlemenation qui semblait manquer de base scientifique et ne reposer que sur l'arbitraire.

A la suite des délits constants commis par les chalutiers, une vive effervescence parmi les petits pêcheurs se produisit, qui amena l'interdiction complète du filet-bœuf dans les eaux maritimes de l'Algérie par arrêté gubernatorial du 22 juillet 1922 et pour compter du 1er avril 1923. Cet engin fut en outre frappé de *prohibition absolue*, sa fabrication, sa mise en vente et sa détention hors du domicile furent également interdits.

Dix chalutiers du quartier d'Oran, quittant les eaux algériennes prirent comme base de leurs opérations les îles espagnoles des Zaffarines, où ils se réfugièrent. Ils continuèrent à pêcher et envoyèrent leur poisson à Béni-Saf d'où il était réparti sur les marchés de l'intérieur; des envois réguliers étaient faits également sur Oran et même sur Alger.

Les armateurs protestèrent en même temps vigoureusement et saisirent de la question le Congrès des Pêches Maritimes de Marseille en 1922 et celui de Boulogne en 1923; ils réclamèrent qu'une enquête fut faite sur les

côtes algériennes en vue de fixer une règlementation des filets traînants employés dans la Colonie.

Sur la demande du Gouverneur Général de l'Algérie une mission dirigée par M. Le Danois, alors Sous-Directeur de l'Office scientifique et technique des pêches, entreprit une croisière avec le chalutier « Tanche » en juin 1924, en vue de recherches sur les fonds chalutables du plateau continental dans la colonie.

Sur le vu du rapport présenté par M. Le Danois, le Gouverneur Général qui avait d'abord suspendu, par arrêté du 28 septembre 1923, l'application de son arrêté d'interdiction du 22 juillet 1922, abrogea définitivement ce dernier par arrêté en date du 31 août 1925.

Il prit ensuite une série de décisions des plus libérales: un arrêté du 5 décembre 1925 réduisit de 20 m/m à 12 m/m la plus petite maille au-dessous de laquelle les filets traînants étaient prohibés; un autre arrêté du 12 août 1926 autorisa l'emploi du filet-bœuf par tous fonds supérieurs à 50 mètres du 1er août au 1er avril; du 1er avril au 1er août le filet-bœuf ne peut être employé qu'au delà de 3 milles.

La pêche au chalut se développe, depuis, de plus en plus, sous l'effet de cette nouvelle règlementation qui tient compte à la fois des données scientifiques recueillies par la mission Le Danois, des conditions particulières à l'Algérie créées par l'exiguité des fonds chalutables, et des nécessités économiques qui imposent l'exploitation de toutes les richesses de la mer pour la satisfaction des besoins de la population.

Le nombre des balancelles à voiles pêchant au bœuf était de 16 en 1860, de 20 en 1870, de 22 en 1876. En 1899, on en comptait 13 paires dont 2 à vapeur; ce nombre était tombé à 11 en 1914; en 1922, la pêche au bœuf était exercée par 16 paires de chalutiers dont 6 à vapeur, 9 à voile et 1 à moteur.

Actuellement il existe 31 chalutiers dont le plus grand nombre a abandonné le filet bœuf pour adopter le chalut à plateaux qui permet de n'utiliser qu'un navire par engin.

Le nombre de bateaux pêchant en couple au filet bœuf n'est plus que de 8: les 23 autres n'emploient désormais que le chalut.

Le rendement de la pêche au bœuf et au chalut donne

une idée de l'importance considérable de cette pêche dans les approvisionnements des marchés; il a été, en 1929, de 34.595 quintaux soit plus du tiers du produit total de la pêche qui a été de 99.351 quintaux pour tout le département d'Oran.

PÊCHE AU LAMPARO

Le lamparo est un chalut de surface destiné à la pêche du poisson de passage.

Originaire d'Italie, il ne pénétra en Algérie que tardivement.

Une dépêche ministérielle du 12 juin 1874 en permit l'emploi quoique non mentionné parmi les engins autorisés par l'arrêté ministériel du 24 septembre 1856.

Cet engin souleva rapidement des protestations et ses détracteurs le dénoncèrent comme engin traînant, donc nuisible et susceptible d'être interdit ou tout au moins rigoureusement réglementé. Les conditions d'emploi de ce filet firent l'objet d'une enquête administrative.

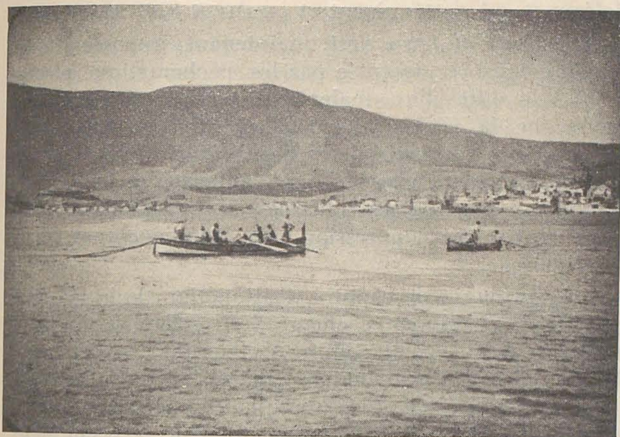
Un arrêté du 18 août 1884 ajouta le filet lamparo à la nomenclature des engins dont l'emploi était autorisé en Algérie par l'arrêté du Ministre de la Guerre en date du 24 septembre 1856, en fixa les dimensions ainsi que celles des mailles et en autorisa l'emploi toute l'année de jour et de nuit, à moins de 300 mètres des autres filets.

Combattu vivement et supprimé provisoirement à Oran, l'usage de ce filet fut de nouveau autorisé sans restriction et les dimensions en furent fixées par décision de l'Amiral en date du 21 novembre 1889. Puis un nouvel arrêté du Commandant de la Marine du 12 janvier 1891 interdit son emploi pendant les mois de février, mars et avril. Cette interdiction constituait une mesure inattendue pour les pêcheurs; elle avait surpris ceux qui, faisant usage de ce filet, n'en possédaient pas d'autres. L'application de cette prohibition fut, en conséquence, dès le début, suspendue.

En 1894, un nouvel arrêté, ministériel cette fois, pris en exécution du décret du 2 juillet 1894 qui régissait la pêche en Algérie, autorisa le lamparo toute l'année de

jour et de nuit à Mostaganem et l'interdit à Nemours, Oran et Arzew, en février, mars et avril.

Cette différence de traitement, inexplicable pour deux ports voisins, comme Arzew et Mostaganem, disparut en 1925, l'arrêté du 8 décembre ayant soumis ce dernier port à la règle commune.



BATEAU-LAMPARO ET SON ANNEXE CALANT LE FILET
(BAIE DE MERS-EL-KÉBIR)

Mais le lamparo avait toujours des adversaires acharnés; en 1895 le Conseil Général et la Municipalité de Mers-el-Kébir protestèrent contre l'usage de cet engin qui continua à être employé.

La querelle entre partisans et adversaires du lamparo n'en demeura pas moins et très vive. En 1902, les pêcheurs étaient encore divisés en deux groupes hostiles; les « lampariens » et les « anti-lampariens ». Puis tout se calma, lentement, avec le temps, et le lamparo est définitivement admis comme engin normal et accepté par tous les pêcheurs.

Après des essais pratiqués en certains ports de l'Algérie, et, pour ce qui est du quartier d'Oran, à Nemours, un décret du 1er juillet 1926 a autorisé la pêche « *au feu* », pratiquée avec le lamparo, pour la capture du poisson bleu.

Cette décision favorable aux intérêts économiques du pays, souleva des protestations des plus vives, dans certains ports, de la part de tous les pêcheurs, utilisant ou non le lamparo.

La pêche au feu n'ayant été autorisée qu'à la suite d'une enquête approfondie qui en avait démontré les avantages, l'Administration ne s'émut nullement de doléances qui s'atténuèrent et cessèrent tout récemment.

La pêche « au feu » s'est, maintenant, imposée à tous: et elle est si bien acceptée par les pêcheurs que récemment à la suite d'un malentendu qui avait permis de croire que la pêche au feu allait être suspendue, un pêcheur, qui fit partie jadis des protestataires les plus violents contre ce procédé, vint apporter à l'Administration, au nom de ses collègues, ses protestations alarmées contre une suppression même momentanée, mais imaginaire.

Puissant engin de capture, l'adjonction de la lampe à acétylène, a augmenté encore le rendement du filet lamparo. Il intervient comme facteur de premier ordre dans l'approvisionnement des marchés, puisque, à lui seul, le lamparo a capturé une quantité de poisson supérieure à la moitié du rendement total de la pêche dans le département d'Oran en 1929.

La pêche au lamparo, au feu, a permis, en effet, de capturer 48.149 quintaux de poisson en 1929; employé sans feu, ce filet n'a donné que 2.441 quintaux; soit au total 50.590 quintaux. Et le produit global de la pêche du poisson a été de 99.351 quintaux dans toute l'Oranie.

MADRAGUES

La madrague est un engin fixe, un véritable piège à poissons, de dimensions considérables. Elle est destinée à la capture des thons et des autres poissons de passage: bonites, melvas, bacorètes, maquereaux, quelquefois des ombrines, des brochets de mer (sphyrènes) et, assez fréquemment, des poissons limons. Elle est généralement calée du 1er avril au 1er novembre.

La première madrague fut concédée en 1850; elle était située sur la côte Nord de la rade d'Arzew.

Une deuxième fut accordée en 1853; l'emplacement demandé était à Aïn-el-Turck.

En 1876 une demande d'autorisation d'installation à la pointe de Mers-el-Kébir souleva de vives protestations de la part des pêcheurs; la demande présentée fut rejetée par l'Amiral.

Puis, successivement, furent concédées des madragues en 1881 et 1890 à Arzew, en 1892, à Port-aux-Poules.

Calées pendant un temps plus ou moins long, — une année, pour cette dernière -- les concessionnaires y renoncèrent en raison des maigres résultats obtenus.

Aucune calaison de madrague n'eut lieu ensuite jusqu'en 1907. A cette date un arrêté gouvernemental autorisait l'installation au S.E. de l'ilôt du phare d'Arzew, d'un établissement de pêche de ce genre qui fut transféré au Cap Carbon par arrêté du 3 mai 1911.



LÈVE DU FILET DE CIEL DE LA MADRAGUE
(POINTE DE L'AIGUILLE)

Une arrêté gouvernemental autorisa l'installation en 1910, à Port-aux-Poules, (pointe du Marabout), d'une madrague qui fut supprimée en 1914.

Une madrague créée au Sud de l'îlot du phare d'Arzew en 1917 cessa de fonctionner en fin décembre de l'année suivante.

Malgré les déceptions éprouvées par les concession

naires, les madragues furent cependant toujours en faveur en raison des bénéfices considérables qu'elles sont susceptibles de donner en peu de temps.

En 1920 deux madragues furent concédées, l'une aux îles Habibas qui ne fut calée pour la première fois qu'en 1929; l'autre, à la Pointe Coralès, ne fut installée qu'une année, en 1921, par suite de son rendement nul qui entraîna la liquidation de la Société qui l'exploitait.

En 1911, un arrêté autorisait l'installation d'une nouvelle madrague située au N.E. de la pointe d'Arzew.

Avec les dernières concessions datant de 1927 et de 1930, la situation des madragues est actuellement la suivante :

— S.E. du Cap Carbon, 1911 (1), 590 x 180 x 80 (2), rendement médiocre, inactive depuis 1926,

— E. de la plus grande des îles des Habibas, 1920, 350 x 300 x 80, calée seulement en 1929 et 1930 ; rendement nul,

— N. E. de la pointe d'Arzew, 1921, 750 x 380 x 80, rendement variable,

— Sud de la pointe de l'Aiguille, 1927, 300 x 170 x 35, rendement excellent,

— N. du télégraphe de la Macta (baie d'Arzew) 1930, 1500 x 400 x 80, rendement jusqu'ici médiocre,

— S. O. du Cap Ferrat, 1930, 650 x 200 x 100, rendement médiocre,

— S. de la plus grande des îles Habibas, 1930,

— Ouest de la plus grande des îles Habibas, 1930.

Ces deux derniers emplacements doivent être occupés concurremment avec celui qui est concédé à l'Est de l'île, un seul engin pouvant être calé sur l'un de ces trois points, au gré du concessionnaire.

Une demande de création d'une nouvelle madrague au N.E. de la pointe de l'Aiguille est soumise, en ce moment, à l'approbation du Gouvernement général.

Le croquis ci-contre indique la position de ces établissements de pêche.

---

(1) Date de concession ;

(2) Dimensions, en mètres, de la madrague : longueur de la queue, longueur du corps, largeur du corps.

MADRAGUES

du département d'Oran

1930



Chélif
Mostaganem
M
Cap Fernat
M
C. Carbon
M
C. de l'Aiguille
M
Pointe de l'Aiguille
M
Ilôt du Phare
M
Arzew
Port aux Poules
Macta
Ile Plane
C. Falcon
Baie des Aiguades
C. Canastel
C. Gros
Mers-el-Kebir
Oran
Salines
Iles Habibas
M
M
M
Les Moules
C. Lindless
C. Blanc
(Sigale)
Mersa Madagre
Mersa Sidi Ali ben
C. Figalo
Sebkha
O. Melah
Rio Salado
Baie de Camerata
C. Gros
P. Achgoun
Beni-Saf
Tafna

OSTREICULTURE, MYTILICULTURE

En 1858, l'Inspecteur des Pêches, au cours de ses tournées de surveillance, constata la présence de gisements d'huîtres sur plusieurs points de la côte. Les pêcheurs tout d'abord se désintéressèrent de ces gisements et ne s'en préoccupèrent seulement que pour les éviter afin de ne pas y déchirer leurs engins.

Cependant en 1862, l'exploitation de bancs situés à l'embouchure de la Macta était assez active et le commissaire de l'Inscription Maritime dut s'entendre avec la Municipalité d'Oran pour l'interdiction de la vente et du colportage des huîtres de la Macta par application de l'article 26 de l'arrêté du 24 septembre 1856 qui en interdisait la pêche du 1er mai au 31 août.

La vente des huîtres indigènes était alors concurrencée par l'importation d'huîtres recueillies sur la Côte des Algarves (Portugal), puis parquées à Gibraltar et transportées à Oran, où elles étaient de nouveau parquées dans des paniers d'osier en attendant leur écoulement.

Dans la Macta, les huîtres étaient parquées par des pêcheurs dont quelques-uns en association.

Le plus actif de ces pêcheurs, Popelineau, entreprit en 1862 des travaux importants en vue de tenter la culture de l'huître dans la Macta. Après un nettoyage minutieux du fond de la rivière, il établit trois bancs séparés, sur lesquels il répartit de petites huîtres destinées à la pousse et des huîtres adultes destinées à la reproduction et qu'il recouvrit de branches pour fixer le naissain ou frai.

A cet effet il avait recueilli sur les divers points de la côte, 150.000 huîtres, dont 100.000 avaient été réparties sur les parcs de la Macta; il livra le reste à la consommation au prix de 50 et 60 francs le mille.

Sa pêcherie fut anéantie par les eaux douces qui firent périr ses huîtres et, les bancs naturels étant vraisemblablement déjà épuisés, Popelineau dut repeupler ses parcs à l'aide d'huîtres achetées à Tanger en 1863.

Durant l'hiver de 1864, les eaux douces entraînèrent une nouvelle destruction de ses sujets.

Popelineau ruiné fut réduit à quémander à la Préfecture d'Oran un secours de 100 francs qui lui fut accordé,

et, après avoir, avec cet argent, acheté des engins, il alla exploiter à l'embouchure du Rio-Salado un banc de clovisses qu'il avait découvert.

Les parcs de la Macta ayant été anéantis, la culture de l'huître fut abandonnée.

A la suite des recherches effectuées en mai 1883, dans la Macta, cette rivière dont les eaux étaient salées, fut reconnue être abondamment peuplée, depuis le pont du chemin de fer jusqu'à l'embouchure, d'huîtres dont la taille atteignait, pour les plus grosses, à peine huit centimètres. Ces coquillages étaient l'objet d'une pêche abusive, et, vendus au Sig, à Perrégaux, à Saïda, ils ne procuraient aux riverains que des ressources infimes en raison de leurs petites dimensions. Aussi le contre-amiral, commandant la Marine en Algérie, interdit-il la pêche des huîtres dans la Macta.

En 1884, un ingénieur civil se fit accorder une concession de 4 ares, située à 100 mètres en aval de la gare de la Macta pour y créer un parc à huîtres; mais il ne procéda jamais à aucun travail d'appropriation et l'autorisation donnée fut retirée par le Gouverneur Général. Le concessionnaire n'avait pu procéder à aucun essai de culture de l'huître, les eaux douces ayant envahi la Macta cette même année et les années suivantes.

Reprise en 1920, par un Oranais, la culture de l'huître dans le lit inférieur de la Macta aboutit encore à des déceptions; les huîtres disposées dans des caisses ostréicoles périrent ainsi que le naissain fixé sur des collecteurs qui disparurent sous la vase.

Depuis aucune autre tentative n'a plus été envisagée dans le département, où il n'existe plus, aujourd'hui, aucun gisement.

Les huîtres consommées en Oranie proviennent toutes de la Métropole qui en a importé en 1929 par le port d'Oran, 1.122.000.

Moules. — Les moules assez abondantes sur les côtes du département n'étaient guère exploitées. La pêche était plutôt active dans le port d'Oran mais, en 1866, des accidents dus à l'ingestion de moules de cette provenance ayant été constatés, l'Administration intervint pour interdire cette pêche, et, sur sa demande, la Municipalité

d'Oran en défendit la vente et le colportage sur le territoire de la commune.

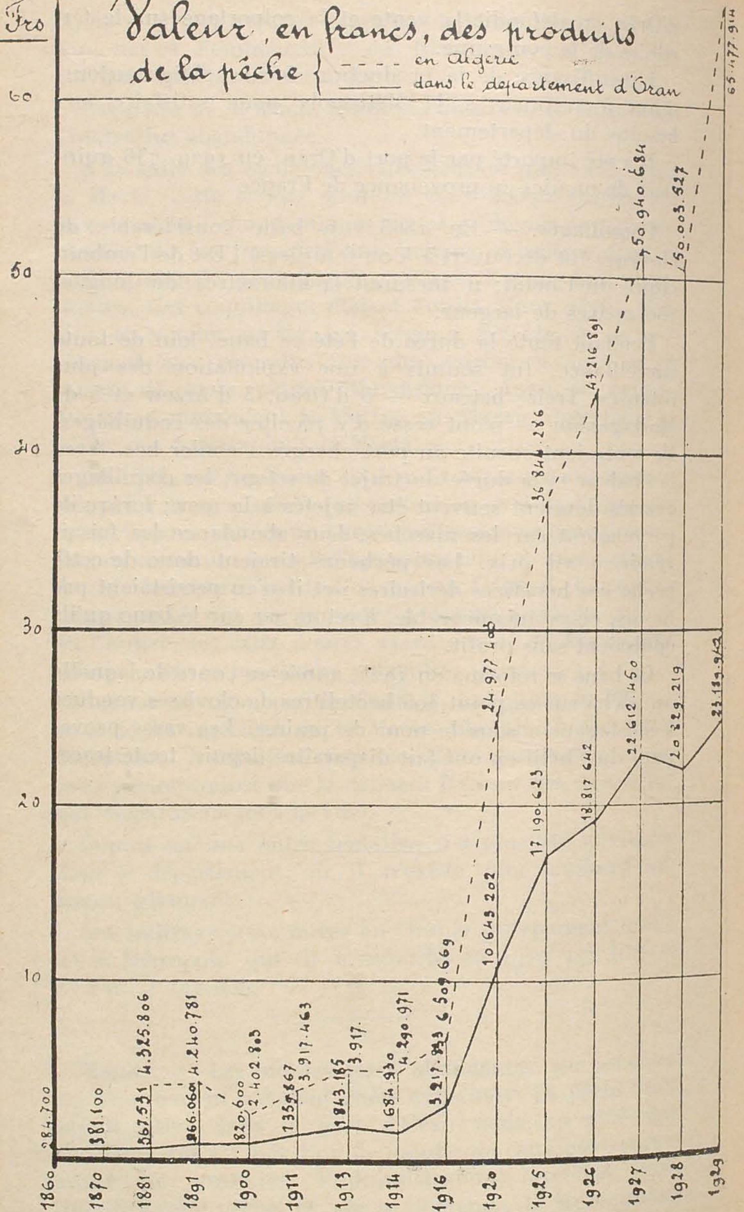
L'insuffisance de la production locale oblige aujourd'hui à recourir à la Métropole pour satisfaire aux besoins du département.

Il a été importé par le port d'Oran, en 1929, 736 quintaux de moules en provenance de France.

Coquillages. — En 1863, un banc considérable de clovisses fut découvert à 5 ou 6 milles à l'Est de l'embouchure du Chéliff; il mesurait 4 kilomètres de long et 150 mètres de largeur.

Pendant toute la durée de l'été ce banc, loin de toute surveillance, fut soumis à une exploitation des plus intenses. Treize bateaux — 5 d'Oran, 3 d'Arzew et 5 de Mostaganem — n'ont cessé d'y récolter des coquillages. Ils rentraient ensuite au port chargés à couler bas. Avec la chaleur et la durée du trajet de retour, les coquillages avariés devaient souvent être rejetés à la mer ; lorsqu'ils parvenaient sur les marchés, leur abondance les faisait vendre à vil prix. Les pêcheurs tiraient donc de cette pêche des bénéfices dérisoires ; et il n'en persistaient pas moins, chose inconcevable, à retourner sur le banc qu'ils épuisaient sans profit.

Ce banc se reforma en 1925, année au cours de laquelle on pêcha sur ce point 305 hectolitres de clovisses vendues à Mostaganem sous le nom de praires. Les vases provenant du Chélif en ont fait disparaître depuis, toute trace.


Millions de Frs
Valeur, en francs, des produits de la pêche
---- en Algérie
____ dans le département d'Oran
60
50
40
30
20
10
1860
1870
1881
1891
1900
1911
1913
1914
1916
1920
1925
1926
1927
1928
1929

TABLEAU

des quantités, en quintaux, de poisson, crustacés et coquillages pêchés dans le quartier d'Oran, pendant l'année 1929, par ports, espèces et nature d'engins.

	ORAN	MERS-EL KEBIR	BENI-SAF	MOSTA-GANEM	ARZEW	NE-MOURS	TOTAUX
Poissons bleus							
Sardines	4.006	4.631	1.135	1.308	690	5.013	16.513
Allaches	5 644	4 048	1 342	438	965	1 814	14.251
Anchois	474	226	2.314	166	83	14.632	17.625
Maquereaux	3.2 6	335	101	»	241	159	4.112
Bonites, Melvas, Bacorètes	1.445	1.954	91	52	2.318	530	6.210
Thons	9	»	»	3	39	»	51
Totaux	14.854	10.924	4 983	1.967	4.156	21.878	58.762
Poissons de chalut							
Soles	33	»	42	259	30	2	366
Rougets	813	»	917	1.251	613	152	3.746
Merlans	627	»	3.0 5	1.206	672	229	5.829
Crevettes	539	»	1 480	1.038	711	309	4.077
Divers	5.000	»	5.768	3.774	4 996	1 040	20.868
Totaux	7.012	»	11.302	7 528	7 022	1.732	34.596
Autres espèces							
(Bouliches, trémails lignes, etc.)	1.470	2.712	253	431	798	291	5.664
Crustacés							
Langoustes	27	11	»	»	»	»	38
Homards	1	»	»	»	»	»	1
Totaux Généraux	23 364	13 647	16 537	9.926	11.976	23.901	99.531
Coquillages							
Huîtres	»	»	»	»	»	»	»
Moules	»	»	4	»	»	»	1
Produits pêchés avec les engins suivants.							
Lamparo au feu	13.400	5.442	6.403	1 679	1 953	21.072	48 149
Lamparo sans feu	457	1.129	380	80	»	195	2.441
Sardinal	»	2.830	»	»	»	749	3 579
Trémail	95	827	66	330	329	»	1.647
Bonitière	840	2.121	»	»	564	135	3.660
Boguière	»	»	»	»	»	18	18
Thonaire	»	»	»	»	39	»	39
Madrague	614	»	»	»	1.507	»	2.121
Chalut	7.012	»	11 301	7.528	7.022	1.732	34.595
Bouliche	»	»	»	»	128	»	128
Tartanon	»	»	»	»	»	»	»
Palangre, lignes	918	1 287	187	109	434	»	2.935
Nasses	28	11	»	»	»	»	39
Totaux	23.364	13.647	16.537	9.926	11.976	23.901	99.351

EXPORTATION

ANNÉES	QUANTITÉS DE POISSONS FRAIS EXPORTÉS PAR LE PORT D'ORAN	
	EN FRANCE	EN ESPAGNE
1913	758 quintaux	»
1922	1211 —	»
1925	4077 —	11
1929	2896 —	90

SALAISONS ET CONSERVES

Les premières salaisons furent faites par les pêcheurs eux-mêmes. En 1835, elles se limitaient à quelques bonites; elles devaient parer à l'absence de poisson frais pendant les périodes de mauvais temps.

Quelques années après, avec l'augmentation de la population du département, ces salaisons prirent une certaine extension.

En 1860, on sala 314 quintaux d'allaches, de sardines, d'anchois et de bonites ; ce chiffre atteignait 725 quintaux en 1870 et 4.198 en 1877.

Les salaisons se pratiquaient surtout aux îles Habibas. Les ateliers étaient installés dans des grottes et des journaliers venus d'Oran y étaient employés ; c'est surtout la bonite qui y était préparée.

Sur d'autres points de la côte, à l'île Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna, à l'île Plane et à l'Aiguille, on salait également, de l'allache plus particulièrement.

Les saleurs employaient les produits de la pêche que la consommation locale ne pouvait absorber. Les poissons salés étaient achetés par des marchands qui en assuraient la vente au détail.

Bientôt les ateliers de salaisons devinrent insuffisants pour assurer, avec la vente de poisson frais sur les marchés, l'écoulement de la pêche du poisson bleu.

En 1881 se créa à Mers-el-Kébir la première usine de conserves, ouverte par les Etablissements F. Delory ; en

1886, commença à fonctionner dans cette même localité, une deuxième usine dénommée la « Sardine ». Ces deux établissements sont toujours en activité.

Ce ne fut que 16 ans plus tard, en 1902, que Arzew fut doté d'une usine de conserves de poissons qui fut fermée en 1912.

Puis successivement, de nouvelles usines s'installèrent : à Béni-Saf en 1905, à Nemours en 1910, à Arzew en 1913 (fermée en 1914), à Nemours en 1918 (fermée en 1922), à Oran en 1920 (Bardugui) et en 1913 (fermée en 1929).

Enfin, en 1929, deux nouvelles usines furent ouvertes: une à Nemours, une à Béni-Saf ; une troisième vient d'être créée à Oran ; elle doit fonctionner incessamment.

Actuellement la situation de l'industrie des conserves et des salaisons est la suivante :

Nemours, 18 ateliers de salaisons, 2 usines de conserves;

Béni-Saf, 6 ateliers de salaisons, 2 usines de conserves ;

Mers-el-Kébir, 4 ateliers de salaisons, 2 usines de conserves ;

Oran, 1 atelier de salaisons, 2 usines de conserves.

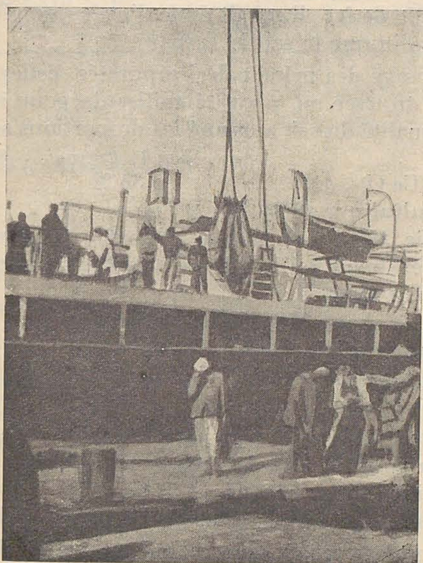
L'activité de cette industrie est mise en évidence dans le tableau ci-après.

Rendement de l'industrie des conserves de poissons pendant l'année 1929 (quantités en quintaux)

		PORTS						
		ORAN	MERS-EL KÉBIR	BÉNI-SAF	MOSTA-GANEM	ARZEW	NEMOURS	TOTAUX
Quantités globales de poissons frais pêchés en 1929 (en quintaux)....		23 364	13.647	16 537	9 926	11.976	23.901	99.351
Quantités de poissons préparés par les	usines....	1.280	2 236	138	»	»	809	4.463
	Ateliers de salaisons..	150	1.587	3.157	»	»	16 000	20.894
Totaux par port...		1.430	3.823	3 295	»	»	16.809	25 357
Quantités de matières premières consommées par les usines et les ateliers de salaisons.	SEL d'Arzew	50	115	»	»	»		165
	SEL Espagnol	»	»	3.200	»	»		3.200
	SEL Italien.	»	»	1 000	»	»	36.850	37 850
	huile d'olives	100	105	12	»	»	»	217
	huile d'arachides...	360	360	48	»	»	300	1.608
Quantités de poissons préparés à l'huile et écoulés	en Algérie	»	1.601	20	»	»	565	2 185
	en France.	1.095	544	118	»	»	12	1.769
	au Maroc	»	»	»	»	»	107	107
	en Grèce et en Italie...	»	»	»	»	»	125	125
	en Turquie.	60	»	»	»	»	»	60
	en Pologne.	100	»	»	»	»	»	100
Totaux par port....		1.255	2.144	138	»	»	809	4.316
Quantités de poissons salés écoulés	en Algérie	»	435	50	»	»	1.178	1.663
	en France.	»	930	1.027	»	»	5 900	7.857
	en Italie..	150	»	2.080	»	»	8.735	10.965
	au Maroc..	»	»	»	»	»	187	187
Totaux par port....		150	1.365	3.157	»	»	16.000	20.672

Avant de terminer sur ce sujet, il semble utile d'examiner la question du sel employé pour les salaisons et les prétendus inconvénients ou avantages résultant de l'utilisation de ce produit en provenance d'Italie ou d'Algérie.

On a reproché et on reproche encore au sel d'Algérie de ronger les chairs des poissons, ce qui le fait négliger par certains saleurs qui emploient uniquement du sel de Trapani, ou, depuis peu de temps, du sel importé d'Espagne.



EMBARQUEMENT DE THONS EXPORTÉS

A Mers-el-Kébir l'usage du sel d'Arzew s'est maintenu à cause de son prix de revient moindre que tout autre sel français ou étranger, mais on ne l'emploie que pour la saumure.

Pour vérifier le bien fondé des griefs imputés aux sels algériens, deux échantillons prélevés l'un à Nemours, sur un stock de sel de Trapani, l'autre à Arzew, sur du sel en provenance de cette région, ont été soumis à l'analyse.

Les résultats ont été les suivants qui nous ont été donnés très obligeamment par M. Gaucherel, chimiste, chef du Laboratoire des Finances du Gouvernement Général, à Oran; nous lui adressons, en cette circonstance, nos bien vifs remerciements.

« Le sel de Trapani se présente sous la forme de petits « cristaux gris et sales ; il laisse quand on le dissout dans « l'eau un dépôt assez important de terre et de sable.

« Le sel d'Arzew se présente sous la forme de cristaux « assez gros, bien formés et blancs, sa dissolution dans « l'eau ne laisse qu'un faible dépôt constitué surtout par « de l'oxyde de fer. Il paraît donc d'un usage plus propre « et plus sain que le sel de Trapani.

« Le dosage des principales impuretés, celles qui peu- « vent se trouver en quantité suffisante pour influencer « sur la qualité du sel, a donné les proportions suivantes :

	Sel de Trapani	*Sel d'Arzew*
« Chaux ($Ca\,O$)	0,39 %	0,38 %
« Acide sulfurique ($SO^4\,H^2$)..	0,72	0,56
« Magnésie ($Mg\,O$)	0,076	0,098
« ou, en évaluant à l'état des sels qui se trouvent exister « dans le sel analysé :		
« Sulfate de chaux ($SO^4\,Ca$)..	1,00 %	0,78 %
« Chlorure de calcium ($Ca\,Cl^2$)	0,10	0,12
« Chlorure de magnésium ($Mg\,Cl^2$)	0,18	0,23
« Sels de potasse...........	néant	néant

« On voit que la composition chimique de ces deux « sels, au point de vue des impuretés ci-dessus mention- « nées, diffère peu ; cependant la quantité de chlorure de « magnésium est un peu plus élevée dans le sel d'Arzew.

« Il n'est pas certain que ce soit ces petites différences « de composition qui produisent l'action dissolvante du « sel d'Arzew sur les matières organiques, action qui a « été constatée, paraît-il, quand on emploie ce sel dans les « salaisons de poissons. »

La consitution des échantillons de sel analysés est donc à peu près la même. Que faut-il donc penser de la supériorité proclamée du sel de Trapani sur le sel d'Arzew ?

Faut-il mettre en cause la radioactivité, la teneur en « ions » des solutions de ces sels, ou tout simplement la préférence donnée par les saleurs — à peu près tous Italiens de nationalité ou d'origine — à un produit

destiné à préparer des poissons qui sont ensuite importés en Italie, pays de provenance du sel vanté comme étant supérieur.

La question est posée ; elle tiendra lieu, ici, de conclusion à ce chapitre.

Quantités de poissons salés ou conservés et de coquillages importés par le port d'Oran en 1929.

PAYS D'ORIGINE	Poisson salé quintaux	Sardines quintaux	Autres quintaux	Huîtres fraîches (mille)	Moules quintaux
France	7.164	339	4 277	1.222	736
Espagne	1.922	782	298	»	»
Amérique (possessions anglaises)	25	»	»	»	»
Suède	12	»	»	»	»
Norvège	14	32	»	.	»
Allemagne	12	»	»	»	»
Pays-Bas	224	60	»	»	»
Russie	2	»	»	»	»
Portugal	12	784	»	»	»
Etats-Unis	6	»	»	»	»
Maroc (français)	92	13	»	»	»
Tanger	7	6	»	»	»
Union Belgo Luxembourgeoise	»	85	»	»	»
Italie	»	36	»	»	»
Canada	»	»	»	»	»
Argentine	»	»	»	»	»

COLONISATION

Le Maréchal de France, Gouverneur Général de l'Algérie, « considérant que les possessions françaises de « l'Afrique du Nord sont ouvertes à tous les étrangers qui « désirent y transporter leur industrie, qu'il est utile et

« convenable d'admettre ceux qui s'y établissent d'une « manière durable et qui supportent les charges publi- « ques, à jouir dans certains cas, et sous certaines condi- « tions, des droits et des avantages réservés à nos « nationaux », — prit, le 30 juin 1936, un arrêté en vertu duquel les pêcheurs étrangers étaient admis — de même que les marins étrangers pratiquant le cabotage — à se faire inscrire au bureau de la Marine sous réserve de s'engager, sous caution et à peine d'une amende de 200 frs, à résider pendant deux ans dans la Colonie ; ils étaient alors admis, comme les Français, à commander, sur les côtes d'Afrique, les bateaux de pêche français et les bateaux étrangers qui seraient autorisés à pêcher sur les dites côtes, ou à entrer dans la composition de leur équipage.

Les corailleurs ne bénéficiaient pas de ces dispositions, ni les autres pêcheurs ne séjournant que pendant la durée de la saison de pêche.

L'Ordonnance royale du 11 novembre 1835 obligeait en outre les propriétaires, capitaines, ou armateurs, à faire constater leur nationalité par la douane.

L'arrêté du 30 juin 1836 complétait l'arrêté du 14 fructidor an VIII (1er septembre 1800) suivant lequel les marins étrangers résidant sur le territoire de la République, qui avaient épousé une femme française et navigué sur les bâtiments de commerce, étaient assujettis à servir sur les vaisseaux de l'Etat et à se faire inscrire comme marins français ; ils participaient aux avantages accordés par les lois, aux gens de mer. Cet arrêté, contraire au droit international, fut, comme en France, appliqué en Algérie, par extension, aux étrangers même non mariés à une Française, pourvu qu'ils aient servi à bord de navires français, mais cependant seulement en ce qui concernait l'inscription comme marin français. Son application, suspendue en France en 1881, fut continuée en Algérie. Une dépêche ministérielle du 4 juin 1885 prescrivit le maintien en Algérie de l'inscription, sur les matricules, des marins étrangers, sous réserve que dans un délai de 10 ans à compter de leur inscription définitive, et après avis, ils devaient ou demander leur naturalisation ou être radiés des matricules de l'inscription maritime.

Cette décision s'imposait pour éviter un grand trouble dans l'industrie de la pêche maritime en Algérie et un

trouble économique sérieux notamment dans les grandes villes où la pêche apportait des ressources alimentaires abondantes, donc précieuses.

Pour faciliter la colonisation par la fixation des éléments étrangers constituant la totalité des équipages des bateaux de pêche, un décret du 7 septembre 1856 admit, en Algérie, les bateaux de moins de 80 tonneaux, a une francisation spéciale leur permettant de naviguer dans les eaux de cette colonie sous pavillon français et en franchise des droits. Les marins étrangers étaient admis pour moitié, sans condition de résidence, dans la composition des équipages, l'autre moitié étant constituée par des Français ou des Indigènes; en cas d'insuffisance de ces derniers — Français ou Indigènes, — le Commandant de la marine pouvait autoriser une proportion d'étrangers plus élevée que la moitié. Enfin les étrangers admis à naviguer sur les bateaux de pêche subissaient une retenue sur leurs salaires et gages au bénéfice de la Caisse des Invalides de la Marine. Cette disposition les faisait bénéficier des pensions et secours payés par cette caisse.

En 1862, le Conseil Général d'Oran émit un vœu tendant à la concession de terres aux corailleurs. Les corailleurs catalans se prêtaient parfaitement à la mise à exécution de semblable entreprise. Au nombre de 150 environ, originaires de Palamos (Catalogne espagnole), ils étaient propriétaires collectivement du bateau qu'ils montaient sous le commandement de l'un d'eux. Tous étaient agriculteurs dans leur pays d'origine où ils possédaient des terres de maigre rapport qu'ils cultivaient pendant les loisirs que leur laissait la pêche du corail. Partisans eux-mêmes de leur établissement en Algérie, ils eussent volontiers accepté les terres fertiles qu'on aurait pu leur concéder à titre remboursable.

Le Commissaire de l'Inscription Maritime d'Oran (1) présenta des propositions, qui furent agréées, pour l'organisation de centres de corailleurs entre le cap Figalo et le cap Lindless ; les recherches devaient être conduites avec tact, pour ne pas laisser supposer aux indigènes qu'ils seraient dépossédés de terrains qu'ils considéraient comme étant leur propriété. Ces recherches

(1) La résidence du Commissaire de l'Inscription Maritime avait été transférée, en 1862, de Mers-El-Kébir à Oran, pour satisfaire à des raisons de service et pour donner satisfaction à la Chambre de Commerce de ce dernier port.

devaient en conséquence être faites sur des points éloignés des centres existant et des routes ; elles demeurèrent sans résultat.

Le Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865 admit l'étranger qui justifiait de 3 années de résidence en Algérie, à jouir des droits de citoyen français, supprimant ainsi la formalité préalable de l'admission à domicile. Les difficultés qu'avaient éprouvées les étrangers qui s'étaient présentés à la Mairie d'Oran en vue d'obtenir leur naturalisation ne permirent l'application du Sénatus-Consulte aux pêcheurs qu'à partir de mars 1866. Le commissaire de l'Inscription Maritime reçut l'ordre de recueillir les demandes, de former les dossiers et de les adresser à l'Amiral, Commandant la Marine en Algérie.

Reprise en 1868, l'idée de la création d'un centre de caboteurs et de pêcheurs, amena la constitution d'une Commission désignée par le Préfet, présidée par le Général de Division et dont le Commissaire de l'Inscription Maritime d'Oran faisait partie. Elle avait pour mission de rechercher des terrains propres à la création :

1°) d'un village de corailleurs entre le Cap Sigale et le Cap Figalo, à la Mersa Sidi Ali ben Nouar ;

2° d'un village de pêcheurs et de caboteurs à Camérata à l'est du Cap Oussa.

La Commission se transporta le 18 février 1868 à la Mersa Sidi-Ali ben Nouar et le 16 juin à Camérata où le Commissaire de l'Inscription Maritime procéda pendant 4 jours à des sondages dans la baie et au lever du littoral.

L'avis de la Commission fut favorable à la création de deux centres, à Madagre et à Camérata; le bureau arabe intéressé y demeura hostile.

Dans une réunion tenue à Oran, le 5 août 1868, la Commission revenant en partie sur ses premières intentions, émit un avis favorable à la création d'un centre de caboteurs et de pêcheurs à Camérata, et déclara qu'il y avait lieu seulement, pour les corailleurs, de leur faciliter l'achat du terrain. Mais on n'alla pas plus loin dans cette voie : des intentions, sans réalisation.

Malgré les efforts de l'Administration, les étrangers composant les équipages des bateaux de pêche demeuraient toujours en majorité.

Une circonstance inattendue avait d'ailleurs enrayé le mouvement portant les étrangers vers l'accession à la nationalité française. La levée des inscrits maritimes pour la Marine Nationale n'étant pas appliquée en Algérie, ceux-ci faisaient leur service militaire dans l'armée de terre (1). Les étrangers préféraient, dans ces conditions, conserver leur nationalité.

Un décret du 12 juillet 1880, en astreignant les inscrits maritimes algériens à une année de service dans la Flotte, fit disparaître cette difficulté.

La rupture en 1886 du traité de commerce avec l'Italie et la promulgation de la loi du 1er mars 1888 qui interdisait aux étrangers la pêche dans les eaux territoriales de France et d'Algérie, accentuèrent quelque peu les demandes de naturalisation.

De nouvelles mesures furent prises pour favoriser la colonisation étrangère ; ainsi une décision de septembre 1888 fit bénéficier les pêcheurs étrangers admis à domicile en Algérie, de l'exemption des droits d'entrée de leur poisson.

La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité et le décret du 13 août 1889 rendu pour son exécution, furent appliqués en Algérie, mais concurremment avec le Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865 et le décret du 24 octobre 1870 qui n'accordait la naturalisation aux étrangers résidant en Algérie qu'à partir de 21 ans accomplis.

Cependant l'application intégrale du décret du 7 septembre 1856 interdisant l'embarquement d'étrangers au delà de la moitié de l'effectif de l'équipage, demeurait toujours impossible. Des ordres furent donnés en 1892 pour tenter la création de centres avec des pêcheurs venus de France. Le Préfet d'Oran demanda au Commissaire de l'Inscription Maritime de lui faire connaître les

(1) En vertu de la loi du 6 Novembre 1875 et d'une entente établie, en Juillet 1876, entre les départements de la Guerre et de la Marine.

points du littoral du département qui seraient susceptibles d'être utilisés comme centres de colonisation et comme tels ces points devaient réunir la double condition de se trouver à proximité de centres de consommation importants et de constituer un abri sûr pour les pêcheurs. Le commissaire proposa l'anse située à l'est du Cap Falcon (baie des Ayguades) quoique un peu éloigné d'Oran, et Port-aux-Poules, ou, mieux, un point de la côte à choisir entre Oran et Mers-el-Kébir. L'affaire ne fut pas poussée plus loin dans le département d'Oran et les tentatives faites dans les autres départements aboutirent à un échec complet.

Entre temps, les étrangers en instance de naturalisation, avaient été avisés d'avoir à hâter la constitution de leur dossier ; les résultats furent meilleurs et immédiats.

Reprise en 1903, la question de la création de centres de colonisation avec des pêcheurs bretons, mise à l'étude, ne fit l'objet d'aucun essai. Elle présentait d'ailleurs des difficultés de réalisation évidente : contact avec des populations de langue et de mœurs différentes, inaptitude de la part des pêcheurs bretons à s'assurer immédiatement des ressources pour vivre, en raison de leur méconnaissance des fonds, des engins employés, des procédés de capture des poissons de l'Algérie et en outre en raison de la concurrence que leur auraient opposée les pêcheurs déjà installés dans le pays.

Seule la naturalisation permit par son action lente et sûre de faire prédominer la nationalité française parmi les populations maritimes ; « La Francia à maestra nell'arte di assorbimento degli stranieri (1)... » ; le tableau ci-après en donne la démonstration irréfutable pour la zone à laquelle il se rapporte.

---

(1) La France est maîtresse dans l'œuvre d'assimilation des étrangers... (La Pesca in Italia, Annali di Economia, Ottobre 1928, pag. 569).

Population maritime se livrant à la pêche dans le quartier d'Oran, au 1er Janvier 1930.

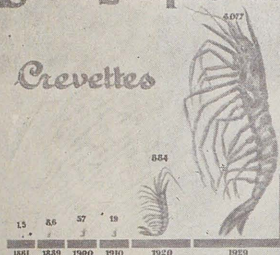
	ORAN	MERS-EL KEBIR	BENI-SAF	MOSTA-GANEM	ARZEW	NEMOURS	TOTAUX
Inscrits maritimes — EUROPÉENS — d'origine française — nés en France. .	1	1	»	2	2	1	7
nés en Algérie. .	2	32	»	8	16	37	95
d'origine espagnole — nés en Espagne et naturalisés	22	4	27	11	24	9	97
nés en Algérie. .	207	25	45	92	213	12	594
d'origiue italienne — nés en Italie et naturalisés. . . .	38	52	2	»	6	5	103
nés en Algérie. .	70	325	3	9	82	2	491
nés en France. .	»	1	»	»	»	»	1
Israélites algériens. . . .	»	2	1	»	»	14	17
INDIGÈNES — Algériens — naturalisés. . . .	»	»	»	»	»	»	»
sujets français. .	»	9	44	5	12	239	309
marocains citoyens français	»	1	»	»	»	15	16
Totaux des inscrits maritimes. .	340	452	122	127	355	334	1730
ETRANGERS — Italiens	11	»	1	1	»	35	48
Espagnols . . .	20	3	34	29	36	»	122
Marocains. . . .	»	1	15	»	»	2	18
Totaux des étrangers . . .	31	4	50	30	36	37	188
Total général des pêcheurs. . .	371	456	172	157	391	371	1918

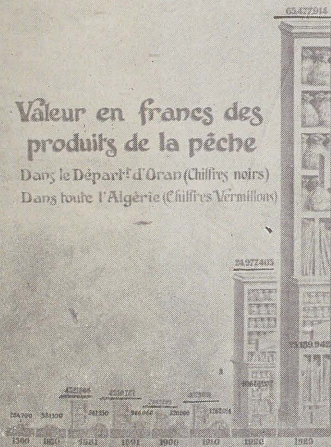
Juillet 1930

M. Novella,

Administrateur de l'Inscription Maritime

à Oran.





AQUARELLE DU PEINTRE A. RICHE, AYANT FIGURÉ A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE A ORAN EN 1930

(Les chiffres qui étaient en vermillon dans l'aquarelle sont soulignés dans cette photogravure)

souffrirent de privations, d'ennui, de dénuement matériel et moral.

Le traité ayant été annulé, le khalifa tunisien fut tout heureux de repartir

Notes et Documents

LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION D'ORAN DEPUIS 1831

Ce n'est qu'en 1931 que l'on pourra parler du centenaire de l'occupation d'Oran par les Français. (1)

Il nous a cependant paru utile, lorsqu'on célèbre le Centenaire de l'Algérie, de rappeler les diverses étapes d'accroissement de la population d'Oran de 1831 à 1926, date du dernier dénombrement officiel.

En mars 1931, il sera procédé à un nouveau recensement quinquennal qui donnera le chiffre exact du centenaire d'Oran français. Le tableau que nous publions aujourd'hui servira d'utile préface à l'étude des résultats de ce recensement.

---

(1) A vrai dire, dès le 24 juillet 1830 le fort de Mers-el-Kébir avait été occupé sans coup férir par les marins français. Mais ce fort fut abandonné le mois suivant. Il fut réoccupé le 14 décembre par un corps expéditionnaire sous les ordres du général Damrémont, qui, le 4 janvier 1831, vint s'emparer d'Oran.

Dans les premiers jours de février, à la suite d'un traité conclu par le général Clauzel, qui cédait le gouvernement de la province d'Oran à un prince tunisien, Ahmed Bey, un khalifa de ce dernier vint s'installer à Oran. Un régiment français (21e de ligne, colonel Le Fol), resta cependant en garnison dans la ville, où les officiers et les hommes qui le composaient souffrirent de privations, d'ennui, de dénuement matériel et moral.

Le traité ayant été annulé, le khalifa tunisien fut tout heureux de repartir pour Tunis après avoir, le 17 août, rendu le commandement de la place au général de Faudoas. C'est de cette date que commence l'administration française de la ville.

(D'après Derrien, *Les Français à Oran*.)

RECENSEMENTS SUCCESSIFS DE LA POPULATION D'ORAN DEPUIS LA CONQUÊTE (17 Août 1831)

1° — De 1830 à 1848

DATES	EUROPÉENS	MUSULMANS	ISRAÉLITES	TOTAL	DÉCOMPOSITION
4 février 1832	730	250	2.876	3.856	Hommes, 871 ; Femmes, 900 ; Garçons, 971 ; Filles, 796 ; Domestiques (?), 318.
1er janvier 1833	1.050	350	2 900	4.300	Français, 340 ; Italiens, 316 ; Espagnols, 274 ; Anglais, 69 ; Allemands, 35 ; Portugais, 16.
31 décembre 1833	1.042	3.958		5.000	Français, 340 ; Espagnols, 266 ; Italiens, 316 ; Anglais, 69 ; Allemands, 35 ; Portugais, 16.
1er janvier 1835	1.484	?	?		Français, 465 ; Espagnols, 440 ; Italiens, 432 ; Anglais, 89 ; Allemands, 43 ; Portugais, 15.
31 décembre 1835	2 212	?	?		Français, 709 ; Espagnols, 718 ; Anglais, 148 ; Italiens, 560 ; Allemands, 63 ; Portugais, 14.
1er janvier 1838	3.805	?	?		Français, 1.183 ; Espagnols, 1.555 ; Italiens, 747 ; Anglais, 190 ; Allemands, 105 ; Portugais, 25.
31 décembre 1838	4.510	944	5.637	11 091	Européens { Hom. 2 500 ; Fem. 1 006 ; Enf.. 1.004 } Musulmans { Hom. 394 ; Fem. 290 ; Enf.. 260 } Israélites { Hom. 3.156 ; Fem. 804 ; Enf.. 1.677 } Français, 1.324 ; Espagnols, 2.073 ; Anglais, 189 ; Italiens, 777 ; Allemands, 123 ; Portugais, 24.

					Mouvement de l'état-civil en 1838 : 1 naissance pour 30 habitants ; 1 décès pour 36 habitants ; 23 mariages européens ; 14 mariages israélites ; 8 mariages musnlmans.
31 décembre 1839	4.837	?	?		Français, 1.342 ; naissances, 179 ; décès, 162.
31 décembre 1840	4 421	991	3.192	8.604	Français, 1.511.
31 décembre 1841	5.301	?	?		Français, 1.606 ; Espagnols, 2.999.
31 décembre 1842	7 140	?	?		Français, 1.881 ; Espagnols, 4.433 ; Anglais, 149 ; Italiens, 609 ; Allemands, 68.
31 décembre 1843	6.971	1 960	4 287	13.218	Français, 1.741 ; Espagnols, 4.312 ; Etrangers divers, 918 ; (parmi les indigènes : Nègres, 297).
31 décembre 1845	12.211	2.110	4.714	19.035	Etat civil : naissances, 401 ; décès, 307 ; mariages, 80 (année 1842).
31 avril 1846	14 780			21.719	Français, 4.136 ; Espagnols, 6.567 ; Etat civil en 1845 : naissances, 473 ; décès, 410 ; 1 naissance pour 25,8 habitants, 1 décès pour 29,7 ; 124 mariages entre européens.
31 décembre 1846	18.739	2.337	4.817	25.893	Français, 5.200 ; Espagnols, 7.673 ; Italiens, 1.130 ; Anglais, 287 ; Irlandais, 43 ; Allemands, 404 ; Maltais, 43 ; dont : hommes, 5.188 ; femmes, 2.911 ; enfants, 6.681 : 14.780.
31 décembre 1847	15.191	2 504	4.763	22.458	Français, 4.954 ; Espagnols, 8.250 ; Allemands, 136 ; Italiens, 1.506 ; Anglais, 44 ; Suisses, 40 ; Divers, 441. **Etat-Civil en 1847** Eur. : Naissances 637 ; Décès... 730 ; Mariages. 139 Musul. : Naissances 404 ; Décès... 481 ; Mariages. 115 Israé. : Naissances 342 ; Décès... 210 ; Mariages. 48

RÉFÉRENCES. — DERRIEU : *Les Français à Oran*, pages 38, 41, 57,74, 102, 123, 129, 134, 142, 150, 162, 168, 193, 197, 215, 229. SANDRAS : *Histoire des hôpitaux d'Oran*, p. 39. — DEMONTÈS : *Le peuple algérien*, pages 65, 118, 441. Colonel STRASSER : *Bulletin de la Société de Géographie*, 3e et 4e trimestres 1921 : La population de l'Oranie.

2°. — Depuis 1849

DATES	POPULATION	EN PLUS	OBSERVATIONS
En 1849	28 300		
1856	27 517		
1862	27.327		
1866	33.440		
1868	34 610		
1872	41.130		
1876	49.368	8.238	
1881	59.377	10.009	
1886	63.929	4 552	
1891	74.231	10 302	
1896	80.941	6.710	
1901	88.235	7.294	
1906	106 517	18.282	
1911	123.086	16 569	
1916	pas de recensement pendant la guerre		
1921	146 116	23 710	
1926	150.301	4 145	

NOTA. — L'augmentation moyenne constatée depuis 1872 est supérieure à 2.000 unités par an. Les dix années de 1901 à 1911 ont donné même des résultats particulièrement brillants, puisque l'augmentation atteint 34.851 habitants, ce qui représente près de 3.500 habitants de plus par an.

Oran, le 8 mars 1930.

Commandant PELLECAT.

L'Empire Romain

(Etude d'un livre récent)

L'Empire romain par E. Albertini (*collection Peuples et Civilisation. Histoire générale publiée sous la direction de* L. Halphen et Ph. Sagnac), 1 vol. F. Alcan, édit., 1930.

Il est inutile de présenter aux lecteurs du Bulletin M. Albertini : ils connaissent ses travaux et ils ont pu apprécier son talent. Je suis heureux de pouvoir, à la suite d'un tel guide, leur faire parcourir, trop vîte malheureuement, l'histoire de l'Empire Romain. Il me serait agréable de m'arrêter en bien des endroits, d'insister sur bien des questions passionnantes qu'il a magistralement exposées. Je voudrais seulement donner à nos lecteurs l'idée de lire son livre : je n'ambitionne pas d'autre récompense.

La période qu'étudie M. Albertini est, en effet, une des plus passionnantes de l'histoire du monde, et des plus importantes, puisque c'est elle qui a enfanté notre civilisation. Elle marque l'apogée de ce que nous appelons l'Antiquité, et en même temps sa mort. Pour la première fois, l'unité a régné dans le monde méditerranéen ; de grands courants de commerce et de pensée ont circulé de la Syrie à l'Espagne, des Alpes à l'Atlas ; la civilisation s'est répandue à travers les peuples barbares de l'arrière pays : Berbères, Ibères, Celtes, monde germanique. Et cette pacification s'est accompagnée d'un travail sans précédent : effort gigantesque pour adapter les institutions municipales, héritées de la cité hellénique, aux nécessités administratives d'un immense empire tel qu'il fallait remonter, au delà d'Alexandre, aux dynasties quasi-fabuleuses d'Egypte, d'Assyrie, de Perse pour en trouver un semblable.

M. Albertini fait remarquer avec raison que la seule solution que les anciens ont cru pouvoir donner à ce problème constitutionnel, c'est la monarchie, — la monarchie impériale, — et avec non moins de raison qu'elle ne s'est pas imposée du premier coup, qu'elle a été lente et tardive, tout comme la formation de l'empire territorial. M. Albertini passe rapidement sur l'échec de César,

malgré son génie (ceci était hors de son sujet), mais montre excellemment les raisons du succès de son neveu César Octavien, celui que nous appelons Auguste. Celui-ci respecte les apparences : les Romains sont conservateurs, traditionnalistes ; il leur laisse l'illusion que leurs anciennes magistratures subsistent, il parait avoir horreur de la royauté, il ne prend aucun titre nouveau ; il se borne à concentrer les pouvoirs des magistratures existantes, puissance tribunitienne, pouvoir proconsulaire, droit de faire les édits, et il se les fait décerner à vie en fait, pour des périodes limitées en apparence.

Ainsi, pas de rupture avec le passé : même le Sénat est plus honoré, les assemblées plus régulièrement tenues, le « cursus » des anciennes magistratures mieux fixé. Qui résistera ? les guerres civiles, les proscriptions ont fauché les caractères les plus énergiques. Se battre pour quoi ? le régime républicain n'était plus qu'une caricature de la démocratie ; on était las des guerres civiles sanglantes et ruineuses. Le nouveau régime est accueilli avec soulagement et gratitude, sauf par quelques ambitieux peu sympathiques.

Ce sont les petites gens, plèbe de ville et paysans, ceux qui n'attendent aucune faveur, qui seront les plus enthousiastes à célébrer le culte d'Auguste, comme plus tard les simples soldats et les officiers subalternes témoigneront d'un dévouement fanatique pour Napoléon Ier.

M. Albertini montre qu'Auguste et ses collaborateurs ont justifié leur autorité par leurs services : l'ordre dans les finances, les provinces et l'armée réorganisées, les frontières assurées, le travail remis en honneur. Surtout, il faut, à coté de l'ordre matériel, rétablir l'ordre moral : dans la société, après tant de bouleversements, le niveau des consciences a baissé aussi bien que le niveau des fortunes. Et il faut bien avouer avec M. Albertini que sur ce point Auguste n'a guère réussi ; cette haute société romaine, de Sylla jusqu'à Vitellius, est en décadence continue : ses excès ont donné naissance à la légende de l'orgie romaine. Pourtant, il faut reconnaitre qu'Auguste a tenté de régénérer cette incorrigible noblesse : c'est déjà marque d'intelligence que d'avoir vu la gravité du problème et d'avoir essayé de le résoudre en se servant de tous les éléments possibles : la législation, la politique de repopulation, surtout la religion, religion nationale

à nouveau honorée, cultes orientaux favorisés en ce qu'ils doivent donner un aliment aux aspirations religieuses et morales. En définitive, ce régime du Principat, cette apparence de monarchie constitutionnelle maintenait ce qu'il était possible de sauver de l'ancien régime, de la « Libertas ». Cet Auguste, de caractère en somme peu sympathique, servi par une chance continue, a eu aussi un sens remarquable « de ce qui était » et « de ce qui était possible », et une preuve de son intelligence politique, c'est que son œuvre a duré sans changement notable durant 2 siècles. De quel homme d'état pourrait-on en dire autant ?

Une seule lacune dans l'œuvre d'Auguste : l'absence de règle de succession, et cette tare va la vicier au troisième siècle. Mais, comme le fait remarquer M. Albertini, il ne pouvait pas fixer un mode d'accession au principat : c'était, par là même, détruire la fiction de la Liberté. La logique commandait l'élection populaire : mais c'était tout remettre en question à chaque règne. Auguste reprend le même procédé dont-il a usé : recommander un candidat pour sa succession, comme il recommande un candidat aux magistratures. L'empire au plus digne ! En réalité, « la stabilité du régime n'est fondée que par la permanence de ses bienfaits ».

Il est impossible de suivre ici pas à pas M. Albertini dans toute son histoire des empereurs. Les peintures en sont habilement nuancées : Il parait avoir vécu dans la familiarité de tous ces gens là. Je lui reprocherai un peu de sévérité pour Tibère, cette grande figure énigmatique à laquelle le voisinage d'Auguste fait un peu tort. Il faut se souvenir de ses déceptions, de ses amertumes, de ses chagrins de famille. S'il devint cruel, ce fut après la trahison de Séjan, par dépit d'avoir été trompé par celui qu'il avait cru son meilleur ami et abandonné par la masse de la noblesse, et il a vu alors des traîtres partout. Il a certainement voulu, au début de son règne, gouverner d'accord avec le Sénat ; il faut bien reconnaître que celui-ci ne l'a guère aidé. Il a abusé de la loi de majesté ; mais par une résistance concertée et un peu courageuse, les Sénateurs auraient pu y faire obstacle. Ils en furent incapables par égoïsme, par inimitié, par peur.

Le seul point sur lequel Tibère est inexcusable, c'est

de ne pas avoir laissé Germanicus poursuivre l'annexion des pays entre Rhin et Elbe. Le fils de Drusus était l'homme désigné pour cette conquête à demi faite déjà. Mais Tibère vivait encore sur les souvenirs de sa jeunesse, sur le désastre de Varus. Peut-être était-il aussi jaloux de la gloire de son neveu ? Peut-être encore recula-t-il devant les dépenses ? Cette politique timide devait causer la mort de l'Empire.

Il faudrait citer toutes ces pages où M. Albertini décrit la fin de cette dynastie julio-claudienne, la disparition de cette aristocratie anéantie par les exécutions et le défaut d'enfants, et, à côté, les progrès de la bourgeoisie italienne et provinciale dans l'armée, au Sénat, jusqu'au pouvoir suprême, l'opposition entre la plèbe quémandeuse de sportule, trop bien connue de Junéval, la lie fainéante des grandes villes, et cette autre plèbe obscure, laborieuse et saine, dont l'histoire est plutôt devinée par les inscriptions. Je mentionnerai particulièrement les aperçus ingénieux sur le grand rôle des écrivains dans la formation de l'unité morale : Virgile, Horace, Tite Live ont aidé puissamment à la formation d'une conscience nationale de la *Romania*. De même, les rhéteurs ont donné partout les mêmes habitudes de pensée, les mêmes procédés de composition. Enfin, ce premier siècle de l'empire a vu se répandre les cultes orientaux, surtout après les campagnes d'Orient, se former le culte officiel de Rome et du génie de l'empereur, dû moins à la flatterie ou à l'initiative gouvernementale qu'à la reconnaissance des peuples pour la paix, l'ordre, la prospérité, la civilisation, enfin le christianisme faire ses premiers pas, apportant aux âmes avides de divin la pureté morale, l'amour de Dieu et des hommes, la fraternité universelle, et devenu déjà l'objet des méfiances des peuples et des pouvoirs.

Après chaque siècle, M. Albertini marquera ainsi les progrès acquis, les transformations dans tous les domaines, le développement des institutions et aussi les vices qui vont amener la ruine du bel édifice. C'est le siècle des Antonins où le Principat va donner toute sa mesure, où l'accord s'établira entre le pouvoir central fort et les libertés nécessaires. L'adoption va donner à l'Empire une série de maîtres remarquables, une dynastie telle que jamais on n'en verra plus : Trajan, qui

assure les frontières ; Hadrien, l'éternel voyageur qui perfectionne la machine administrative et s'intéresse à la vie provinciale (car c'est là la grande nouveauté : Rome après avoir exploité le monde à son profit, va lui apprendre à exploiter ses richesses pour lui-même) ; Antonin, dont le règne marque la floraison de la Paix Romaine, « non point paix extérieure, mais paix civile : aux populations diverses qui vivent dans l'Empire, protégées contre la Barbarie par les armées des frontières, Rome demande le travail pacifique par lequel l'agriculture, l'industrie et le commerce se développent ; et sa police garantit à chacun une part convenable et une jouissance tranquille des résultats obtenus ». C'est l'apogée de la civilisation antique, c'est le moment où elle a touché le plus grand nombre d'hommes, leur assurant le bien être autant que le permettaient les moyens, alors connus, d'agir sur la nature, et les bienfaits des lettres et des arts. M. Albertini ne cache pas d'ailleurs les ombres de ce tableau : l'immoralité générale, la dure vie des travailleurs aux champs, les campagnes sacrifiées aux villes, l'esclavage. Mais il n'en reste pas moins une tendance vers l'égalité : maîtres et esclaves ne sont-ils pas tous soumis à l'Empereur ? un entraînement vers l'association, un esprit de solidarité touchant entre les petites gens, une émulation pour s'élever par le travail et la probité : nombreuses sont les inscriptions, — et l'Afrique en offre une ample moisson, — qui nous prouvent combien le monde antique, à la veille de son déclin, recelait encore de force et de douceur.

Puis c'est Marc-Aurèle, Commode, la dynastie des Sévères. Déjà l'empire se transforme ; il faut guerroyer sans cesse contre les Barbares, les sauvages qui montent à l'assaut de ce paradis que représente alors l'Empire. Il faut renforcer l'autorité impériale.

Et en 212 c'est l'édit de Caraicalla : le droit de cité étendu à presque tous les habitants de l'Empire, preuve de l'assimilation complète de Rome et de ses anciens sujets. Désormais, plus de Romains d'un côté, de provinciaux de l'autre, mais des Romains partout.

Enfin nous arrivons à la crise du IIIe siècle, due à des vices internes de l'Etat et de la société et à des attaques extérieures : l'anarchie militaire, avec l'absence d'autorité centrale durable, et le rôle prépondérant des armées

où le recrutement régional et l'entrée des barbares oblitèrent trop souvent l'esprit de discipline ; puis la réaction vers l'ordre et l'unité. Chaque région, occupée du danger local, chaque province, fière de son développement dans les siècles précédents, avait salué empereur le général qui l'avait défendue. Les empereurs illyriens, énergiques, consciencieux, durs aux autres comme à eux-mêmes, vont alors surgir pour raffermir sur sa base le colosse ébranlé. Mais dans la tourmente bien des traditions auront disparu ; il faudra abandonner des frontières avancées : la rive droite du Rhin, la rive gauche du Danube. Il y aura eu, après cette première ruée de barbares et les guerres civiles, destruction de richesses, perte d'hommes. Pour remettre en culture les terres abandonnées, remplacer les populations victimes des massacres et des épidémies, il faudra installer des Barbares. Mais, à côté de ces ruines, quelles promesses d'avenir ? En politique, il se forme une vraie « Romania » ; en religion, un christianisme latin se développe en Occident malgré les persécutions ; et Dioclétien, qui trouve place nette, va fonder un nouvel empire.

Désormais, au Principat d'Auguste va succéder la monarchie absolue, sans voile, telle que l'avait conçue César. Pour vaincre les forces centrifuges, une forte concentration est nécessaire. Tout dans l'Etat doit aboutir systématiquement à l'Empereur et ce monarque sera de droit divin, pour renforcer par la religion le loyalisme politique.

Il apparait une hiérarchie nouvelle de fonctionnaires, plus nombreux, moins puissants ; pour renforcer partout l'action du pouvoir central et rendre les révoltes moins dangereuses, une police politique soupçonneuse. L'armée est réorganisée, plus mobile, mais pas assez nombreuse, faute d'argent. Enfin, Dioclétien et les trois soldats qu'il s'est choisi comme collaborateurs ont bien fait leur devoir : ils ont assuré l'unité de l'empire et l'intégrité de ses frontières.

Cette histoire du IV[e] siècle, ce rétablissement énergique de l'empire sous des empereurs remarquables : Constantin, Julien, Valentinien, Théodose, est un des chapîtres les plus passionnants du livre. Sans doute, c'est toujours le récit monotone des luttes contre les Barbares

vers l'Arménie, vers le Danube, vers le Rhin ; c'est la répétition des guerres civiles contre les usurpateurs, depuis Magnence jusqu'à Eugène, tandis que l'œuvre de Dioclétien et de Constantin aurait eu besoin d'une longue paix pour se consolider. Ni la Tétrarchie de Dioclétien, ni la monarchie héréditaire de Constantin n'ont pu assurer la stabilité politique. Mais du moins une grande transformation s'achève : l'empire devient chrétien. Il y gagne une nouvelle force morale, un patriotisme renforcé d'une foi mystique et une nouvelle vigueur d'expansion contre les Barbares païens. Et l'Eglise renouvelle ainsi la vie morale ; à la vieille littérature à demi desséchée, elle infuse des idées nouvelles ; les Chrétiens instruits, de leur côté, recueillent pieusement les traditions de la pensée et de la littérature profanes pour les adapter à ces pensers nouveaux. C'est l'Eglise Chrétienne qui entretient et revivifie les arts, assurant la continuité entre l'Antiquité païenne finissante et le monde nouveau. Et l'Afrique jouera ici un rôle de premier plan par ses écrivains comme Tertullien, Saint-Cyprien, Saint-Augustin, et par ses belles basiliques de Carthage, d'Hippone.

Le dernier chapitre nous décrit le monde dans la première moitié du V[e] siècle. C'est une des originalités de ce livre de nous avoir laissé entrevoir ces forces obscures qui s'agitent à l'arrière plan du monde antique : Berbères de l'Aurès, de Kabylie, de l'Ouarsenis, du Maroc, contenus mais non pénétrés, et à qui l'introduction du chameau par les Sévères permet de se réfugier dans les oasis sahariennes d'où ils vont harceler sans cesse les provinces africaines de l'Egypte et de la Maurétanie ; Parthes hellénisés vaincus par Corbulon, Trajan, Marc-Aurèle, mais remplacés par les Perses belliqueux, dont le rôle néfaste fut de distraire du Rhin les Empereurs et les armées, d'arrêter les courants commerciaux et d'empêcher un contact fécond avec le grand empire d'extrême-Orient : la Chine des Han; enfin les Germains, toujours vaincus, même après les grandes invasions du III[e] siècle et celle de 406, toujours renaissants, car ils sont poussés par les Huns, repoussés eux-mêmes par d'autre Mongols.

Il faudrait citer tout entières les deux dernières pages du livre : rarement on a résumé avec une telle préci-

sion et une telle force l'œuvre de Rome ; je ne puis qu'y renvoyer.

Je louerai M. Albertini de n'avoir rien dit des raisons qui ont amené la chute de l'Empire romain : depuis qu'il y a des historiens, ils discutent toujours là-dessus sans se mettre d'accord.

L'ensemble du livre est au-dessus de tout éloge. Je ne lui adresserai que quelques infimes critiques sur le dépeuplement de l'Ager Romanus sous l'Empire : je crois qu'il n'a commencé qu'au cinquième siècle ; la banlieue de Rome, où l'on a retrouvé tant d'inscriptions de l'époque impériale, était cultivée non en champs de blé mais en jardins, ou aménagée en parcs ; les céréales étaient encore cultivées à l'intérieur de la péninsule, là où le blé d'Afrique et de Sicile n'arrivait pas, car n'oublions pas que , faute d'un mode d'attelage convenable, les transports terrestres ne pouvaient assurer un gros trafic.

Dans la bibliographie qu'il nous donne, tandis que sont souvent mentionnés les deux livres de Domarzewski sur les Empereurs, fort superficiels et sans grande originalité, j'ai été chagrin de ne pas trouver le livre, plus ancien mais qui conserve sa valeur, de Humbert, sur les Finances romaines.

Le remarquable ouvrage de M. Albertini, qui contentera les spécialistes les plus exigents, charmera les esprits simplement curieux, et ce n'est pas un mince mérite.

R. Thouvenot.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

L'AUTEL DE LA GENS AUGUSTA A CARTHAGE, par L. POINSSOT, Tunis-Paris, 1929.

Continuant ses travaux, le Service des Antiquités du Protectorat Français en Tunisie vient de publier dans ses « Notes et Documents », sous la signature de M. Poinssot, une étude sur l'autel dédié à la famille d'Auguste à Carthage.

Ce monument est une très belle pièce de sculpture et affecte la forme d'un cube (1 m. 15 de côté à peu près). Les quatre faces latérales sont ornées de bas-reliefs ; le panneau principal représente la déesse Rome ; les deux faces qui l'encadrent, à droite une scène de sacrifice, à gauche Enée sauvant son père ; la face arrière un Apollon.

L'intérêt de ce petit monument est multiple. D'abord il a été trouvé sur la colline Saint-Louis, sur l'emplacement du Temple de la Mère des Dieux, ou tout à côté. Cette association des deux cultes, la Grande Mère de l'Ida et le restaurateur de l'Empire, répond bien à la politique d'Auguste. Il ne se borne pas à établir le culte officiel de Rome et d'Auguste, il veut le vivifier en l'associant à ces cultes asiatiques qui savent si bien répondre aux aspirations de l'âme. Mais il a soin de choisir le plus ancien de ces cultes, le mieux assimilé pour ainsi dire, devenu en quelque sorte national depuis qu'il est intimement associé au souvenir des guerres Puniques.

Quand cet autel a-t-il été dédié ? M. Poinssot le date des dernières années du règne d'Auguste et ses arguments me semblent convaincants. Ses thèmes sont ceux de l'art augustéen à son apogée. Rome, appuyée sur ses armes, tenant la statue de la victoire, mais aussi l'épaule et le sein gauche nus, en faisant face au cippe orné du caducée et de la corne d'abondance, c'est le double symbole cher aux artistes depuis Virgile, Horace, Properce : Rome redoutable et toujours victorieuse, mais aussi pacifique et bienfaisante. Et l'autre divinité figurée sur le quatrième panneau, ce ne sera point Vénus, chère à César, ni Mars, le père de Romulus, mais Apollon, le protecteur d'Auguste et le vrai vainqueur d'Actium.

Enfin, des deux bas-reliefs latéraux, l'un représente le pieux Enée emportant sur ses épaules son vieux père Anchise et suivi de son fils Ascagne ; il sort de la forêt de l'Ida pour aller s'embarquer vers l'Italie, et M. Poinssot souligne avec raison le lien qui unit cette scène au passage émouvant de l'Enéide, qu'une

sculpture semblable a peut-être inspiré. Le quatrième bas-relief représente la scène traditionnelle du sacrifice romain. Le prêtre (au visage malheureusement mutilé) entouré de ses acolytes et des victimes, ne peut être qu'Auguste, comme sur de multiples monuments semblables de Gaule et d'Italie. A la piété d'Enée, premier fondateur de la puissance latine, correspond ainsi la piété du monarque son successeur.

Le couronnement de cet autel est constitué par un décor de feuillage, de rinceaux, de palmettes, de lotus, décor sobre, mais remarquablement ordonné et de belle inspiration ionique. La partie supérieure est ornée de bouquets et d'un double motif symétrique, très beau dans sa simplicité, malheureusement mutilé : l'aigle, symbolisant le génie protecteur de l'Empire, enserre dans ses pattes, comme pour le défendre, le serpent, génie tutélaire de la famille d'Auguste. Le corps des deux serpents, aux écailles admirablement figurées, se recourbe en deux volutes gracieuses, auxquelles devaient répondre les ailes des aigles largement déployées pour former comme deux puissants frontons à l'autel.

Tel est ce monument. Les admirables planches qui accompagnent l'étude si poussée de M. Poinssot permettent de juger de son intérêt. Intérêt historique, puisqu'il est une nouvelle preuve de l'habile politique d'Auguste qui cherche à fortifier sa dynastie naissante par tout ce que la tradition nationale et religieuse de Rome contient de vénérable. Intérêt artistique, puisqu'il nous montre par un chef-d'œuvre, car malgré quelques faiblesses d'exécution c'est un admirable spécimen de l'art décoratif romain, que l'époque d'Auguste a été vraiment accompagnée par une merveilleuse floraison d'art.

R. Thouvenot.

LE TEMPS ET LA PRÉVISION DU TEMPS EN ALGÉRIE ET AU SAHARA, par L. Petitjean, inspecteur de l'Office National Météorologique en Algérie et Tunisie.

Le temps et la prévision du temps en Algérie et au Sahara fait partie des ouvrages scientifiques de la Collection du Centenaire qui est la suite et le complément de l'Exploration scientifique de l'Algérie entreprise sous la Monarchie de Juillet.

L'objet du mémoire est la prévision du temps à brève échéance, l'étude des prévisions à long terme n'étant encore qu'amorcée en Algérie. Les méthodes employées sont clairement et rapidement exposées dans une brève introduction.

Le mémoire comprend deux parties.

La première est consacrée à l'étude du temps en Algérie et au Sahara. Elle est divisée en six chapitres qui traitent de la

circulation atmosphérique, des courants de perturbations, de leur influence sur la circulation générale, de leur formation, de leur constitution, des nuages qui les accompagnent et enfin de leur influence sur les divers facteurs du temps en Algérie et au Sahara. Le texte est illustré de figures destinées à en faciliter la compréhension.

Il est intéressant de signaler que dans ces six chapitres sont résumés les principaux travaux sur le temps parus jusqu'à ce jour, ainsi que les observations personnelles de l'auteur faites en Algérie sur cette question.

La deuxième partie est relative à la prévision du temps en Algérie et au Sahara. Elle est divisée en deux chapitres. Dans le premier sont formulées les règles de la prévision du temps ; dans le deuxième, l'auteur fait l'analyse d'une situation réelle et l'application des résultats énoncés à la prévision du temps en Algérie et au Sahara durant la période du 1er au 4 avril 1929. Huit belles cartes collées à la fin de l'ouvrage permettent de suivre facilement cette étude dans ses moindres détails.

Le travail se termine par une abondante bibliographie permettant aux personnes qui s'intéressent aux études météorologiques de se reporter aux ouvrages qui leur seraient utiles pour compléter leur documentation.

La lecture du mémoire de M. Petitjean présente un intérêt tout particulier parce qu'elle nous met au courant des progrès récents accomplis en météorologie. On doit les attribuer à la multiplication des stations météorologiques et surtout à la possibilité d'une transmission rapide des résultats d'observation. On a ainsi la possibilité d'établir, à des intervalles rapprochés, des cartes grâce auxquelles on peut suivre la marche des diverses perturbations atmosphériques et en prévoir les effets à plus ou moins longue échéance.

Le mémoire de M. Petitjean est un excellent travail de vulgarisation dont la lecture est facile pour tout esprit cultivé et qui sera certainement apprécié des spécialistes.

Ct MAILLET.

COUPOLE ET PLAFOND DE LA GRANDE MOSQUÉE DE KAIROUAN, par Georges MARÇAIS. Tournier, éditeur, Tunis ; Vuibert, éditeur, Paris, 1925.

Le Gouvernement tunisien a fait connaître au monde savant, par une série de belles monographies, les monuments antiques de Tunisie. La VIIIe monographie qui est analysée ici concerne une étude, un peu différente, d'art musulman.

La Tunisie, nous dit l'auteur, compte des monuments encore debout, assez peu remaniés et datés avec une précision suffisante

du IXe siècle, siècle qui compte parmi les plus grands de la civilisation musulmane en Orient comme en Occident et abondamment représenté en Ifrîqiya.

La grande mosquée de Kairouan en conserve des ensembles inédits, comme la coupole et la niche peinte dont M. Georges Marçais nous a donné une étude attachante, savante et éclectique.

Son étude comporte la coupole en avant, le Mihrâb et les plafonds.

La coupole de Kairouan est une coupole sur trompes, modèle couramment employé en Orient, comme d'ailleurs en Occident : elle est composée de 24 cannelures rayonnantes autour du sommet.

Hémisphérique, elle repose sur un tambour cylindrique de 5 m. 80 de diamètre intérieur, percé de 8 fenêtres à claustra : c'est d'ailleurs la plus ancienne coupole que nous puissions étudier à Tunis.

L'appareillage est très soigné et les pierres utilisées sont celles de Sallagta.

Au cours de son étude, l'auteur se pose la question de savoir si, pour les trompes, les détails permettent de considérer les formes qu'il étudie comme une importation directe de l'Orient musulman ou comme un héritage de l'art chrétien local, sans trancher d'ailleurs la question.

Pour les chapiteaux qui surmontent les 24 colonnes support des cannelures de la coupole et des 8 colonnes à l'étage des trompes, l'auteur estime que certains de ces chapiteaux se rattachent nettement au style antique ou au style chrétien ; plusieurs sont sans aucun doute Aghlabites et même d'un type local élaboré sur place, le chapiteau çanhajien.

La décoration de la coupole et de son assise est essentiellement florale, (mais c'est une décoration où la vigne est représentée avec une exactitude que l'art musulman ne connaîtra plus guère), sans être encore l'arabesque qui, en effet, a pour principe l'enlacement des courbes.

M. Marçais déduit d'ailleurs de son étude que la communauté d'origine a pu, dans une certaine mesure, expliquer les analogies entre les arts chrétien et musulman occidentaux à leur début et il ajoute : « Il n'est pas impossible que certaines formules nées en Ifriqîya se soient imposées à l'Egypte quand l'Egypte eut été conquise par des maîtres Ifriqiyens. »

Le décor peint du Mihrâb conduit l'auteur à dire que ce décor nous renseigne sur la peinture décorative du IXe siècle. Il est appliqué sur des bois courbés comme les membrures d'un bateau, recouverts eux-mêmes d'un enduit ; c'est une décoration toute végétale et d'une rare élégance de style.

Les plafonds qui sont ensuite décrits ont dû être étudiés sur des débris de démolition, car des bois qui les composaient il ne

reste plus que quelques fragments sur lesquels l'auteur a travaillé et qui lui ont permis d'en faire une description pleine d'intérêt : ces plafonds seraient d'ailleurs du XIe siècle. Des plafonds primitifs, c'est-à-dire du IXe siècle, il n'existe plus de traces ; seules les frises à inscriptions qui ornent le haut des murs sont de même date que l'ensemble de la décoration.

L'ouvrage est abondamment et artistiquement décoré de planches et dessins en noir et en couleurs qui en augmentent l'intérêt.

Il nous reste à remercier M. Georges Marçais d'avoir su donner des détails qui nous montrent l'extrême habileté des artisans tailleurs de pierre de cette belle construction. L'appareillage des voussoirs de la coupole et des voûtes des culs-de-four à section elliptique des trompes sur l'angle est, en effet, extrêmement difficile à exécuter, même avec nos méthodes de stéréotomie modernes.

P. Brunie.

ICONOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ALGÉRIE, par Gabriel Esquer, Paris ; Plon, 1929. 3 albums in-folio de XXXIX-113 p. p. et 354 planches hors texte. 750 francs.

Avoir sous la main la collection unique d'un millier de documents sur l'histoire de l'Algérie ; savoir que les originaux, inédits pour la plupart, sont dispersés dans une grande partie des Bibliothèques et des Musées de France et d'Europe, ou dans des collections particulières, fruit de patientes recherches ; et les trouver tout à coup réunis par ordre chronologique, groupés par sujets et par événements, quelle joie pour l'érudit et l'amateur, comme pour le simple amoureux du passé algérien.

M. Esquer a eu soin de nous épargner le travail si délicat de critique et de discernement que constitue la recherche du détail véridique, du fait précis, du renseignement utile. Avec quelle compétence les figures de cet ouvrage sont présentées, le lecteur ne pourrait le concevoir si nous ne donnions ici quelques exemples de l'habileté avec laquelle les faits les plus infimes, les détails en apparence les plus insignifiants ont été utilisés pour encadrer une date, pour déceler une erreur de documentation dans la composition d'un tableau, pour identifier un personnage.

La bibliothèque d'Oran possède une assez banale photographie d'Abd-el-Kader à laquelle il semble au premier abord assez difficile d'assigner une date. Deux lignes du *Texte explicatif* donnent immédiatement la réponse. « *888.* Abd-el-Kader. Photo (Bib. Oran). Le « grand cordon de la Légion d'honneur que porte l'émir permet de « dater cette photographie, faite à Marseille lors de son troisième « passage dans cette ville, en 1865. »

S'agit-il au contraire de vérifier l'exactitude d'un tableau d'histoire ? M. Esquer se demande si Horace Vernet a représenté avec une exactitude scrupuleuse les colonnes d'assaut se mettant en mouvement le 13 octobre 1837, lors de la deuxième expédition de Constantine. Et voici qu'il remarque que l'éclairage du tableau vient du couchant, quoique le soleil, au début de la journée (sept heures et demie du matin), fût à l'Est (à droite). Il nous dit, page XVII : « Il (Horace Vernet) s'est efforcé d'être vrai, de « rendre ce qu'il voyait, quoique son exactitude soit parfois en « défaut (dans un de ses tableaux de Constantine, le « *Départ des* « *Colonnes d'assaut* », l'éclairage — à sept heures du matin — vient « du couchant,), l'œuvre algérienne de Vernet ne saurait être « sous-estimée au point de vue documentaire. Il en est de même « de ses portraits, en raison de leur valeur en quelque sorte « photographique. »

L'auteur de l'« Iconographie historique » se défend, avec raison, d'avoir fait œuvre autre que documentaire. Il lui arrive souvent de reproduire l'œuvre d'un artiste de renom, car l'Algérie a souvent inspiré les peintres du XIXe siècle. Mais il le fait alors sans se lasser d'attirer notre attention sur l'intérêt historiographique présenté par la planche reproduite. Dans chacune des 92 pages in-folio du Texte explicatif, plusieurs détails nous sont signalés qui échapperaient sans cela à un observateur superficiel. C'est ainsi que dans la notice consacrée à la brochure illustrée « Les Djinns » (n° 774), M. Esquer relève au passage les attributs dont le caricaturiste a chargé les personnages en butte aux attaques du polémiste. Un rat — sans doute de bibliothèque — se suspend à la serviette d'Adrien Berbrugger, et aurait sans doute permis d'identifier le premier archiviste-paléographe conservateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger sans avoir recours à la légende manuscrite du possesseur anonyme de la brochure.

Une table des noms de lieux et de matières (pp. 93-98), dressée par ordre alphabétique pour la consultation de l'album, ne comprend pas moins de 165 articles. Le complément naturel de cette table se présente sous la forme de deux autres tables également alphabétiques, l'une, des 267 peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs (dont 81 graveurs et lithographes) dont des œuvres ont été reproduites, l'autre des 334 portraits. Ainsi, tout chercheur, même le plus novice pourra tirer immédiatement de cette publication le profit le plus complet.

Mais il y a plus que des renseignements d'ordre purement critique dans le texte de cet album. Aux biographies, où l'essentiel n'est jamais omis, — et il y en a plus de trois cents, — doivent s'ajouter les récits de faits d'armes, l'exposé de l'organisation administrative, les progrès des entreprises de la colonisation. Et toujours en une synthèse brève, mais claire et précise. Que de points d'histoire fixés dans le commentaire d'un épisode qui semble pure-

ment anecdotique. Que de personnages qu'une biographie d'une demie page nous présente de façon plus vivante qu'un long volume n'aurait su le faire. Un exposé rapide du « curriculum vitae », deux ou trois phrases incisives et voici le célèbre maréchal Bugeaud qui se dresse devant nous : « De stature imposante, la voix forte, « ayant sur l'armée et le public une autorité incontestée, peut-être « plus populaire auprès des soldats et des officiers subalternes « qu'aimé de ses subordonnés immédiats, s'accommodant mal de « n'importe quel contrôle, il savait ce qu'il voulait, en poursuivait « avec ténacité la réalisation et n'hésitait pas devant les respon- « sabilités à prendre. Il fut un chef. » (p. 39). Mais faut-il au contraire, à côté du chef populaire, présenter au grand public qui l'ignore un de ses adjoints volontairement effacés, voici : « Marie- « Aphonse Bedeau (1804-1863) était chef de bataillon à la Légion « étrangère, lorsque peu après son arrivée à Alger, il prit part « au second siège de Constantine. Lieutenant-colonel en 1837, il « fut nommé maréchal de camp en 1841 sur la demande réitérée « de Bugeaud qui écrivait de lui : « Il serait à désirer que nous « eussions en Afrique beaucoup d'hommes de cette trempe..... « Commandant de la subdivision de Tlemcen, il prit part aux « expéditions de la Province d'Oran et se montra l'égal de « Lamoricière, de Changarnier et de Cavaignac. Lieutenant général « après la bataille d'Isly (1844)..... » (p. 62, n° 669.)

C'est avec les mêmes phrases vives et nettes que sont évoqués les premiers colons de la Mitidja d'Alger, de Franclieu (n° 719), de Tonnac et de Vialar (n°s 720 et 1009) ou de la Sebkha d'Oran, Bonfort ou Dupré de Saint-Maur (n°s 723-724).

L'assemblée nationale avait voté le 19 septembre 1848 un crédit de 50 millions (à répartir entre plusieurs exercices) pour la fondation de colonies agricoles en Algérie. On ne prévoyait pas moins de 12.000 colons (puis 13.500 : loi du 18 novembre 1848). Huit cent trente ouvriers, pour la plupart parisiens, laissés sans travail par la fermeture des ateliers nationaux, s'embarquèrent avec enthousiasme dès le 8 octobre 1848 et furent transportés par voie fluviale de Paris à Marseille. Des bâtiments de l'Etat devaient les amener sur la côte algérienne. Le premier convoi fut transporté par la frégate l'« Albatros » en rade d'Arzew, le 27 octobre 1848. L'Iconographie historique de l'Algérie reproduit sous ses numéros 809 à 823 quelques-unes des médailles frappées à l'occasion de ces nouveaux essais de colonisation. — La légende du n° 817 doit se lire ainsi : Revers. En exergue : « *Arrivée des colons le 27 octobre* 1848 ». Au milieu : « 830 *débarquent de la frégate l'Albatros à Arsew* », et non pas .....Au milieu : 1850 *débarquement de la frégate.....*

Moins succinctes que les biographies, mais encore volontairement réduites au strict minimum, les notices consacrées aux principaux peintres de la période héroïque de l'Algérie présentent un

intérêt aussi puissant. A côté d'Horace Vernet, de Raffet et de son ami Adrien Dauzats nous apprenons à connaître Fort, Jung, Genet, Théodore Leblanc, Philipotteaux, Ginain, Bellangé et tant d'autres qu'il n'était pas possible de nommer. Car nombreux sont les simples amateurs, anonymes ou non, dont l'œuvre consciencieuse, sinon toujours artistique a été mise à profit. (Voir notamment le n° 483 : « Ch. Verlat. Prise de Constantine, lith. Bibl. Nat. Bruxelles. Est. Cette lithographie n'a d'autre intérêt que d'être paraît-il l'œuvre d'un enfant de douze ans. ») Et, en effet, les facteurs psychologiques ne doivent-ils pas intervenir dans la recherche scientifique d'une documentation historique ? Enfin, comme il importait aussi, aux yeux de M. Esquer qu'on se rendit compte comment au milieu du XIXe siècle on se figurait la conquête de l'Algérie, l'imagerie populaire, d'Epinal ou du Marais parisien, a trouvé elle aussi sa place dans l'Iconographie historique : « N° 289 (CHARLES), « *Jean-Jean se fait des bosses* », *Lith. de Fonrouge. Une moukère,* « *un palmier et un chameau, triade en laquelle toute une littéra-* « *ture a longtemps résumé les caractères principaux de la France* « *africaine.* »

L'auteur indique dans son avant-propos les sources auxquelles il a puisé (pendant plus de dix ans) ; les plus abondantes ont été le Musée de l'Armée et le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale à Paris ; le Musée Condé à Chantilly ; le Musée de Versailles. Mais les collections particulières ont été également mises à profit et notamment, pour le département d'Oran, les collections Paul Pallary, Fabre la Maurelle, Commandants Pellecat, Maillet. Sous les nos 103 et 104 est donnée, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale d'Alger, la « Vue panoramique d'Oran et Mers-el-Kébir en 1757 », vue que la Société de Géographie d'Oran a publiée d'après l'exemplaire provenant des Archives du Génie à Oran et dont M. Esquer a su retrouver la trace dans une collection particulière !

Une présentation matérielle particulièrement soignée pourrait avec le prix relativement élevé de l'ouvrage faire croire que c'est un de ces livres de luxe réservés à de rares bibliophiles. Il faut se garder de cette grave erreur, qui est absolument contraire à l'esprit dans lequel l'auteur a conçu et réalisé son œuvre avec l'appui éclairé du Gouvernement général de l'Algérie. Mais la réalisation a, je crois, dépassé toute espérance et la « *Collection du Centenaire de l'Algérie* » possède avec cet ouvrage fondamental un des plus remarquables monuments de l'Histoire de l'Algérie.

Un instrument de travail aussi précieux que l'« Iconographie » était assuré de remporter tous les suffrages et de s'imposer à l'attention du nombreux public, qui s'est déjà accoutumé à le consulter dans les bibliothèques publiques, officielles ou non. Il eut été dommage que tout n'eut pas été mis en œuvre pour ce résultat ; et le beau papier d'alfa algérien ; et les magnifiques caractères

de l'imprimerie Plon ; et les presses de l'héliograveur Daniel Jacomet. (Admirer notamment les planches en couleurs des n°s 118, 131, 134, 411 à 414, 484, 485, 561 à 568, 573 à 576, 1005 à 1008.)

P. L.

LES FAIENCES A REFLETS MÉTALLIQUES DE LA GRANDE MOSQUÉE DE KAIROUAN, par Georges Marçais, Geuthner, éditeur. Paris 1928.

Cet ouvrage est le quatrième d'une série intitulée : « Contributions à l'étude de la céramique musulmane ». Il est richement édité, copieusement illustré et accompagné de superbes hors-texte en noir et en couleur qui en rendent l'aspect particulièrement agréable.

L'auteur explique tout d'abord l'intérêt, dans l'histoire de l'art musulman, de ces faïences à reflets métalliques du IXe siècle de notre ère trouvées sur trois points à la fois, à Kairouan, en Egypte et en Mésopotamie. Chose curieuse, les pièces qui sont longtemps restées les plus connues et qui ont servi pour dater les autres sont celles de Kairouan qui, de toute évidence, furent apportées d'ailleurs.

Depuis vingt ans on a beaucoup travaillé, exhumé, et les fouilles de la mission allemande sur le site de Samarra (qui fut capitale des Khalifes Abbassides de 836 à 883) amenèrent la découverte de fragments analogues. Les recherches de la mission Morgan, à Suze, a livré des séries diverses de même style et de même technique et l'Egypte, où travaillait Ali-Bey-Bahgat, révéla des pièces fort analogues.

D'ailleurs, l'origine mésopotamienne des carreaux kairouanais est, pour l'auteur, suffisamment vérifiée et il ajoute qu'elle paraît à tous définitivement réglée.

M. Marçais nous fait ensuite l'historique savamment documenté du Mihrab de la grande mosquée, dont les débuts plongent en pleine légende ; en 836, l'émir Zidayet Allah dota la mosquée reconstruite par lui d'un mihrab nouveau, richement décoré, dont des carreaux de faïence à reflets métalliques constituent, presque en entier, l'ornementation de la partie supérieure.

Ces carreaux sont en général présentés un angle en bas, avec disposition en damier et vides garnis de motifs floraux peints en bleu.

L'auteur ajoute : « Nous pourrons considérer le mihrab de la grande mosquée de Kairouan comme ayant conservé sa précieuse parure céramique, telle que les émirs Aghlabides ont voulu qu'elle soit. Précieuse, cette parure l'est pour nous comme elle l'était pour eux. La rareté des matériaux qui y entraient et leur origine auguste devaient à leurs yeux en augmenter singulièrement le prix. »

L'auteur a classé les 139 pièces complètes et quelques fragments en deux séries.

Les plus riches, polychromes, ornent les emplacements les plus importants ; les moins riches sont monochromes.

Les carreaux mesurent exactement 221 m/m de côté, ils sont faits d'une terre blanche jaunâtre très fine et ont environ un centimètre d'épaisseur. L'ensemble forme une collection splendide merveilleusement conservée, sans craquelures ni défauts.

Dans la série monochrome, le fond est d'un seul ton, d'un beau lustre plus ou moins métallisé qui va de l'or fumé à l'or vert clair avec reflets d'un rose vif ou violacé ou d'un jaune éclatant.

Le décor est constitué de traits gras d'environ un centimètre de largeur, tracés d'un pinceau très sûr, mais très libre et que n'embarrasse ni le respect de la ligne droite, ni la symétrie.

Tous les carreaux de cette série ont une unité remarquable et tous procèdent des formules familières aux ateliers mésopotamiens.

Dans la série polychrome, le fond est à trois tons avec une assez grande variété de nuances plus ou moins métallisées : le tracé est plus délié et d'un décor plus fourni que la série monochrome.

A la fin de son livre, en appendice, l'auteur donne ensuite une étude intitulée : « la céramique de Abbasiya ».

Ce sont des fragments céramiques trouvés à 4 kilomètres de Kairouan dans un « tell », monticule marquant, selon une tradition très recevable, l'emplacement de Qaçr-el-Qadîm ou Abbasiya, fondation des émirs Aghlabides.

L'auteur a relevé ce qu'apprennent les textes sur cette résidence princière du IXe siècle ; commencée en 801, elle cessa d'être habitée par les émirs en 877 : ceux-ci s'y étaient retranchés contre l'humeur factieuse des citadins kairouannais.

Les fragments provenant de plats et de vases, trouvés dans des fouilles exécutées en 1922, ont permis à l'auteur de donner quelques détails sur cette céramique, d'ailleurs beaucoup plus modeste que celle si somptueuse de la grande mosquée de Kairouan.

Après une savante étude des formes et des couleurs, l'auteur termine en disant :

« Jusqu'à ce que des trouvailles nouvelles nous aient fixés sur leur origine, nous les tiendrons pour fabriquées sur place, dans les ateliers de la grande ville travaillant suivant les procédés importés de l'Irâq : et nous les considérerons comme les premiers produits d'une industrie céramique qui devait, en Berbérie même, connaître en somme d'assez beaux jours. »

Ces belles études éveillent au plus haut point la curiosité du lecteur, savant ou simple curieux : n'est-ce pas de la vraie science celle qui incite toujours vers de nouveaux horizons ?

Grâce à M. Georges Marçais, l'étude des formes de ces faïences

a laissé percer une partie de son secret; mais celle des procédés de fabrication et leur comparaison avec les procédés modernes n'en laisseront-ils pas percer d'autres dans l'avenir ?

P. Brunie.

PENDENTIFS, TROMPES ET STALACTITES DANS L'ARCHITECTURE ORIENTALE, par J. Rosintal, in-8° de 106 pp., avec 83 illustrations dont 10 pl. hors-texte. Paris, Paul Geuthner, 1928.

C'était une opération délicate pour les architectes de jadis que la couverture d'une aire carrée. Surtout si, cédant à des préoccupations d'ordre esthétique, il fallait, pour obtenir tant extérieurement qu'intérieurement un ensemble artistique, faire usage de la coupole. Il fallait alors passer du plan carré de la salle qu'on voulait couvrir au plan polygonal ou circulaire de la voûte, c'est-à-dire *racheter le carré* de la salle dans chacun de ses angles où le cercle de la coupole ne pouvait lui être tangent. A ce problème, les architectes occidentaux ont de bonne heure apporté deux solutions convertissant le carré, l'une en octogone, l'autre en cercle plus ou moins parfait. Première solution : élever à hauteur convenable, dans chacun des quatre angles du carré, un arc en biais que l'on raccorde en dessous avec les murs de la salle par un demi-cône ou un quart de sphère, surmonter cette *trompe* d'une murette de longueur égale à celle des pans coupés, et l'on obtenait un octogone sur lequel on pouvait faire reposer une coupole sans craindre les effets d'une *poussée* trop forte. Deuxième solution : poser de biais dans chaque angle du carré une assise en saillie, sur cette assise en poser une autre avançant également, soit en encorbellement comme on fit à l'origine, soit suivant un plan rayonnant. Quand les assises successives circulaires constituant par leur ensemble les quatre *pendentifs* étaient assez larges pour se rejoindre, elles constituaient un cercle à peu près parfait et l'on pouvait y asseoir la calotte fermant la voûte.

A ces deux procédés se rattachent des procédés assez analogues en usage chez les architectes orientaux, M. J. Rosintal a étudié en plus de ces deux séries de procédés une solution vraiment originale : celle des *triangles turcs*. « Un architecte seldjoukide eut probablement l'idée de transformer le carré en cercle en le transformant d'abord en octogone. Il a élevé les murs au dessus des milieux des parties du carré, puis il a élevé les coins en forme triangulaire jusqu'au niveau des parties élevées, la partie entre le milieu de chaque côté du carré et le triangle angulaire fut rempli par d'autres triangles jusqu'à la formation d'une base polygonale qui dans la pratique permettait de passer à la coupole » (p. 31). Des variantes à ce type primitif peuvent se présenter qui proviennent du fait que le triangle du coin est placé

le sommet ou la base en bas; ou encore qu'un grand triangle — parfois une trompe — placé dans chaque angle, a, au préalable, transformé le carré en octogone. Les angles de ces octogones sont l'origine de nouveaux *triangles turcs* qui, placés comme ceux du modèle primitif, permettent de passer par une frise triangulaire à la calotte circulaire.

Bien entendu, les trompes et pendentifs présentent dans l'architecture orientale autant de variantes sur le modèle primitif que les triangles turcs. La première partie de l'ouvrage de M. Rosintal est consacrée à leur étude et nous familiarise avec la trompe byzantine, laquelle ne peut d'ailleurs s'expliquer indépendamment des trompes perses semi-circulaires ou ogivales. Les pendentifs byzantins ont aussi leur chapitre. Leur type primitif est assez différent du type classique occidental. A la « Kalybé » de Omm-Es-Setum (Syrie centrale), construite en 282 après Jésus-Christ, la transition entre les murs et la coupole est ainsi faite : On couvrait d'abord chaque coin du carré avec une grande pierre plate qui transformait l'espace en octogone. Sur cet octogone on mettait encore deux couches de pierre de façon à transformer l'octogone en polygone de 32 côtés, qui en pratique se rapproche de la forme circulaire, de sorte qu'on pouvait construire la coupole (p. 19-20).

Dans l'église de Saint Georges d'Esra (env. 515 ap. J.-C.), la transition entre l'octogone et la coupole présente une différence assez essentielle sur le type primitif. Les pierres plates faisant saillie au dessus des angles du carré sont taillées en arc de cercle. Mais comme ces pierres plates sont d'un seul tenant, ce mode de construction présente l'inconvénient de ne pouvoir servir que dans de tout petits monuments.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. J. Rosintal étudie l'origine et la construction des stalactites. On désigne généralement par ce terme ces formations cellulaires qui dans l'art oriental servent à la décoration des parties de la construction formant transition entre deux formes quelconques d'un édifice. On en rencontre constamment dans les voûtes — ou dans leurs formes intermédiaires —, aussi bien que dans les corniches, consoles, chapiteaux, colonnes.

L'auteur expose, puis réfute fort savamment, les théories des archéologues ayant traité de la question avant lui. Il ne faut pas, comme le font Bruno Schulz dans un article des « Monatshefte für Kunst-Wissenschaft » intitulé « Ueber den Ursprung der Stalaktiten und einiger anderer mittelaltlicher Baumotive », ou Ernest Herzfeld dans « Sâmârrâ : Aufnahmen und Untersuchen zur islamischen Archäologie » (Berlin, 1927), partir de la trompe perse pour arriver aux stalactites sur pendentifs, ni croire, comme Van Berchem et Strzygowski, dans leur « Amida » (Heidelberg et Berlin 1910), que la trompe se multiplie et devient stalactite par

multiplication de séries disposées les unes sur les autres. M. Rosintal, établissant que les stalactites peuvent être construites aussi bien sur des trompes que sur des pendentifs ou des triangles turcs, conclut qu'il ne faut pas voir dans les stalactites un procédé architectural original, mais simplement un motif de décoration.

L'ouvrage de M. Rosintal, publié tout d'abord dans une revue allemande — vraisemblablement dans cette langue —, doit à sa transcription en français une certaine lourdeur dans la forme et quelque imprécision dans les termes techniques les plus simples : Une partie d'un carré pour un côté ; le coin d'un carré pour son angle. Sous le titre *Historique*, la préface est suivie d'un résumé chronologique dont je crois que l'immense majorité des lecteurs de M. Rosintal sauront se passer. Je les lui souhaite cependant nombreux. Car, en France, beaucoup d'architectes et d'archéologues liront cette petite monographie avec profit et agrément.

Paul Lefrancq.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN-MARINE

DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1930

Altitude de la Station : 11 m. au-dessus du niveau de la mer

	Phénomènes observés	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
PRESSION	Pression moyenne ...	763,6	762,47	762,14	758,2	762,8	761,1
	Plus haute pres. observée	771,4	769,7	772,6	765,6	766,7	765,7
	Plus basse pres. observée	750,3	750.7	756,1	750	757,4	753,4
TEMPÉRATURE	Température moyenne .	13,36	11,88	15,36	15.5	19,10	21,10
	Moyenne des maxima . .	16,01	14 72	18,93	18,68	22,32	23,90
	Moyenne des minima . .	10,71	9,04	11,79	12,32	15,88	18,29
	Plus haute tre observée.	19,5	19,2	27,3	25,4	29,9	28,6
	Plus basse tre observée.	5,9	5,3	7,3	9,2	12,3	14,6
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	80,9	75	69,3	66	68,7	74,8
	Plus haute hum. observée	100	100	98	92	92	98
	Plus basse hum. observée	42	50	34	34	28	44
PLUIE	Nombre de millimètres .	107.6	52,7	0,8	150,3	10,6	37
	Nombre de jours	15	16	3	15	2	6
VENT le plus freq' observé	Direction...........	N-W	N-W	W	W	W	W
	Nombre d'observations .	22	23	25	55	28	34
	Force moyenne (0 à 9)	3,8	3,7	3,8	4,2	3,2	2,9
Nébulosité (0 à 9)........		4,9	5,3	3,6	4,7	2,6	3,6

NOVELLA,
chargé de la station de l'inscription maritime à Oran.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er DÉCEMBRE 1929 AU 31 MAI 1930 (1)

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	TOTAUX	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	TOTAUX
Nemours .... (1)	»	95	61	0	81	46	283	»	11	9	0	9	3	32
Oran........ .... (1)	18	108	53	1	150	11	341	2	15	16	3	15	2	53
Mostaganem....... (1)	»	»	»	0	»	»	»	»	»	»	0	»	»	»
El-Ançor......... (2)	14	134	55	1	123	17	344	6	14	15	1	12	4	52
Cassaigne ... . (2)	13	153	88	0	83	22	359	2	10	6	0	3	1	22
Trois-Marabouts.... (3)	29	100	65	0	134	6	334	5	11	11	0	13	2	42
Saint-Maur ...... (3)	26	115	73	5	93	2	314	2	14	12	2	12	2	44
Oued-Fergoug (barrage) (4)	27	79	78	5	122	»	»	3	13	10	2	10	»	»
Relizane........ .. (4)	31	80	57	»	95	30	293	7	13	12	»	10	3	45
Tlemcen .... (5)	7	59	90	0	108	34	298	1	5	8	0	5	2	21
Descartes . ... (5)	27	86	57	9	57	15	251	6	13	11	3	11	3	47
Sidi-Bel-Abbès.... (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mascara.......... (5)	47	104	79	11	118	39	398	6	13	12	4	11	4	50
Saïda .... (6)	36	65	56	24	86	32	299	4	10	12	3	13	5	47
Martimprey .... (6)	21	55	76	14	48	13	227	8	15	9	6	9	2	49
Tiaret........... (6)	90	124	83	29	79	50	455	6	13	12	5	11	6	53
Sebdou .... (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méchéria......... (8)	11	14	6	4	11	8	54	3	8	7	2	3	3	26
Le Kreider .... (8)	18	15	18	6	4	19	80	3	6	5	3	3	2	22
Aïn-Sefra..... ... (9)	2	8	0	3	0	0	13	1	4	0	2	0	3	10
Colomb-Béchar .... (10)	0	13	0	0	0	0	13	0	5	0	0	0	0	5

(a) Les renseignements concernant le mois de Juin, non encore parvenus, seront donnés dans le prochain tableau.

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe — (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 7 AVRIL 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. le Chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KEIME, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, MOTELEY, PELLECAT, PELLET, TOURNIER.

Excusés : MM. KRIÉGER, FLAHAULT.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires :

MM. HUERTAS Jacques et LAPÈNE Alexis, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires : l'AUTOMOBILE-CLUB de l'Oranie, présenté par MM. CHAUVIN et BRUNIE.

M. BADOT Jules, capitaine en retraite, rue Gavaldon, Maison Ostermann, Oran-St-Eugène, présenté par MM. FISCHER et CHAUVIN.

M. BARBEROUSSE Léon, administrateur à Zemmorah, présenté par MM. CHAUVIN et LEFRANCQ.

M. BAZET Louis, propriétaire à Valmy, présenté par MM. CHAUVIN et MORETTI.

M. CAMFRANCQ François, propriétaire, maire des Trois-Marabouts, présenté par MM. PELLECAT et DOUMERGUE.

M. CARPENTIN Charles, chef de bataillon en retraite, 14, boulevard du 2me-Zouaves, Oran, présenté par MM. FISCHER et CHAUVIN.

M. CHANUT Edouard, négociant, rue Berryer, Oran, présenté par MM. KEHL et PELLECAT.

M. LAURENT Charles, vétérinaire-commandant au 66e R. A. C., 40, boulevard Sébastopol, Oran, présenté par MM. LÉGER et CHAUVIN.

M. SIMON Albert, instituteur, 26, rue Dutertre, à Oran, présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

Distinctions honorifiques. — Le Comité félicite MM. BIZE, PAGÈS et KARSENTY, sociétaires, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Assemblée générale et Elections. — La date de l'Assemblée générale est fixée au dimanche 4 mai 1930.

Sont candidats aux élections du Comité administratif tous les membres sortants et M. GIRAUD, avocat.

Souscription pour les Sinistrés du Sud-Ouest. — Le Président donne lecture d'une lettre du Président du Comité départemental de secours aux Sinistrés du Sud-Ouest. Répondant à cet appel, le Comité décide que la Société s'inscrira pour une souscription de 100 francs.

Décès. — Le Président fait connaître le décès, survenu le 8 mars dernier, de DON CARLOS F. DE LANDERO, ingénieur des Mines, ancien président et membre de la Société Mexicaine de Géographie et de Statistique et de la Société Scientifique Antonio Alzate, de Mexico.

S'associant au deuil qui frappe nos fidèles correspondants, le Comité leur exprime ses plus vives condoléances et charge le Président d'en faire part aux sociétés éprouvées.

Correspondance. — 1° La *Société Historique Algérienne* célèbrera par un vin d'honneur, offert le 15 avril 1930, son 75e anniversaire. Ne pouvant déléguer de représentant à cette solennité, le Comité charge le Président de présenter à la Société Historique Algérienne ses excuses et ses plus cordiales félicitations.

2° Le Docteur MOLLE, maire et député d'Oran, demande à la Société de désigner deux ou trois de ses membres pour faire partie du Comité qui se chargera de l'érection du *monument à la mémoire du Père de Foucauld et du Général Laperrine.*

Le Comité délègue à cet effet son Président, assisté de M. DOUMERGUE, 1er vice-président, et de MM. BRUNIE et DUPUY.

Bibliothèque. — Voir : Mouvement Trimestriel de la Bibliothèque.

La prochaine séance est fixée au lundi 28 avril, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, C. KEHL. — *Le Secrétaire Général,* CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 28 AVRIL 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, MOTELEY, PELLET, STEFANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. le Chanoine FABRE, KRIÉGER, PELLECAT.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril est lu et adopté.

Décès. — Le Président fait connaître le décès de M. STEHR, membre titulaire.

Admissions. — Sont admis comme membres titulaires : l'AUTOMOBILE-CLUB, MM. BADOT, BARBEROUSSE, BAZET, CAMFRANCQ, CARPENTIN, CHANUT, LAURENT, SIMON, présentés à la séance précédente.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. LUCK Charles, photographe, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. KEHL et FISCHER.

M. BOURLON Henri, chef de gare à la Mare d'eau, présenté par MM. BIZE et KEHL.

M. BELLAHRECH Mohamed, secrétaire-adjoint de commune-mixte, à Tiaret, présenté par MM. KEHL et DOUMERGUE.

Visites à la Bibliothèque. — Le Président fait connaître que pendant le mois d'avril, M. GSELL, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et M. ARDOUIN-DUMAZET, dont les travaux géographiques sont bien connus, sont venus se documenter à la Bibliothèque.

Communication du Trésorier. — M. Fischer informe le Comité que la Commission des finances a tenu sa séance habituelle. Il donne lecture du Compte administratif de 1929, du Compte de la Dotation et du Budget de 1930, approuvés par la Commission et dont le détail sera donné in-extenso au procès-verbal de l'Assemblée générale de mai 1930.

Correspondance. — 1° La Société a reçu les Statuts et le premier numéro du *Bulletin de l'Association Internationale pour les Etudes Méditerranéennes.* (Rome, Villa Cœlimontana.) Le Comité décide de proposer à cette nouvelle Société l'échange de nos travaux contre les siens.

2° La *Société de Géographie de Lille* invite le Président et le Secrétaire général aux fêtes qu'elle donnera, le 25 mai prochain, à l'occasion de son 50e anniversaire. En raison de l'éloignement, personne des nôtres ne pourra se rendre à cette invitation. Le Comité charge donc le Président de transmettre à cette Société ses regrets, ses félicitations et ses vœux de prospérité.

Bibliothèque. — Voir : Mouvement Trimestriel de la Bibliothèque.

La prochaine séance mensuelle est fixée au lundi 2 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, C. KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

Assemblée générale du 4 mai 1930

L'an 1930, le 4 mai, à 9 h. 30, les membres de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, régulièrement convoqués, se sont réunis au local de la Société, 7, rue Schneider, à Oran, sous la présidence de M. Kehl, Président.

40 membres environ étaient présents ; 230 (deux cent trente) ont pris part au vote.

Sont désignés comme scrutateurs : MM. Tournier, Fabre la Maurelle et Laugé Marius.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 mai 1929, qui est adopté.

Le Président, M. Kehl, prend ensuite la parole. Il félicite nos collègues, M. Maillet et M. Moteley, qui viennent d'être faits Officiers d'Académie, au titre de la Société.

Il annonce ensuite que dans un avenir prochain paraîtront les Tables analytiques et méthodiques des Travaux publiés au Bulletin pendant la période 1908-1927.

Ainsi sera continuée, par ses soins et ceux du Secrétaire général, la tâche assumée jadis par le Commandant Demaeght et M. Engel.

En outre, afin que la lecture en soit plus attrayante, notre Bulletin sera désormais illustré de photo-gravures, à l'instar de ce qui se faisait avant la guerre.

Dans cet ordre d'idées, le Président signale à l'attention de l'Assemblée la reproduction photographique absolument inédite d'une aquarelle représentant Oran en 1831, conservée jusqu'à maintenant dans les Archives du Ministère de la Guerre. Cette photogravure paraîtra au prochain Bulletin. Dès maintenant on en peut voir l'agrandissement à l'Exposition d'Oran, au Stand de la Société, dans le Grand Palais.

L'Assemblée entend ensuite la lecture du rapport du Secrétaire général sur la marche et l'activité de la Société au cours de l'année 1929 ; le rapport du Trésorier contenant 1° les Comptes de l'année 1929, 2° le Compte de Dotation, 3° le projet de Budget établi pour l'année 1930. Ces différents rapports sont approuvés.

Sur proposition de M. Kehl, l'Assemblée vote des félicitations au Secrétaire général et au Trésorier pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leur labeur minutieux et délicat.

A ce moment, M. Doumergue, 1er vice-président, fait remarquer que si le Président a tenu à rendre hommage à ses collaborateurs, il a passé sous silence ses propres efforts et son dévouement aux intérêts de la Société.

Il prie l'Assemblée de bien vouloir réparer cet oubli en votant des félicitations au Président. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est ensuite suspendue pour permettre aux scrutateurs de terminer leurs opérations.

Elections au Comité. — A la reprise de la séance, le Président proclame les résultats du scrutin.

Nombre de membres à élire	8
Nombre de votants	230
Suffrages exprimés	199
Bulletins nuls	31

31 sociétaires, en effet, ont omis de rayer un nom sur la liste de 9 candidats qui se présentaient à leurs suffrages.

Ont obtenu :

MM. CHAUVIN, Secrétaire général sortant,		199	voix,	élu pour 3 ans.
FABRE LA MAURELLE, membre sortant		197	—	—
MALMÉJAC,	—	191	—	—
LUSSAGNET,	—	190	—	—
KRIÉGER,	—	189	—	—
BRUNIE,	—	188	—	—
KEIME,	—	169	—	—
PELLECAT,	—	159	—	—

Le Président félicite les membres sortants réélus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 15.

Le Président, C. KEHL. — *Le Secrétaire Général,* CHAUVIN.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur la marche et les travaux de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran pendant l'année 1929

Mesdames, Messieurs,

Un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de notre Société au cours de l'année écoulée nous rappelle d'abord nos trop nombreux disparus. Adressons donc un suprême hommage à ceux qui nous ont quittés : MM. l'abbé DUPEUX, GRADVOHL, GUÉRIN, GRIGUER, BENACEF, DARMON DE GUÉNOUN, DESTREMX, DELABY, MAUCARRÉ, VOLHARD, STEHR, et renouvelons à leurs familles l'expression de nos plus sincères condoléances.

Effectif. — Au 1er mars 1929, l'effectif était de 587 membres (574 titulaires, plus 13 à vie).

Au 3 mars 1930, et indépendamment de 33 membres d'honneur,

correspondants, bienfaiteurs et donateurs, il s'élevait à 644 dont 631 titulaires et 16 à vie.

L'accroissement est de 57 unités, malgré une quarantaine de départs, démissions et décès. Le gros effort de propagande accompli par le Comité et certains sociétaires a donc donné des résultats encourageants.

Comité administratif. — Les séances mensuelles du Comité administratif ont été régulièrement tenues.

Le nombre moyen des membres présents à chaque séance oscille entre 17 et 18, sur un effectif de 24 membres.

Le maximum 22 a été atteint en mai 1929 ; le minimum 10 en juin, période de vacances.

Ces chiffres prouvent que les membres du Comité prennent leur tâche au sérieux et méritent la confiance des sociétaires.

Bulletin. — En 1929, la Société a publié les trois fascicules ordinaires de son bulletin, portant les numéros 181, 182 et 183.

On y lit les travaux suivants :

Bulletin de mars. — I. — BODIN. *Traditions indigènes sur Mostaganem et Tidjdit.*

Reçues par l'auteur « de la bouche d'indigènes avancés en âge et appartenant à d'anciennes familles de la ville », ces traditions ont trait soit à de vieux monuments, soit aux actes ou aux propos édifiants de personnages autrefois célèbres dans la région. Agrémentées de citations poétiques en langue arabe, traduites en français, elles sont parfois commentées à la lumière de documents modernes. La rédaction française garde autant que possible l'allure et le ton des légendes hagiographiques musulmanes. De là une saveur qu'apprécieront les lecteurs indigènes et les arabisants.

Entre autres mérites, ce recueil a celui de venir à propos. Au moment où nous célébrons le Centenaire de l'Algérie française, c'est un devoir de sauver toutes les reliques de son passé. M. Bodin et ses collaborateurs indigènes s'en acquittent avec une consciencieuse piété. Grâce à eux, quantité de noms et de menus faits d'histoire locale, dont le souvenir risquait de se perdre, sont maintenant fixés par écrit.

Notre Bulletin y gagne une contribution agréable et originale à l'histoire de l'Oranie.

II. — GRIMAUD. *La commune de Pont-de-l'Isser.* 1 carte, 1 plan, 6 tableaux statistiques.

M. Grimaud est l'auteur d'une « Monographie de la Commune de Pont-de-l'Isser ». Le Bulletin en présente les passages les plus substantiels, groupés en 4 parties : géographie physique, colonisation, démographie, ressources du pays.

La deuxième partie est certainement la plus originale.

L'auteur, secrétaire de mairie, utilise de première main les archives municipales et départementales. Il met aussi à profit sa

longue expérience des gens et du pays, ce qui lui permet de tracer l'historique de la colonisation dans sa commune.

En 1836, la région n'était qu'un maquis riche en buissons, en bêtes sauvages et en maraudeurs. Le peuplement européen commence avec la construction du pont sur l'Isser. Il se continue sur un rythme bien connu en Algérie : apparition des ouvriers sur les chantiers militaires avec les indispensables « mercantis » — installation des premiers travailleurs à demeure (carrières d'Aïn-Tekbalet), — enfin, les colons.

En 1857, le centre est officiellement créé et rattaché à la commune de Tlemcen.

Trente ans plus tard, en 1887, la commune de plein exercice de Pont-de-l'Isser est créée. La situation n'est pas brillante : insalubrité, insécurité, concessions insuffisantes, longue série de mauvaises récoltes, fuite des colons, misère des entêtés cramponnés au sol, rien ne manque à ce désolant tableau. Après bien des luttes, la victoire est acquise en 1910 et marquée par la création du centre des Abdellys. Dès lors, la commune se consacre à son développement économique. En 25 ans, la population européenne a doublé ; les indigènes ont augmenté d'un quart.

Notre Président, rendant hommage à « la volonté tenace et à la longue persévérance » de l'auteur, fait observer que seul un profond attachement à son pays d'adoption lui a donné la force de mener à bien ce travail de bénédictin. En dépit des difficultés, dont la plus sensible était la pénurie des archives, M. Grimaud a su faire une œuvre utile et intéressante. Puisse-t-il trouver des émules !

Bulletin de juin. — I. — LAFORGUE. *Contribution à la Préhistoire de l'Ouest-Africain*, 1 carte.

Profitant des découvertes archéologiques faites en A.O.F. depuis 1925, l'auteur met au point nos connaissances en préhistoire ouest-africaine.

Il commence par un résumé dont la conclusion est, qu'à la période de néolithique, deux races coexistaient au Sahara, une race blanche nordique et une race noire.

Les empiétements des Nordiques et le desséchement progressif du Sahara ont rejeté peu à peu les noirs vers le Soudan. De ce fait, l'humanité saharienne s'est trouvée coupée en deux tronçons qui ont évolué indépendamment l'un de l'autre.

Pour s'en tenir à l'A.O.F., M. Laforgue distingue trois zones de civilisation préhistorique : saharienne, sahélienne et soudanaise.

La presque totalité des découvertes archéologiques proviennent de gisements en surface. Il en résulte que nos connaissances, très vagues sur l'époque paléolithique, n'ont de consistance que pour l'époque néolithique. Des fouilles, encore trop rares, ont pourtant donné des résultats qui permettent de grands espoirs pour le jour

où l'exploration scientifique de l'A.O.F. sera méthodiquement entreprise.

Souhaitons que l'avenir donne raison à l'auteur. Souhaitons encore que de semblables « mises au point » tiennent périodiquement notre Société au courant des progrès de la Science.

II. — A ce travail succède la fin du recueil de traditions indigènes réunies par M. Bodin. Il en a été traité à propos du Bulletin de mars.

III. — Paul Courtot. *Nouvelles inscriptions d'*Altava (*Lamoricière*).

Ce sont trois inscriptions chrétiennes découvertes en décembre 1928, dans le lit de l'Isser, à proximité de l'antique Altava. Déchiffrées et transcrites par notre jeune collaborateur, elles ont été revues et brièvement commentées par M. Gsell.

IV. — Kehl. *La politique algérienne de la Monarchie de Juillet*, d'après un livre récent. — L'œuvre du Maréchal Soult.

Ce livre « récent » n'est autre que le premier volume paru dans la fameuse « Collection du Centenaire », publiée par ordre du Gouvernement général de l'Algérie. Il est de M. Schefer qui traite de la politique algérienne de la Monarchie de Juillet.

Le travail de notre Président, modestement présenté sous la rubrique « Variétés », tend à mettre en lumière le rôle prépondérant de Soult dans la conquête et l'organisation de l'Algérie.

« A partir du printemps de 1832, dit M. Schefer, la politique suivie en Afrique est incontestablement la sienne. » Il veut que la France règne partout où régnait le Dey. De là deux conséquences : 1° l'occupation directe ; 2° la colonisation, qui entraîne l'établissement d'une administration civile. Pendant quinze ans, Soult s'attache à la réalisation de ses desseins. En 1847, ils aboutissent : en septembre paraissent les Ordonnances qui créent dans chaque province une direction des affaires civiles, et permettent d'ériger en communes les centres de population suffisamment développés, et en décembre Abd el Kader se soumet.

Certes Soult mériterait que « sa statue voisinât à Alger avec celle de Bugeaud ».

A égale distance du manuel élémentaire et de l'ouvrage de fonds, de telles « variétés » ont le mérite de mettre à la portée du lecteur non spécialisé les résultats acquis par les savants. Elles peuvent éveiller des curiosités et susciter de nouvelles recherches. A ce titre elles ont bien le droit de reprendre leur ancienne place dans le Bulletin.

Bulletin de septembre-décembre. — I. — Capitaine Bonafos. *Une tribu marocaine en Mauritanie*, 4 cartes, 1 tableau généalogique.

Comment les Oulad-Abou-Siba, fidèles serviteurs des Sultans mérinides, ont-ils été contraints d'abandonner le Haouz de Marrakech pour se réfugier au désert ?

Quels avatars les ont amenés, au bout de 400 ans, à se regrouper

partiellement sous notre autorité en A.O.F. ? Tel est l'imbroglio que l'auteur s'efforce d'éclaircir.

Il retrace ensuite brièvement le rôle de cette tribu en Mauritanie française, où elle peut rendre de grands services.

Cette étude ne satisfait pas simplement la curiosité : elle comporte, indirectement, un enseignement pratique d'actualité. Sans la pacification de ce monde nomade, dont les convulsions se répercutent d'un bord à l'autre du désert, l'insécurité de nos confins algéro-marocains ne cessera jamais. D'où la nécessité d'une collaboration intime entre Afrique du Nord et A.O.F. Par là le travail du Capitaine Bonafos s'adapte tout naturellement aux vues de notre Société, qui s'est déjà prononcée pour l'établissement de voies transsahariennes.

II. — Lieut.-Col. VOINOT. *Quelques inconvénients de l'anarchie des tribus marocaines voisines de l'Algérie.* 1890-1892. 34 pièces justificatives à l'appui.

La pacification du Maroc Oriental et, par contre-coup, la sécurité en Oranie, n'ont été effectives que du jour où nos troupes ont rétabli l'autorité du Maghzen dans l'Amalat d'Oudjda.

Ainsi a pris fin l'anarchie dont l'auteur nous énumère les inconvénients pour les seules années 1890, 1891 et 1892. Et quels inconvénients ! Vingt pages d'un récit très condensé suffisent à peine à leur exposé. Une fois de plus, il faut bien le dire, en semblable pays et avec de tels voisins, « la neutralité ne paie pas ».

Cette conclusion d'un précédent article du même auteur est toujours de mise.

III. — H. PRAT. *Influence des brouillards sur la végétation du Djebel Murdjadjo.* 1 carte et 1 croquis.

Sans être botaniste expert, le promeneur remarque aisément que le sous-bois de la Forêt des Planteurs, tout à fait indigent aux abords d'Oran, est d'autant plus riche qu'on s'éloigne davantage de la ville. La raison de ce contraste ?

« C'est, dit l'auteur, que l'air chaud montant d'Oran et de ses ravins surchauffés par le soleil volatilise les gouttes de brumes venues de la mer et crée une atmosphère de « chaudière » peu favorable à la végétation. Mais à mesure qu'on s'élève sur les pentes du Murdjadjo ou qu'on s'éloigne vers la forêt de M'Sila, cet effet de chaudière s'atténue peu à peu. Plus abondamment humectées par les brouillards marins, les plantes reprennent leur vigueur. »

En raison de ce contraste, la Forêt des Planteurs est un admirable champ d'observations et d'expériences. L'auteur souhaite, et nous aussi, que les botanistes oranais utilisent à fond les ressources scientifiques de ce Parc National, que le Service forestier protège avec tant de sollicitude.

Divers. — Outre la liste des membres de la Société et celle des

Sociétés correspondantes, le compte rendu de l'Assemblée générale de 1929, et les procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité administratif, le Bulletin de 1929 contient encore deux tableaux des observations météorologiques de la station d'Oran-Marine, deux tableaux des pluies en Oranie du 1er décembre 1928 au 30 novembre 1929, deux notices nécrologiques et douze comptes rendus bibliographiques, dont quelques-uns atteignent un assez long développement que justifie l'importance des ouvrages étudiés. Les comptes rendus sont signés de MM. NOVELLA, MAHDAD, KEHL, LEFRANCQ, LESAINT, JAUFFRET, le docteur ABADIE, FLAHAULT, BEDOAS, THOUVENOT et MARTIN.

En résumé, 368 pages, 9 cartes et croquis, dont 3 hors texte, et 12 tableaux divers, tel est le bilan de ces 3 fascicules qui ne semblent pas indignes de leurs prédécesseurs.

Conférence. — La Société a accordé son patronage à une conférence de M. RUSSILLON, professeur libre à l'Univesrité de Genève, sur « Madagascar et ses habitants ».

Exposition d'Oran. — Elle a pris part aussi à l'Exposition d'Oran. On peut voir au rez-de-chaussée du Grand Palais la vue d'Oran en 1831, dont il a été question dans l'allocution du Président, entourée de titres d'articles, de gravures et de dessins empruntés à différents fascicules du Bulletin. Les uns et les autres ont été choisis de manière à donner une idée suffisante de la variété des travaux de nos collaborateurs.

Bibliothèque. — L'état de la bibliothèque ressort comme suit :

au 1er mars 1929	3.657	numéros
au 1er mars 1930	3.806	—
différence en plus	149	—

(non compris les périodiques).

Situation financière. — La situation financière est bonne. (Voir le rapport du Trésorier.)

Toutefois un gros effort s'impose en 1930, motivé :

1° par les dépenses engagées pour l'impression des Tables du Bulletin (1908-1927) ;

2° par les améliorations à apporter au Bulletin ;

3° par l'augmentation générale des prix qui ne sont pas encore stabilisés.

Conclusion. — La situation de notre Société est donc satisfaisante tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel.

Le Secrétaire Général,

A.-R. CHAUVIN.

Rapport du Trésorier
sur les opérations financières de l'exercice 1929

L'Assemblée générale du 5 mai 1929 a adopté la somme de 24 francs, comme cotisation annuelle, avec application du 1er juillet 1929.

Il en est résulté une sensible amélioration au budget de l'exercice 1929, qui vous avait été soumis.

Cette amélioration a encore été accentuée par l'augmentation de certaines subventions, notamment celle du département d'Oran.

Notre gratitude est acquise aux généreux donateurs.

Il en résulte que le budget de 1929 se solde par un excédent de recettes de 1.905,30

En y ajoutant l'excédent de recettes des exercices antérieurs 4.490,85

il reste disponible au 1er janvier 1930 .... 6.396,15

Cet excédent nous sera d'un grand secours pour les besoins de 1930.

En effet, il est indispensable de faire imprimer la table des matières de 1908 à 1928, dont la publication ne peut plus être différée ; ce sera une dépense supplémentaire d'environ 12.000 frs.

D'autre part, l'imprimeur du Bulletin nous a notifié une majoration de prix de 10 0/0, à compter du 1er janvier 1930, d'où une augmentation annuelle d'environ 1.300 francs.

Tout en réduisant les dépenses au strict minimum, le budget de 1930, qui vous est présenté, se solderait par un excédent de dépenses de 12.192

Comme ressources, nous avons l'excédent de recettes au 1er janvier 1930, énoncé plus haut 6.396.15

Il resterait encore une insuffisance de 5.795,85

Le Comité a fait un chaleureux appel aux Pouvoirs publics et aux Sociétés privées pour demander, pour cette année, des subventions complémentaires, permettant d'assurer, dans des conditions normales, le fonctionnement de la Société.

Recouvrement des cotisations. — Un grand nombre de sociétaires ayant demandé à payer leur cotisation annuelle en une seule fois, cette mesure a été généralisée et a donné d'excellents résultats : économie de temps et de frais d'encaissement.

Le Comité insiste encore auprès des sociétaires n'habitant pas Oran pour qu'ils utilisent le mandat-carte qui leur est envoyé, pour verser au compte de chèque postal de la Société (4993 Alger) le montant de leur cotisation.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1929

BUDGET ORDINAIRE

RECETTES

Cotisations des membres titulaires, abonnements			11.354
Rachat de cotisations			700
Droits de diplôme			172
Subventions	Gouvernement général de l'Algérie		700
	Département d'Oran		5.000
	Résidence du Maroc		300
	Chambre de Commerce d'Oran		2.000
	Commune de Bel-Abbès		16
	Ville d'Oran		1.000
	Cercle de l'Escrime		100
Vente de publications			279,50
Arrérages	du Fonds de réserve (1)	1.443,15	1.690,65
	du Fonds de dotation	247,50	
Intérêt	Compte courant au Crédit Lyonnais.	66,50	179
	Bons de Caisse	112,50	
	Total des recettes		23.491,15

DÉPENSES

Impression du Bulletin		11.446,65
Frais d'envoi des Bulletins et diplômes		303,60
Imprimés et frais de bureau		599,10
Reliure et brochage		1.183
Achat de livres, abonnements		765,35
Prix offerts (Lycée)		50
Frais d'élection		672,80
Charges immobilières	Loyer	1.560
	Taxe locative	187,30
	Assurances	141,75
	Electricité	177,25
	Entretien	103,25
Traitement du gardien		1.800
Gratifications		85
Garde de titres en Banque, etc.		80,05
Dépenses diverses et imprévues		440
Versements à la dotation	Rachat de cotisations	700
	1/10 des revenus	247,50
	Total des dépenses	21.585,85

(1) Capital d'achat des titres du Fonds de réserve : 24.787 francs.

BALANCE

Recettes	23.491,15
Dépenses	21.585,85
Excédent de recettes de l'exercice 1929	1.905,30
Report de l'excédent de recettes des années antérieures.	4.490,85
Fonds restant disponibles au 1er janvier 1930	6.396,15

Le Trésorier,

E. Fischer.

COMPTE DE DOTATION

SITUATION A L'ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE 1929

1° *Capital*

	CAPITAL	ARRÉRAGES ANNUELS
Mobilier	pour mémoire	»
Bibliothèque	—	»
Dotation Fabre Sylvain (Les arrérages sont affectés au Prix Fabre Ernest).	1 000 f 00	70 f 00
Titres de rente	3.648 70	250 00
Totaux	4 648 70	320 00

2° *Arrérages au 1er janvier 1930*

Arrérages Fabre	295
Arrérages des titres du Compte de Dotation	653,45 (1)
Total	948,45

(1) Dans sa séance du 4 Mars, le Comité a décidé d'acheter sur ces arrérages une obligation du Crédit national 5 % 1920. Cet achat a été affectué le 17 Mars par le Crédit Lyonnais au prix de 537 fr. 50.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1930

RECETTES

Cotisations des membres titulaires, abonnements		14.480
Rachat de cotisations		300
Droits de diplôme		200
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie	1.000
	Département d'Oran	5.000
	Résidence du Maroc	300
	Chambre de Commerce d'Oran	2.000
	Ville d'Oran	1.000
Vente de publications		1.400
Arrérages	du Fonds de Réserve	1.440
	du Fonds de Dotation	240
Intérêt du Compte courant au Crédit Lyonnais		70
Arrérages de la donation Fabre Sylvain 1925-26		295
	Total des recettes	27.725

DÉPENSES

Impression du Bulletin		14.800
Impression de la table des matières 1908-1928		12.110
Frais d'envoi des Bulletins et diplômes		500
Frais de recouvrement des cotisations		1.050
Imprimés et frais de bureau		650
Reliure et brochage		1.500
Achat de livres, abonnements		1.500
Prix offert au Lycée		100
Frais d'élection		670
Charges immobilières	Loyer	1.560
	Taxe locative	180
	Assurances	142
	Electricité	200
	Entretien	150
Traitement du gardien		2.250
Gratifications		140
Garde de titres en Banque, Impôts, Banque, etc.		80
Conférences		400
Recherches archéologiques		500
Concours		100
Dépenses diverses et imprévues		500
Versements à la dotation	Rachat de cotisations	300
	1/10 des revenus	240
Attribution du Prix Fabre Ernest		295
	Total des dépenses	39.917

BALANCE

Recettes prévues	27.725
Dépenses prévues	39.917
Insuffisance	12.192

Le Trésorier,

E. FISCHER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU MERCREDI 14 MAI 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. LUSSAGNET, doyen d'âge.

Sont présents : MM. BIARD, BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KEIME, KEHL, KRIÉGER, LUSSAGNET, MALMÉJAC, MOTELEY, PELLECAT, PELLET, TOURNIER.

Excusé : M. LEFRANCQ.

M. LUSSAGNET félicite les membres sortants, réélus pour une période de 3 ans.

Le Secrétaire général sortant donne lecture des résultats relatifs à l'élection des membres du Comité. (Assemblée générale du 4 mai 1930.)

Lecture est donnée de l'article 8, § 2, des Statuts et de l'article 26 du Règlement concernant l'élection du Bureau.

Après une courte suspension, la séance est reprise pour l'élection du Bureau.

Scrutin pour l'élection du Bureau :

Nombre de votants : 16.

Election du Président. — A obtenu : M. KEHL, 15 voix, élu.

Election du 1er Vice-président. — A obtenu : M. DOUMERGUE, 15 voix, élu.

Election du 2e Vice-président. — A obtenu : M. TOURNIER, 15 voix, élu.

Election du Secrétaire général. — A obtenu : M. CHAUVIN, 15 voix, élu.

Election du Trésorier. — A obtenu : M. FISCHER, 16 voix, élu.

Election de l'Archiviste-Bibliothécaire. — A obtenu : M. MOTELEY, 15 voix, élu.

Election du Secrétaire pour la Section de Géographie. — A obtenu : M. PELLECAT, 16 voix, élu.

Election du Secrétaire adjoint (même section). — A obtenu : M. LEFRANCQ, 16 voix, élu.

Election du Secrétaire pour la Section d'Archéologie. — A obtenu : M. le Chanoine FABRE, 15 voix, élu.

Election du Secrétaire adjoint (même section). — A obtenu : M. FABRE LA MAURELLE, 14 voix, élu.

Election de la Commission des Finances. — Ont obtenu : MM. KRIÉGER, BLONDIN, MAILLET, 15 voix chacun, élus.

Conformément au Règlement, M. Fischer, trésorier, n'a pas pris part à ce dernier vote.

M. LUSSAGNET, doyen d'âge, félicite ses collègues réélus.

Le Bureau étant constitué, le nouveau Président, M. KEHL, prend place au fauteuil présidentiel et remercie brièvement le Comité qui vient de lui renouveler sa confiance.

La séance est levée à 18 h. 20.

Le Président d'âge, LUSSAGNET.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 2 JUIN 1930

La séance est ouverte à 18 heures 20, sous la présidence de M. DOUMERGUE, premier Vice-président.

Sont présents : MM. le docteur ABADIE, BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KEIME, LUSSAGNET, MAILLET, MOTELEY, PELLECAT, STÉFANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. KEHL et BRUNIE, empêchés par la visite de M. le Gouverneur Général au fort de Santa-Cruz, le chanoine BANTON, KRIÉGER, LEFRANCQ.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Les procès-verbaux des séances du 28 avril et du 14 mai 1930 sont lus et adoptés.

Décès. — Le Président annonce les décès de M. MICHAUX-BELLAIRE, chef de la Section Sociologique à la Résidence Générale à Rabat ; de M. NANSEN, explorateur, membre honoraire de notre Société, et de Mlle BANTON, sœur de M. le Chanoine BANTON, membre du Comité. Le Comité, s'associant au deuil qui frappe les familles des défunts, leur exprime ses plus sincères condoléances.

Admissions. — Sont admis, en qualité de membres titulaires : MM. LUCK, BOURLON et BELLAHRECH, présentés à la séance du 28 avril.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

M. BARBAUD Léopold, capitaine en retraite, 9, rue de Namur, Oran ; présenté par MM. BARBAUD Serge et BLONDIN.

M. BARD, Directeur de la Succursale de la Maison Deering, 17, rue Bernardin, Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et CARPENTIN.

M. BOTALLA-GAMBETTA Paul, attaché à la Compagnie P.-L.-M., 48, boulevard National, Oran ; présenté par MM. BIZE et GORCE.

Mme BROUSSAUDIER, professeur au Lycée de Garçons, Oran ; présentée par MM. CHAUVIN et GLAÇON.

M. FORGUES Adolphe, directeur de la Société Nord-Africaine Citroën, 17, avenue Loubet, Oran ; présenté par MM. BIZE et VERGNIEAUD.

M. MARGUET Gustave, chef de gare principal de la Cie P.-L.-M., gare Karguentah, Oran ; présenté par MM. BIZE et GORCE.

M. PERRIN Antony, propriétaire, square du Souvenir, Oran ; présenté par MM. POCK et HOUDOU Albert.

M. RAYNAL François, sous-inspecteur des Chemins de fer, 2, boulevard Hippolyte-Giraud, Oran ; présenté par MM. BIZE et GORCE.

M. SOLÈRE Joseph, notaire à Saïda ; présenté par MM. KEHL et POCK.

Mme veuve THIRION Henri, née Reboul, à Inkermann ; présentée par MM. KRIÉGER et PELLET.

Trésorier. — Le Comité autorise M. KRIÉGER, qui accepte, à suppléer le trésorier, M. FISCHER, pendant la durée de son absence.

Subventions. — Par lettre, en date du 17 mai 1930, le Gouverneur Général fait connaître qu'il accorde à la Société une subvention de 1.000 francs.

Par lettre, en date du 18 mai 1930, M. le Maire de la commune de Valmy fait connaître qu'il a inscrit au budget additionnel de 1930 un crédit de 150 francs, en faveur de la Société.

Le Comité exprime sa gratitude aux donateurs.

Conférence sur le Dauphiné. — La Compagnie P.-L.-M. a mis gracieusement à la disposition du Comité vingt cartes d'entrée à la conférence de M. BLANCHARD sur le Dauphiné.

Semaines sociales de France. — Le Comité décide de demander au Secrétariat général de ces « Semaines » à quelle condition la Société pourrait acquérir le texte des conférences qui seront prononcées pendant leur XXIIe session, à Marseille, du 28 juillet au 3 août prochain.

Congrès International de Géographie Historique de Bruxelles (août 1930). — Le Comité décide de souscrire aux C. R. de ce Congrès.

2e *Congrès Scientifique Mexicain* (Mexico, du 9 au 15 septembre 1930). — Ne pouvant profiter de l'invitation adressée à la Société par les organisateurs de ce congrès, le Comité se borne à les en remercier.

Correspondance. — Lecture est donnée :

1° de la lettre par laquelle la *Société Mexicaine de Géographie et de Statistique* fait connaître la composition de son bureau ;

2° d'une lettre de M. JAEGLÉ, conservateur de la Bibliothèque du Gouvernement Général de Madagascar, annonçant l'envoi du Bulletin économique de cette colonie (année 1929). En échange, le Bulletin Spécial du Cinquantenaire et nos 3 fascicules de 1929 seront adressés à cette Bibliothèque.

Bibliothèque. — Ouvrages nouveaux (Voir le mouvement trimestriel de la Bibliothèque).

La prochaine séance est fixée au lundi 30 juin 1930, à 18 heures.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

DOUMERGUE. CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 30 JUIN 1930

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. BRUNIE, CHAUVIN, FLAHAULT, KEIME, KRIÉGER, LEFRANCQ, MOTELEY, PELLECAT, PELLET.

Excusés : MM. le chanoine BANTON, DOUMERGUE, DUPUY, FISCHER, LUSSAGNET, MAILLET.

M. POCK, Trésorier honoraire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

Décès. — Le Président fait connaître le décès de M. CARLE, juge au Siège, membre de notre Société, mort des suites d'un accident d'automobile.

Admissions. — Sont admis, en qualité de membres titulaires, MM. BARBAUD Léopold, BARD, BOTALLA-GAMBETTA, Mme BROUSSAUDIER, MM. FORGUES, MARGUET, RAYNAL François, SOLÈRE, Mme veuve THIRION, présentés à la séance précédente.

Présentations et admissions. — Sont présentés et admis :

M. BUSSON Léon, instituteur, 19, boulevard Malakoff, Oran, présenté par MM. MOTELEY et CHAUVIN.

M. DUFOUR René, avocat au barreau, 35, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. BERGUERAND et KEHL.

M. FAUVEAU A.-G., propriétaire-agriculteur, Turenne (Oran), présenté par MM. PELLECAT et PARÈS.

M. GERMAIN Marcel, agent de la Société Lafarge, 29, boulevard H.-Giraud, Oran, présenté par MM. BIZE et KEHL.

M. GOMIS Philippe, propriétaire, boulevard Lescure, Oran, présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

M. HUERTAS Thomas, avocat au barreau, 46, rue d'Arzew, Oran, présenté par MM. KEHL et BÉDOAS.

M. LIGNIÈRES Charles, chirurgien-dentiste, 5, boulevard Séguin, Oran, présenté par MM. BIZE et CHAUVIN.

M. LAPEYRE André, lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, Poste d'Abermoumou (Maroc), présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

M. RAYNAL Jacques, inspecteur de l'Exploitation des Chemins de fer P.-L.-M. 15, rue du Chemin-de-Fer, Sidi-Bel-Abbès, présenté par MM. BIZE et KEHL.

M. SERNA Firmin, inspecteur de l'Exploitaion des Chemins de fer P.-L.-M., avenue de la Gare, Tlemcen, présenté par MM. BIZE et KEHL.

Congrès. — Le Comité décide de souscrire aux comptes rendus du Congrès International de Géographie Historique et des Semaines Sociales de France.

Correspondance. — Le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. le chanoine Banton, notre collègue, remercie le Comité qui lui avait offert ses condoléances à l'occasion du décès de Mlle Banton.

La prochaine séance est fixée au lundi 6 octobre, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 45.

Le Président, KEHL.

Le Secrétaire Général, CHAUVIN.

BIBLIOTHÈQUE

Mouvement de la Bibliothèque pendant le 2e Trimestre de l'Année 1930

OUVRAGES NOUVEAUX

Le titre de chaque ouvrage est précédé de son N° d'inscription au Catalogue général de la Bibliothèque

Sciences Economiques et Juridiques

3652 j). BILLIARD-VERGNIEAUD-BALENSI : *Les ports et la navigation de l'Algérie.* (Collection du Centenaire.) Paris, Larose, 1930. Don du Gouvernement Général.

3652 k). V. DEMONTÈS : *L'Algérie Agricole.* (Collection du Centenaire.) Paris, Larose, 1930. Don du Gouvernement Général.

3652 l). *Exposé du développement des services des P.T.T. en Algérie.* (Collection du Centenaire.) Paris, Larose, 1930. Don du Gouvernement Général.

Sciences Géographiques

3848). René RICOUX : *La démographie figurée de l'Algérie.* Paris, Masson, 1880. Acquisition.

3652 h). PETITJEAN : *Le temps et la prévision du temps en Algérie et au Eahara.* (Collection du Centenaire.) Paris, Masson, 1930. Don du Gouvernement Général.

3854). Th. MONOD : *Une traversée de la Mauritanie occidentale.* Paris, Presses Universitaires, 1928. Don de l'auteur.

3860). Edmond DOUTTÉ : *Merrâkech.* Paris, Comité du Maroc, 1905. Don du Docteur Abadie.

3652 n). René LESPÈS : *Alger.* [*Etude de géographie et d'histoire urbaines.*] (Collection du Centenaire.) Paris, Alcan, 1930. Don du Gouvernement Général.

3872). C. VALLAUX : *Les Sciences géographiques.* Paris, Alcan, 1930. Don de M. Chauvin.

3873). F. MAURETTE : *Atlas pratique.* Paris, Hachette, 1929. Acquisition.

Sciences Historiques

3844). V. PICQUET : *L'Algérie française. Un siècle de colonisation : 1830-1930.* Paris, Colin, 1930. Don de l'éditeur.

3845). Commandant CAUVET : *Les Berbères en Amérique. Essai d'ethnocinésie préhistorique.* Alger, Bringau, 1930. Don de l'éditeur.

3846). C. ROUSSET : *La conquête de l'Algérie,* 1830-1840. Paris, Plon, 1887. Acquisition.

3849). F. GOURGEOT : *Situation politique de l'Algérie.* Paris, Challamel, 1881. Acquistion.

3852). *L'Algérie.* Conférences organisées par la Société des Anciens Elèves et des Elèves de l'Ecole libre des Sciences morales et politiques. Paris, Alcan, 1926. Don de M. Chauvin.

2180). Stéphane GSELL : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* T. VII et VIII. Paris, Hachette, 1928. Don du Gouvernement Général.

3859). P. RAYNAL : *L'expédition d'Alger ; Lettres d'un témoin,* publiées par Augustin BERNARD. Paris, Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales 1930. Don de M. Augustin Bernard.

3861). Général Paul AZAN : *Sidi-Brahim.* Paris, Lavauzelle, 1930. Don de l'auteur.

3862). Abbé BREUIL : *La Préhistoire* (Leçon d'ouverture au Collège de France). Paris, Boivin, 1929. Don de l'auteur.

3863). WALSIN-ESTERHAZY : *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger.* Paris, Ch. Gosselin, 1840. Acquisition.

3867). M. BODIN : *La Zaouia de Tamegrout.* (Archives Berbères, 1928.) Paris, Leroux, 1918. Don de l'auteur.

3868). J.-T. MERLE : *La prise d'Alger racontée par un témoin.* Paris, Jonquière, 1930. Don de l'éditeur.

3869). Gustave BOISSIÈRE : *L'Algérie romaine.* Paris, Hachette, 1883. Acquisition.

3275). P. GRANDCHAMP : *La France en Tunisie au XVIIe siècle.* Tome VIII. Tunis, Aloccio, 1930. Don de l'éditeur.

Sciences naturelles

3843). J. DENICKER : *Races et peuples de la terre.* Paris, Schleicher, 1900. Acquisition.

3855). R. KOEHLER : *Recherches sur les Echidnés des côtes de Provence.* Marseille, Cayer, 1883. Acquisition.

3856). A. GRANGER : *Coelentérés, Echinodermes, Protozoaires.* Paris, Dayrolle, s. d. Acquisition.

3857). E. SAUVAGE : *Les Reptiles et les Batraciens.* (Collection Brehm.) Paris, Baillière, 1885. Acquisition.

3866). *Session extraordinaire tenue dans la province d'Oran par la Société de Botanique de France.* Juin 1906. Don de M. Flahault.

Divers

3841). A. GUEBHARD : *Photographie et Spectrologie. Applications à la météorologie.* Neufchâtel, Annales de Géophysique et de Sciences diverses, 1927. Don de M. Doumergue.

3842). L. ZETTENDER : *Sur les modèles les plus simples d'atomes et de molécules.* Neufchâtel, Annales de Géophysique et de Sciences diverses, 1929. Don de M. Doumergue.

3850). Abbé Ed. LAMBERT : *L'Algérie. 2 mois dans la province d'Oran.* Paris, Curot, 1877. Acquisition.

3851). L. Mercier : *La chasse et les sports chez les Arabes.* Paris, Rivière, 1927. Acquisition.

3652 i). A. Basset : *La langue berbère. Morphologie. Verbe. Etude de thèmes.* (Collection du Centenaire.) Paris, Leroux, 1929. Don du Gouvernement Général.

3853). R. Maunier : *Mélanges de Sociologie Nord-Africaine.* Paris, Alcan, 1930. Don de l'éditeur.

3858). H. Aubert : *Dictionnaire de Mythologie.* Paris, Vuibert, 1927. Acquisition.

Le Secrétaire Général,

Chauvin.

COMMUNICATIONS

Concours permanent organisé par la Société. — La Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran met en concours permanent la *Monographie Géographique, Historique et Economique* d'une commune du département d'Oran (commune de plein exercice, mixte ou indigène).

Elle accueille en outre toutes études de géographie, d'histoire, de sciences naturelles, de documentation économique ou sociale, se rapportant à l'Oranie, au Maroc et au Sahara.

Les meilleurs travaux sont récompensés par des médailles et par la publication dans le Bulletin.

Prix Fabre Ernest (Donation Fabre Sylvain, son père). — En mai 1931, le prix Fabre Ernest sera attribué, conformément aux dispositions qui régissent sa fondation, à l'auteur d'un ouvrage couronné par la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, ou à défaut d'ouvrage couronné, à celui des membres de la Société qui, de 1927 à 1930 inclus, aura publié dans le Bulletin de la Société la meilleure étude ou un ensemble de travaux sur un même sujet de géographie, d'archéologie ou d'histoire.

Les personnes désirant concourir pour l'attribution du prix devront envoyer leur manuscrit au Président de la Société, 7, rue Schneider, à Oran, avant le premier mars 1931. Le prix peut être attribué, soit à un travail nouveau, soit à une étude ou à un groupe d'études déjà publié depuis 1927.

Documentation. — Pour faciliter la documentation des personnes se livrant aux travaux géographiques et historiques, le Comité de la Société demande que lui soient signalés tous les documents, manuscrits ou imprimés, (texte, cartes, plans, vues, etc.) relatifs au département d'Oran, au Maroc oriental et au Sud Oranais, qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et privées, ainsi que dans les archives civiles ou militaires, publiques ou privées.

Un catalogue de ces documents pourrait rendre de grands services.

Congrès des Sociétés Savantes en 1931 (Clermont-Ferrand). — Le 64ᵉ Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Clermont-Ferrand le mardi 7 avril 1931. Le programme arrêté par le Comité des travaux historiques et scientifiques peut être communiqué à toute personne au siège de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

Concours national de monographies agricoles. — *La Société des Agriculteurs de France* et *l'Union centrale des Syndicats*

des Agriculteurs de France, dont le siège commun est à Paris, 8-10, rue d'Athènes, organisent un concours national de monographies agricoles. Ce concours est doté de prix importants (1 de 10.000 fr., 2 de 5000 fr., 2 de 2.500 fr., 5 de 1.000 fr.). Il est ouvert à tous. Les mémoires devront parvenir aux Agriculteurs de France, *avant le 30 juin 1031*, délai de rigueur. Les conditions de ce concours et le guide-programme de l'enquête sont mises à la disposition de toutes personnes au siège de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 7, rue Schneider, à Oran.

Nous croyons devoir signaler tout particulièrement ce concours et notamment le guide-programme qui lui sert de base et qui comporte un plan détaillé de monographie, avec des instructions très complètes pour la préparation et l'exécution des travaux.

53e ANNÉE

TOME 51

FASCICULE 186 (3e et 4e TRIM.)

Septembre 1930
Décembre 1930

CHÈQUES POSTAUX ALGER 49-93

Cotisation : 24 francs

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

Déclarée d'utilité publique par décret du 29 Mai 1922.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

Société Anonyme des Papeteries et Imprimeries L. FOUQUE
4 à 10, rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

Le retour incessant des difficultés de frontière avec le Maroc 1893-1896

Violations du territoire algérien

Après plusieurs années d'agitation, les populations de l'Amalat d'Oudjda ne semblaient pas disposées à revenir au calme ; les compétitions de quelques chefs entretenaient le désordre. L'amel Abdesselam ould Boucheta n'ayant aucune action sur ses administrés, ceux-ci vidaient leurs querelles sans se préoccuper le moins du monde de sa présence. En raison des déplacements d'influence, la composition des partis changeait fréquemment; il en résultait une situation tout à fait incohérente. Au commencement de 1893, les tribus étaient partagées en deux camps ; le caïd Hamidane, des Sedjâa, qui dirigeait l'un des soffs, n'attendait qu'une occasion favorable pour lancer ses partisans contre son ennemi El Hadj Mohammed Sghir, des Beni Ourimèche (Beni Snassen). L'anarchie marocaine obligeait malheureusement les Français à se tenir toujours sur le qui-vive ; elle imposait de lourdes charges aux tribus algériennes de la région frontière. Le règlement des revendications était interrompu depuis 1889. Les mesures de précaution, auxquelles nous contraignait l'insécurité des confins, nuisaient d'ailleurs au libre développement du pays (1).

Une petite colonne de troupes chérifiennes, qui venait de séjourner une huitaine de mois dans l'Amalat, quitta El Aïoun Sidi Mellouk vers la fin de février 1893 ; elle s'en retourna à Fez. Ce départ laissait le champ libre aux

(1) Voir : L. Voinot, *Quelques inconvénients de l'anarchie des tribus marocaines voisines de l'Algérie*, 1890-1892, (Bull. Soc. Géog. et Archéo. d'Oran, 3e et 4e trim. 1929.)

fauteurs de troubles, aussi mirent-ils immédiatement la circonstance à profit. Dès le début de mars, des fractions des Beni Khaled (Beni Snassen) se battirent dans la montagne ; la lutte se généralisa aussitôt et toutes les tribus entrèrent dans le conflit. Il y eut d'abord des actions de détail ; les Mehaïa firent notamment une razzia sur les troupeaux des Bessara, le 17 mars. Ces attaques continuèrent dans le courant d'avril ; les alliances étaient instables et le gâchis allait en s'accentuant. Les Beni bou Zeggou, Zekara et Sedjâa, ainsi que les Bessara, Beni Mengouch et d'autres partisans des Beni Snassen, finirent pourtant par s'entendre avec les Angad, en vue de tomber sur les Beni Ourimèche d'El Hadj Mohammed Sghir. Ces derniers furent défaits à Berdil ; les Oulad El Bachir, qui formaient la famille de leur chef, durent s'enfuir sur la rive gauche de la Moulouya. Les Angad tentèrent ensuite d'écraser les Mehaïa, mais ceux-ci avaient pris la précaution de filer dans le Sud. Ces événements ayant amené une fatigue générale, l'amel et les marabouts purent obtenir la conclusion de la paix, le 12 mai.

Durant ces désordres, les Marocains commirent plusieurs violations de frontière ; les agressions contre les Algériens augmentèrent de fréquence. Il avait fallu établir des postes de gardiens indigènes le long de l'Oued Kiss. Malgré cette précaution, les Oulad Hammou, fraction des Beni Drar (Beni Snassen), interdisaient la circu lation sur la piste de Sidi Djenane à Adjeroud ; les gens fréquentant le marché d'El Haïmer étaient exposés à leurs attaques.

Six Marocains de la tribu des Oulad Settout, qui se rendaient du marché d'El Haïmer à celui de Marnia avec un troupeau de 58 bœufs, s'en furent coucher, le 2 mars, dans la tribu des Attia, en territoire algérien ; le lendemain, ils poursuivirent leur route. En arrivant à Bab el Malah, à la limite des Attia et des Msirda, les conducteurs prirent un instant de repos, pendant que les animaux paissaient en liberté. Sur ces entrefaites, un fort groupe de Beni Khaled (Beni Snassen) pénétra en Algérie, où il enleva les bœufs et dépouilla les Oulad Settout de leurs vêtements et de leurs armes ; les agresseurs appartenaient à des fractions marocaines voisines de la frontière. Comme la bande était forte d'une douzaine de cavaliers et d'environ 50 fantassins, les six spahis détachés à Bab el

Malah n'avaient pas pu s'opposer au coup de main ; ces cavaliers, en nombre insuffisant, n'offraient pas plus de garanties que les petits postes indigènes disséminés sur la rive droite du Kiss. Bien que cette affaire n'intéressât pas nos administrés, un pareil sans-gêne de la part de nos voisins était insupportable ; on s'en plaignit à l'amel d'Oudjda, dont l'autorité se trouvait par trop précaire, pour qu'il fût en mesure de faire respecter notre territoire. Le commandant supérieur de Marnia dut envisager l'envoi à Sidi Bou Djenane d'un détachement de spahis.

A quelque temps de là, le 26 mars, des Angad commirent également une violation de frontière ; ils dévalisèrent, eux-aussi, des sujets marocains. Six hommes des Mehaïa retournaient dans leur pays avec 12 chameaux chargés de marchandises achetées au marché de Marnia. Au moment où ils approchaient du bordj de Sidi Zaher, une douzaine de cavaliers des Angad les assaillirent brusquement ; deux des Mehaïa furent tués. Les Angad s'emparèrent des chameaux et de leur chargement, ainsi que de la jument de l'une des victimes. L'officier du bureau arabe de Marnia, envoyé en hâte sur le lieu de l'attaque, ne put que constater l'agression et faire inhumer les cadavres.

La semaine suivante, il se produisit encore un nouvel incident, provoqué cette fois par des Mehaïa. Une trentaine d'hommes de cette tribu, qui venaient piller les silos des Beni Hamlil, se jetèrent, le 2 avril, sur les deux indigènes des Beni Snassen préposés à la garde de ces silos. Les gardiens prirent la fuite et tentèrent de se mettre à l'abri en territoire algérien ; les agresseurs leur razzièrent une cinquantaine de moutons et les poursuivirent jusqu'aux environs du bordj de Rouban. Nos administrés ne furent pas molestés. La fréquence de ces violations de frontière présentait néanmoins de sérieux inconvénients. Les tribus d'Algérie redoutaient, non sans raison, les incursions des bandes marocaines ; il était d'ailleurs inadmissible, que nos voisins pénètrent chez nous pour y vider leurs querelles.

La surveillance de la frontière se heurtait malheureusement à de grosses difficultés ; pour assurer une protection à peu près efficace, il eut fallu mobiliser en permanence tous les cavaliers des tribus, ce qui n'était pas réalisable; quant aux troupes régulières, leur petit nombre et

les nécessités de l'instruction ne permettaient pas de les fractionner à l'infini ; en 1893, on dut même supprimer la garnison de Gar Rouban. Puisque l'on renonçait à intervenir au Maroc, force était de subir les conséquences de la situation. Dans le courant de l'année 1890, un poste de douane avait été installé à Rouban ; comme il ne se trouvait plus en sûreté après le retrait de la garnison, on le fit évacuer. Il est curieux de constater que, depuis sa création, ce poste n'avait encaissé aucune recette (1).

LE TRACÉ DE LA FRONTIÈRE CONTESTÉ PAR LES BENI DRAR

Les empiètements dans le cercle de Marnia

Pendant que des partis violaient la frontière algérienne, plusieurs douars d'une fraction des Beni Snassen, celle des Beni Drar, plantaient leurs tentes en Algérie. Des Marocains s'étaient déjà infiltrés chez nous, à diverses reprises, mais, tant que les empiètements n'avaient pas dépassé certaines limites, le commandant supérieur de Marnia avait cru bon de fermer les yeux, afin d'éviter des complications inutiles. Lorsque les Beni Drar s'installèrent, en douars constitués, dans la tribu des Msirda, cet officier dut changer d'attitude ; en tolérant cette invasion on aurait créé un précédent fâcheux et donné une marque de faiblesse.

Sur l'ordre du commandant supérieur, le caïd des Msirda invita les Beni Drar à repasser la frontière. Ceux-ci n'obéirent pas aux sommations de ce chef indigène ; ils ne se décidèrent à décamper qu'au bout d'une quinzaine de jours, sur l'intervention de quelques spahis du Bureau Arabe porteurs d'une lettre comminatoire. Au lieu de regagner leur territoire, ces gens allèrent se fixer chez les Achache ; il fallut encore deux semaines de pour-

(1) Pièces 1, 2, 3, 4 et 8 — De la Martinière et Lacroix. *Documents sur le Nord-Ouest Africain.* T. I. Alger 1894 — L. Voinot, *Oudjda et l'amalat.* Oran 1912.

parlers pour les faire déguerpir, sans nous donner d'ailleurs satisfaction, puisqu'ils se transportèrent aussitôt chez les Beni Ouacine. C'était se moquer ouvertement de l'autorité française. Dès qu'ils furent parvenus dans cette dernière tribu, au commencement de mai 1893, les Beni Drar manifestèrent nettement l'intention d'y rester, en alléguant qu'ils se trouvaient en territoire marocain.

Cette prétention des Beni Drar n'était pas nouvelle ; ils rouvraient à tout instant la discussion à propos du tracé de la frontière dans la région de Sidi Bahlil. Comme ils n'acceptaient pas la limite établie par le modus-vivendi de 1874, une rectification avait été consentie en 1888, à la suite d'une conférence du chef du bureau arabe de Marnia avec un agent de l'amel d'Oudjda ; les Beni Drar continuaient néanmoins à élever des revendications. Depuis 1845, l'imprécision de la frontière provoquait sans cesse des difficultés ; il eut été préférable de conclure un arrangement définitif, qui aurait réglé une bonne fois cette irritante question, plutôt que de rechercher des solutions provisoires et sans valeur. C'était le désir du sultan Mouley El Hassane, mais le gouvernement français avait toujours éludé ses propositions. En 1892, lors d'un voyage à Fez du ministre de France à Tanger, le Sultan était encore revenu à la charge ; il demandait alors la réunion d'une commission internationale de délimitation, chargée de reviser le traité de 1845. Une pareille exigence n'était plus admissible, aussi répondit-on par une fin de non recevoir. Si nous n'avions pas repoussé, auparavant, toutes les suggestions relatives à l'établissement d'un accord entre la France et le Maroc, il est probable que Mouley El Hassane n'aurait pas cherché à faire appel aux puissances étrangères.

Devant l'attitude prise par les Beni Drar, le commandant supérieur envoya un officier pour vérifier leurs allégations. Ces gens ne parvinrent même pas à s'entendre au sujet de la limite qu'ils réclamaient ; c'était une preuve de leur mauvaise foi, ou tout au moins du peu de valeur des droits invoqués. A l'aide des documents à sa disposition et dont la précision laissait d'ailleurs beaucoup à désirer, l'officier put établir que, dans le cas le plus favorable aux Beni Drar, la majeure partie des tentes en cause se trouvait en territoire algérien.

Malgré cette constatation, les douars ne furent plus

inquiétés jusqu'à décision de l'autorité supérieure ; au milieu du mois de juin, on prescrivit enfin au commandant supérieur de Marnia d'expulser les Beni Drar, au besoin par la force, en prenant comme limite celle du modus-vivendi de 1874. Cet officier partit de nuit, à la tête d'une compagnie du 2e zouaves et de deux pelotons de spahis de l'escadron de Sidi Medjahed ; le 20 juin, au lever du soleil, il arrivait à Ras Birrou, où l'attendaient 150 goumiers du cercle.

Après une reconnaissance préparatoire, qui avait pour but de déterminer la situation exacte des douars marocains, le commandant supérieur se porta en avant avec le goum ; les troupes régulières furent laissées en réserve, prêtes à intervenir si cela devenait nécessaire. Il y avait environ 45 tentes des Beni Drar chez les Beni Ouacine ; trois autres douars, dont deux de la sous-fraction des Oulad Hammou, étaient en outre campés chez les Achache, au nord du djebel Birrou. L'officier français convoqua les notables des différents douars et leur intima l'ordre d'évacuer le territoire algérien ; ceux-ci élevèrent bien quelques objections, mais ils se disposèrent néanmoins à obéir.

Quand les tentes installées chez les Beni Ouacine furent rentrées au Maroc, le commandant supérieur se rendit chez les Achache ; il emmena avec lui le goum et un peloton de spahis. Des difficultés imprévues venaient de surgir. Les Oulad Hammou, qui vivaient surtout de rapines, trouvaient avantageux de se maintenir sur le territoire des tribus algériennes ; ils avaient simplement déplacé leurs tentes pour s'établir au lieu dit Msid, en compagnie de deux nouveaux douars de leur sous-fraction ayant pénétré le matin même en Algérie. Sous la menace d'emploi de la force, les Oulad Hammou commencèrent à plier bagages en maugréant ; à un moment donné, le commandant supérieur dût faire arrêter trois d'entre eux afin de briser les résistances.

Au cours de l'opération, des cavaliers et des fantassins arrivés des Oulad Hammou prirent position sur les crêtes avoisinantes ; ces gens surveillaient le terrain et pouvaient être tentés d'intervenir. Une collision fut d'ailleurs sur le point d'avoir lieu. A la faveur du tumulte provoqué par l'arrestation de ses contribules, un homme

des douars chercha à s'enfuir en emportant son fusil ; aussitôt des cavaliers descendirent au galop des crêtes pour le recueillir. Nos goumiers réussirent, fort heureusement, à s'emparer à temps de cet individu ; les Marocains n'osèrent pas insister et l'incident se termina sans autre complication. Le commandant supérieur prescrivit néanmoins au peleton de spahis d'entrer en ligne, pendant qu'il faisait dire aux cavaliers marocains de se replier immédiatement, faute de quoi il donnerait l'ordre d'ouvrir le feu.

Cette attitude énergique intimida les Oulad Hammou. Ceux-ci, conseillés par un parent d'Ali ou Rabah, le cheikh des Beni Drar, finirent pas se retirer à l'ouest de la frontière. Le personnage en question n'avait cessé de recommander le calme à ses contribules ; il s'était efforcé de nous faire donner satisfaction. Après avoir obtenu l'évacuation du territoire des Achache, le commandant supérieur alla dans la tribu des Msirda, où se trouvaient également deux douars des Beni Drar ; ces douars n'opposèrent pas la moindre résistance. L'affaire était ainsi réglée, mais, pour arriver à ce résultat, il avait fallu montrer des troupes. (1)

L'attitude des Français au sujet des labours marocains

Après quelques mois d'effacement, les Beni Drar soulevèrent de nouvelles difficultés à l'époque des labours. Vers le milieu de novembre 1893, environ cent cinquante tentes étaient campées à proximité de la frontière, dans la région du djebel Birrou. Dès l'ouverture de la campagne agricole, une cinquantaine d'habitants de ces tentes mirent en culture les terrains de Zeriga, qui appartenaient aux Beni Ouacine. Depuis plusieurs années, les Marocains avaient pris l'habitude de labourer en cet endroit, mais avec le consentement des propriétaires : au lieu de s'entendre encore avec ceux-ci, ils entamèrent les travaux sans accord préalable.

Une pareille désinvolture émut à juste titre les Beni Ouacine, qui craignaient de voir ensuite leurs droits con-

---

(1) Pièces 5 et 6 — *Documents sur le Nord-Ouest Africain*. Loc. cit.

testés. Le caïd de la tribu invita les Marocains à partir ; il ne fut pas écouté. Le Bureau arabe, saisi de l'incident, intervint à son tour sans plus de succès. On écrivit à ces récalcitrants de cesser les labours ou de demander à Marnia la permission de les continuer ; ils se contentèrent de répondre que les terrains occupés faisaient partie du patrimoine des Beni Drar. L'attitude hostile de nos voisins aggravait d'ailleurs le conflit ; ils racontaient que, si les Français cherchaient à les expulser, ils les repousseraient à coups de fusil, suivant l'exemple des Guelaya à l'égard des Espagnols.

Dans ces conditions, il importait de ne pas montrer de faiblesse. Le commandant supérieur demanda donc l'autorisation d'agir sans retard, en employant les forces déjà mises à sa disposition au mois de juin. La proposition était judicieuse, mais, pour recourir à la manière forte, il fallait en référer au gouvernement. Pendant que l'on échangeait d'innombrables télégrammes, les Marocains labouraient tranquillement en Algérie ; enhardis par l'impuissance de l'autorité locale, ils éludaient toutes les tentatives de conciliation. Quand le Ministre des Affaires Etrangères décida enfin, le 24 décembre, qu'on adresserait aux Beni Drar une dernière sommation suivie, en cas de résistance, d'une démonstration armée avec des contingents indigènes, il était trop tard pour mettre à éxécution les mesures prévues. Lors de l'arrivée de ces instructions à Marnia, nous n'avions plus aucune prise sur les délinquants, puisqu'ils campaient au Maroc et que la majeure partie d'entre eux avait terminé les labours entrepris. La question ne pouvait être réglée qu'au moment des moissons.

A la fin du mois d'avril 1894, on se prépara à demander satisfaction aux Beni Drar ; il était toutefois prescrit d'éviter, autant que possible, l'emploi des moyens coercitifs. Pour ne pas être empêchés de faire la moisson, les délinquants devaient se soumettre aux obligations suivantes : se présenter individuellement à Marnia afin de solliciter une autorisation, verser la légère amende que fixerait le commandant supérieur et, en dernier lieu, payer le montant de l'impôt *achour* (1). Le général commandant la subdivision de Tlemcen porta ces conditions

(1) La dîme sur les récoltes.

à la connaissance de l'amel d'Oudjda, mais il ne fallait guère compter sur l'aide de ce chef marocain.

Après avoir fait pressentir en sous-main les Beni Drar, le commandant supérieur simula une tournée le long de la frontière, en affectant de ne pas se préoccuper de l'affaire des labours ; dans la soirée du 21 mai, il alla coucher à Sidi Bou Djenane et, le lendemain, il se porta sur Zeriga. Les sous-fractions en cause, celles des Arara, des Oulad Tahar et des Oulad Hammou, avaient sans doute réfléchi qu'il n'était pas de leur intérêt d'entrer en lutte avec nous ; un *miad* (1), comprenant la plupart des délinquants, attendait l'officier français à Zeriga.

A la requête des membres du *miad*, le commandant supérieur indiqua les conditions auxquelles on permettrait l'enlèvement des récoltes ; il fit ressortir la modération du gouvernement français qui, malgré la gravité de la faute commise, s'abstiendrait de sévir, pourvu que ses droits fussent reconnus. Le commandant supérieur ajouta que le taux de l'amende ayant été laissé à sa discrétion, il exigerait seulement la somme de cinq francs par Marocain recensé en Algérie. Après une courte consultation avec leurs contribules, les délégués revinrent annoncer qu'ils acceptaient tous la solution proposée. Les Arara et les Oulad Tahar se rendirent en effet à Marnia le 27 mai ; ils remplirent exactement les obligations imposées. Par contre, les Oulad Hammou s'étaient abstenus ; ces musulmans orgueilleux voulaient éviter l'humiliation d'une démarche personnelle auprès des chrétiens (2).

La résistance des Oulad Hammou et l'intervention de l'amel Abdesselam ould Boucheta

Au lieu d'exécuter l'engagement pris le 22 mai 1894, les Oulad Hammou avaient jugé préférable de charger les Arara et les Oulad Tahar d'agir en leur nom. Malgré le vif désir d'écarter les complications, on ne pouvait pas tolérer cet escamotage, aussi le commandant supérieur fit-il prévenir les intéressés que, s'ils ne tenaient pas

(1) Réunion de notables discutant des questions d'intérêt commun, ou préparant la guerre ou bien encore venant demander la paix.

(2) Pièces 7, 9, 10, et 11 — *Documents sur le Nord-Ouest Africain. Loc. cit.*

leur promesse, nous interdirions la moisson. Cette menace ne produisit aucun effet sur les Oulad Hammou, qui étaient décidés à passer outre ; ils commencèrent donc à couper les récoltes à Zeriga sans en avoir sollicité l'autorisation. Le 2 juin, le commandant supérieur adressa une dernière sommation aux récalcitrants ; il alerta en même temps 150 cavaliers du goum et 200 piétons des Msirda, de manière a être en mesure d'intervenir, dès qu'il en recevrait l'ordre, en cas de refus des Oulad Hammou.

Avant de narguer ouvertement les Français, ces Marocains avaient d'ailleurs pris la précaution de s'assurer l'appui de l'amel d'Oudjda. Au moment où l'on envisageait le recours à la force, l'entrée en scène d'Abdesselam ould Boucheta vint causer une véritable stupeur. Les caïds algériens, chargés de porter la sommation du commandant supérieur, rendirent compte, le 3 juin, que l'amel avait envoyé à Zeriga son sécrétaire et le cadi d'Oudjda ; ces derniers soutenaient les Oulad Hammou et protestaient contre notre tentative de main-mise sur des terrains qui, disaient-ils, se trouvaient à l'ouest de la frontière. Le commandant supérieur prescrivit au chef du Bureau arabe de vérifier, sur place, ces allégations. Comme la question ainsi posée lui paraissait rentrer dans le domaine de la diplomatie, il crut devoir laisser les Oulad Hammou achever la moisson. Grâce à la manœuvre du fonctionnaire chérifien, ces gens réussissaient à nous mettre en échec. Le manque de résolution des Français permettait aux Marocains d'abuser sans vergogne de la situation.

Afin de justifier son intervention, l'amel écrivit à Marnia en formulant des réserves au sujet de nos exigences à l'égard de ses administrés. Le fonctionnaire chérifien prétendait que l'enquête faite par ses agents, auxquels il avait remis le plan de délimitation, établissait le bon droit des Oulad Hammou ; il demandait à se rencontrer à Zeriga avec un délégué français, de façon à liquider cette contestation de frontière.

La procédure préconisée par l'amel ayant été admise, le chef du Bureau arabe reçut l'ordre de se rendre à l'endroit indiqué. L'entrevue d'Abdesselam ould Boucheta et du lieutenant de La Gardette eut lieu le 6 juin. Du moment que nous consentions à remettre en discusion le tracé de

la frontière, cela équivalait, pratiquement, à l'abandon complet de la revendication contre les Oulad Hammou ; il était bien certain que la nouvelle conférence n'aboutirait pas plus que les précédentes. Ce fut en effet ce qui se produisit.

Au début de son entretien avec Abdesselam ould Boucheta, le lieutenant de La Gardette pria celui-ci de produire tous les documents qui pouvaient être en sa possession, notamment le plan de délimitation dont il avait parlé. L'amel n'eut pas autre chose à montrer qu'une copie récente du traité de 1845. Abdesselam ould Boucheta déclara que l'article premier de ce traité tranchait la question ; il ne voulut admettre ni le modus-vivendi de 1874, ni la convention de 1888. On avait pourtant reconnu, depuis longtemps, l'impossibilité de tracer sur le terrain une limite précise, en raison des termes très vagues de l'article visé. C'était justement à cause de cette indécision que l'on avait dû, à plusieurs reprises, rechercher des arrangements provisoires dans le but d'éviter d'incessantes difficultés ; or l'amel émettait la prétention de faire table rase de ces accords et de revenir au point de départ. Pour les besoins de la cause, les Marocains réclamaient comme frontière la ligne passant par Sidi Bahlil, Zeriga, El Hamza, Eulb es Safi, El Hamara ; cette ligne laissait chez eux les terrains indûment cultivés par les Oulad Hammou. Il n'existait pas d'entente possible sur de telles bases.

Dans cette affaire, les Marocains s'étaient montrés assez adroits. Ils avaient su tirer parti de l'irrésolution de notre politique, en exploitant l'embarras très visible de l'autorité française, quand des revendications territoriales la mettaient directement aux prises avec le Makhzen. Le calcul était bon. Dès que la diplomatie se trouvait saisie, nos voisins pouvaient attendre, en toute quiétude, l'issue incertaine de pourparlers à longue échéance.

Le commandant supérieur de Marnia s'est étonné de la brusque volte-face des Oulad Hammou qui, après avoir admis par deux fois la légitimité de nos demandes, s'étaient décidés, au dernier moment, à adresser une réclamation à l'amel. L'officier français attribuait ce revirement aux conseils d'Abdesselam ould Boucheta ou de son entourage. Cette appréciation semble peu conforme à la réalité ; si elle était exacte, il serait extraordinaire

que la même pression n'ait pas été exercée sur les Arara et les Oulad Tahar. Etant donné le genre d'existence des Oulad Hammou, ceux-ci n'avaient pas intérêt à nous ménager ; leur changement d'attitude à l'époque des moissons n'a rien d'anormal, puisqu'il suffisait alors de trouver un moyen d'enlever la récolte pour échapper aux représailles des Français. Quand à Abdesselam ould Boucheta, homme dépourvu d'énergie et de caractère, son impuissance l'obligeait à soutenir ses administrés.

A la suite de ces incidents, il y avait lieu de prendre des précautions, afin d'en éviter le retour au cours de la prochaine campagne agricole. Vers la fin de l'été, le gouverneur général rédigea des instructions dans ce sens ; il prévoyait le recours à une démonstration armée, au cas où les moyens de conciliation ne permettraient pas d'empêcher de nouveaux empiètements des Marocains. Ces instructions étaient d'ailleurs formulées en termes trop généraux ; cela ne s'accordait guère avec l'initiative restreinte laissée aux exécutants . La circulaire ne fixait pas la limite d'action de la démonstration, ni les conditions d'emploi de la force armée, dont l'effet pouvait être nul si l'on reculait devant l'effusion du sang. Le commandant supérieur dut réclamer des précisions, car sa position était fort délicate. Comme le gouvernement désirait ne pas avoir de complications, cet officier se trouvait en face de ce dilemne : agir sans retard en courant la chance d'être désavoué, ou attendre les événements au risque de se voir taxé de faiblesse. Heureusement pour lui les Marocains eurent la sagesse de ne pas recommencer leurs provocations (1).

LE VICE D'UNE POLITIQUE CONDUISANT A TRAITER LE MAROC COMME UN ÉTAT ORGANISÉ

L'alerte entretenue en Algérie par les fréquents désordres de l'Amalat

Pendant que les empiétements des Beni Drar en Algérie nous suscitaient des difficultés, les populations de l'Amalat d'Oudjda se tenaient dans un calme relatif. Au

(1) Pièces 11, 12, 13, 14, 15 et 18 — *Documents sur le Nord-Ouest Africain*. Loc cit.

début de 1894, les querelles se rouvrirent chez les Beni Snassen et il y eut de fréquentes escarmouches. Depuis l'expulsion des Oulad el Bachir, le chef de la famille, El Hadj Hohammed Sghir, était retiré à Aklim, sur la rive gauche de la Moulouya ; il y fut attaqué le 3 mai et dut s'enfuir chez les Beni bou Yahi. Le sultan Mouley El Hassane mourut quelque temps après, le 7 juin ; son fils Mouley Abdelaziz lui succéda. Sur ces entrefaites, le gouvernement chérifien envoya en mission à Oudjda le vizir Si Driss ben Yaïch ; ce dernier y arriva le 10 juillet.

Aussitôt installé, Si Driss ben Yaïch s'occupa de recueillir des fonds pour remplir les caisses de l'Etat ; il chargea l'amel de percevoir un impôt sur les tribus. Des Oulad Ali ben Tahla (Angad) refusèrent de payer ; Abdesselam ould Boucheta convoqua alors plusieurs de leurs notables et les fit arrêter, le 3 août. L'un de ces derniers étant parvenu à s'enfuir chez les Mehaïa, au soff desquels il appartenait, son douar vint se mettre à l'abri en Algérie. Le commandant supérieur plaça ce douar à proximité de Marnia, afin d'éviter tout risque de conflit ; il eut d'ailleurs soin de le faire désarmer. Un groupe de vingt spahis et vingt goumiers fut chargé de surveiller la frontière.

L'acte de l'amel provoqua de l'agitation ; l'hostilité latente entre les Angad et les Mehaïa commençait à se manifester. Le caïd Abdelkader Bouterfas, des Angad, appela à lui ses partisans des Beni Snassen ; El Hadj Sahli, le chef des Mehaïa, organisa également ses contingents. Ce dernier écrivit même à Tlemcen, pour solliciter l'autorisation de poursuivre ceux de ses adversaires qui passeraient en Algérie ; il fut naturellement éconduit. Des deux côtés on se préparait à en venir aux mains.

Dans les derniers jours du mois d'août, les Angad massèrent leurs campements entre la frontière et le massif des Beni Snassen, du djebel Birrou à Sefrou ; les Mehaïa étaient sur le point de dresser leurs tentes autour d'Oudjda et d'attaquer les Angad. La situation s'aggravait et la lutte menaçait de s'étendre. L'amel, dont l'autorité était nulle, assistait impuissant à cette prise d'armes. Le commandant supérieur de Marnia fut obligé de prendre les mesures de protection, que commandaient les circonstances, afin de s'opposer à une violation possible du terri-

toire algérien par les belligérants. Les Angad ne paraissaient pas se trouver en très bonne posture ; quelques unes de leurs fractions jugèrent préférable de se réfugier chez nous.

Malgré cette tension, des pourparlers s'engagèrent entre les deux partis ; l'amel dut élargir ses prisonniers. Les Mehaïa livrèrent néanmoins combat aux Mezaouir, le 9 septembre. La paix finit par être conclue à Sidi Moussa dans le courant du même mois ; il n'y eut plus que des querelles sans importance, notamment chez les Beni Drar. Le conflit étant terminé, les douars des Angad, qui étaient passés en Algérie, retournèrent au Maroc, le 22 septembre ; on leur rendit leurs armes.

L'arrangement intervenu n'avait d'ailleurs pas éteint les passions ; le caïd Abdelkader Bouterfas s'agitait beaucoup et provoquait à tout instant des désordres. L'amel Abdesselam ould Boucheta, qui était incapable de maîtriser l'anarchie, fut relevé de ses fonctions ; il quitta Oudjda le 28 octobre. Au commencement de décembre, les Mehaïa exécutèrent encore une razzia sur les Angad ; plusieurs douars de cette dernière tribu se mirent en sûreté en territoire algérien. Les marabouts réussirent à imposer un nouvel accord, mais la situation demeura quand même indécise (1) .

Les débuts du commandement de l'amel
Si Driss ben Yaïch

Après le rappel d'Abdesselam ould Boucheta, le Sultan ne pourvut pas immédiatement à son remplacement. Si Driss ben Yaïch, qui se trouvait à El Aïoun Sidi Mellouk, fut nommé amel un peu plus tard ; il prit possession de son commandement le 26 janvier 1895. Ce personnage, intelligent, énergique et adroit, était animé de bonnes intentions à notre égard ; il eut soin d'établir des rapports avec les autorités de la frontière. Le nouveau représentant du Sultan était un Boukhari, c'est à dire un descendant des anciens soldats de la garde noire de Mouley Ismaïl. De nos jours, certains Boukhara occupent des emplois

(1) Pièces 16, 17, 19 et 20 — *Oudjda et l'amalat.* Loc. cit.

importants dans l'administration chérifienne ; ils ont perdu la plus grande partie de leur sang noir et jouissent d'une considération en rapport avec leur rang. Lorsqu'il leur écrit, le Souverain emploie pourtant la formule : « A notre esclave. »

Dès son entrée en fonctions, Si Driss ben Yaïch s'efforça de rétablir l'ordre et d'affermir son autorité. Le Gouvernement chérifien paraissait disposé à lui faciliter la tâche. Dans le courant de février, l'amel reçut les effets nécessaires pour équiper les 400 fantassins et les 80 cavaliers devant constituer la garnison d'Oudjda. On lui envoya également 500 fusils de guerre et 4 canons de montagne. Deux de ces canons furent affectés à la garnison d'El Aïoun Sidi Mellouk. Du point de vue français, cette tentative d'organisation présentait un réel intérêt ; il était à souhaiter que le Makhzen fût assez fort pour assurer la police à la frontière.

Les rivalités continuaient d'ailleurs à entretenir l'agitation dans l'amalat ; le fonctionnaire chérifien avait beaucoup à faire avant de ramener le calme. En mars, il y eut des troubles chez les Beni Snassen et les Beni bou Zeggou. Le mois suivant, l'arrivée chez ces derniers d'une colonne, dont Mouley Arafa prit le commandement, provoqua une grande surexcitation parmi les Beni Snassen ; en soutenant les Beni ben Zeggou, le Makhzen soulevait l'hostilité de leurs adversaires. Cette intervention avait eu pour résultat d'aggraver la situation ; le pays ne tarda pas à être en proie à la plus complète anarchie.

Sur ces entrefaites, la rébellion des Achache (Mehaïa) contre le caïd El Hadj Sahli vint mettre le feu aux poudres ; le conflit attendu éclata aussitôt. Le 9 mai, les Mehaïa, appuyés par les Beni Drar el Oulad Ghazi (Beni Snassen), livrèrent vers le djebel Meghris un combat indécis aux Mezaouir et Oulad Ahmed ben Brahim (Angad), auxquels s'étaient joints les Achache et les Zekara. Si Driss ben Yaïch tenta d'imposer sa volonté avec une colonne grossie des Angad et de leurs partisans ; il fut débordé et dut rentrer à Oudjda, après s'être contenté d'annoncer aux révoltés du soff des Mehaïa qu'il leur infligeait une amende. Cette manifestation était toute platonique. Les marabouts furent plus heureux ; ils réalisèrent un accord entre les deux partis, le 23 mai. Mouley Arafa conduisit alors sa colonne à Oudjda, où il s'occupa

de percevoir des impôts. Bien qu'il eût fait preuve d'une certaine fermeté, le Makhzen n'avait pas pu arrêter la lutte sans le secours des personnages religieux. C'était dans la tradition marocaine ; il fallait un sérieux renforcement du pouvoir central pour apporter un changement à cet état de choses.

Les troubles de l'Amalat avaient eu, comme d'habitude, une répercussion en Algérie. De nombreux douars des Mehaïa, désireux de placer leurs troupeaux hors d'atteinte, s'étaient installés sur le territoire de l'annexe d'El Aricha; il en résultait une gêne considérable pour nos populations. A plusieurs reprises, on avait enjoint aux Marocains de repasser la frontière ; ceux-ci refusaient de s'exécuter. Devant cette opposition, on résolut de contraindre les délinquants par la force. Les spahis d'El Aricha et les goums de l'annexe procédèrent à l'expulsion des douars dans les journées des 2 et 3 juin. Mouley Arafa finit d'ailleurs pas réconcilier les Angad et les Mehaïa ; au mois d'août, il ramena ses troupes sur la rive gauche de la Moulouya. A ce moment, l'amel acheva la pacification en procédant à l'arrestation du caïd Abdelkader Bouterfas, des Angad, qui était le principal instigateur des désordres.

L'agitation ayant pris fin, Si Driss ben Yaïch se consacra à l'administration du pays. Ce fonctionnaire comprenait la nécessité d'une entente étroite avec les Français ; il mit donc à profit toutes les circonstances, qui lui permettaient d'affirmer ses sentiments d'amitié. Depuis assez longtemps, l'usage s'était établi d'inviter l'amel aux courses de Marnia ; cette réunion sportive avait lieu en automne. A l'issue des fêtes, les touristes se rendaient en caravane à Oudjda et ils visitaient la ville. Si Driss ben Yaïch accepta avec empressement l'invitation ; il décida de se présenter en grande pompe.

Dans la matinée du 6 octobre, l'amel se rendit à Marnia avec une suite nombreuse et formée d'éléments divers. C'était une foule pittoresque qui comprenait quelques fonctionnaires de l'amalat, une centaine de cavaliers réguliers coiffés de la haute chéchia pointue, un certain nombre de fantassins aux uniformes bizarres, enfin les principaux chioukh des Mehaïa et des Angad et environ quatre cents de leurs cavaliers plus ou moins richement vêtus, mais campés fièrement sur des chevaux vigoureux

et impressionnables ; ces animaux étaient, comme les maîtres, prompts à s'exciter, dès qu'ils sentaient l'odeur de la poudre. Par suite du tempérament indiscipliné des rudes guerriers des tribus, on pouvait toujours redouter des querelles ; c'est pourquoi Si Driss ben Yaich prit la précaution de leur faire déposer les armes de guerre à la frontière.

Un officier, ayant derrière lui les cavaliers du Bureau arabe, s'était porté à la rencontre de l'amel, qu'il escorta jusqu'à Marnia. En l'absence du commandant supérieur, le chef du bureau, le capitaine Darnaud, reçut à l'arrivée le représentant du Sultan. Celui-ci sut donner à sa visite un caractère tout à fait amical, en mettant beaucoup d'abandon dans la causerie ; il fit dresser ses tentes dans le jardin public, mais il exprima le désir de prendre ses repas à la table du capitaine Darnaud. Depuis l'époque de l'amel Si Abdelmalek, on n'avait pas revu pareille intimité entre les autorités des deux pays voisins.

Au cours de l'après-midi, on conduisit le fonctionnaire chérifien à l'hippodrome. Les spahis et les mokhazenis du Bureau arabe ouvraient la marche ; les chioukh marocains, puis les caïds et les goums d'Algérie suivaient l'amel et les officiers français ; les cavaliers Mehaïa et Angad complétaient le cortège. Lorsque Si Driss ben Yaïch mit pied à terre devant les tribunes, une musique joua la Marseillaise. L'amel se montra très flatté des égards qu'on lui témoignait ; il vit avec plaisir les épreuves hippiques, mais une course de bicyclettes retint plus particulièrement son attention. A la fin de la première journée de fêtes, Si Driss ben Yaïch était enchanté ; il paraissait néanmoins un peu fatigué, aussi le capitaine Darnaud eut-il la prévenance de le faire transporter en voiture, le lendemain, quand il dut aller de nouveau à l'hippodrome pour assister à la deuxième série de courses.

Pendant son séjour à Marnia, l'amel fit une excellente impression ; il conserva toujours une attitude franche et cordiale et, à diverses reprises, il exprima sa satisfaction d'être accueilli en ami. Si Driss ben Yaïch montrait un vif intérêt pour les inventions européennes ; au bureau de poste, il fallut lui expliquer le fonctionnement du télégraphe électrique. Dans ses entretiens avec le capitaine Darnaud, il insista sur son vif désir d'améliorer encore les relations ; il proposait, en particulier, d'échanger de fré-

quentes visites. Après avoir passé deux jours en Algérie, le fonctionnaire chérifien regagna son poste, le 8 octobre, de très bonne heure.

Un peu plus tard, le chef du Bureau arabe partit à son tour pour Oudjda, en même temps que la caravane des touristes ; il était accompagné par une douzaine d'officiers, les caïds du cercle et un peloton de goumiers. L'amel l'attendait ; il reçut tous les visiteurs avec une parfaite courtoisie. Grâce à la bonne volonté et à l'intelligence de Si Driss ben Yaïch, les rapports algéro-marocains se trouvaient facilités ; malgré ces conditions favorables, les Français ne devaient cependant pas se laisser aller à un optimisme exagéré. L'organisation du Maroc était par trop rudimentaire, pour qu'il fût toujours prudent de traiter avec nos voisins de puissance à puissance. (1)

Une reconnaissance de frontière sans résultats

Sous la ferme tutelle de Si Driss ben Yaïch, qui s'efforçait de tenir en mains ses administrés, l'amalat d'Oudjda avait enfin retrouvé le calme ; pour les populations algériennes, ce changement était appréciable. Comme l'amel ne disposait que de moyens insuffisants, il n'était d'ailleurs pas toujours en mesure d'éviter les froissements ; la force des coutumes, l'intérêt du moment, ou la crainte d'un refus d'obéissance pouvaient l'amener, dans certains cas, à se montrer moins docile à l'égard des Français. Il en fut ainsi, au début de 1896, quand les Mezaouïr (Angad) commirent des empiètements en territoire algérien. On prescrivit au commandant supérieur de Marnia d'effectuer, de concert avec l'amel, une reconnaissance de la frontière, afin de bien établir les torts des Marocains. Le litige soulevé en 1894 par les Oulad Hammou, sous-fraction des Beni Drar, n'avait en outre jamais été réglé.

Les délégués français et marocain se rencontrèrent sur les bords du Kiss, à hauteur du fortin de Saïdia, dans la soirée du 31 mars 1896. Le commandant de Saint-

(1) Pièces 21 et 22 — Noël. *Documents pour servir à l'histoire des Hamyane*, (in. Bulletin Société de Géographie d'Oran. Mars 1916). — *Oudjda et l'Amalat*. Loc. cit.

Julien, commandant supérieur, avait avec lui le capitaine Darnaud et l'interprète Lanaspèze ; l'amel était suivi de ses deux conseillers habituels : El Hachemi ben Rokeuch et Mohammed ben Taïbi, Le commnandant de Saint Julien déclara qu'il se bornerait à montrer à Si Driss ben Yaïch le tracé de la frontière, tel qu'il se trouvait défini par le traité de 1845 et le modus-vivendi de 1874, les seules conventions admises par les deux gouvernements ; il fit connaître sa ferme intention de refuser toute discussion au sujet de la position des points déterminant le tracé. Cela tendait à imposer aux Marocains l'acceptation de la thèse française, aussi était-il peu probable que l'on réussît à s'entendre. L'amel n'avait pas la liberté nécessaire pour examiner la question sans parti pris, car il risquait un désaveu de son gouvernement ; on pouvait également prévoir que Si Driss ben Yaïch s'était peut-être engagé envers ses administrés, d'autant qu'il existe des arguments auxquels un fonctionnaire chérifien ne sait pas résister.

Par suite du mauvais temps, la reconnaissance ne commença que le 2 avril. Ce jour là, il ne se produisit aucune contestation ; les délégués remontèrent l'Oued Kiss et campèrent à l'origine du chemin allant du Menaceb Kiss vers le Sud. Le lendemain, la caravane suivit cette piste, que les Français considéraient comme formant limite ; à Lalla Aïcha, les Oulad Hammou et les Oulad Aïssa protestèrent avec violence contre cette opinion. Les mêmes gens tentèrent ensuite de discuter à propos de l'emplacement de Drâa ed Doum. Les délégués atteignirent néanmoins Ras Birrou sans trop de difficultés.

Dès qu'on fut dans la plaine, l'opposition des Marocains s'accrut ; ils devinrent presque agressifs. Au passage à Sidi Ayad, le cheikh Mohammed ben Tahla, des Angad, intervint à la tête d'un groupe de cavaliers ; il était très exalté et se mit à crier à Si Driss ben Yaïch que le commandant supérieur le trompait. L'amel n'osant pas relever l'insolence de son ressortissant, le commandant de Saint-Julien dut inviter ce dernier à se taire ; Mohammed ben Tahla maugréa encore avant de clore l'incident. Pendant que le commandant supérieur gagnait Djorf el Baroud, où était dressé son camp, Si Driss ben Yaïch s'éloigna un moment pour aller conférer avec

le cheikh des Angad. Le fonctionnaire chérifien semblait gêné ; en rejoignant le délégué français, il chercha à faire oublier l'incartade de Mohammed ben Tahla.

Comme l'on n'était jamais parvenu à identifier sûrement le Kerkour Sidi Hamza, (1) le modus-vivendi de 1874 avait retenu les deux points proposés par les Algériens et les Marocains, ce qui déterminait une zone neutre entre Djorf el Baroud et Zoudj el Beghal. Le 4 avril, avant de quitter le bivouac, le commandant de Saint Julien fit allumer des feux aux trois sommets non occupés du losange, de manière à marquer la zone neutre sur le terrain ; l'amel put ainsi se rendre compte de la position exacte de celle-ci. Dans le même instant, les Angad préparaient de nouvelles chicanes. Au cours de la marche, des fumées apparurent en plein territoire algérien. Mohammed ben Tahla prétendit alors que le Kerkour de l'Est se trouvait à l'emplacement de l'un des derniers feux ; il se livra à de violentes récriminations à propos des indications données par le commandant supérieur. Si Driss ben Yaïch essaya vainement d'amorcer une discussion ; devant le refus du commandant de Saint Julien, il suivit le cheikh des Angad, qui l'entrainait dans la direction de la fumée la plus éloignée. Après la réunion des deux groupes à l'étape de Zoudj el Beghal, l'amel proposa de trancher le différend par un partage. Cette solution était inacceptable ; on ne pouvait pas revenir, à tout moment, sur les accords précédemment conclus.

A la demande de Si Driss ben Yaïch, les travaux furent interrompus le lendemain, qui se trouvait être le jour de Pâques ; les délégués rentrèrent dans leurs résidences respectives, pour revenir à Zoudj el Beghal, le 6 avril. De sérieuses divergences se manifestèrent dès le départ de ce point. Le commandant supérieur avait établi son camp au lieu dit Zoudj el Beghal, tandis que l'amel s'était installé au puits, à environ deux kilomètres plus à l'Est. Si Driss ben Yaïch voulait que le commandant de Saint Julien s'y réunit à lui, afin de gagner Sidi Zaher en ligne droite, mais ce dernier déclina cette invitation tendancieuse. A parti de Sidi Zaher, les deux délégations suivirent la route en construction de Marnia à Gar Rouban. En arrivant à l'oued Bou Erda, le commandant

(1) Le Kerkour est un signal, généralement un tas de pierres.

supérieur entreprit l'exposé de la situation particulière de la région de Tahert, où le modus-vivendi de 1874 avait réservé une zone neutre.

Pendant que le commandant de Saint Julien fournissait toutes les explications utiles au fonctionnaire chérifien, les Angad, rassemblés autour de celui-ci, se mirent à pousser de véritables clameurs ; Si Driss ben Yaïch fut obligé de les disperser par la force. La reconnaissance se poursuivit ensuite sans incidents ; les Français s'arrêtèrent à Ras Tahert et les Marocains dressèrent leurs tentes à quelque distance, sur la rive gauche de l'oued Rouban. Il restait à voir la partie de la frontière empruntant les crêtes du flanc ouest de la montagne des Beni Snous. La pluie ayant commencé à tomber au cours de la nuit, l'amel décida de rester sur place, dans la journée du 7 avril. Vers la fin de l'après-midi, il se rendit à la tente du commandant de Saint Julien, avec lequel il eut un long entretien. Après avoir soulevé des objections à propos du tracé de la limite en région montagneuse, Si Driss ben Yaïch dit qu'il renonçait à aller jusqu'à Mechamiche ; il affirma connaître suffisamment la question. Le fonctionnaire chérifien ajouta qu'il en référerait au Sultan pour les différents points litigieux.

Le commandant supérieur s'efforça, mais en vain, d'aboutir à un résultat pratique ; son interlocuteur, bien que conservant une attitude extrêmement courtoise, n'avait nulle envie de prendre des engagements positifs. En ce qui concernait les Beni Hamlil et les Beni bou Hamdoun, dont certains labours se trouvaient en Algérie, nous avions intérêt à être fixés avant l'enlèvement des récoltes ; Si Driss ben Yaïch répondit qu'il garantissait lui-même le versement de leurs impôts, à condition que nos droits fussent reconnus par le Sultan. Malgré cette concession, l'affaire demeurait en suspens ; il était douteux que nous obtenions satisfaction. Quant aux nombreuses tentes marocaines, qui avaient franchi la frontière entre Aïn Takbalet et Merzouga, l'amel promit simplement de faire son possible pour les amener à quitter le territoire algérien. De son côté, le commandant de Saint Julien dut rassurer le fonctionnaire chérifien au sujet des travaux entrepris en vue de prolonger la route de Gar Rouban sur le plateau des Beni Snous ; cette route ne pénétrait en aucun endroit au Maroc.

La reconnaissance étant terminée, la séparation eut lieu le 8 avril. On avait employé une semaine à des discussions inutiles, sans résoudre la moindre difficulté ; c'était un nouveau coup d'épée dans l'eau. En persistant à vouloir régler à l'amiable tous les litiges avec nos voisins, nous arrivions à persuader ceux-ci de notre impuissance. Nos bonnes relations avec Si Driss ben Yaïch ne changeaient rien à la situation. Comme fonctionnaire chérifien, ce dernier devait se conformer à la politique fuyante de son Gouvernement ; la faiblesse du pouvoir central restreignait, d'autre part, son indépendance à l'égard de ses administrés. A la suite de cet insuccès, le Gouverneur Général décida, le 8 mai, que, dans toutes les questions de frontière, on s'en tiendrait « strictement aux termes du traité de 1845, tels que nous les interprêtions avec notre bonne foi, sous réserve des concessions consenties par le modus-vivendi de 1874 ». (1)

Les nombreuses servitudes supportées par l'Algérie

Grâce à l'énergie de Si Driss ben Yaïch, la paix intérieure continuait à régner dans l'amalat ; on ne voyait plus ces incessantes prises d'armes, qui nous obligeaient trop souvent à couvrir la frontière. L'amel était d'ailleurs très correct ; il faisait preuve de beaucoup de conciliation dans l'examen des revendications algériennes. En dépit de ces avantages évidents, il subsistait pourtant de nombreux sujets de gêne dans nos rapports avec le Maroc. Pour les raisons déjà indiquées, le voisinage de cet Etat, en proie à l'anarchie politique et administrative, imposait fréquemment à l'Algérie de fâcheuses servitudes; il était bien difficile d'esquiver ces charges, puisque le gouvernement français tenait à écarter, à tout prix, les complications susceptibles d'émouvoir les chancelleries européennes.

Certaines tribus essayaient encore d'échapper à l'autorité de l'amel, qui devait briser les résistances. Dans le but de contraindre les Mezaouir (Angad) à payer une amende, qu'ils refusaient de verser, Si Driss ben Yaïch les fit attaquer, le 4 mai 1896, par cent fantassins régu-

(1) Pièces 23 et 27 — *Oudjda et l'Amalat.* Loc cit.

liers et cinquante mokhazenis, appuyés par un goum d'environ trois cents cavaliers. Après un échange de coups de feu, les Mezaouïr s'empressèrent de fuir en Algérie avec leurs familles et leurs troupeaux ; les assaillants les poursuivirent jusqu'à Djorf el Baroud. A la première nouvelle de l'incident, le personnel du Bureau arabe se rendit sur les lieux ; on installa les réfugiés, au nombre de 80 tentes, dans la vallée de la Mouilah. Ces tentes ne restèrent qu'un mois chez les Beni Ouacine ; elles rentrèrent au Maroc avec le pardon du fonctionnaire chérifien.

Vers la même époque, l'autorité française prit le parti d'interdire l'accés du marché de Marnia aux agents du fisc marocain. Depuis longtemps ces derniers venaient y noter les sorties d'animaux effectuées pas leurs ressortissants, afin de pouvoir réclamer ensuite le versement des taxes. Cela portait atteinte à nos droits de souveraineté, mais, comme ce contrôle s'exerçait de façon très discrète, on s'était résigné à fermer les yeux. En 1892, il avait fallu répondre par une fin de non recevoir à l'amel Abdesselam ould Boucheta, qui sollicitait la reconnaissance officielle de ses agents. Lorsque Si Driss ben Yaïch se mit à poursuivre, par tous les moyens, la rentrée régulière des impôts, le maintien de cette tolérance tacite aurait eu pour nous de sérieux inconvénients. Les Marocains n'étaient pas d'humeur à se laisser tondre sans protester ; de ce fait, des querelles risquaient d'éclater sur nos marchés et la liberté des transactions commerciales eut été compromise. Malgré le vif désir de Si Driss ben Yaïch de voir rapporter l'interdiction, celle-ci fut maintenue.

Cette mesure n'empêcha pas l'amel de s'employer à la pacification des confins algéro-marocains des Hauts Plateaux. Dans les derniers jours du mois de juin, il se transporta chez les Beni Guil pour régler leur différend avec les Hamyane; ces deux tribus conclurent un accord à Kasdir. Le commandant supérieur de Méchéria et Si Driss ben Yaïch se rencontrèrent ensuite à Magoura, sur le territoire de l'annexe d'El Aricha, du 28 au 31 juillet ; au cours des réunions, ils arrêtérent les modalités d'exécution de la convention de Kasdir.

Avec l'aide du fonctionnaire chérifien, on parvenait bien à solutionner certains litiges, mais il était impossible d'organiser, sur des bases modernes, les échanges

commerciaux avec le Maroc ; a priori, les innovations semblaient suspectes. A la suite de pourparlers entre les deux gouvernements, au début du mois d'août, on pressentit Si Driss ben Yaïch au sujet de la création d'un service de voitures publiques entre Marnia et Oudjda. Ainsi qu'il fallait le prévoir, l'amel se déroba ; il répondit que l'insécurité du pays, l'horreur du changement et le souci des intérêts immédiats de ses administrés ne permettaient pas d'envisager une pareille transformation des moyens de transport. Pour pallier ce refus, Si Driss ben Yaïch ajouta qu'il convenait de s'adresser au Sultan. En définitive, le Maroc restait fermé aux commerçants français.

Une autre question, celle des labours marocains en Algérie, gardait tous les ans la même actualité ; elle provoquait de fréquentes contestations de frontière. Malgré la décision gouvernementale du 8 mai, l'impôt n'avait pas été réclamé à ceux de nos voisins qui, au cours de la campagne agricole de 1895-1896, s'étaient livrés à des travaux de culture dans les régions sujettes à revendication ; l'autorité française considérait qu'ils avaient pu agir de bonne foi, avant la reconnaissance entreprise par l'amel et le commandant supérieur de Marnia. Au mois de septembre 1896, ce dernier dut se préoccuper des mesures à prendre eu vue de la nouvelle campagne, afin de ne pas laisser s'établir un précédent dangereux pour notre prestige. Il proposa donc d'astreindre au versement de l'*achour*, les Marocains qui laboureraient à l'est de la limite admise, sauf dans les zones neutres où les sujets de chaque pays relèveraient de leurs gouvernements respec tifs. On exigeait d'ailleurs que les intéressés se munissent, au préalable, d'une autorisation délivrée par le Bureau arabe. Ces dispositions furent appliquées, par la suite, jusqu'à l'occupation du Maroc par les Français. (1)

Les tendances francophiles de Si Driss ben Yaïch

En raison de l'état politique et social du Maroc, le contact avec les populations de l'amalat d'Oudjda entraînait toujours quelques difficultés, même aux époques

(1) Pièces 24, 25, 26, 27 et 30 — *Oudjda et l'Amalat*. Loc. cit.

les plus favorables. Dans ces conditions, il existait forcément des divergences de vues entre les autorités d'Algérie et le fonctionnaire chérifien. Malgré ces causes de froissements, Si Driss ben Yaïch ne se départit jamais de son habituelle courtoisie envers les Français ; il s'efforça, au contraire, de nouer des liens d'amitié.

L'amel était resté partisan des échanges de visites. Vers le début de l'automne 1896, lors des courses de Marnia, le commandant supérieur recevant Si Driss ben Yaïch avait cru devoir décliner une invitation de celui-ci ; pour éviter de se rendre à Oudjda avec la caravane des touristes, il avait prétexté un travail pressant et remis sa venue à une date indéterminée. Lorsqu'il fut de retour à son poste, le fonctionnaire chérifien insista, à diverses reprises, afin d'obtenir que cette promesse fût tenue ; le commandant de Saint Julien se vit finalement contraint d'accéder au désir de l'amel.

Le 16 novembre, le commandant supérieur alla à Oudjda. Si Driss ben Yaïch se porta au devant de lui à la tête de son makhzen ; il était accompagné du caïd d'El Aioun Sidi Mellouk, qui voulait faire la connaissance de l'officier français. La réception fut très chaude ; l'amel déclara à son hôte qu'il le gardait jusqu'au lendemain. Comme le commandant de Saint Julien manifestait l'envie de parcourir le champ de bataille d'Isly, Si Driss ben Yaïch acquiesca avec empressement et il le fit escorter par dix mokhazenis. Le fonctionnaire chérifien saisit d'ailleurs cette occasion pour offrir un cheval au commandant supérieur, qui lui avait donné précédemment un beau fusil. Quand ce dernier revint de son excursion, à la tombée de la nuit, l'amel l'accueillit par des fantasias, puis il lui montra les endroits intéressants de la ville ; au cours du dîner, les fonctionnaires marocains lui témoignèrent une grande cordialité. Le caïd d'El Aïoun demanda au commandant de Saint Julien de venir le voir dans sa Kasba, dès qu'il en aurait le loisir. De son côté, Si Driss ben Yaïch annonça, qu'il attendait l'autorisation du Sultan pour aller se présenter aux généraux français et au Gouverneur général de l'Algérie. Le commandant supérieur regagna Marnia dans la matinée du 17 novembre : il était fort satisfait de son voyage.

La situation était alors aussi bonne que possible, abstraction faite des inévitables contestations. Nos relations

avec les autorités de l'amalat ne laissaient rien à désirer et le calme persistait à l'ouest de la frontière. L'amel n'avait pas craint de destituer le caïd El Hadj Sahli ; devant cet acte de sévérité, les Mehaïa s'étaient abstenus de protester. En dépit des apparences, l'équilibre réalisé par Si Driss ben Yaïch manquait pourtant de stabilité ; l'avenir réservait encore bien des surprises. Même avec un amel de cette envergure, les Français n'étaient pas assurés d'une longue quiétude. (1)

L. Voinot.

---

(1) Pièces 28, 29 et 30 — *Oudjda de l'Amalat*. Loc. cit.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ABREVIATIONS. — (A. D. O.) : Archives du Service des Affaires Indigènes de la Division d'Oran.

(A. C. M.) : Archives du Service des Affaires Indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia
au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

4 Mars 1893

N° 144.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Beni Drar (Oulad Hammo) continuent à couper la route de Sidi-bou-Djenan à Adjéroud à nos gens allant ou revenant du marché d'El Haïmeur, et cela malgré les postes d'assas établis récemment le long de la frontière.

Les vols ou agressions qu'ont à subir nos indigènes se produisent depuis quelque temps avec une fréquence inquiétante.

....

N° 2

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

11 Mars 1893

N° 157.

....

Six indigènes des Oulad Settout Gharaba (Maroc) conduisaient 58 bœufs, venant du marché d'El Heïmeur et se rendant à celui de Marnia.

Ils couchèrent le jeudi soir, 2 mars, chez un de nos administrés, nommé Bou Médian ould Ali ben el Bachir, Cheik des Bou Yahïaïn, fraction des Attia, et repartirent vendredi matin, 3 mars, en suivant la grande route d'Adjéroud à Marnia.

Arrivés dans les environs de la maison d'un nommé Sliman bel Aïz des Attia, qui se trouve non loin de Ménaceb-el-Kiss, cet indigène se porta à leur rencontre et les invita à déjeuner chez lui. Quelques-uns acceptèrent et les autres continuèrent leur chemin, toujours sur la route, jusqu'à Aïn-el-Beïdha, non loin de Bab-el-Melha, au point où la route coupe la limite entre les tribus des M'Sirda et des Attia.

Là, ils abandonnèrent leur troupeau pour le laisser paître et se reposer. A ce moment, arrivèrent un groupe nombreux de Marocains des Beni-Khaled, qui, sans aucune violence d'ailleurs, leur enlevèrent leurs vêtements, leurs pistolets et le troupeau de 58 bœufs qu'ils conduisaient.

La troupe des agresseurs se composait d'une douzaine de cavaliers et de 60 fantassins appartenant tous aux trois fractions suivantes : Oulad el Bali (alliés de Sliman bel Aïz, et demeurant à El Aghbal), Oulad Mounguar et Gueznaïa (1).

....

(1) Ces trois fractions appartiennent à la tribu des Beni Khaled (Beni Snassen).

Bien qu'il n'y ait pas eu de violence, ces faits me semblent constituer une violation de territoire bien caractérisée, et il est inadmissible que les Marocains viennent régler chez nous des affaires de ce genre.

J'ai donc cru devoir, sans tarder, vous rendre compte de ces faits, vous laissant le soin d'en aviser les autorités marocaines (1). Cette agression montre, de plus, l'impuissance des nombreux postes d'indigènes que j'ai placés à la frontière (1 poste de 6 spahis du B.A. est, en outre, installé à Bal-el-Melha) d'empêcher [à empêcher] le retour de semblables faits.

Je vous serais en conséquence reconnaissant, mon Général, de m'autoriser à détacher à Sidi-bou-Djenan, une quinzaine d'hommes et un sous-officier, tirés des spahis d'une des smalah de Sidi-Medjahed ou de Chabâa.

---

(1) L'amel d'Oudjda était alors Abdesselam ould Boucheta.

N° 3

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. G. M.). — Registre des minutes

29 Mars 1893

N° 199.

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une nouvelle violation de notre territoire commise par un goum des Angad dans les circonstances suivantes.

Dimanche 26 mars, une caravane, composée de six hommes et une femme des Mehaya, revenait du marché de Marnia, conduisant douze chameaux chargés de grains, sucre et café, achetés sur le dit marché.

En arrivant à 1.800 mètres environ du bordj de Sidi-Zaher, et à l'endroit où la route qui conduit à ce bordj est à proximité de la frontière, ils furent subitement attaqués par un groupe de douze cavaliers des Angad, qui tuèrent deux des indigènes des Méhaya et emmenèrent rapidement sur le territoire marocain les douze chameaux et leurs charges et la jument que montait l'un des deux indigènes tués

Cette attaque a eu lieu sur notre territoire et à 300 mètres environ de la frontière, ainsi que l'a constaté M. le Lieutenant d'Espaurrin, que j'ai immédiatement envoyé sur les lieux; les deux cadavres ont été enterrés.

....

N° 4

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

5 Avril 1893

N° 220.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous copie d'une lettre que vient de m'adresser le Caïd des Beni bou Saïd et qui relate une nouvelle violation de territoire commise par les Mehaya.

« Deux indigènes des Beni Snassen gardaient les silos des Beni « bou Hamdoun quand ils furent surpris par des Méhaya au « nombre de trente fantassins et quatre cavaliers qui venaient « les piller.

« Ces deux individus prirent la fuite et furent suivis par les « Mehaya jusqu'à Djorf-Ayache.

« Les Mehaya leur enlevèrent une cinquantaine de moutons.

« Djorf-Ayache se trouve chez nous, près du bordj de Roubban ; « parmi ces Mehaya se trouvait le fils du Cheik Sliman ould « Kerroum du douar Doui Khelifa ; ce fait s'est passé aujourd'hui « dimanche (1).

« Ces gens violent notre territoire : Que devons-nous faire si « pareil fait se produit de la part des Mehaya ou des Angad ? »

. . . .

(1) Le dimanche 2 avril.

N° 5

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

11 Mai 1893

N° 327.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que plusieurs douars des Beni Drar (Maroc) sont venus s'installer, il y a un certain temps, sur le territoire de la tribu des M'Sirda.

Malgré toutes les sommations qui leur ont été faites par le Caïd de cette tribu, ils n'ont consenti à se retirer que lorsque je leur eus envoyé un détachement de quatre spahis avec une lettre leur enjoignant de faire connaître si oui ou non ils consentaient à obéir à l'invitation qui leur était faite de quitter notre territoire.

Ils ont donc décampé de la tribu des M'Sirda après des pourparlers qui avaient duré au moins quinze jours, mais au lieu de se rendre au Maroc ils sont venus s'installer sur le territoire de la tribu des Achach où les mêmes manœuvres se sont e,xactement reproduites.

Ce n'est qu'après une nouvelle période de quinze jours environ qu'ils ont levé leur camp et, agissant comme la première fois, ils sont venus immédiatement s'installer sur le territoire de la tribu des Beni Ouassin aux points indiqués par le croquis ci-joint.

Une fois là, après diverses tergiversations, ils ont nettement refusé de décamper au Caïd que j'avais envoyé, sous prétexte, ont-ils prétendus, qu'ils étaient installés sur un territoire appartenant au Maroc et non à l'Algérie. J'ai alors envoyé un officier sur les lieux pour vérifier le fait.

Le résultat de la tournée de cet officier est consigné sur le plan joint au présent rapport.

Il ressort de l'examen de ce plan que les douars des Beni Drar dont il est question plus haut sont absolument installés sur notre

territoire, si l'on s'en tient, du moins, au modus vivendi établi en 1874 qui fixe la limite comme partant du Ras Djebel Birou et passant à la maison de Sid El Bahlil pour remonter sur Ras el Aouedj et suivre ensuite le cours de cette rivière.

Mais en 1888, une conférence a eu lieu entre le Cadhi d'Oudjda et le Chef du Bureau Arabe de Marnia, M. le Capitaine de Saint-Julien, à la suite de laquelle la limite adoptée en 1874 fut modifiée par une ligne qui partant de Dar-Sid-el-Bahlil allait rejoindre le Hassi Mokkadem Ahmed bou Chetat dans l'oued El-Aouedj. Cette conférence a fait l'objet de la lettre que vous a adressée mon prédécesseur le 18 janvier 1888, sous le numéro 183.

J'ignore si cet arrangement a reçu une sanction quelconque, s'il a été seulement momentané, ou s'il doit être considéré comme définitif et je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me fixer.

Quoiqu'il en soit, même en adoptant cette dernière limite, la plus grande partie des douars des Beni Drar serait actuellement chez nous.

Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que les indigènes de cette fraction ne sont même pas d'accord entre eux dans les prétentions qu'ils émettent, ainsi que le montre l'examen du plan ci-annexé.

J'incline donc à croire que ces prétentions n'ont aucun fondement ; mais je n'ai voulu prendre aucune mesure coercitive avant de vous avoir consulté.

Ce n'est pas la première fois depuis mon arrivée à Marnia que j'ai constaté les empiétements des Marocains sur notre territoire. J'ai patienté les premiers temps afin de ne pas troubler la tranquillité de la frontière, pour une question qui semble à priori de peu d'importance, mais la fréquence de ces empiétements pourrait, je crois, s'ils étaient tolérés, nous créer des difficultés pour l'avenir et paraître une preuve de faiblesse de notre part.

....

N° 6

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

21 Juin 1893

N° 459.

Comme suite à mon télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat de la mission que vous m'aviez chargé d'accomplir par votre lettre du 16 juin 1893, N° 199 (cabinet), relativement aux douars marocains installés sur notre territoire et qui ont refusé de décamper.

Je suis parti de Marnia le 20 juin à 2 heures du matin, emmenant avec moi la compagnie de zouaves et une division de spahis, provenant de l'escadron de Medjahed.

J'avais donné au préalable, avec la plus grande discrétion possible, rendez-vous au lever du soleil (5 h. 1/4) aux goums du cercle pour le 20 juin au matin au lieu dit Ras-Birron, point de la frontière à proximité des douars marocains installés chez nous.

A l'heure dite, je trouvai les 150 cavaliers que j'avais commandés et, en attendant la compagnie de zouaves qui avait un peu de retard, je fis une reconnaissance à la frontière, aux environs du Djebel-Birron, en me basant sur le modus vivendi adopté en 1874.

Une fois les points de cette frontière bien déterminés, je trouvai que six douars des Beni Drar étaient installés sur notre territoire au sud de Birrou, dans la tribu des Beni Ouassin.

Je fis alors avancer le goum, laissant la troupe régulière à 2 ou 3 kilomètres en arrière, conformément aux prescriptions de votre lettre précitée,et je convoquai les notables des douars marocains indiqués plus haut en même temps que ceux des trois autres douars des Béni Drar (dont deux des Oulad Hammo ben Ameur qui ne vivent que de vols), installés au nord du Djebel-Birrou, chez les Achach et non loin de cette montagne.

Ces notables ne firent que très peu de difficultés et se mirent en devoir de décamper immédiatement.

Je restai avec ma troupe jusqu'à ce que toutes les tentes (45) installées chez les Beni Ouassin, et qui formaient le groupe le plus important, aient passé la frontière, puis jugeant, d'après les renseignements fournis par mes caïds, que le plus gros était fait, je repartis vers les Achach, laissant la compagnie de zouaves et un peloton de spahis, que je jugeai désormais inutiles, camper sur place pour rentrer dans la soirée à Marnia et n'emmenant avec moi que le goum et le second peloton de spahis.

Arrivé chez les Achach, je constatai que les trois douars qui y étaient campés et dont il est question plus haut avaient, en réalité, décampé, mais je fus étonné de rencontrer, plus loin, les deux groupes des Oulad Hammo ben Ameur qui, au lieu de rentrer en territoire marocain, s'étaient simplement contentés de se réinstaller à nouveau sur notre territoire à côté de deux autres douars de la même fraction qui étaient venus, dans la matinée même, camper chez nous au lieu dit Messid.

Je fis immédiatement entourer les deux premiers de ces douars et donnai l'ordre à ces Marocains d'abattre les tentes.

Ils s'exécutèrent d'abord en maugréant, puis, à un moment donné, firent mine de ne plus vouloir obéir.

Je dus faire saisir trois individus qui s'étaient fait plus particulièrement remarquer par leur opposition à l'exécution des ordres donnés et les fis emmener à Marnia par quatre goumiers.

Pendant ce temps, j'aperçus, sur les crêtes environnantes, des groupes de cavaliers et fantassins, le fusil haut, qui observaient de loin ce qui se passait.

On me fit savoir que c'était les hommes des douars en question et d'autres douars des Oulad Hammo ben Ameur campés tout près de là, mais au Maroc, qui s'étaient enfuis à notre approche et avaient pris position sur les crêtes pour être prêts à tout événement.

A un moment donné, les femmes qui avaient vu emmener les prisonniers poussant des hurlements, j'aperçus un fantassin qui se trouvait dans une tente non encore abattue s'enfuir de cette tente à toute vitesse, en emportant avec lui son fusil à répétition et en se dirigeant sur le groupe de nos goumiers qui était occupé à faire abattre les tentes du douar voisin.

Au même instant, en effet, plusieurs des cavaliers marocains qui nous observaient se précipitèrent au galop de leurs chevaux dans la direction du fantassin avec l'intention bien manifeste de l'arracher de nos mains. J'avais prescrit, en effet, au goum de poursuivre le fantassin que l'on parvint à atteindre et à capturer avant que les Marocains aient pu le secourir.

En même temps comme j'avais auprès de moi un parent de Cheikh Ali ou Rabah, nommé Mohamed ben Sliman, des Beni Drar, qui, par ses avis, s'était employé depuis le matin pour faciliter l'accomplissement de ma mission, j'envoyai ce personnage à toute allure prévenir les cavaliers marocains pour les intimider, que s'ils ne se retiraient pas de suite, je ferais feu sur eux, et je donnai l'ordre au peloton de spahis que j'avais laissé à quelque distance en arrière de se porter rapidement sur la ligne.

Grâce à ces mesures et à l'intervention de Mohamed ben Sliman, les Marocains se décidèrent à repasser la frontière.

....

Je me rendis ensuite avec le goum et les spahis aux M'Sirda où nous fîmes décamper sans difficulté deux douars des Oulad Sidi Mohamed ben Sliman et des Oulad ben Azza, Beni Drar, que j'ai trouvés campés chez nous.

....

N° 7

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

28 Novembre 1893

N° 799.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

« Une assez grande quantité de Marocains sont venus, sans « aucune autorisation, labourer en deça de la frontière, à Zeriga, « non loin du Djebel-Birrou. Sommés par le Caïd des Beni Ouassin « de se retirer, ils ont refusé.

« Un spahis envoyé du B. A. (1) avec une lettre leur enjoignant « de se retirer ou de venir se présenter à Marnia pour y demander « l'autorisation de faire leurs labours sur notre territoire n'a « pas eu plus de succès. Ils ont dit aux Assas (2) de la frontière « qu'ils laboureraient par force et que si on voulait les en empê- « cher ils agiraient avec nous comme les Guelaïa ont agi avec « les Espagnols.

« Ils prétendent que ces terrains leur appartiennent, ce qui est « faux. Ils sont propriété des Beni Ouassin, qui les ont autorisés « depuis un certain nombre d'années à les labourer, mais sans « leur en concéder la propriété : 150 tentes marocaines environ « sont campées de l'autre côté de la frontière, à proximité.

« Je vous demande autorisation d'agir par la force avec spahis, « zouaves et goums pour faire respecter notre territoire.

. . . .

---

(1) Lire : Bureau Arabe.
(2) Gardiens.

La composition des forces à employer pour mener à bien l'opération proposée me paraît devoir être la même que celle qui avait été mise à ma disposition en juin dernier pour une opération analogue, soit :

Un escadron de spahis,

150 chevaux de goum environ,

La compagnie de zouaves de Marnia dont l'effectif actuel n'est que de 80 hommes environ composé en grande partie de jeunes soldats.

N° 8

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia

sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

Année 1893

Après le départ de la colonne du fils du Sultan d'Aïn Oun (1) Sidi Mellouk les hostilités semblaient devoir continuer au delà de la frontière, un engagement eut lieu entre des fractions ennemies des Beni Khalled ; le 17 mars les Mehaya razzièrent les troupeaux des Bessara, le 18 autre engagement entre les Beni Moussi et les Beni Ameïer (Beni Attigue). A la suite d'un pacte d'alliance, les Angad et leurs alliés (B[i] bou Zeggou, Zekkara, Bessara, Beni Mengouch, Sedjaa et autres) attaquèrent le Caïd des Beni Ourimèche qui dut s'enfuir de l'autre côté de la Moulouya. A la suite de ces faits une réconciliation générale a été conclue au mois de mai dernier ; elle a eu lieu le 12 en présence de l'amel d'Oudjda et des marabouts de la région.

....

---

(1) Lire Aïoun.

N° 9

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

2 Janvier 1894

N° 3.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme mi-chiffré du 29 décembre ainsi conçu :

« Ai fait prendre renseignements sur labours effectués par « Marocains sur notre territoire. Sur environ 50 Marocains ayant « labouré, 22 ont terminé et sont repartis et 28 sont sur le point « de terminer. Aucun campement marocain ne se trouve sur notre « territoire. Dans ces conditions il me paraît *inutile de mettre* « à *exécution mesure autorisée* par *Gouvernement parce qu'elle* « *est trop tardive* et n'aurait *aucun effet actuellement*. Je vous « soumettrai propositions par lettre. »

. . . .

N° 10

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia

au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A C. M.). — Registre des minutes

23 Mai 1894

N° 362.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dispositions prises pour assurer l'exécution des ordres de M. le Général de Division qui faisaient l'objet de votre notification du 1er mai 1894, N° 1183, par laquelle vous me faisiez connaître en outre que vous aviez avisé l'Amel d'Oudjda des conditions imposées à ses administrés.

....

Je suis allé coucher avant-hier, le 21 au soir, à Sidi-bou-Djenan, de façon à me trouver le 22 à Zeriga comme si j'étais amené par l'itinéraire d'une tournée ordinaire et tout à fait étrangère à la question; j'avais au préalable dit au Caïd des Achach d'insinuer aux gens des Beni Drar qu'ils devraient profiter de mon passage à Zeriga pour venir m'entretenir de l'affaire des labours. Les choses se sont passées comme je le désirais. J'ai rencontré hier à Zériga un myad composé de la plupart des gens qui avaient labouré sans autorisation sur le territoire de la tribu des Beni Ouassin; à la tête de ce myad étaient les Chioukhs des Arara, des Oulad Tahar et des Oulad Hammou ben Ameur.

Après leur avoir fait comprendre toute la gravité de l'attitude qu'ils avaient prise au début de l'affaire, je leur ai donné connaissance des % (1) que M. le Général de Division formulait au nom du Gouvernement français. Je leur ai dit qu'ils ne seraient auto-

(1) Lire : ordres.

risés à faire faire leurs moissons en toute sécurité, qu'à la condition expresse qu'ils viendraient eux-mêmes individuellement en demander l'autorisation à Marnia, et qu'ils paieraient une amende minime qui était laissée à l'appréciation du Commandant Supérieur et qu'enfin ils devraient payer l'impôt Achour. J'ai ajouté que le Gouvernement français en fixant ces conditions voulait prouver aux populations marocaines voisines de la frontière que, s'il entendait maintenir nos droits avec énergie et fermeté, en toutes circonstances, il tenait aussi à leur montrer qu'il y avait tout à attendre de sa générosité; je leur ai fait connaître enfin que le Commandant Supérieur de Marnia, à qui il appartenait de fixer le quantum de l'amende, fixait à 5 francs la somme qui devait être payée à titre de punition par chaque indigène marocain recensé.

....

Les Chioukhs des Beni Drar sont alors allés consulter leurs frères et sont revenus un instant après en disant qu'ils acceptaient avec empressement toutes les conditions qui leur étaient faites.

Ils ont manifesté toute leur reconnaissance pour la mesure de bienveillance dont ils venaient d'être l'objet de la part du Gouvernement français.

....

N° 11

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

30 Mai 1894

N° 383.

Comme suite à ma lettre du 23 mai, N° 362, j'ai l'honneur de vous rendre compte que les indigènes des Beni Drar, appartenant aux fractions des Araâra et Oulad Tahar qui avaient labouré sans autorisation sur notre territoire, sont venus dimanche 27 courant à Marnia demander l'autorisation de moissonner, ils ont en même temps et en ma présence versé entre les mains du Caïd des Beni Ouassin une somme de 5 fr. à titre d'amende individuelle.

Seuls les indigènes des Oulad Hammou ben Ameur (au nombre de 16) ne sont pas venus. Ils avaient chargé leurs coreligionnaires des Oulad Tahar et des Araâra de demander en leurs noms l'autorisation de moissonner leurs récoltes et de verser pour eux l'amende individuelle de 5 francs. J'ai interdit au Caïd des Beni Ouassin de recevoir cet argent et leur ai fait dire que leur venue à Marnia était une des conditions imposées par nous et acceptées à l'entrevue de Zeriga par leur Cheikh Kaddour ben Abbou. J'ai ajouté qu'ils seraient empêchés de la façon la plus formelle de moissonner s'ils ne tenaient pas la promesse faite en leurs noms par Kaddour ben Abbou.

....

N° 12

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C M.). — Registre des minutes

3 Juin 1894

N° 392.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Très urgent. Oulad Hammou ben Ameur seuls n'ont pas tenu engagement pris à Zériga par Kaddour ben Abbou, ont commencé aujourd'hui moissonner sans être venus demander autorisation et payer amende fixée. Leur envoie Caïds Beni Ouassin et Achach pour les inviter à se conformer à engagement pris. En prévision d'un refus de leur part fait [fais] réunir cent cinquante cavaliers du goum et deux cents fantassins des M'Sirda. Cette force que je juge suffisante ne sera employée que sur autorisation que vous demanderai par télégramme dès que connaîtrai démarche des Caïds Beni Ouassin et Achach.

....

N° 13

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.). — Registre des minutes

4 Juin 1894

N° 396.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Urgent. Suite à télégramme d'hier N° 35.

Caïds Achach et Beni Ouassin me rendent compte que Amel Oudjda a envoyé à Zeriga son khodja et cadhi Oudjda lesquels ont déclaré que Oulad Hammou ben Ameur étaient dans leurs droits, frontière passant à Sidi-Bahilil, Zeriga, El-Hamza, Eulb-Essafi et El-Hamara. Envoie Chef du Bureau arabe vérifier sur place et avec document cette observation par trop tardive et plus que douteuse de l'Amel d'Oudjda. La question se trouve de ce chef posée sous un jour tout différent et solution à intervenir me paraissant être du domaine diplomatique, crois devoir laisser les seize indigènes des Oulad Hammou ben Ameur moissonner leurs récoltes. Un rapport détaillé vous sera adressé dès rentrée M. de la Gardette.

N° 14

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.). — Registre des minutes

8 Juin 1894

N° 403.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Réponse à télégramme N° 125. Marocains n'admettent ni modus vivendi 1874 ni limite concédée par Capitaine Saint-Julien, veulent s'en tenir aux termes vagues de l'article 1 du traité de 1845 (1). Si la limite Sidi-El-Bahelel, Sidi-Ayad est la vraie limite il y a doute. Si modus vivendi 1874 ou limite concédée par Capitaine Saint-Julien sont reconnus par deux Gouvernements il n'y a pas doute, labours sont chez nous. Rapport détaillé vous sera adressé demain (2).

---

(1) Cette phrase résume, sans aucun doute, le résultat de la conférence tenue entre l'amel et le chef du Bureau arabe.

(2) Il s'agit du rapport du lieutenant de La Gardette, qui a été joint à la lettre 407 (Pièce 15) sans être reproduit sur le registre des minutes.

N° 15

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia

au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C M.). — Registre des minutes

8 Juin 1894

N° 407.

Pour faire suite à mon compte rendu du 30 mai, N° 383, et à mon télégramme d'hier, N° 404, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le rapport qui vient de m'être adressé par M. le Lieutenant de la Gardette, Chef du Bureau arabe de Marnia, à la suite de l'entrevue qu'il a eue à Zériga avec l'Amel d'Oudjda, entrevue dont je vous ai rendu compte par mon télégramme du 6 juin (1), N° 399, et qui était demandée par l'Amel par une lettre dont ci-joint copie.

Il résulte de la lecture de ce document que la question doit être envisagée sous un point de vue tout différent de celui sous lequel elle s'était présentée tout d'abord. Une action n'aurait pu être tentée contre les seize indigènes des Oulad Hammou ben Ameur, qui se refusaient de se soumettre à nos conditions, que si nous avions eu la certitude que l'Amel d'Oudjda, représentant du Gouvernement marocain, malgré tout son désir était impuissant à faire respecter notre frontière ; mais dès l'instant que la personnalité officielle de l'Amel (2) intervient pour toucher aux limites précédemment admises, il ne saurait être question d'intervenir par la force. La question doit être traitée par voie diplomatique.

....

Comme je vous en rendais compte par ma lettre du 23 mai 1894, N° 362, la solution dont je vous parlais avait été complètement

(1) Date de l'entrevue.

(2) Abdesselam ould Boucheta.

acceptée par tous les Chiouks marquants. L'Amel n'est donc intervenu que lorsqu'il a vu que nous obtenions satisfaction malgré tout.

Je ne doute pas un seul instant que, soit de lui-même, soit par quelqu'un de son entourage, il n'ait interdit aux gens des Oulad Hammou de tenir l'engagement pris par eux à Zériga. D'ailleurs si l'on se rapporte à la lettre à moi écrite par Cheikh Kaddour Ould Mohammed et les notables des Beni Drar et qui vous a été adressée le 30 novembre 1893, sous le N° 802, on ne comprend plus pourquoi des gens qui avouaient le 30 octobre avoir pénétré sur notre territoire se dédisent six mois après, réclament à l'Amel d'Oudjda dont l'impuissance et l'inertie s'étaient manifestées dès les débuts de l'affaire, et ce précisément au moment d'enlever les moissons.

Il y a là un manque de netteté et de franchise bien accentuée. L'Amel dit de plus, dans cette même lettre, qu'il a envoyé quelqu'un sur les lieux *avec le plan de délimitation de la frontière*. M. le Lieutenant de la Gardette lui a demandé ce plan et tous les documents qu'il pouvait posséder. L'Amel n'a pu produire qu'un cahier absolument neuf sur lequel son Khodja avait recopié la veille le texte du traité de 1845 et c'est là ce qu'il appelle *le plan de délimitation*, le document qui devait faciliter les investigations des uns et des autres.

....

N° 16

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C M.). — Registre des minutes

5 Août 1894

N° 541.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Difficulté ayant surgi pour paiement d'un impôt entre douar Oulad Ali ben Talha et partisans de l'Amel, neuf notables, tous partisans des Mehaya, ont été incarcérés à Oudjda. L'un d'eux, Mohammed ben Cheikh, a pu s'enfuir chez Mehaya.

Son douar, composé de seize tentes, est venu se réfugier sur territoire algérien. Pour éviter tout conflit possible chez nous entre ces tentes et goums des Amgad, fais rétrograder ces tentes entre Ouerdfou et gué de Barka (1). Fais surveiller frontière par groupe de vingt cavaliers et vingt spahis du Bureau arabe sous direction Caïd Beni Ouassin. Compte rendu détaillé suivra.

....

(1) C'est à dire vers Marnia, cette localité étant bâtie sur la rive gauche de l'Oued Ouardefou.

Ces tentes furent désarmées, comme l'indique la confirmation de télégramme, N° 549 du 8 août 1894 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen :

« J'ai l'h. de vs. conf. m. teleg. d'hier ainsi conçu :

« En réponse à votre télégramme de ce jour, j'ai l'h. de vs. faire con-« naître que les tentes des Angad réfugiées sur notre territoire ont été « désarmées ».

(A. C. M.) Registre des minutes.

N° 17

Confirmation de télégramme du Commandant de la Subdivision de Tlemcen au Général Commandant la Division d'Oran

(A. D. O.). — Original

31 Août 1894

N° 258.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

Commandant Supérieur de Marnia télégraphie ce qui suit :

« Les Angad ont établi leurs campements entre Birrou et Sefrou. « Les Mehaya, ainsi que l'écrit El Hadj Saheli au Caïd des Beni « bou Saïd, doivent venir samedi camper autour d'Oudjda. Les « Mehaya affectionnant, comme les faits passés l'indiquent, le « samedi pour engager le combat, il serait fort possible qu'ils « attaquent les Angad après-demain. Le dissentiment ne paraît « pas devoir s'étendre aux autres fractions marocaines.

« J'invite le Commandant Supérieur à prendre les mesures « nécessaires, pour faire respecter notre territoire, dans le cas où « les Mehaya viendraient y poursuivre les Angad ainsi qu'ils en « ont manifesté l'intention. Quant à la situation générale, je la « crois plus grave que ne semble l'indiquer le Commandant Supé- « rieur. L'autorité de l'Amel est plus nulle que jamais, et toutes « les tribus de la rive droite de la Moulouïa vont sans doute être « amenées à prendre part à la lutte, dans un temps assez proche. »

Le Colonel chargé de l'expédition des affaires,
O'CONNOR.

N° 18

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

10 Septembre 1894

N° 621.

....

Afin d'être en mesure d'agir suivant les vues de l'autorité supérieure dans le cas où la nécessité s'en ferait sentir, je vous serais olbigé de vouloir bien me donner des instructions précises portant sur les points suivants :

1° Il est dit dans la dépêche de M. le Gouverneur Général que, si les moyens de conciliation ne réussissent pas pour empêcher tout empiètement nouveau de douars marocains (1), il y aura lieu de recourir *à une démonstration armée.*

Quelle sera, nettement définie, la limite d'action de cette démonstration armée ?

2° La même lettre dit « En semblable circonstance je vous prierai de me signaler par télégramme, etc., etc..... »

Cette phrase implique-t-elle l'obligation de ne s'opposer à tout empiétement sur notre territoire que lorsque le Commandant Supérieur y aura été autorisé télégraphiquement, ou laisse-t-elle la latitude au Commandant Supérieur d'agir sans délai tout en signalant les faits en même temps à l'autorité supérieure ?

3° Enfin, et d'une façon générale, dans le cas où ni la conciliation, ni la présence d'une force armée sur la frontière ne seraient suffisants pour faire cesser tout empiétement des douars marocains, si ces derniers refusaient absolument de se rendre à nos injonctions, le Commandant Supérieur devra-t-il faire usage de la force et, au besoin, ne pas reculer devant l'effusion du sang s'il apprécie qu'il faut recourir à cette extrémité pour faire respecter notre territoire ?

---

(1) Les instructions auxquelles il est fait allusion visent évidemment les empiétements faits par un certain nombre de douars des Beni Drar pendant la période des labours de 1893-1894.

N° 19

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.). — Registre des minutes

21 Septembre 1894

N° 650.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les indigènes des Angad réfugiés sur notre territoire sont venus me demander l'autorisation de rentrer au Maroc.

Le conflit entre Angad et Méhaya étant complètement apaisé, je n'ai pas cru devoir leur refuser cette autorisation.

Dès demain les douars marocains quitteront les emplacements qu'ils occupent pour rentrer chez eux.

Leurs armes qui avaient été conservées en dépôt leur seront rendues.

N° 20

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia

sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) — Registre des minutes

Année 1894

. . . .

L'événement important de l'année qui vient de s'écouler a été, au point de vue de la question marocaine, la mort du Sultan Mouley Hassan, et l'avènement de son fils Mouley Abdelaziz.

. . . .

Au mois de juillet dernier une hostilité, longtemps contenue, toujours déguisée, mais qui n'attendait qu'une occasion propice, s'est manifestée entre les Mehaya et les Angad, augmentés de contingents des Beni Khalled, Bessara, Beni Attigue, accourus à l'appel d'Abdelkader bou Terfas.

Une réconciliation s'est faite à Sidi-Moussa.

Quelques fractions des Angad ont dû se réfugier sur le territoire algérien.

. . . .

A signaler, le départ de l'Amel d'Oudjda, Si Abdesselam ben bou Cheta ; son remplaçant n'est pas encore connu ; on pense généralement que ce sera le Caïd Mokhtar El Gheraïb qui lui succédera.

. . . .

N° 21

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

10 Octobre 1895

N° 608.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que répondant à l'invitation que je lui avais adressée, l'Amel d'Oudjda, Si Driss ben Aïch (1), s'est rendu à Marnia le 6 octobre pour assister aux fêtes et aux courses données par la Société Hippique.

L'Amel est arrivé vers 9 heures du matin, escorté de 96 cavaliers du Maghzen et de 68 fantassins. El Hadj Saheli, Caïd des Mehaïa ; Si Allal ben Mansour, Caïd de Saïdia ; les Chioukhs Mohammed ben Tahla, Ben Ali bou Sehaba, l'amin El Hadj Mohammed ben Atal et 350 cavaliers des Angad et Mehaïa, réconciliés momentanément, complétaient le cortège, mais l'Amel avait eu le soin de faire déposer à la frontière les armes de guerre de ces derniers.

Un officier du Bureau Arabe et les cavaliers l'attendaient à trois kilomètres de la ville.

Si Driss ben Aïch s'est rendu immédiatement au Bureau Arabe où je l'attendais pour le recevoir en l'absence du Commandant Supérieur. L'entrevue a été des plus amicales, l'Amel n'ayant eu qu'à renouer la connaissance que nous avions faite en mars dernier (2).

Pressenti sur la façon dont il désirait que la diffa lui soit servie, il a témoigné le désir de prendre tous ses repas à ma table.

L'Amel avait apporté avec lui huit tentes de gala qui ont été

(1) L'amel Si Driss ben Yaïch a été ainsi noté à Marnia : « Energique, très adroit, très intelligent animé d'excellentes intentions à notre égard. Pendant son commandement a toujours cherché à nous être agréable » (A. C. M.). Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(2) L'amel, arrivé à Oudjda au mois de janvier, s'était donc déjà rencontré avec les autorités françaises dans le courant de mars.

installées dans le jardin public, les chevaux de son escorte ont été attachés devant le dardief (1), quant aux autres cavaliers marocains ils se sont dispersés dans les fondouks (2).

Vers trois heures de l'après-midi, après la deuxième course, j'ai conduit mon visiteur à l'hippodrome avec tout le cérémonial que comportent les goûts de Si Driss ben Aïch.

Les spahis et cavaliers du Bureau ouvraient la marche du cortège ; derrière nous venaient les Caïds et Chioukhs marocains, puis les Caïds du territoire français, leur goum et enfin tous les cavaliers venus de l'Ouest.

L'Amel met pied à terre au centre du champ de course et c'est aux accents de la « Marseillaise », jouée par la musique de Tlemcen, que, suivi des chefs marocains, il gravit avec moi les degrés de la tribune pour prendre place aux chaises qui nous ont été réservées.

Si Driss ben Aïch a pris le plus grand plaisir aux divertissements qui lui ont été offerts, mais de toutes les courses celle qui l'a le plus intéressé a été celle des bicyclettes. Aussi lui a-t-on laissé le plaisir de décerner le prix au vainqueur. L'Amel n'est rentré à son campement qu'après la fantasia.

Le dîner a réuni autour de lui les officiers de la garnison et il a terminé sa soirée par une visite au bal donné à la mairie.

Cette première journée paraissant l'avoir un peu fatigué, je lui ai offert de le conduire en voiture à la seconde séance des courses, ce qu'il a accepté avec empressement.

L'attitude de l'Amel pendant son séjour à Marnia a été des plus franches et il a exprimé plusieurs fois le contentement qu'il éprouvait de sa venue. Il a visité la ville, le marché, la redoute et le bureau de poste. Il avait demandé lui-même à ce qu'on lui explique le fonctionnement du télégraphe électrique et a été émerveillé de la rapidité avec laquelle on répondait à ses appels de Nemours ou de Tlemcen.

Si Driss a quitté Marnia mardi à cinq heures du matin pour préparer la réception qui se fait chaque année aux Européens allant visiter Oudjda après les courses.

Acceptant l'invitation qu'il m'avait plusieurs fois renouvelée, je me suis rendu à Oudjda avec les Caïds du Cercle et cinquante goumiers. Une douzaine d'officiers de Marnia ou des garnisons voisines et dix voitures pouvant contenir une cinquantaine de personnes s'étaient jointes à la caravane.

---

(1) La maison des hôtes.

(2) Etablissements qui abritent, moyennant rétribution, les piétons, les cavaliers et les animaux des caravanes.

L'Amel a reçu tout le monde avec la plus grande urbanité et a permis aux officiers de visiter la prison.

....

Dans les diverses conversations que j'ai eues avec lui, l'Amel Si Driss ben Aïch a manifesté son désir de resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui unissent les deux Gouvernements. D'ailleurs, a-t-il ajouté, aucune des questions pendantes ne peut affaiblir nos bonnes relations.

Il m'a invité à aller le voir de temps en temps afin de ne pas « nous perdre de vue » et a promis de revenir également.

Pendant tout leur séjour à Marnia, les cavaliers et fantassins de l'Amel ainsi que les cavaliers marocains ont tenu une conduite des plus correctes ; il ne s'est produit contre eux aucune réclamation et il n'y a pas eu la moindre rixe.

(P. DARNAUD.)

N° 22

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia
sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

Année 1895

. . . .

Le nouvel Amel, Si Driss ben Aïch Boukhari, prit possession de son commandement le 26 janvier. Dès son arrivée à Oudjda, il se préoccupa de relever le prestige du commandement et de rétablir l'ordre dans les affaires de l'Amalat.

Vers le 15 février, il recevait de Fez les vêtements nécessaires aux 400 soldats d'infanterie et aux 80 cavaliers qui forment la garnison normale d'Oudjda.

Quelques jours après, le Sultan envoyait 350 fusils Comblain de Liège (Bersiga) et 2 canons de montagne destinés à l'armement d'Oudjda, 150 fusils du même modèle et 2 canons de montagne pour El-Aïoun-Sidi-Mellouk.

. . . .

De nombreux désordres se sont élevés dans le courant de l'année entre les diverses fractions ou tribus limitrophes de notre frontière.

. . . .

L'Amel d'Oudjda s'est rendu le 6 octobre à Marnia pour assister aux fêtes et aux courses données par la Société Hippique. Il était escorté de 96 cavaliers et de 68 fantassins. El Hadj Saheli, Caïd des Mehaïa ; Si Allal ben Mansour, Caïd de Saïdia, et 400 cavaliers des Angad et Mehaïa, réconciliés momentanément, complétaient le cortège. Après être resté deux jours à Marnia, l'Amel est retourné à Oudjda le 8 pour recevoir la caravane d'officiers et de touristes qui, tous les ans, visite la ville marocaine, à l'issue des courses.

. . . .

N° 23

Rapport du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

12 Avril 1896

N° 146.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, le compte rendu circonstancié de la reconnaissance de la frontière que je viens d'exécuter en compagnie de l'Amel d'Oudjda.

Le 31 mars, dans l'après-midi, je me suis rencontré avec ce fonctionnaire marocain sur les bords du Kiss en face du bordj de Saïdia. J'étais accompagné du Capitaine Darnaud, chef du Bureau arabe, et de M. l'interprète Lanaspèze. L'Amel était avec ses conseillers habituels : Si El Hachemi ben Roukech, Si Mohammed ben Taïba.

J'ai fait connaître à Si Driss ben Aïch que mon rôle devait se borner à lui indiquer les points de la limite, tels qu'ils ont été déterminés par le traité de 1845 et le modus vivendi de 1874, seules conventions que nous puissions admettre et cette dernière encore à titre provisoire.

J'ai ajouté que je ne pourrais ouvrir aucune discussion sur la situation réelle de tel ou tel point ni sur les conventions passagères, autres que celles citées plus haut, qui avaient été admises par nos représentants et ceux du Maroc en vue de résoudre des difficultés momentanées.

Nous avons décidé que pour éviter une trop grande perte de temps en route, on déjeunerait tous les jours avant le départ et qu'on marcherait jusqu'à l'étape désignée.

Le 1er avril, une pluie persistante nous obligea à faire séjour dans nos campements respectifs.

Le 2 avril, nous suivîmes le Kiss jusqu'au confluent de ses deux sources dont l'une est au Maroc et l'autre en Algérie. Leur

point de jonction se nomme Ras-el-Aïoun. Le chemin qui part de Menaceb-Kiss et se dirige vers le Sud sert de bissectrice entre les deux sources du Kiss et a été de toute mémoire considéré comme l'expression vraie du traité de 1845. L'Amel établit son camp à l'Ouest du chemin, le mien fut placé à l'Est, chacun sur notre territoire.

Journée du 3. Nous suivons le chemin dont il est parlé plus haut et qui passe au pied ouest du piton de Merzouga.

....

En arrivant près de la haouita de Lalla Aïcha, Si Dris ben Aïch eut à subir de la part des Oulad Hammou ben Amar et des Ouled Aïssa une avalanche de protestations bruyantes. Ces Marocains disaient que je le trompais et qu'ils n'acceptaient pas la limite que j'indiquais. L'Amel essaya encore de remettre la question sur le terrain de la discussion, mais je lui renouvelai qu'il était immuable de ma part de ne point entrer dans cette ligne de conduite.

A Dra-Doum, ses gens lui dirent que ce point était situé à trois kilomètres plus à l'Est que l'endroit que j'indiquais.

....

Nous gagnâmes Ras-Birrou en passant par M'Sitt. Là, j'expliquai le modus vivendi de 1874.

....

A Sidi-Aïed, il se produisit des protestations d'une extrême violence de la part du Cheikh Mohammed ben Tahla et des cavaliers de son douar groupés derrière lui. Il me coupa la parole et, s'adressant à l'Amel, vociféra que je le trompais.

....

L'attitude très inconvenante du Cheikh Mohammed ben Tahla, n'étant point relevée par l'Amel Si Driss ben Aïch, je lui fis moi-même observer que je n'avais à parler qu'au chef de l'Amalat d'Oudjda, ce à quoi Mohammed ben Tahla riposta que ce dernier ne connaissait rien de la frontière.

....

Nous nous remîmes en route pour Djorf-Baroud où mon campement était déjà dressé. Nous trouvâmes celui du chef marocain

établi dans un bas-fond à mi-distance entre Djorf-Baroud et Guebar-Farahoum, *sur notre territoire.*

Pendant la route, Si Driss ben Aïch s'était éloigné avec ses cavaliers et avait eu un entretien avec le Cheikh Mohammed ben Tahla. En arrivant en vue des deux campements, il me dit lui-même que le sien se trouvait sur notre territoire, qu'il le reconnaissait et que le mien était auprès du véritable Djorf-Baroud, ce que venait de lui dire Mohammed ben Tahla lui-même.

Journée du 4. — L'étape demandée par l'Amel était seulement celle de Zoudj-El-Brâl. Avant de partir, je lui montrai la frontière de 1845 et la convention de 1874.

J'avais fait placer de la paille aux deux kerkours Sidi-Hamza de l'est et de l'ouest et à Zoudj-El-Brâl. La fumée de cette paille enflammée indiquait très nettement le losange dont Djorf-Baroud formait la pointe nord.

....

Nous allâmes de concert jusqu'au Kerkour Est, mais en marche j'aperçus bien plus vers l'Est d'autres fumées allumées par les Marocains. De nouvelles protestations très violentes se produisirent de la part de Mohammed ben Tahla qui prétendait que le Kerkour Sidi Hamza frontière n'était nullement celui que j'indiquais, mais un deuxième ou un troisième situé bien plus à l'Est et sur lequel on voyait de la fumée. L'Amel essaya de discuter, je m'y refusai, bien certain que je ne l'induisais pas en erreur.

Je voulus continuer la route sur Zoudj-El-Brâl, mais il me pria de le laisser aller avec ses gens dans la direction que lui indiquait Mohammed ben Tahla. J'arrivai seul avec mes officiers et mon escorte au véritable Zoudj-El-Brâl.

....

L'Amel Si Driss ben Aïch sachant probablement aussi bien que moi que cette divergence était due à la fourberie du Caïd Mohammed Lhaouat, m'offrit, après m'avoir rejoint au point véritable de Zoudj-El-Brâl, de trancher le différend en deux, afin de bénéficier encore de la moitié de l'erreur. Ma réponse fut que je n'avais ni la qualité ni le désir de le faire.

....

L'Amel se retira ensuite dans son camp établi près du puits de Zoudj-El-Brâl, sur le territoire algérien, tandis que le mien s'élevait au point réel de Zoudj-El-Brâl, mais toujours sur notre territoire.

L'Amel ayant manifesté le désir de se reposer pendant la journée du 5 et de régler certaines affaires pressantes de son Amalat, je rentrai à Marnia avec les officiers qui m'accompagnaient pour y passer le jour de Pâques.

Journée du 6. — Dès le matin, nous étions de retour au camp. L'Amel tenta inutilement de me faire joindre à lui pour partir du puits de Zoudj-El-Brâl et rejoindre directement l'haouch Sidi-Zaher. Nous nous rendîmes à ce dernier point où passe la route en construction de Marnia à Gar-Rouban et Sidi-Djilali.

De là nous suivîmes le Trik Mehadj (1) Sultan qui va directement sur Oudjda et constitue la ligne frontière jusqu'à l'oued Bou-Erda.

Quand nous arrivâmes à l'intersection de ce chemin avec l'oued, j'expliquai au fonctionnaire marocain que les termes du traité de 1845 s'étaient trouvés impossibles à appliquer, et qu'en 1874 l'autorité des deux pays avait jugé indispensable d'adopter un modus vivendi.

....

A ce moment, il s'éleva une véritable clameur dans le groupe des indigènes qui accompagnaient l'Amel et celui-ci dut employer la force pour disperser l'attroupement.

Nous passâmes ensuite à Aïn-Takbalet et nous rendîmes à Ras-Tahert où mon campement était préparé. Celui des Marocains était assis dans la montagne à environ deux kilomètres plus haut que Ras-Tahert, sur la rive gauche de l'oued Rouban.

Nous devions le lendemain monter à Teniat-Remla en passant sur le territoire marocain par Sidi-Djabeur. Une pluie torrentielle nous prit dans la nuit, continua une bonne partie de la matinée du 7, et l'Amel me fit connaître qu'il ne décamperait pas ce jour-là.

Vers 4 heures de l'après-midi, il vint à mon campement accompagné de Si El Hachemi ben Roukech et Si Mohammed ben Tahla. Il désirait, me dit-il, me parler sans autres témoins que mes deux compagnons, le Capitaine Darnaud, chef du Bureau arabe, et M. l'interprète Lauaspèze. Il me demanda comment je comprenais la frontière entre Ras-Asfour et Mechamiche.

....

[Suit une discussion au sujet de la valeur du mot « kef », les Marocains prétendant qu'il signifie caverne et non pointe d'escarpement et que la frontière devait suivre le pied des falaises.]

....

(1) Trik et Mehadj sont des termes qui signifient tous deux chemin.

Après avoir réfléchi, l'Amel me dit qu'il renonçait à se transporter à Mechamiche parce qu'il possédait, lui paraissait-il, suffisamment la question. Il ajouta qu'il en référerait au Sultan, son maître, ainsi que pour les autres points que ses administrés lui avaient indiqués à contester. Il demandait le maintien du statu quo en ce qui concernait les Beni Hamlil et les Beni Hamdoum jusqu'à la réponse de son gouvernement. Je lui objectai qu'il était indispensable que cette réponse arrivât avant l'enlèvement des moissons pour que nous puissions exercer nos droits.

Il me donna l'assurance que la solution arriverait à temps, mais qu'en cas de retard il garantissait personnellement la rentrée de nos droits si le Sultan les reconnaissait fondés.

....

J'insistai vivement pour qu'il revînt sur sa détermination de ne pas se rendre à Méchamiche, lui disant que vous m'aviez prescrit de l'accompagner jusqu'à ce point pour que la question des Beni Hamlil fut réglée. Il persista dans sa résolution et me demanda quels étaient les travaux que l'on faisait sur le plateau. Je lui expliquai qu'on y construisait une route qui en aucun point ne rentre sur le territoire marocain et que cette route était celle qu'il avait vue à l'haouch Sidi-Zaher. Il me demanda si on n'y bâtissait rien, ce à quoi je répondis qu'on construisait les ponts nécessaires à l'écoulement des eaux grossies par les pluies.

Il fut convenu que le lendemain on se disloquerait pour rentrer dans nos résidences respectives.

L'attitude de l'Amel a été absolument courtoise. Ce fonctionnaire marocain m'a paru, et mes renseignements particuliers m'ont confirmé dans cette idée, avoir eu des conciliabules préliminaires fortement intéressés avec ses administrés de la frontière, à qui il a dû faire des promesses que le résultat de sa tournée n'a point justifiées.

Il me paraît être dans l'alternative ou de ne point tenir les dites promesses ou de provoquer de très vigoureuses récriminations de la part des indigènes de l'Amalat.

Dans le fond, il est absolument convaincu que je lui ai indiqué scrupuleusement la ligne frontière de 1845 et le modus vivendi de 1874. J'ai fait remarquer à l'Amel les nombreux groupes de tentes marocaines qui, depuis Merzouga jusqu'à Aïn-Takbalet, étaient campés sur notre territoire et j'ai insisté pour qu'il veuille bien envoyer à ses gens l'ordre de rentrer immédiatement sur le territoire marocain. Il m'a dit qu'il ferait son possible, mais il est à prévoir qu'il n'osera pas être bien pressant.

....

(P. de SAINT-JULIEN.)

N° 24

Confirmation d'un télégramme du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.). — Registre des minutes

5 Mai 1896

N° 186.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier ainsi conçu :

« Maghzen Oudjda comprenant 100 fantassins, 50 cavaliers, « auxquels étaient joints 300 cavaliers des Beni Yala, Beni Ouri- « mèche, Mehaïa, Beni Drar, Ouled Ahmed ben Brahim, sont « partis ce matin d'Oudjda pour tomber sur Mezaouir qui refu- « saient payer amende 7.000 fr. infligée par Amel. A la suite « collision et coups de feu Mezaouir ont fui sur territoire français « avec femmes, enfants et troupeaux, poursuivis jusqu'à la fron- « tière de Djorf-Baroud par Maghzen et goums marocains. Bureau « arabe, parti immédiatement, a désarmé Mezaouir passés chez « nous comprenant 80 tentes des Ouled El Haouari, El Hammal, « El Ferariha Dsouba, Ouled Messaoud, sous commandement Bou « Terfas ould Larbi, cousin d'Abdelkader bou Terfas.

« Les réfugiés demandent autorisation camper chez nous jusqu'à « règlement avec Amel. Ai assigné provisoirement terrain d'El- « Ataf entre Oued Mouilah et route d'Adjéroud où cultures « n'existent pas.

« Ai prévenu Mezaouir que je ne les acceptais que jusqu'à « réception de vos instructions. »

(P. de Saint-Julien.)

N° 25

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

14 Août 1896

N° 385.

En réponse à votre notification du 31 juillet dernier, N° 298, j'ai l'honneur de vous rendre compte que l'Amel vient de m'écrire la lettre qui suit au sujet de l'installation d'un service de voitures entre Marnia et Oudjda :

« 1er Rebia 1er 1314 — 10 Août 1896.

« L'Amel d'Oudjda à Monsieur le Lieutenant Pétot,
« chargé de l'expédition des affaires du Cercle de Marnia.
« Salutations d'usage.

« J'ai reçu votre lettre du 5 août courant m'informant qu'en 1890 les deux Gouvernements français et marocain avaient examiné la question d'un service régulier de voitures entre Marnia et Oudjda et que ce service faciliterait les relations commerciales et serait par suite une source d'avantages pour les deux pays, que cette solution avait été ajournée en raison de l'état de troubles où se trouvait alors l'Amalat d'Oudjda et que grâce à l'autorité exercée actuellement sur les tribus cette création pourrait être effectuée. Vous me demandiez de bien vouloir vous donner mon opinion à ce sujet.

« Sachez que la création d'un service de voitures est une bonne chose, mais elle est impossible chez nous par suite de l'insécurité provenant du fait des arabes et à cause des troubles qui existent depuis longtemps chez eux. J'agis doucement avec eux et peu à peu je les amène à subir mon autorité. En outre, les gens de mon commandement ne consentiraient pas à se servir des voitures,

car ils préfèrent pour le commerce les transports faits à dos d'animaux, car la location des animaux est une source de produits pour les malheureux et en outre ils ont l'habitude de se servir de ces moyens de location de tous temps comme le faisaient d'ailleurs leurs ancêtres. Je ne puis m'entendre avec vous au sujet de l'établissement du service de voitures entre Marnia et Oudjda, cette question n'étant pas de ma compétence, elle ne peut être approuvée que par mon maître le Sultan. »

....

Signè : PETOT.

N° 26

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

2 Septembre 1896

N° 484.

....

Vous voulez bien me demander mon avis sur l'opportunité qu'il y aurait à rapporter l'interdiction de paraître sur le marché de Marnia, prononcée contre les agents de l'Amel d'Oudjda qui ont fait l'objet de mes comptes rendus des 3 mai et 24 juin 1895, N°s 266 et 372.

La levée de cette interdiction présenterait, à mon avis, quelques inconvénients et elle serait de nature à renouveler d'anciens conflits.

Depuis plusieurs années, un contrôle était exercé par les autorités marocaines sur les troupeaux amenés sur notre territoire par leurs administrés, mais la discrétion des agents qui en étaient chargés et la soumission des Marocains à cette mesure avaient amené l'autorité supérieure à fermer les yeux sur ces agissements qui étaient ainsi tacitement tolérés.

Aujourd'hui, les impôts marocains ont été notablement augmentés et leur recouvrement est rigoureusement poursuivi. Ces mesures fiscales rencontrent une sérieuse résistance et provoquent d'énergiques protestations de la part des indigènes de l'Ouest.

La reconnaissance officielle d'agents étrangers exerçant un contrôle sur notre territoire, auxquels nous paraîtrions donner un appui moral, porterait une grave atteinte aux transactions et à la liberté du commerce. De plus, cette tolérance amènerait nécessairement entre les agents de l'Amel et les intéressés des discussions sur le marché, qui pourraient dégénérer en conflits dans le voisinage de la frontière, au moment de la perception des droits.

Dans ces conditions, il me semble inutile et peut-être dangereux de revenir sur une décision qui n'est que l'expression stricte de notre droit et qui est devenue la sauvegarde de la liberté commerciale sur notre territoire.

....

Signé : PETOT.

N° 27

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.). — Registre des minutes

29 Septembre 1896

N° 488.

Vous avez bien voulu me faire connaître par notification du 12 juillet 1896, N° 244, que le Général Commandant la Division avait décidé que rien ne serait modifié cette année aux errements suivis jusqu'à ce jour au sujet des labours marocains et que cette question devrait être soumise à nouveau à l'autorité supérieure à l'époque des prochains labours.

A la suite de la reconnaissance effectuée sur la frontière avec l'Amel d'Oudjda, M. le Gouverneur Général a décidé (Décision gouvernementale du 8 mai 1896) que la seule ligne de conduite à suivre était de nous en tenir strictement aux termes du traité de 1845, tels que nous les interprétons avec notre bonne foi, sous réserve des concessions consenties par le modus vivendi de 1871 [1874]. En me notifiant cette décision vous vouliez bien me prescrire (dépêche du 15 juin 1896, N° 159) que les limites portées sur les feuilles de la carte de la frontière, adressées le 3 mai 1896, sous le N° 184, seraient les seules qu'il y aurait lieu d'appliquer.

Toutefois, l'autorité supérieure a estimé qu'il n'y a pas lieu de faire application pour la campagne agricole en 1895-96 de la décision gouvernementale précitée, à des terrains labourés ultérieurement [antérieurement] à cette date dans des zones que les Marocains, qui pouvaient être considérés comme de bonne foi, regardaient comme faisant partie de leur territoire.

Les raisons, qui l'année dernière motivaient cette concession, ne me paraissent plus exister cette année. Prévenus avant les labours, les Marocains qui viendront cultiver sur notre territoire ne pouvant arguer de leur ignorance pour se dérober au paiement de l'impôt. D'autre part, à la suite de la reconnaissance de la

frontière qui a eu un grand retentissement chez nos voisins de l'Ouest aussi bien que dans nos tribus, un attermoiement trop prolongé pouvait porter atteinte à notre prestige et à notre autorité et créer par la suite un précédent fâcheux.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer que pour la campagne agricole 1896-1897 la décision de M. le Gouverneur Général soit strictement exécutée, c'est-à-dire que tous les labours effectués par les Marocains en deçà de la limite admise, sauf celles situées dans les zones neutres consenties par le modus vivendi de 1874, soient soumises au paiement de l'impôt. Cette mesure n'apportera du reste de modification aux errements suivis jusqu'à ce jour qu'en ce qui concerne les terrains de Zoudj-el-Beghal et de Sidi-Behalil, qui avaient fait l'objet de mon compte rendu du 6 juillet 1896, N° 311.

A cet effet, et conformément aux prescriptions de M. le Général Commandant la Division en date du 25 janvier 1890, N° 235, que vous m'avez notifiée le 28 du même mois sous le N° 41, tout indigène marocain qui voudra effectuer des labours sur notre territoire devra être muni d'une autorisation qui sera délivrée au Bureau arabe et inscrite sur registre spécial. Cette démarche constituera de la part de l'intéressé une reconnaissance de notre autorité et par le fait un engagement à se soumettre à nos règlements.

....

Signé : PETOT.

N° 28

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.). — Registre des minutes

3 Novembre 1896

N° 583.

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une lettre de l'Amel d'Oudjda par laquelle ce haut fonctionnaire marocain me demande de l'aller voir ainsi que je lui en ai fait la promesse.

J'avais cru lors de l'excursion qui eut lieu à Oudjda, à la suite des courses de Marnia, pouvoir me dispenser de cette visite: en raison de mes nombreuses occupations actuelles et promettant de me rendre à Oudjda dans quelque temps, lorsque celles-ci me le permettraient.

J'avais l'intention de remettre cette visite à une date indéterminée, mais en présence de l'insistance de Si Driss Aïch il ne me semble pas possible de ne pas me rendre à son désir.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier, mon Général, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de vouloir bien m'autoriser à aller passer une journée à Oudjda.

(P. de SAINT-JULIEN.)

N° 29

Lettre du Commandant Supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

17 Novembre 1896

N° 611.

Profitant de la permission de la Subdivision pour aller à Oudjda, j'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis revenu aujourd'hui. La réception de l'Amel a été des plus courtoises comme il y avait lieu de s'y attendre, il est venu à ma rencontre à 4 kilomètres de la ville, accompagné de son Maghzen et du Caïd Si El Mokhtar Ben Tahar qu'il avait fait prévenir et qui désirait m'être présenté.

....

Ne sachant pas comment employer mon temps à Oudjda où l'Amel avait mis dans son programme que je devais coucher, j'eus le désir de profiter de l'occasion pour aller visiter le champ de bataille d'Isly. Si Driss ben Aïch, pressenti indirectement par le Caïd des Beni Ouassin que j'avais chargé de ce soin, accueillit ce désir sans la moindre hésitation et venant à moi il me dit qu'il était enchanté de me faire plaisir et que c'était précisément une occasion de me faire monter un cheval qu'il désirait m'offrir. Il me fit accompagner de dix mokhaznis parmi lesquels je remarquai le Caïd Abdallah qu'on m'avait signalé comme étant un Européen. Celui-ci se tenait le plus possible éloigné de moi en se dissimulant en arrière.

Le Caïd des Beni Bou Saïd qui avait assisté à la bataille d'Isly était avec moi.

....

Je rentrai à Oudjda un peu avant la nuit et l'Amel qui m'attendait dehors avec le goum fit faire la fantasia. J'ai visité, presque à nuit noire, l'enceinte d'Oudjda à laquelle on pose actuellement des portes en fer et divers établissements publics ou privés de la ville.

....

A dîner, Si Mokhtar ben Tahar, l'Amel d'Aïoun-Sidi-Mellouk, me dit qu'il comptait bien que je ne viendrais pas seulement voir son ami, Si Driss, mais qu'une autre fois aussitôt que j'aurais le temps j'irais le voir à sa casbah. Il insista suffisamment pour que je lui promette de vous en faire la demande. Il ajouta que le pays n'étant pas sûr, si le projet se réalisait, il viendrait avec son Makhzen et son goum m'attendre à mi-chemin entre Oudjda et Sidi-el-Aïoun.

....

L'Amel Si Driss Ben Aïch m'a fait savoir qu'il avait sollicité du Sultan l'autorisation d'aller se présenter aux autorités françaises (à vous, mon Général, à M. le Général Commandant la Division et à M. le Gouverneur Général). Il compterait mettre ce projet en exécution dans 45 jours environ. Il se ferait accompagner de l'Amel d'El-Aïoun.

....

Je suis parti d'Oudjda ce matin à 7 heures et en prenant congé de l'Amel il a beaucoup insisté pour que j'accepte le cheval dont il a été question plus haut. Je lui ai répondu que je ne le ferai qu'avec votre assentiment. Pour le cas où vous jugeriez, mon Général, que je puis accepter, je vous dirai, à titre de renseignement, que j'ai rapporté de France et offert à Si Driss ben Aïch un fusil qui avec ses accessoires m'a coûté 625 francs.

P. de Saint-Julien.

N° 30

Rapport annuel du Bureau Arabe de Marnia
sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.). — Registre des minutes

Année 1896

L'Amalat d'Oudjda gouverné par l'Amel Si Driss ben Aïch a joui pendant l'année 1896, grâce à l'énergie et à la fermeté de ce haut fonctionnaire marocain, d'un calme inaccoutumé.

....

Le 5 mai, 80 tentes des Mezaouir (Angad) qui refusaient de payer une amende de 7.000 francs, qui leur avait été infligée, furent poursuivis par le Maghzen auquel était joint un goum important, et cherchèrent un refuge sur notre territoire.

Après un séjour d'un mois dans la tribu des Beni Ouassine, ces tentes obtinrent l'aman et retournèrent dans leur tribu.

....

Le 27 juin, l'Amel d'Oudjda, accompagné d'un goum important, s'est rendu chez les Beni Guill afin de régler leur différend avec les Hamyan. La réconciliation a été faite à Magoura dans les derniers jours de juillet (1).

....

(1) L'Amel eut, à Magoura, une entrevue avec le commandant supérieur de Méchéria, pour arrêter les conditions d'application de la convention conclue à Kasdir entre les Hamyane et les Beni Guil.

HISTOIRE D'ORAN

par le marquis de Tabalosos

traduite et annotée par M. Jean Cazenave

(Suite)

Année 1749

SON EXCELLENCE DON PIERRE DE ARGAIN, MARQUIS DE LA REAL CORONA,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques,

Lieutenant Général des Armées royales

Il arriva, avec le titre de Commandant Général titulaire de ces Places, le 24 Février de cette année.

Dès le début il se fit redouter de tous : sous un déguisement il parcourait les rues de la ville pendant la nuit et notait les désordres qui s'y produisaient. Dès lors il exigea une plus grande vigilance des sentinelles et des corps de garde, et réprima les tapages nocturnes : défense fut donnée à toute personne, quels que fussent son état et sa qualité, de circuler pendant la nuit sans lanterne et à moins d'une nécessité urgente ; défense à toute boutique et à toute taverne de garder, sous un prétexte quelconque, ses portes ouvertes après la retraite.

Il publia un édit contre ceux qui, par mer ou par terre, essayeraient de déserter, punissant sans quartier de la peine de mort par la hart quiconque dépasserait de vingt pas la ligne extérieure des châteaux et des forts (34). En

---

(34) Pour les détenus comme pour les soldats et officiers de la garnison, la vie à Oran n'avait aucun attrait. Ces gens, surtout les détenus ou bannis, faisaient souvent tous leurs efforts pour fuir ces lieux. Ils avaient d'ailleurs l'imagination surchauffée par des récits dans lesquels des chrétiens parvenaient, chez les Maures et les Turcs, à des emplois élevés.

Pour empêcher ces désertions, on essayait tout : menaces, rigueurs, bienveillance et promesses. C'est ainsi que l'on fixa, au XVIII[e] siècle, autour de la Place, des limites qu'il était défendu de franchir sans autorisation et en

conséquence de ces ordres, plusieurs condamnations furent exécutées. Mais ceci n'endigua point les désertions ; au contraire, on n'en compta jamais autant qu'à cette époque. Cela provenait de la présence du Bey, qui campait avec une armée nombreuse dans la Plaine des Lagunes (*c'est-à-dire près de Misserghin, entre la Sénia et la grande Sebkha*) ; un grand nombre d'hommes, et parmi eux quelques volontaires, se laissèrent entraîner et passèrent à l'ennemi.

En présence de ces faits, ce Général résolut d'agir, non plus avec cette justice intraitable, mais avec une grande bonté d'âme. C'est ainsi que le 24 décembre 1750 il procéda, en compagnie de l'Auditeur de Guerre et grand Alcade don Michel-Joseph Serrador et de tous les juges du Tribunal, à une inspection générale des prisons et, dans la salle qui se trouve au-dessus des cachots de la prison centrale, il fit comparaître quarante-trois détenus (presque tous pour tentative de désertion) et instruisit leur procès ; il commua leur peine de mort en d'autres châtiments bien moins graves : dès ce jour les désertions devinrent plus rares.

Ayant appris qu'à environ trois lieues de la grande Lagune (*Sebkha*) les Maures avaient caché de grandes quantités de boulets tirés par les canons des forts et des châteaux et recueillis par eux, son Excellence décida d'aller les reprendre. Dans ce but, le 29 décembre 1750, tous les groupes de fusiliers, les brigades de détenus et toute la troupe que l'on put prélever dans la garnison partirent sous les ordres de don Jean Gutierrez de la Peña, colonel du régiment sédentaire d'Oran. On atteignit l'endroit indiqué, on emporta sur des chars et des chariots tous ces boulets et on les transporta, sans encombre, dans la Place.

Par contre, le 26 de ce même mois avait été fatal pour nos armes. Les groupes de fusiliers, avec la compagnie de grenadiers du régiment d'Infanterie de Galice, étaient partis pour escorter les troupeaux au pacage ; comme ils passaient devant les postes avancés de la Cantera

---

dehors desquelles tout homme était considéré comme déserteur. Le général dont il est ici parlé obtint du Ministère de la Guerre un décret défendant à qui que ce fût de s'éloigner de la ligne imaginaire passant à vingt pas des forts et des redoutes échelonnés autour des remparts et des châteaux. Cf. Antonio Portugués, op. c. p. 225.

(Carrière), des Maures embusqués sortirent de la Maison Blanche, se jetèrent furieusement sur eux et, malgré l'héroïque défense des nôtres, le combat fut si acharné que beaucoup tombèrent de part et d'autre : nos gens eurent à déplorer la perte de sept fusiliers et de leur capitaine, don Joseph Tonoll, d'un grenadier et du lieutenant de grenadiers, don Joseph Mogas, tous tués ; l'enseigne des grenadiers et don Louis Giron, officier de fusiliers, tombèrent aux mains des ennemis.

Un combat semblable avait eu lieu déjà le 6 Janvier de l'année précédente (1749). Les Maures continuaient à battre la campagne ; or il advint que, pendant que les fusiliers et les grenadiers de la Place se trouvaient sur le plateau (*la Meseta de l'Heidour qui domine la ville*), les Maures les attaquèrent de fort près. La fusillade dura presque tout le jour ; il n'y eut heureusement que quelques blessés et pas de mort. Ceci fut dû à l'arrivée de renforts conduits par le gouverneur de la Place en personne, don Thomas du Rolet de la Tour : c'étaient les grenadiers de service et des volontaires, quelques compagnies des régiments en garnison à Oran.

Le jeudi saint de l'année 1750, le feu prit par hasard à l'entrepôt du charbon dans le chantier du port, et avec une telle rapidité que les gens en furent tout épouvantés et que, malgré les secours et les précautions, on ne put rien sauver et il ne resta qu'un monceau de cendres.

D'après des informations qui lui furent données, ce Général constata qu'au pied du château de Saint-Grégoire, du côté de Mers-el-Kébïr, et tout près du rivage de la mer, jaillissait une source abondante dont les eaux presque chaudes possédaient des propriétés médicinales et pouvaient fort bien guérir la gale, la syphilis, les éruptions cutanées, la peste, la rougeole et autres maladies de ce genre. Il fit aménager cette source et recueillir l'eau dans deux bassins couverts ; à la mine on agrandit la grotte et on l'arrangea pour y recevoir les malades qui iraient s'y baigner ; puis on ouvrit un chemin pour y accéder facilement. Aujourd'hui ces bains ne sont plus utilisés ; c'est dommage, car on assure que le Trésor royal enregistrait de sérieuses économies sur les frais d'Hôpital, tant que les galeux y furent soignés (35).

A cette époque, comme le Bey de la Campagne campait

(35) Il s'agit ici de la station bien connue dite « Bains de la Reine .»

avec tout son armée dans les environs de la grande Sebkha ; deux hommes, vêtus à la Turque, s'enfuirent au grand galop de leurs chevaux et s'approchèrent de nos remparts. Ils agitaient leurs mouchoirs blancs dans leurs mains et tenaient les canons de leurs fusils abaissés pour qu'on ne tirât pas sur eux. Ils arrivèrent ainsi devant le pont-levis où ils furent reçus. Ils déclarèrent être des renégats, l'un gendre et secrétaire du Bey, l'autre caïd de la campagne ; la richesse de leurs vêtements confirmait leurs paroles ; les harnachements de leurs chevaux étaient fort beaux, les étriers et les freins d'argent, les housses brodées d'or, et leurs armes de grande valeur comme celles des personnages les plus distingués. On les fit entrer dans la ville ; don Antoine Manuel Campoi y Morata. vicaire général de ces Places, étant accouru, entendit leur confession et reconnaissant la ferveur de leur âme chrétienne décida de les transférer à la Sainte Inquisition de Murcie qui les reçut dans le giron de l'Eglise et leur permit de regagner leurs foyers.

Sous le gouvernement de ce Général, eut lieu la fondation de l'Hôpital Saint-Bernardin destiné à recevoir tous les volontaires qui, ne pouvant être admis à l'Hôpital royal, périssaient en grand nombre victimes d'accidents par les rues et les places. Ce fut l'œuvre du pieux Vicaire Général don Antoine Manuel Campoi y Morata, qui y consacra le produit d'aumônes anonymes et de collectes publiques : il allait de porte en porte, chargé d'une besace. Ainsi il put exécuter divers travaux au couvent de Saint-Bernardin, le doter de lits, de vaisselle, de domestiques, d'infirmiers, d'employés et de tout le nécessaire. Le succès couronna si bien et si rapidement son entreprise qu'il y avait sans cesse de douze à quinze lits occupés.

Mais comme il y a toujours ici quelqu'un pour entraver les projets, pour si excellent que soit leur but, quelques personnages des plus haut placés de la garnison et de la ville manifestèrent une telle jalousie contre l'Hôpital et son fondateur que celui-ci dut faire preuve d'une belle constance pour ne point abandonner une œuvre si pieuse. Ce vénérable prélat y apporta tous ses soins jusqu'au jour où, nommé Visiteur général de l'Archevêché de Séville, il rejoignit son nouveau poste. Alors l'Hôpital ferma ses portes au grand désespoir de toute la population.

En 1751 se produisit un évènement regrettable : des corsaires de Tanger capturèrent une tartane française qui transportait en Espagne deux pères Franciscains déchaussés, venus à Oran pour prêcher une Mission, le père Gardien du couvent de Saint-François et son compagnon, qui allaient assister à un chapitre de leur Ordre, et bien d'autres passagers ; et tous furent amenés en esclavage (un esclavage terrible, sans espoir de rachat, car ces corsaires n'admettaient à cette époque aucune sorte de rédemption).

Sous le gouvernement de ce Général vinrent demander le secours de nos armes les deux tribus de Chafai et d'Abdallah ; les Maures installèrent leur douars aux portes de la ville et quelques-uns même à l'intérieur de l'enceinte. Fuyant le Bey de la Campagne, ces tribus comptaient un grand nombre de personnes de tout âge et des deux sexes. On les employa, les enfants et les femmes à transporter du bois dans la Place, et les hommes à travailler dans les chantiers royaux ; on leur donnait les rations de pain et le prêt accordés aux bannis. Ils restèrent là pendant neuf mois ; mais l'inconduite des mauresques fut si manifeste, qu'il fallut leur demander de s'en aller. Ils regagnèrent alors la campagne et le Bey les admit en son obéissance.

Ce même Général ayant destitué l'Auditeur de Guerre et grand Justicier don Joseph Michel de Serrador, ce fait alluma une véritable guerre civile dans ces Places ; l'officier fut mis aux arrêts au château Saint-Philippe et plusieurs de ses partisans à Mers-el-Kébir. L'affaire fut portée devant la Cour et le Conseil suprême se décida, après un an et quelques mois d'attente, à envoyer un Commissaire pour examiner et juger les procès en suspens. Après enquête, l'accusé fut déclaré sincère et loyal et l'on punit divers témoins de l'affaire qui interjetèrent appel au Conseil Suprême de la Guerre.

En cette même année 1751, le roi signa une Ordonnance royale défendant aux bannis qui avaient purgé leur temps de condamnation de s'établir dans ces Places. Et en exécution de cet ordre, on renvoya en Espagne de nombreuses familles qui y avaient déjà constitué un foyer.

Le 1er juin 1749, commença l'Affermage général des vivres, octroyé par un bail de dix ans au marquis de Murillo, qui, peu après, eut aussi la fourniture générale

des Hôpitaux. De toutes parts s'élevèrent alors des protestations énergiques ; car beaucoup de familles établies dans ces Places se virent fermé complètement le commerce des denrées alimentaires. Puis leur colère s'apaisa peu à peu, lorsqu'on vit que l'on agissait honnêtement avec tout le monde ; mais quelques-uns continuèrent à manifester leur mécontentement, s'estimant lésés dans leurs intérêts particuliers. Il est certain qu'en mainte occasion, à cause de l'insécurité qui régnait sur la mer, on souffrit de la rareté des vivres, et l'on ne manqua pas d'en aviser secrètement la Cour.

Quelque temps après l'arrivée de ce Général, à environ un tir de canon du réservoir de Mers-el-Kébir, les Maures tendirent une embuscade à nos fusiliers qui escortaient les troupeaux ; ils se jetèrent sur eux et capturèrent sept hommes avec toutes les bêtes. Des évènements de ce genre se sont reproduits d'autres fois, occasionnant des pertes plus ou moins importantes.

Il n'y a jamais eu une si grande abondance d'esclaves Maures qu'au temps de ce Commandant Général. Beaucoup de musulmans de la campagne venaient vendre tantôt des hommes, tantôt des femmes et des enfants, de telle sorte que s'établit bientôt dans ces Places un commerce général d'esclaves. Fort pauvres étaient ceux qui n'en possédaient pas ; des traitants venaient d'Espagne et en achetaient pour des sommes élevées. Mais enfin ce commerce cessa complètement et c'est à peine si aujourd'hui on en trouve un seul. On explique ce fait par la grande misère qui régnait dans la province à la suite de plusieurs années de mauvaises récoltes : les parents en étaient réduits à vendre leurs propres enfants. Lorsque les choses reprirent un peu leur cours normal, ils cessèrent ce trafic et n'amenèrent plus dans la ville les troupeaux comme au temps de disette.

Ce Général poursuivit avec ardeur les travaux entrepris à Mers-el-Kébir ; il fit construire une poudrerie au château de Rosalcazar.

Promu à un poste surnuméraire au sein du Conseil de la Guerre, il partit, car son grand âge ne lui permettait plus d'assumer les lourdes charges du commandement dans ces Places. Les qualités dont il était doué l'avaient rendu respectable aux yeux de ses administrés.

On peut lire l'inscription suivante apposée par lui au-dessus de la Porte principale de la Place :

D. O. M.
Ferdinando Augusto, semper
Piissimoque Hispaniarum sceptro regnum
Moderante Catholico pro rege generalique
Prefecto D. Pedro de Argain purpureo divi
Jacobi decore marvionisque titulo regiae
Coronae nobilis Algeribus longo lato
obcesas tempore Mazar el Quiviranas
Hostilium incursione Arces dirutas
inexpugnabiles
Munivit munificentissimisque fornicibus
Instauravit Anno MDCCLI (36)

---

(36) D. O. M. *Le royaume d'Espagne étant placé sous le sceptre catholique de l'Auguste et très pieux Ferdinand, don Pierre de Argain, décoré de l'insigne rouge de Saint-Jacques et du titre de marquis de Real Corona, étant Gouverneur Général au nom du roi, a restauré la forteresse de Mers-el-Kébir délivrée d'un long siège des Algériens, l'a rendue inexpugnable aux attaques ennemies et l'a munie de très belles voûtes, en l'an 1751.*

Cette inscription (donnée aussi par Fey) est placée au-dessus de la porte d'entrée à Mers-el-Kébir.

Année 1752

SON EXCELLENCE DON JEAN ESCOIQUIZ

Etant à Oran, il fut promu au grade de Lieutenant Général des Armées Royales.

Il arriva au moment où les deux Places étaient si infestées par une mauvaise peste que les malades ne pouvaient plus contenir dans l'Hôpital Royal. On installa deux autres hôpitaux, l'un dans le corps de garde qui est en face du boulevard de Saint-Jacques, l'autre dans le couvent de Saint-Bernardin et il s'appliqua avec tant de ferveur et d'efficacité à enrayer cette contagion qu'il y réussit en peu de temps, bien que d'innombrables personnes eussent été déjà mortellement atteintes.

Il remit en vigueur les décrets contre les bannis, se montrant intraitable sur ce point et châtiant avec toute la rigueur de la loi tous ceux qui essayaient de déserter et usant de bénignité envers ceux qui, désireux de recouvrer leur liberté, tentaient de revenir en Espagne.

Parmi les évènements survenus à cette époque, méritent tout d'abord une mention les deux rencontres avec les Maures qui eurent lieu le 19 février et le 3 mars de cette même année ; au cours de ces deux combats, un grand nombre d'*Alarbes* (37) périrent sous le feu de notre artillerie et de nos fusiliers, que commandait leur chef don Jean de Molina, dont la conduite mérita d'unanimes éloges. Les nôtres eurent seulement quelques blessés et parmi eux l'officier de fusiliers don Antoine Maldonado, qui mourut peu après des suites de sa blessure. Ce corps de fusiliers mérita tout particulièrement son estime.

Le général exigea le service régulier de tous les militaires de la garnison, châtia sévèrement tous les délits de vol, appliquant aussitôt la peine du fouet à tous les délinquants, si bien qu'il n'y eut bientôt plus un seul voleur dans la ville.

D'autre part, quelques hommes de ces Places qui s'étaient enfuis vers l'ennemi furent par lui rachetés ;

---

(37) Les Espagnols désignaient sous le nom d'*Alarbes* les Maures et Arabes de la campagne, par opposition à ceux des villes. C'est le mot *Ar(a)bes*, précédé de l'article.

dès leur retour, on fit leur procès et ils périrent sur le gibet.

Ayant appris que dans le port d'Arzew se trouvait le Chebek corsaire qui avait capturé la tartane française avec les pères missionnaires, le gardien du couvent de Saint-François et les autres passagers, il équipa les trois compagnies des régiments de Zamora, de Séville et d'Oran, avec trente-six fusiliers, sous les ordres du capitaine du port don Amaro Pérez. Il les embarqua sur quelques chebeks avec l'ordre de se diriger sur Arzew pour s'emparer du bateau corsaire ; mais le mauvais temps les empêcha de gagner le large aussitôt. Plus tard ils rencontrèrent, en effet, le bâtiment qui battait pavillon Anglais ; les nôtres hissèrent le drapeau espagnol et l'autre s'enfuit précipitamment ; un vent d'est, s'étant mis à souffler très fort, le jeta contre les rochers du rivage, où ils se brisa. L'équipage se sauva à la nage ou à l'aide de planches flottantes et se mit, depuis la côte, à tirer sur les nôtres qui, à l'instant, regagnèrent le port.

Année 1758

SON EXCELLENCE DON JEAN MARTIN ZERMENO

Lieutenant Général des Armées Royales,

Commandant du Génie en Espagne

Ce général prit possession de son poste le 4 mai, avec pleins pouvoirs pour disposer à sa guise du fonds des fortifications dans l'aménagement des ouvrages défensifs. Il s'occupa aussitôt de restaurer Rosalcazar qui n'était plus en très bon état et les améliorations et réparations étaient à peu près terminées lorsqu'il quitta Oran. Il construisit le magnifique Magasin des Vivres devant le port sur un coin des Jardins des Commandants Généraux ; On y travailla avec ardeur ; lui-même donnait l'exemple, visitant tous les jours les chantiers pendant de longues heures, sans souci de la fatigue ni du mauvais temps.

On lui accorda l'inspection du Régiment sédentaire d'Oran. Au cours de divers combats livrés sous ses yeux il châtia sévèrement l'audace de ces Barbares. Il plaça sur les châteaux et les forts des bannières rouges que l'on hissait pour les anniversaires de leurs Majestés et les jours d'attaque. Il fit mettre au sommet de Santa Cruz des boules destinées à signaler les embarcations, avec leurs caractères distinctifs, que l'on découvrait sur mer, des signaux pour annoncer l'approche des Maures, cavaliers ou fantassins, ainsi que des trompes pour donner l'alerte rapidement aux troupes de la garnison.

Des nombreux combats que, pendant son gouvernement, il fallut livrer au belliqueux Bey de la Campagne, il convient de citer les suivants.

Le 28 mars 1759, quand on croyait qu'il s'était éloigné et qu'il nous avait oubliés, après diverses attaques livrées les jours précédents, au cours desquelles la troupe était sortie avec deux petits canons de montagne, au delà de la ligne des châteaux-forts (il avait en effet levé le camp vers le milieu de ce mois, après un séjour de quinze jours à peu de distance, à environ un demi-tir de canon), le Bey reparut à l'aube avec un renfort de Turcs, fantassins et cavaliers, et s'établit sur la hauteur dite des *Chevaux*,

beaucoup plus rapprochée. On compta une quarantaine de tentes de campagne, avec de très nombreux douars, qui formaient sur tout notre front une ligne enveloppante d'environ une lieue et demie, les tentes étant au centre. On apercevait dans la campagne une importante multitude de ces chiens de musulmans et, avec eux, d'immenses troupeaux de toute sorte. Ce matin là, d'auprès de sa tente, il fit tirer deux coups de canon, et il en fut ainsi tous les matins, tant qu'il resta là, car il avait amené deux petits canons de montagne, qu'il n'exposa d'ailleurs jamais au cours d'une attaque.

Le 29, dès l'aurore il fit avancer de tous côtés ses gens vers la Place où ils furent reçus, comme d'ordinaire, par le tir de nos batteries. Ils poursuivirent cependant avec la plus grande désinvolture, jusqu'à occuper nos postes avancés où ils placèrent plusieurs bannières, malgré le feu continuel de nos canons et de nos mousquets. A 9 heures, lorsque nos fusiliers et Maures amis sortirent pour escorter notre troupeau sur le versant de la *Meseta*, en face du fort Saint-Pierre, ils mirent en fuite un groupe d'ennemis rencontrés de ce côté et nos batteries ne s'arrêtèrent de tirer que vers une heure, au moment de leur retour.

Le 30, à la même heure, ils revinrent en plus grand nombre et le Bey était à la tête d'une colonne de cavalerie avec neuf bannières, aussi grandes que celles de notre infanterie, bleues, rouges et jaunes (il y en avait même une, dit-on, avec la Croix de Bourgogne) et beaucoup d'autres plus petites. Il traversa le Grand Ravin, se dirigeant vers la *Maison Blanche* pour y faire son oraison accoutumée. A ce moment, un corps de Turcs, se détachant avec un groupe de cavaliers, se lança à l'attaque audacieusement, comme toujours, et approcha autant que la veille : beaucoup d'entre eux n'avaient d'autre arme qu'une fronde. Ils plantèrent de nouveau leurs bannières à un tir de mousquet de la Place.

Au même instant ,sur un signal donné, trente Maures amis, à cheval, et autant de fusiliers, qui s'étaient embusqués, sortirent de leur cachette sur leurs flancs pour les surprendre ; au cours du combat qui suivit, ils leur tuèrent cinq hommes, dont un fut apporté dans la ville tandis qu'ils retiraient les quatre autres. Dans cette lutte, les nôtres se distiguèrent par leur courage : ils attaquaient

avec tant d'acharnement et tant d'ardeur qu'il fallut leur intimer à plusieurs reprises l'ordre de rentrer.

Les Maures alliés et les autres fusiliers étaient déjà sortis pour mener paître notre troupeau au même parage que la veille. Ce que voyant, les ennemis les chargèrent furieusement ; la fusillade crépita de part et d'autre et comme ils avançaient toujours, le Commandant Général lança contre eux les compagnies de Grenadiers aux ordres de don François Maradiaga, colonel de *Lombardie* et de don Onofre de Salas, colonel du régiment d'*Oran*.

Ce jour-là, ce furent nos détachements avancés qui soutinrent la principale poussée, surtout un groupe de volontaires qui résistèrent vaillamment à plusieurs tentatives des adversaires qui essayaient de couper leur retraite. On dut faire marcher, sur notre droite, une des deux compagnies des grenadiers de *Lombardie* avec son capitaine don Thomas Savila, pour déblayer l'avenue d'un ravin et obliger ainsi le reste de la troupe ennemie à exécuter un mouvement de conversion, afin de dégager nos fusiliers du ravin, dont les Maures avaient occupé déjà les pentes, malgré le feu continuel des canons du château Saint-Philippe. Grâce à cette rapide diversion et aux pertes que leur causait notre fusillade, ils furent obligés d'abandonner le terrain vers une heure de l'après-midi ; les nôtres revinrent à 2 heures, contents de leur victoire.

Dans tous ces combats, le Commandant Général se tenait à cheval à la tête de ses troupes. Ce jour-là et le lendemain, 30, le Bey s'était posté sur la *Meseta*, que l'on aperçut environnée et couronnée d'une multitude de Maures : ils criaient et hurlaient pour exciter les leurs au combat ; et il est fort possible que s'ils s'étaient tous précipités sur les nôtres, on aurait dû reculer ; mais ceux-ci firent preuve d'autant de fermeté que d'ardeur.

Ils apportèrent encore quelques bannières, sans les planter, comme les jours précédents, sur nos postes avancés. Le terrain par où descendit leur cavalerie ne se pouvait voir ; ils n'y rencontrèrent personne et ne poussèrent pas plus avant.

De notre côté il n'y eut qu'un soldat du régiment de *Lombardie* tué à la Tour de la Source (*del Nacimiento*) et pendant le combat, furent blessés : deux Maures alliés ; don Jean de Udina, commandant des fusiliers, à la

jambe ; son fils don Dominique, Adjudant Major de la même troupe, au bras ; don Vincent Salcedo, capitaine du régiment de *Tolède ;* dix-neuf fusiliers, dont un mourut.

Les campements ennemis restèrent au même endroit jusqu'au matin du 3 Avril ; le Bey partit alors, franchit la *colline des Pins,* à environ une petite lieue, sur la gauche et au coucher du soleil, fit avancer tous ses gens vers la ville ; Santa-Cruz, l'annonça aussitôt avec ses trompes et les signaux habituels.

Cet étrange mouvement exécuté à cette heure donna quelque souci aux gens de la Place ; avec la plus grande promptitude possible on renforça les gardes des forts extérieurs et on prit toutes les dispositions nécessaires pour résister à une attaque nocturne. Mais la nuit fut calme et le lendemain, aux premières lueurs du jour, on constata qu'il avait déguerpi du côté de l'Ouest, ne laissant qu'un détachement de cavalerie.

Il avait reçu une bonne leçon ; car, si l'on ne put évaluer au juste ses pertes, qu'ils ignoraient peut-être eux-mêmes, des transfuges assurèrent qu'elles avaient été considérables ; et ils ne nous trompaient pas, parce qu'on avait vu les ennemis ramasser beaucoup de morts et de blessés sur le champ de bataille.

Un de nos canons, ayant éclaté, blessa cinq personnes, Voici, d'ailleurs, un état des munitions que l'on avait dépensées :

Coups de canons tirés :

du calibre	24	84
....	16	187
....	12	72
....	10	14
....	8	193
....	4	170
de mortiers	....	57
	Total.........	777

Dépenses :

Boulets de canon................	560
Sachets de mitraille...............	117

Cartouches de mousquet	....	10.564
Cartouches de fusil	....	29.805
Total	....	41.046

Sous le gouvernement de ce Général arriva dans cette ville le Bey de la Campagne, Hassan Pacha, emmenant avec lui cinq esclaves chériens, six nègres, quelques chevaux et un trésor, en argent et bijoux, d'environ 150.000 *pesos*. Il fut bien reçu et honoré ; de là il passa en Espagne, d'où il gagna Constantinople.

Les exploits de ce Bey, qui joua plus tard un rôle de premier plan dans la guerre des Turcs contre les Russes, méritèrent d'être racontés dans les Gazettes. Voici quelques détails sur la vie de ce courageux Musulman.

Il était né en Perse. Jeune encore, il était tombé au pouvoir des Turcs, lorsque ceux-ci s'emparèrent de plusieurs provinces de cet empire, après la chute des Sophis. Vendu à un habitant de Rodosta, il passa dans cette ville les années de son adolescence. Ayant trouvé alors une occasion de recouvrer sa liberté, grâce au secours d'un Grec, il se rendit à Smyrne, d'où, quelque temps après, il s'embarqua pour Alger, parmi les recrues que la Régence lève régulièrement dans les pays du Levant. Dans la lutte pour la soumission des tribus de l'intérieur, Hassan se signala par de si beaux services qu'il fut nommé gouverneur de Constantine.

L'envie, qui règne aussi bien au pays des Berbères qu'en Europe, provoqua contre lui, lorsqu'il se trouva dans un poste si éminent, une de ces intrigues secrètes et terribles qui lui aurait coûté ses biens et sa vie, s'il ne s'était point réfugié à Oran, puis en Espagne, où sa Majesté l'accueillit avec les honneurs dûs à son rang.

Traversant ensuite la France, il vint à Naples où il s'embarqua pour Constantinople ; là on l'emprisonna pendant quelque temps ; mais sa réputation parvint jusqu'aux portes du Sérail et le Grand Seigneur le fit remettre en liberté et lui donna le commandement d'une Caravelle (navire de ligne). Depuis lors, il ne cessa de s'illustrer, en particulier au combat de Tchamé, à Lemnos et à (en blanc dans l'original) ; alors il reçut le titre de Capitaine Pacha, ce qui veut dire : Grand Amiral.

En considération de ses mérites et pour mieux utiliser

ses services, le grand Seigneur vient de l'envoyer à l'armée avec le grade de Général, tout en lui conservant sa charge de Capitaine Pacha.

Revenant à notre Commandant Général, il convient de dire qu'il se signalait par son zèle au service de sa Majesté, par sa bravoure, son énergie et par sa grande intelligence. Il avait donné un témoignage de toutes ces qualités, notamment pendant la Campagne d'Italie, où ses actions héroïques l'avaient désigné au poste envié de Quartier-Maître Général, avec le commandement du Génie. Précédemment dans la Place-forte de Mélilla, ce fut lui qui, grâce à son infatigable dévouement, arriva, dans la nuit du 19 décembre 1734, à déloger les Maures de la hauteur dite du Cube, où, sous sa direction, on construisit ensuite le *Fort de la Victoire*. C'est à cet endroit, toujours exposé aux attaques des ennemis et sillonné de leurs tranchées, qu'il parvint à s'établir et à édifier en une nuit un inexpugnable fortin provisoire. Cette opération sema si bien l'épouvante parmi les Maures qu'ils s'enfuirent fort loin et le poste fortifié les arrête si bien qu'ils ne peuvent plus facilement se livrer à leurs attaques qui jadis nous causaient tant de dommages.

De son temps il nous reste, à Oran, les inscriptions suivantes. Sur la porte de Rosalcazar :

REINANDO EN LAS ESPANAS
LA MAJESTAD DEL SENOR D. CARLOS III
Y MANDANDO EN ESTAS
PLAZAS EL THENIENTE GENERAL DON JUAN
MARTIN ZERMENO, INSPECTOR DEL REGIMIENTO
FIXO, SE HIZO ESTA PUERTA, SE CONSTRUIERON
LAS BOVEDAS PARA EL ALOJAMIENTO DE LA GUAR-
NICION, Y SE REEDIFICO EL CASTILLO POR LA
PARTE DE LA MARINA
ANO DE 1760 (38)

---

(38) *Sa Majesté don Carlos III régnant sur les Espagnes et le Lieutenant Général don Jean Martin Zermeño, Inspecteur du Régiment sédentaire, commandant ces plaecs, on fit cette porte, on construisit les voûtes pour y loger des troupes de la garnison et on réédifia le château du côté de la mer, en l'an* 1760..

Sur le Magasin des Vivres : :

REYNANDO EN LAS ESPANAS
LA MAJESTAD DEL SR. D. CARLOS III Y
MANDANDO ESTAS PLAZAS EL THENIENTE GENERAL
DON JUAN MARTIN ZERMENO,
INSPECTOR DE LOS REGIMIENTOS DE
ESTA GUARNICION, SE CONSTRUIERON
ESTOS ALMACENES
ANO DE 1764. (39)

---

(39) *Sa Majesté don Carlos III régnant sur les Espagnes et le Lieutenant Général don Jean Martin Zermeño, Inspecteur des régiments de cette garnison, commandant ces Places, on construisit ces magasins, en l'an 1764.*

Année 1765

SON EXCELLENCE DON CHRISTOPHE DE CORDOBA

Il succéda à son Excellence don Jean Martin Zermeño, envoyé à Barcelone. A cette époque on plaça, dans les avancées de Saint-Louis et de Saint-Michel, deux cavaliers Maures pour empêcher les désertions, et l'on construisit, sous sa direction, le poste fortifié, appelé Saint Cristophe. Il projeta aussi la construction de prisons, mais on en resta aux plans.

A son arrivée prirent fin les fermages et commença à fonctionner un Conseil des Approvisionnements (*Junta de Abastos*), chargé de la manutention dans ces deux Places, et formé du Commandant Général, du Directeur des Services Financiers et des membres du Conseil de Gouvernement, qui sont les Régisseurs de la ville. Dans ces affaires, il dut se résigner à tolérer certaines libertés incompatibles avec la dignité de sa charge et la noblesse de sa naissance ; et parce que les membres de cette assemblée voulurent, dès la seconde année, contrôler les comptes des achats et des ventes, s'élevèrent des discordes qui devaient prendre une forme et une importance considérables avec ses successeurs ; car lui-même fut bien vite promu par le Roi Capitaine Général de la Vieille Castille et les membres du Conseil firent prévaloir leurs exigences.

Plusieurs rencontres, toutes de peu d'importances, eurent lieu alors avec les Maures.

Le 22 juin de cette même année, comme nos détachements se trouvaient près des postes de la seconde Source, des groupes isolés de cavaliers et de fantassins ennemis se jetèrent sur eux. Pendant quatre heures on les bombarda à coups de canon, de fusil et de grenades. Ils partirent enfin, retirant du champ de bataillle cinq morts et près de vingt blessés et y abandonnant trois chevaux morts, le cadavre d'un des leurs,un fusil, deux burnous, un couteau et une selle.

Le 29 juin, nos petits détachements accrochèrent les ennemis ; après l'affaire, ils ramenèrent un prisionnier. Ils avaient tué un autre adversaire et dans l'après-midi, un de nos fusiliers, d'un seul coup de son escopète, en descendit un troisième.

Le 4 août, nos détachements étaient dans le grand Ravin ; ceux qui s'étaient avancés en reconnaissance vers les *Jardins de Bigotillos* (40) chargèrent un groupe d'ennemis ; le Commandant des fusiliers dut les appuyer. Ils revinrent emmenant un Maure, capturé avec ses armes et la jument qu'il montait.

Le 11 août, nos détachements, dans les parages de *Vaciabotas*, ayant aperçu un banni qui essayait de s'enfuir de la ville le poursuivirent. A leurs cris, de nombreux cavaliers ennemis accoururent ; alors les nôtres, soutenus par les fusiliers, leur tuèrent cinq chevaux et un lévrier, leur prirent un autre lévrier qu'ils offrirent au Général, grand amateur de chasse.

Le 3 septembre, les adversaires chargèrent nos détachements au moment où ils se retiraient du Grand Ravin ; repoussés par une vive fusillade, ils abandonnèrent un cheval mort sur le terrain.

Année 1766

Le 21 février, nos détachements se trouvaient au poste avancé de *Damous ;* au moment où ils opéraient leur reconnaissance, ils furent chargés par un groupe important de cavaliers. Les *Mogataces* accourus pour les secourir s'engagèrent si loin qu'ils obligèrent le Commandant des fusiliers à venir les secourir hors de portée du canon. Les ennemis, n'ayant pas l'avantage, se retirèrent avec des morts et des bessés, laissant trois cadavres de chevaux sur les lieux. De notre côté il y eut deux *Mogataces* gravement blessés, comme aussi sept chevaux.

Le 12 Septembre, le Commandant des fusiliers décida de préparer une embuscade aux ennemis et de les attirer au moment où, après le départ des nôtres, ils viennent reconnaître le terrain. Cette ruse réussit bien ; car à cinq

---

(40) *Bigotillos* (le moustachu, ou l'homme aux fortes moustaches) est la traduction du surnom « Bou Chelar'am » que les Arabes donnèrent au bey de l'Ouest Moustapha qui, en 1708, chassa les Espagnols d'Oran et de Mers-el-Kébir.

Ces jardins dont il est parlé ici se trouvaient à l'entrée du grand ravin (Raz el Aïn). Il serait trop long de donner des détails sur la toponymie Espagnole des environs d'Oran. Le traducteur prépare une petite étude sur ce sujet.

heures du soir, il fit semblant de se retirer,et nos hommes à l'affût purent attaquer quatre guerriers montés, prirent un Maure vivant avec son cheval et deux juments sellées, dont ils avaient tué les cavaliers.

Année 1767

Le 12 janvier, le Commandant des Fusiliers se trouvant au poste du *Chapon*, prépara une embuscade sur *la Cime ronde* (*el monte redondo*) pour surprendre quelques ennemis qui, du chemin de l'Artillerie, remontaient le lit du ruisseau dans la direction de la *Colline Verte* (*el Monte verde*), où se trouvaient les nôtres. Il réussit fort bien car, au signal donné, sortant de derrière les rochers des *Bassins* (*Piletas*), nos soldats en isolèrent un, le poursuivirent, le tuèrent, lui coupèrent la tête et s'emparèrent de ses armes.

Le 20 février, dans les avancées de *Saint-Christophe* nos détachements furent attaqués par les Turcs du Bey, parmi lesquels le feu de la Place et celui de nos fusiliers tuèrent sept hommes et en blessèrent d'autres qu'ils retirèrent, abandonnant trois chevaux morts. De notre côté un fusilier reçut une blessure grave et deux autres de légères contusions. Le lendemain 21, les Turcs revinrent à l'attaque contre nos détachements, près de la première Source ; mais ils reçurent le même accueil et se virent obligés de se retirer avec assez de morts et de blessés.

Le 30 mai, les ennemis chargèrent nos rabatteurs, pendant que nos détachements se trouvaient près de la *Vigie de Damous*. Les *Mogataces* accourus et ayant engagé l'action de fort près, obligèrent le Commandant des fusiliers à intervenir. L'adversaire eut six mort et beaucoup de blessés qu'on le vit ramener à l'arrière et laissa sur le terrain trois chevaux morts.

Le 26 juillet, nos gardes avancées de fusiliers, qui se trouvaient aux avant-postes de Saint-Charles, furent attaquées par les ennemis qui se retirèrent après avoir perdu cinq hommes ; chez nous il y eut un fusilier grièvement blessé.

Année 1767

SON EXCELLENCE LE SEIGNEUR DON VICTORIO ATENDOLO BOLOGNINO,

Vicomte, seigneur de San-Angel, de Ologgio y Vilianteri, Lieutenant-Général des Armées Royales, Commandant Général titulaire des Places d'Oran et Mers-el-Kébir et Inspecteur du Régiment Sédentaire

---

Il vint gouverner ces Places au mois de juillet de cette année, son prédécesseur ayant obtenu, en avancement, la Capitainie Générale de Castille. Avant sa nomination il était Maréchal-de-Camp et Gouverneur de Carthagène.

Ce général se signala beaucoup par la magnificence de sa table et par sa générosité naturelle, avec laquelle il essaya de se faire aimer ; mais il fut très malheureux dans ses opérations militaires, malgré leur bonne préparation ; car ceux qui profitèrent le plus de ses invitations et de ses largesses furent ses plus grands ennemis et, dans les expéditions de guerre exécutées de son temps, les éléments eux-mêmes le contrarièrent. Il était d'un tempérament doux et d'un commerce agréable ; mais on conspira tellement contre lui, qu'il vécut en continuel désaccord avec le Ministre royal des Finances de ces Places, avec le Vicaire ecclésiastique et tous leurs partisans.

Son gouvernement provoqua tant de discordes que beaucoup de militaires se joignirent aux gens des bureaux des Finances et que quelques chefs de la garnison projetèrent même de le destituer de son commandement ; et il s'en serait suivi un grand scandale, si certain colonel ne s'était point opposé à si téméraire entreprise.

A son entrée en fonctions, l'affermage des vivres ayant pris fin dès avant le départ de son prédécesseur, il trouva établi déjà un Conseil d'Approvisionnement (*Junta de Abastos*) que devaient diriger le Commandant Général, le Ministre des Finances royales, et les membres du Conseil de Gouvernement (*Junta de Govierno*) ; mais, après son arrivée, n'ayant pas voulu faire partie de ce Conseil sans avoir le titre de président et voix prépondé-

rante dans les votes, la Cour lui donna si bien tort qu'elle décida que cette Administration aurait un caractère démocratique et se composerait de personnes représentant les diverses classes de la cité, renouvelables tous les ans. Ces principes engendrèrent de grandes discordes, donnèrent lieu à des capitulations, à de fausses informations, à des lettres anonymes, à des libelles diffamatoires et insensés dont il fut la victime jusqu'au dernier jour de son gouvernement.

D'une grande indulgence dans les châtiments, d'abord facile pour ceux qui avaient besoin de lui, ce Général laissa mainte preuve de son zèle et de son dévouement au service de sa Majesté ; mais comme tous se montraient mal disposés en sa faveur, ils s'opposaient à l'exécution de tous ses projets. C'est pourquoi, au grand préjudice du bien général, on ne fit rien pour l'amélioration des fortifications et petit à petit ses adversaires le dépouillèrent de plus en plus de tous les pouvoirs inhérents à sa charge ; ils en vinrent même à administrer la Justice et à exercer la Juridiction royale, qui est l'apanage des Commandants Généraux ; et non seulement les membres du Conseil d'Approvisionnement s'arrogèrent des pouvoirs illicites, mais encore le Ministre des Finances royales lui-même en arriva à expédier des décrets de peines et d'amendes et s'octroya le connaissement des ports et la haute main sur les gens punis de bannissement.

En fait de travaux publics, il rendit plus accessible la rue Royale qui monte vers la Casbah ; au bénéfice des habitants d'Oran et avec certains droits à eux reconnus, il transforma une caserne en Théâtre public, où représenta des pièces une Troupe de comédiens qu'à cette fin il fit venir d'Espagne (41). De même il ferma avec une herse de fer l'ancien pont-levis de la Porte de Tlemcen qui mène à la Source principale et il eut l'ingénieuse idée de construire au-dessus une petite voûte pour y placer une batterie et le Corps de Garde de l'officier commis à la dite Porte.

De son temps, et malgré les ordres communiqués par le

---

(41) Ce fut dans ce théâtre qu'un grand poète Espagnol du XVIII[e] siècle, Vicente de la Huerta, alors banni à Oran, fit représenter pour la première fois, quatre ans plus tard, sa fameuse tragédie *Rachel ou la Juive de Tolède*, l'un des plus beaux drames historiques de la scène espagnole, et qui débutait par les vers devenus populaires :

Todo jubilo es hoy la gran Toledo...

Ministère de la Guerre, le Ministe des Finances royales, don Juan de Ochoa et ses partisans, agissant de leur propre autorité, se laissèrent aller à traiter avec les Maures ennemis de la Tribu des Traras pour l'approvisionnement de la Place en blé et autres céréales ; mais les résultats de ces tractations s'avérèrent si désastreux que lorsque, selon les clauses du contrat, les nôtres partirent avec l'argent pour prendre en charge la livraison, les Maures découvrirent aussitôt leur mauvaise foi : vingt-cinq d'entr'eux se jetèrent sur une barque où se trouvaient cinq de nos hommes, les tuèrent à coups de couteau, et semèrent si bien la panique parmi les autres qu'ils durent couper les amarres, abandonner les ancres au fond de l'eau et se réfugier en toute hâte dans notre port. Et comme le malheur s'acharnait sur ce général, le Ministre des Finances le devança à la Cour, rejeta sur lui la faute de cet échec, le dénonça comme seul coupable de ce malheur, parce qu'auparavant on lui avait laissé prendre une trop grande influence.

Parmi les faits qui se produisirent pendant le temps de son gouvernement, il faut signaler la destruction du château Saint-André. Deux ans après son arrivée, le 4 mai, au cours d'un orage terrible, la foudre tomba sur ce château et mit le feu aux 1800 quintaux de poudre qu'il contenait ; cela aurait été suffisant pour faire sauter toute la ville d'Oran, si la divine Providence n'avait détourné le feu vers les mines qui servent aux communications des œuvres extérieures. Cependant la partie principale du château sauta, ensevelissant la plus grande partie de sa garnison ; parmi ceux, peu nombreux, qui purent échapper à ce désastre, se trouvait le Gouverneur, don Lucas de Villalango, qui aujourd'hui est colonel.

Ce général prit aussitôt d'utiles dispositions et l'on parvint à retirer des décombres quelques hommes à demi-morts ; puis, en bon militaire, il fit réparer la brêche occasionnée par l'explosion ; le tout malgré la tempête au milieu de laquelle l'eau tombait du ciel en avalanches ; en apprenant cette catastrophe les gens abandonnèrent le Théâtre public, où ils assistaient à une représentation donnée par la Troupe des comédiens venus d'Espagne.

Année 1768

Au cours des faits d'armes qui se produisirent à cette époque, il y eut beaucoup de morts et de blessés, parce que, en vérité, l'expérience nous a fait savoir que plusieurs généraux sont plus heureux que d'autres, quoique égaux en courage et savoir.

Le 12 janvier de cette année il advint qu'à la première Source, les ennemis chargèrent à l'improviste, avec un grand nombre de cavaliers et de fantassins, notre troupe légère de fusiliers et d'Almogataces, ainsi que les fusiliers éclaireurs ; l'action dura plus d'une heure ; enfin les assaillants se retirèrent sur la *Meseta*, emportant quatre morts, en laissant un autre sur le terrain ; nous eûmes un *Almogataz* gravement blessé à un bras.

Le 12 février de la même année, près des Sources d'eau chaudes (*Cuevas de Aguas calientes*), (42) de forts détachements d'infanterie ennemie descendirent les pentes de la montagne et chargèrent nos *Almogataces* ; après une forte fusillade qui dura plus de deux heures, ils se retirèrent par le grand Ravin avec deux morts ; deux fusiliers, parmi les nôtres, furent grièvement blessés.

Le 1er avril, aux avant-postes de la première Source (*primer Agua*), nos détachements furent attaqués du côté du rivage vers l'Embuscade de Gamous (*celada de Gamus*) par de nombreux pelotons de cavalerie et d'infanterie ; les nôtres ripostèrent et la fusillade dura deux heures ; l'adversaire, ayant perdu trois hommes, se retira avec assez de soldats et de chevaux blessés ; un de nos fusiliers avait reçu une blessure à la jambe.

Le 25 juin, au même endroit, au moment où les nôtres se déployaient en tirailleurs vers la vigie de Damous (*Atalaya de Damus*), deux forts détachements de cavalerie, accompagnés de quelques fantassins, apparurent et attaquèrent les nôtres qui se retirèrent, en faisant le coup de feu. La fusillade très vive mit en fuite vers l'*Embuscade de Gamous*, les Maures qui eurent quelques morts et assez de blessés ; il laissèrent une jument morte sur le terrain ; un de nos *Mogataces* reçut une blessure sérieuse.

Le 6 juillet, comme nos éclaireurs se trouvaient près de la *Vigie de Damous*, le soir, au moment de se retirer,

---

(42) Il s'agit des Bains de la Reine.

les ennemis les attaquèrent ; on échangea des coups de fusil pendant deux heures et les ennemis se retirèrent après avoir eu de nombreux morts et blessés ; un des leurs, grièvement atteint, resta prisonnier avec son cheval ; nous eûmes deux chevaux blessés. Ce jour-là, par malheur, le Général étant allé se promener pendant le temps que la lutte battait son plein, une balle fracassa le bras d'un officier, appelé don Dominique Molina, qui l'accompagnait.

Le 21 août, aux avant-postes de Saint-Charles, où se trouvaient les fusiliers et les *Mogataces*, apparurent des groupes nombreux de cavaliers et de fantassins venant du Jardin des bourricots (*Huerta de los Borricos*), des cours de Sucarani (*Corralones de Sucarani*), du Jardin de Bousnagui (*Huerta de Buznagui*), des hauteurs du gros Figuier (*Alturas de Igueron*) et du Banc du four à chaux (*Banco de la Calera*). Il fallut plus de trois heures de fusillade pour les repousser.

Pendant la nuit qui suivit, les Maures eurent l'audace d'envahir les Jardins (*las Huertas*), de forcer la barrière de bois du Pont de Tlemcen, de remonter la côte de Saint-André et de surprendre par derrière la sentinelle de garde à la grosse Tour (*Torre Gorda*). Ceci fait,ils se retirèrent par où ils étaient venus ; on comprit que ces téméraires avaient été peu nombreux, car autrement ils auraient massacré tout le corps de garde et donné du fil à retordre, en partant de cet endroit, à tous les postes de cette ligne.

Le 5 novembre, le Commandant de nos détachements qui se trouvait aux avant-postes de Saint-Christophe, vit descendre de la montagne un groupe de cavaliers et de fantassins qui semblaient vouloir l'assaillir ; il alla occuper un emplacement meilleur aux avant-postes de Saint-Charles, où il fut attaqué par une petite troupe venue du *gros Figuier*. Les nôtres résistèrent, aidés du feu des châteaux, leur tuant et blessant beaucoup d'hommes et de chevaux et n'ayant qu'un seul *Mogataz* blessé et un cheval mort.

Année 1769

Le 27 janvier, nos fusiliers se trouvant vers la seconde Source (*segunda Agua*), les ennemis attaquèrent les groupes d'éclaireurs ; leurs cavaliers chargèrent avec tant

d'impétuosité, débouchant du Jardin des Bourricots (*Huerta de los Borricos*), qu'il s'en suivit une grande mêlée ; mais leur attaque échoua ; ils laissèrent sur le terrain un mort qu'ils ne purent emporter ; chez nous, un *Mogataz* reçut une grave blessure à une jambe.

Le 4 février, au moment d'occuper les postes avancés de Saint-Charles, nos soldats furent attaqués par divers groupes de cavaliers et de fantassins ; après une heure de fusillade, ils s'enfuirent avec trois morts et quelques chevaux blessés.

Le 9 septembre, se trouvant près du Saut du Cheval (*Salto del Cavallo*), les nôtres virent venir sur eux une multitude d'ennemis qui les obligea à se replier vers la Source aux eaux chaudes (*Aguas Calientes*), et les y attaqua en descendant du Plateau (*Meseta*) par le lieu dit : la Cascade (la Chorrera) ; la fusillade dura deux heures ; ils eurent deux morts et plusieurs blessés et nous, deux fusiliers grièvement blessés.

Le 16 octobre, nos détachement furent attaqués, aux avant-postes de la Langue de Serpent (*Lengua de Sierpe*), par la tribu de Gris et la méhalla des Oualem et d'autres qui s'étaient réunis pour engager le combat. Les fusils et les canons tonnèrent longuement ; quand enfin ils se retirèrent, ils emportaient sept morts et en laissaient un autre dans nos lignes ; leurs blessés étaient nombreux ; quatre de leurs chevaux gisaient devant les nôtres qui n'avaient que quatre hommes blessés ainsi que trois chevaux.

Le 11 décembre, le Bey vint, avec toutes ses tribus, faire la guerre à Oran. A l'arrivée de nos détachements aux avant postes de Saint Charles pour soutenir les soldats chargés du troupeau, une grande quantité d'hommes à cheval et à pied les attaquèrent et témérairement s'avancèrent, avec leurs bannières, jusqu'aux glacis des postes. Le Bey s'établit sur la Meseta pour mieux voir les attaques ; le feu des fusils et du canon fut très vif pendant trois heures. Quand ils se retirèrent, ils comptaient plusieurs morts et blessés et abandonnaient 16 chevaux morts ou endommagés. Dans cette affaire, fut blessé au bras le commandant des détachements, don François Barahona, qui ne voulut se retirer qu'avec ses soldats ; huit fusiliers et neuf *Mogataces*, dont un mourut, reçurent aussi des blessures.

Année 1770

Le 16 février de cette année, nos détachements occupaient le lieu dit : Attaques du Moustachu (*los Ataques de Bigotillos*) ; au moment où nos éclaireurs avançaient, ils furent surpris par des Maures ennemis qui débouchaient du ravin du chaufour (*Barranco de la Calera*). Au bruit de la fusillade accoururent les gens des douars et l'action s'engagea entre fusiliers, *Mogataces* et ennemis. Plus tard les nôtres présentaient au général la tête d'un adversaire, les oreilles d'un autre, un cheval vivant, deux fusils et plusieurs autres trophées ; chez nous, un *Mogataz* avait reçu un coup au bras.

Le 18 avril, nos détachements eurent à résister, aux avant-postes du Chapon, à la tribu des Smala Ouraba et à la cavalerie du Bey qui, avec trois bannières, descendirent de la montagne ; de part et d'autre les fusils travaillèrent pendant deux heures ; quand ils se replièrent, leurs pertes s'élevaient à 6 morts et de nombreux blessés ; un de nos *Mogataces* avait une grosse plaie à une main.

Dans la nuit du 27 de ce même mois ,le Général décida de surprendre un douar, le plus proche de la ville parmi ceux qu'avait établis, à des distances variables, en un lieu dénommé *Mesoualem*, la tribu des Smala. Le projet, admirablement étudié jusqu'en ses détails, fut bien exécuté au début, mais eut une fin déplorable. Malgré les ordres formels de la Cour qui interdisait toute sortie des troupes, les *Mogataces* montés et le bataillon des fusiliers partirent et s'avancèrent jusqu'à *Chavan*. Ils étaient soutenus par cinq compagnies de grenadiers situées dans la plaine en face de la *Langue de Serpent*, trois autres compagnies placées aux avant-postes de Saint-Charles, aux ordres du Colonel du Régiment sédentaire, du lieutenant-Colonel et du Sergent-major du régiment du Prince, et par la troupe franche du régiment de Cantabria, rangées sur les glacis du fort Saint-Charles. L'affaire devait être menée par Tami, lieutenant des *Mogataces*, avec 33 hommes ; le reste de la compagnie, avec son capitaine Almanzor, les suivit à une certaine distance, prêt à les secourir. Ainsi de l'endroit où l'on devait opérer jusqu'à la Place, il y avait une véritable chaîne, qui devait assurer la réussite de l'expédition.

A l'aube du 28, le lieutenant exécuta brillamment

l'ordre donné : il surprit le douar, tuant beaucoup d'ennemis des deux sexes, captura heureusement plus de 800 bêtes (bœufs ou moutons) et les ramena vers la ville. On dit que les *Mogataces* voulurent retourner au douar pour s'emparer d'une troupe de chameaux qu'ils avaient oubliés ; mais les cris des vaincus et les coups de feu avaient donné partout l'alarme ; la cavalerie des autres douars chargeait rapidement. On dit aussi que nos *Mogataces* prirent alors la fuite de tous côtés, loin des compagnies qui devaient les défendre. Ils durent abandonner leur prise ; cinq *Mogataces*, dont trois vivants, auxquels par la suite le Bey fit couper les jambes, restèrent aux mains des ennemis, ainsi que quatre chevaux. Ainsi cette sortie sagement préparée finit bien tristement ; on dut se contenter de traîner en justice plusieurs des *Mogataces* que l'on reconnut être les auteurs de ce désordre .

Le 5 juin eut lieu un fait d'armes qui mit fort en péril le Général et aurait pu coûter cher, étant donné son courage et le peu de cas qu'il faisait de sa vie, à cause des ennuis qu'on lui suscitait sans cesse. Son successeur était déjà nommé et il voulut terminer son commandement par une action téméraire. Ce jour-là, notre troupe se trouvait près de la *seconde Source* et fut attaquée par une multitude d'ennemis sortis de derrière les cactus ; alors ce Général se hasardant loin de la Place, se présenta près de la première Source pour diriger l'action. Ce que voyant, le commandant des fusiliers accourut avec vingt *Mogataces* pour dégager les hauteurs immédiatement voisines. Ceux-ci furent attaqués par un groupe d'ennemis venant des *Jardins des Bourricots* et il fallut les soutenir avec le reste des *Mogataces* et la troupe des fusiliers. Le combat dura plus de deux heures, et nul secours ne vint de la ville pour délivrer le général. Car aucun des chefs n'eut l'idée de donner des ordres opportuns en temps utile et quand les secours arrivèrent, l'infanterie légère avait déjà réussi à mettre en fuite l'ennemi sans l'aide du canon, qui ne put agir, parce que les nôtres s'étaient engagés trop loin parmi les Maures. Les ennemis comptèrent beaucoup de morts et de blessés. Nous eûmes quatre chevaux tués, trois *Mogataces* grièvement blessés qui abandonnèrent leurs armes, parce que, ayant perdu leurs chevaux, ils durent se sauver à pied. Tout le monde rentra dans la ville en escortant le général.

Le 10 septembre, eut lieu le dernier fait d'armes survenu pendant le gouvernement de ce général, lorsque son successeur se trouvait déjà à Carthagène. Ainsi se termina par un insuccès la longue série de revers dont il eut à souffrir. Notre troupe légère se trouvait dans les avant-postes du *Chapon* ; elle y fut assaillie par des colonnes de cavalerie ennemie qui descendaient de la *Meseta* par le ruisseau des Prédicateurs (*Arroyo de los Predicadores*) ; l'infanterie les suivait, débouchant d'autres lieux et avec une énergique intrépidité ils approchaient, en tirant sans discontinuer sur les nôtres. Le combat ne se termina qu'au bout de trois heures, et encore fut-il nécessaire de les secourir avec deux compagnies de grenadiers. Alors les Maures se retirèrent, après avoir perdu de nombreux morts et blessés et en laissant sur le champ de bataille un des leurs gravement atteint et qui mourut quelques heures après à l'hôpital. Parmi nos blessés figuraient le commandant de notre troupe, un sergent et trois fusiliers ; leurs plaies n'étaient pas très importantes ; huit autres avaient reçu de légères contusions.

Année 1770

LE SEIGNEUR DON EUGÈNE DE ALVARADO HURTADO SAAVEDRA, MARTINEZ DE LERMA

Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques,
Commandant Général titulaire de ces Places
et Inspecteur du Régiment sédentaire d'Oran (43)

Le 17 septembre de cette année, ce Général prit le commandement d'Oran ; précédemment, en 1750, il avait été nommé Commissaire de sa Majesté au Congrès de Rio Negro, dans l'Amérique méridionale, pour la démarcation de la ligne frontière entre les possessions de l'Espagne et celles du Portugal ; il mérita si bien la confiance du Roi qu'il fut ensuite appelé à la Direction du Séminaire des Nobles, désemparé par l'expulsion des Jésuites ; il le réorganisa sur des bases nouvelles et le dota du précieux Règlement qui le régit encore aujourd'hui sous la direction de son successeur, le très noble seigneur don Georges Juan.

En prenant possession de son commandement le Général trouva un grand désaccord entre les pouvoirs militaire et politique, par suite d'une conspiration générale ourdie contre son prédécesseur dans le but de faire échouer tous ses projets. Ces dissensions étaient provoquées par le nouveau Conseil d'Approvisionnements établi l'année précédente. Ce Conseil, ennemi déclaré du Commandant Général, ne tolérait pas son immixtion dans la Juridiction ordinaire. Ayant essayé de le dissoudre, le Commandant en avait été réduit à défendre sa propre autorité et ses droits.

Devant cet état de choses, Alvarado s'imposa à lui-même la ligne de conduite suivante : du tact et de la

---

(43) Ce Général est l'auteur de plusieurs mémoires fort intéressants sur Oran et la politique des Espagnols en Afrique. Les plus importants sont contenus, sous les numéros 6 et 7, dans le carton de la Bibliothèque Nationale de Paris qui comprend aussi la présente Histoire d'Oran.

Dans la marge de ce feuillet, l'auteur a écrit de sa main : *Il reçut, par la suite le titre de marquis de Tabalosos, fut Lieutenant général des Armées royales, Commandant général des Canaries et mourut en 1780.*

bienveillance dans le gouvernement, mais de la sévérité pour faire exécuter ses ordres ; de la droiture dans l'administration de la Justice, sans distinction de personnes ; un grand désintéressement et de la probité dans tous ses actes.

Il institua un Livre des Ordonnances, que conserverait le Sergent-Major de la Garnison et sur lequel on recopierait tous ses ordres, accompagnés de sa signature et de celle du Sergent-Major.

Il fit deux plans de défense : l'un pour parer à une attaque soudaine, l'autre prévoyant l'organisation générale de la cité en cas de siège. Il publia un décret détaillé d'Economie générale, aussi bien pour la tranquillité publique que pour proscrire le gaspillage, notamment aux femmes d'officiers.

L'abandon dans lequel on avait laissé tous les ouvrages et les fortifications de la ville l'incita à rédiger un Rapport général sur l'état des deux Places soumises à sa direction, de tous les châteaux, des forts et autres ouvrages de la défense, signalant leur valeur et leurs défectuosités, l'artillerie dont ils disposaient et tous les travaux qu'on devait y exécuter : œuvre que l'on devrait imprimer et qui nous donne une idée de ses talents et de son intelligence dans l'art de la guerre.

Il s'appliqua aussitôt à restaurer les fortifications et comme on pressentait alors une guerre avec l'Angleterre, il décida de réduire à barbette (44) la batterie de la Pointe de la Moune ; il la pourvut d'une esplanade, augmenta le nombre de ses canons ; c'est ainsi qu'elle en possède aujourd'hui six du calibre 24 en bronze et elle constitue un des plus beaux et des plus puissants ouvrages défensifs de la cité en face de la mer. Il établit une nouvelle batterie à barbette qui porte son nom, de 4 canons de fer du calibre 24, pour battre le versant oriental de la Meseta, où se trouvait jadis le village d'Yfre l'ancien ; les bouches à feu balayaient tous les ravins où s'embusquaient auparavant les ennemis lorsqu'ils attaquaient de ce côté. Il édifia aussi l'avant-poste de don Eugène sur le front de la ligne pour assurer la sécurité

---

(44) La barbette est une plateforme sans épaulement, où l'artillerie est à découvert.

des troupes légères qui veillent sur les troupeaux au pâturage.

Les casernes étaient nettement insuffisantes pour les troupes de la garnison, car en raison des derniers décrets, chaque soldat devait disposer d'un lit personnel. Malgré de grandes difficultés soulevées par la direction des Finances, le général entreprit de nouveaux travaux, sans en soumettre le plan à la Cour et les poursuivit avec obstination. Dans l'*Alcazaba*, il agrandit beaucoup les casernements ; il fit doubler les voûtes de Rosalcazar et réparer celle de Saint-Philippe ; au port, il réquisitionna plusieurs magasins pour y loger la troupe. Pour cela, il ordonna de réparer et de nettoyer la belle grotte dite de Villadarias, parce que aménagée jadis par le général qui portait ce nom, et la rendit habitable, et pourvue de sa herse et pont-levis ; puis il restaura une des casernes du Régiment sédentaire qui menaçait ruine.

Grâce à lui de bons rapports s'établirent entre les deux corps du Génie et de l'Artillerie et, comme Président du Conseil des Fortifications, il ne réclama que les dépenses nécessitées par des besoins urgents ; de telle sorte qu'après les réparations et les grands travaux exécutés pendant son gouvernement, on n'eut pas à utiliser tous les fonds destinés aux œuvres d'utilité publique et à la restauration de Saint-André (plusieurs milliers de réaux par an). Il faut dire qu'il fut bien secondé par le Commandant du Génie, don Arnaldo Hontabat, qui mit tout son zèle et son activité à obéir aux ordres de son général.

A cette époque on commença aussi à débarrasser de ses ruines le château de Saint-André et les deux tiers de ce travail sont dûs à la collaboration active de ces deux hommes.

A Mers-el-Kébir, on améliora les ouvrages de la défense, et l'on construisit aussi beaucoup. C'est ainsi que furent achevées l'Ecoute et les Voûtes ; on remit à neuf les abris du casernement et les pavillons ; on ajouta des esplanades en pierre de granit pour supporter les batteries et l'on ferma aux ennemis l'accès de la plage avec une herse de fer.

En ce qui concerne les choses de la guerre, le général inspecta lui-même la Meseta, du haut de laquelle les Maures pouvaient dominer et paralyser l'action des châ-

teaux et des forts et qui leur aurait permis, en s'alliant avec quelque puissance européenne, de faire capituler la Place. Il ordonna aussitôt d'en exécuter un plan, chose qu'on n'avait pas faite encore, et il entreprit de démolir et de creuser, le plus rapidement possible, l'arête qui la reliait à Santa Cruz, pour empêcher le bombardement de ce château, comme en 1732. Ce projet, qui contenait encore d'autres dispositions, dénotait une idée géniale que n'avaient pas eue ses prédécesseurs ; car c'était la seule chose qui pouvait rendre Oran inexpugnable. Tout d'abord beaucoup se montrèrent hostiles à ce projet ; mais on finit par approuver ce qu'il avait déjà fait tout en lui ordonnant de suspendre ces travaux si importants. L'état où il dut laisser son œuvre commencée nous dit assez les avantages qu'elle procurait à la cité : c'est ainsi que déjà les châteaux de Santa Cruz et de Saint-Grégoire, les forts de Santiago et de Saint-Pierre ne sont plus menacés désormais, alors qu'ils avaient jadis à essuyer le feu des ennemis qui, de ce côté, pouvaient facilement en approcher.

Il créa un Corps de Milices urbaines pour défendre les Places d'Oran et de Mers-el-Kébir : neuf compagnies de fusiliers à effectif complet, et une de grenadiers, avec un Commandant et un cadre régulier d'officiers. Ces hommes eurent leur uniforme et leur devise ; il les entraîna dans le maniement des armes et les exercices militaires et sa Majesté leur accorda le prêt, le pain et autres avantages dont jouissent les troupes de la garnison, pendant le temps qu'ils seraient utilisés et fit rédiger pour eux des ordonnances adéquates, avec un règlement détaillé pour leur gouvernement et l'entretien des armes et des fournitures.

Le général constitua, en outre, quatre Compagnies indépendantes d'auxiliaires, formées, les trois premières avec tous les employés des services financiers (*real Hacienda*) et l'autre avec le clergé régulier et séculier ; dans les cas de grande nécessité, ils prendraient les armes, pour la défense de la foi et de la Religion.

Dans l'exercice de ses pouvoirs civils et de la juridiction qui est l'apanage de cette charge, le Commandant général, agissant comme Président du Service de Santé, remit en vigueur les instructions naguère instituées par un de ses prédécesseurs, le marquis de la Real Corona, et

y ajouta d'utiles avis pour les Régisseurs qui sont les organisateurs de ce service. Il apporta des réformes dans le gouvernement des bannis (*Desterrados*) et se conforma aux règlements de Sa Majesté qui les plaçait, en grande partie, sous les ordres du Commandant du Génie.

Il donna un Livre de comptes et de raison au Conseil du Gouvernement, formé par les Régisseurs (*Regidores*), et des préceptes pour le bon fonctionnement des affaires publiques. Il dota ces Places d'un Cadastre général, avec évaluation de tous les biens : travail de grande valeur, tout à l'éloge de celui qui l'exécuta.

Il abrogea le droit de juridiction et de connaissement sur les marchandises à leur entrée ou à leur sortie du port, droit que les Directeurs des Services financiers (*Ministros de la real Hacienda*) s'étaient insensiblement attribué, se disant délégués du Ministère de la Marine. Mais il leur fit comprendre qu'étant donné la situation de ces Places, il ne pouvait ni ne devait y avoir de tels délégués et que la juridiction dans les ports ne pouvait appartenir qu'au général. On en référa à la Cour et le Ministre approuva les décisions prises.

Comme ses prédécesseurs ne s'étaient nullement occupés du Commerce avec les Maures du pays, ce général prit un certain nombre de dispositions pour le favoriser et le règlementer, avec l'aide des Régisseurs, du Sergent Major de la Place et de l'interprête d'arabe : œuvre fort méritoire et de grande utilité.

Il défendit et revendiqua avec ardeur la Juridiction royale que s'étaient appropriée les membres du Conseil d'Approvisionnement (*Junta de Abastos*), ainsi que les droits et les privilèges qu'avait abandonnés son prédécesseur. Avec vigueur et éloquence, il fit échouer les innombrables attaques dont il fut l'objet ; avec prudence il fit connaître à la Cour les sinistres procédés dont on usait pour anéantir son œuvre.

Attentif à tous les besoins, en qualité de premier Commissaire du gouvernement, il orna de Portiques la Place d'Armes et y éleva une belle statue du Roi, en marbre, pour commémorer la reprise de ces villes par sa Majesté Philippe V, en 1732. Voici les inscriptions qu'on peut lire.

1° Sur le piédestal de la statue, en espagnol :

A LA MAJESTAD DE CARLOS 3°
QUE DEJO LAS CORONAS DE NAPOLES, Y SICILIA,
QUE HAVIA CONQUISTADO A LA CAVEZA DEL EXERCITO
DE SU GLORIOSO PADRE, PARA VENIR
A SER REI DE ESPANA, Y DE LAS
INDIAS, HIXO DEL SENOR PHELIPE V°
QUE RECONQUISTO ESTAS PLAZAS A
LOS SARRACENOS EL ANO DE MD
CCXXXII, SUS MUI FIELES VASA-
LLOS EN ESTA COLONIA DE
ORAN, LE ERIGIERON TAL ESTA-
TUA EN MEMORIA DE SUS TRI-
UNFOS, ANO DE MD CCLXXII. (45)

2° En Latin :

CAROLO 3° HISP. REGI
P. F. P. P.
PHILIPPI V FILIO,
CUIUS ARMIS SARACENIS
ADVERTA EST ORANEM COLONIA
AN. MD CCXXXII
V. CL. EUGENIUS ALVARADO
JACOVAEI ORDINIS EQUES
REG. EXERC. MARECH.
HUIUS MAURITANIAE CAESAR
PRAEFECTUS POSUIT
AN. MD CCLXXII. (46)

---

(45) *A la Majesté de Carlos III, qui laissa les couronnes de Naples et de Sicile conquises par lui à la tête des armées de son glorieux père, pour venir régner sur Espagne et les Indes, fils de Philippe V qui reprit ces Places des mains des Sarrasins en l'an 1732, ses très fidèles vassaux dans cette colonie d'Oran ont érigé cette statue en mémoire de ses triomphes, en l'an 1772.*

(46) *A Charles III, roi d'Espagne, fils pieux du pieux roi Philippe V, dont les armées arrachèrent Oran aux Sarrasins en l'an 1732, le seigneur Eugène Alvarado, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, maréchal des Armées royales et Gouverneur général de cette Mauritanie, a élevé ce monument en 1772.*

La description et la reproduction de la pierre parallélipipédique (déposée au Musée d'Oran) qui porte ces deux inscriptions, ainsi que les écussons d'Espagne et d'Alvarado, ont été données dans ce même *Bulletin* (1893, p. 177) par L. Demaëght, sous le titre : *Monument* commémoratif de la reprise d'Oran par les Espagnols en 1732. (Il y a quelques erreurs de dates). J'ai moi-même raconté la fête que le Général donna aux Oranais le 22 janvier 1772, à l'occasion de l'inauguration de ce monument, dans *Afrique* (1924 p. 151).

3° Sur les Portiques :

REINANDO EN ESPANA LA MAJESTAD DEL SENOR D. CARLOS 3° DE ETERNA MEMORIA, Y MANDANDO ESTAS PLAZAS EL MARISCAL DE CAMPO D. EUGENIO ALVARADO, SE HICIERON ESTOS PORTICOS, SIN COSTO DE LA R[l]. HACIENDA, NI DEL PUBLICO EN EL ANO DE 1772. (47)

Son prédécesseur avait édifié un théâtre, avec l'argent de la population, dans un bâtiment qui servait de caserne; Alvarado racheta tous les droits des bailleurs de fonds, agrandit la salle, apporta des modifications dans les loges, au parterre et aux galeries, pour pouvoir aussi y donner des bals publics, le tout aux frais de la ville, si bien que peu de cités en Espagne peuvent se flatter d'avoir un si beau théâtre.

Au-dessus de la Porte d'entrée, on lit l'inscription suivante :

SIENDO COMAND. GENERAL DE ORAN Y MAZALQUIVIR EL EXCMO S. CONDE DE BOLOGNINO, SE DESTINO PARA COLISEO PUBLICO ESTE EDIFICIO EL QUAL SE PERFECCIONO, Y MEJORO CON EL TERCER ORDEN DE PALCOS Y OTRAS COMODIDADES, MANDANDO EN ESTAS PLAZAS, Y SU EXERCITO EL SENOR D. EUGENIO DE ALVARADO, CAVALLERO DEL ORDEN DE SANTHIAGO, Y MARISCAL DE CAMPO DE LOS R. EXERCITOS ANO DE 1772. (48)

---

(47) *Sa Majesté don Carlos III, d'éternelle mémoire, régnant sur l'Espagne et le Maréchal de Camp don Eugène Alvarado, commandant ces Places, on fit ces portiques, sans qu'il en coûtat rien ni au trésor royal, ni à la population, en l'an 1772.*

(48) *Son Excellence le comte de Bolognino étant commandant général d'Oran on transforma cet édifice en théâtre public ; on le perfectionna et on l'améliora avec un troisième balcon de loges et d'autres arrangements durant le temps que ces Places et leur armée furent commandées par le seigneur don Eugène Alvarado, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et maréchal de camp des Armées royales, en l'an 1772.*

Le général fit réparer l'horloge publique d'Oran, ajouta les demis et les quarts à celle de Mers-el-Kébir, et les mit toutes deux à l'abri des intempéries. Il enleva de la place d'Armes les Boucheries, acheta du terrain et construisit, pour les recevoir, des magasins en solide maçonnerie, sur la place aux Légumes. Au-dessus il édifia une salle pour les services des marchés et un magasin appartenant en propre à la ville ; le tout avec les fonds provenant des taxes et impôts sur les marchandises à leur entrée, comme il ressort de l'inscription que l'on peut lire sur cet édifice :

REINANDO EN ESPANA, Y LAS
AMERICAS LA MAJESTAD DEL SENOR
D. CARLOS 3° DE ETERNA MEMORIA,
Y MANDANDO ESTAS PLAZAS EL MARIS-
CAL DE CAMPO D. EUGENIO DE ALVARA-
DO, SE CONSTRUIO DESDE CIMIENTOS ESTE
EDIFICIO ALTO Y BAJO, A BENEFICIO DEL
PUBLICO, CON ARBITRIOS DE LICITAS, PRO-
VIDENCIAS... SE EMPEZO SU FABRICA
EN I DE ENERO Y SE CONCLUIO
EN EL PROPIO ANO EN 7 DE MAIO DE 1773. (49)

Au moment où j'écris ces lignes, ce Général se trouve occupé à construire une prison publique, avec cachots, bureaux et autres salles nécessaires ; on y logera aussi les Archives Publiques du Tribunal ordinaire. Les fonds proviennent du Trésor espagnol. Mais à ses frais et avec l'argent fourni par des adjudications, il édifiera au-dessus la Salle d'Audience et la maison de l'Auditeur de Guerre. Sur des Portiques de la Place, selon le plan, on doit construire l'Hôtel de Ville, qui jusqu'à ce jour manque encore dans cette Place. Sur ces monuments, qui perpétueront la mémoire du Général, on placera l'inscription qui déjà est gravée et prête :

REINANDO EN ESPANA, Y AMERI-
CAS LA MAGESTAD DEL S. D. CARLOS
3° DE ETERNA MEMORIA, Y MANDAN-

(49) *Sa Majesté don Carlos III, d'éternelle mémoire, régnant sur l'Espagne et les Amériques, et le maréchal de camp don Eugène Alvarado commandant ces Places, on édifia depuis ses fondations jusqu'en haut cet édifice au bénéfice de la population, avec le produit de taxes et des droits divers.... Les travaux commencés le 1er janvier, furent achevés le 7 mai, de cette même année 1773.*

DO ESTAS PLAZAS EL MARISCAL DE
CAMPO D. EUGENIO DE ALVARADO CA-
VALLERO DEL ORDEN DE SANTH° COMAN-
DANTE GENERAL, Y JUSTICIA MAIOR
EN ELLAS, SE CONSTRUIO ESTE EDIFICIO
DE CARCEL PUBLICA, ARCHIVO DE
GOVIERNO, SALA DE JUSTICIA, CA-
SA DESPACHO DEL AUDITOR DE
GUERRA Y LA CONSISTORIAL DEL A-
IUNTAMIENTO. AIUDO S. M.
LA OBRA, CON DINERO QUE LIBRO EN SU
THESORERIA DE ESTE EXERCITO, PERO
MUCHO MAS IMPORTO Y SE PAGO DEL
PRODUCTO DE LICITAS PROVIDENCIAS DE
ESTE GENERAL, SIN GRAVAMEN DEL PU-
BLICO. EMPEZO LA FABRICA EN 16 DE
MARZO DE 1773 Y SE CONCLUIO EL
TODO EN 1774. (50)

Le Général eut un réel talent pour choisir avec discernement les exécuteurs de ses ordres et de ses projets, comme le Commissaire de la Guerre don Manuel Fernandez et le Garde-Magasin Principal des Vivres, don Joachim Nario. Il s'entendit merveilleusement avec eux pour mener à bonne fin les œuvres d'utilité publique et ordonner les réjouissances par lesquelles il sut divertir la garnison, comme ne l'avait jamais fait aucun autre général. Ajoutez à cela que tous ces travaux, ainsi que les divertissements répétés pour distraire l'oisiveté de la jeunesse ne coûtèrent rien au Trésor public ni à la bourse des particuliers.

Il sut aussi utiliser la présence des déportés, parmi lesquels il découvrit des artisans et des professionnels pour ses travaux ; dans la classe la plus élevée, il trouva des

(50) *Sa Majesté don Carlos III, d'éternelle mémoire, régnant sur l'Espagne et les Amériques, et le maréchal de camp don Eugène Alvarado, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques étant Commandant général de ces Places et Grand Justicier, on construisit cet édifice pour servir de prison publique, de dépôt des Archives du gouvernement, de salle de Justice, de bureaux pour l'Auditeur de Guerre et de salle de réunion pour le Conseil Municipal. Sa Majesté accorda pour la construction de cette œuvre une subvention délivrée en sa Trésorerie de cette garnison ; mais les plus grandes dépenses furent couvertes par le produit de taxes et droits divers perçus par le général, sans aucune dépense pour la population. L'œuvre commencée le 16 mars 1773, fut terminée complètement en 1774.*

amateurs de théâtre et en fit des acteurs, qui jouèrent des tragédies et des comédies fort bien réussies, à l'occasion des fêtes et des anniversaires du Roi et des membres de sa famille, et cela toujours sans le moindre débours de la part de personne.

Parmi les jeunes officiers, il choisit plusieurs cavaliers amateurs de courses et de taureaux, avec lesquels il organisa des tournois et des combats, leur procurant des taureaux dignes d'eux.

Il observa scrupulement les Ordonnances royales et, comme Inspecteur du Régiment sédentaire d'Oran, il institua des Ecoles pour l'instruction des cadets, des sergents et des caporaux. Toujours préoccupé du sort des soldats, il obtint, malgré le refus du Directeur des Services financiers, que les Corps de garde fussent dotés, sur les fonds des fortifications, de tout le matériel et des vivres nécessaires, pour être à l'aise et passer agréablement leur temps.

La première année de son commandement, le Général fut nommé Inspecteur du Régiment sédentaire d'Oran, comme ses prédécesseurs ; plus tard, le Roi résolut d'incorporer à l'Inspection Générale de ses Armées ce régiment ainsi que celui de Ceuta. Mais le 29 Juillet 1772, sa Majesté lui demanda un Mémoire détaillé sur tous les Régiments de sa garnison, aussi bien de ceux qui s'y trouvaient que de ceux qui devaient les relever. Il s'acquitta fort bien et à la satisfaction de la Cour de cette tâche ; car le Roi approuva tout ce qu'il avait proposé et les officiers désignés par lui obtinrent aussitôt leurs grades de colonels et de lieutenants-colonels.

Dans la guerre contre les Maures il fut généralement heureux et réussit à merveille quelques coups audacieux. Il parvint à connaître tous les plans du Bey et à déjouer toutes ses tentatives contre ces Places. De la Compagnie des *Mogataces*, il fit un corps discipliné et entraîna si bien, au service de ses projets, les troupes légères chargées de la garde des troupeaux au pâturage, qu'elles semèrent la consternation chez l'ennemi, qui ne se sentait pas en sécurité dans ses douars. Et nous avons vu des opérations conçues et exécutées selon toutes les règles de l'Art militaire.

Avec ses espions, il fut très généreux lorsque ses plans

réussissaient, et gardait toujours le secret des opérations jusqu'au moment de les effectuer. Il ne ménageait pas non plus son temps, ni de jour ni de nuit, pour faire ses rondes dans les postes des fortifications et de la Place et ainsi il tenait toujours en éveil tous ses subalternes.

OPÉRATIONS MILITAIRES

Année 1770

Octobre.

Quelques jours après la venue de ce Général, le 8 et le 9 de ce mois arrivèrent soudain des ennemis appartenant aux tribus de l'Ouest et ils attaquèrent les postes avancés sur la partie droite de notre ligne de défense. En même temps ils occupaient toutes les hauteurs de la Meseta, qui pouvaient encore communiquer avec Santa Cruz. Ils étaient en grand nombre ; mais grâce aux excellentes dispositions prises par ce Général, grâce aussi à sa présence continuelle et à sa vigilance dans les postes avancés, les canons agirent si bien que bientôt les ennemis recevaient leur châtiment. A cette occasion, se rendant compte qu'il aurait pu leur infliger une leçon plus sévère s'il avait eu le droit d'opérer une sortie avec une partie de ses troupes, il supplia sa Majesté de rapporter les décrets par lesquels elle avait interdit à ses prédécesseurs d'exposer ses soldats dans les sorties (comme jadis cela se faisait). Mais le Roi le lui refusa, tout en le félicitant de cette action ; il ajouta qu'il lui interdisait absolument toute sortie des troupes en dehors des ouvrages de défense de la Place, et qu'il convenait de s'en tenir strictement à ses ordres antérieurs. Comme il ne manque jamais de gens pour critiquer les opérations militaires, quelles qu'elles soient, le Général fit lire en public la demande qu'il avait formulée et la réponse qu'on y avait faite.

Année 1771

Janvier.

Le 29 de ce mois, pendant que le Général s'occupait de couper l'arête de la Meseta, au moment où les sapeurs, les terrassiers et leur escorte gravissaient la colline, nos *Mogataces* se heurtèrent aux ennemis, qui, la nuit, s'étaient emparés des abris construits pour la troupe. Dès les premiers coups de fusil, le Général accourut ; sa présence et ses ordres opportuns permirent à l'escorte de se reformer ; nos fusiliers et *Mogataces* purent rentrer, soutenus par deux compagnies de grenadiers qui, malgré le péril, luttèrent si bien qu'elles chassèrent les Maures et massacrèrent ceux qui ne purent fuir, à cause des aspérités du terrain ; ce qui augmenta leur rage. De notre côté, il n'y eut qu'un *Mogataz* blessé à la jambe ; le Roi lui octroya une pension d'un réal et une ration de pain par jour, en plus de sa solde.

Comme les ennemis voyaient avec grand dépit couper la gorge de cette Meseta, et que les travaux avançaient bon train, le Bey convoqua toutes les tribus de l'Ouest, qui décidèrent une attaque générale contre la ville, dans le but de rendre tout travail impossible. Le 6 février, le Général gagna le haut de la Meseta pour voir les effets d'une mine qu'il avait fait sauter la veille ; il devina qu'ils se disposaient à une action générale, car il les vit en grand nombre surveillant tous les abords de la Place ; il fit alors rentrer les travailleurs et ne les laissa pas sortir le lendemain, pour ne point exposer les troupes, conformément aux ordres de la Cour.

Février.

Le 7, à l'aube, les assaillants attaquèrent sur tous les points de notre ligne de défense et occupèrent le terrain situé entre le fort Saint-Ferdinand et le versant oriental de la Meseta, leurs derniers groupes appuyés aux tas de rochers et de terre provenant des travaux en cours. Des masses de cavalerie les soutenaient. On remarqua bien vite que leurs hommes avaient gravi pendant la nuit les divers sentiers qui conduisaient aux chantiers de la Meseta, croyant sans doute que nos soldats continueraient leur

ouvrage ce jour-là. Mais déçus dans leur espoir,ils se jetèrent sur les postes abrités du Château Saint-Philippe, des forts Saint-Ferdinand et Saint-Charles, avec une telle intrépidité que les canons chargés à mitraille et prêts à tonner depuis la veille, firent parmi eux de grands ravages.

Au centre, devant le Château Saint-André et le fort Saint-Louis, ils opérèrent de même ; mais canonnés de flanc par notre artillerie, ils se replièrent sur la ligne de Rosalcazar et de ses forts, Saint-Michel et Sainte-Thérèse. Et tous étaient dans l'admiration de les voir demeurer fermes sur leurs chevaux, malgré une pluie de balles et de mitraille.

Le Bey établit son camp, loin du tir de nos canons, dans un endroit que l'on appelle *les Jardins de Bigotillos*, avec toute sa suite et ses soldats turcs, qui exécutèrent souvent des actions téméraires. Tous les ravins, en face de notre ligne, étaient pleins de fantassins qui osaient venir, bannières déployées, jusqu'aux glacis de nos forts.

Dès les premières lueurs du jour, le Général fut à son poste, surveillant ces attaques. Il avait, mettant à exécution son plan de défense en cas de surprise, disposé avec ordre ses troupes. Puis, s'étant assuré qu'ils menaçaient vers la gauche, car ils se jetaient sur les forts Saint-Michel et Sainte-Thérèse, il décida d'opérer une sortie avec le Régiment des fusiliers et la Compagnie des *Mogataces*, pour les en déloger. Ce qui fut fait avec la plus grande dextérité à la vue de toute la garnison. D'ailleurs, sur tous les points de cette ligne, l'artillerie et la mousqueterie maintint les ennemis, leur infligeant de grosses pertes en hommes et en chevaux. Chez nous, il n'y eut que quelques blessés et un seul tué.

Le lendemain, ils revinrent à l'attaque, mais beaucoup plus timides à cause de la leçon de la veille. Ils se bornèrent à exécuter des charges de cavalerie devant nos lignes et des feux de salves contre nos fusiliers. Or il advint que devant le fort Saint-Louis ils abandonnèrent, sur l'ordre du Bey, trois Maures et un *Mogataz*, après leur avoir coupé les pieds et les mains, parce qu'ils les accusaient d'être des espions du Général et de ceux qui amènent du bétail à la ville. On les transporta à l'hôpital, trois expirèrent bientôt ; le quatrième, bien soigné, ne mourut que

plus tard, après avoir abjuré la religion de Mahomet et reçu le saint baptême ; on célébra ses funérailles en grande pompe, en présence du Général et de toute la garnison.

Cette attaque, qui fut repoussée brillamment, figure parmi les plus terribles que l'on ait vues depuis la perte du marquis de Santa Cruz.

Avril.

Le treizième jour de ce mois, nos *Mogataces* furent si intrépides et si désobéissants que, malgré les ordres du Commandant des fusiliers, ils attaquèrent les postes avancés des ennemis ; la vive fusillade initiée de part et d'autre aurait pu déclancher une action générale, Mon père, fort heureusement, se rendit au poste des fusiliers ; à sa vue et grâce aux ordres qu'il donna, ils purent se replier en bon ordre ; car ils s'étaient engagés en dehors du champ de tir des canons. Il y eut un *Mogataz* tué, un autre grièvement blessé, trois chevaux morts et un blessé. Le général châtia sur le champ cette désobéissance, suspendit de ses fonctions le capitaine Al Mansour. (Il fut réintégré plus tard par compassion pour sa famille, mais avec la défense expresse de conduire en campagne sa compagnie).

Août.

Le 16 de ce mois, les douars ennemis, en grand nombre s'approchèrent de la ville et le 26, ils attaquèrent notre troupe aux avant-postes du Juif, leur droite étant appuyée à la gorge de la Meseta. Mais ils furent pris de flanc par les mousquets de Saint-Ferdinand, et par la batterie d'Alvarado établie par ce général pour battre le versant oriental de la Meseta. Les bouches à feu tonnèrent depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, sous la direction du Général.

Le 23 août, le Général fit sortir l'infanterie légère pour occuper l'endroit dénommé « *Langue de Serpent* », en face de la batterie de la Herse de Rosalcazar. L'occupation de ce terrain permettait de mettre en déroute les ennemis, en cas d'attaque : ils pouvaient ainsi être pris de flanc par les canons de Saint-André, de Rosalcazar, et des forts Saint-Louis. Ce que voyant, les ennemis chargèrent aussi-

tôt ; mais ils furent repoussés avec de fortes pertes en morts et blessés ; ils laissaient en outre sur le champ de bataille plusieurs chevaux morts ; deux des nôtres reçurent des blessures.

Octobre.

Le 4, la Place fut attaquées par les tribus de l'Ouest, qui sont les plus féroces, les plus aguerries et les mieux armées ; elles investirent les forts Saint-Ferdinand et Saint-Charles. Mais après un bombardement de deux heures, elles reculèrent. Le Général ne jugea pas bon d'organiser une sortie, par crainte d'une embuscade ; car un grand nombre de douars de ces tribus campaient sous les murs de la Place, quoique hors de la portée des canons. Le 7, pendant que nos troupes occupaient les avant-postes de Saint-Christophe, trois forts contingents de cavalerie sortirent du *Ravin de Vaciabotas*. Nos *Mogataces* et nos fusiliers durent engager le corps à corps, sans le secours du canon jusqu'à ce que l'ennemi se fût retiré avec de grandes pertes, nous ayant, de son côté, blessé six hommes.

Novembre.

Pendant trois jours (les 9, 10 et 11 de ce mois) eurent lieu plusieurs rencontres avec nos *Mogataces* et nos fusiliers. Il faut rappeler, en effet, que depuis le 26 août et jusqu'à la fin de l'année, la Place resta constamment bloquée. Mais à chaque rencontre, l'ennemi perdait beaucoup d'hommes, morts ou blessés.

Année 1772

Janvier.

Dans la nuit du 25 au 26, les ennemis tentèrent d'escalader la ligne de défense entre le fort Sainte-Barbe et la herse de communication de Rosalcazar. Ils durent, sous le feu de nos patrouilles, abandonner leurs échelles dans les fossés, non sans avoir essayé avec un tir rapide et précis de leurs fusils, de sauver leurs compagnons qui, des glacis, étaient descendus dans les douves.

Dans la nuit du 28, ils organisèrent un autre audacieux coup de main contre Mers-el-Kébir. Ils atteignirent ainsi, par voie de terre, le môle où étaient amarrées les embarcations et se contentèrent de s'emparer du vaisseau du Roi qui fait le service de cette Place. De là ils voulurent forcer la grille de fer qui entoure le fossé et ferme le conduit royal par où s'écoule le trop plein des bassins qui contiennent l'eau pour les travaux de la forteresse. Mais si grande fut la vigilance du Général et si rapides ses décisions que leur entreprise échoua.

Au début de cette année prit fin le blocus que les Maures maintenaient depuis si longtemps devant ces Places, et au cours duquel, en plus des combats déjà mentionnés, se produisirent bien d'autres événements de moindre importance, qui sont rapportés ci-dessous, comme suit :

Le 28 février eut lieu une rencontre sérieuse entre les fusiliers et les Maures, assez loin des remparts, au lieu dit « *Embuscade de Gamous* ». Comme trophées, les nôtres présentèrent au Général plusieurs oreilles de guerriers ennemis.

Le 8 mai, autre rencontre aux avant-postes de Saint-Charles ; la mêlée fut si violente que notre artillerie ne put pas donner : plusieurs cadavres ennemis restèrent sur le terrain et les nôtres eurent quelques blessés.

Le 4 septembre, attaque importante contre les ouvrages avancés de la Place et les troupes aux avant-postes de la « *Langue du vieux Serpent* ». Contre-attaque immédiate, avec l'appui des canons et des mortiers à pierre, vers les ravins où se cachait l'assaillant. Cela dura jusqu'à une heure du matin au grand dommage des ennemis. Un de nos sergents et trois fusiliers furent grièvement blessés et cinq autres contusionnés.

Le 22 octobre, aux avant-postes de *Bigotillos*, les ennemis attaquèrent les fusiliers qui se replièrent vers les avant-postes de Saint-Charles pour être appuyés par le canon de Saint-Philippe. L'action dura trois heures ; l'adversaire, en se retirant, emporta cinq morts et beaucoup de blessés.

Le 23 de ce même mois, comme, durant la nuit précédente, on avait appris que les Maures voulaient attaquer, le Général défendit aux fusiliers et aux *Mogataces* de

dépasser les avant-postes de la « *Langue du vieux Serpent* ». Ils y furent assaillis, en effet, par des masses de cavaliers et de fantassins. La fusillade dura de neuf heures du matin à une heure. Notre canon endommagea fortement l'adversaire qui eut douze morts et de nombreux blessés, ainsi que nous l'apprit, après le combat, un déserteur venu dans nos lignes ; ce dont nos éclaireurs vérifièrent l'exactitude le soir même en relevant des traces multiples de sang sur le sol.

Année 1773

Janvier.

Dans le courant de ce mois et par la suite, le Général exécuta de fort remarquables opérations de guerre. Ainsi le 31, il prépara une embuscade avec deux détachements pour surprendre les troupeaux ennemis que, le 28, on avait canonnés parce qu'on les avait amenés paître jusque sous les murs de la Place. Malheureusement le hasard voulut qu'une sentinelle des Maures aperçut du haut de la Meseta dans les fossés de Saint-Charles un cheval sans selle et sans cavalier qui appartenait à notre détachement caché dans un repli de terrain. Elle donna l'alarme et les troupeaux purent se retirer à temps. Les nôtres sortirent cependant de leur cachette et se jetèrent sur les gardiens du bétail ; ils apportèrent au Général la tête de l'un d'eux qui n'avait pu fuir assez vite.

Février.

Dans la nuit du 6, il prépara une autre embuscade d'exécution fort difficile : il s'agissait de surprendre l'arrière-garde des troupes que les ennemis avaient placées sur le versant sud de la gorge de la Meseta. Son projet tenait si bien compte de la topographie de la région que nos soldats, partis à la tombée de la nuit purent atteindre sans encombre les cachettes désignées. Le lendemain matin, on feignit une sortie pour attirer les ennemis, qui tombèrent dans le piège et perdirent beaucoup de monde en morts, blessés et prisonniers. Parmi ces derniers, que l'on présenta au général devant la porte de Tlemcen,

figurait un favori du Bey, nommé Ben Soliman, blessé au bras ; il mourut peu après des suites de cette blessure et les autres furent vendus comme esclaves.

Le 12, attaque contre les fantassins aux avant-postes de Saint-Charles. L'ennemi parvint à occuper les petits postes avancés. La fusillade l'en délogea avec pertes ; car on les vit transporter seize morts et un grand nombre de blessés. Depuis ce jour jusqu'au 26, il y eut des escarmouches continuelles, dont l'adversaire se tirait toujours fort mal, grâce à l'excellente tactique de ce général.

Dans la nuit du 27, les Maures qui campaient dans les environs de Mers-el-Kébir tentèrent de surprendre un de ses postes avancés, celui de la *Tourelle ;* mais la fusillade les contint et l'on put voir, dans la matinée, des traces de sang par terre.

Le lendemain, ils occupèrent la hauteur de Saint-Michel qui domine cette Place ; mais le feu des canons les en délogea.

Mars.

Le 24, le Général apprit par ses espions que les ennemis arrivaient en nombre important contre la ville, irrités par les pertes des mois précédents et les leçons qu'on leur avait données. Le Bey avait fait proclamer la Guerre Sainte et pour mieux réussir, il leur avait livré la grande Bannière de la Mosquée de Mascara. Le Général décida de la leur enlever, grâce à une opération très simple. Avec sa prudence accoutumée, il projeta deux embuscades. Ses hommes iraient se placer à droite et à gauche des avant-postes de Saint-Eugène pour les recevoir de front ; leur retraite seraït alors coupée, grâce à un audacieux coup de main, par les deux détachements embusqués qui esquisseraient, chacun de son côté, un demi-cercle pour aller se rejoindre à l'Est, en bousculant les ailes de l'armée adverse, dès que du boulevard de l'Incarnation (pointe la plus avancée du château de Rosalcazar) on donnerait le signal convenu.

La cavalerie formait une masse imposante ; on tenta de la séparer des piétons qui nous tenaient tête et l'on y parvint avec l'artillerie des forts et des châteaux. A la vue de ce premier succès, le Général fit donner le signal : les

fusiliers attaquèrent de front et les détachements sortirent opportunément de leurs cachettes, encerclant l'ennemi comme dans un filet. Bientôt on combattit à l'arme blanche (combat de lions et de tigres !). Les nôtres mirent en fuite la cavalerie et firent dans les rangs de l'infanterie un incroyable carnage ; ils s'emparèrent de la grande bannière de la Mosquée, après un corps à corps acharné avec les trois Maures qui la défendaient et qui périrent. On la présenta au Général, devant une foule nombreuse, avec les têtes et les oreilles coupées aux ennemis sur le champ de bataille (51). Ce fut un beau fait d'armes comme on n'en avait jamais vu à Oran, que de surprendre ainsi, à neuf heures du matin, une armée qui attaquait en rangs serrés. La satisfaction d'avoir réussi cette belle entreprise n'eut d'égale que la joie avec laquelle le Roi agréa les trophées et la bannière qu'on lui envoya. Sa Majesté accorda alors le grade de lieutenant-colonel au capitaine don Joseph de Traca, du Régiment de Soria, qui fut choissi pour les lui apporter et approuva toutes les promotions faites par le général dans la compagnie des *Mogataces* et dans les corps de fusiliers.

Avril.

Dans la nuit du 6, les ennemis, pour venger leur défaite et la perte de leur bannière sacrée, projetèrent, avec toutes les règles de l'art militaire, une grande embuscade dans les *Cours de Sucarany*, dans la Plaine de Buznajy et les *aloès de Budao*. Ils cachèrent une première troupe de piétons dans les fourrés et une deuxième à l'abri des aloès pour suprendre, hors de toute portée de canon, de front et par derrière, nos éclaireurs : six *Mogataces* montés et leur caporal.

Le lendemain matin, 7 avril, le commandant des fusiliers et le reste des *Mogataces* à cheval sortirent l'arme au poing, comme toujours, dans la campagne pour mener notre troupeau au pâturage ; ils avancèrent assez loin et

---

(51) *Dans la marge de ce feuillet l'auteur a ajouté de sa main : « Je me rappelle avoir vu (j'avais alors 6 ans) apporter ces têtes et les poser toutes sanglantes sur une table de marbre du vestibule. A ce moment ma mère apparut et s'évanouit à leur vue ; depuis lors elle resta très faible jusqu'à son retour en Espagne ; elle mourut à Murcie, sans avoir pu recouvrer sa santé depuis cette forte émotion qu'elle était trop faible pour supporter.*

Signé : TABALOSOS.

se trouvèrent ainsi pris dans un cercle d'ennemis, cavaliers et fantassins. Dès que ceux-ci jugèrent le moment propice pour les capturer vivants, comme ils le désiraient, ils quittèrent aussitôt leur embuscade : ils les serraient ainsi de deux côtés à la fois. Alors les nôtres, se voyant en si grand péril, déchargèrent sur eux leurs fusils à bout portant puis, dans un combat à l'arme blanche, ils bousculèrent les piétons et tentèrent de passer malgré le feu nourri des ennemis. Les *Mogataces* et les fusiliers, malgré cette surprise, regagnèrent, peu à peu nos murs, dont les canons ne pouvaient les aider, à cause de la mêlée. Le choc dura plus d'une demi-heure ; l'ennemi perdit beaucoup de monde, et nous eûmes deux *Mogataces* et deux fusiliers grièvement blessés ; dix-huit autres s'en tirèrent avec de légères blessures ou des contusions ; un cheval resta sur le terrain et cinq autres revinrent mal en point.

Juillet.

A cette époque, le Général reçut du Roi l'ordre de se tenir sur une prudente défensive, parce qu'on craignait que le Sultan du Maroc, avec lequel on avait rompu la trêve, vînt mettre le siège devant ces Places fortes. Il en profita pour prendre quelques utiles précautions, améliora les défenses, pourvut la ville de tout ce dont elle avait besoin et fit exécuter divers travaux à Mers-el-Kébir et à Oran. Ainsi pour dégager les avenues de la Tour del Nacimiento, il ordonna d'aplanir les monticules qui, devant elle, formaient des retranchements naturels et à l'abri desquels les ennemis, sans peur de notre artillerie, pouvaient facilement atteindre le ravin, saper les murs de Saint Philippe, et inquiéter, comme ils le font tous les jours, les gens qui vont se promener jusqu'à la tour del Nacimiento. Il fit placer, servie par un chemin de communication, une bonne batterie de trois canons de huit pouces, bien à l'abri des hauteurs voisines. Auprès de cette batterie, un barrage fut aménagé, ce qui donnait une nouvelle direction aux eaux de la Source qui alimente la ville. Désormais elles suivraient le précipice de Galice, le ravin du sang, le mont vert et le chemin de la Meseta.

Le tout ayant été approuvé par sa Majesté, on plaça en cet endroit l'inscription suivante :

REINANDO EN ESPANA
Y LAS AMERICAS, LA MAJESTAD
DEL SENOR DON PHELIPE QUINTO, DE
GLORIOSA MEMORIA, SE HIZO ESTA
TORRE DEL NACIMIENTO ANO DE
1742, QUE MANDAVA ESTAS PLA-
ZAS EL EXCELENTISSIMO SENOR
DON ALEXANDRO DE LA MOTA,
THENIENTE GENERAL DE LOS REA-
LES EXERCITOS. (52)

A la suite, on ajouta :

REINANDO EN ESPANA
Y LAS AMERICAS EL SENOR
DON CARLOS TERZERO DIGNISI-
MO HIJO DE SU ESCLARECIDO
PADRE EL SENOR DON PHELIPE
QUINTO Y MANDANDO EL MA-
RISCAL DE CAMPO DON EUGE-
NIO DE ALBARADO, CAVALLERO
DE EL ORDEN DE SANTIAGO Y
COMANDANTE GENERAL DE ES-
TAS PLAZAS, SE CONSTRUIO
DE AUMENTO A LA DEFENSA
DE LA TORRE ESTA BATERIA,
Y SE DESMONTO EL TERRENO
DE SU FRENTE PARA ENFILAR
CON EL CANON EL BARRAN-
CO DE LA SANGRE, CUIA OBRA
APROVO S. M. EN 20 DE AGOS-
TO DE 1773. (53)

---

(52) *Sous le règne de notre Seigneur Philippe V, de glorieuse mémoire, souverain d'Espagne et des Amériques, on édifia cette tour de la Source, en l'an* 1742, *ces Places étant gouvernées par le très noble seigneur don Alexandre de la Motte, lieutenant-général des Armées Royales.*

(53) *Sous le règne de notre seigneur Carlos III, souverain d'Espagne et des Amériques et très digne fils de l'illustre Philippe V et le maréchal de Camp Eugène de Alvarado, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, étant commandant-général de ces Places, on construisit, pour améliorer les défenses de la Tour, cette Batterie et l'on aplanit le terrain d'en face pour pouvoir prendre d'enfilade sous le feu des canons le Ravin du Sang. Sa Majesté approuva ces travaux le* 20 *août* 1773.

Mai 1774

LE SEIGNEUR DON MARCISO VAZQUEZ INICUESA,

Brigadier des Armées royales, Gouverneur titulaire d'Oran et Commandant Général intérimaire

---

Le Général actuel ayant obtenu du roi l'autorisation de retourner en Espagne (ce qu'il fit le 12 Mai de cette même année 1774), les Places, en vertu d'un ordre royal, restent sous l'autorité du susdit gouverneur titulaire d'Oran (54).

---

(54) A la fin de cette histoire, le Marquis de Tabalosos a ajouté quatre feuillets où sont relatées toute une série d'escarmouches qui se produisirent entre Maures et Espagnols dans les environs immédiats d'Oran pendant les années suivantes : ces détails ne présentent aucun intérêt.

Le feuillet 127 contient, en outre, quelques conseils de l'auteur pour l'impression de son œuvre. Le marquis demande que l'on veuille bien. si possible, continuer ce travail jusqu'à l'époque de la cession d'Oran aux Turcs d'Alger, puis graver en tête du livre les portraits du cardinal Cisnéros et d'Alvarado son père, et imprimer aussi, sous forme d'*Appendices :* un petit *Mémoire sur Oran* composé par le Lieutenant Général de Marine don F. Blas de la Barreda (qui occupe les feuillets 135 à 141) et un *Acrostiche* composé par l'auteur de l'Histoire en l'honneur de son père, ainsi qu'un *Prologue* en vers qui commence ainsi :

Ilustre Mauritania Cesariense,
De heroycos hechos belico Theatro...

et dû au poète don Vicente de la Huerta, qui l'écrivit pour présenter sa tragédie de *Rachel* au théâtre d'Oran, dont il a été question au cours de cette Histoire.

BANQUET

offert à M. François DOUMERGUE

ancien Président de la Société

Le 9 novembre 1930, dans la salle des fêtes du Grand Hôtel et sous la présidence de M. Marlier, Préfet d'Oran, Vice-président d'honneur de la Société, a eu lieu le banquet offert par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran à son ancien Président, M. François Doumergue, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur (Promotion du Centenaire).

A midi prennent place à la table d'honneur, aux côtés de M. le Préfet, M. Kehl, Président de la Société ; M. Doumergue ; M. Molle, Député, Maire d'Oran ; M. Tabet, Vice-président du Conseil général du département, et M. Hernandez, Président de la Chambre de Commerce d'Oran. Les sociétaires emplissent la salle où leur sera servi un banquet digne de la réputation du Grand Hôtel. L'atmosphère est particulièrement cordiale. Au champagne, M. le Préfet donne la parole à M. Kehl qui s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez répondu nombreux à l'appel du Comité de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran. En vous réunissant à lui, vous donnez une grande force à cette manifestation. Aussi suis-je heureux d'être votre interprète pour exprimer ici les sentiments qui nous animent.

Et d'abord, laissez-moi remplir un premier devoir : celui de remercier les autorités qui ont bien voulu se joindre à nous pour rehausser l'éclat de cette fête.

Monsieur le Préfet,

Vous n'avez pas hésité, malgré les soins absorbants de la lourde administration départementale, malgré les fatigues que vous a nécessairement occasionné la session du Conseil général qui vient de se terminer, vous n'avez pas hésité dis-je, à venir présider ce banquet. Vous avez ainsi

voulu montrer, dans ce département où toute l'activité parait dirigée vers des buts économiques, que vous attachiez au travail intellectuel une grande importance. Vous nous montrez aussi que, si simple et si modeste que soit un homme, vous tenez à reconnaître et à célébrer publiquement ses mérites lorsque, ayant consacré sa vie à des études désintéressées, il a contribué à faire connaître plus intimement ce pays, qui est loin de nous avoir livré tous ses secrets.

C'est, de votre part, une nouvelle preuve de l'intérêt que vous portez à tout ce qui touche aux hommes et aux choses du département dont vous avez l'administration. Aussi notre Société, à qui vous avez déjà témoigné maintes fois votre sympathie et qui vous est reconnaissante des attentions que vous avez pour elle, a-t-elle applaudi, avec tout le département, à la haute distinction honorifique qui vient, dans cette promotion du Centenaire, de vous être décernée.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ ET MAIRE,

Vous aussi, vous êtes venu apporter vous même à celui que nous fêtons aujourd'hui les félicitations de la Ville d'Oran. Je sais que vous souhaiteriez de voir, dans notre ville, quelques hommes comme lui. Elle ajouterait à son renom de grande cité commerçante, qu'on veut bien lui reconnaître, celui d'un important foyer intellectuel.

Je vous remercie de dire ici par votre présence que la municipalité d'Oran ne se désintéresse pas du labeur scientifique qui s'accomplit chez elle et qui l'honore, s'il ne l'enrichit pas directement.

Merci à vous, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Merci à vous, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,

d'être venus parmi nous. Le Conseil général et la Chambre de Commerce ont toujours soutenu et encouragé les travaux de la Société de Géographie d'Oran, travaux dont M. Doumergue a, pendant si longtemps, assumé la direction.

Vous savez, et vous l'avez souvent proclamé, que ces

travaux intellectuels, en dépit des apparences, ne sont pas indifférents à la prospérité du pays.. C'est faire preuve de largeur de vue et d'une réelle compréhension des intérêts de l'Oranie que de ne pas les séparer des autres formes de l'activité oranaise. Aussi notre Société n'a-t-elle jamais en vain fait appel au concours du Conseil général et de la Chambre de Commerce quand elle a eu besoin d'être aidée.

*
* *

Et maintenant que j'ai rempli ce premier devoir, je puis, mon cher collègue et ami, vous exprimer toutes nos félicitations pour votre nomination comme Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous serions bien plus nombreux ici, et cette salle ne pourrait pas contenir la foule de vos amis si tous avaient pu se joindre à nous aujourd'hui. Mais beaucoup, pour des raisons diverses, en ont été empêchés. J'ai reçu beaucoup de lettres de personnes qui m'ont prié de les excuser. Je ne puis les lire toutes.

En voici cependant quelques extraits.

M. Kehl passe rapidement en revue les nombreuses lettres qui lui sont parvenues à l'occasion de cette fête et notamment celles de :

M. Tailliart, Recteur de l'Académie d'Alger ;

M. Brenet, Proviseur du Lycée d'Oran ;

M. le Professeur Maurice Gignoux, Directeur du Laboratoire de Géologie et de Minéralogie de la Faculté des Sciences de Grenoble ;

M. le Professeur Albertini, Directeur des Antiquités de l'Algérie ;

M. Esquer, Conservateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, Archiviste du Gouvernement Général ;

M. le Professeur Reygasse, Directeur du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, à Alger ;

M. le Professeur Augustin Bernard, de l'Université de Paris ;

M. le Professeur Léonce Joleaud, Directeur du Laboratoire de Géologie à la Sorbonne ;

La Société Historique Algérienne ;

La Société de Géographie de Marseille ;

L'Institut des Hautes Etudes Marocaines ;

La Société de Géographie du Maroc ;

La Reale Societa Geografica Italiana, de Rome ;

M. André Julien, Professeur au Lycée Jeanson de Sailly, Secrétaire général de la Revue Historique ;

M. le Général Paul Azan, Directeur du Service Historique de l'Etat-major général de l'Armée ;

M. Abeilhe, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Algérie ;

M. le Dr Foat, de Ryepeck, Long Ditton (Angleterre) ;

M. H.-H. KIDDER, Membre de l'Association Américaine d'Anthropologie, à Boston (U.S.A.) ;

M. Claude PETIT, ancien Député d'Oran ;

Etc., etc...

Toutes ces lettres constituent un éclatant hommage d'admiration et de reconnaissance envers M. Doumergue pour ses belles recherches, pour ses travaux scientifiques poursuivis avec tant de désintéressement et d'ardeur dans tous les domaines des sciences de la nature et qui ont particulièrement valu à leur auteur la reconnaissance de tous les géologues qui s'occupent des pays méditerranéens, pour les services qu'il a rendus à notre Société, dont il fut l'âme agissante et qu'il a su maintenir dans ses belles traditions de travaux solides et sérieux, enfin et surtout pour ses qualités personnelles de modestie et de dévouement.

M. KEHL continue en ces termes :

Qu'ajouterai-je à cette lecture ? Des louanges ? Vous ne les accepteriez pas. Vous n'aimez pas les phrases, et les épithètes laudatives que l'on prodigue à tout le monde avec une indifférence souriante ne vous satisfont pas. Vous aimez la précision objective, je dirai la rigueur scientifique.

Eh bien, soit ! Je vais tâcher de dire ici simplement pourquoi nous avons tenu à marquer d'une manière particulière votre décoration.

Si j'en crois certaines indiscrétions, vous auriez eu, dès votre jeunesse, la passion des sciences naturelles. La botanique surtout vous attirait ; mais, aussi bien que la flore, le sol lui-même et sa faune intéressaient votre curiosité.

Vous étiez membre de l'enseignement en France et vous vouliez venir en Algérie, dans ce pays alors mal connu et au sujet duquel, dans la métropole, on commet encore tant d'erreurs. Mais ce n'était pas Alger qui vous attirait ; c'était Oran et son département. Pourquoi ? Je n'en sais rien ; c'est à Oran que vous avez demandé à venir, que vous êtes venu et que vous êtes resté, malgré les attraits de la capitale et les avantages qu'on vous y offrait.

Vous avez donc appartenu au Lycée d'Oran. Vous y avez enseigné pendant quelque trente-cinq ans.

Vos anciens élèves se souviennent bien de leur professeur. Enfants, ils le craignaient et l'estimaient ; deve-

nus hommes, ils ont conservé pour lui une profonde affection. L'un d'eux me disait récemment : « Il savait faire aimer ce qu'il enseignait », ce qui est, pour moi, le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un professeur.

Mais votre passion scientifique ne se satisfaisait pas des matières forcément élémentaires et surtout théoriques de votre enseignement. Profitant de vos heures de loisirs, de vos journées de vacances, vous parcouriez le pays, malgré le soleil et la pluie, malgré le vent ou la gelée, malgré la poussière et la fatigue, vous faisiez des observations, recueillant des matériaux, les classant, les étudiant. Vous complétiez ainsi votre savoir par une connaissance directe des choses de la nature, en même temps que vous accumuliez des renseignements précieux qui, un jour, devaient vous servir. C'étaient les éléments de vos publications futures.

Dès 1890, la *Revue de Botanique*, organe de la Société Française de Botanique, accueillait votre « *Liste des plantes qu'on peut récolter dans les environs immédiats d'Oran* », donnant ainsi une première consécration à vos travaux.

C'est probablement vers cette époque que vous avez fait connaissance de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. Elle était alors présidée par un ancien et éminent bâtonnier du barreau d'Oran, M[e] Monbrun, et groupait de brillants collaborateurs comme René Basset, Bouty, Canal, De Cardaillac, le R. P. Delattre, Derrien, Gsell, Héron de Villefosse, Poinssot, Winckler, et surtout Demaëght. Il avait fondé un Musée archéologique qu'il fit donner par la Société à notre ville. Il alimentait de travaux archéologiques remarquables le Bulletin de la Société.

Vos travaux relevaient d'une discipline différente de ceux qui étaient généralement reçus dans le Bulletin. Ils y furent cependant accueillis et c'est ainsi qu'en 1892 parut de vous une « *notice sur une station préhistorique d'Aïn-el-Hadjar* ». C'était le premier maillon d'une chaîne qui devait se suivre jusqu'à maintenant. Je n'en citerai que les plus importants.

En 1898, vous étiez admis au nombre des membres de la Société et son Bulletin commençait à publier l'année suivante votre « *Essai sur la faune erpétologique de l'Oranie* ».

J'avoue, à ma honte, que je n'ai pas fait de bonnes études en sciences naturelles et que je ne saurais personnellement aprécier les mérites scientifiques de cet ouvrage. Ce que je puis voir, c'est qu'il est clair, bien divisé, facile à comprendre même pour un homme comme moi. Et c'est, je crois, le but que vous poursuiviez. Ce but, vous l'avez donc atteint. Mais il en est un autre, auquel, j'en suis sûr, vous n'aviez pas songé, et que vous avez atteint du même coup : c'est de faire connaître votre nom dans tous les milieux scientifiques de la France et de l'étranger. J'en sais quelque chose, moi qui, depuis que je vous ai succédé à la Présidence de la Société, ai vu passer dans mes mains des demandes de ce livre, qui est déjà publié depuis trente ans. Et ces demandes émanaient d'instituts et d'universités d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche, de Russie, et même de France. Si ce livre est ainsi demandé par les savants étrangers, c'est parce qu'il est excellent. Mais passons.

En 1900, vous êtes élu membre du Comité de la Société, avec laquelle, si je puis ainsi dire, votre union devient plus intime. En 1905 vous en devenez le vice-président. Car indépendamment de votre collaboration au Bulletin, vous lui rendez d'éminents services : Sa bibliothèque est déjà riche et s'augmente rapidement. Il faut la doter d'un instrument de recherches indispensable, car le registre d'inscription des volumes est insuffisant.

Vous êtes déjà surchargé de besogne, tant par votre service universitaire que par vos nombreux travaux personnels. Mais votre activité est plus vaste encore. Vous n'hésitez pas à entreprendre un répertoire sur fiches, que vous menez rapidement à bonne fin avec la collaboration de M. le Chanoine Fabre et de M. Girod, alors professeur au Lycée.

Dans le même temps, vous acceptez de collaborer, pour le département d'Oran, à la confection de la carte géologique de l'Algérie entreprise par le Gouvernement général. Et c'est là encore une nouvelle charge qui, pendant des années, va vous obliger de nouveau à parcourir le pays, à coucher sous la tente, à vivre souvent dans les douars dans les conditions les plus inconfortables, au milieu des fatigues et des intempéries.

N'importe, vous y êtes habitué. Vous aviez bien hésité,

tout d'abord : mais c'est parce que vous craigniez de ne pouvoir rendre les services qu'on attendait de vous. Vous n'avez accepté que lorsque vous vous êtes rendu compte que vous étiez en mesure de faire un travail utile.

Cette carte est aujourd'hui en bonne voie d'achèvement, grâce à vous, qui n'avez épargné ni votre temps, ni vos peines pour la mener à bien .On vous doit notamment toute la partie Est du département : sur 16 feuilles parues, vous en avez signé la moitié. En recherchant et en relevant la nature du sol de régions jusqu'alors mal connues, vous avez fourni des renseignements précieux pour les prospections minières et aussi pour l'étude des possibilités agricoles.

En 1912, vous étiez élu président de la Société de Géographie. Depuis longtemps, vous vous étiez attaché à elle et vous lui aviez rendu son ancienne prospérité, un moment compromise. Admettant une extrême variété de travaux dans son Bulletin, vous en aviez fait une riche publication, abondamment illustrée. Aussi n'y avait-il personne de mieux qualifié que vous pour en prendre la direction, non seulement en fait, mais encore en titre.

La guerre n'interrompit pas votre labeur et vous avez même, pendant ces années douloureuses où tout travail intellectuel paraissait aboli, maintenu l'activité de la Société. Presque seule parmi les sociétés savantes de province, elle a continué à publier régulièrement son Bulletin, auquel d'illustres collaborations ont maintenu alors une haute valeur scientifique. Vous aviez conscience d'accomplir là votre devoir envers la France. « Servir la science, c'est servir la Patrie », disiez-vous. Et vous aviez raison.

En 1920, prenant une retraite bien gagnée, vous étiez nommé professeur honoraire au Lycée d'Oran. Mais cela n'arrêtait pas vos travaux scientifiques. Vous vous consacriez plus entièrement à la carte géologique, à vos études dont le champ s'élargit.

Vous abandonnez pendant quatre années la présidence de la Société ; mais vous la laissez aux mains dévouées de notre doyen M. Flahault. Lorsque en 1924 l'état de santé de notre collègue ne lui permet plus de continuer à assurer les devoirs de la présidence, vous la reprenez.

Pendant quatre ans encore, vous en assumez la charge.

Mais une nouvelle occupation va bientôt accaparer votre temps et exiger toutes vos forces. En 1925, la Société de Géographie, usant d'une prérogative qui lui a été reconnue lorsqu'elle a cédé à la ville le musée Demaëght, demande que le poste de conservateur de ce musée, devenu vacant, vous soit confié. M. le Gouverneur général, approuvant ce choix, vous a nommé. Et vous voulez vous consacrer désormais au zèle pieux et utile de reconstituer et de mettre en valeur ce beau musée, qui ferait honneur et à la mémoire de son fondateur et à la ville d'Oran s'il était convenablement logé et si ses richesses pouvaient être facilement visitées et consultées.

C'est encore un travail long et pénible. Il faut rassembler les collections éparses, les reconstituer, les classer, refaire toutes les étiquettes. Il s'agira ensuite, lorsque le Palais des Arts et du Musée sera construit, d'en faire une installation méthodique.

La tâche est considérable.

Vous l'abordez de gaîté de cœur, Mais vous ne pouvez pas mener de front ce travail absorbant et méticuleux et les devoirs qu'impose la présidence de la Société. Et c'est pourquoi, après avoir fait célébrer dignement, en avril 1928, sous la présidence de M. Tailliart, Recteur de l'Académie d'Alger, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, le Cinquantenaire de la Société de Géographie d'Oran, vous cédez à un autre ,moins digne mais plus jeune, la direction de cette Société à laquelle vous êtes si attaché.

Vous voulez encore cependant vous en occuper. Vous ne voulez pas d'une présidence honoraire. Vous nous restez comme vice-président, afin de suivre au jour le jour tous les travaux qui s'accomplissent dans la Société. Vous continuez à être notre guide et notre conseil.

Depuis près de quarante ans, combien de travaux, d'études, d'articles, de notes et de notices avez-vous publiées dans notre Bulletin ? Je n'en sais rien. Je ne veux pas les compter, car ils sont très nombreux, une centaine au moins. Vous y avez abordé non seulement la botanique, la zoologie et la géologie, mais encore la paléontologie, par votre remarquable étude des ossements de *l'elephas planifrons* découverts à Siga en 1927, et surtout l'archéologie préhistorique. Vos cinq « *contributions au*

préhistorique de la province d'Oran » constituent la description la plus complète des gîtes découverts en Oranie.

A l'intérieur de notre Société, pendant tout le temps de votre présidence, vous avez été un administrateur consciencieux, en même temps qu'un censeur sévère de tous les travaux parus dans son Bulletin ; vous avez ainsi assuré à ce dernier un rang très honorable parmi les publications similaires. Notre Société vous en doit une grande reconnaissance et il m'est agréable de le proclamer ici.

Malgré votre désir de repos, de nouvelles tâches scientifiques délicates ne cessent de se présenter à vous. Cette année encore, n'est-ce pas vous qui avez déterminé, classé et étiqueté les nombreux poissons et animaux marins présentés dans le pavillon de la pêche à l'expositon d'Oran ?

Je m'arrête.

Vous avez vécu une belle vie, belle par vos vertus d'honnête homme, belle par le magnifique effort que vous avez accompli.

Mon cher collègue et ami,

Je lève mon verre à votre santé, à la continuation de vos travaux, à la prospérité de cette œuvre collective que vous aimez tant, la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, au pays enfin à qui vous avez consacré votre vie, à l'Oranie.

De vifs applaudissements saluent la péroraison du Président.

M. Molle, Député, Maire d'Oran, se lève.

Il se réjouit de la haute distinction qui vient enfin récompenser la vie studieuse et désintéressée de M. Doumergue.

« Car, dit-il, la ville d'Oran est également à l'honneur, en cette occasion.

« On prétend, continue-t-il, que les Oranais ne savent que gagner de l'argent, faire du bon vin et récolter de beaux épis. Votre nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur est un démenti à ces on-dit. Nous aussi, nous savons reconnaître la valeur des travaux scientifiques. La municipalité Oranaise vous a nommé conservateur de son Musée. Quand il sera définitivement transféré au Palais des Beaux-Arts, les étrangers viendront

admirer les collections installées et classées par vos soins et un peu de votre haute réputation scientifique rejaillira sur notre ville. »

En terminant, l'orateur boit à la santé du nouveau décoré et à la continuation de ses beaux travaux.

Au nom du Conseil général, M. Tabet, son Vice-président, félicite M. Doumergue dont la réputation s'étend en France comme à l'étranger. Toutefois les Oranais ont des raisons particulières d'être fiers de lui.

« Le mérite du professeur Doumergue, conclut-il, est surtout fait de son érudition ; mais pour nous, Oranais, ses anciens élèves, il est aussi fait de simplicité et de modestie. Ce sont précisément les qualités qui l'ont imposé à l'admiration de ses concitoyens. »

M. le Préfet prend à son tour la parole. Il remercie d'abord la Société de l'avoir inscrit sur la liste de ses membres en qualité de Vice-président d'honneur et de l'avoir invité à présider ce banquet.

Il a déjà constaté par lui-même quelle érudition se cache sous la modestie de M. Doumergue. Mais les précédents orateurs ayant déjà dit l'essentiel sur ce sujet, il ne peut que joindre ses éloges aux leurs.

« Toutefois, ajoute-t-il, en s'adressant à M. Doumergue, ce qui me frappe dans votre longue carrière scientifique, c'est un effort ininterrompu pour augmenter le champ de vos connaissances et vulgariser le résultat de vos recherches. Professeur, savant, géologue, toujours vous êtes animé de ce même souci de vulgarisation. C'est que vos travaux ne sont pas seulement d'ordre spéculatif : ils peuvent et doivent se traduire par des applications pratiques. Nous le savons bien, nous qui utilisons si souvent vos cartes géologiques, lorsque, par exemple, se pose dans le département l'angoissant problème de l'alimentation en eau potable.

« Cependant, votre tâche n'est pas encore terminée. Nommé Conservateur du Musée d'Oran, il vous reste à l'organiser. Là encore votre érudition saura s'employer pour le plus grand profit du public.

« Venu à Oran dans votre jeunesse, vous l'avez adopté, et, en retour, Oran vous a adopté. Notre ville s'honore non seulement de votre décoration, mais aussi des hom-

mages qui vous sont venus de partout, de France et des pays étrangers. J'ai, moi-même, à ce sujet, recueilli le témoignage unanime du département tout entier.

« Je bois donc à l'heureuse continuation de votre activité scientifique. »

Très ému, M. DOUMERGUE répond avec simplicité :

« Merci à tous, de grand cœur. J'ai fait ce que j'ai pu pour la science Oranaise et le Pays. Je continuerai toute ma vie. »

Cette brève et énergique déclaration soulève les applaudissements et met fin à cette manifestation, plus semblable à une réunion de famille qu'à une cérémonie officielle.

Le 15 décembre 1930, dans une réunion intime, le Comité de notre Société a offert à son ancien Président, M. François DOUMERGUE, une plaquette en argent, « *hommage de reconnaissance* ».

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

Lucienne Bonnet, docteur en droit .— *L'INDUSTRIE DU TAPIS A LA KALAA DES BENI RACHED (ORAN) : Étude d'Économie Algérienne* (164 pp., in-8, Alger, Carbonel).

Comme tous les arts indigènes de l'Afrique du Nord, l'industrie du tapis algérien souffre de conditions économiques adverses. Si la sollicitude des pouvoirs publics a pu éviter la disparition complète d'anciens centres de production et si l'initiative privée a même permis d'en créer de nouveaux (Tlemcen), il semble bien que ce résultat n'ait pas été acquis sans qu'on ait sacrifié quelque peu de l'originalité et des caractéristiques du type indigène. Frappée par l'intérêt artistique, économique et social qui s'attache au maintien et à la rénovation, dans sa tradition propre, de cette industrie si importante, Mlle Bonnet a choisi comme sujet d'étude, particulièrement topique, le centre de tissage de Kalaâ, autrefois fameux, encore bien connu aujourd'hui, et qui, plus que tout autre, souffre des conditions économiques nouvelles.

Situé entre Relizane et Mascara, Kalaâ, bourgade qui compte environ 2.000 habitants, tint jadis une place importante dans la vie politique, intellectuelle et économique de la région. Fondée par une population de race berbère, elle fut, de bonne heure, semble-t-il, un centre de tissage réputé. Contrairement à certains auteurs, selon qui cette industrie y aurait été introduite par les Turcs, Mlle Bonnet pense qu'elle y florissait bien avant le XVIe siècle. Elle base son opinion, d'une part, sur la tradition locale qui assigne huit siècles d'existence à l'industrie du tapis à Kalaâ, et, d'autre part, sur l'examen des tapis anciens fabriqués dans cette petite ville, sur lesquels on relève les caractéristiques d'un art rural commun à toutes les populations berbères, associées à des motifs citadins introduits par les Turcs. Suivant l'auteur, le *tapis de Kalaâ* serait « un type mixte résultant de la fusion du tapis citadin et du tapis rural ».

L'ancien tapis de Kalaâ, uniquement destiné à meubler les pièces indigènes, avait, en général, comme ces pièces elles-mêmes, 4 à 5 mètres de long sur 1 m. 50 à 1 m. 60 de large. Les couleurs entrant dans sa composition étaient toutes d'origine végétale. Le nombre des teintes était limité aux ressources tinctoriales de la région : les plus riches tapis ne contiennent que sept tons différents qui sont le rouge, le rouge-brun, le jaune, le bleu, le vert, le noir, le blanc. La teinture était, jadis, faite par des hommes, et, par un choix judicieux des couleurs, les anciens artisans de Kalaâ

obtenaient les plus heureux effets et avaient contribué à faire acquérir une renommée justifiée à leurs tapis. L'auteur donne d'intéressants détails sur les anciens procédés de teinture, sur l'antique ornementation du tapis caractérisée « par un développement très marqué de l'instinct géométrique particulier aux peuples primitifs berbères », et sur les éléments du décor dont certains portent à se demander si l'on ne doit pas admettre une influence hispano-mauresque. Dans le tapis ancien, la combinaison des détails varie suivant la fantaisie de la tisseuse ou l'inspiration du maître-décorateur (رقّام) et la patine du temps y produit des effets de coloris merveilleux.

Le tapis moderne ne rappelle en rien les belles pièces d'autrefois. Ses dimensions se sont beaucoup réduites ; le tissage défectueux en a modifié l'aspect général. Les maîtres décorateurs, qui fabriquaient eux-mêmes leurs colorants végétaux, ont disparu en emportant avec eux les secrets de leur art. La tisseuse, aujourd'hui, teint elle-même, avec un outillage des plus rudimentaires, en utilisant des colorants chimiques qui donnent des tons vifs et criards incapables de résister à l'action de l'eau non plus qu'à celle de la lumière. L'auteur décrit les procédés actuels de teinture, la décoration « caractérisée par l'abandon de l'ornementation ancienne et par la copie maladroite de modèles étrangers, ce qui a eu pour effet d'enlever au tapis de Kalaâ tout cachet artistique local ». La partie du livre consacrée à la confection du tapis tel que les femmes de Kalaâ le fabriquent aujourd'hui, au choix, triage, lavage, cordage et tissage de la laine, à la description du métier et de son montage, est d'une lecture attrayante et facile même pour qui n'est pas technicien. L'ethnographe est intéressé par la description des rites magiques qui accompagnent les diverses opérations du montage du métier et toutes celles qui ont trait au travail de la laine.

La décadence du tapis de Kalaâ a fait que depuis une quarantaine d'années les riches indigènes s'en sont complètement détournés. Il continue cependant à se vendre beaucoup, surtout en Kabylie qui absorbe 95 % de la production annuelle. Mais, bien que l'écoulement des produits paraisse facilement assuré, l'industrie du tapis à Kalaâ n'a cessé de décroître à une allure rapide : « De 1925 à 1928, c'est-à-dire en quatre années seulement, la production totale est tombée de 40.000 mq à 15.000 ou 18.000 mq, chiffre approximatif pour 1928. C'est donc une régression de plus de moitié qu'il nous faut enregistrer. »

Est-il possible de sauver cette industrie agonisante ? L'auteur le pense et consacre une notable partie de son travail à l'étude des moyens propres à rénover le tapis de Kalaâ. Cette rénovation doit avoir comme principe directeur « l'accord de la simplicité actuelle de l'art décoratif avec une reprise de la tradition ancienne

adaptée à la vie moderne ». La rénovation des techniques et des caractères artistiques, réalisée par les moyens que suggère l'auteur, sera accompagnée par une réorganisation économique absolument nécessaire comportant notamment une organisation du service des ventes et de la publicité. Mlle Bonnet voit dans le Service de l'Artisanat indigène, qui a déjà rendu par ailleurs de précieux services, l'instrument principal de cette réorganisation.

L'ouvrage de Mlle Bonnet, illustré de nombreuses planches et photographies de décors et de tapis anciens et modernes, est une excellente étude d'une de nos principales industries indigènes. Il serait à souhaiter qu'elle en provoquât de semblables sur d'autres arts indigènes également intéressants et qui souffrent du même mal.

Marcel Bodin.

René Maunier, professeur à l'Université de Paris. —*MÉLANGES DE SOCIOLOGIE NORD-AFRICAINE* (1 vol. in-12, Paris, Alcan, 1930).

M. R. Maunier, qui fut directeur de la Statistique judiciaire en Egypte, puis professeur chargé d'un cours de sociologie algérienne à la Faculté de droit d'Alger, a réuni dans ce petit volume des articles, des fragments de cours, des rapports, — en tout dix études diverses dont l'unique lien consiste en ce qu'elles s'occupent de gens et de choses de l'Afrique du Nord.

Les deux premières sont consacrées à Ibn Khaldoun qui vivait en Egypte au XVIe siècle. On connait son *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes.* Esprit curieux, observateur, il a cru devoir faire précéder son ouvrage d'une longue préface où il a rassemblé et résumé ses connaissances et ses idées sur le monde et sur les sociétés humaines. Ce sont les *Prolégomènes historiques*, dont De Slane a donné la traduction française. M. René Maunier étudie les idées sociologiques et économiques qui y sont contenues.

L'historien berbère a exercé son esprit, avec beaucoup de bon sens et de finesse, à rechercher les causes et les conséquences des faits; ses opinions économiques et sociales, — à vrai dire systématisées par M. Maunier, — ne seraient bien souvent pas désavouées par des économistes ou par des sociologues d'aujourd'hui.

Les six études suivantes sont spéciales à l'Algérie, ou plutôt aux Kabyles : l'une d'elles, sur la situation sociale et juridique de la femme en Kabylie, fut présentée en 1925, sous forme de rapport, à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes; les cinq autres sont les leçons diverses du cours de sociologie algérienne professé par l'auteur. On ne saurait, dans une brève notice bibliographique, les analyser ici. Le programme de

sociologie algérienne est contenu dans la leçon inaugurale du cours, que suivent les leçons sur : la société kabyle, l'économie kabyle, le culte domestique en Kabylie et les rites de la construction des maisons en Kabylie. Cet ensemble constitue, à mes yeux, la partie la plus intéressante du livre.

L'étude des menus détails de la vie matérielle domestique ou sociale y est présentée sous forme d'une « synthèse très cursive, un portrait peint au pouce », comme dit l'auteur lui-même, et où (en ce qui concerne les parties étudiées) rien d'essentiel n'est omis. M. Maunier a soin de nous expliquer constamment les raisons pour lesquelles les choses sont ce qu'elles sont. Il rappelle ainsi les liens qui existent entre le sol, l'activité économique des habitants et leurs institutions sociales, évoquant parfois les civilisations antiques ou les pays méditerranéens qui offrent des aspects comparables à ceux dont il s'occupe. Il donne, en notes, de nombreuses références, surtout dans les leçons où sont étudiés les rites magiques et les superstitions.

Tout en faisant une étude objective de la vie kabyle, M. Maunier signale l'évolution profonde qui la transforme rapidement. « Jusqu'aujourd'hui, l'économie kabyle a conservé ses traits anciens : « élevage, culture, industrie, sont choses de la famille... La famille « est agent du culte, et aussi agent du travail. Courbés sous le « pouvoir du père, ou de l'aîné, hommes et femmes vivent et travaillent en commun... Les parents sont vraiment « compagnons ». « La famille agnatique est, encore aujourd'hui, une cité dans la « cité. Mais cela aussi doit changer bientôt : les signes en sont « sous nos yeux. Dans peu de temps, ce sera du passé. »

Ailleurs, parlant de la femme, il dit encore : « La Kabylie n'a « point ses révoltées, ni même ses désenchantées, mais plutôt ses « résignées. Elle aura, demain, ses émancipées. »

M. Maunier ne dit pas les causes de ces changements qu'il prévoit et, à vrai dire, on les devine ; la présence des Européens, l'accoutumance aux lois et aux mœurs françaises et surtout la facilité des moyens de transport, moyens mécaniques de désagrégation de la famille dans tous les pays.

Deux études sur la criminalité en Egypte et sur le suicide en Egypte terminent le volume.

C. Kehl.

Paul Raynal. — *L'EXPÉDITION D'ALGER (1830) ; lettres d'un témoin*, publiées avec une introduction et des notes par Augustin Bernard (Paris, Bibliothèque d'Histoire coloniale ; Paul Geuthner, éditeur, 1930.)

M. Augustin Bernard, auteur de remarqualbes travaux sur l'Algérie, vient de publier, à l'occasion du Centenaire, sous le titre : « L'expédition d'Alger. Lettres d'un témoin », la correspondance de l'intendant Raynal avec sa femme, Adèle Joubert, nièce du philosophe et avec son père.

L'Intendant Raynal fut attaché au corps expéditionnaire et spécialement chargé de l'organisation des hôpitaux. A ce titre, il contribua à Marseille, puis à Toulon à l'organisation de l'expédition. Après l'occupation, il fit un séjour de quelques semaines à Alger, puis il regagna la France en novembre 1830, lorsque l'expédition proprement dite fut terminée.

Tous ceux que l'histoire de l'Algérie intéresse doivent remercier M. Augustin Bernard d'avoir publié ces lettres dont la lecture est rendue plus attrayante encore par la biographie de leur auteur et par de nombreuses notes historiques. Ils sauront gré aussi au petit-fils de l'Intendant Raynal, le commandant P. du Chayla, d'avoir bien voulu ouvrir à M. Augustin Bernard ses archives familiales.

Comme il l'est dit dans l'introduction, il ne faut pas chercher dans ces lettres des révélations de nature à renouveler l'histoire de la conquête. Mais elles montrent au moins que le commandement militaire sut mettre à profit le temps que lui laissaient les incertitudes et les hésitations de cette fin de restauration pour organiser soigneusement l'expédition.

Nous assistons avec l'Intendant Raynal à l'embarquement des troupes, à son installation à bord du « Trident », aux péripéties de la traversée. Ce sont là des récits colorés, abondants en détails pittoresques où les remarques amusantes jaillissent sous la plume d'un observateur averti qui est aussi un écrivain. Ses portraits, comme celui de l'amiral Duperré, sont curieux à lire et ne le cèdent en rien au tableau d'Alger après l'occupation, à la description du bain maure, au récit du bal donné par le Consul d'Angleterre.

Quant à la révolution de Juillet, elle ne paraît pas avoir jeté un grand trouble dans l'âme de cet officier. Ce qui semble l'étonner, ce n'est pas la crise politique qu'il prévoyait, dit-il, mais le calme avec lequel de Bourmont accueillit la chute de Charles X et aussi l'empressement de cette créature de la Restauration à ordonner le remplacement des cocardes et des drapeaux. Pour les troupes, le changement du régime se traduisit par un changement du commandement. Le maréchal Clauzel vint remplacer de Bourmont, escorté d'un état-major de vieux officiers de l'Empire et l'Intendant Raynal de noter malicieusement « qu'ils n'auraient peut-être pas

mal fait de commander de nouveaux habits à leurs tailleurs avant de venir en Afrique ».

Et ce livre, où tout respire la bonne humeur, la joie de bien servir son pays et la foi dans le succès de nos armes, s'achève dans le désespoir et les larmes. A Toulon, sur le chemin du retour, l'Intendant Raynal apprenait la mort de sa femme survenue subitement. Ce que put être son chagrin, seule l'affectueuse tendresse que révèlent ses lettres peut nous le dire.

Maurice Bedoas.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

Observations Météorologiques de la Station d'ORAN - MARINE

DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1930

Altitude de la Station : 11 m. au-dessus du niveau de la mer

Phénomènes observés		JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
PRESSION	Pression moyenne ...	761,2	762,3	762,4	763,7	765,0	763,4
	Plus haute pres. observée	765,8	765,5	767,1	769,7	773,9	767,2
	Plus basse pres. observée	756,7	758.3	755,2	760	747,9	756,2
TEMPÉRATURE	Température moyenne..	23,8	25,2	23,8	21	17,1	14,6
	Moyenne des maxima ..	26,7	33,3	26,7	23,8	20,2	17,1
	Moyenne des minima...	20,9	20,5	20,7	18,3	13,9	12,1
	Plus haute t^re observée.	33,1	33,3	31,4	29,6	24,5	17,8
	Plus basse t^re observée.	18,4	20,5	17,6	14,2	8,1	8,3
HUMIDITÉ de 0 à 100	Humidité moyenne ...	72	73	71	75	73	84
	Plus haute hum. observée	94	88	91	93	97	100
	Plus basse hum. observée	24	32	29	37	25	49
PLUIE	Nombre de millimètres .	»	1,5	27,2	10,7	25,7	138,8
	Nombre de jours	»	2	2	2	4	11
VENT le plus fréq' observé	Direction..........	N-E	N-E	N-E	N-E	W	W
	Nombre d'observations .	27	39	22	27	23	35
	Force moyenne (0 à 9)	3	2,5	2,4	2,6	3,5	4,1
Nébulosité (0 à 9)........		1,6	1,6	2	2,4	2,8	5,2

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

LA PLUIE DANS LE DÉPARTEMENT D'ORAN

DU 1er JUIN AU 30 NOVEMBRE 1930 (a)

D'après les tableaux publiés mensuellement par le Service météorologique de l'Algérie

STATIONS du Service Météorologique	PLUIE EN MILLIMÈTRES							NOMBRE DE JOURS DE PLUIE						
	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAUX
Nemours .... (1)	14	0	2	1	5	19	41	2	0	1	1	1	3	8
Oran .... (1)	2	0	0	27	9	24	62	2	0	0	2	2	4	10
Mostaganem ..... (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
El-Ançor .... (2)	4	0	0	13	18	40	75	7	0	0	2	2	5	16
Cassaigne ...... (2)	0	0	0	22	0	13	35	0	0	0	1	0	1	2
Trois-Marabouts.... (3)	11	»	»	0	10	23	»	6	»	»	0	1	2	»
Saint-Maur ...... (3)	4	0	0	0	3	15	22	3	0	0	1	1	2	7
Oued-Fergoug (barrage) (4)	8	0	0	7	10	3	18	2	0	0	2	1	1	6
Relizane .... (4)	7	0	0	21	3	0	31	3	0	0	3	2	0	8
Tlemcen .... (5)	28	0	12	2	6	22	70	2	0	1	1	1	2	7
Descartes .... (5)	16	0	1	0	2	4	23	6	0	1	0	2	2	11
Sidi-Bel-Abbès .... (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mascara .... (5)	9	0	1	0	13	4	27	2	0	1	0	3	1	7
Saïda .... (6)	10	0	25	5	4	6	50	5	0	3	3	1	2	14
Martimprey ...... (6)	35	0	0	3	10	5	53	4	0	1	4	3	2	14
Tiaret .... (6)	1	0	0	19	3	1	24	2	0	3	3	1	3	12
Sebdou .... (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méchéria .... (8)	6	2	13	19	2	6	48	2	3	4	6	2	2	19
Le Kreider .... (8)	13	0	3	18	3	8	45	1	0	3	2	1	3	10
Aïn-Sefra .... (9)	30	1	3	9	9	»	»	4	2	5	5	2	»	»
Colomb-Béchar .... (10)	0	0	0	8	0	»	»	1	0	0	3	0	»	»

(a) Les renseignements concernant le mois de Décembre, non encore parvenus, seron donnés dans le prochain tableau.

(1) Rivage — (2) Zone littorale (3) Zone sublittorale - (4) Tell versant Nord — (5) Tell, zone centrale — (6) Tell, versant Sud - (7) Tell, hautes plaines — (8) Steppe - (9) Atlas saharien — (10) Pied de l'Atlas Saharien.

A. LASSERRE,
Directeur du Service Météorologique
de l'Algérie à Alger.

NOVELLA,
Chargé de la Station d'Oran-Marine

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 6 OCTOBRE 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. le chanoine BANTON, BLONDIN, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, FLAHAULT, KRIÉGER, LEFRANCQ, MALMÉJAC, MOTELEY, PELLECAT, STÉFANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. le docteur ABADIE, LUSSAGNET, MAILLET, BRUNIE, le chanoine FABRE.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 1930 est lu et adopté, après la rectification ci-dessous indiquée :

Rectification au procès-verbal du 30 juin 1930. — M. MAILLET, porté « *absent* », doit être considéré comme « *excusé* ».

Décès. — Le Président rappelle que la Société a perdu quatre de ses membres décédés pendant les vacances. Ce sont M. PELLET, membre du Comité ; M. HÉRELLE, M. BORIES et M. SEGUY. Le Comité adresse ses condoléances aux familles des défunts.

Distinctions honorifiques. — Promotion du Centenaire. — A l'occasion du Centenaire de l'Algérie, M. DOUMERGUE a été fait chevalier de la Légion d'honneur. Interprète de la satisfaction unanime du Comité, le Président félicite chaleureusement M. Doumergue dont la longue vie de travail et de dévouement à la Science vient, enfin, de recevoir sa récompense officielle. Tous les membres et tous les amis de la Société seront, eux aussi, sensibles à l'honneur fait à notre premier Vice-président.

Très touché, M. Doumergue remercie en termes émus.

Le Président lit ensuite les noms des sociétaires promus ou nommés dans cette même promotion.

Sont promus Commandeurs :

M. DESCOURS, délégué financier;

M. L. BILLIARD, directeur des Etablissements Billiard.

Sont promus Officiers :

M. Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne, membre d'honneur ;

M. MARLIER, préfet d'Oran, vice-président d'honneur ;

M. MILHE-POUTINGON, maire de Rio-Salado ;

M. DE NERVO, vice-président de la Société Mokta-el-Hadid.

Sont faits Chevaliers :

M. CARÉ, secrétaire général à la Préfecture d'Oran ;

M. CARDONNE, secrétaire du Syndicat Agricole de Tlemcen ;

M. ESQUER, archiviste du Gouvernement Général, conservateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, qui, sans être membre de la Société, n'a cessé de témoigner le vif intérêt qu'il porte à nos travaux.

Enfin, deux sociétaires ont été compris dans la première promotion du « Mérite Maritime ». Ce sont MM. NOVELLA, administrateur de l'Inscription Maritime, et DEROS, agent de la Compagnie de Navigation Mixte à Oran.

A tous, le Comité adresse ses félicitations.

Présentations. — (Voir plus loin la rubrique : Membres nouveaux.)

La prochaine séance est fixée au lundi 3 novembre, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

KEHL. CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 3 NOVEMBRE 1930

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. le docteur ABADIE, le chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, le chanoine FABRE, FABRE LA MAURELLE, FISCHER, KEIME, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, MOTELEY, PELLECAT, STÉFANOPOLI, TOURNIER.

Excusés : MM. DUPUY, KRIÉGER, FLAHAULT.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 1930 est lu et adopté.

Distinctions honorifiques. — Le Président fait connaître que MM. MALMÉJAC, membre du Comité, et BOUTY, sociétaire, ont été promus Officiers de la Légion d'honneur et M. FROMENTAL Pierre, sociétaire, fait chevalier.

Le Comité félicite chaleureusement les nouveaux promus.

Admissions et présentations. — (Voir, plus loin, la rubrique : Membres nouveaux.)

Commission des monuments naturels et sites. — M. le Préfet d'Oran ayant invité la Société à désigner un de ses membres pour faire partie de ladite Commission, le Comité porte son choix sur M. DOUMERGUE.

Bibliothèque. — (Voir la rubrique : *Mouvement de la Bibliothèque.*)

La prochaine séance est fixée au lundi 1er décembre 1930, à 17 h. 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président, *Le Secrétaire Général,*

KEHL. CHAUVIN.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 1930

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. KEHL, Président.

Sont présents : MM. le chanoine BANTON, BLONDIN, BRUNIE, CHAUVIN, DOUMERGUE, DUPUY, FISCHER, FLAHAULT, KRIÉGER, LEFRANCQ, LUSSAGNET, MAILLET, MOTELEY, PELLECAT, TOURNIER.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 1930 est lu et adopté.

Décès. — Le Président fait connaître le décès de M. le docteur COURCELLE, membre titulaire de la Société. Le Comité adresse ses condoléances à la famille du défunt.

Admissions et présentations. — Voir plus loin, à la rubrique « MEMBRES NOUVEAUX », la liste des Sociétaires admis en décembre.

Les candidats présentés en décembre, devant être admis en janvier 1931, leurs noms paraîtront dans le fascicule de mars 1931.

Société des Africanistes. — Le Comité décide de proposer à ce nouveau groupement l'échange de notre Bulletin contre ses publications.

Historique du Département et du Conseil Général d'Oran. — Aux termes d'une lettre de M. TABET, Vice-président du Conseil Général d'Oran, la Société est inscrite pour deux volumes sur la liste des attributaires de cet historique.

Remerciements au Comité. — M. José PRIETO DEL RIO, Consul d'Espagne à Oran, remercie le Comité de l'avoir admis en qualité de membre titulaire.

Commission départementale des monuments naturels et sites. — M. le Préfet fait connaître que, par arrêté ministériel du 7 novembre 1930, M. KEHL, Président de notre Société, est nommé, pour une période de quatre ans, représentant du Ministre des Beaux-Arts au sein de la Commission départementale des sites et monuments naturels, chargé d'en exercer la vice-présidence.

D'autre part, M. DOUMERGUE, précédemment choisi comme représentant de la Société dans la même commission, en faisant déjà partie en vertu d'un arrêté préfectoral, le Comité délègue M. FLAHAULT en son lieu et place.

Vœu au sujet des Cascades de Tlemcen. — M. DOUMERGUE soumet au Comité le vœu suivant relatif aux Cascades de Tlemcen :

« Considérant que les Cascades de l'Ourit ou du Meffrouch, connues vulgairement sous la dénomination de Grandes Cascades de Tlemcen, constituent un des sites les plus pittoresques du département d'Oran ;

« Que ce site, facilement accessible, est un centre d'attraction pour les nombreux touristes qui parcourent l'Oranie et visitent particulièrement Tlemcen ;

« Que par suite de l'abaissement progressif des réserves d'eau souterraines dans le bassin du Meffrouch, le débit des Cascades tend déjà à diminuer et à réduire l'intérêt du site ;

« Qu'il est question d'utiliser les chutes pour actionner, au moins pendant la nuit, une usine génératrice d'électricité ;

« Que l'installation des tubes de descente et la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation dépareraient le paysage ;

« Qu'il y a lieu de maintenir intacte la disposition naturelle des lieux ;

« Qu'étant donné que le barrage des Beni Badhel de Sebdou va être incessamment construit, qu'une usine d'électricité pourra utiliser les eaux de la réserve ;

« Le Comité, suivant l'exemple de la Chambre de Commerce d'Oran ;

« Emet le vœu :

« 1° Que les Cascades et le cirque de l'Ourit soient classés, s'ils ne le sont déjà, comme site protégé par les lois ;

« 2° Que, de ce fait, toute utilisation industrielle des chutes soit interdite ;

« Décide que ce vœu sera transmis à M. le Préfet, au Syndicat d'Initiative d'Oran et au Maire de Tlemcen. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu au sujet de la Kouba dite : Mosquée de Mohamed el Kébir, ou Vieille Mosquée. — M. Doumergue présente le vœu suivant au sujet de l'isolement du monument :

Exposé des motifs

« La mosquée de Mohammed el Kébir, à Oran, classée comme monument historique, est située au quartier neuf de Karguentah, à l'extrémité nord du boulevard Laurent-Fouque.

« Bordée à l'Ouest par le boulevard, au Sud par la courte rue de Besançon qui la sépare d'un seul immeuble sans étages, elle est donc bien dégagée, au Sud et à l'Ouest, par deux voies de largeur suffisante.

« Il n'en est pas de même à l'Est et au Nord, où existent encore des terrains vagues, sur lesquels peuvent être élevées, d'un jour à l'autre, des constructions. Or, des voies de largeur normale ne sont pas, paraît-il, prévues sur ces deux côtés. La mosquée ne serait séparée des maisons que par une ou deux ruelles de 1 m. 90 de largeur, occupant l'étroite étendue de la réserve domaniale.

« S'il en était réellement ainsi, la mosquée serait enserrée trop étroitement par les constructions voisines.

« Au double point de vue de l'esthétique et de l'hygiène cette situation serait fâcheuse.

« Il nous a paru qu'il y avait lieu d'attirer l'attention des pouvoirs compétents sur cette question, afin qu'ils puissent envisager les mesures à prendre pour assurer le dégagement complet du monument sur ses quatre côtés, comme il l'est déjà sur deux.

« Feu M. Pellet, architecte, chargé de l'entretien des Monuments Historiques du département, s'était préoccupé de cette question. Il y aurait lieu d'en faire reprendre d'urgence l'examen. »

Délibération

Après avoir entendu et discuté l'exposé fait par M. Doumergue, le Comité de la Société a pris la délibération suivante :

« Considérant que la mosquée de Mohammed el Kébir, classée comme monument historique, risque d'être enserrée à l'Est et au Nord, par des maisons, distantes seulement de 1 m. 90 ;

« Que ces constructions trop rapprochées, et peut-être trop élevées, nuiraient à l'esthétique du monument ;

« Que les ruelles de 1 m. 90 de largeur pourraient devenir des dépotoirs ;

« Que les murs blanchis de la mosquée seraient salis par des immondices lancées des fenêtres des maisons voisines ;

« Emet le vœu :

« Que le service préposé à la conservation des monuments histo-

riques s'emploie à faire prévaloir des voies de dégagement de largeur normale à l'Est et au Nord de la mosquée.

« Décide que le vœu sera adressé à M. le Préfet du département en le priant de bien vouloir lui faire donner suite par les services compétents. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu de la Chambre de Commerce d'Oran au sujet du port de Saïdia et de la voie ferrée Oudjda-Nemours. — Le Président expose que la Chambre de Commerce d'Oran a émis le vœu suivant :

« Considérant que la distance d'Oudjda à Nemours est inférieure à celle d'Oudjda à Saïdia, les tracés éventuels des voies ferrées présentant un avantage plus important en faveur de Nemours avec des difficultés d'exécution sensiblement égales ;

« Qu'il existe à Nemours un port bien abrité qui assure déjà un trafic de 100.000 tonnes de marchandises diverses et pourrait servir immédiatement et sans aménagements nouveaux à l'embarquement de 5 à 600.000 tonnes de minerais (Béni-Saf, qui peut lui être comparé, atteint ce chiffre et pourrait aisément le doubler) ;

« Que le port de Nemours, en voie d'agrandissement, sera en état d'ici cinq ans au maximum d'assurer un mouvement de deux à trois millions de tonnes de minerais ou marchandises ;

« Que le port projeté de Saïdia se trouverait à trente kilomètres seulement de distance littorale de celui de Nemours ; qu'il serait éloigné de sept kilomètres seulement de la frontière espagnole et, par conséquent, serait appelé à desservir vers l'Ouest et le Sud, une zone exactement superposable à celle que dessert Nemours sans aucun avantage pour aucun des points de cette zone ;

« Que la construction d'un port à Saïdia, sur une plage sablonneuse alimentée par deux cours d'eau, la Moulouya et le Kiss, plage en voie d'avancement, et qui se prolonge sous la surface de l'eau en pente très modérée, la cote — 10 se trouvant à plusieurs kilomètres de la rive, offrirait des difficultés techniques presque insurmontables ; qu'elle serait, dans tous les cas, extrêmement onéreuse et que le port réalisé nécessiterait des travaux d'entretien constants et coûteux.

« Que le seul argument que l'on puisse apporter en faveur d'une telle entreprise, c'est qu'elle éviterait le territoire algérien ; que cet argument est sans valeur, le même drapeau flottant sur l'Algérie et le Maroc et rien n'autorisant à prévoir entre ces deux parties de l'Empire français, ni dans le présent, ni dans l'avenir, une opposition d'intérêts et des dissentiments si graves qu'il en puisse résulter une fermeture complète de la frontière commune ;

« Que, par conséquent, le trafic de la voie ferrée Bou-Arfa-

667. — M. José Prieto del Rio, consul d'Espagne, 7, rue Citoyen-Bézy, Oran ; présenté par MM. Pellecat et Kehl.

Oudjda sera toujours assuré de son débouché vers la mer par les ports de Nemours et d'Oran aux conditions les meilleures ;

« La Chambre de Commerce renouvelant ses vœux antérieurs :

« Emet le vœu :

« Que le projet de construction d'un port à Saïdia soit définitivement abandonné ;

« Que la construction de la voie ferrée Oudjda-Nemours soit entreprise d'urgence. »

Après avoir pris connaissance de ce vœu, le Comité décide d'y adhérer pleinement.

Bibliothèque. — Voir plus loin la rubrique « BIBLIOTHÈQUE ».

La prochaine séance est fixée au lundi 5 janvier 1931.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président, *Le Secrétaire Général.*

KEHL. CHAUVIN.

MEMBRES NOUVEAUX

4e TRIMESTRE 1930

I. — *Mois de novembre*

657. — M. CÉSARI Joseph, professeur au Lycée de Garçons, 22, boulevard Hippolyte-Giraud, Oran ; présenté par MM. CHAUVIN et KEHL.

658. — M. CORRIEU André, secrétaire général de la Mairie d'Oran ; présenté par MM. MONIER et KEHL.

659. — M. CORSEAUX Robert, publiciste, 103, rue d'Arzew, Oran ; présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

661. — M. l'abbé FABREGUETTES, curé de Tlemcen ; présenté par MM. l'abbé MARCILHAC et FLAHAULT.

662. — M. GOUGUENHEIM Fernand, directeur de l'« Oranie Sportive », 5, rue de Charleroi, Oran ; présenté par MM. KEHL et CHAUVIN.

663. — Mme Fernand JEANTET, à Saint-Denis-du-Sig ; présentée par MM. COMMENT et ZURBAC.

664. — M. JEANTET Fernand-Charles, étudiant, à Saint-Denis-du-Sig ; présenté par MM. COMMENT et ZURBAC.

665. — M. LAGABE Henri, président de la Société des Médaillés Militaires de Mostaganem, secrétaire général de la Mairie de Rivoli ; présenté par MM. GRIMAUD et MARTIN F.

666. — M. MÉLENOTTE René, notaire, boulevard Galliéni, Oran ; présenté par MM. GASQUET et POCK.

668. — M. SERVIGNE Georges, principal clerc de notaire, 16, rue Parmentier, Oran ; présenté par MM. SOLÈRE et POCK.

669. — M. THOUATI Georges, vérificateur principal des Contributions diverses, 3, boulevard de l'Industrie, Oran ; présenté par MM. KEHL et MARTINEZ.

II. — *Mois de décembre*

670. — M. ANGSTHELM Maurice, contrôleur de l'Exploitation, Compagnie P.-L.-M., 38, boulevard Sébastopol, Oran ; présenté par MM. BIZE et RAYNAL.

671. — M. BRICHANT André, docteur ès sciences, boîte postale, n° 8, Oudjda ; présenté par MM. FLAHAUT et KEHL.

672. — Mme DOMALAIN Claire, 13, boulevard Marceau, Oran ; présentée par MM. MONIER et KEHL.

673. — M. DUPHIE François, instituteur, à Bou-Sfer ; présenté par MM. MONIER et KEHL.

674. — M. HOUDOU Hector, consul de la Principauté de Monaco, 26, avenue Loubet, Oran ; présenté par MM. HOUDOU Albert et POCK.

675. — Mme HOUEL Amélie, 13, boulevard Marceau, Oran ; présentée par MM. MONIER et KEHL.

676. — M. DE LEBOFF Jean, 17, rue de la Fonderie, Oran ; présenté par MM. MONIER et KEHL.

677. — M. MONTEILLET, curé de Palikao, présenté par MM. les chanoines FABRE et BANTON.

Le Secrétaire Général,

CHAUVIN.

BIBLIOTHÈQUE

Mouvement de la Bibliothèque pendant les 3e et 4e Trimestres de l'Année 1930

OUVRAGES NOUVEAUX

Le titre de chaque ouvrage est précédé de son N° d'inscription au Catalogue général de la Bibliothèque

Anthropologie

3885) GOODWIN (A.-J.) : Report on the stone implements found with the cape flats kull (*Rapport sur les outils de pierre trouvés avec le crâne des plateaux du Cap*). Londres, 1929. Don de l'auteur.

3886) DRENNAM (Prof. M. R.) : An australoïd skull from the cape flats (*Un crâne austral des plateaux du Cap*). Londres, 1929. Don de M. Goodwin.

Beaux-Arts

3652 s) BROUSSAUD (Général) : *Les carreaux de faïence peints dans l'Afrique du Nord*. Paris, Plon, 1930. (Collection du Centenaire de l'Algérie.) Don du Gouvernement Général.

3652 r) ALAZARD (Jean). *L'Orient et la peinture française au* XIXme *siècle, d'Eugène Delacroix à Auguste Renoir*. Paris, Plon, 1930. (Collection du Centenaire de l'Algérie.) Don du Gouvernement Général.

Sciences Economiques et Juridiques

3652 m) M. DOUEL : *Un siècle de finances coloniales*. (Collection du Centenaire.) Paris, Alcan, 1930. Don du Gouvernement Général.

3652 o) V. DEMONTÈS : *L'Algérie industrielle et commerciale*. (Collection du Centenaire.) Paris, Larose, 1930. Don du Gouvernement Général.

3652 p) MILLIOT - MORAND - GODIN - GAFFIOT : *L'œuvre législative de la France en Algérie*. (Collection du Centenaire.) Paris, Alcan, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 a) C. TROUETTE : *Le cheptel algérien* (*Elevage*). Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 b) C. TROUETTE : *Le cheptel algérien* (*Son commerce, ses produits*). Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 c) L. Ducellier : *Les céréales d'Algérie*. Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 d) J.-H. Fabre : *Les vins d'Algérie*. Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 e) M. Husson : *Les huiles d'olives*. Alger. Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 f) J. Brichet : *Les arbres fruitiers et la production des fruits en Algérie*. Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3870 g) P. Rouveroux : *L'agriculture algérienne en diagrammes*. Alger, Imprimerie Algérienne, 1930. Don du Gouvernement Général.

3884) J. Manquené : *L'Oranie et ses richesses agricoles*. Oran, Heintz, 1930. Don de l'auteur.

Ethnologie

3398) Albenino (Nicolao de) : *Verdadera relacion delo sussedido enlos Reynos e provincias del Peru desde la yda a ellos del Virey Blasco Nules Vela hasta el desbarato y muerte de Gonçalo Piçarro*. Sevilla, 1549. (Reproduction fac-simile d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale Rés. Ol. 759.) Paris, Institut d'Ethnologie, 1930. Don de l'Université de Paris : Institut d'Ethnologie.

3398) Griaule (Marcel) : *Le livre de recettes d'un dabtara abyssin*. Paris, Institut d'Ethnologie, 1930. Don de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris.

Sciences Géographiques et Géologiques

3827) P. Privat-Deschanel et M. Zimmermann : *Océanie. Régions polaires australes*. Géographie Universelle, Tome X. Paris, Colin, 1930. Acquisition.

3652 t) Pouget, Léonardon, Chouchak : *Agrologie du Sahel*. (Collection du Centenaire.) Paris, Masson, 1930. Don du Gouvernement Général.

Sciences Historiques

3652 q) Marçais (Georges) : *Le costume musulman d'Alger*. Paris, Plon, 1930. (Collection du Centenaire de l'Algérie.) Don du Gouvernement Général de l'Algérie.

3887) L. Marcus : *Histoire des Wandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique, accompagnée de recherches sur le commerce que les Etats Barbaresques firent avec l'Etranger dans les six premiers siècles de l'ère chrétienne*. Paris, Arthus Bertrand, 1836. Acquisition.

Sciences Physiques et Naturelles

3888) *La prospection électrique par les procédés Schlumberger.* Paris, Société de prospection électrique, 1927. Don de M. Doumergue.

3889) C. et M. Schlumberger : *Mémoire sur la méthode de la carte des résistivités et ses applications pratiques... présenté au Congrès International des Mines, de la Métallurgie et de la Géologie appliquée.* Liège, 1930. Don de M. Doumergue.

Divers

3864) A. Garcia y Vergel : *Rasgo épico de la consquista de Oran.* Madrid, 1732. Don de M. Mahdad.

3877) *Itinéraire descriptif du voyage en Algérie de M. Millerand, Président de la République.* Edition du Gouvernement Général. Don de M. Soufflot.

3878) 5 cartes (en pochette), annexes au numéro précédent. Don de M. Soufflot.

3879) L. Pernin : *La station thermale de Bou-Hanifia.* Mascara, Muselli, 1925. Don de M. Flahault.

3880) *Notre marine marchande.* Paris, Imprimerie Allard et Cie, 1930. Don de M. Novella.

3890) Alfred Marche : *3 Voyages dans l'Afrique Occidentale.* Paris, Hachette, 1879. Don de M. Pock.

Le Secrétaire Général,

Chauvin.

NÉCROLOGIE

Henri Pellet. — Fils d'officier, né le 12 Janvier 1852, à Sidi-Bel-Abbès où il fut, paraît-il, le premier inscrit sur les registres de l'état-civil de la commune, Henri Pellet se destinait, dans sa jeunesse, à la carrière militaire. La maladie l'en ayant empêché, il entra dans la voirie du département d'Oran. Après avoir pris sa retraite, il fut Conseiller Général de Mascara, puis vint se fixer à Oran et devint architecte du Gouvernement Général.

Il appartenait à notre Société depuis 1887. Membre du Comité depuis 1908, vice-président de 1921 à 1928, il s'intéressait assidument à tout ce qui touche aux choses de l'Oranie. Il apportait dans nos réunions un jugement droit, modéré, qui lui avait assuré l'estime et la confiance de ses collègues. Il assistait encore à la réunion du Comité du 30 juin et rien ne laissait prévoir sa fin prochaine.

Il est décédé presque subitement au milieu des siens, laissant le souvenir d'un homme de bien.

*
* *

Fridtjof Nansen. — L'illustre naturaliste et explorateur norvégien est décédé à Oslo, à l'âge de 69 ans, le 13 mai 1930.

Nous ne pouvons retracer ici l'existence active et féconde de cet homme énergique. Les aventures du « Fram », ce navire qu'il fit construire spécialement pour ses explorations polaires, furent relatées dans de nombreuses publications et sont demeurées populaires.

Rappelons que Nansen fut le premier à atteindre, sur la glace, le 7 avril 1895, la latitude de 86° 13'16", au nord de la Sibérie. Cette latitude ne devait être dépassée qu'en 1900 par

Cagni, second du duc des Abbruzzes, et en 1906 par Peary, qui atteignit enfin le Pôle Nord le 6 avril 1909.

Travailleur infatigable, Nansen a laissé de nombreux ouvrages scientifiques.

Le titre de Membre honoraire de notre Société lui avait été décerné le 5 avril 1897.

*
* *

Georges Vollhardt. — Directeur du Bureau Veritas à Oran, M. Vollhardt s'était intéressé particulièrement aux travaux de notre Société. Il fut le premier à se faire inscrire sur la liste de ses membres bienfaiteurs. Il est décédé en février 193».

*
* *

Georges Carle. — Juge au Tribunal civil d'Oran, esprit bienveillant et distingué, M. Carle n'appartenait à notre Société que depuis deux ans, mais il avait su y faire apprécier ses qualités, notamment lorsqu'il fit sa belle conférence sur le Vivarais, en 1928. Dans un accident d'automobile, la mort brutale l'a ravi à l'affection des siens le 9 juin 1930.

CONCOURS

ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran

(1931 - 1932)

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

Concours *annuels* pour 1931-1932... 1° *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

2° *Étude sur les oasis qui se trouvent sur la voie et dans l'hinterland du futur chemins de fer transsaharien de l'Ouest (aperçu géographique, ressources, produits du sol, commerce, industrie).*

3° *Établir la faune des vertébrés de la baie d'Oran.*

4° *Histoire des chemins de fer de l'Oranie.*

Des médailles d'argent ou de bronze seront attribuées pour chaque sujet aux auteurs des meilleurs mémoires.

D'autres sujets, au choix des auteurs, mais concernant l'Oranie et le Maroc, peuvent être présentés aux concours.

5° *Histoire du développement de la Ville d'Oran de la conquête à nos jours.*

6° *Géographie du département d'Oran.*

Un prix de 500 francs pour le 1er et de 300 francs pour le 2e seront attribués aux mémoires primés.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir au plus tard le 1er Janvier 1932.

Les *monographies* devront être *inédites.* Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Tout manuscrit portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société, qui se réserve la priorité et le droit de le publier dans son Bulletin. 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Etude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

Le Transsaharien par la vallée de la Saoura.

Le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb-Béchard à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, productions du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Relations ferroviaires à développer entre l'Oranie et le Maroc.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisement, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales *inédites* sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

TABLE DES MATIÈRES

TOME LI. — 1930

MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

